

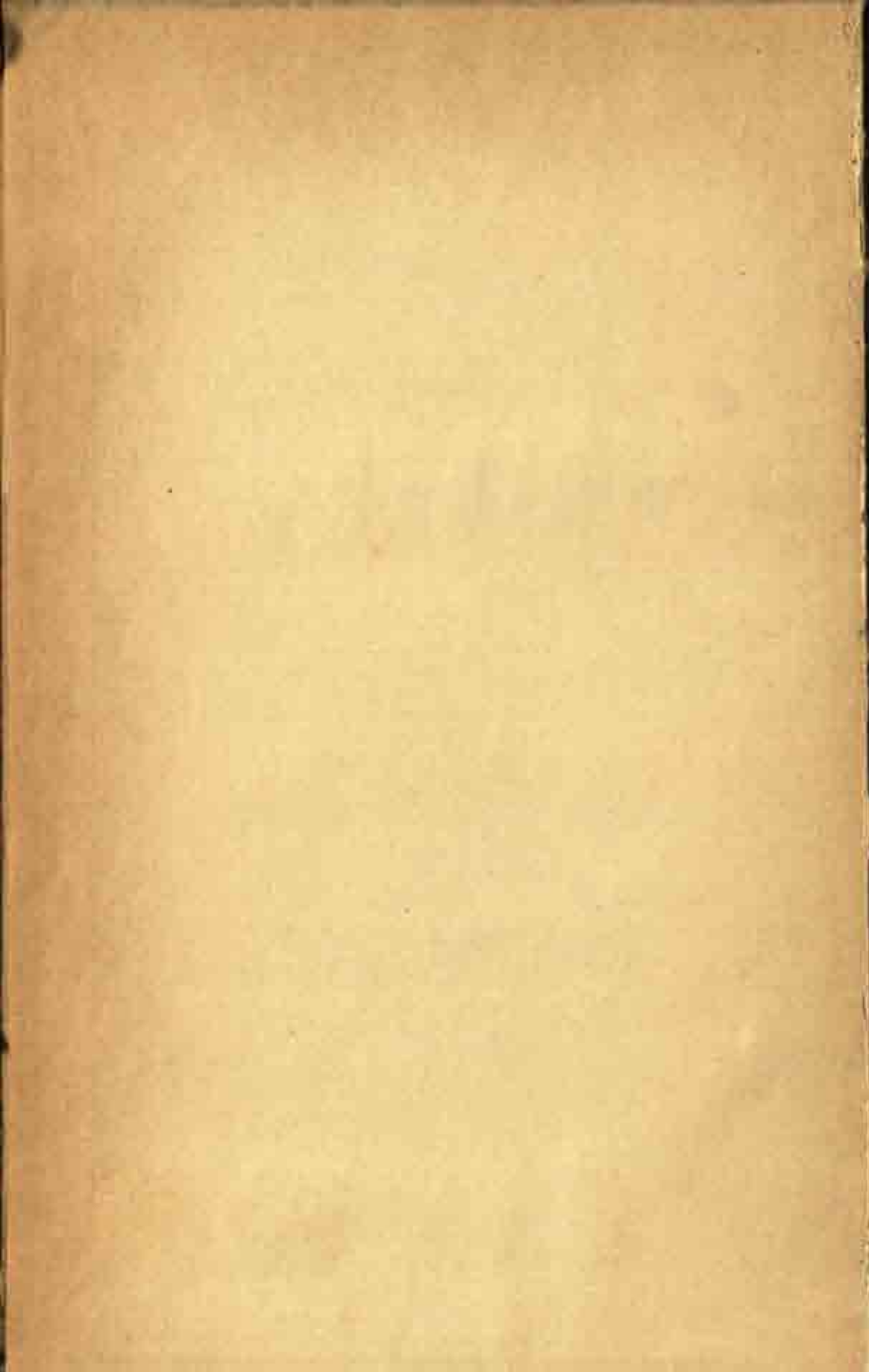
GOVERNMENT OF INDIA
ARCHÆOLOGICAL SURVEY OF INDIA
ARCHÆOLOGICAL
LIBRARY

ACCESSION NO. 25640

CALL No. 913.005/R.A

D.G.A. 79









REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à Juin 1889

XIX



PARIS. — IMPRIMERIE PILLET FILS AÎNÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS





FIGURE SCULPTÉE
SUR UN CHAPITEAU DE PILASTRE
A BAYEUX

Exp. de la Revue et de l'Art.

A 184
REVUE *80*

ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN ÂGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAYÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

DIXIÈME ANNÉE. — DIX-NEUVIÈME VOLUME

25640



913.005
R. A.

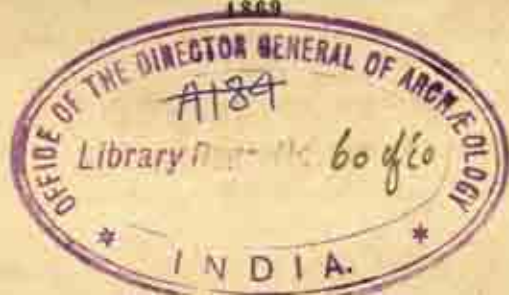
PARIS

AUX BUREAUX DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER ET C^e

QUAI DES AUGUSTINS, 35

1869



RECEIVED
ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.

Acc. No. 25640
Date 7.2.57
Call No. 913-005 / B.A.

LE DIEU MÊN

A BAYEUX

Me trouvant de passage à Bayeux, au mois de septembre dernier, j'ai eu l'occasion d'examiner quelques débris d'architecture romaine, qui ont été recueillis vers 1850, dans les travaux de terrassement exécutés près du portail méridional de la cathédrale, sur la place que les habitants appellent le *Planitre*. Ces fragments, conservés dans un magasin dépendant de la Bibliothèque du Chapitre, proviennent pour la plupart d'un arc-de-triomphe ou d'une porte monumentale richement décorée. Au nombre des sculptures, d'un relief accentué et d'une forme encore assez antique, qui étaient prodiguées sur toutes les parties de l'édifice, et qui rehaussaient une ornementation végétale très-plate et déjà barbare, j'ai remarqué surtout une figure dont le curieux caractère ne me paraît pas avoir été aperçu jusqu'ici. C'est ce monument que je voudrais signaler aux lecteurs de la *Revue*, en réservant toutefois le cas où il aurait déjà été l'objet de quelque publication qui ne serait pas parvenue à ma connaissance. Je ne vois pas, de toute manière, qu'il ait obtenu, auprès des savants qui s'occupent des antiquités de la Gaule, la notoriété qu'il mérite.

Les antiquités romaines de la cathédrale de Bayeux ont été décrites sommairement, dès l'année 1851, dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont (1). L'auteur de cet article, M. Ch. Bourdon,

(1) T. VII de la 2^{me} série, p. 311. — Les premiers fragments de cet édifice sont signalés dès l'année 1828 par M. Lambert, bibliothécaire de la ville de Bayeux, dans les *Mémoires des antiquaires de Normandie*, t. V de l'ancienne série in-8, p. 331.

s'occupe presque exclusivement de déterminer le style de la décoration architecturale et publie seulement plusieurs spécimens des rinceaux de vigne ou de lierre qui tapissaient les archivoltes de l'édifice.

Il mentionne parmi les fragments « des chapiteaux, des pilastres, « des claveaux d'arc plein cintre, des colonnes faites au tour; » puis il ajoute : « Tous ces objets nous offrent des formes et des caractères « particuliers, fort différents de ce qu'on voit dans le midi de la « France et en Italie. Les profils des moulures s'éloignent singulièrement de ce que l'antiquité nous a laissé ailleurs comme modèle de son architecture classique. Le siècle qui a produit ces « œuvres n'est cependant pas une époque de décadence. Les sculptures sont certainement supérieures à celle des monuments de « Constantin, où l'oubli des belles formes est si manifeste. Les « figures, et principalement une statue d'enfant en haut relief, témoignent d'une connaissance approfondie du dessin et d'un goût « encore pur. »

La statue d'enfant dont M. Ch. Bourdon se contente de louer, avec un peu d'exagération peut-être, le mérite sculptural, est justement la figure sur laquelle je désirerais présenter quelques observations. J'ai cherché à la reproduire par un croquis fort imparfait, mais qui a cependant le mérite de ne représenter que ce que j'ai vu sur la pierre (1).

Le morceau de sculpture dont il s'agit, n'était pas, comme on le voit, isolé et indépendant de l'architecture. Il tient par le fond à une sorte de tablette saillante et cintrée, qui occupait presque toute la face d'un chapiteau de pilastre. Ce chapiteau était lui-même formé de deux assises, que l'on a pu heureusement rajuster l'une sur l'autre. On a recomposé ainsi une figure, qui, bien que très-mutilée, se détache encore nettement, par son modelé ressenti, au milieu d'un enchevêtrement grossier de fleurons et de lourds ornements. Tout d'abord, je ne pensai avoir devant les yeux que l'un de ces petits génies, sans caractère déterminé, qui servent souvent de décoration dans l'architecture romaine. Cependant, en regardant de plus près, je reconnus que la tête était surmontée d'un croissant, dont la marque en creux se trouvait encore tracée assez profondément dans la pierre. Il était déjà fort étonnant de retrouver l'emblème sidéral qui désigne ordinairement Diane ou la Lune, sur le front d'un génie, que les formes générales de la sculpture, malgré l'efface-

(1) Voir la planche jointe au présent numéro de la *Revue*, I.

ment des détails, désignaient sans aucun doute pour un génie masculin.

Cette particularité ayant éveillé mon attention, je fis en sorte de mieux éclairer le chapiteau, qui était placé dans un faux jour, et je pus voir très-distinctement qu'un second croissant, plus grand et plus ouvert que le premier, était sculpté derrière le cou du petit génie et venait encadrer la tête de ses deux pointes recourbées.

Il n'y avait pas de doute à avoir sur ce symbole : c'est l'attribut ordinaire et distinctif du dieu *Mên* ou *Lunus*, de ce dieu asiatique, qui, contrairement aux conceptions religieuses de la Grèce et de Rome, représentait la Lune sous la figure d'un être mâle. Il m'était d'autant plus facile de reconnaître son image, que je l'avais déjà rencontrée, il y a peu d'années, sur les rochers de la Thrace, dans l'enceinte de la ville de Philippes (1). Je ne m'attendais pas, je l'avoue, à la retrouver bientôt dans mon propre pays, en pleine Normandie. Il m'était donné ainsi de mesurer par moi-même le long chemin parcouru par ce culte oriental, sorti des sanctuaires de la Phrygie et du Pont et porté par les Romains jusque sur les côtes de la mer Britannique. M. Guigniaut signale une image du dieu Lune parmi les curieuses idoles, attribuées aux Phéniciens, qui ont été retrouvées dans l'île de Sardaigne (2). Je ne crois pas qu'aucun exemple en ait été jusqu'ici reconnu en Gaule (3).

Il est vrai que, sur l'édifice élevé par les Bajocasses, le dieu s'est dépouillé de son costume oriental; il a quitté le bonnet phrygien, la tunique à manches, les anaxyrides persiques, qu'il porte dans le bas-

(1) *Mission archéologique de Macédoine*, p. 83, pl. 4.

(2) *Religions de l'antiquité*, note 8 du livre IV.

(3) Le nom de Mên se trouve bien, associé à celui de Bélus, dans la curieuse inscription métrique et bilingue de *Vaison*, l'antique *Vasio*, dans le Vaucluse :

*Belus Fortunæ rector MENISQUE magister
Ara gaudebit quam dedit et voluit;*

mais c'est comme partie intégrante d'un surnom sacré de ce dieu. De même Atys, dans quelques inscriptions de l'Italie, porte le surnom de *Menotyranus*, par lequel il semble s'identifier avec le Μην Τύραννος de l'Asie Mineure; il reçoit même comme ex-voto une lune d'argent, *lunam argenteam* (Orelli, *Inscr. lat.*, 1900, 1901, 2204, 2353. Cf. Waddington, *Explication des inscriptions grecques de La Bas* p. 215). La partie grecque de l'inscription de Vaison nous montre le culte de ce *Belus Menis magister* apporté directement en Gaule de l'Asie antérieure, ville d'Apamée, † Syrie,

Εὐθυτυρὶ Τύχῃ Βέλῳ Σίστρος βίτο βουμέν
Τῶν ἐν Ἀνατολῇ περησμένον δούλων.

Voir les *Mélanges d'épigraphie* de M. Léon Renier, p. 129.

relief de Philippos, aussi bien que sur un grand nombre de monnaies de l'Asie Mineure et dans la curieuse figure que M. Texier a dessinée près de Koula, en Phrygie, au centre même du culte de Mén. En entrant dans le système décoratif de l'architecture romaine, il a accepté la nudité des dieux grecs et romains, et il a été réduit aux proportions d'un simple génie sidéral, comparable au *Puer Phosphorus* dont il est question dans les inscriptions latines. Conformément aux lois de la symbolique grecque, on a transformé aussi ses cornes lunaires en un ornement placé sur son front; cependant, de peur que cet attribut ne fût pas assez caractéristique, on l'a redoublé, et l'on a conservé le croissant même de l'astre, disposé en demi-auréole, derrière la tête du dieu, selon la conception fantastique, plutôt que sculpturale, des peuples de l'Asie.

D'autres symboles non moins significatifs viennent du reste compléter la représentation. Je ne parle pas d'un objet très-effacé, de forme massive et tombante, qui se recourbe au-dessous du bras droit abaissé et détendu; peut-être n'est-ce qu'une guirlande par laquelle la figure se reliait à la décoration végétale du chapiteau. Mais la main gauche, relevée à la hauteur de l'épaule, tient un attribut de forme conique, dans lequel il est impossible de ne pas reconnaître la pomme de pin, dont les médailles de la Carie et de la Pamphylie font aussi un emblème particulier du dieu Mén (2). On remarquera que ce fruit n'est pas porté dans une position verticale, comme se présentent ordinairement les attributs des figures grecques et romaines. La main recourbée horizontalement, le pouce en bas, tourne en dehors la pointe de la pomme de pin et semble la diriger vers un but extérieur. Ce n'est pas là une attitude banale, mais un geste religieux d'un usage évidemment fort ancien, comme on peut le voir sur les bas-reliefs de Ninive, où la pomme de pin est toujours tenue exactement de cette manière par les divinités assyriennes. Était-ce un geste de conjuration, et le fruit du pin, à cause de sa forme pointue, de ses rapports avec le feu qui purifie, ou pour toute autre raison, était-il classé par les Orientaux parmi les objets qui avaient le pouvoir de détourner les sortilèges et les maladies? Serait-ce alors pour une cause du même genre que la pomme de pin figurait à la main d'Esculape, dans la statue d'or et d'ivoire ciselée par Calamis pour les Sicyoniens (3)? Je soumets ces questions

(1) *Description de l'Asie Mineure*, t. I, pl. 52.

(2) Voyez les exemples énumérés par M. Alfred Maury (*Religions de la Grèce antique*, t. III, p. 125, note 4).

(3) Pausanias, II, x, 3.

aux savants qui se livrent à l'étude des antiques religions de l'Orient. Qu'il me suffise de constater que ce geste hiératique, reproduit si fidèlement à l'époque impériale, sur un monument de la Gaule, prouve d'une manière frappante la perpétuité de certaines formes traditionnelles, et achève de démontrer l'origine asiatique du dieu qui se cache ici sous l'apparence d'un génie romain.

Les limites de cette simple note ne me permettent pas de m'étendre sur les caractères et sur l'histoire du dieu Mên, et de reprendre ce que j'en ai dit ailleurs, à propos des symboles et des inscriptions gravés sur les rochers de Philippes. Il suffit du reste de renvoyer aux savantes études que M. Guignaut, dans ses *Religions de l'antiquité*, M. Maury, dans ses *Religions de la Grèce antique*, M. Waddington, dans son *Interprétation des inscriptions grecques de l'Asie Mineure* (p. 214 et suiv.), ont consacrées à cette curieuse personnification de l'action vivifiante des feux de la lune. Je profite seulement de l'occasion qui m'est offerte pour citer deux textes peu connus, je crois, qui ont rapport à la même divinité. Le premier est une glose d'Hésychius, où le nom de *Bendis*, la déesse lunaire des Thraces, est donné comme équivalent de *Mendis*, ce qui le rattacherait à la même racine indo-européenne qui a formé le nom du dieu Mên. L'autre texte, tiré de Tertullien, montre combien l'idée mythologique sur laquelle reposait la conception de ce dieu avait tout d'abord paru étrange aux Romains : ils en avaient fait, sous le titre de la *Lune Mêle* (1), le sujet d'un de ces mimes où la verve nationale s'exerçait souvent aux dépens des dieux.

Je ne puis terminer sans aller au devant d'une observation que l'on ne manquera pas de me faire. On m'objectera que la Gaule possédait aussi des divinités dont le caractère pouvait s'exprimer par l'attribut du croissant, si souvent figuré sur ses monuments et sur ses monnaies. On me citera surtout *Cernunnos*, le dieu aux cornes fourchues, dont le nom et l'image sont tracés à la fois sur le célèbre autel de la Cité. Je crois, néanmoins, que les emblèmes réunis de la pomme de pin et du croissant placé sur les épaules, forment un symbolisme trop précis pour qu'il soit possible de reconnaître sur le chapiteau de Bayeux autre chose que le dieu Mên ou qu'un génie portant ses attributs. Tout au plus pourrait-on admettre que la représentation de ce dieu asiatique avait été motivée par le carac-

(1) « *Dispicite Lentulorum et Hostiliorum venustates, utrum mimos an deos vestros in focis et atrophis vestris rideatis, marchum Anubim, masculam Lunam et Dianam flagellatam . . .* » Apolog. 15.

tère sidéral de quelques divinités gauloises ou romaines qui décoraient les autres chapiteaux du même édifice.

Quant à l'époque à laquelle on doit attribuer cette représentation, aucune inscription n'est encore venue la fixer avec certitude. Peut-être, cependant, d'après le caractère de la sculpture et de la décoration architecturale, ne se tromperait-on pas de beaucoup si l'on rapportait le monument au troisième siècle de l'Empire. C'est justement l'époque de la grande diffusion des cultes orientaux dans toutes les parties du monde romain.

LÉON HEUZÉY.

SUR LES

TOMBES DE L'ANCIEN EMPIRE

QUE L'ON TROUVE A SAQQARAH

L'histoire d'Égypte a plus d'un trait saillant qui donne à sa physiologie un caractère tout à fait à part. Au nombre de ces traits saillants on remarquera, peut-être le premier de tous, ce phénomène unique qu'offre un groupe de monuments répartis sur le sol égyptien, du Delta à la cataracte. Ces monuments sont des tombeaux. Ce qui les rend dignes d'attention, ce n'est pas seulement leur nombre, leur conservation, leur grandeur, la perfection de leur travail ; c'est l'âge auquel ils remontent. Les classer avec certitude dans un des siècles qui ont précédé notre ère est jusqu'à présent impossible. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'ils sont les plus anciens monuments historiques du monde. A l'époque où ils furent construits, d'autres parties de la terre étaient sans aucun doute déjà sorties de la période d'incubation qu'on appelle l'âge de la pierre ; mais cette civilisation a disparu sans même laisser une trace. Au contraire, elle couvre encore aujourd'hui de vestiges grandioses les bords du Nil. C'est là qu'est l'intérêt principal des monuments dont nous allons nous occuper. Ce qu'était le monde quand ils furent érigés, nous l'ignorons ; mais par eux nous savons ce qu'était l'Égypte. L'Ancien-Empire, qui s'étend de la I^{re} à la XI^e dynastie, est la limite dans laquelle ils sont enfermés.

On pense bien que l'étude sur place de ces monuments a été un des premiers *desiderata* inscrits au programme de nos fouilles, à l'époque où elles furent organisées. Il y a dix ans, les monuments de l'Ancien-Empire avaient encore, en effet, outre leur intérêt propre, toute la saveur de la nouveauté. Champollion et son école y

avaient à peine regardé. Forcée de se répandre un peu partout, la commission prussienne n'avait pas, nécessairement, épuisé la matière. Jusqu'à un certain point le sujet était donc neuf ou peu exploré, et nous devons d'autant moins le négliger que c'était là véritablement qu'il y avait un service à rendre à la science et une lacune à combler.

En son temps, je ferai connaître les résultats que cette exploration a produits. Pour aujourd'hui, je me bornerai à un seul point.

Il n'y a pas de lieu où les tombes de l'Ancien-Empire soient plus nombreuses et plus intéressantes qu'à Saqqarah. Le travail que nous y avons entrepris est difficile et de très-longue haleine. Mais, bien qu'il ne soit pas fini, nous possédons assez de matériaux pour que l'inventaire de ceux qui sont déjà entre nos mains puisse dès à présent offrir de l'intérêt. C'est le résumé de cet inventaire que je mets aujourd'hui sous les yeux des lecteurs de la *Revue*. Je veux étudier l'ensemble d'une des vieilles tombes de Saqqarah ; pénétrant dans l'intérieur, je veux en montrer la disposition et l'esprit.

I

A l'exception du plateau situé au sud de la pyramide à degrés et de quelques plis de terrain qu'on trouve çà et là, l'Ancien-Empire a répandu ses tombes sur toute la surface de la nécropole de Saqqarah. Si d'autres époques sont venues ensuite, elles ont profité des vides laissés entre les anciennes tombes ; elles ont démolí celles-ci, usurpé celles-là ; moins grandes d'ailleurs, moins importantes que les tombes de l'Ancien-Empire, elles apparaissent dans la nécropole comme au second plan et révèlent, par leur pauvreté relative, leur qualité d'usurpatrices. Saqqarah est ainsi principalement une nécropole de l'Ancien-Empire, dans les mêmes limites que le Moyen et le Nouvel-Empire ont principalement leurs nécropoles, l'une à Abydos, l'autre dans la partie occidentale de Thèbes.

Les tombes de l'Ancien-Empire qu'on trouve à Saqqarah appartiennent à deux types.

Le premier est le type vulgaire. Les morts sont enterrés dans le sable, à un mètre de la surface. Les corps sont nus et à l'état de squelettes. Les os sont blancs, très-légèrement jaunâtres. Il n'y a aucune trace de linges, ni de cercueils en bois. Il semble que le sable seul ait été chargé du dessèchement du cadavre. Quelquefois

on trouve les quatre murs d'une tombe rectangulaire. Ces murs sont grossièrement bâtis en briques jaunes, faites avec du sable mélangé de limon et de cailloux. Un crépissage de terre noire et de paille hachée les enjolive à l'intérieur. Le plafond est aussi fait de briques et en voûte, le plus souvent ogivale. Nous avons trouvé à Abydos des voûtes en briques, probablement de la XIII^e dynastie, où les briques sont taillées en voussoir, ce qui constitue à proprement parler la voûte. Ici, rien de semblable. Quand la courbe du plafond amène un vide entre l'extrémité de deux briques, ce vide est tout simplement bouché avec un caillou ou un éclat de poterie. Très-souvent, plusieurs tombes du premier type sont côte à côte et forment un petit ensemble. Les crânes de l'Ancien-Empire qui ont figuré à l'Exposition de Paris et qui sont maintenant déposés dans les collections du Muséum d'histoire naturelle, ont été extraits de ces tombes. Ils proviennent par conséquent d'individus des basses classes. Du reste, on n'y trouve rien, en fait d'objets de musée, que des vases d'une poterie grossière. Une fois, à côté d'un de ces cadavres, a été recueilli un miroir de bronze à manche en bois taillé en forme de Bès.

Les tombes plus soignées, plus riches, appartiennent uniformément au type du *mastaba*. Ce sujet mérite de nous arrêter. J'en résumerai ici les points principaux.

a) — Le *mastaba* est une construction massive et lourde, dont le plan est un rectangle, et dont les quatre faces sont quatre murs à peu près nus, symétriquement inclinés vers leur centre commun. Notre vignette fera comprendre, mieux que toute description, la forme extérieure du *mastaba* (voy. planche II, fig. 1).

b) — Ainsi qu'on le voit par cette vignette, les faces du *mastaba* ne sont pas lisses. Chaque assise, formée de blocs posés verticalement, est en retraite sur l'autre, ce qui donnerait au monument l'apparence extérieure de gradins, si la retraite des assises était plus profonde.

c) — L'idée qu'on se fait en général de l'architecture égyptienne porterait à croire que les *mastaba* sont construits avec des blocs énormes. C'est en effet avec des blocs énormes qu'ont été élevés certains monuments d'une importance exceptionnelle comme le *Mastaba-el-Faraoun*, le temple du Sphinx, les couloirs et les chambres des grandes pyramides. A Saqqarah, les architectes des *mastaba* ont été plus modestes. A part les cas où l'on ne pouvait pas faire autrement, comme, par exemple, pour les plafonds et certaines architraves, on n'y trouve que des blocs ordinaires d'une hauteur moyenne

de 50 centimètres, avec une largeur et une profondeur proportionnées.

d) — Il y a des mastaba de toutes les dimensions. Le mastaba de *Sabu* a 53 mètres sur 26, le mastaba de *Ha-ar* 46 mètres sur 23, le mastaba de *Ra-en-ma* 52 sur 25. Mais il en est, comme le mastaba de *Hapi*, qui ne demandent à la nécropole qu'une surface de 8 m. 10 sur 5,90. Quant aux hauteurs, elles varient moins. En général, les plus grands mastaba n'ont pas plus de 8 à 9 mètres de hauteur, les plus petits atteignent à peine 4 mètres.

e) — Tout le monde sait que la nécropole de Saqqarah est située dans le désert. Pour en avoir une juste idée, il faut se la représenter comme un plateau dont le sol est un rocher calcaire recouvert de sable sur une épaisseur qui varie, mais qui n'est jamais considérable. C'est dans ce sable que les mastaba sont plongés plus ou moins profondément, puisque leurs fondations sont toujours posées sur le roc. Nous insistons sur cette particularité, parce qu'il faut la connaître pour comprendre certaine disposition intérieure des mastaba sur laquelle nous reviendrons.

f) — Le plan du mastaba, avons-nous dit, est un rectangle. Le grand axe du rectangle est, sans exception, dans la direction nord-sud. Aussi, aux pyramides de Gizeh, la nécropole de l'Ouest, où les mastaba sont rangés selon un plan symétrique, ressemble-t-elle à un échiquier dont les cases seraient uniformément allongées vers le nord.

g) — Le mastaba est, ou doit être, orienté astronomiquement selon le nord vrai. Cette loi ressort évidente de l'étude des mastaba si nombreux qui couvrent non-seulement le plateau de Saqqarah, mais les plateaux d'Abousyr et de Gizeh. Les plus soignés ont uniformément cette direction : les autres y tendent tous, et si un écart de quelques degrés se fait remarquer, on voit clairement qu'il faut l'attribuer, non à la permission qu'auraient eue les constructeurs de donner à leurs mastaba une direction quelconque, mais à leur négligence. Sauf dans des cas exceptionnels, les constructeurs égyptiens sont loin en effet d'avoir montré cette précision dont on leur fait si souvent honneur. Il faut avoir mesuré le mètre en main les temples et les tombeaux égyptiens pour savoir combien de fois les deux murs opposés d'une même chambre ne sont pas d'égale longueur. Même insouciance dans nos mastaba. Trop souvent la face du nord n'est pas strictement parallèle à la face du sud, ni la face de l'est strictement parallèle à la face de l'ouest. Un côté du mastaba peut ainsi être orienté astronomiquement, et l'autre s'écarter vers l'est ou

l'ouest du nord vrai. La règle est donc, sans aucun doute, d'orienter les mastaba ; mais il est exact de dire que, par négligence, les constructeurs l'ont bien souvent plus ou moins violée. Dans les cimetières musulmans, il est de fondation que les tombes doivent être tournées vers la Mecque ; combien d'entre elles s'en éloignent plus encore que nos mastaba ne s'éloignent du nord vrai ?

h, — L'inclinaison de leurs faces a fait dire quelquefois que les mastaba ne sont que des pyramides inachevées. Cette assertion doit être combattue. Les faces des mastaba sont si légèrement inclinées en dedans de la verticale que si leurs arêtes devaient être prolongées jusqu'à leur rencontre pour former la pointe de la pyramide supposée, elles se rejoindraient le plus souvent à sept ou huit cents mètres de hauteur. Notons en outre que, quand le plan d'une pyramide est un rectangle, le grand axe de la pyramide est parallèle à la ligne sud-ouest, tandis que dans les mastaba le grand axe, comme nous venons de le voir, est sans exception parallèle à la ligne nord-sud. On comparerait bien plus justement les mastaba à une section opérée horizontalement dans le corps d'un obélisque, si les obélisques avaient, comme les mastaba, un rectangle pour base. En somme, par ces détails et par ceux qui vont suivre, on voit que le mastaba est un monument *sui generis*, qui n'a de commun avec la pyramide que son orientation vers le nord, et encore cette orientation est-elle le résultat, non d'une imitation méditée de la pyramide, mais d'une intention religieuse qui paraît avoir présidé, à cette époque, à la construction de toutes les tombes, quelle qu'ait été leur architecture extérieure.

i) — Les mastaba qu'on trouve sur le plateau de Saqqarah sont construits en pierre ou en briques.

Les mastaba construits en pierre sont de deux sortes : ceux qui sont construits en blocs de calcaire siliceux, pierre très-dure d'un ton bleuâtre assez triste ; ceux qui sont construits en blocs de calcaire marneux, pierre jaune relativement plus tendre, prise sur les lieux mêmes. Les mastaba en calcaire siliceux sont les plus importants, et, à certains égards, les plus modernes. Les mastaba en calcaire marneux n'ont pas la richesse des autres. La pierre employée est celle dont on s'est servi pour la pyramide à degrés. Comme elle, ils semblent dominer la nécropole par leur plus grande antiquité.

Les mastaba en briques sont également de deux sortes. Les plus négligés sont en briques jaunâtres, les plus soignés en briques noires. Les briques jaunâtres sont faites de sable mélangé de cailloux et d'un peu de limon ; les briques noires sont faites de terre pure et de paille.

Les premières sont toujours assez petites ($0,22 \times 0,41 \times 0,07$); les secondes sont plus massives ($0,38 \times 0,48 \times 0,14$). Les unes et les autres ne sont que séchées au soleil. Sur la question de l'antiquité relative des mastaba construits en briques jaunâtres et des mastaba construits en briques noires, je dirai que les briques jaunâtres me paraissent avoir été le plus anciennement employées et que leur usage, propre à l'Ancien-Empire, commence et finit avec lui. Les briques noires, au contraire, n'apparaissent guère qu'avec la seconde moitié de la IV^e dynastie. On les emploie en quelque sorte exceptionnellement; mais plus tard, sous la XVIII^e dynastie et les suivantes, sous les Saïtes et jusque sous les Grecs, elles seront les seules dont on se servira.

j) — Malgré leur masse, malgré l'intention manifeste qui se traduit pour ainsi dire en dehors d'eux d'être construits avant tout pour la durée, les mastaba accusent une négligence dont on a lieu d'être étonné. Ils ne sont en effet soignés qu'à l'extérieur. Quant au noyau, il se compose de sable, de gravats, de moellons, d'éclats de pierre jetés et entassés au hasard, le plus souvent sans ciment d'aucune sorte. Le mastaba de Saqqarah n'est pas une construction homogène, faite partout de blocs équarris et de mortier, comme les pyramides en général et en particulier les mastaba de Gizeh. Le mastaba de Saqqarah est un noyau qui s'éparpillerait et s'affaîsserait sur lui-même s'il n'était retenu et comme serré par son revêtement de pierres solides.

k) — Bien que tous orientés, les mastaba de Saqqarah ne sont pas rangés avec la symétrie des mastaba situés à l'ouest et au sud de la grande pyramide de Gizeh. Tout est ici un peu pêle-mêle. En certaines parties, les mastaba sont disséminés; plus loin, ils sont les uns sur les autres. Il en résulte qu'on chercherait en vain à Saqqarah ce plan en damier qui s'accuse au premier coup d'œil quand on parcourt le champ des grandes pyramides. A Saqqarah, la nécropole comportait certainement des rues, bordées de chaque côté de tombeaux. Mais ces rues se suivaient si irrégulièrement, elles se terminaient si fréquemment en impasse par les constructions ajoutées, elles étaient si étroites et avec si peu d'échappées de vue, qu'une fois engagé dans la nécropole, le visiteur inexpérimenté pouvait se croire dans un vrai labyrinthe.

l) — C'est la face orientale qui, dans les mastaba, est la face principale. C'est à la face est en effet que, quatre fois sur cinq, se trouve l'entrée du tombeau. Il est extrêmement rare que cette face soit absolument nue. Presque toujours, voici ce qu'on y remarque : 1^o à quelques mètres de l'angle nord-est est une niche quadrangulaire,

très-haute et très-étroite, au fond de laquelle la maçonnerie même du mastaba dessine les longues rainures verticales qui distinguent les stèles de cette époque; cette niche est quelquefois remplacée par une stèle sans importance, avec ou sans inscription; 2° à quelques mètres de l'angle sud-est se rencontre, tantôt une autre niche plus profonde, plus soignée, plus large, au fond de laquelle est une belle stèle monolithe de calcaire blanc couverte d'hiéroglyphes, tantôt une véritable petite façade architecturale au centre de laquelle est une porte (planche II, fig. 2). Quand la face orientale présente à l'angle sud-est la niche que nous venons d'indiquer, le tombeau se termine là; il n'a pas de chambre intérieure, ou plutôt la niche en tient lieu. Quand, au lieu d'une niche, c'est la façade (fig. 2) qu'on rencontre, on a affaire à un tombeau complet, tel que nous le décrirons tout à l'heure.

Après la face est, vient, comme importance relative, la face nord. Quand l'entrée du tombeau est à la face nord, il est de règle que la façade dont nous venons de montrer le style (fig. 2) soit reculée au fond d'une sorte de vestibule, et que sur le devant du vestibule on érige deux piliers monolithes, sans abaque et sans base, soutenant l'architrave qui soutient elle-même le plafond (pl. II, fig. 3).

Plus rarement que la face nord, la face sud est réservée à l'entrée du mastaba, et encore cette exception est-elle le plus souvent motivée par des circonstances locales dont il est toujours facile de se rendre compte. Quand l'entrée du mastaba est à la face sud, le style d'architecture est tantôt celui que nous venons de voir réservé aux entrées de la face est (fig. 2), tantôt celui que nous venons de voir réservé aux entrées de la face nord (fig. 3).

Quant à la face ouest, je ne connais aucun exemple qui autorise à penser que cette face ait jamais été employée à autre chose qu'à terminer le mastaba de ce côté.

A cette description de l'extérieur d'un mastaba, j'ajouterai un dernier renseignement. Le sommet du mastaba est une plate-forme unie, sans accident d'aucune sorte. Mais le sol de la plate-forme est parsemé de vases qu'on y a enterrés à peu de profondeur. Ces vases sont assez clair-semés. Cependant on les trouve serrés au nombre d'une douzaine sur la partie du sol qui couvre le plafond des vides (chambres, couloirs, etc.) de l'intérieur du mastaba, circonstance dont nous tirons profit pour nos fouilles quand les vides échappent trop longtemps à nos recherches. Comme tous les vases de cette époque, les vases qu'on trouve sur les plate-formes sont grossiers. Ils sont pointus et sans anses. A l'ouverture, on y recueille une mince

couche du limon jaunâtre, sans aucun doute laissée en dépôt par l'eau dont on les avait emplis.

m) — Pénétrons dans l'intérieur du mastaba.

L'intérieur d'un mastaba complet se compose de trois parties : la chambre, le *serdab*, le puits.

1^{re} *Chambre*. L'intérieur d'un mastaba peut être divisé en plusieurs chambres; le plus souvent il n'en a qu'une. On y entre par la porte placée au milieu de la façade (fig. 2 et 3).

La chambre de l'intérieur d'un mastaba est quelquefois toute blanche, quelquefois couverte à profusion de sculptures. Nous y reviendrons dans le paragraphe suivant.

Au fond de la chambre, et regardant invariablement l'est, est une stèle. On trouve des chambres où la stèle seule est gravée et où le reste de la chambre est nu; mais on ne trouvera pas une chambre dont les parois aient été gravées et où la stèle soit restée en blanc. On voit par là que la stèle est la partie principale de la chambre.

Au pied de la stèle est souvent une table d'offrande en granit, en albâtre, en calcaire, posée à plat sur le sol.

En général, l'ameublement de la chambre ne comportait aucun autre objet. Quelquefois cependant, de chaque côté de la table d'offrande et par conséquent de la stèle, on trouve, toujours posés sur le sol, soit deux petits obélisques de calcaire, soit deux supports également de calcaire, en forme de pieds d'autels et évidés à leur sommet pour recevoir des offrandes.

La chambre que nous venons de décrire était ouverte à tout venant. Il est remarquable, en effet, que l'entrée a toujours été sans porte. Je ne connais que deux exceptions à cette règle dont j'ai trouvé l'application dans plusieurs centaines de tombeaux.

2^e *Serdab*. Non loin de la chambre, plus souvent au sud qu'au nord, et plus souvent au nord qu'à l'ouest, caché et enfoui dans l'épaisseur de la maçonnerie, est un réduit bâti de grosses pierres, haut de plafond, étroit de murailles. Nos ouvriers l'ont nommé *serdab*, un corridor, nom que nous lui avons laissé.

Le *serdab* est quelquefois sans communication d'aucune sorte avec les autres parties du mastaba : il est muré pour l'éternité. Mais quelquefois aussi une sorte de conduit ou de boyau très-étroit et quadrangulaire part du *serdab* et vient aboutir à la chambre sous la forme d'un trou oblong, assez petit pour qu'on ne puisse y introduire la main qu'avec peine.

L'usage du *serdab* nous est révélé par les objets que nous y avons trouvés; on y enfermait une ou plusieurs statues du défunt. Quant au

conduit, il servait aux personnes placées dans l'intérieur de la chambre à faire passer jusqu'aux statues (qu'elles ne voyaient pas) la fumée d'un parfum.

Il est sans exemple que des inscriptions aient été trouvées dans l'intérieur d'un serdab, autre part que sur les statues. Il est aussi sans exemple qu'on ait trouvé dans les serdab autre chose que des statues.

En deux ou trois occasions, des serdab nous ont mis entre les mains des statues qui portent un autre nom que celui du défunt auquel la chambre du mastaba est consacrée. Nous enregistrons ce fait sans l'expliquer.

Le musée de Boulaq possède une centaine de statues de l'ancien empire provenant de Saqqarah. Les neuf dixièmes de ces statues ont été recueillies dans les serdab. Les autres étaient placées dans des cours qu'à une certaine époque de la IV^e dynastie il a été de mode de construire en avant de la façade du mastaba. La cour étant à l'air libre, on peut s'étonner que les constructeurs des tombeaux aient songé à y déposer des monuments recouverts de fragiles couleurs que les sables seuls qui, plus tard, ont envahi et submergé ces cours, ont conservées jusqu'à nous. Il fallait qu'à cette époque il plût bien moins qu'aujourd'hui, ou plutôt qu'il ne plût jamais.

3° *Puits*. Le puits est une excavation artificielle, de forme carrée ou rectangulaire, jamais ronde, au fond de laquelle on trouve des chambres où sont déposées les momies.

Pour arriver à l'orifice du puits, il faut monter sur la plate-forme du mastaba. Comme le mastaba n'a jamais eu d'escalier intérieur ou extérieur, on voit déjà que le puits devait être une partie inaccessible du tombeau.

La place du puits est en général au milieu du grand axe du mastaba, et plus près du nord que du sud.

La profondeur du puits varie. Elle est en moyenne de douze mètres; elle est quelquefois de vingt ou vingt-cinq. Le puits partant de la plate-forme et aboutissant à des chambres qui sont taillées dans le rocher, on voit que le puits traverse verticalement : 1° le mastaba de part en part, 2° le rocher sur lequel le mastaba pose ses fondations (voyez plus haut, *e*). Dans la partie construite, le puits est bâti de belles et grandes pierres. C'est même là un des caractères auxquels, à part tout autre indice, on reconnaît les puits de l'Ancien-Empire.

Pour descendre dans le puits, il faut être muni de cordes. Arrivé au fond, on est déjà sur le rocher. Un trou béant se montre à la

paroi du sud. C'est l'entrée d'un couloir. Ce couloir, où l'on ne marche que courbé, ne suit pas tout à fait l'axe du mastaba. Il se dirige obliquement vers le sud-est, précisément dans la direction de la chambre extérieure (plus haut, *m*). Tout à coup le couloir s'élargit en tous sens; une chambre se présente: c'est la chambre mortuaire proprement dite, celle pour laquelle en définitive le mastaba tout entier a été construit.

Cette chambre mortuaire est dans la verticale de la chambre extérieure (plus haut, *m*). Les survivants qui profitaient de l'accessibilité de la chambre extérieure et s'y réunissaient, avaient ainsi, à une plus ou moins grande distance, selon la profondeur du puits, le défunt sous leurs pieds.

Les chambres mortuaires du mastaba sont grandes, bien taillées. Une seule fois, j'en ai trouvé une dont les parois avaient été utilisées pour des ornements. Au milieu de ces ornements, on distinguait à grand'peine quelques lambeaux de phrases paraissant appartenir au *Rituel*.

En un coin de la chambre est le sarcophage. Le sarcophage est le plus souvent en calcaire fin, rarement en granit rose, plus rarement encore en pierre basaltique d'un noir opaque. La cuve est rectangulaire. Le dos du couvercle est arrondi, avec quatre oreillettes carrées aux angles. Je n'en connais point, à Saqqarah, qui aient des inscriptions.

On ne s'est pas toujours fié à la masse et au poids du couvercle pour fermer solidement le sarcophage. Le dessous du couvercle conserve au milieu une saillie de quatre ou cinq centimètres qui a la forme exacte du creux de la cuve et s'y emboîte. Les bords de la cuve et les bords du couvercle sont en outre rendus plus adhérents par un ciment très-dur. Enfin, comme si ce n'était pas assez de ces précautions, des boulons en bois qui passent à travers le couvercle et vont se perdre dans le bord de la cuve achèvent de sceller l'une à l'autre les deux parties du sarcophage.

Il faudrait réunir plus d'exemples que je n'ai pu en trouver pour décider la question de la momification sous l'Ancien-Empire. Ce qu'il y a de certain, c'est : 1° qu'il n'existe aucun morceau de linge de momie authentique de cette époque; 2° que cependant les ossements recueillis dans les sarcophages ont la couleur brunâtre des momies et exhalent une vague odeur de bitume. Les sarcophages que nous avons trouvés vierges ne sont pas au nombre de plus de cinq ou de six. Chaque fois, à l'ouverture, nous avons constaté que le mort était à l'état de squelette. Quant au linge, nulle trace qu'un peu

de poussière sur le fond du sarcophage, laquelle pouvait provenir de tout autre chose que d'un linceul réduit en poudre.

L'ameublement du caveau d'un mastaba ne comporte ni statues, ni statuettes funéraires, ni amulettes d'aucune sorte, ni canopes. Quelquefois des ossements de bœufs jonchent le sol. Deux ou trois grands vases rouges, pointus, ne contenant qu'une mince couche de limon, sont appuyés contre les parois du caveau. Dans l'intérieur du sarcophage, même sobriété d'objets funéraires. Un chevet en bois ou en albâtre, une demi-douzaine de petits godets également en albâtre, c'est là tout ce qu'on y recueille.

Une fois le corps dans le sarcophage, le sarcophage fermé et les divers objets que nous venons de décrire en place, on murait l'entrée du couloir horizontal au fond du puits, on emplissait le puits lui-même de pierres, de terre, de sable, et le mort reposait ainsi pour l'éternité, à l'abri de toute violation facile.

n) — En résumé, ce qu'on doit distinguer particulièrement dans les mastaba, c'est : 1^{re} une partie construite en maçonnerie de pierres ou de briques qui s'élève plus ou moins au-dessus du sol ; 2^{re} une partie creusée dans le rocher immédiatement au-dessous de la première. A la partie construite appartiennent la *chambre*, lieu toujours ouvert aux survivants ; le *serdab*, lieu de dépôt, à jamais inaccessible, des statues du défunt. A la partie creusée dans le rocher appartient le *puits*, tout aussi inaccessible, où la momie repose loin de la lumière et de tout regard humain. Ce sont là les règles les plus généralement adoptées qui président à l'arrangement des mastaba. N'y eut-il jamais des exceptions ? Quand on saura tout à l'heure le nombre considérable de mastaba dont la nécropole de Saqqarah est couverte, quand on verra que la série de ces monuments funéraires embrasse une période qui s'étend de la 1^{re} à la VI^e dynastie, on jugera qu'il est impossible qu'une mode, une habitude qui essaye de s'introduire, un caprice, des usages venus d'un autre lieu, n'en ait pu quelquefois faire naître. C'est ainsi que deux ou trois puits nous ont donné des barques en bois, désemparées et pourries ; c'est ainsi que dans une chambre du tombeau d'*Atta* (laquelle tenait vraisemblablement lieu de *serdab*) nous avons trouvé sur le sol, avec deux bonnes statues du défunt, une autre barque, une planchette percée de six godets encore munis de leurs couleurs, une table de bois chargée de vases en terre cuite et d'os plumés en calcaire. Mais il faut savoir que ces exceptions sont d'une si grande rareté, que les règles posées plus haut n'en sont point infirmées.

Tels sont donc les mastaba de l'Ancien-Empire.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les mastaba de l'Ancien-Empire que nous avons trouvés à Saqqarah n'ont pas tous des inscriptions. Il y en a à peine un sur quatre qui soit dans ces conditions favorables. Les mastaba sans inscription n'offrant qu'un médiocre intérêt, nous ne les avons que rarement explorés à fond. Au contraire, ceux que des inscriptions signalaient à notre attention ont tous été, sans exception, déblayés, mesurés, dessinés et copiés jusqu'au dernier mot. Des premiers il est impossible de savoir au juste le nombre. Le chiffre des seconds se montait, en septembre de cette année, à cent quarante-deux.

On ne peut se trouver en présence d'un pareil nombre de monuments sans éprouver le besoin de les classer entre eux chronologiquement. Il semble au premier abord que ce soit là un travail bien difficile. Tous les monuments de l'Ancien-Empire paraissent en effet se ressembler. Ils forment un tout compact, uniformément revêtu de ce style *sui generis* qu'on appelle le style de l'Ancien-Empire. Mais bientôt, en y regardant de plus près, des nuances s'établissent. On obtient alors le tableau suivant :

Tombeaux de l'une des trois premières dynasties.....	4
Tombeaux de la IV ^e dynastie { première moitié de la IV ^e dyn. 20 {	43
deuxième moitié de la IV ^e dyn. 23 }	
Tombeaux de la V ^e dynastie.....	61
Tombeaux de la VI ^e dynastie.	25
Douteux.....	9

Bien que ces tombeaux embrassent la période entière de l'Ancien-Empire, et que l'Ancien-Empire soit compris entre la I^{re} et la XI^e dynastie, on voit cependant que la série s'arrête à la VI^e. Cette lacune n'est que la conséquence d'un fait reconnu depuis longtemps. De la VI^e dynastie à la XI^e, la série des monuments s'interrompt brusquement, et nous avons là toute une période historique qui n'est représentée que par les extraits de Manéthon.

Quant aux preuves sur lesquelles s'appuie la répartition des cent quarante-deux tombeaux entre les six premières dynasties de l'Ancien-Empire, elles sont de diverses sortes. Nous allons les énumérer.

Tombeaux de l'une des trois premières dynasties. — Les tombeaux de l'une des trois premières dynasties ne diffèrent pas comme ensemble des autres tombeaux de l'Ancien Empire. Mais ils offrent dans les détails quelques traits distinctifs, auxquels on les reconnaît.

1° Ils n'ont qu'une chambre extérieure (plus haut, *m*), bâtie en briques jaunes, bien rarement en calcaire. Le plan de la chambre a la forme d'une croix, comme on le voit ici. L'arche est le couloir d'entrée; la chambre figure les deux brzs; la stèle donne le chevet. La chambre a des dimensions si petites en largeur qu'on a de la peine à s'y retourner.

2° La stèle est, si j'ose le dire, l'exagération des stèles de l'Ancien-Empire. Plus tard, les accidents de cette stèle (qui, dans l'ensemble, est la représentation d'une façade d'édifice du temps) ne sont indiqués que par des reliefs peu saillants et comme adoucis. Ici les creux s'enfoncent dans la pierre à une profondeur extrême, au point que les côtés mêmes des creux ont pu être sculptés et ornés de tableaux.

3° Les hiéroglyphes et les figures sont en reliefs plus vigoureux qu'ils ne le seront jamais. Les figures sont trapues, ébauchées à grands coups plutôt que finies. Les hiéroglyphes sont comme en désordre; les formes inconnues et inusitées y sont communes; ils sont lourds, espacés, gauchement ajustés. On n'a pas su les proportionner les uns avec les autres, ni avec les figures qu'elles accompagnent. Bien qu'aucune partie de la chambre ne soit peinte, les personnages ont la paupière inférieure bordée d'une bande verte. En ce qui regarde la langue et l'écriture, on n'en saurait trop rien dire, vu le petit nombre d'exemples dont nous disposons. Cependant certaines formules, qui bientôt seront banales, semblent être inconnues. La phraséologie est plus brève. Il y a un moins fréquent usage du phnétisme. Les charges attribuées au défunt sont souvent propres à cette époque et intraduisibles. Tout, dans l'écriture aussi bien que dans la sculpture, présente quelque chose qui dépayse l'œil.

4° Loin d'être orientés, les tombeaux de ce temps dévient d'une douzaine de degrés en moyenne à l'ouest du nord vrai (plus haut, *g*). Mais ce caractère perd de sa valeur si l'on songe, en premier lieu, que ces observations n'ont pu être faites que sur un nombre restreint de monuments; en second lieu, que ces monuments appartiennent à une même zone de la nécropole et à un ensemble où toutes les tombes ont plus ou moins cette direction. Il a suffi d'une mauvaise orientation donnée à la plus anciennement bâtie, pour que toutes les autres aient dévié dans le même sens.

Tombeaux de la première moitié de la IV^e dynastie. — Ils n'ont aussi qu'une chambre extérieure, bâtie en calcaire aussi souvent qu'en briques jaunes. Le plan affecte encore la forme d'une croix, seulement le chevet est quelquefois donné par une niche quadrangulaire au fond de laquelle est logée une stèle. Du reste, mêmes di-

mensions restreintes, au point que certaines chambres n'ont pas plus de soixante centimètres de largeur, et qu'on a peine à y entrer. Quant à la stèle, elle est, comme les précédentes, taillée à grands pans. Souvent la maçonnerie même de la chambre en dessine les divers accidents. La chambre n'offre alors aucune légende. Quand le tombeau a des inscriptions et des figures, on y reconnaît, avec des nuances, le style des premiers tombeaux. Figures et inscriptions, tout est encore en relief, avec une certaine rudesse impossible à méconnaître. L'œil cependant est moins dépaysé; on a affaire à des textes avec lesquels on commence à se sentir plus à l'aise. Les hiéroglyphes ont pris plus d'assiette; la phrase a plus de souffle; des formules sont créées. L'orientation est defectueuse comme sous les trois premières dynasties, mais pour les mêmes causes. J'oubliais les statues qu'on trouve dans les serdab: elles sont toujours un peu rudes, bien que déjà, sous cette rudesse, on sente la vigueur particulière aux statues de l'Ancien-Empire; le cou est très-gros et comme engagé dans le bloc; la tête porte en avant. Inutile de dire que les légendes inscrites sur les côtés du siège ont tous les signes caractéristiques du temps.

Tombeaux de la seconde moitié de la IV^e dynastie. — Ici nous possédons un critérium infailible. Un de nos mastaba a servi de sépulture à un fonctionnaire de Memphis qui s'appelait *Phthah-asès*. Un récit biographique couvre la stèle dans la chambre principale du tombeau. On y voit que Phthah-asès était enfant sous Mécérinus, jeune homme sous Aseskéf, et qu'élevé dans le palais de ces deux rois, il finit par épouser la fille du second d'entre eux. Que ce tombeau ait été construit vers le milieu de la IV^e dynastie, c'est donc ce qui est indiscutable. Mais ce qui est tout aussi clair, c'est que nous y trouvons un type excellent pour les tombeaux qui l'entourent ou qui lui ressemblent. Les règles par lesquelles on reconnaît les tombeaux de cette époque peuvent par conséquent être admises avec confiance. A ce moment, les mastaba prennent une grandeur et une étendue qu'ils n'ont point possédées jusqu'alors. Ils sont construits tout en briques noires ou tout en pierres; quelquefois ils n'ont qu'une chambre qui offre encore dans son plan la forme d'une croix; mais le chevet a disparu. Quelquefois ils n'ont plus de chambre du tout. Une niche peu profonde et une stèle occupent alors la place où serait la façade de la chambre, et une sorte de cour dont la porte regarde le nord précède et protège la niche. Quand la chambre existe, la paroi de l'ouest est souvent ornée de ces grandes rainures prismatiques à fleurs de lotus affrontées dont l'emploi, à Saq-

qarah même, remonte aux plus anciennes tombes. L'apport des offrandes, les scènes diverses de la vie privée, se montrent déjà, mais rarement et avec peu de développements. L'orientation devient parfaite. En même temps, un troisième pas est fait en avant dans la langue, dans la sculpture des figures et des hiéroglyphes. Les formules sont définitivement fixées. Les statues, qui sont très-nombreuses dans les serdab, joignent à la vigueur des statues de la première moitié de la IV^e dynastie la finesse des statues de la V^e. Le *Cheickh-el-bellé*, le *Ra-nefer* qu'on a vus à l'Exposition, sont de ce temps.

Tombeaux de la V^e dynastie. — C'est l'époque fleurie de l'Ancien-Empire. A cette époque les mastaba sont moins grands, mais toujours en pierre. Le plan en croix est abandonné. Une ou plusieurs chambres, auxquelles on arrive par de longs couloirs, compliquent la disposition intérieure du monument. Quelquefois une cour ornée d'un péristyle à piliers carrés ajoute à la grandeur de l'ensemble. Les statues sont fines, moins bonnes cependant que les bas-reliefs sculptés sur les murs, lesquels sont incomparables. Évidemment la belle époque de la statuaire sous l'Ancien-Empire est la seconde moitié de la IV^e dynastie; la belle époque des bas-reliefs élégants et fermes, des hiéroglyphes pouvant servir à jamais de modèle, est la V^e. Deux tombes sont d'excellents types pour le classement des autres. Toutes deux sont du règne de Sahn-ra. Un prêtre, nommé *Aukh-en-sekhet*, fut enseveli dans la première. Par une faveur inusitée, dont la stèle énumère les motifs en un style assez embrouillé, c'est le roi lui-même qui fit construire cette tombe à son serviteur. Le second appartient à un fonctionnaire nommé *Per-sen*. Une légende inscrite dans un petit tableau placé après une scène qui représente divers personnages assis par terre, nous apprend que l'apport des dons funéraires, en vertu d'une fondation instituée du temps de Sahn-ra, est faite au nom de la reine *Nefer-hotep-ès*, vraisemblablement l'épouse de ce pharaon.

Tombeaux de la VI^e dynastie. — Le passage de la V^e dynastie à la VI^e se fait par une série de tombeaux dont le type est celui d'un certain *Sabu*, dit *Abba*. Une belle stèle de calcaire, peinte en brun pour imiter le granit, est au fond de la chambre. *Sabu* fut grand chef de l'œuvre d'*Unas* (dernier roi de la V^e dynastie), « estimé du roi plus qu'aucun autre serviteur. » — « De même il fut grand chef de l'œuvre du fils du soleil, *Teta* (premier roi de la dynastie suivante), vivant éternellement. » Ce dernier roi l'a comblé de ses bienfaits, parce que, lui aussi, « il l'aimait plus qu'aucun autre serviteur. » Le grand art de la V^e dynastie, qui, un ou deux règnes auparavant, est

encore dans tout son éclat, n'a certainement pas encore pâli au point de s'obscurcir complètement; les contemporains de Sabu laissent cependant pressentir une prochaine décadence. Les figures sont toujours sculptées avec le relief léger qui est la marque de l'époque; mais les hiéroglyphes sont plus souvent gravés. En même temps les formules s'allongent; la phrase est plus coulante. Quelques tombeaux sont postérieurs à celui auquel nous venons d'emprunter ces renseignements. De plus en plus nous sommes loin des belles traditions de l'époque de Sahn-ra et des Aseskef. Les mastaba perdent pour jamais leurs proportions magistrales. Les briques jaunâtres mêlées de cailloux reparaissent. Les chambres sont, non plus bâties en pierres, mais revêtues de dalles minces sculptées.

Nous connaissons les tombes de l'Ancien-Empire qu'on trouve à Saqqarah, leur disposition, leur arrangement matériel. Il s'agit maintenant d'en pénétrer l'esprit en interrogeant les inscriptions dans la seule partie du tombeau où on les trouve, je veux dire dans la chambre extérieure.

AUG. MARIETTE.

(La suite prochainement.)

ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE¹

L'un des hommes qui ont rendu le plus de services à l'archéologie, le révérend père Garrucci, vient de publier, dans la *Civiltà cattolica*, quelques pages consacrées à l'étude d'une célèbre inscription chrétienne trouvée à Catane en 1738, et acquise, en 1824, par le musée du Louvre, avec la première partie de la collection Durand (2). Ce monument, des plus curieux dans le nombre de ceux qui se rattachent à l'histoire de l'Église primitive, a été souvent publié. Muratori, Amico, Genèr, Zaccaria, Torremuzza, Mazocchi, Ferrara l'ont enregistré tour à tour, et M. de Clarac l'a fait graver dans les planches destinées à reproduire les inscriptions antiques du Louvre. On me saura gré de donner ici ce petit texte qui méritait, à coup sûr, d'être aussi souvent transcrit :

NIIAE FIORENTINAE INFANTI DVICISSIMAE ATQ IN
NOCENTISSIMAE FIDEI FACIAE PARENS CONIOCAVIT
QVAE PRIDIE NONAS MARTIAS ANTE LYCEM PACANA
NATA ZOIIO CORR P MENSE OCTAVO DECIMO ET VICESI
MA SECVNDIA DIE COMPLEIIS FIDELIS FACTA HORA NO
CTIS OCTAVA VITIMVM SPIRITVM AGENS SVPERVIXIT
HORIS QVATTVOR ITA VT CONSVETA REPETERET AC DE
EVNCTA HYBLE HORA DIE PRIMA SEPTIMVM KAL
OCTOBRES CVIVS OCCASVM CVM VTERQ PARENS OM

(1) Voir les numéros de juin et octobre 1868.

(2) *Di un epitaffio cristiano ora esistente nel museo del Louvre, articolo estratto del quaderno 446 della Civiltà Cattolica.*

NI MOMENTO FLERET PER NOCTEM MÆSTATIS
 VOX EXTITIT QVÆ DEFVNCTAM LAMENTARI PROHI
 BERET CVIVS CORPVS PRO FORIBVS MARTYRORVM CVAX
 IOCIVIO SVO PER PROSBITERVM HVMATV·E IIII NON OCTBR

Nilæ (1) Florentinæ infanti dulcissimæ atque innocentissimæ, fideli factæ, parens conlocavit. Quæ pridie nonas martias ante lucem pagana nata, Zoilo Correctore Provinciæ, mense octavo decimo et vigesima secunda die completis fidelis facta hora noctis octava ultimum spiritum agens supervixit horis quattuor, ita ut consueta repeteret, ac defuncta Hyble hora diei prima septimum kal. octobris. Cujus occasum cum uterque parens omni momento fleret, per noctem majestatis vox extitit quæ defunctam lamentari prohiberet. Cujus corpus pro foribus martyrorum cum loculo suo per presbyterum humatum est, |||| nonas octobris.

Bien que répétée à l'envi par les archéologues, et quel qu'en soit d'ailleurs l'intérêt, l'épithaphe sicilienne n'avait pas encore fait l'objet d'un commentaire approfondi. Personne mieux que le savant jésuite n'en pouvait faire comprendre la valeur. Si l'on avait depuis longtemps cherché à déterminer la date de ce marbre, si l'on s'était appliqué à montrer dans le **ZOILIO CORR P** de la quatrième ligne les mots **ZOILIO CORRECTORE Provinciæ**, nul n'avait appuyé avec autant de preuves et de savoir l'interprétation proposée. Pour la partie de l'inscription qui touche à l'histoire des premiers temps chrétiens, l'âge du mot *paganus* employé dans le sens d'idolâtre, le baptême conféré à la dernière heure, le désespoir des survivants adouci par la foi dans la vie future, l'ensevelissement des fidèles près des saints, je ne puis mieux faire que de renvoyer à l'intéressant commentaire donné par le révérend père Garrucci.

La libéralité de sa critique me permettra de formuler ici une ré-

(1) Peut-être pour *Julia*, comme propose de lire le R. P. Garrucci, en se fondant ingénieusement sur la forme particulière des lettres de cette inscription.

serve au sujet de l'interprétation d'un de nos marbres chrétiens de la Gaule. La belle épitaphe de Lyon,

PROCVLA · CL · FEMINA
FAMVLA · DEI
A · TERRA · AD · MARTYRES

lui a paru présenter, de même que l'inscription de Catane, la mention d'un ensevelissement près des restes des martyrs. J'y avais signalé, pour ma part, une formule relative à l'admission de la chrétienne dans le royaume céleste, au sortir de ce bas monde. Mon opinion se fonde tout d'abord sur une épitaphe d'Aquilée où nous lisons ces mots, si semblables à ceux du marbre de Lyon :

PERGENS AD IVSTOS ET ELECTOS(1).

Elle est également appuyée par trois autres textes épigraphiques où le ciel est appelé « le séjour des justes et des saints » (2).

Le savant religieux, dont le portefeuille est toujours rempli de nouveautés précieuses, termine son commentaire en publiant un marbre inédit, récemment découvert en Sardaigne et qui donne le nom d'un dieu païen, connu seulement, jusqu'à cette heure, par un passage que contiennent certains manuscrits de saint Cyprien, le dieu *Viduus*.

L'espace que l'on veut bien m'accorder dans cette *Revue* est déjà trop rempli pour que je puisse mentionner autrement qu'en passant les articles contenus dans les dernières feuilles du *Bulletin* de M. de Rossi. J'y signalerai tout d'abord une notice sur des objets chrétiens découverts à Porto, dans les fouilles ordonnées par le prince Torlonia, des verres gravés, des bronzes, des terres cuites où se retrouvent des sujets souvent représentés par les premiers fidèles, l'image de saint Pierre, les trois jeunes Hébreux devant Nabuchodonosor, le poisson, la colombe, le vase symbolique, le Seigneur debout au milieu des Apôtres et tenant à la main un livre où se lisent les mots **LEX DOMINI**.

(1) Marchi, *Illustrazione d'una lapide cristiana Aquileiese*, 1846, in-4°; De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, t. II, p. 19.

(2) Gruter, 450, 5 : NVNC PROPIOR CHRISTO SANCTORVM SEDE POTITVS; Marini, dans Mai, *Collectio Vaticana*, t. V, p. 31, 2 : ETERNAMQVE PETIERE DOMVM REGNAQVE PIORVM; p. 35, 3 : AETHERIAM PETIERE DOMVM REGNAQVE PIORVM.

On lira dans le même Bulletin une note sur le défaut d'authenticité des inscriptions chrétiennes d'Alba, puis un long travail sur le poème découvert dans un manuscrit de Prudence par le savant M. Léopold Delisle et que M. de Rossi considère comme une composition dirigée contre Nicomaque Flavien qui voulut, en 394, restaurer le culte des idoles.

C'est encore rester avec le célèbre antiquaire romain que de parler d'une publication faite à Belley par M. le chanoine Martigny, auteur de l'utile *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*. Le Bulletin d'archéologie de M. de Rossi vient de paraître traduit en français par les soins et sous la direction du savant ecclésiastique (1). Ce n'est point une simple version qui nous est donnée. M. le chanoine Martigny, auquel les matières traitées dans le recueil italien sont familières, a eu l'heureuse pensée de le mettre à la portée de tous, en ajoutant au texte original des notes claires et substantielles, faites pour initier le lecteur à l'intelligence de quelques termes spéciaux qui reparaissent souvent sous la plume de M. de Rossi. Pour ceux qui peuvent être nouveaux dans l'étude de l'archéologie chrétienne, il explique, dès les premières pages, ce que sont les verres à dessins d'or que l'on retrouve aux catacombes et qui représentent des sujets relatifs à notre foi; plus loin, il fait comprendre d'un mot ce que sont les *clavi* des vêtements, les *lemniscus* des couronnes, le symbole secret du poisson, les *loculi*, les *cubicula*, les lucernaires des hypogées de Rome, les monogrammes du Christ. Partout, le lecteur trouve ainsi un guide précis et sûr, si quelque terme nouveau pour lui l'arrête. Comprise et complétée de la sorte, la traduction du *Bullettino archeologico cristiano* ne peut manquer de prendre place à côté des publications les plus utiles et les mieux accueillies.

EDMOND LE BLANT.

(1) *Bulletin d'archéologie chrétienne*, par M. le ch. de Rossi, édition française, publiée par les soins et sous la direction de M. l'abbé Martigny. A Belley, chez l'abbé Martigny. A Paris, chez Dorand et Palmé.

LE

MYSTÈRE DES BARDES

DE L'ILE DE BRETAGNE

(Suite et fin) (1)

TRANSMIGRATION, FÉLICITÉ, INSPIRATION (2).

.....

QUESTION. — Combien sont tombés dans la Transmigration, et pour quelles causes sont-ils tombés ?

RÉPONSE. — Tous les êtres vivants au-dessous du Cercle de Félicité sont tombés dans la Transmigration, et ils sont maintenant sur leur retour à la Félicité. Longue sera la migration (3) de la plupart, parce que bien des fois ils sont tombés dans l'adhérence au mal et à l'impiété. Et la cause pour laquelle ils sont tombés (primitivement) a été qu'ils sont allés pour parcourir (4) le Cercle du Vide infini, que nul, si ce n'est Dieu, ne peut endurer et parcourir. Et, à cause de cela, ils sont tombés jusque dans l'Ablîme. Et c'est par l'orgueil, qui a voulu entrer en lutte avec Dieu, qu'ils sont tombés, et il n'est point de nécessité de tomber jusque dans l'Ablîme, si ce n'est par l'orgueil.

Q. — Sont-ils tous tombés dans la Transmigration par orgueil, ceux qui avaient atteint le Cercle de Félicité, après avoir monté une

(1) Voir les numéros de novembre et décembre 1868.

(2) *Abred, Gwynfyd, Awen.* (Barddas, vol. I, p. 235.)

(3) Circulation; *treigl*.

(4) Circuler; *treiglo*.

première fois, sous l'empire de la Nécessité, l'échelle de la Transmigration depuis le fond de l'Abîme (1)?

R. — Non; quelques-uns ont recherché la Sagesse, et par là ils ont vu ce que produit l'orgueil, et ils ont résolu de se mettre en accord avec ce qui leur a été enseigné de Dieu, et par là ils sont devenus Êtres divins, c'est-à-dire saints Anges. Et ainsi ils ont acquis l'intelligence de ce qu'ils voyaient en autrui, et par là ils ont vu la nature du Vide infini et de l'Éternité, et que nul que Dieu ne les peut endurer et parcourir.

Q. — N'y a-t-il plus de danger de retomber du Cercle de Félicité dans la Transmigration comme auparavant?

R. — Il n'y en a plus, parce que tout orgueil et tout autre péché doit être surmonté avant qu'on puisse atteindre une seconde fois le Cercle de Félicité, et alors, en se rappelant et en connaissant le mal qui fut auparavant, pour toujours en chacun sera nécessairement l'horreur de la chose qui l'a fait tomber auparavant, et, par nécessité, haine et amour dureront et continueront pour toujours dans le Cercle de Félicité, où seront sans fin les trois forces (2), à savoir: haine, amour et science.

Q. — Ceux qui retourneront au Cercle de Félicité après la chute dans la Transmigration, seront-ils de même condition que ceux qui ne sont pas tombés?

R. — Ils le seront; et de même privilège, parce que l'amour de Dieu ne peut être moindre envers l'un qu'envers l'autre, ni envers une forme d'existence qu'envers une autre, attendu qu'il est le Dieu et le père de tous, et qu'il donne à tous la même somme d'amour et de protection, et que tous seront égaux et de même privilège dans le Cercle de Félicité, c'est-à-dire qu'ils seront Êtres divins et saints Anges pour toujours.

Q. — Toute forme et espèce d'existence vivante (3) continuera-t-elle pour toujours comme elle est maintenant? S'il en est ainsi, dis-moi comment?

R. — Oui, en vertu de liberté et de choix, et les bienheureux iront de l'une à l'autre forme comme il leur plaira, afin d'échapper à l'ac-

(1) Littéralement: « après la circulation de Nécessité primitive depuis Annum. » — *O'r treigl Augen cystefn o Annum.*

(2) *Chadarn.* Haine du mal; amour du bien; science, c'est-à-dire connaissance du bien et du mal.

(3) Avec vie; *wrth fyneyd.*

cablante immobilité du Vide infini (1), que nul que Dieu ne peut endurer, et afin d'expérimenter toute science et toute félicité qui soit capable d'espèce et de forme; et chacun d'eux hait nécessairement le mal, et le connaît entièrement, et, par conséquent, le renonce nécessairement depuis qu'il connaît sa nature et sa perversité. *Dieu étant aide et Dieu étant chef* (2) les soutient et les préserve pour toujours.

Q. — Comment ces choses là ont-elles été connues?

R. — Les Voyants (3), depuis les siècles des siècles, depuis le temps de Seth, fils d'Adam, fils de Dieu, ont obtenu l'Inspiration (4) de Dieu, et, par là, ont connu le mystère de la Divinité (5); et, dans la nation des Cymrys, ont été les Voyants depuis les siècles des siècles, après quoi les Voyants ont été constitués selon les privilèges et usages afin que la mémoire ne pût se perdre de cette science. Après quoi les Voyants ont été nommés Bardes, selon les privilèges et usages des Bardes de l'Île de Bretagne, parce que ce fut après l'arrivée des Cymrys dans l'Île de Bretagne que cette règle fut établie, et c'est par la Tradition du Bardisme et par l'Inspiration de Dieu que cette science a été acquise, et nulle fausseté ne peut provenir de l'Inspiration de Dieu. Dans la nation d'Israël se sont trouvés les saints prophètes qui, par l'Inspiration de Dieu, ont connu toutes choses comme elles sont décrites dans les Saintes Écritures. Et, après que Christ, le Fils de Dieu, fut descendu de la Félicité dans la chair, plus ample connaissance de Dieu et de sa volonté a été obtenue, comme on le voit dans la parole de Paul. Et, quand nous, les Cymrys, nous sommes convertis à la foi en Christ, nos Bardes ont obtenu une plus claire Inspiration de Dieu, et une science de toutes choses divines, au-dessus de ce qu'on avait vu auparavant, et ils ont prophétisé, croissant en Inspiration et en science. De là vient toute science sur les choses divines et qui appartiennent à Dieu.

Q. — Comment l'Inspiration est-elle obtenue là où elle n'était pas, en sorte qu'on puisse faire un Barde de celui qui veut être un Barde?

(1) *Rhag lludded a hired y Ceugant*; littéralement: « à la fatigue et à la longueur de la » Circonférence vide. Nous ne sommes pas sûr du sens du mot *Gorffwyr*, que nous rendons par *échapper*; *Ab-ithel* le traduit en anglais par *to repose*; se reposer de la fatigue, etc.

(2) *A Dya yn borth a Dyte'n ben*; « Dieu en aide et Dieu en chef. » — C'est une des devises bardiques.

(3) *Gwyddonaid*.

(4) *Awen*.

(5) *Cyfrinach Dwyfoldeb*.

R. — En s'habituant à une sainte vie, et à tout amour envers Dieu et envers l'homme, et à toute justice, et à toute miséricorde, et à toute générosité, et à toute endurance (1), et à toute paix, et en pratiquant les bonnes sciences; et en éloignant l'orgueil, et la cruauté, et l'adultère, et le meurtre et le guet-apens (2), et le vol et la fraude, et toute injustice, c'est-à-dire : les choses qui corrompent et détruisent l'Inspiration, là où elle existe, et qui empêchent de l'obtenir, là où elle n'existe pas.

Q. — Est-ce dans la voie où elle a été premièrement obtenue que l'Inspiration de Dieu peut encore s'obtenir ?

R. — C'est dans la voie où l'Inspiration a été obtenue que l'on peut connaître et croire la Vérité. Quelques-uns, cependant, sont d'opinion que la voie dans laquelle la Vérité a été premièrement connue, a été que les Êtres divins, c'est-à-dire les saints Anges, et les saints ou hommes de Dieu qui sont allés au *Ciel* (3), et principalement Jésus-Christ, Fils de Dieu, sont descendus du Cercle de la Félicité dans le *Petit Monde*, dans la condition d'homme (4), afin d'enseigner, avertir, diriger et informer ceux qui cherchaient à devenir hommes de Dieu. C'est-à-dire qu'ils sont venus, en la qualité de messagers envoyés de Dieu, dans son amour infini, et en vertu de leur grand amour coopérant avec l'amour de Dieu, et comme ses obéissants messagers; et nous aurons ce qui de l'Inspiration de Dieu nous est nécessaire, en nous attachant aux dons (de Dieu) et à la piété, avec sincérité et pur amour de tout bien.

Le document que nous venons de citer rectifie l'interprétation qu'on pouvait donner au *Livre de la Tradition*. Il établit que les êtres, avant de parvenir à cet état de *bienheureux* d'où ils ont été précipités par leur faute, avaient monté, une première fois, sous la Loi de Nécessité, tous les degrés de la Transmigration depuis le fond de l'Abîme; par conséquent, qu'ils avaient été créés dans l'Abîme, c'est-à-dire au plus bas degré de l'existence, dans l'innocence, mais nullement dans un état supérieur et angélique. L'idée de progrès et de perfectibilité est donc le fond essentiel de cette cosmogonie.

(1) Souffrance; *goddef*.

(2) Le meurtre par trahison.

(3) *Nef, Nef*, le Ciel, l'espace céleste, ne confond avec *Gwynfyd* ou la Félicité.

(4) Ceci explique ce que dit l'Innité, dans le catéchisme de Sion Cent: « Je suis dans le *Petit Monde*. »

L'homme, suivant elle, n'est pas un ange déchû, mais un être élevé progressivement du plus bas degré de l'existence jusqu'à la félicité céleste, puis retombé par sa faute, et qui maintenant est en voie de se relever. Il peut, de la vie humaine et terrestre, remonter immédiatement à la vie céleste, s'il s'en rend digne, et n'en retombera pas une seconde fois, parce que la connaissance du bien et du mal, acquise à ses dépens, et la mémoire de son passé, mémoire qu'il doit retrouver en atteignant la vie supérieure, le préserveront pour toujours de la rechute.

Cette cosmogonie, non-seulement n'admet pas, avec Platon et Origène, que les hommes soient des anges déchus, mais n'admet pas qu'il y ait d'autres anges que des âmes humaines qui, après avoir monté, comme les autres, l'échelle de la Transmigration, ont évité la faute de leurs semblables « en recherchant la Sagesse. » Elle manifeste un très-beau sentiment de la solidarité universelle dans la sympathie qu'elle attribue aux *êtres divins* ou *saints anges* pour les malheureux déchus, sympathie qui va parfois jusqu'à les faire redescendre volontairement dans la condition humaine pour aider les autres à en sortir.

Il nous paraît permis de signaler l'influence du christianisme dans cette charité, parce que d'autres passages, ainsi qu'on l'a pu voir dans le catéchisme de Sion Cent, ne parlent de la faculté accordée aux bienheureux de redescendre dans les conditions inférieures, qu'au point de vue d'augmenter leur science, la béatitude consistant dans le plus grand accroissement possible de science. C'est dans cette prépondérance donnée à la connaissance, à la science, que nous croyons retrouver l'idée druidique ancienne (1).

Un des caractères les plus remarquables de la théologie bardique est l'idée enveloppée sous les symboles fort clairs du *Ceugant* et du *Gwynfyd*. Ces symboles expriment nettement la distinction qu'établissaient les bardes entre le mode d'existence de l'Être absolu et le mode d'existence des créatures. L'immortalité, pour eux, ne se confond pas du tout avec l'éternité, où il n'y a ni passé, ni avenir, mais un présent éternel. Les créatures, parvenues à l'état de félicité, où elles ne sont plus sujettes au mal ni à la mort, n'en continuent

(1) Cependant, il faut ajouter que, dans les traditions populaires celtiques, les anciens héros sortent quelquefois de dessous le *lec'h* (le monument de pierres), pour venir au secours du Pays et de la Nation. Cette tradition paraît étrangère et antérieure au christianisme; elle existait de même chez les Grecs, avec quelque différence de forme.

pas moins à vivre dans le temps et par actes successifs. Prétendre vivre selon le mode de l'éternité, c'est prétendre devenir Dieu. Qui le tente ne devient pas Dieu, mais, rejeté du sein de l'accablante éternité, retombe jusqu'au plus bas degré de l'existence. C'est l'antithèse radicale, non pas seulement du Bouddhisme, mais même du Brahmanisme, chez lequel les ascètes aspirent à se confondre en Brahma.

Nous parlions d'influence chrétienne. On a pu remarquer, dans le second fragment de catéchisme, plus qu'une influence, l'introduction directe, dans la tradition bardique, des personnages de la Genèse, Adam, Seth, etc. La forme antérieure de la tradition celtique n'a cependant pas péri; il n'y a eu que juxtaposition; car, dans de nombreux documents, on retrouve un premier homme qui porte un tout autre nom qu'Adam, le nom tout aryen de *Menyw*, même racine évidemment que *Manou*, *Manas*, en sanscrit, *Mens* en latin, *Man* dans les langues teutoniques. Ce *Menyw* s'appelle le Fils des Trois Cris, des Trois Voix (1), parce qu'il a entendu le triple son de la voix divine, en même temps qu'il a vu les trois rayons de lumière correspondant à ce triple son, et exprimant le Nom Divin; et il a exprimé les trois voix et les trois rayons par les Trois Lettres primitives (2), principes du premier alphabet et de toutes sciences.

Ceci est un pur symbole; car, dans l'idée bardique, il n'y a pas réellement un premier homme, tous les êtres ayant été créés à la fois lorsque Dieu a prononcé son nom.

Avant que Dieu eût prononcé son nom, le *Ceugant*, la Circonférence Vide, n'était pas absolument vide, et contenait une multitude de particules de lumière, et Dieu était dans chacune de ces particules, comme dans le tout; il était dans chaque particule comme étant sa vie, et chaque particule était en Dieu et dans la vie de Dieu. Et Dieu fit pleuvoir ces substances vivantes dans l'Abîme, que remplissaient les éléments des ténèbres premières, les substances passives et mortes, et c'est de l'union des substances vivantes et lumineuses avec les substances ténébreuses et mortes que sont nés tous les êtres.

Ces particules actives et lumineuses, ces *forces*, comme nous dirions maintenant, qui semblent une première aperception des monades de Leibnitz, portent le nom de *Manred*, des deux mots *Mân* et

(1) *Menyw hên ap Teir Gwaedd*; *Menyw* l'ancien, Fils des Trois Cris.

(2) D. I. V.; ou bien : O. I. V.

Rhéd, qui expriment, l'un la petitesse, et l'autre l'activité, littéralement : la course (1).

Les documents que nous avons cités jusqu'ici peuvent servir d'explication et de commentaires aux Triades traduites par M. Pictet, et fournissent les moyens de se rendre compte des idées générales des Bardes sur la destinée humaine. Nous allons y ajouter un fragment que nous croyons propre à jeter des lumières sur une question historique et sur un point particulier de l'antiquité gauloise, qui a été le sujet de bien des discussions et de bien des incriminations contre nos ancêtres. Il ne s'agit de rien moins que des SACRIFICES HUMAINS. Nous croyons en avoir retrouvé l'interprétation chez les Bardes. Le lecteur va en juger.

Dans une pièce intitulée : *Triades de Bardisme et Coutumes* (2), qui contient des matières fort diverses, des maximes de morale et de théologie, des définitions métaphysiques, à côté de légendes et de traditions, on rencontre les triades suivantes :

TRIADÉ XIII.

Pour trois causes peut une vie être retranchée (3) d'entre les vivants, à savoir : quand on a tué un homme par pensée préméditée (4), et quand on a tué un homme par voie occasionnelle et indirecte, comme si l'on a détruit les fruits et les végétaux qui sont pour la nourriture et le soutien de la vie de l'homme, et lorsqu'il est mieux, pour celui qui est mis à mort, de mourir que de vivre (5), comme pour le délivrer de peine extrême ou pour améliorer sa condition dans la Transmigration, ainsi qu'il arrive d'un homme qui donne sa vie en sacrifice (6) pour un méfait punissable, lorsqu'il ne peut autrement faire droit et satisfaction pour ce qu'il a commis, qu'en se présentant de bonne volonté, sur sommation de la justice, au châtimement mérité.

(1) Il y a d'assez fréquentes allusions aux *Maurel* dans les *Bardas*, et aussi dans les poésies des Bardes. Voir particulièrement, dans le vol. 1^{er} des *Bardas*, les p. 247-253.

(2) *Triocedd Bardisax a Defodau*. (*Bardisax*, vol. I, p. 350 et suiv.)

(3) Littéralement : « être mise hors, portée hors ; » *dygn*.

(4) Par pensée et intention ; « *fyrd* » *amcan*.

(5) Littéralement : « que non autrement ; » *nac amgen*.

(6) Littéralement : « en rachat de l'âme ; » *yn enaid fuddau* ; *enaid*, âme ; *mad-deu*, pardon, rémission. Le verbe composé *eneidfuddau*, comme sens dérivé, signifie : punir de mort.

TRIADÉ XIV.

Par trois voies, il advient qu'un homme obtient le bonheur du sacrifice (1). L'une est le châtement mérité selon la Loi du Pays et la Loi mutuelle (2), pour méfait outrageux. A savoir : est méfait outrageux, tuer, et brûler, et assassiner, et faire guet-apens, et trahir le Pays et la Nation. C'est-à-dire que doit être privé de vie (3) celui qui a commis ces méfaits, et toute privation de vie s'exécute ou par jugement de Cour de Droit mutuel (jury), ou, en guerre, par la Loi du Pays et de la Nation. — La seconde voie est celle où l'homme se livre lui-même, sur la sommation de justice qu'il entend dans sa conscience (4), à la privation de vie, pour méfait outrageux et digne de châtement qu'il sait avoir commis, et lorsqu'il ne peut autrement faire droit et satisfaction pour l'offense qu'il a commise, qu'en se présentant de bonne volonté au châtement qui lui est dû pour ce qu'il a fait. — La troisième voie est celle où l'homme va de lui-même s'exposer à la privation de vie pour le soutien de la Vérité et de la Justice, et, en manifestant sa miséricorde, obtient d'être mis à mort pour le bien qu'il a fait, et c'est pourquoi il monte droit au Cercle de la Félicité. — Et, autrement que par ces trois voies, ne doit l'homme être livré au sacrifice (5) par l'homme, parce qu'il n'y a que Dieu qui soit vrai juge de ce qui est autrement. — Et le premier (des trois hommes sacrifiés) demeure dans la Transmigration en la condition et nature d'homme, sans retomber dans un état inférieur (6), et les deux autres s'élèvent dans le Cercle de la Félicité.

TRIADÉ XV.

Les trois moyens d'accélérer la fin de la Transmigration (7) : les

(1) Littéralement : « prospère dans le rachat de l'âme ; » *foð y enuid faddau*.

(2) *Chyfraith* : la loi commune, le jugement par les pairs, le jury.

(3) *Dihenydd* : terme d'un sens très-indirect ; il paraît signifier : être privé et priver de vieillir. — *Di*, préfixe privatif ; *hên*, vieux, vieillesse ; *hennd*, vieillir.

(4) *A þo arno parth ei gydwylbod*. Le sens direct paraît être : la sommation qui met la division, c'est-à-dire le discernement, dans sa conscience, qui le fait rentrer en lui-même. Il ne faut pas confondre cet acte spontané de l'homme qui se dénonce et se livre lui-même, sur la sommation de sa conscience, avec l'obéissance à la sommation de la justice, c'est-à-dire du magistrat, mentionnée dans la triade précédente.

(5) *Ar ddyn ei faru'n enuid faddau* : « Juger l'homme pour le rachat de l'âme. »

(6) Sans retomber dans une condition animale.

(7) Littéralement : « Les trois accélérations de la fin d'Abred ; » *Tri phrysuriod diweddi Abred*. C'est-à-dire : les moyens d'abrégier le chemin du Ciel.

douleurs (1), s'entre-donner la mort dans les combats (2), et aller par droit, et raison, et nécessité, afin de bien faire, *au sacrifice* (3); tandis que, sans ces trois moyens, nul ne peut s'affranchir de la Transmigration, si ce n'est bien tard, à force de temps; d'où l'on voit que *c'est pour le bien et par miséricorde pour les vivants que Dieu a suscité l'universel combat et le meurtre mutuel qui sont et interviennent incessamment parmi eux* (4).

A quelque époque et par quelque main qu'aient été écrites ces Triades, il nous semble impossible d'y méconnaître une tradition directe de l'ancienne Gaule. Nous ne sommes plus ici seulement dans le néo-druidisme; nous sommes dans l'antiquité. Nous avons l'explication de trois degrés du sacrifice humain, avec les conséquences que l'ancienne religion y attachait pour l'autre, ou plutôt pour les autres vies : 1^o le coupable acceptant sa peine, et obtenant par là de rentrer, après la mort, dans la vie humaine tel qu'il y était venu avant son crime, sans retomber dans le monde inférieur de l'animalité; 2^o le coupable venant se dénoncer lui-même et provoquer l'expiation, et gagnant par là le ciel; et 3^o l'innocent se livrant volontairement au sacrifice par miséricorde pour autrui. Comme il y avait beaucoup de degrés dans le Cercle de Félicité, l'innocent montait sans doute immédiatement à une région beaucoup plus élevée que le coupable purifié; mais notre texte n'en dit rien.

Peut-on ne pas voir là l'interprétation des fameuses immolations volontaires de la Gaule? C'est surtout dans la troisième de ces Triades que reparait le génie de l'antiquité en ce qu'il avait de plus opposé aux conceptions et surtout aux sentiments chrétiens. Cette idée de Dieu instituant la guerre universelle et le *meurtre mutuel* entre les êtres pour leur abrèger violemment le chemin du ciel, cette forme sanglante et terrible donnée à l'idée vraie du perfectionnement de l'âme par la douleur, éclaire singulièrement les côtés sombres du druidisme antique, et éclate, comme une étrange dissonance, parmi la sérénité et la charité de la philosophie bardique.

On doit savoir beaucoup de gré à Edward Williams de nous avoir fidèlement conservé ce document extraordinaire, et c'est une des

(1) *Clefydon*; les souffrances du corps; les maladies, supportées avec courage.

(2) *Cyflymladd*; s'entre-tuer mutuellement.

(3) *In ennil fadden*.

(4) *Lle y gwelir mai o les a thrugaredd i fywydolion y peris Dau'r cyflymladd cyflodd y sylid y ryngddynt*.

meilleures preuves de son respect absolu pour la lettre des textes qu'il nous a transmis. Rien n'était plus opposé que cette terrible doctrine du vieux druidisme à ses sentiments propres, lui qui soutenait opiniâtrément que les Bardes avaient toujours été des apôtres de paix.

Il avait, sur quelques points particuliers, des partis pris et des opinions singulières, qui ne doivent faire méconnaître ni le vaste savoir qu'il possédait sur l'ensemble des traditions et des documents de son pays, ni ses lumières et son judicieux et pénétrant esprit.

Nous n'avons pas retrouvé, dans ses notes, de commentaire sur les Triades de l'*Enaid Faddeu*, mais seulement l'expression de cette opinion que, chez les anciens, l'immolation des animaux avait pour but de les rapprocher de « l'état d'humanité », non d'apaiser la colère de la Divinité.

Nous pourrions donner, de son savoir et de son jugement, maints exemples pris au hasard dans les dissertations et les notes sans nombre qu'il a semées à travers la vaste collection de ses manuscrits. Voici un passage qui concerne, non plus les documents secrets, mais la poésie bardique :

« Les deux pièces qui sont l'ouvrage d'Aneurin, connu dans l'histoire sous le nom de Gildas, quelques poèmes et odes de Taliesin, et les élégies de Llywarch, sont de splendides monuments du génie de ce premier temps (de la première période de la littérature bardique dont on ait conservé des monuments, c'est-à-dire du VI^e siècle).

• Ce n'est qu'avec hésitation qu'on peut mettre le nom de Myrddin (Merlin) le quatrième sur la liste. Ses œuvres ont été tellement interpolées dans les âges suivants, pour servir à la propagation de prophéties politiques, qu'il est difficile de dégager ce qui reste des inspirations originales de ce Bardé d'entre les paraphrases qui ont dénaturé le texte primitif.

Les âges suivants ont donné à Taliesin le titre de chef des Bardes; mais le mérite qui lui a valu cette qualification ne peut maintenant être pleinement apprécié d'après ce que nous avons conservé de lui, vu l'état de mutilation où ces restes de son œuvre nous sont parvenus; comme certaines de ses inspirations avaient un caractère prophétique, on a adopté son nom pour donner autorité à de semblables prédictions dans les temps postérieurs. Cependant, il n'est pas besoin d'un discernement bien profond, quand on connaît les transformations opérées par degrés dans les formes de notre poésie, pour dis-

tinguer entre les productions du VI^e siècle et celles du XII^e ou des siècles plus récents.

« Les restes poétiques des élégies de Llywarch Hên sont plus entiers que ceux d'aucun de ses contemporains. »

Il y a probablement plus d'un demi-siècle que ceci est écrit; cela doit être de la dernière période de la vie d'Edward Williams, qui est mort, plus qu'octogénaire, en 1827. Il ne nous semble pas que cinquante ou soixante ans d'études et de discussions sur cette matière aient fait autre chose que de confirmer le jugement du vieux barde de Glamorgan.

On peut juger s'il est permis de ne voir en lui qu'un enthousiaste crédule, ou qu'un inventeur d'apocryphes, et cette citation étonnera sans doute plus d'un critique de l'autre côté de la Manche, où l'on parle quelquefois d'Edward Williams assez à la légère, et sans le connaître (1). On le confond trop souvent avec certains de ses contemporains gallois, fort respectables par leur infatigable et fructueux dévouement aux souvenirs nationaux et littéraires de leur pays, mais fort éloignés de voir aussi clair dans ces souvenirs que le faisait Edward Williams. Celui-ci avait sur ses collaborateurs du *Mycyrion* un double avantage; il possédait les secrets bardiques par l'initiation qu'il avait reçue et par les documents dont il était dépositaire, et, d'une autre part, il appliquait à l'étude de la littérature galloise un esprit critique et historique, qui se dégageait fréquemment, avec une singulière énergie, d'entre les données traditionnelles et les partis pris dont nous parlions tout à l'heure.

La noble hospitalité galloise nous a mis à même d'examiner, durant trois voyages consécutifs, la collection des *Manuscrits d'Iolo*, dans un lieu où l'on conserve, avec un pieux respect et une généreuse passion, tout ce qui se rapporte à l'esprit et à la tradition des Bretons d'outre-mer. Le caractère et l'intelligence d'Edward Williams gagnent également à être ainsi pris sur le fait à travers cette multitude de fragments jetés, au hasard de sa pensée, sur les marges ou sur les pages blanches de ces textes de diverses époques reliés en soixante et dix volumes. Rien n'est plus intéressant que de le voir discuter avec lui-même l'âge de tel document, l'authenticité de telle tradition. Il est parfois arrêté par quelque idée générale préconçue; mais, d'ordinaire, la sagacité n'est pas moindre chez lui que la

(1) Nous trouvons aussi dans ses notes cette opinion que le sanscrit n'est pas plus dérivé du gallois que le gallois du sanscrit, mais que tous deux sont de commune origine. Pour l'époque où il écrivait, ceci n'est pas vulgaire.

sincérité. Il ne faudrait pas prendre pour son dernier mot les considérations qui accompagnent les Triades dans les *Lytic Poems*; cette publication a eu lieu en 1794, et « le vieil Iolo » a vécu jusqu'en 1827, étudiant et pensant jusqu'à la fin. Il avait projeté, ébauché une histoire des Cymrys et un dictionnaire cymrique; on doit beaucoup regretter qu'il n'ait rien achevé; son dictionnaire eût été certainement très-supérieur à celui d'Owen Pughe, dont il connaissait fort bien les défauts, et où l'imagination se donne beaucoup trop libre carrière.

Il serait à désirer qu'on publiât des *Remains of Iolo*, comme on a publié les *Remains of Price Carnhuanawc*, un autre Gallois éminent, qui avait laissé des fragments et des correspondances pleins d'intérêt, outre son important ouvrage sur l'histoire du Pays de Galles (*Hanes Cymru*), publié en 1842. On trouverait là bien des vues et bien des faits utiles à l'étude des littératures celtiques.

M. Leflocq, dans l'article qui a été l'occasion des nôtres, a indiqué l'opposition entre les deux écoles bardiques de Caermarthen et de Glamorgan. Voici le résumé d'un fragment d'Edward Williams sur ce qui regarde ces deux écoles du South-Wales et le North-Wales.

L'ancien Bardisme, suivant Edward Williams, a disparu dans le North-Wales (*Gwynedd*), depuis la première partie du xv^e siècle; cela n'a point de rapport avec le prétendu massacre des Bardes sous Édouard I^{er}, massacre qui, dit Edward Williams, « n'est rapporté par aucun de nos vieux écrivains. » Mais, vers le temps du Barde Rhys le Rouge, les Bardes de North-Wales furent réduits au silence et persécutés (après la mort d'Owen Glyndwr en 1415 (1), et l'étouffement de la dernière insurrection nationale galloise).

Vers le milieu du xv^e siècle, à la suite d'un *Eisteddfod* tenu à Caermarthen, avec l'approbation du gouvernement du roi Henri VI, Davydd-ab-Edmund reporta de Caermarthen en North-Wales « des règles de poésie, je ne dirai pas de bardisme, » dit Edward Williams; c'est-à-dire qu'on reporta en North-Wales cet art poétique que M. Leflocq avait cru être tout le Bardisme, et qu'on n'y reporta point les secrets bardiques.

Le Glamorgan, poursuit Edward Williams, fut plus heureux que le reste du pays de Galles; il ne relevait pas directement de la couronne, et ses seigneurs sanctionnèrent publiquement, deux ou trois

(1) Dans notre article précédent, une faute d'impression a changé une date importante de l'histoire galloise, celle de la fin tragique du dernier *brenyn* indépendant de Galles, Llywelyn ap Gruffudd; on a mis 1202 pour 1282.

siècles durant, les sessions bardiques de Tir-Jarll. La tradition a pu se conserver là sans obstacles, tandis qu'à Caermarthen et dans tout le reste du pays on oubliait les grandes traditions pour s'absorber dans des raffinements et des recherches subtiles de procédés de versification. « Les bardes de Glamorgan maintinrent la tradition en instituant une enquête sur les anciens systèmes de *mythologie*, gouvernement, politique, discipline, lois de poésie et principes de versification. Ils n'évitèrent pas eux-mêmes les raffinements littéraires du Nord, qui servirent, on ne peut le nier, à tirer de la langue toutes ses ressources, à raviver beaucoup de vieux mots oubliés, et à nous rendre ainsi capables de comprendre nos plus anciens écrivains, dont le sens serait perdu pour nous sans cette revivification du langage dans une époque intermédiaire. »

Ce passage, qui nous apprend beaucoup sur l'opposition des deux écoles bardiques, ne nous dit cependant pas tout. Il nous semble que l'école de Caermarthen, précisément parce qu'elle ne conserva point l'enseignement théologique et philosophique, se remit à rechercher les éléments *païens* antérieurs au christianisme et au néodruidisme, dans une voie qui aboutit au système d'Edward Davies, l'auteur de la *Mythology and Rites of ancient british Druids and Bards*, système chimérique dans l'ensemble, mais conservateur de traditions et de faits curieux. Nous indiquons seulement en passant ce point, sur lequel nous ne sommes pas assez éclairé, et qui mériterait une étude particulière.

Nous ne pouvons mieux terminer, en ce qui regarde Edward Williams, que par le témoignage qu'il se rend à lui-même dans une de ses notes :

« On pourra dire de moi aussi que je me suis trompé. Je n'en doute point, mais je regarderai comme une très-grande faveur que quelque lecteur sincère veuille bien me rectifier; mais je puis assurer le Monde que je n'ai volontairement altéré quoi que ce fût. Je donne mes autorités telles qu'elles sont et où je les rencontre, et je mets le lecteur, autant que je puis, à même d'en penser ce qu'il lui plaît. »

Il exprime ensuite les principes les plus sévères sur les devoirs de l'historien, qui doit « donner honnêtement matière de faits plutôt que de spéculations, » et dit n'y pas manquer dans ses notes ni dans ses dissertations, soit sur la théologie et la philosophie, soit sur la discipline des Bardes, etc.

Pour reproduire les principaux documents secrets des Bardes, étudier les questions qui s'y rapportent, et raconter la vie du vieil Iolo,

une des physionomies les plus originales qu'on puisse rencontrer, il faudrait présenter au lecteur, non plus un article de Revue, mais un volume. Nous espérons le tenter quelque jour.

HENRI MARTIN.

Nota. — Aux documents tirés des *Barddas*, nous ajoutons ici une double citation d'autre origine, qui relie les *Barddas* à l'histoire et à la poésie galloises : 1^{re} le Chant du Petit Monde (*Kanu y Byt bychan*), qui fait partie du recueil de poésies bardiques intitulé : *le Livre de Taliesin*; 2^e un extrait d'un célèbre historien du XII^e siècle, Giraud le Gallois (*Giraldus Cambrensis*).

Chant du Petit Monde.

Le beau Monde j'ai chanté
Et chanterai un jour de plus.
Beaucoup je raisonne
Et je médite,
J'interrogerai les bardes du Monde,
Jusqu'à ce qu'il ait été dit
Qui soutient le Monde
(En sorte) Qu'il ne tombe dans le Vide.
Ou, si le Monde tombait,
Sur quoi tomberait-il ?
Qui le soutient en équilibre ?
Le Monde, comme il va se relevant,
Depuis qu'il a été précipité
Derechef dans le vide infini (1) !
Le Monde, combien il est puissant,
Qu'il ne tombe en une fois !
Le Monde, comme il est surprenant
Combien grand il s'étend sous nos pieds !
Jean, Mathieu,
Luc et Marc,
D'eux est soutenu le Monde
Par la grâce de l'Esprit.

Ce petit chant astronomique, si remarquable et si souvent cité, se relie à la cosmogonie des *Barddas* par l'allusion au *Ceuquant*, au Cercle du Vide infini, d'où le Monde est issu par la descente des *Manred* dans *Annuwn*, où le Monde est tombé *derechef* par l'orgueil

(1) *Ceuquant* ; la Circonférence vide.

des bienheureux, et d'où il se relève ; et en même temps, le chant se termine chrétiennement en représentant le Monde comme soutenu par les quatre Évangélistes, inspirés de l'Esprit. Le passage sur le *Ceugant* était incompréhensible, avant que l'on connût les *Barddas*.

Le titre de *Petit Monde* doit être l'erreur d'un copiste, qui a interverti les titres de deux chants qui se suivent dans le Livre de Taliessin ; celui que nous venons de citer devait s'appeler : le Chant du Grand Monde (*Kanuy Byt Mawr*), et l'autre, le Chant du Petit Monde, c'est-à-dire du corps humain (1).

Voici maintenant la citation de Giraud le Gallois, qui nous montre, dans la pleine réalité historique, les traditions rapportées par les *Barddas* sur les Voyants (*Gwyddoniaid*) ou inspirés (*Awenyddion*).

« Parmi les Gallois, il existe certains hommes qu'on appelle *awen-d-ayon*, c'est-à-dire : conduits par l'esprit. Quand on les interroge sur quelque chose d'obscur, on les voit soudain frémissants et comme ravis/hois d'eux-mêmes par l'Esprit. Ce n'est pas néanmoins sur-le-champ qu'ils donnent ce qu'on désire d'eux ; mais, après beaucoup de détours et de circonlocutions, de paroles vagues, oiseuses, sans liaison, toujours ornées toutefois de figures éclatantes, le questionneur attentif saisit enfin, dans quelque phrase jetée comme au hasard, la réponse attendue. Ils sortent de cette extase comme d'un profond sommeil. Il faut qu'on les réveille de force pour les rendre à eux-mêmes..... C'est le plus souvent dans les visions du sommeil que leur est infusé ce don de prophétie. A quelques-uns, il semble qu'on leur met dans la bouche du lait ou du miel ; à d'autres, une cédule écrite ; et, aussitôt éveillés, ils annoncent publiquement qu'ils ont reçu cette grâce..... Pendant qu'ils prophétisent, ils invoquent le Dieu vivant, le Dieu de vérité et la sainte Trinité, afin que leurs péchés ne les empêchent point de révéler la vérité. On trouve peu de ces prophètes chez d'autres peuples que chez les Bretons..... Ce fut ainsi qu'autrefois Merlin..... prédit la venue des Saxons et même celle des Normands. » *Girald. Cambrensis. ap. Anglica, Hibernica, Cambrica, etc. Francofurti, 1602, in-fol., p. 892.*

Les livres dépositaires des traditions religieuses et poétiques des Bardes sont appelés par les écrivains latins du moyen âge *libri exaltationis*, les livres de l'extase.

H. M.

(1) V. le texte de ces deux chants dans la récente et très-importante publication de M. W. Skene : *The Four Ancient Books of Wales, containing the cymric poems attributed to the Bards of the sixth century, by William F. Skene, Edinburgh; Edmonston and Douglas; 1868, vol. II, p. 214-217.* Là sont réunis tous les anciens monuments de la poésie bardique que contiennent les quatre célèbres manuscrits intitulés : le Livre noir de Coernarthen (ou de Hengwrt) ; le Livre d'Aneirin ; le Livre de Taliessin, et le Livre Rouge de Hergest, avec traduction anglaise du Rév. Silvan Evans, à qui nous devons bientôt un grand dictionnaire cymrique.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LE

PRINCIPE D'ARCHIMÈDE

(Suite) (1)

Il faut que l'ouvrage d'Archimède ait été très-peu répandu; car on rencontre à peine dans l'antiquité quelques vestiges de ce qu'il y enseigne. Les uns y font des allusions plus ou moins vagues, les autres l'ignorent complètement.

Héron d'Alexandrie, qui, vers la fin du second siècle avant Jésus-Christ (2), cultiva avec éclat la mécanique pure et appliquée, cite le troisième théorème d'Archimède et, il faut le dire, l'applique assez mal à propos pour résoudre la question de savoir comment ceux qui plongent au fond de l'eau supportent une masse énorme d'eau sans être écrasés (3) : « Quelques-uns disent que l'eau ne pèse pas en elle-même (4); mais ils ne démontrent pas comment ceux qui sont au fond de l'eau ne sont pas écrasés par l'eau qui est au-dessus. Voici comment il faut le démontrer : supposons un corps solide (5) de même poids que l'eau et de même forme que la colonne d'eau qui est au-dessus du plongeur et repose sur la surface de son corps. Mettons ce solide dans l'eau de telle sorte que sa surface inférieure s'adapte au corps du plongeur comme la colonne d'eau qu'il suppor-

(1) Voir le numéro de décembre 1868.

(2) M. H. Martin, dans ses *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Héron d'Alexandrie* (Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions, t. IV, 1853), le fait vivre jusqu'au milieu du 1^{er} siècle (p. 26-28). Mais M. Hultsch (*Metrologiconum*, etc., I, p. 9) réfute cette opinion par des raisons qui me semblent bonnes.

(3) *Spiritalia* (*Mathematici veteres*, éd. Thévenot), p. 151. Je ne sais si tout est d'Héron dans cet ouvrage sans doute extrait et remanié.

(4) πὸ ὕδατος τοσούτου οὐκ ἔστι δύναμις ἰσχυρ.

(5) σῶμα τι.

taut. Il est évident que ce solide ne dépassera pas la surface de l'eau, et ne descendra pas non plus (car Archimède a démontré, dans son traité *des Corps flottants*, que tout corps d'un poids égal à l'eau, abandonné dans l'eau, ne montera pas au-dessus de l'eau et ne descendra pas). Le solide n'écrasera donc pas ce qui est au-dessous de lui (1); car comment un corps qui ne tend pas à descendre peut-il écraser? De même l'eau, qui occupe la place où nous avons supposé le solide, n'écrasera pas ce qui est au-dessous; car le corps solide ne diffère du liquide qui occupe la même place, qu'au point de vue de la mobilité. » Héron, ou l'auteur de ce raisonnement, a oublié qu'Archimède n'admet pas du tout qu'un corps de même pesanteur spécifique que l'eau ne presse pas ce qui est au-dessous; le corps ne descend pas plus bas, parce que la pression exercée par l'eau qui est à côté de lui sur ce qui est au-dessous est égale à celle que le corps exerce lui-même. Remarquons d'ailleurs l'hypothèse employée ici, qui est analogue à celle dont on se sert aujourd'hui pour démontrer le principe d'Archimède.

Strabon, contemporain d'Auguste, cite le second théorème d'Archimède, que la surface d'une eau tranquille est celle d'une sphère ayant pour centre le centre de la terre (2); et il s'exprime correctement, quand il dit (3), du lac Sirbonis ou Serbonis, que ses eaux sont tellement *pesantes*, que celui qui y entre est soulevé jusqu'au nombril.

Vitruve, contemporain de Strabon, cite aussi le second théorème d'Archimède (4); mais à la manière dont il rapporte comment Archimède a découvert la fraude de l'orfèvre qui avait trompé Hiéron, on voit qu'il n'avait pas lu lui-même Archimède. « En se mettant dans un bain de siège, dit-il (5), Archimède s'aperçut que, plus son corps enfonçait dans l'eau, plus il sortait d'eau de la baignoire; et c'est ce qui lui donna l'idée du moyen propre à découvrir la fraude. Il fit fondre deux lingots du même poids que la couronne, l'un d'or et l'autre d'argent. Il remplit d'eau jusqu'au bord un grand vase, où il abandonna le lingot d'argent. Le lingot d'argent fit sortir du vase un égal volume d'eau. Archimède le mesura, et, après avoir retiré l'argent du vase, remit la même quantité d'eau. Il fit de même pour l'or,

(1) On lit dans le texte la phrase suivante : ἀναπαύμενος δὲ τῶν ἀνωτέρω θεωρημάτων πάλιν τὸ σῶμα ἐν τῷ αὐτῷ ὕδατι οὐκ ἔβη, κ. τ. λ. Cette phrase interrompt complètement la suite des idées. Je l'ai passée et j'ai traduit comme s'il y avait μᾶλλον ὕδατος. Il y a sans doute ici une transposition; cependant je ne vois pas où l'on pourrait replacer cette proposition.

(2) I, p. 53. — (3) XVI, p. 763. — (4) VIII, 6. — (5) IX, 3.

et trouva que la quantité d'eau qui était sortie du vase était moindre d'une quantité égale à la différence des volumes de l'or et de l'argent sous le même poids. Puis, remplissant de nouveau le vase, il y mit la couronne, et, trouvant qu'elle faisait sortir plus d'eau qu'un lingot d'or du même poids, il en conclut la proportion dans laquelle l'argent avait été mêlé à l'or. » Cette méthode est évidemment peu rigoureuse (1). On ne saurait mesurer exactement la différence entre les volumes d'eau déplacés par des volumes d'or et d'argent de petite dimension. Ensuite il n'est guère possible, quand on a ôté du vase le corps solide, d'y remettre juste autant d'eau qu'il en est sorti, et même de ne laisser sortir qu'un volume d'eau égal à celui du corps solide. Il est certain, d'après le traité d'Archimède, qu'il a dû comparer les poids et non les volumes. La tradition rapportée par Vitruve et aussi par Plutarque (2) montre qu'on était peu familier avec les principes établis par Archimède.

Sénèque avait puisé dans un auteur, probablement Posidonius, qui avait sur ce point des notions plus exactes; car on lit dans les *Quæstiones naturales* (III, 25, 5-7) : « On sait qu'il y a des lacs qui portent ceux qui ne savent pas nager. Il y avait autrefois en Sicile, et il y a encore aujourd'hui en Syrie, un lac où les briques surnagent et où les corps qu'on lance ne peuvent enfoncer, quoique assez pesants. Pèse n'importe quoi, et compare le poids à celui de l'eau, pourvu que, de part et d'autre, la quantité (3) soit la même. Si l'eau est la plus pesante, elle portera le corps qui est le plus léger, et l'élèvera d'autant plus qu'il sera plus léger. Si le corps est le plus pesant, il descend; mais si le poids de l'eau est égal à celui du corps que tu compares, il ne descendra pas, et il ne s'élèvera pas non plus au-dessus de la surface; le corps sera dans les mêmes conditions que l'eau; il flottera, à la vérité, mais presque entièrement plongé, sans qu'aucune portion sorte de l'eau. Voilà pourquoi certains bois sortent presque entièrement en dehors de l'eau, tandis que d'autres plongent à moitié et que d'autres plongent de manière à être en équilibre avec l'eau. En effet, les poids de l'un et de l'autre étant égaux, aucun ne le cède à l'autre : le plus pesant descend, le plus léger surnage. Une chose est lourde ou légère, non pas d'après l'impression qu'elle fait sur nous, mais par comparaison avec ce qui doit la por-

(1) Tartaglia, Marinus Ghetaldus et Galilée l'ont remarqué. Voir plus bas.

(2) *Non posse caviter vivi secundum Epicurum*, XI, 5.

(3) Le texte porte *modus*, expression assez vague pour désigner ce que nous appelons *volume*.

ter. Par conséquent, si une eau est plus lourde qu'un homme ou qu'une pierre, elle ne laisse pas enfoncer ce qui ne la surpasse pas en pesanteur. C'est ainsi que, dans certains lacs, des pierres mêmes ne sont pas submergées. »

Les mêmes notions se rencontrent dans la tradition médicale de ce temps. Les médecins avaient fait une attention particulière aux mesures de poids et de capacité, à cause du dosage des médicaments (1). Ils avaient remarqué que tel liquide est spécifiquement plus lourd que tel autre, et ils en donnaient des évaluations. Gallien (131-200 après Jésus-Christ), en rapportant les faits consignés dans la *Météorologie* d'Aristote, les attribue à la pesanteur, et non à l'épaisseur du liquide. « De même que dans la mer, dit-il (2), les bâtiments supportent, sans s'abîmer, des chargements plus forts que sur les lacs ou sur les fleuves, de même, dans la mer Morte, ils supportent des chargements beaucoup plus considérables que sur la mer. En effet, l'eau de la mer Morte est plus pesante que celle de la mer, dans la même proportion que l'eau de la mer est plus pesante que celle des lacs et des fleuves. » On mesurait la pesanteur spécifique des liquides au moyen d'un instrument, qui est notre aréomètre à poids constant. Voici comment il est décrit (vers 103 et suiv.) dans un poème latin, composé peut-être au IV^e ou au V^e siècle de l'ère chrétienne (3), sur les poids employés par les médecins : « On façonne avec de l'argent ou de l'airain un cylindre de la longueur de l'intervalle qui sépare les nœuds du roseau; on le lèste à la partie inférieure pour qu'il n'enfonce pas entièrement et ne sorte pas entièrement du liquide. On trace du sommet à la base du cylindre une ligne droite que l'on partage en autant de divisions que le cylindre pèse de *scrupules* (1^{er}, 137). On pourra ainsi constater le poids d'un liquide. S'il n'est pas dense, la plus grande partie du cylindre s'enfonce; s'il est dense, la plus grande partie surnage. Si le cylindre s'enfonce de 21 degrés dans un liquide et de 24 dans un autre, le premier liquide sera plus pesant que le second d'une *dragma* (3^{er}, 411). Si l'on prend le même volume de deux liquides, le plus dense pèsera

(1) Voir Hultsch, *Metrologicorum scriptorum reliquiae*, I, 65 et suiv.

(2) *De simplicium medicamentorum temperamentis ac facultatibus*, IV, 20 (éd. Kuhn, XI, 690).

(3) Il est intitulé *Carmen de ponderibus et mensuris*, et porte dans quelques manuscrits le nom de Priscien, sous lequel il a été imprimé, en particulier, dans la collection des *Poetae latini minores*. Mais on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que ce poème n'est pas de Priscien. Voir Hultsch, *Metrologicorum*, etc., II, 25.

le plus; si l'on prend le même poids, le moins dense aura le volume le plus considérable (1). » Le même auteur rapporte (vers 124 et suiv.) la manière dont Archimède a découvert la fraude de l'orfèvre, mais plus exactement que Vitruve et Plutarque. Voici comment il l'expose (2) : « On met en équilibre dans une balance des poids égaux d'or et d'argent purs; ensuite on pèse les métaux dans l'eau. Aussitôt qu'ils sont dans l'eau, l'or fait pencher la balance; car il est plus dense que l'argent, comme l'eau est plus dense que l'air; supposons que dans l'eau une livre d'or pèse trois dragmes (10^s233) de plus qu'une livre d'argent. Ensuite on pèse dans l'air l'or mêlé à l'argent et un poids égal d'argent pur, puis on les pèse dans l'eau. L'or mêlé à l'argent pèsera davantage dans l'eau. Supposons que la différence soit de 12 dragmes (40^s932) : on conclura qu'il n'y a que six livres d'or dans l'alliage et que le reste est de l'argent. On pourra comparer de la même manière un alliage d'or et d'argent avec de l'or pur; le poids dont l'or pur surpassera l'alliage dans l'eau indiquera la quantité d'argent. Au reste, on n'a pas besoin d'eau pour arriver au même résultat. On prend un volume d'or qui pèse une livre (327^s45), et un volume d'argent égal à ce volume d'or. Le poids du volume d'argent ne sera pas le même, puisque l'or est le plus dense. On pèse le volume d'argent; supposons qu'il ait deux onces (54^s58) de moins que l'égal volume d'or. Ensuite on prend un volume d'argent égal au volume de l'or soupçonné d'alliage. On pèse ces deux volumes; supposons que la différence soit de six onces (163^s73). Six onces étant le triple de deux onces, on conclura qu'il n'y a que trois livres d'or et que le reste est de l'argent. Si on ne peut reproduire un volume d'argent égal au volume de l'or soupçonné d'alliage, on prendra de la cire et on pèsera un égal volume de cire et un égal volume d'argent; supposons que le poids de l'argent soit quadruple. On reproduira avec la même cire le volume de l'or soupçonné d'alliage; en quadruplant le poids de cette cire, on aura le poids d'un égal volume d'argent. »

Il est peu probable que les mathématiciens ne connussent pas le traité d'Archimède sur les corps flottants. Mais nous n'avons pas sur ce point des renseignements précis. Nous ne savons pas si la question avait été traitée par Hipparque (vers 150 avant Jésus-Christ),

(1) La transposition des vers 113-115 proposée par Christ me paraît nécessaire. Mais les vers 119-121 ne me semblent pas clairs.

(2) J'ai traduit librement. Il y a quelque obscurité dans certains détails de l'exposition. La balance dont parle l'auteur est une romaine.

dans son traité *des Corps qui sont portés en bas par la pesanteur*; par Ptolémée (fin du II^e siècle de l'ère chrétienne), dans son traité *des Tendances des corps à monter ou à descendre* (περὶ ὀρεῶν). Nous savons seulement que Ptolémée soutenait (1), contrairement à l'opinion d'Aristote, que l'air ne pèse pas dans l'air, parce qu'une outre gonflée est non pas plus pesante, mais plus légère que dégonflée. Il disait de même que l'eau ne pèse pas dans l'eau, parce que les plongeurs, même à de grandes profondeurs, ne sentent pas le poids de l'eau qui est au-dessus d'eux. Il est étrange que Pappus (fin du IV^e siècle de l'ère chrétienne) ait cité le traité d'Archimède *des Corps flottants* comme un ouvrage de mécanique appliquée et amusante, avec ceux de Héron (2) : évidemment il n'en connaissait que le titre.

Quant aux philosophes, ils paraissent avoir ignoré complètement le traité d'Archimède et ce qui y était enseigné : la chose est d'autant plus remarquable que plusieurs étaient très-versés dans les mathématiques. Les ouvrages d'Aristote avaient pris, du temps de l'empire, une importance croissante, et dès le IV^e siècle ils faisaient, avec les dialogues de Platon, tout le fond de l'enseignement et de la tradition philosophique dans les écoles d'Alexandrie et d'Athènes (3). Les passages des traités *du Ciel* et de *la Météorologie*, où Aristote touche aux questions traitées par Archimède, ont été alors commentés, sans que les commentateurs paraissent soupçonner les principes qui s'y appliquent.

Je ne sais si le traité *des Plantes*, faussement attribué à Aristote, est de Nicolas de Damas (4), contemporain d'Auguste. Ce qui est certain, c'est que l'auteur reproduit sans modification les doctrines d'Aristote. Certains bois et certaines pierres surnagent, parce que l'air qu'ils contiennent les ramène à la surface. Un œuf enfonce dans l'eau douce et surnage dans l'eau salée, parce que l'eau salée, étant

(1) Simplicius, commentaire sur le *de Caelo* (scholies de Berlin, 517 et 47).

(2) *Collectiones mathematicae*, VIII, Proœmium. Voici le texte grec tel que Commandin le donne dans la préface de son édition d'Archimède, *De iis que vehuntur in aqua* (Bononiæ, 1565) : Καλοῦσι δὲ μηχανικοὶ οἱ παλαιοὶ καὶ τοὺς θεωρητικοὺς. αὐτοὶ οἱ μὲν δὲκ θεωρητικῶν φιλοσοφούντων, ὡς Ἡρώς Πνευματικῶς, οἱ δὲ δὲκ νεύριων καὶ σπάρτων ἐμφύτων κινήσεως δοκῶσι μιμνήσκειν, ὡς Ἡρώς αὐτομάτους καὶ ζυγιστῆς, ἄλλοι δὲ δὲκ τῶν ἐκ ὕδατος ὀρεόμενων, ὡς Ἀρχιμήδης ὀρεόμενος.

(3) Voir Zeller, *Die Philosophie der Griechen*, III, 2, p. 675.

(4) Voir la préface de l'édition de cet ouvrage publiée par Meyer, *Nicolaus Damasceni de Plantis libri II*, Lipsiæ, 1851. On n'a pas conservé le texte grec original. Celui que donne Bekker dans son édition d'Aristote (814 et suiv.) est traduit d'une ancienne traduction latine.

plus épaisse, ne se laisse pas diviser comme l'eau douce et peut soutenir un poids qu'une eau moins épaisse ne supporte pas (1).

Alexandre d'Aphrodisiade, contemporain de Septime Sévère, et Olympiodore (vers 564), ne font, en commentant la *Météorologie*, aucune mention de l'explication que nous avons rencontrée dans Sénèque. Ils reproduisent l'explication d'Aristote qui attribue tout à l'épaisseur de l'eau (2).

Thémistius (vers 350) avait fait une paraphrase du traité du Ciel, que nous n'avons conservée que dans une barbare traduction latine (3). On y entrevoit que Thémistius niait que l'air fût pesant dans l'air, parce qu'alors l'air ne resterait pas dans son lieu naturel, mais tendrait à en sortir : ce qui est en contradiction avec les principes d'Aristote. Il niait aussi que l'outre gonflée fût plus pesante que dégonflée. Il cherchait en conséquence une autre solution au problème du morceau de bois d'un talent et du morceau de plomb d'une mine : il prétendait que le morceau de bois, présentant plus de surface, divise l'eau moins facilement que l'air, tandis que le morceau de plomb divise l'eau plus facilement, parce qu'il présente moins de surface.

On pourrait penser, et on a pensé en effet (4), que Simplicius (vers 529) a mentionné le principe d'Archimède, quand il dit dans son Commentaire sur le Traité du ciel (5) : « Un assez grand nombre de gens ont pensé que, si les corps qui descendent vont d'autant plus vite qu'ils descendent davantage, c'est que, plus ils sont haut, plus la masse d'air qui les soutient est considérable, et que, plus ils sont bas, moins elle est grande; ils pensent aussi que les corps descendent d'autant plus vite qu'ils sont plus pesants, parce qu'ils divisent plus facilement l'air qui est au-dessous d'eux. En effet, si les corps

(1) *De plantis*, II, 2, 823 a 24. — 39. 824 a 22-23.

(2) Voir le Commentaire d'Alexandre (éd. Alde, 1537), f° 98 v°, et celui d'Olympiodore (Venise, 1551), f° 36. — Dans la collection de problèmes de physique et de médecine attribuée à Alexandre d'Aphrodisiade, il est demandé (II, 77) pourquoi une pierre, par elle-même, enfonce dans l'eau, et surnage si elle est soutenue par du bois. On répond que l'air qui est dans les pores du bois la soulève et le fait surnager malgré le poids dont il est chargé, tandis que la pierre, qui est plus compacte, ne laisse pas pénétrer l'air et par conséquent ne peut surnager.

(3) Elle est faite d'après l'hébreu, lequel était sans doute traduit de l'arabe, et l'arabe du syriaque. *Themistii... paraphrasis in libros quatuor Aristotelis de celo nunc primum in lucem edita* Moyses Alatinus Hebræo spoletino medico ac philosopho interprete (Venetiis, 1574), f° 62 v° 63.

(4) Voir Martin, *Études sur le Timée*, II, 275.

(5) *Scholies de Berlin*, 485 b 9.

qui descendent dans l'eau paraissent plus légers, parce que l'eau les soutient et résiste au mouvement qui les porte en bas, il est naturel qu'il en soit de même dans l'air, et que, plus la masse d'air qui est au-dessous d'un corps est considérable, plus ce corps soit soutenu et semble léger. » Mais ce passage me semble plutôt montrer que Simplicius ignorait absolument les doctrines d'Archimède, puisqu'il croit que la résistance de l'eau au corps qui descend est d'autant plus grande que la quantité de l'eau qui est au-dessous du corps est plus considérable, et qu'il ne fait aucune mention du rapport de la pesanteur spécifique de l'eau à celle du corps. Il ne fait pas d'ailleurs la moindre allusion au principe d'Archimède, et se contente de développer l'explication d'Aristote, quand il arrive au passage où Aristote cherche à expliquer pourquoi le morceau de bois surnage, tandis que le morceau de plomb enfonce. Simplicius traite la question de savoir si l'eau pèse dans l'eau et l'air dans l'air. Il répond (1) à Ptolémée que les plongeurs ne sentent pas le poids de l'eau qui est au-dessus d'eux, parce qu'ils sont « comme ces animaux qui vivent dans les trous d'un mur. L'eau, qui est au-dessus, au-dessous et à côté des plongeurs, s'appuie de tous les côtés sur elle-même, comme les parties du mur qui sont au-dessus, au-dessous et à côté des animaux qu'elles entourent. Si l'eau n'avait pas cette continuité, les plongeurs en sentiraient le poids. » Il est remarquable que Simplicius ait essayé de vérifier par l'expérience si l'outre gonflée pesait plus, moins ou autant que dégonflée : « J'ai fait, dit-il (2), l'expérience avec toute l'exactitude possible, et j'ai trouvé que le poids de l'outre était le même avant et après qu'elle avait été gonflée. Il en résulterait que les éléments ne pèsent pas dans leur lieu propre..... Mais (3) Aristote ayant dit que l'outre gonflée était plus pesante que dégonflée, il est difficile de ne tenir aucun compte de l'assertion d'un homme aussi exact. Il est possible que l'air insufflé dans l'outre par une bouche humaine soit un peu humide et en outre condensé (4) par la continuité de l'insufflation, de telle sorte que l'outre pèse un peu plus d'une quantité qu'on ne saurait négliger, si l'on veut être exact. »

CH. THUROR.

(La suite prochainement.)

(1) Éd. Karsten, 313 à 37.

(2) Scholies de Berlin, 517 à 9.

(3) Éd. Karsten, 313 à 14.

(4) Le texte de Karsten porte *πλεονεξωμενος*, la traduction de Guillaume, *compactus*. Il me semble que le sens exige *υδρομενος*.

FRAGMENTS INÉDITS DE POLYBE

RELATIFS

AU SIÈGE DE SYRACUSE

RECUEILLIS ET PUBLIÉS PAR C. WESCHER.

Le texte de Polybe est un des exemples les plus frappants des vicissitudes subies par les œuvres littéraires de l'antiquité. Des quarante livres dont se composait l'*Histoire générale* de cet écrivain, les cinq premiers sont les seuls qui nous soient parvenus à peu près intacts à travers le moyen âge. Les trente-cinq livres suivants ne nous sont connus que par des extraits dont le nombre, restreint d'abord, s'est accru depuis la renaissance des lettres par une succession de découvertes paléographiques auxquelles les noms de Faltius Ursinus à la fin du seizième siècle, de Peiresc et de Valois au dix-septième, d'Angelo Mai dans la première moitié du dix-neuvième, demeureront attachés. Le manuscrit de la *Poliorettique* continue cette série, et ajoute quelques anneaux à cette chaîne.

Les extraits de Polybe retrouvés avant l'apparition de ce manuscrit peuvent se diviser en quatre classes :

1^{re} Les *Excerpta antiqua*, ainsi appelés parce qu'ils sont le plus anciennement connus. Ces extraits, dont on ignore l'origine, consistent en une suite de morceaux empruntés aux livres VI à XVIII, et détachés de l'ensemble de la narration au moyen de coupures systématiques (*κατ' ἐπιτομήν*, disent les manuscrits). Ce sont, non des sommaires, comme on l'a cru quelquefois, mais de véritables morceaux choisis, concernant des faits d'une importance particulière ou contenant quelques-unes de ces dissertations politiques et militaires dont Polybe se plaisait à enrichir ses récits. C'est dans l'édition de

Bâle (4) que l'ensemble de ces fragments, retrouvé dans un manuscrit venu de Corfou, fut pour la première fois réuni au texte des cinq premiers livres, seuls connus jusque-là.

2° Les *Excerpta de Legationibus*, formant une des cinquante-trois sections de la grande compilation historique faite au x^e siècle par ordre de l'empereur Constantin Porphyrogennète. Ces extraits, relatifs aux ambassades, avaient pour titre Έκλογαί περί πρέσβεων (2) ou *Choix de morceaux concernant les ambassadeurs*. Ils furent publiés pour la première fois par Fulvius Ursinus à Anvers (3), d'après un original aujourd'hui inconnu. Ce fut l'illustre Casaubon qui les introduisit dans le texte de Polybe (4).

3° Les *Excerpta* appelés quelquefois *Peiresciana*, du nom de Peiresc, possesseur du manuscrit, et plus souvent *Valesiana*, du nom de Henri de Valois, premier éditeur de cette nouvelle série (5). Ces fragments proviennent également de la collection de Constantin Porphyrogennète, dans laquelle ils formaient une section intitulée Ηερί ἀρετῆς καὶ κακίας, *De virtutibus et vitiis*. Ils furent réunis au texte de Polybe par l'éditeur Gronovius (6).

4° Les *Excerpta Vaticana*, dont la découverte et la publication première sont dues à Angelo Mai (7). Ils appartiennent, comme les précédents extraits, à la collection de Constantin Porphyrogennète, dans laquelle ils formaient la section Ηερί γωνυμῶν, *De sententiis*. Notre savant et regretté Dübner eut le mérite de les rattacher à l'ensemble du texte de Polybe, tel qu'il avait été constitué avant lui par Schweighæuser de Strasbourg (8).

(1) 1549, in-fol. — Deux fragments des livres VI et XVI avaient été antérieurement publiés, l'un par Janus Lascaris dans un opuscule imprimé à Venise (1529, in-4°), l'autre par Lazare Bayf dans son ouvrage *De re navali veterum* (Paris, 1536, in-4°). Dans l'intervalle de ces deux dates, le texte grec des cinq premiers livres avait été imprimé à Haguenau, en Alsace, par Vincent Opsopieus (1530, in-fol.). Avant l'édition de Haguenau, les cinq premiers livres eux-mêmes n'étaient connus que par la version latine du prélat Perotti, imprimée à Rome sous les auspices du pape Nicolas V (1473, in-fol.).

(2) La leçon usuelle Ηερί πρεσβείων est une correction de Fulvius Ursinus, selon la remarque de l'éditeur Schweighæuser. Les manuscrits de l'Escorial portent le titre Ηερί πρεσβευῶν (Voir E. Miller, *Catalogue des mss. grecs de l'Escorial*, p. 27, 18, 51).

(3) 1592, in-4. — (4) Paris, 1609, in fol. — (5) Paris, 1634, in-4.

(6) Amsterdam, 1670, 3 vol. in-8.

(7) *Scriptorum veterum nova collectio*, etc., t. II, p. 369-461 (Rome, imprimerie Vaticane, 1827). — Ces fragments ont été réimprimés à Leyde en 1829, d'après la recension de Geel, et à Altona en 1830, d'après celle de Lucius.

(8) L'édition de Polybe par Schweighæuser, publiée pendant la période la plus

A ces quatre classes d'extraits il faut ajouter les citations fragmentaires, généralement très-courtes, tirées soit des écrivains classiques tels que Plutarque et Athénée, soit des grammairiens et des lexicographes grecs tels que Suidas ou Etienne de Byzance (1). On aura ainsi tout ce qui était connu du texte de Polybe il y a vingt-cinq ans.

Depuis cette époque, la liste des extraits de Polybe s'est enrichie de trois acquisitions nouvelles :

1° Un fragment assez long du xv^e livre, conservé dans une copie manuscrite de la Renaissance appartenant à la bibliothèque de l'Escurial. — Ce fragment a fait partie, dans la collection de Constantin Porphyrogennète, d'une section relative aux *Conjurations* et intitulée *Περὶ ἐπιβουλῶν, De insidiis*. C'est par une erreur de reliure dans le manuscrit primitif que ce morceau se trouve intercalé dans un extrait de Denys d'Halicarnasse (2). Il a été publié sous le nom de Polybe, par M. Charles Müller, dans les *Fragmenta Historicorum Græcorum* de la collection Didot (3).

2° Les deux extraits contenus dans le manuscrit de la *Poliorcétique* (4). — Ces extraits, comme ceux de Fulvius Ursinus, de Valois, du Vatican et de l'Escurial, ont fait partie de la grande compilation historique exécutée au x^e siècle sous les auspices de Constantin Porphyrogennète, mais nous ignorons le titre exact de la section à laquelle ils appartenaient : le vélin du manuscrit, rogné dans sa partie supérieure par le relieur de la Renaissance, ne laisse voir aujour-

agitée de la Révolution française (1789-1795), demeurera le point de départ de tous les travaux ultérieurs. En résumant les recherches de Fulvius Ursinus, de Casaubon, de Valois, de Reiske, d'Ernesti, l'illustre helléniste de Strasbourg a su élever un monument dans lequel il y a place même pour les découvertes qu'il ne pouvait prévoir. — Dübner, dans la préface de sa propre édition (Paris, Didot, 1839), rend à Schweighæuser un hommage mérité. L'originalité du travail de Dübner sur Polybe consiste en deux points : 1° l'insertion dans le texte de près de deux mille corrections proposées en note par Schweighæuser ; 2° le classement et l'addition des *Excerpta Vaticana* d'après la publication d'Angelo Mai et les corrections de Geel, de Lucht et d'Orelli. M. Letroune a fait ressortir ces mérites dans un article inséré au *Journal des Savants* (décembre 1839).

(1) Un certain nombre de ces fragments ont été classés dans le texte; le reste est réuni à part en deux séries, l'une intitulée *Fragmenta historica et geographica*, l'autre intitulée *Fragmenta grammatica*.

(2) Le manuscrit de la *Poliorcétique* présente des transpositions semblables. (Voir à ce sujet la notice détaillée de ce manuscrit dans notre Introduction à la *Poliorcétique des Grecs*, p. xvii.)

(3) T. II, p. xxvii-xxx (Paris, 1838).

(4) Bibl. imp. mss. suppl. gr. 607. Vélin, X^e siècle, in-4 (fol. 94 r^e et sqq.).

d'hui que les deux mots ΔΙΑΦΟΡΩΝ ΠΟΛΕΩΝ, restes d'un intitulé assez long dont le commencement nous échappe. La restitution que j'ai proposée : [Στρατηγία καὶ πολιορκία] διαφορῶν πόλεων, n'a qu'une valeur conjecturale. L'absence du titre complet est d'autant plus regrettable, que cette portion du manuscrit de la *Poliorcétique* présente un caractère tout à fait original. Elle nous offre, en effet, non pas une copie postérieure et dérivée, mais l'œuvre primitive des compilateurs, telle qu'elle a été conçue et exécutée par eux à l'aide des beaux manuscrits en écriture onciale qu'ils avaient à leur disposition. On peut y observer leur marche, y étudier leurs procédés, s'y rendre compte de leur méthode. L'ensemble de ces observations, systématiquement recueillies et classées, peut devenir une source de renseignements féconde pour l'étude de la paléographie aussi bien que pour la critique des textes.

Des deux extraits de Polybe renfermés dans ce manuscrit, le premier, relatif au siège d'Ambracie, est rapporté par le manuscrit lui-même au XXI^e livre de l'historien, ainsi que l'atteste l'inscription suivante, peinte en lettres onciales au-dessus du texte :

ΑΜΒΡΑΚΙΑΣ ΠΟΛΙΟΡΚΙΑ
ΠΟΛΥΒΙΟΥ Β' ΚΑ

Ἀμβρακίας πολιορκία.

Πολυβίου β[ιβλίον] κα.

Siège d'Ambracie. — Polybe, livre XXI.

On nous permettra de renvoyer, pour les détails qui concernent ce fragment, à notre volume de la *Poliorcétique des Grecs* (1).

Le second extrait, relatif au siège de Syracuse, est précédé également d'une inscription en écriture onciale. Celle-ci, moins explicite que la précédente, mentionne le nom de l'auteur et le sujet de l'extrait sans l'indication du livre. On y lit simplement ces mots :

ΕΚ ΤΩΝ ΠΟΛΥΒΙΟΥ
ΣΥΡΑΚΟΥΣΩΝ ΠΟΛΙΟΡΚΙΑ

Ἐκ τῶν Πολυβίου

Συρακουσῶν πολιορκία.

Extrait de Polybe. — Siège de Syracuse.

Nous savons, par d'autres témoignages, que ce récit appartenait

(1) P. 325 et suiv.

au VIII^e livre de l'historien. Il n'entre pas dans notre pensée d'étudier ici, dans son entier, ce morceau dont l'étendue est considérable (1). Une telle étude excéderait les bornes de cet article et s'écarterait du plan de cette *Revue*. Mais nous croyons être utile aux antiquaires et aux philologues en détachant pour eux de notre travail les deux fragments inédits qui ouvrent et terminent le récit du siège de Syracuse, dans la rédaction si heureusement conservée par le manuscrit de la *Poliorcétique*.

I

HISTOIRE DES FRAGMENTS.

La narration du siège de Syracuse, telle qu'elle existait dans les *Excerpta antiqua*, n'avait ni début ni conclusion. Les préliminaires du siège n'y figurent pas, et la prise de la ville n'y est pas racontée. Mêlée dans les manuscrits à d'autres extraits du VIII^e livre, cette narration s'y confond avec eux sous le titre général : *Πολιορκίαι ἐκ τῶν ἱστοριῶν τοῦ Ἀρχιμήδους λόγος κατ' ἐπιτομήν* (2). Le compilateur inconnu qui a réuni ces extraits, paraît s'être préoccupé surtout de la manière dont l'historien a retracé la lutte de Marcellus et d'Archimède, et il néglige comme à dessein ce qui précède et ce qui suit. Il débute brusquement en nous montrant le général romain à la tête de sa flotte, et s'arrête non moins brusquement après la description des moyens de résistance inventés par Archimède (3). C'est qu'en effet ce duel entre l'homme de guerre et le savant a un caractère original et grandiose : il semble que le génie de la Grèce veuille résister, par un suprême effort, à la domination de la force représentée par Rome. Mais le compilateur ne s'est pas aperçu qu'en faisant disparaître le commencement et la fin du morceau, il supprimait du même coup l'exposition et le dénouement du drame, et que cette suppression nuisait à l'unité aussi bien qu'à l'intérêt du récit. Néanmoins ce fragment, si mutilé qu'il soit, demeure précieux, parce qu'il renferme quelques détails qu'on chercherait vainement ailleurs (4).

(1) Le texte complet se trouve dans notre *Poliorcétique des Grecs*, p. 321-328.

(2) Bibl. imp. mas. anc. f. gr. 1650 et 1651 (fol. 5 r°).

(3) Inc. Ὁ δὲ Μάρκος ἐξέστων σκαπόν. — Expl. αἰρουμένων κατὰ τῆς Σκελίκης (p. 301-303, éd. Dübner).

(4) Voir à ce sujet, dans notre *Poliorcétique des Grecs*, p. 323, lig. 14, note.

Casaubon, le premier, s'aperçut qu'on pouvait compléter le début à l'aide du traité anonyme *De toleranda obsidione*, ordinairement attribué à Héron de Byzance et connu dès lors par deux copies manuscrites de la Bibliothèque du roi (1). Ce traité, publié par Thévenot et ses collaborateurs dans l'édition des *Mathematici veteres* (2), renferme des récits relatifs à seize sièges différents mais tous historiquement célèbres, parmi lesquels se trouve précisément le siège de Syracuse. L'auteur anonyme de cette compilation ne nomme pas Polybe, il est vrai, mais le lexique de Suidas attribue nominativement à Polybe une phrase de cet extrait (3), et cette provenance ne pouvait faire l'objet d'aucun doute, même avant la découverte du manuscrit de la *Poliorcétique*. Toutefois, Casaubon ne tira pas de ce traité tout ce qui appartenait à Polybe, et il s'arrêta après les premières lignes (4), sans paraître s'apercevoir que l'extrait continuait bien au delà. Plus tard, Gronovius compléta Casaubon à l'aide des mêmes sources manuscrites, d'après une communication épistolaire d'un savant qu'il ne désigne pas, mais qui, selon toutes les apparences, n'est autre que Henri de Valois. En dernier lieu, Schweighæuser fonda ensemble les deux textes, et essaya de rectifier le début à l'aide d'une citation de Suidas (5). Le travail de Schweighæuser était regardé comme définitif, avant l'apparition du manuscrit de la *Poliorcétique*. Ce précieux document, en nous fournissant des débris nouveaux et authentiques de la rédaction originale, remet aujourd'hui la question à l'étude. Le mérite de Schweighæuser n'en sera diminué en rien, et lui-même se féliciterait, s'il revenait parmi nous, de trouver enfin une base solide pour la restitution du texte.

La conclusion du récit, relative à la prise de la ville, avait été plus maltraitée encore que le début. On n'en possédait jusqu'à ce jour aucun extrait textuel, mais seulement cinq citations provenant en partie de la compilation attribuée à Héron de Byzance, en partie du lexique de Suidas (6). Ces citations sont tellement fragmentaires que

(1) Ce sont les n^{os} 2435 et 2445 de l'ancien fonds grec de la Bibliothèque impériale. Il faut y ajouter le n^o 2437 du même fonds, le *Codex Colbertinus* 1996 (aujourd'hui 2841) et le ms. du Suppl. gr. n^o 26. Ces deux derniers offrent une rédaction plus complète que les précédents.

(2) Paris, 1693, in-fol. (p. 317-339 et 361-364). — Voir l'analyse de ce traité dans notre *Poliorcétique des Grecs*, p. XII de la *Notice sur les manuscrits* faisant partie de l'Introduction.

(3) Suid. s. v. Ἀπορρητοῦρα.

(4) Aux mots τοιαύτην ἡτοίμασι παρακταῖν ἐς προσημασίας ἐνός.

(5) Suid. s. v. Ἐργον.

(6) Suid. s. v. Ἐντολή. — Id. s. v. Ἀρτοῦ.

Schweighäuser lui-même n'a pas essayé de les relier ensemble (1). Sur ce point encore, il faut se féliciter de l'intervention du manuscrit de la *Poliorectique*, qui nous offre une rédaction suivie dans laquelle il est facile de reconnaître, à travers quelques lacunes et quelques coupures, les paroles mêmes de l'historien. Ce n'est pas Polybe tout entier, mais c'est certainement du Polybe. Il suffira, pour le montrer, de mettre en regard de cette narration récemment découverte, quelques phrases de la traduction parfois inexacte, mais toujours élégante, qu'en a faite Tite-Live.

II

TEXTE DES FRAGMENTS.

A. Commencements du siège de Syracuse.

Ms. de la *Poliorectique* (fol. 98 r^o = *olion* πβ').

- Ἐκ τῶν Πολυβίου Συρακουσῶν πολιορκία.
 "Οτι δὴ τὰς Συρακούσας Ἐπικύδης τε καὶ Ἱπποκρά-
 της κατέλαβον, ἑαυτοὺς τε καὶ τοὺς ἄλλους τῶν
 πολιτῶν τῆς Ῥωμαίων φιλίας ἀλλοτριώσαν-
 5. τες, οἱ Ῥωμαῖοι, προσπεινωκυίας αὐτοῖς ἤδη καὶ
 τῆς Ἱερωνίμου τοῦ Συρακουσίου τυράννου
 καταστροφῆς, Μάρκον Κλαύδιον ἀντιστράτη-
 γον καταστήσαντες, αὐτῷ μὲν τὴν πεζὴν
 συνέστησαν δύναμιν· τὸν δὲ νηῖτην αὐτοῖς στόλον
 10. ἐπιτρέψουσιν Ἀππίος Κλαύδιος. οὗτοι μὲν δὴ τὴν
 στρατοπεδείαν ἐβάλλοντο μικρὸν ἀποσχόντες
 τῆς πόλεως, τὰς δὲ προσβολὰς ἔκριναν ποιῆσθαι
 τῇ μὲν πεζῇ δυνάμει κατὰ τοὺς ἀπὸ τῶν Ἑξαπί-
 λων τόπους, τῇ δὲ ναυτικῇ κατὰ [τῆς] Ἀγραδίνης
 15. κατὰ τὴν Σκυτικὴν προσαγορευομένην στοάν, κα-
 θ' ἦν ἐπ' αὐτῆς καίτῃ τῆς κρηπίδος τὸ τεῖχος
 παρὰ θέλασταν. ἰτομασάμενοι δὲ γέγρα καὶ βέλη
 καὶ τὰ ἄλλα τὰ πρὸς τὴν πολιορκίαν, οὐ προ-
 ἰδόμενοι τὴν Ἀρχιμήδους δύναμιν, ἐν ἡμέραις

(1) Dübner a limité cette réserve (voir p. 413 de son édit on).

20. πάντα διὰ τὴν πολυχειρίαν καταταγῆσαι
 ἤλπισαν τῇ παρασκευῇ τοὺς ὑπεναντίους.
 πλὴν ὁ προειρημένος ἀνὴρ κατὰ τινὰς τό-
 πους ὁρισμένους τοιαύτην ἐπὶ τοῦ τείχους
 ἡτοίμασε παρασκευὴν, ὁμοίως δὲ καὶ πρὸς
 25. τοὺς κατὰ θάλατταν ἐπιπορευομένους, ὥστε
 μηδὲν ἐκ τοῦ καιροῦ ἀσχολεῖσθαι τοὺς ἀμυνομέ-
 νους, πρὸς πᾶν δὲ τὸ γινόμενον ὑπὸ τῶν ἐναν-
 τίων ἐξ ἡτοίμου ποιῆσθαι τὴν ἀπάντησιν.
 πλὴν ὁ μὲν Μάρκος ἔχων γέρεα καὶ κάμακας
 30. ἐνεχείρει προσφέρειν ταῦτα τῷ συνάπτον-
 τι τείχει τοῖς Ἐξαπύλοις ἀπὸ τῶν ἀνατο-
 λῶν. ὁ δὲ Ἀππίος ἐξήκοντα σκάρεσιν πέντη-
 ρκοῖς ἐποιεῖτο τὸν ἐπίπλουν ἐπὶ τὴν Ἀχραδῆνιν

B. Description de la prise de Syracuse.

Ms. de la Bibliothèque (fol. 100 r° = *olus* πδ.).

125. Οἱ δὲ τῶν Ρω-
 μαίων στρατηγοί, τοῖς ὅλοις ἀποροῦντες
 τὸ μηκέτι ποτὲ ἂν ἐλπίσαι διὰ πολιορκίας
 τὰς Συρακούσας ἔλθιν, τῶν μὲν ἄλλων
 στρατηγημάτων ἢ τολμημάτων οὐδενὸς ἀ-
 130. πίστησαν, τοῦ δὲ πολιορκεῖν οὐδὲ πείραν ἐπι-
 λαθεῖν ἐθάρρησαν· μετὰ δὲ τινὰς ἡμέρας
 αὐτομόλου διασαφίσαντος ὅτι θυσίαν ἀγνοοῖ
 πάνδημον οἱ κατὰ τὴν πόλιν ἐφ' ἡμέρας
 ἦδη τρεῖς Ἀρτέμιδι καὶ τοῖς μὲν σίτοις λιτοῖς
 135. χρῶνται διὰ τὴν σπάνιν, τῇ δὲ οἶνῳ θαψι-
 λεῖ, πολλὴν μὲν Ἐπικίδου δεδωκότος, πολλὴν δὲ
 Συρακουσίων, τότε προσκαταβῶν ὁ Μάρκος
 τὸ τεῖχος καθ' ὃ μέρος ἦν ταπεινότερον καὶ νο-
 μίσας εἰκὸς εἶναι τοὺς ἀνθρώπους μεθύειν
 140. διὰ τὴν ἀνισίαν καὶ τὴν ἐνδειαν τῆς ζυγῆς τρο-
 φῆς, ἐπιβάλετο καταπειράειν τῆς ἐλπίδος.
 ταχὺ δὲ κλιμάκων δυοῖν συνεθετισῶν εἰαρ-
 μόστων πρὸς τὸ τεῖχος, ἐγένετο περὶ τὰ συνεχῆ

- τῆς πράξεως, καὶ τοῖς μὲν ἐπιτηδείοις πρὸς
143. τὴν ἀνάβασιν καὶ τὸν ἐπιφανέστατον καὶ
πρῶτον κίνδυνον ἐκονολογεῖτο περὶ τοῦ
μέλλοντος, μεγάλας ἔλπίδας αὐτοῖς ἐν-
διδούς· τοὺς δὲ τούτοις θπουργήσαντας
καὶ προσοίσοντας κλίμακας ἐξέλεξε,
150. διασπαρῶν οὐδὲν πλὴν ἐτοίμους εἶναι πρὸς
τὸ παραγγελλόμενον· πενταρχησάντων δὲ
κατὰ τὸ συνταχθῆναι, λαθὼν τὴν ἀρμόζοντα
καιρὸν νυκτός, ἤγειρε τοὺς πρῶτους, προπύμας
δὲ τοὺς ἅμα τοῖς κλίμασιν μετὰ σημείας καὶ χιλιάρ-
155. χου, καὶ προσαναμνήσας τῶν ἐσομένων θηρε-
ων τοῖς ἀνδραγαθήμασι, μετὰ δὲ ταῦτα πᾶ-
σαν τὴν δύναμιν ἐξαγείρας, τοὺς μὲν πρῶτους
ἐν διαστήματι κατὰ σημείαν ἐξαποστέλλει· ἐνω-
μένων δὲ τούτων εἰς χιλήους, βραχὺ διαλειπὼν αὐ-
160. τὸς εἵπετο μετὰ τῆς ἄλλης στρατείας. ἐπὶ δὲ οἱ φέ-
ροντες τὰς κλίμακας ἔλαθον ἀσφαλῶς· τῷ ταί-
χῃ προσερίσαντες, ἐξ αὐτῆς ὥρμησαν ἀπρο-
φασίστως οἱ πρὸς τὴν ἀνάβασιν ἀποτεταγμένοι.
λαθόντων δὲ καὶ τούτων καὶ σπάντων ἐπὶ τοῦ
165. ταίχους βιβαίως, οὐκ ἔτι κατὰ τὴν ἐξ ἀρχῆς
τάξιν, ἀλλὰ κατὰ δύναμιν ἅπαντες ἔμελ-
λον διὰ τῶν κλιμάκων. — Κατὰ μὲν οὖν τὰς
ἀρχὰς ἐπιπορευόμενοι τὴν ἐφοδείαν ἐρη-
μον αἴρισκον· οἱ γὰρ ἐς τοὺς πύργους ἰθροισμέ-
170. νοι διὰ τὴν θυσίαν, οἱ ἑς μὲν ἀκμὴν ἔπυνον,
οἱ δὲ ἐκοιμῶντο παλαι μεθασκόμενοι. διὸ καὶ
τοῖς μὲν πρῶτοις καὶ τοῖς ἑξῆς ἐπιστάντες
ἄνω καὶ μεθ' ἡσυχίας, ἔλαθον τοὺς πλείστους
αὐτῶν ἀποκτείναντες· ἐπειδὴ δὲ τοῖς
5. Ἐξαπόλοις ἡγῆρον καταβαίνοντας, ἐνο-
κοδομημένην τὴν [πρώτην] πυλῖδα διεῖπεν, δι' ἧς
τὸν τε στρατηγὸν καὶ τὸ λοιπὸν ἐδέξαντο
στράτευμα. οὕτω δὲ τὰς Συρακούσας
εἶλον Ῥωμαῖοι.

III

NOTES.

Nous croyons devoir extraire de notre commentaire paléographique et critique les remarques suivantes, qu'il nous paraît utile de réunir ici :

- Ligne 1. Ἐκ τῶν]. Ms : ΕΚΤΩ avec N ajouté de première main au-dessus de la ligne.
- Ligne 4. φιλίας]. Ms : ΦΙΝΑC. Confusion de AI avec N, par ressemblance de forme.
- Ligne 11. σπαρτοπιδέαν]. Ms : CTPATOHÉΔIAN. Confusion de ΕΙ avec I, par le fait de l'iotacisme.
- Ibid. ἀποσχόντας]. Ms : ΑΠΟCΧΩΝΤΕC. Confusion de O avec ω, habituelle dans la prononciation.
- Ligne 14. κατὰ τῆς Ἀρχαίωνης]. Ms : ΚΑΤΑCΑΡΑΔΙΝΗC. Omission des lettres TH, sans doute effacées dans le texte oncial.
- Ligne 15. Σκουλήν]. C'est la leçon du ms., conforme à celle des mss. de Hérón de Byzance, dans lesquels Schweighäuser a corrigé Σκοδύην. Après mûr examen, j'ai cru devoir rétablir la leçon primitive. Je lis donc ἡ Σκουλή στοά, ou simplement ἡ Σκουλή, comme à Athènes ἡ Πικυλὴ. Il n'est pas plus étonnant de trouver à Syracuse un *Portique de la Cordonnerie* qu'il n'est étonnant de voir à Florence la plus belle rue de la ville porter le nom de *Via degli Calajaoli* (rue des Chaussetiers). — Le détail topographique donné ici par Polybe ne se retrouve pas dans Tite-Live, mais celui-ci en a omis bien d'autres.
- Ibid. προσκυρομένην]. Ms : ΗΡΟCΑΡΟΡΕVΟΜΕΝΗ. Suppression de la lettre finale.
- Ligne 19. προδόμενοι]. Ms : ΗΡΟΕΙΔΟΜΕΝΟΙ. Iotacisme.
- Ligne 20. κατὰ ταχέων]. Ms : ΚΑΤΑΤΑΧΗCΙΝ. Iotacisme. — Les mss. de Hérón de Byzance, qui renferment un extrait de ce passage, donnent κατὰ ταχέων; mais la vraie leçon avait été devinée par Casanbon (cf. Schweighäuser, t. VI, p. 442). Schweighäuser à son tour avait conjecturé qu'après ἤπειτα il faut supprimer la préposition ἐν, et cette conjecture est confirmée par le ms. de la Poliorcétique.
- Ligne 29. χύμας]. C'est la leçon du ms. Par χύμας, on entendait une poutre longue qui entraînait dans la construction du bélier et d'autres engins de cette nature. L'architecte Apollodore en parle souvent (voir notre *Poliorcétique des Grecs*, p. 182, l. 6 ;

- p. 184, l. 3). Les manuscrits de Hérón de Byzance donnent ici $\kappa\lambda\iota\mu\alpha\alpha\varsigma$, qui est peut-être la vraie leçon, car la confusion de Λ et de Λ est fréquente dans l'écriture onciale : $\text{KA.MA}\Xi = \text{KAMA}\Xi$.
- Ligne 32. $\epsilon\lambda\eta\kappa\omicron\nu\tau\alpha\sigma\alpha\chi\alpha\rho\sigma\iota\nu$. Ms : $\epsilon\zeta\eta\kappa\omicron\nu\tau\alpha\phi\alpha\gamma\iota\nu$. La faute tient à ce que le scribe a cru voir dans ce texte le participe $\epsilon\lambda\eta\kappa\omicron\nu\tau\alpha\varsigma$, au lieu de l'adjectif numéral $\epsilon\lambda\eta\kappa\omicron\nu\tau\alpha$. Nouvelle preuve que le manuscrit archétype ne portait ni esprits ni accents, et que les mots n'y étaient pas séparés.
- Ligne 132. $\delta\iota\alpha\sigma\alpha\rho\eta\tau\alpha\nu\tau\omicron\varsigma$. Ms : $\delta\iota\alpha\phi\alpha\theta\epsilon\alpha\nu\tau\epsilon\varsigma$, avec ϵ corrigé en $\omicron$ de première main.
- Ibid. $\theta\upsilon\sigma\iota\alpha\nu$. Ms : $\theta\upsilon\gamma\iota\alpha\iota$. Confusion de cas.
- Ligne 133. $\pi\acute{\alpha}\nu\delta\eta\mu\omicron\nu$, leçon du ms. On lit l'adverbe $\pi\alpha\nu\delta\eta\mu\epsilon\iota$ dans les manuscrits de Hérón de Byzance.
- Ligne 134. $\sigma\acute{\iota}\tau\omicron\varsigma$, leçon du ms. On lit le diminutif $\sigma\iota\tau\acute{\iota}\omicron\varsigma$ dans les manuscrits de Hérón de Byzance.
- Ligne 136. $\pi\omicron\lambda\lambda\epsilon\nu$. Ms : $\eta\omicron\alpha\gamma$. Suppression de la finale.
- Ibid. $\epsilon\pi\omicron\kappa\omicron\delta\omicron\upsilon$. Ms : $\epsilon\eta\kappa\iota\gamma\alpha\gamma$. Confusion de γ et $\omicron\gamma$, à rapprocher de $\mu\omicron\nu\nu\omicron\gamma\iota\alpha = \mu\omicron\nu\nu\gamma\iota\alpha$ (Voir, dans notre *Poliorectique des Grecs*, le texte d'Aristodème, p. 156, l. 8).
- Ligne 144. $\epsilon\pi\iota\eta\delta\epsilon\iota\omicron\varsigma$. Ms : $\epsilon\eta\eta\theta\alpha\iota\omicron\iota\varsigma$. Confusion de $\epsilon\iota = \iota$, Iotacisme.
- Ligne 154. $\sigma\eta\mu\iota\alpha\varsigma$, leçon du ms. De même plus loin $\sigma\eta\mu\iota\alpha\nu$ (ligne 158). Dans les manuscrits de Polybe, $\sigma\eta\mu\iota\alpha = \sigma\eta\mu\alpha\iota\alpha$ (Cf. Liv. XXV, 3 : *Signi unius milites*).
- Ligne 162. $\epsilon\zeta\alpha\upsilon\tau\eta\varsigma$. Il faut sous-entendre $\omicron\rho\alpha\varsigma$. Le manuscrit donne $\epsilon\zeta\alpha\upsilon\tau\eta\varsigma$ en un seul mot, et plus loin (ligne 165) $\epsilon\zeta\alpha\gamma\gamma\eta\varsigma$. Cette orthographe est préférée par quelques philologues.
- Ligne 167. Après $\kappa\lambda\iota\mu\alpha\alpha\kappa\omicron\nu$, petit vide dans le manuscrit. Le mot $\kappa\alpha\tau\grave{\alpha}$ commence un nouveau paragraphe.
- Ligne 168. $\epsilon\pi\omicron\delta\epsilon\iota\alpha\nu$. Ms : $\epsilon\phi\omicron\delta\iota\alpha\nu$. Fait d'Iotacisme. La forme régulière est $\epsilon\pi\omicron\delta\epsilon\iota\alpha$ (Cf. Hase, *Thes. ling. gr.*, t. III, p. 1317 A).
- Ligne 176. $\tau\eta\nu\ \pi\rho\acute{\omega}\tau\eta\nu\ \mu\iota\lambda\iota\delta\alpha$. Ms : $\tau\eta\nu\alpha\eta\mu\alpha\iota\delta\alpha$. Dans $\alpha\mu\iota\lambda\iota\delta\alpha$, la lettre α doit être considérée comme un chiffre. Comparez la fausse lecture $\alpha\sigma\pi\alpha\theta\acute{\alpha}\rho\iota\omicron\varsigma = \pi\rho\omega\tau\omicron\sigma\pi\alpha\theta\acute{\alpha}\rho\iota\omicron\varsigma$ dans $\iota\omega\acute{\alpha}\nu\eta$ $\Lambda\sigma\pi\alpha\theta\acute{\alpha}\rho\iota\omicron\varsigma = \iota\omega\acute{\alpha}\nu\eta$ $\pi\rho\omega\tau\omicron\sigma\pi\alpha\theta\acute{\alpha}\rho\iota\omicron\varsigma$ (Phot. Epist., p. 59, 2), d'après la remarque de feu M. Hase (*ad Thes. ling. gr.* s. v. $\delta\alpha\pi\alpha\theta\acute{\alpha}\rho\iota\omicron\varsigma$).

CARLE WESCHER.

(La suite prochainement.)

A PROPOS

DU

FRAGMENT D'ARISTODÈME

L'Allemagne savante donne en ce moment un spectacle bien peu édifiant au sujet du fragment publié par M. Wescher sous le nom d'Aristodème, et dont l'analyse et la traduction ont été données dans cette *Revue* (décembre 1867, p. 362, et mars 1868, p. 477). En rendant compte, dans le *Journal des Savants*, de la *Poliorcétique des Grecs*, je disais à propos de ce fragment : « Dübner avançait le nom de Théopompe, mais non sans conserver quelques doutes. Il y a là, en effet, une question littéraire très-importante, et nous ne pensons pas qu'elle puisse être tranchée par une simple note de copiste. M. Wachsmuth la tranchie d'une manière beaucoup plus commode, en prétendant que le fragment est apocryphe et que le manuscrit est faux. Nous n'avons pas à nous occuper de semblables paradoxes. »

J'avais pensé en effet qu'une pareille assertion ne méritait pas d'être réfutée. Cependant MM. Arnold Schæfer et Bücheler¹ en avaient jugé autrement. Ils avaient pris la question au sérieux, et, à la suite d'une collation du texte faite par le docteur Meyncke, ils avaient affirmé l'authenticité paléographique du document. Nouvel article de M. Wachsmuth reproduisant ses premières allégations. Des emprunts faits à des historiens connus par Aristodème (qui est un abrégiateur), il conclut à une falsification moderne. Il reproche à ses contradicteurs allemands d'avoir pris le parti de ceux qu'il appelle les Français (*die Franzosen*) ; et parmi ces Français, il me fait l'honneur de me nommer, à propos de mon troisième article sur la *Poliorcétique*. Ici les opinions se divisent. Plusieurs jeunes philolo-

⁽¹⁾ Je dois à l'obligeance de M. Wescher les détails bibliographiques qui concernent cette polémique.

gues allemands regardent comme un devoir patriotique de se prononcer pour M. Wachsmuth. Leur pensée s'affirme dans un article de M. Hiecke (de Berlin), qui, à l'occasion d'une nouvelle collation faite par M. Dahms, déclare le document faux, et proclame qu'à M. Wachsmuth revient l'honneur d'avoir découvert cette falsification. Plusieurs journaux allemands, notamment la *Gazette d'Augsbourg*, se sont faits les échos de cette assertion.

Il est vraiment regrettable que l'on trompe ainsi l'opinion publique. Comment ! Voilà un manuscrit grec rapporté du mont Athos par Minoïde Mynas ; il est à Paris, à la Bibliothèque impériale, à la disposition de tout le monde ; chacun peut le voir et l'examiner, et les doutes subsistent encore ! Il y a là une question matérielle qui domine toutes les autres. De tous ceux qui ont vu ce monument, en est-il un seul qui ait contesté son authenticité matérielle ?

D'une question littéraire faire une question de patriotisme, n'est-ce point là une aberration bien singulière ? La science est comme la vérité. Elle n'a point de patrie particulière. Elle est cosmopolite, et les découvertes qu'on y fait appartiennent à tous les peuples.

Il faut l'avouer, une pareille polémique aura bien de la peine à se faire accepter comme sérieuse. Quant aux jeunes philologues allemands qui regardent comme un devoir patriotique de se prononcer pour M. Wachsmuth, j'en suis fâché pour eux, parce qu'ils nous mettent dans la dure nécessité de douter de leur bon sens ou de leur bonne foi. *Oculos habent et non vident*.

Il m'a paru utile de stigmatiser la déplorable manie de certains savants allemands qui mettent leur gloire à entreprendre des travaux de démolition. Plus un monument est affermi sur sa base et consacré par la raison, plus il tente leur ardeur irrésistible. Peu leur importe qu'ils s'épuisent en efforts stériles. Peu leur importe que leurs instruments de destruction s'épuisent impuissants contre le granit de la vérité. Leur acharnement n'en est point diminué. Que les conscripts de la science, les échappés de gymnase, victimes de leur inexpérience, se laissent prendre au séduisant mirage de l'erreur, cela est explicable jusqu'à un certain point ; mais que des hommes d'un savoir éprouvé, comme M. Wachsmuth, fassent ainsi abus de leur érudition, c'est ce qu'on ne saurait trop déplorer. L'*Ouranios* de Simonides est sans doute un souvenir qui leur pèse, et il semble qu'ils aient à cœur de trouver en France un pendant à cette humiliante mystification.

DE L'ÉTAT DE LA MÉDECINE
ENTRE
HOMÈRE ET HIPPOCRATE

962 — 460

D'APRÈS LES POÈTES ET LES HISTORIENS GRECS

Suite (1)

II

PATHOLOGIE DEPUIS SOLON JUSQU'À HIPPOCRATE.

Si notre récolte n'a pas été très-abondante sur le terrain de l'anatomie et de la physiologie, elle nous permet cependant de suivre le fil de la tradition ; et si maintenant nous recherchons dans ces temps reculés la preuve de certaines connaissances en pathologie médicale et chirurgicale, nous ne manquerons pas non plus d'en rencontrer qui serviront aussi à établir la perpétuité de la médecine.

IDÉE QUE PINDARE, ESCHYLE, SOPHOCLE, EURIPIDE, ARISTOPHANE
SE FAISAIENT DE LA MÉDECINE ET DES MÉDECINS.

Pindare. — Moins d'un siècle après Solon, Pindare (520-450), tout en faisant la part au destin, tout en reconnaissant combien sont petites les forces humaines (2), combien il est insensé à un *mortel* comme était Esculape de prétendre ravir à la mort ses victimes (3),

(1) Voir le numéro de novembre 1868.

(2) *Pyth.*, III, 62 (j'ai suivi l'édition de Bergk). Cette pythique a été écrite vers 485.

(3) *Ibid.*, III, 55 et suiv. — Voy. aussi dans Panyasis, *fragm.* 18, et Phérécyde, *fragm.* 8, Esculape frappé de la foudre pour avoir voulu ressusciter un mort.

attribue cependant à Chiron et à ses élèves une puissance naturelle qui ne laisse pas beaucoup de place à l'intervention d'une volonté divine ou à l'action brutale de la fatalité. « Je voudrais, s'écrie Pindare qui cherche un remède aux tourments que la pierre causait à Hiéron de Syracuse, je voudrais, s'il est permis à ma voix d'exprimer un vœu que chacun forme, voir encore vivant sur cette terre qu'il a quittée, Chiron, fils de Philyre, rejeton de l'Uranide Cronos qui commande au loin; je souhaiterais de voir régner encore sur le Pélion le centaure sauvage au cœur ami des hommes, tel qu'il était lorsqu'il éleva autrefois Esculape, artisan habile à calmer la douleur et à fortifier les membres, héroïque dompteur de toutes les maladies (1). » Ces maladies « ce sont les ulcères qui naissent spontanément, les plaies que produisent le fer brillant ou la pierre lancée de loin, les maux engendrés par le feu de l'été (2) ou par les rigueurs de l'hiver et qui ruinent le corps. » Pour guérir de tels maux, dont les uns sont nettement attribués à des causes internes et les autres à des causes externes (division qui n'existe qu'en germe dans Homère et que nous retrouverons sous des formes diverses dans la Collection hippocratique), Chiron se permet, il est vrai, de recourir à de douces incantations (3); mais en même temps il administre des boissons calmantes et rafraîchissantes, il recouvre les membres de médicaments et remet d'autres malades sur pied en leur pratiquant des incisions (4). Le poète qui a écrit: « Ce que produit la nature est ce qu'il y a de plus fort (5), » ne pouvait accorder la prééminence aux charmes sur la thérapeutique naturelle. — Ailleurs (6), il dit « que la joie est le meilleur médecin des fatigues. » Cette sentence, toute brève qu'elle est, montre une certaine prédilection pour les comparaisons tirées des œuvres de la médecine.

Le passage sur Chiron, que je viens de rapporter, est doublement curieux: d'abord il nous montre quelle importance on attachait à la médecine du temps de Pindare, et combien cette médecine était active, car on peut supposer que le poète a transporté aux

(1) *Pyth.*, III, 1-7. Cf. *Nem.*, III, 53-55, sur la dextérité de Chiron et d'Esculape dans l'application des remèdes, et *Pyth.*, I, 46-47, III, 68 et suiv., allusion à la maladie d'Hiéron, déterminée par le scholiaste et par d'autres auteurs, plus anciens que lui sans doute.

(2) Notez que Solon reconnaît aussi des maladies produites par l'extrême chaleur. C'est là une étiologie naturelle et non mystique.

(3) Μαλακταί: ἰσχυροταί. — (4) *Pyth.*, III, 47 et suiv.

(5) *Olymp.*, IX, 100. Cf. aussi le fragm. 146, sur lequel j'aurai à revenir à propos d'Hippocrate. — (6) *Nem.*, IV, 1-2.

temps primitifs le tableau des pratiques qu'il avait journellement sous les yeux; en second lieu, nous y trouvons la confirmation de la tradition qui reporte l'exercice de la médecine, comme celui de la chirurgie, aux périodes les plus reculées de l'histoire. C'est encore un argument indirect en faveur de la thèse que j'ai défendue contre M. Malgaigne à propos d'Homère (1).

La médecine magique ou théurgique n'occupe donc qu'une place secondaire dans les œuvres de Pindare, tandis que dans les œuvres des philosophes qui florissaient soit quelque temps avant lui, soit à la même époque, les cures merveilleuses sont presque toujours mises au premier rang. Ainsi ces philosophes qui tenaient école de *physique* dans l'Ionie ou dans la Grande-Grèce, et qui se vantaient de connaître et de révéler les lois de la nature, ont, d'une part, imaginé les théories biologiques les plus contraires aux lois naturelles, et d'autre part, en ce qui concerne plus spécialement l'exercice de la médecine, ont mis un charlatanisme éhonté au service de la crédulité la plus puérile. Ils vivent à la fois du naturel et du surnaturel; ils paraissent même avoir devancé les prêtres d'Esculape dans l'art de la jonglerie; du moins je ne trouve aucun témoignage authentique sur la médecine des temples avant ceux qu'on peut recueillir sur la médecine des philosophes.

On peut même remarquer que nos *physiciens* ne font pas preuve d'un grand génie d'invention; ils se copient les uns les autres et ne varient pas beaucoup leurs cures; ils ont pour spécialité de s'attaquer aux grandes pestes ou aux autres maladies épidémiques. On comprend que le vulgaire attribue de telles maladies à quelque influence occulte, et que, frappé de terreur, il invoque à son secours des puissances mystérieuses; mais ce qui est toujours un sujet d'étonnement, c'est que des savants, ou du moins des gens instruits, entretiennent d'aussi funestes erreurs, soit par un concours actif, soit par un assentiment tacite, et ne se laissent pas arrêter par l'évidente inanité des moyens que les thaumaturges ou les charlatans se plaisent à imaginer.

Eschyle. — Dans Eschyle, contemporain de Pindare, les origines de la médecine sont rattachées à des idées mythologiques; mais la médecine elle-même est, néanmoins, présentée comme une science naturelle. Prométhée (2), énumérant les bienfaits dont l'humanité

(1) Voy. p. 83 et suiv. de mon mémoire : *La médecine dans Homère*.

(2) *Prom.*, 476-483 (cette pièce a été représentée au plus tôt vers l'an 470).

lui est redevable et qui lui ont attiré la haine jalouse et la cruelle vengeance de Jupiter, s'écrie : « Apprends le reste; tu vas être rempli de plus d'admiration encore, en sachant quels arts j'ai inventés et quelles industries j'ai imaginées. Le plus grand bien dont je sois l'auteur est celui-ci : avant moi, avant que j'eusse appris à former ces mélanges de substances salutaires à l'aide desquels on se défend contre toutes les maladies, si quelqu'un tombait malade, il n'avait de secours ni dans les remèdes, ni dans le régime alimentaire (1); rien pour oindre le corps, aucune boisson bienfaisante, et tous tombaient dans le marasme, faute de médicaments. » Le bon médecin, d'après notre poète, est celui qui sait appliquer à temps les remèdes convenables; le mauvais est celui qui, dans une grave maladie, perd courage, se trouble et ne sait imaginer nul traitement secourable (2).

Hippocrate n'eût pas mieux dit. Cependant ces vers ont été écrits un demi-siècle avant que la réputation d'Hippocrate se fût fait jour; de telles réflexions supposent, au temps d'Eschyle, une grande idée de la médecine et une grande confiance dans les médecins (3). Il n'y a rien là qui rappelle la médecine des temples, rien non plus qui corresponde à cet état misérable où la science avait végété avant Hippocrate, comme voudraient nous le faire croire des historiens mal informés. Au temps d'Eschyle comme au temps d'Hippocrate, même sévérité de langage et même sentiment élevé de la puissance de l'art d'Esculape. Eschyle disait des Grecs que « nul mortel ne les a pour esclaves ou même pour sujets, et qu'Athènes est un rempart inexpugnable, parce qu'elle contient des hommes (4); » et un auteur hippocratique appelait le Péloponèse « le pays des grandes âmes (5). » On sait aussi avec quelle noblesse d'expressions la servitude des peuples orientaux est opposée à la liberté des Grecs dans le traité hippocratique *Des airs, des eaux et des lieux* (6).

Je n'ignore pas que l'art de la divination est placé par Prométhée immédiatement à côté de la médecine, comme une des plus utiles inventions (7), et qu'Apollon Loxias est appelé le médecin-devin et le purificateur des maisons (8); mais il ne faut pas demander à un poète

(1) Voy. n° de novembre, note 1 de la page 347. — (2) *Prom.*, 472-75.

(3) Remarquez aussi cette comparaison tirée de la médecine (*Prom.*, 378) : « Les discours sont les médecins de la colère qui bouillonne. » Plus haut nous avons signalé une comparaison analogue dans Pindare.

(4) *Pers.*, 242 et 348-49. La même pensée se trouve aussi dans Euripide, *Iphig. in Aul.*, 1100-1101. — (5) *Des semaines*, § 11, t. IX, p. 438.

(6) § 23 et 24, t. II, p. 83 et suiv.

(7) *Prom.*, 484 et suiv. — (8) *Ταρχήματα. Eumen.*, 61-63; *Suppl.*, 263.

la rigueur qu'on a le droit d'exiger d'un savant, et l'on doit reconnaître que, tout en sacrifiant en une certaine mesure aux opinions de son temps, Eschyle admet et célèbre une médecine naturelle des plus actives. Quand il y a, dit-il, besoin de remèdes utiles, éloignons la maladie en brûlant et en coupant (1).

Sophocle. — A mesure que le temps marche, les idées médicales s'étendent et se perfectionnent ; Eschyle nous a révélé un des caractères du mauvais médecin, Sophocle (2) en indique un autre : « Celui-là ressemble à un médecin malhabile dans la connaissance des maladies, qui, s'emportant contre les fautes des mortels, prescrit un remède plus grand que ne le comporte le mal. »

Cette image, transportée de la médecine dans la poésie, est à peu près la seule considération générale que j'aie rencontrée dans Sophocle, mais elle en vaut beaucoup d'autres, et nous avons eu aussi l'occasion de relever dans ce poète plus d'une observation de détail qui supposent un certain commerce avec les médecins et qui prouvent la fréquence de leur intervention. C'est ainsi que le sommeil est appelé le médecin de la douleur, et que la mort est présentée comme le suprême médecin des maladies (3).

Euripide. — De même, un peu plus tard, Euripide (4) dit : « Le médecin doit considérer la maladie et ne pas ordonner des remèdes qui n'y répondent pas directement. » On croirait lire un aphorisme d'Hippocrate. C'est en effet un défaut capital, et malheureusement trop fréquent chez les médecins, que de ne pas savoir proportionner le traitement à l'importance du mal et de pécher par excès ou par timidité.

Ailleurs (5), on retrouve encore un précepte que les Hippocratiques, et notamment l'auteur du traité *Des airs, des eaux et des lieux*, ont bien souvent donné : « Le médecin qui veut bien traiter les maladies doit les considérer par rapport au régime des habitants, à la nature du sol. » Clément d'Alexandrie, qui rapporte ce passage, n'a pas manqué de signaler le rapprochement entre Euripide et Hippocrate. Le même poète (6) veut aussi que le médecin sache temporiser, assurant qu'il guérira peut-être plus sûrement qu'en recourant à l'instrument tranchant, c'est-à-dire aux remèdes énergiques. Cependant il ne proscriit pas ce moyen extrême, car il dit (7) que le médecin tire grand profit

(1) *Ajax*, 847-850. — (2) *Fragm.* 519. Au *fragm.* 553, le même poète recommande de supporter avec patience les maladies que les dieux envoient.

(3) *Fragm.* 300 et 118. — (4) *Fragm.* 209. — (5) *Fragm.* 973. — (6) *Fragm.* 597. — (7) *Fragm.* 418.

contre les graves maladies en usant tantôt des incisions et tantôt des potions ou des remèdes. Mais il ne veut pas (1) qu'on augmente le mal en révélant au patient le danger qu'il court, attendu que l'ignorance de ce danger est déjà un adoucissement. Il sait également (2) qu'il est plus facile de prendre une maladie que d'en guérir.

Le passage capital, celui où nous trouvons les plus précieux renseignements, est tiré de l'*Hippolyte* (3); je le cite en entier pour terminer ce paragraphe. « Si tu es atteinte, dit la nourrice de Phèdre, d'un mal caché, voici les femmes prêtes à le guérir; si, au contraire, ce mal peut être connu des hommes, parle afin que les médecins soient avertis. » Nous voyons donc dans Euripide l'intervention des sages-femmes et des médecins, dont l'office simultané est si souvent recommandé dans les livres *Sur les maladies des femmes* qui font partie de la Collection hippocratique.

Aristophane. — Il ne faut chercher dans Aristophane ni la bienveillance, ni même la justice à l'égard des médecins: les portraits sont des *charges*. Toutefois, si on veut bien se rappeler les reproches fortement motivés qui se lisent en tant de passages de la Collection hippocratique contre les charlatans et les mauvais médecins, contre leur vanité, leur bavardage, leur ostentation, leur avarice, leurs fourberies, leur empressement ridicule mais intéressé auprès des malades, leur superstition même, on sera porté à croire que le spirituel et impitoyable comique a peint exactement les ridicules de nos confrères du temps de Périclès. Avant la publication du *Journal de la santé du roi Louis XIV* on soupçonnait Molière d'une grande exagération, on l'accusait presque de mauvaise foi; aujourd'hui on trouve qu'il est resté au-dessous de la vérité.

Voyons donc ce que nous apprend Aristophane :

Les devins, les artisans de médecine (*ιατροποιῶναι*), les paresseux tout occupés de leur toilette, les prodiges, sont mis au même rang; ce sont les *Nuées* (c'est-à-dire les doctrines amollissantes des modernes, de l'école socratique) qui les nourrissent, parce qu'à tout propos ils chantent leurs louanges (4). Cependant, nous pouvons nous consoler, puisque Apollon lui-même n'est pas plus épargné; c'est un médecin ou, ce qui est synonyme, un devin (5), ce qui ressemble beaucoup à un charlatan; tous les philosophes, ministres des *Nuées*, ne sont que des sophistes capables de toutes les actions les plus perverses ou les plus honteuses (6).

(1) *Fragm.* 190. — (2) *Hipp.*, 187-191. — (3) 293 et suiv.

(4) *Nuées*, 331-334. — (5) *Plutus*, 11. — (6) *Voy. Nuées*, 435-436.

Plutus est aveugle; comment faire pour le guérir? Vite, faites quérir un médecin;—mais où donc trouver un médecin à Athènes? là où il n'y a pas de salaire à espérer, vous ne trouverez pas d'artiste (1). Il n'y a pas d'autre ressource que le temple d'Esculape (2). Ce n'est certes pas que notre poète ait meilleure opinion des prêtres que des médecins; ils auront bientôt leur tour (3); mais il fallait présentement une victime pour la risée publique, et nos malheureux confrères sont la première qui lui tombe sous la main.

Un mauvais plaisant, dans la *Vieillesse*, dit à son interlocuteur : « Il y a un an, j'avais mal aux yeux; j'ai eu le malheur d'aller trouver le médecin pour qu'il m'y fasse des onctions, et je vais plus mal (4). »

Mais ce ne sont encore que des aménités! Peut-on rien imaginer de plus insultant que l'ignoble comparaison que fait Aristophane entre les médecins et les pédérastes (5)? Cependant, il est malheureusement trop vrai que les médecins n'échappaient pas plus que les philosophes au vice infâme dont les Grecs se faisaient gloire. Toute la littérature (même celle qui est réputée pour la plus morale) du siècle de Périclès est remplie d'allusions à ce vice; et c'est cette littérature qu'on voudrait faire passer pour plus chaste que celle des Romains. L'une vaut bien l'autre!

Heureusement ce ne sont pas là les seuls renseignements que nous trouvons sur les médecins dans Aristophane.

Lorsque, dans les *Acharnenses* (6), le paysan demande à Dicéopolis de lui oindre les yeux, celui-ci lui répond : « Je ne suis pas un médecin public (*δημοειδών*); adresse-toi aux Pittalus; » nom de fantaisie, sans doute, et qui désigne le médecin en général, ou plutôt ceux qui étaient chargés du service médical public dans les villes (7).

(1) *Plutus*, 403-408. — (2) *Ibid.*, 410-412.

(3) *Libes*, vers 653 et suiv., la cérémonie de l'incubation.

(4) *Frag.* 181. Je crois que c'est là le sens ironique des deux vers. — Les onctions sur les yeux sont encore mentionnées dans *Acharn.*, 1030, et on les trouve également recommandées dans la Collection hippocratique.

(5) *Ecclesiaz.*, 363 et suiv. Biepyros constipé s'écrie (je cite le latin puisqu'il brave, assure-t-on, plus l'honnêteté que le français) : « Quis igitur medicum mihi arcessat, et quem? Quis eorum, qui clunibus operam dant, artis est peritissimus? Calletne eam Amynon (ocateur, célèbre pédéraste)? At fortasse negabit. Antisthenem (médecin de même renommée) quispiam huc evocet omni modo; hic enim homo, ut facile conficias, si ingemiscentem audias, novit quid sibi velit culus cacaturiens. » Et il ajoute, le misérable, sans plus de respect pour la chaste Lucine, dont il implore le secours pour ce laborieux accouchement : « O veneranda Lucina, ne me sinis disrupti obserato podice, ut ne fiam lasanum (*αἰσχροπαις*, chaise percée) comicum. » — (6) Vers 1030 et suiv.

(7) V. plus loin (prochain article) ce que je dis sur ces médecins à propos d'Hérodote.

Plus loin, dans la même pièce (4), Lamachus prie Dicéopolis de le remettre entre les *maines péoniennes* (les mains médicales) de Pittalus. Il est probable que Lamachus entend aller dans la maison même du médecin, dans son *officine* (*ιατρειὸν*) ; car nous savons par divers témoignages, ceux de Platon (2), d'Hippocrate, en plusieurs passages (3) ; plus tard de Xénophon (4), et plus tard encore (entre 393 et 344) d'Eschine (5), que les médecins tenaient boutique et maison de santé, que les malades s'y rendaient, soit pour un traitement passager, soit pour y demeurer, que les étudiants étaient aussi formés dans l'*officine*, enfin qu'on y préparait les médicaments, composés officinaux ou magistraux.

On pourrait conclure de deux vers du *Lysistrate* (6) qu'on allait aussi chez les sages-femmes pour y accoucher. Puisque nous venons de toucher à cette question, citons un curieux passage sur un accouchement simulé. La farce est assez ignoble, mais elle est vraiment plaisante. Dans les *Thesmophoriazuses*, Mnésiloque, après avoir énuméré les ruses que les femmes inventent pour tromper leurs maris, continue en ces termes (7) : « Je sais une femme qui prétendait depuis dix jours souffrir les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce qu'elle eût acheté un enfant ; le mari (pauvre mari !) allait à travers la ville quérir des *drogues qui hâtent l'accouchement* (*ὀκιστόνια*). Cependant une vieille apporta dans une marmite l'enfant acheté et dont elle avait rempli la bouche de miel pour l'empêcher de crier. Quand elle fit signe à la femme que l'enfant était préparé, celle-ci s'exclame aussitôt : « Va-t'en, va-t'en, mon mari, je sens que j'accouche, le voilà qui rue contre le bas-ventre (et à voix basse) de la marmite. » Notre homme se retire tout joyeux ; la vieille se hâte d'enlever le miel de la bouche du nouveau-né qui se met à crier ; alors cette coquine prend l'enfant et court au père en lui disant avec un sourire : « Un lion, un lion t'est né ; il te ressemble en tout... »

On voit par Hérodote (8) que les maladies simulées sont depuis

(1) Vers 1222-1223. — (2) Platon, *Rep.*, III, p. 465 A.

(3) Voy. dans l'édit. Littré, t. V, p. 25.

(4) *Hist. gr.* II, 13. Un individu qui sort de l'*ιατρειὸν*, où il s'était rendu pour un mal d'yeux.

(5) *Adv. Timarch.*, p. 407, éd. de Zurich, 1850, in-8°. C'est Timarque qui va s'établir chez le médecin Euthydique, au Pirée, sous prétexte de devenir médecin lui-même.

(6) Vers 746-747 : οἰκιστὶ μ' ὡς τὴν μάτην, ἡ Ἀντιστρέτη, ἀνόνιστον ὡς τήχεται.

(7) Vers 502 et suiv.

(8) I, 59. — M. Boissieu a relevé ce fait dans un Mémoire sur l'*histoire des maladies simulées* (*Union médicale*, 8 octobre 1868).

longtemps un moyen d'arriver à ses fins. C'est ainsi que Pisistrate se fait, et à ses muets, des blessures insignifiantes pour obtenir une garde des Athéniens.

Aristophane, dans une pièce intitulée *Amphiaraus*, dont il nous reste seulement vingt-deux fragments, avait peint et tourné en ridicule les craintes superstitieuses d'un malade; c'est pour nous une des grandes pertes de la littérature ancienne, car les fragments conservés ne nous intéressent guère que par quelques détails de cuisine et par la mention des *pharmacopoles* et de leurs boîtes à médicaments (1). Ces pharmacopoles, il ne faut pas, comme le font certains historiens, les confondre avec nos pharmaciens; ils ne faisaient pas partie du corps médical; on pourrait tout au plus les comparer à nos herboristes ou droguistes, ou même à nos parfumeurs, car ils étaient en général chargés de vendre les matières premières, commerce auquel ils joignaient le plus souvent celui des philtres, des amulettes et de tout l'attirail de la magie et de la sorcellerie, en même temps qu'ils débitaient toutes sortes de préparations destinées à réparer les outrages du temps ou les avaries de la débauche.

Il y a dans les *Nuées* (2) une longue discussion, et des plus curieuses, sur l'explication qu'il faut donner des phénomènes apparents de la nature, par exemple de la pluie, de la foudre. Strepsiade explique tout par la volonté et l'impulsion des dieux; Socrate ne veut faire intervenir, comme plus tard Lucrèce, que les mouvements spontanés de la nature. D'après les données de sa pièce, on peut croire qu'Aristophane est plutôt avec Strepsiade qu'avec Socrate, qui cependant joue là le rôle du vrai savant. Peut-être Aristophane se moque-t-il des deux interlocuteurs; il en est bien capable, tant les raisonnements de Strepsiade sont ridicules.

Il faut n'avoir ni étudié l'histoire grecque, ni réfléchi sur les conditions du développement de la science et des lettres, ni parcouru les dialogues de Platon, les comédies d'Aristophane, les tragédies

(1) Fragm. 93. — Voy. aussi dans *Nubes*, 760, un *pharmacopole* qui vend des amulettes ou pierres magiques. Il y avait aussi des anneaux magiques pour préserver des morsures. *Plutus*, 883-884. Les incantations (*ἐντομαί*), les paroles enchantées (*λόγος ἐνχάρτιστος*), les philtres sont surtout des remèdes d'amour; Eurip., *Hipp.*, 478-479 et 509-510. Dans la même pièce, vers 749, les magiciennes sont appelées *κατακλιδεῖς*. — Cf. pour *κατακλιδεῖς* (*veneficæ*), n° de novembre, note 6 de la p. 359.

(2) Vers 358 et suiv. C'est dans cette même comédie qu'Aristophane, vers 227 et suiv., et 627, prête à Socrate la théorie de l'air infini et tout-puissant, laquelle appartient à Diogène d'Apollonie. L'*ἀνέμω* d'Anaximandre semble une manière d'être intermédiaire entre l'eau et l'air.

d'Euripide, ou les fragments des autres poètes et les ouvrages de Xénophon, pour s'imaginer que la médecine est sortie toute faite de la tête d'Hippocrate, comme Minerve toute armée du cerveau de Jupiter. Qui donc a jamais dit que Phidias avait inventé la sculpture, Socrate la philosophie et Aristote la logique ou la rhétorique? Sans remonter plus haut que le siècle même où a paru le chef de l'école de Cos, on reconnaît bientôt, en lisant les auteurs dont je viens de rappeler les noms, qu'Hippocrate est né en un pays et à un moment où la médecine intervient dans presque toutes les circonstances importantes de la vie publique et privée, où elle sert de termes de comparaison pour toutes sortes de préceptes moraux ou de doctrines politiques. Lors même que nous n'aurions sur l'existence florissante de la médecine avant le siècle d'Hippocrate aucun témoignage, il faudrait bien encore admettre que ni Euripide, ni Aristophane, ni Socrate n'ont pu prendre dans les écrits d'Hippocrate les renseignements qu'ils nous fournissent en si grande abondance sur la médecine et sur les médecins. Hippocrate est né en 460; Socrate dix ans avant, en 470 (1); Sophocle en 495; Euripide en 480 (2); Aristophane vers l'an 430 (3); il est par conséquent de dix ans seulement plus jeune qu'Hippocrate. Entre de telles limites, ni Hippocrate, quel qu'il ait été son génie, n'aurait eu le temps d'inventer la médecine, surtout de lui donner tout à coup tant d'extension et tant d'autorité; ni Socrate, ni Euripide (bien que plusieurs de ses pièces aient été jouées tardivement), ni même Aristophane, quelque empressement qu'on leur suppose pour une science si nouvelle, n'auraient eu non plus le loisir de s'en instruire et de s'y intéresser à tel point qu'ils en discourent comme d'un sujet d'étude familière.

Ce n'est donc pas seulement par curiosité, mais pour défendre une thèse historique, que nous avons recherché avec un soin tout particulier ce que peuvent nous apprendre sur la condition du médecin et sur l'état des sciences médicales dans la société grecque, à la venue d'Hippocrate, Socrate par la bouche de Platon, Sophocle, Euripide, Aristophane et quelques autres auteurs de moindre conséquence.

CH. DAREMBERG.

(La suite prochainement.)

(1) On n'objectera sans doute pas que nous avons les ouvrages de Platon (né en 430) et non pas ceux de Socrate; mais le disciple n'est que l'écho de la parole du maître, et personne ne croira que Platon eût parlé à chaque page de médecine si Socrate n'y avait pas fait à chaque instant allusion dans ses conversations et dans son enseignement.

(2) Ses débuts sont de 455. — (3) Ses débuts paraissent dater de 431.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

L'Empereur vient de faire don au Musée de Saint-Germain d'une très-curieuse collection gallo-romaine, formée à Vaison, l'antique *Vasio Vocontiorum*, par les soins d'un amateur du pays, M. Blanchon, qui a bien voulu la céder au Musée. Cette collection, qui ne se compose que d'objets du pays, provient surtout d'un cimetière très-riche que M. Blanchon a pu exploiter en presque totalité. On y remarque des fioles et des urnes en verre de la plus belle conservation, deux magnifiques fibules, une nombreuse série de lampes, toute une collection de monnaies du haut et du bas Empire, des pierres gravées, etc. Cette collection sera bientôt installée au musée dans une vitrine spéciale, qui offrira au public un précieux spécimen de la civilisation romaine dans la Narbonnaise. C'est une excellente acquisition pour Saint-Germain. Nous sommes également heureux d'apprendre à nos lecteurs que l'administration du Musée vient de faire mouler les bas-reliefs de l'arc d'Orange. Le moulage a parfaitement réussi sous l'habile direction de M. Abel, maître chef des ateliers du Musée. Le tout est arrivé intact à Saint-Germain, et sous peu on pourra étudier à loisir les intéressantes sculptures parmi lesquelles se reconnaissent des trophées composés d'armes et enseignes gauloises, l'épée, le bouclier, le carnix, le sanglier-étendard. L'étude de ces bas-reliefs mis ainsi à la disposition des savants permettra, sans doute, de dater définitivement le monument. C'est un vrai service rendu à la science.

— Le mois dernier, au moment où nous venions de mettre sous presse la livraison de décembre, nous avons appris la mort de notre savant collaborateur M. A. J. H. Vincent, membre de l'Institut, décédé à Paris le 26 novembre à l'âge de 71 ans. M. Vincent apportait dans ses recherches archéologiques l'expérience du mathématicien, jointe à la sagacité d'un philologue versé dans l'étude de la langue grecque. L'espace nous manque pour retracer la carrière de M. Vincent; nous croyons rendre mieux hommage à sa mémoire en donnant le détail des dissertations que lui doit la *Revue archéologique*.

1843. *Sur l'harmonie chez les Grecs.*

1846. *Des notations scientifiques à l'Ecole d'Alexandrie.*

1846. *Lettre à M. Letronne sur un abacus athénien.*

1854-55. *Lettre à M. Th. H. Martin au sujet du mémoire posthume de M. Letronne.*

* *Notice sur l'emploi du quart de ton dans le chant liturgique constaté sur l'Antiphonaire de Montpellier.*

1855-56. *Supplément.*

1856-57. *Essai d'explication d'un passage mathématique du Ménon de Platon.*

1857-58. *Note sur la modalité du chant ecclésiastique.*

1859-60. *Lettre à M. F. Morand sur le nom et l'inscription de l'ancienne*

cloche du beffroi de Boulogne, et observations (de M. V.) sur cette lettre.

1859-60. *Explication d'une scène relative à la musique, représentée sur un vase grec du Musée de Berlin.*

1864. *Note sur la messe grecque qui se chantait autrefois à l'abbaye royale de Saint-Denis, le jour de l'octave de la fête patronale.*

• *Observations relatives à la note de M. de Rougé sur le calendrier et les dates égyptiennes.*

1865. *Note sur un papyrus astronomique cité par M. Letronne.*

1868. *Mémoire sur le calendrier des Lagides, à l'occasion de la découverte du décret de Canope.*

Nous n'avons pas besoin d'insister sur d'autres travaux importants de M. Vincent, tels que son *Cours de géométrie élémentaire* (18. 6), sa *Notice de manuscrits grecs relatifs à la musique* (volume in-4° de 600 pages), dont la publication détermina son entrée à l'Institut, en 1850; sa traduction, accompagnée du texte grec, de la *Dioptra* d'Héron le Mécanicien; enfin ses essais de traduction et d'élucidation de tous les traités grecs qui nous sont parvenus sur la poliorcétique des anciens, travail entrepris sur la demande de S. M. l'Empereur, qui, le 15 août 1863, fit remettre à M. Vincent, comme témoignage de sa haute satisfaction, la croix d'officier de la Légion d'honneur.

A travers les difficultés qu'une santé déplorable créait à son amour passionné de la science, M. Vincent savait encore garder la sérénité d'un homme qui remplit tous ses devoirs et cède en toute occurrence aux inspirations d'un cœur généreux et profondément chrétien. C. E. R.

— Livres remis au bureau de la *Revue* : *Les jeux des anciens, leur description, leur origine, leurs rapports avec la religion, l'histoire, les arts et les mœurs*, par L. Becq de Fouquières; ouvrage accompagné de gravures sur bois d'après l'antique, dessinées et gravées par M. Léon Le Maire. Paris, Reinwald, in-8°, 460 p., 1869.

Quomodo Græciam tragici poetæ Græci descripserint, thésim facultati litterarum Parisiensi proponebat Louis Petit de Julleville. Paris, Thorin, in-8°, 1868.

L'Ecole d'Athènes au quatrième siècle après Jésus-Christ, thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de Paris par Louis Petit de Julleville. Paris, Thorin, 1868, in-8°.

Augustus, Marmorstatus des Berliner Museums. Acht und zwanzigstes Programm zum Winckelmannsfest der archäologischen Gesellschaft zu Berlin, von E. Hübner, nebst zwei Tafeln. Berlin, 1868. Hetz (Bessersche Buchhandlung), in-4°. Tous ceux qui s'occupent d'iconographie romaine liront avec intérêt cette dissertation, consacrée à une belle statue de marbre acquise, il y a deux ans, par le Musée de Berlin. Cette statue, aussi loin que l'on peut remonter dans son histoire, avait orné d'abord le château de Richelieu en Touraine; elle avait passé de là à la Malmaison, puis dans la collection Pourtalès.

BIBLIOGRAPHIE

Études critiques et exégétiques sur les Perses d'Eschyle, par Charles PAINCE, docteur et professeur. Neuchâtel, 1868.

La simplicité et la grandeur de l'action, le sublime du sentiment et de la pensée, la vérité des caractères, la beauté des parties lyriques, la naïveté héroïque et le haut pathos du dialogue ne le cèdent en rien, dans les Perses d'Eschyle, à ce qu'on admire le plus dans ses autres chefs-d'œuvre. Par son sujet, par l'événement qui l'a fourni, cette pièce est unique parmi toutes les productions du théâtre grec, unique du moins pour nous, puisque rien ne s'est conservé, sauf quelques vers, sauf quelques vagues et insuffisantes notices, de la Prise de Milet de Phrynichus, et de ses Phéniciennes où il devançait Eschyle dans la célébration de la victoire de Salamine. La hardiesse de cette innovation, tellement contraire aux habitudes et aux origines sacrées de la tragédie grecque, à ses préférences traditionnelles pour le mythe et la légende qu'avait chantés l'épopée, s'explique par les circonstances, par un état des choses et des esprits qui ne s'était jamais vu et qui ne se reproduisit jamais dans l'ancienne Grèce; et l'exaltation du sentiment national, qui animait à cette époque le poète et les spectateurs, fait comprendre que ces pièces aient été admises à la représentation, et que l'échec essuyé par la Prise de Milet, pour avoir trop vivement rappelé un grand deuil public et l'abandon fatal qu'on avait à se reprocher, n'ait pas découragé les deux autres tentatives. En toute supposition, c'est un phénomène dans son espèce que cette tragédie des Perses empruntée par un Grec à l'histoire, bien plus, à l'histoire contemporaine.

Le travail dont nous avons à rendre compte en quelques pages, et qui vient grossir le nombre déjà grand des commentaires dont les Perses d'Eschyle ont été l'objet, surtout depuis quelques années, est aussi, vu le sol d'où il provient, une rareté. Eschyle commenté, son texte examiné, corrigé, éclairé avec l'exactitude minutieuse du philologue, par un Neuchâtelois, un savant de la Suisse française, disciple de l'Allemagne sans doute, il en donne plus d'une preuve, mais assez téméraire, ou bien, et c'est là notre sentiment, assez fort pour entrer en discussion soutenue avec ces maîtres de la science! Ailleurs encore qu'en Suisse, nous l'espérons, ce courageux essai obtiendra l'examen étendu et scrupuleux dont il est digne; et cet examen demandera l'emploi du microscope, la discussion de mainte question de grammaire et de critique verbale, dans laquelle ne peut entrer une si courte notice, destinée seulement à appeler l'attention sur un travail d'une éminente valeur. Cependant, au savoir de l'helléniste, l'auteur joint le goût exercé du littérateur, et nous pouvons au moins donner ici quelque idée de l'attrait que ce genre d'études doit à une alliance de qualités bien propres à s'entr'aider, mais qu'il n'est pas donné à tous de réunir.

Il se présente pourtant, dès le début, un point de discussion littéraire sur lequel nous ne sommes pas entièrement du même avis que M. Prince. A la suite de quelques renseignements sur les circonstances qui l'ont engagé à publier ces extraits du dernier cours qu'il a donné au gymnase supérieur de la commune de Neuchâtel, et sur les éditeurs et commentateurs qu'il a interrogés dans ses recherches, M. Prince emploie la seconde partie de son introduction à l'examen des deux questions suivantes :

1^{re} Quel est le but que le poète s'est proposé dans cette œuvre? 2^o Quel est le plan qu'il s'est tracé pour atteindre ce but?

« En effet, observe-t-il avec raison, c'est là un point qui intéresse directement l'exégèse et, dans une certaine mesure, la critique du texte lui-même. Il importe à l'interprète de s'élever à l'idéal sur lequel l'auteur a eu sans cesse les yeux, de s'être rendu compte de l'idée inspiratrice qui a présidé à la composition, et du plan dans lequel cette idée s'est réalisée. Ces deux facteurs ne sont pas nécessairement identiques; le premier est directement un effet de l'inspiration, le second est le produit des combinaisons de l'art. »

La question du plan est traitée la première dans une analyse très-bien faite. La composition d'une tragédie d'Eschyle, comme le remarque M. Prince, demande, pour être comprise, qu'on fasse une distinction entre la forme et le fond. Dans les Perses, la forme c'est l'action même, que la représentation théâtrale offre aux yeux, à l'attention curieuse des spectateurs; elle y est d'une simplicité qui étonne ou choque même plus d'un critique moderne qui n'a pas su voir au delà. Les pressentiments qui agitent le sénat et la cour du Suze dans l'attente de l'armée, l'arrivée du messager, la catastrophe dont il fait l'effrayant récit, l'évocation de l'ombre de Darius, l'anathème qu'il prononce contre la folle ambition de son fils, enfin la présence de Xerxès en personne, l'état d'humiliation de cet orgueilleux monarque, ses regrets déchirants qui éclatent en plaintes alternant avec celles du chœur, voilà toutes les péripéties de ce drame, si l'emploi de ce terme convient à des accidents si peu compliqués. Aussi les Perses, au jugement de La Harpe, seraient-ils moins une tragédie, au sens propre du mot, qu'une grande composition lyrique, une cantate de deuil.

La critique, mieux avisée de nos jours et plus pénétrante, refuse de s'arrêter à ces apparences: elle y découvre une double portée dramatique, ou, si l'on veut, un artifice de perspective, une de ces nobles ruses dont l'art grec, à l'occasion, aimait à faire usage. En arrière du premier plan où se passe l'action, ou plutôt au-dessus de la scène, une figure est en vue, qui domine tout le reste, pareille à ces divinités que la tragédie faisait apparaître sur un nuage. Athènes, par un prestige qui est une merveille de l'art, ne cesse de grandir avec le trouble dont elle frappe ses ennemis; rayonnante de gloire, elle voit à ses pieds la Perse abattue, gémissante, dont l'hommage forcé, mais d'autant plus éloquent, proclame la supériorité de ce peuple d'hommes libres, dont elle méprisait naguère le petit nombre. Et cet aveu, tous les actes, les mouvements, les discours et

les chants des personnages dans l'orchestre et sur la scène, l'accusent comme à l'envi depuis le début jusqu'au dénouement.

Les doutes que peut laisser dans quelques esprits cette solution, pourraient bien se trouver prévenus d'emblée si la trilogie d'Eschyle existait en son entier; le *Phinée* qui précédait les *Perses*, le *Glaucus* qui complétait la trilogie, ajouteraient au moins, on peut le croire, une nouvelle évidence au calcul du poète, à la signification de ce grand tableau scénique, telle que l'entend le docte professeur. Il cite à l'appui, comme exemples de combinaisons analogues, deux chefs-d'œuvre de la peinture italienne, qu'il a vus et admirés à Rome, et dont il donne une interprétation ingénieuse et plausible.

Mais, cette gloire de la patrie d'Eschyle, ne l'a-t-il célébrée que pour elle-même, que pour la satisfaction du sentiment national? Est-ce là son véritable et unique but, l'idée inspiratrice, comme le suppose M. Prince? En d'autres termes, le juste orgueil qui faisait battre le cœur du poète avec celui de ses concitoyens, excluait-il tout autre motif dans l'entente et le développement de son sujet? L'idée mère, telle que la conçoit M. Prince, pèche, à notre avis, par un excès de simplicité. L'inspiration poétique, de sa nature, est-elle si peu riche d'éléments divers? N'est-elle pas un faisceau de rayons, autant de sources de chaleur et de lumière? L'homme est une nature essentiellement complexe, et sa pensée ne l'est pas moins lorsqu'il crée. Pour nous, c'est bien là l'impression que nous laisse la lecture de l'œuvre d'Eschyle. Est-ce uniquement pour rehausser la gloire d'Athènes qu'il y donne une si large place à d'austères réflexions, qu'il invite l'orgueil humain à courber la tête devant la souveraineté jalouse des dieux, à vénérer leurs décrets, leurs volontés, soit dans les oracles, soit dans la sagesse inspirée des fondateurs d'empire, destinée à contenir dans de justes bornes les conquêtes, l'ambition de leurs successeurs? Mais ce qui rend l'allusion politique bien autrement sensible, c'est le parallèle établi entre le règne de Darius et celui de son infortuné successeur. L'un est loué avec effusion; c'est un monarque modèle; invariable observateur, dans la guerre comme dans la paix, des principes de conduite qui doivent lui servir de loi, il a su agrandir tout à la fois et consolider l'empire; à son fils, dont les flatteurs ont égaré la jeunesse, et qui a mis la Perse au penchant de sa ruine, la censure n'est pas ménagée, et le blâme que lui inflige le vieux roi, avant de redescendre au séjour des morts, est d'une accablante gravité. L'allusion, je le répète, me semble parlante; assurément, ce n'est pas à la Perse, mais à la république athénienne que s'adresse la leçon qui en ressort. Eschyle, par le sang noble d'où il sortait et par sa manière de penser, était un citoyen de la vieille souche, et quels durent être ses sentiments à l'époque où il composait sa tragédie des *Perses*? Conjuré sept années auparavant par des efforts inouis, le danger qui avait menacé la Grèce allait s'éloignant de jour en jour; la guerre, devenue offensive, se portait sur les rivages de la Thrace et de l'Asie mineure. Avec la puissance d'Athènes au dehors, la démocratie au dedans avait

grandi; le parti populaire savait les dernières dignes qui le contenaient encore, et sa politique extérieure s'annonçait dès lors comme celle des conquêtes. Dans ses premiers progrès, il avait respecté les traditions et les maximes auxquelles demeuraient fidèles Eschyle et son parti. Pouvaient-ils voir, sans de funestes pressentiments, les tendances du jour pousser Athènes à une extension indéfinie de ses possessions hors de l'Attique? Et, à cette distance des Journées de Salamine et de Platée, à cette date assez bien établie de l'an 472, où les Perses furent joués pour la première fois devant le public athénien, l'enthousiasme de la victoire et de la délivrance n'absorbait plus exclusivement les esprits, une place était donnée à la politique, à ses allusions, aux craintes et aux vœux du citoyen, dans le culte de ces immortels souvenirs, dans l'œuvre du poète (1).

Il a lui-même résumé toute sa pensée en trois vers : le premier est dit par Atossa, noble figure de reine et de mère, touchée avec une suprême délicatesse; les deux suivants sont prononcés par le porteur de la terrible nouvelle :

« ATOSSA : Les dieux veillent au salut de la cité de Pallas.

« LE MESSAGE : Oui ! la cité d'Athènes est abritée contre les coups de l'ennemi; ses guerriers lui font un invincible rempart. »

C'est bien là un éloge d'Athènes selon le cœur du vieux patriote qui a défendu le pays à Marathon et à Salamine.

La tâche épineuse que s'est imposée M. Prince est de traiter à fond les problèmes de critique et d'exégèse que soulève la tragédie des Perses, ou, plus exactement, les difficultés et les variantes d'un choix des passages les plus sujets à controverse. Il déploie, dans ce commentaire, une connaissance approfondie du texte, de sa condition actuelle, de l'apparat critique, et il s'est mis complètement au fait des travaux, des conjectures plus ou moins heureuses de ses devanciers.

Il appelle à opiner sur chaque point où leur avis est de quelque importance, le plus illustre d'eux tous, Godefroi Hermann, dont l'édition posthume a fait époque, et les autres représentants des diverses méthodes

(1) De nos jours, la politique d'Eschyle est de plus en plus constatée dans nombre d'allusions. Elle l'a été, pour citer deux exemples en Allemagne, par M. Onken, un disciple de Grote, et en France, cette année même, par M. Tréverret dans une savante dissertation latine sur les poètes scéniques d'Athènes. M. Price, à propos du dernier *staalmon* des Perses, dans un de ses essais les plus heureux d'élucidation et de restauration du texte, reconnaît avec raison dans le brillant tableau que fait le chœur de la puissance jadis exercée par Darius en Thrace, et sur le littoral jusqu'à l'Euxin, une glorification indirecte de Salamine ou plutôt de ses suites. Mais ici, comme en tant d'autres passages, l'éloge renferme un conseil. M. Tréverret doit penser comme nous au sujet de ces beaux vers, puisque, page 20, il remarque en général, sans citer les Perses, il est vrai, la modération des vues d'Eschyle en fait de conquête, et cite la Thrace et la Macédoine — disons plutôt le littoral de ces contrées — comme une des bornes que devait ne point dépasser l'ambition d'Athènes.

ou tendances de la critique, l'orthodoxie, le juste milieu et les téméraires, les novateurs, tels que M. Hartung, doué d'ailleurs de tant d'esprit et de sens. A défaut de l'examen étendu et détaillé qui montrerait le philologue à l'œuvre, une citation unique donnera au moins quelque idée de ce que l'intelligence du texte gagne en maint endroit à cette nouvelle révision.

Les conseillers de l'empire, augustes vieillards dont se compose le chœur, tour à tour agités par l'espoir et la crainte, cherchent un motif de confiance et d'allégresse dans l'immensité des forces de Xerxès dont ils font le magnifique dénombrement; et pourtant l'inquiétude, les pressentiments vont les ressaisir, et leur laissent à peine le loisir d'exprimer en quelques mots la conclusion qui les rassure. Voici comme ces quatre vers de mètre anapeste sont rendus en français dans les deux traductions d'Eschyle les plus récentes.

M. Pierron : « Quelle bravoure pourrait soutenir le choc de ce vaste torrent d'hommes ? Quelles barrières assez puissantes arrêteraient les flots de cette mer impétueuse ? Oui ! l'armée des Perses est une vaillante armée, le peuple des Perses est un peuple belliqueux. »

M. Bouillet : « Il n'est pas de héros pour arrêter l'immense torrent d'hommes, pas de digue victorieuse contre la houle invincible. Irrésistible est l'armée de la Perse, et de cœur vaillant son peuple. »

L'une et l'autre version, malgré les différences de style, de couleur, de vues relativement à l'art de traduire, représentent une interprétation accréditée de ce passage; leurs auteurs, justement estimés, ont consulté, comme c'était leur devoir, quelques-unes au moins des éditions savantes qui subissent l'examen du nouvel exégète; le sens qu'ils ont adopté, identique au fond, n'a rien peut-être qui choque à première vue, mais à condition de n'avoir pas l'original sous les yeux; les difficultés de construction qu'on y voit surgir, les mots susceptibles d'une acception plus convenable au texte; excitent dans l'esprit des doutes qui ont, ce nous semble, mis M. Pierron sur la voie de la vérité. La plus patente des erreurs qu'il réfute et que MM. Pierron et Bouillet ont adoptée sur la foi de leurs guides, est de prendre au sens présent un verbe qui est la clef de la phrase entière et qui, pris au passé, comme le demande la grammaire, découvre au grand jour la vraie pensée d'Eschyle, tout autre que celle qu'on lui prêtait.

« Nul peuple, eût-il résisté (ayant résisté, dit le grec) à un torrent d'hommes, n'a fait preuve d'assez de force pour arrêter, par une digue invincible, l'invasion de toute une mer. »

Le chœur compare les deux expéditions entreprises par le père et le fils contre la Grèce; la première, ayant échoué à Marathon, lui ferait craindre un semblable revers pour la seconde; il se rassure en comparant les forces déployées par les deux rois : l'armée de Darius n'était qu'un *torrent*, les myriades d'hommes poussées au combat par Xerxès sont une mer envahissante à laquelle rien n'aura pu résister. Cette allusion, ce raisonnement si naturel, ces images qui ne sentent plus l'amplification, tout cela n'est-il pas plus digne d'Eschyle qu'une période de rhéteur, où la même idée se répète, en renchérissant sur elle-même ?

Un travail où la philologie classique déploie si richement toutes ses ressources, obtiendra, nous l'espérons, dans l'estime de tous les connaisseurs en ces matières, le rang qu'il mérite ; mais c'est surtout dans les pays de langue française que nous voudrions le voir se répandre et remporter un plein succès. Un savant illustre, M. Egger, signalait tout récemment, non sans regret, le tour particulier que prend d'ordinaire, en France, l'éducation des hellénistes : « Même dans notre Ecole normale supérieure, la philologie proprement dite est presque toujours primée par la critique littéraire ; les questions de goût passent avant celles de critique verbale et de grammaire. Nous préparons des humanistes habiles à expliquer les textes d'élite et à en faire aimer les beautés, rarement des philologues capables des fonctions d'éditeur pour lesquelles, au contraire, l'Allemagne entretient et renouvelle sans cesse une véritable armée de travailleurs toujours prêts à l'œuvre (1). »

Le vœu que ces regrets laissent entendre serait-il trop ambitieux ? Un fait pourtant le justifierait au besoin, dans une certaine mesure : les progrès évidents que font de nouveau, à notre époque, en deçà du Rhin, les études classiques jadis si florissantes dans ces contrées où elles ont si longtemps languï, presque jusqu'à nos jours. Seulement une branche est plus négligée que les autres, celle qui constitue la science philologique par excellence, celle qui se voue à l'examen et à l'amélioration des textes grecs et latins ; l'Allemagne en conserve le privilège à peu près exclusif, et pour faire la concurrence même la plus modeste à cette grande école, une condition première à remplir est de s'initier profondément à son esprit, à ses méthodes, et d'apprendre à puiser, avec discernement et avec choix, à ses trésors d'érudition. C'est ainsi qu'on se met à même, comme l'a fait M. Prince, de réagir contre les tendances, les habitudes de l'esprit germanique en ce qu'elles peuvent avoir d'erroné, d'y opposer un certain sentiment des nuances, une délicatesse de perception, l'esprit de défiance réglant l'essor de l'imagination et de ses conjectures, qualités rares en tout pays, mais qui le sont moins peut-être chez nous que chez nos doctes voisins. Contrôler ainsi les thèses et les hypothèses de ces coryphées de la philologie, c'est faire preuve d'une indépendance vaillamment conquise.

En publiant son cours sur les Perses d'Eschyle, adressé cette fois à un public éparé « de jeunes gens studieux et bien préparés, » le professeur cherchait à se dédommager du coup pénible qui « l'a éloigné de l'auditoire où s'exerçait avec amour son activité pédagogique. » Il ne pouvait rappeler avec plus de dignité et de réserve les préventions ennemies qui ont privé l'Académie de Neuchâtel d'un si utile enseignement, et de l'un de ses titres d'honneur.

ANDRÉ CHERBULIEZ.

(1) *Rapport sur les progrès des études classiques en France*, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Paris, 1868.





LES TOMBES
DE L'ANCIEN EMPIRE
[ÉGYPTE.]

TOMBES DE L'ANCIEN EMPIRE

QUE L'ON TROUVE A SAQQARAH

(Suite et fin) (1)

II

Quand on entre dans la chambre extérieure d'un tombeau de l'Ancien-Empire, ce qui frappe avant tout, c'est le nombre considérable de tableaux animés qui couvrent les murs, tableaux parfois amusants, toujours égayés par les plus vives couleurs; c'est, au milieu de toutes les scènes qui font le sujet de ces tableaux, l'absence absolue de toute représentation de divinités et de tout emblème religieux (2). Cette dernière règle ne souffre pas d'exception.

Parmi les inscriptions, également très-nombreuses, une seule revêt une forme religieuse; c'est l'inscription principale.

L'inscription principale, celle qui résume et annonce le tombeau en lui servant pour ainsi dire d'enseigne, est gravée au-dessus de la porte d'entrée en grands hiéroglyphes profonds qui, de loin, attirent et fixent le regard. Elle est aussi gravée aux endroits les plus apparents de la stèle qu'on trouve à l'intérieur, laquelle est elle-même, comme on le sait déjà, le monument principal du tombeau. La voici dans son type le plus habituel: « Proscynème fait

(1) Voir le numéro de janvier.

(2) Il ne s'agit pas, bien entendu, des noms des divinités ou des symboles employés dans l'écriture courante.

« à Anubis, celui qui est à la porte divine. Qu'une sépulture lui
 « (soit donnée) dans l'Amenti, la contrée de l'Ouest, l'ancienne, la
 « bonne et la grande, (à lui qui) est dévoué au grand dieu. Qu'il
 « suive les chemins suivis, (lui qui) est dévoué au grand dieu. Que
 « les offrandes funéraires lui soient faites au commencement de
 « l'année, à la fête de Thoth, au premier jour de l'an, à la fête de
 « la navigation, à la grande panégyrie, à la fête de la chaleur, à
 « l'apparition du dieu Khem, à la fête de l'holocauste, aux fêtes des
 « mois et des demi-mois, et tous les jours » (pl. III a.). En d'autres
 termes, une invocation est faite à Anubis, laquelle porte successive-
 ment sur ces trois points : 1° le dieu est prié d'accorder au person-
 nage nommé une bonne sépulture dans la nécropole, quelques
 textes ajoutent « après une vieillesse heureuse et longue; » 2° le dieu
 est prié de favoriser la route du défunt dans les régions d'outre-
 tombe; 3° le dieu est prié d'assurer l'apport dans le tombeau de ce
 que le texte appelle « les dons funéraires. »

Si l'inscription rédigée en ces termes est bien l'annonce du tom-
 beau, il est naturel de penser que les tableaux de l'intérieur doivent
 se rapporter à l'une ou à l'autre des trois parties de cette annonce.
 En effet, tous les tableaux, quelque nombreux qu'ils soient, appar-
 tiennent par leur sujet, soit au personnage encore vivant pour le-
 quel la tombe a été exécutée, soit au défunt à son passage de ce
 monde dans l'autre, soit aux dons funéraires quand le tombeau a
 définitivement reçu sa destination dernière. C'est ce que nous allons
 expliquer.

Tableaux relatifs au personnage encore vivant. Ce serait en quel-
 que sorte la partie biographique du tombeau, et on la retrouve,
 non-seulement dans les tombeaux de l'Ancien-Empire, mais à toutes
 les époques. Évidemment, quand certains tableaux nous montrent
 tel personnage revenant d'une expédition guerrière et amenant avec
 lui les produits de cette expédition, il ne peut s'agir d'épisodes qui
 se passeraient dans l'autre vie du personnage, si semblable à celle-ci
 que les Égyptiens l'aient supposée. Dans les tableaux de l'Ancien-
 Empire, l'intention biographique, si manifeste qu'elle soit en cer-
 taines occasions, revêt presque toujours un caractère plus général.
 Le personnage est représenté se livrant aux plaisirs des riches. Il
 chasse, il pêche dans les marais; on exécute de grandes joutes sur
 l'eau; les femmes du harem chantent et dansent devant lui; des
 musiciens jouent de leurs instruments. Ou bien le personnage fait
 montre de sa fortune en se représentant lui-même entouré des dieux
 et présidant aux travaux d'un vaste intérieur; on met des barques

sur le chantier; de nombreux ateliers de menuisiers fabriquent des meubles; on bâtit des maisons, etc.

J'ajouterai que cette manière de voir est confirmée par ce fait très-certain que les Égyptiens avaient l'habitude de commencer de leur vivant et de faire exécuter sous leurs yeux le tombeau où ils voulaient reposer plus tard. On expliquera par là seulement qu'on trouve à Saqqarah un nombre si considérable de tombeaux inachevés, même parmi les plus riches et les plus soignés. C'est aussi dans ce sens seulement qu'on comprendra les inscriptions où le personnage demande à entrer dans sa tombe, soit après une vieillesse heureuse et longue, soit après une vie qui se prolongera jusqu'à cent dix ans. Parmi les tombeaux de l'Ancien-Empire dont nous nous occupons, il en est un destiné à un fonctionnaire nommé *Ape-em-ankh*. La chambre principale est au nom de ce personnage. Mais dans le couloir sont deux stèles où Ape-em-ankh annonce que c'est lui qui a donné place dans son propre tombeau à sa femme et à son fils mort jeune. Comment expliquer ce fait si, du vivant d'Ape-em-ankh, son tombeau n'était pas déjà en voie d'exécution? Un dernier trait, que nous invoquons malgré l'autorité très-moderne qui nous la fournit, se trouve dans Suétone. Antoine et Cléopâtre se conformaient sans aucun doute à l'habitude égyptienne quand, selon cet historien, ils commençaient de leur vivant la tombe qu'Auguste ordonna d'achever. (Suét., *Aug.*, 47.)

La première partie de l'inscription a donc sa suite et son explication dans les tableaux correspondants de l'intérieur. Le personnage est encore vivant. Selon l'usage, il se bâtit à lui-même son tombeau qu'il met sous la protection d'Anubis.

Tableaux relatifs à la mort du défunt. La seconde partie de l'inscription, celle qui se rapporte au vœu exprimé pour qu'Anubis favorise l'accès du défunt dans les régions célestes, est illustrée dans l'intérieur de la chambre par un petit nombre de tableaux, et il ne pouvait en être autrement du moment où, de parti pris, les tombeaux de cette époque s'interdisent toute représentation de divinités ou d'emblèmes religieux. Sur un cours d'eau que les légendes nomment le *bassin de l'Ouest*, flottent de grandes barques. Les unes naviguent à la voile ou à la rame; elles ont à bord un équipage nombreux. Les autres portent à leur centre un édicule fermé. Le défunt, dit l'inscription gravée au-dessus, « traverse, pour se diriger vers l'Amenti, l'ancienne, la bonne et la grande. » C'est la scène du transport de la momie qui est évidemment figurée. Mais le défunt ne quitte pas pour cela le rôle que nous l'avons vu prendre dans les tableaux où

il est vivant. C'est debout et le bâton de commandement à la main qu'il se tient au milieu de la barque par laquelle il est porté au tombeau. De même nous le verrons bientôt assistant, tout aussi vivant, aux cérémonies célébrées en son honneur après sa mort et dont il prend sa part comme acteur.

Tableaux relatifs aux dons funéraires. Le troisième paragraphe de l'inscription est celui par lequel le personnage auquel appartient le tombeau demande à Anubis d'assurer l'apport des objets qui, à certaines époques de l'année, doivent être déposés en nature dans la chambre. Ces scènes sont de beaucoup les plus nombreuses. Le tombeau est-il parmi les plus simples, ses murs peu développés n'admettent-ils que des scènes restreintes, avant tout les dons funéraires y sont figurés; mais ils se présentent sous des formes diverses qu'il faut connaître.

a) Le défunt est assis ou debout, de proportions colossales par rapport aux autres parties du tableau. Une table ronde à un pied est devant lui. Au pourtour de la table sont fichés des bâtons coupés dans des branches de dattier et serrés les uns contre les autres à la manière des *cafass* modernes. Il en résulte que le dessus de la table est un récipient dans lequel les dons funéraires, fruits, légumes, volailles et têtes de quadrupèdes, sont censés déposés. Le plus souvent ces objets s'entassent en groupes plus ou moins artistiquement arrangés au-dessus de la table; quelquefois on en voit jusque sur le sol. Aucune légende explicative n'accompagne d'ordinaire ce tableau, ou plutôt le cas le plus fréquent est celui où l'on profite de cette composition primitive pour donner tout au long les charges et le nom du défunt, inscrits en grands hiéroglyphes au-dessus de sa tête.

b) Une autre série de tableaux nous montre encore le défunt assis ou debout devant la table; mais cette fois des serviteurs se présentent, portant des offrandes sur leur tête et dans leurs mains, ou conduisant en laisse les animaux destinés à être abattus. Ces groupes, souvent pittoresques, sont accompagnés d'une légende qui sert d'étiquette au tableau et en donne le sens. Nous réunissons les variantes qu'il importe de connaître (pl. III, b). L'étude de ces variantes fournit les résultats suivants :

1° Le tombeau est appelé , la demeure éternelle (1), ce qui remet en mémoire immédiatement ce passage de Diodore :

(1) On trouve aussi  (cf. Denkin., II 72.).

« ...Cela tient à la croyance des habitants, qui regardent la vie actuelle comme fort peu de chose, mais qui estiment infiniment les vertus dont le souvenir se perpétue après la mort. Ils appellent leurs habitations hôtelleries, vu le peu de temps qu'on y séjourne; tandis qu'ils nomment les tombeaux demeures éternelles. » (I, 51.)

2^e Les serviteurs sont appelés du nom général de 

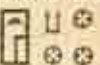
Bien rarement on trouve aussi les  et les 

 Tout aussi rarement, des 

sont, comme les supérieurs, nommés les premiers. Ces noms désignent le personnel chargé de satisfaire matériellement à la prescription énoncée dans l'invocation et d'accomplir à l'intérieur de la chambre la cérémonie de l'apport des dons funéraires.

c) Un corollaire presque inévitable de la scène des serviteurs déposant aux pieds du défunt les produits annoncés dans l'invocation à Anubis, est l'abattage des animaux dont les membres doivent être ajoutés aux dons funéraires. A en juger par les tableaux figurés de ces dons, les oiseaux en font partie aussi bien que certains quadrupèdes. L'abattage du quadrupède est cependant seul figuré, et parmi ces derniers on ne distingue que le bœuf et les deux sexes de l'antilope, du bouquetin et de la gazelle. Bien que les exemples abondent, je n'ai trouvé aucun tombeau où les détails de cette cérémonie aient été disposés dans leur ordre successif. L'animal est lié par les cornes et par les jambes, et couché par terre, souvent après une lutte que les artistes ont quelquefois rendue avec naïveté. Un opérateur, suivi de deux ou trois aides, se présente; l'animal est immolé. Un enfant est accroupi près du cou, tenant un vase où vraisemblablement il recueille le sang. L'opérateur principal sépare les jambes de devant, qu'un aide soutient. Un deuxième aide passe le fil du couteau sur une pierre à aiguiser suspendue à sa ceinture par une courroie. Plus loin, les jambes de derrière sont coupées; l'animal est dépecé; les quatre membres ont disparu; les côtes sont apparentes; le ventre est ouvert, et l'opérateur principal y plonge le bras en retournant la tête en l'air comme s'il prononçait des paroles; il en retire le foie. Survient alors un nouveau défilé de porteurs d'offrandes, avec les légendes que nous reproduisons sur la planche IV (c). Celui-ci porte une cuisse, celui-là un quartier de côtes, d'autres des parties de l'animal qu'il est difficile de distinguer. Aucun texte religieux n'accompagne ces représentations. Le plus souvent, de courtes lè-

gendes sont placées au-dessus des personnages en action. Mais ce ne sont que des dialogues entre eux. — *Tiens bon ! saisis fortement, s'écrie l'opérateur principal en s'adressant à un aide. Sois prêt ! coupe vivement,* réplique l'aide. *Que la coupe soit bien faite ! Regarde ce sang, il est pur, etc.*

d) Le tombeau n'était pas seulement pourvu de son personnel. Certaines terres étaient spécialement affectées au service des offrandes. On les appelle , quelquefois  ou

. Elles sont distinguées en domaines du Sud et

domaines du Nord. Dans la phrase : , il faut traduire : *ses domaines, appartenant au tombeau, qui sont au Nord et au Sud* (voy. pl. III et IV, b, c, f, g.)

Dans les tombeaux les plus soignés, les terres étaient représentées d'une manière symbolique par des femmes (beaucoup plus souvent que par des hommes) qui défilent processionnellement, apportant les produits. Chacune de ces terres avait son nom propre. Je sais que l'opinion admise est que les femmes représentent plutôt les propriétés du défunt et que l'expression *demeure perpétuelle* désigne des apanages « attribués à perpétuité par un don royal (1). » Dans cette supposition, le défilé des figures symbolisant les propriétés n'est plus qu'un tableau en quelque sorte vivant de la richesse du défunt. Mais si telle était l'interprétation réelle de ce tableau, on ne comprendrait pas que, dans un certain nombre de tableaux, les noms propres des propriétés fussent tous formés précisément avec des noms de substances figurant parmi les dons funéraires (voy. pl. III et IV, d, z.) Ce serait trop dire qu'il y avait un domaine spécialement pour l'encens, un autre pour l'huile, un troisième pour le vin, et ainsi de suite. Mais en faisant entrer ces noms dans les noms des terres, on indiquait suffisamment que ces terres faisaient partie en général d'une fondation destinée à assurer l'apport des objets en question dans le tombeau. De même qu'ils avaient leur personnel, les tombeaux avaient donc leurs revenus, comme les temples.

e) La liste de ces revenus était souvent présentée dans des tableaux quadrillés qu'on plaçait au-dessus des tables sur lesquelles les offrandes étaient censées déposées (plus haut, d). Un chiffre écrit en regard de chaque objet indiquait la quantité des offrandes consentie

(1) De Rougé, *Les six premières dynasties*, p. 35.

dans la dotation. On sait que les temples offrent à chaque pas des tableaux analogues, où sont énumérés synoptiquement les fondations faites par quelque roi au retour d'une campagne victorieuse. Dans les tombeaux, les dons funéraires sont présentés selon un certain ordre qui a un peu varié avec les époques. Les listes les plus anciennes comprennent l'eau, l'encens, les sept huiles, les deux colyres, le linge. Plus tard une nouvelle série, bien plus longue que la première, a été ajoutée. Elle débute par le vase pour l'eau, le vase pour l'encens, l'autel, deux sortes de tables, la chaise, et elle se termine par l'énumération de tous les dons proprement dits, où l'on trouve les parties d'animaux, les oiseaux, les cinq espèces de vin, les deux espèces de bière, les fruits, les légumes, etc.

f) On peut difficilement se figurer que le service intérieur des tombeaux, annoncé dans l'invocation à Anubis sous le titre collectif d'apport des dons funéraires, n'ait pas compris quelque cérémonie religieuse célébrée spécialement. Sur les plus anciens tombeaux, se retrouve la trace de cette sorte de service religieux. Des porteurs d'offrandes sont devant le défunt, tenant le rouleau de papyrus, versant l'eau sacrée, déployant les bandelettes. Deux tombeaux seulement nous ont fourni le tableau d'une cérémonie plus complète. Cette fois (nous expliquerons par là l'extrême rareté de cette représentation), les personnages en scène ne sont pas des serviteurs compris dans le personnel des domaines ; ce sont des prêtres parcourant la nécropole et pouvant officier de tombeau en tombeau. Un personnage sans nom et sans qualification est agenouillé sur un escabeau ; un autre épanche l'eau d'un vase par-dessus sa tête ; un troisième entrouvre les cassolettes de l'encens. Derrière lui est un *heb* debout dans le costume de cérémonie, l'écharpe blanche en sautoir, le rouleau de papyrus dans la main droite, le bras gauche étendu. Un autre personnage sans insigne, tenant les deux bandelettes, vient après le *heb*. De nouvelles cassolettes à parfums sont portées par un sixième personnage, suivi lui-même d'un second *heb*, dans la posture du premier. La scène est complétée par une procession des fils du défunt et des porteurs d'offrandes. M. Brugsch a donc raison, et le groupe que nous avons vu occuper la place principale dans l'inscription qui sert d'annonce et d'enseigne au tombeau signifie bien : « office divin qu'on célèbre en l'honneur et en mémoire des défunts, « y compris les offrandes qu'on leur offre. » (*Dict.*, p. 488.)

g) De la chambre extérieure du mastaba nous nous transportons maintenant dans les domaines affectés à la fourniture des dons funéraires. Des tableaux souvent répétés sont destinés à nous montrer le

défunt inspectant ces domaines. Selon l'usage, il est représenté debout, tenant le bâton de commandement à la main. Les serviteurs des domaines défilent, conduisant tous les animaux que l'on y entretient et qui sont destinés à fournir leur part des dons funéraires (voy. pl. IV, f.) : ce sont des bœufs, des antilopes, des bouquetins, des gazelles, des oies, des canards, des tourterelles, des demoiselles de Numidie, une fois des cygnes. Ici la fantaisie s'est un peu donné carrière dans les nombres inscrits au-dessus de chacun des groupes de ces animaux. Sabu possédait-il réellement dans les propriétés qui étaient l'apanage de son tombeau, 1237 bœufs d'une espèce, 11360 d'une autre, 1220 d'une troisième espèce, 1138 d'une quatrième, sans parler de 405 autres bœufs comptés à part (en tout 15360 bœufs)? Phtah-hotep avait-il 121200 demoiselles de Numidie, 141200 canards, 225 cygnes? Il est permis d'en douter.

b) Les voyageurs qui ont visité les tombeaux de Saqqarah ont certainement conservé le souvenir des tableaux très-animés, très-pittoresques, sculptés sur les murs de la plupart des chambres. Il s'agit des scènes d'agriculture. (Voy. pl. III, g.) On laboure la terre, on sème le blé, on le récolte, on l'entasse en meules, on l'emmagasine. De curieux petits épisodes nous montrent des troupeaux passant un gué, des veaux jouant dans les herbes, des vaches qu'on traite, des ânes qu'on mène boire. Le défunt est présent, comme toujours. Cette fois il surveille la partie des dons funéraires que le sol du domaine doit fournir.

i) Autre tableau qui se relie aux précédents. Nous sommes dans les marais. Des serviteurs en grand nombre sont occupés à la chasse des oiseaux aquatiques. Les uns traînent dans l'eau un énorme filet qui se referme et se reploie au moyen de longues cordes, et tient prisonniers les oiseaux qui s'y sont engagés. Les autres font entrer les oiseaux déjà pris dans des cages qu'ils emportent. Ici encore ce sont les employés du domaine qui travaillent à assurer l'approvisionnement des dons funéraires.

A la troisième partie de l'invocation à Anubis correspondent, comme on le voit, des tableaux aussi nombreux qu'intéressants. Nous pourrions facilement en augmenter la liste. La récolte du raisin, la fabrication du vin, des vases, des meubles destinés au service intérieur du tombeau, entreraient dans ce cadre, avec beaucoup d'autres. Pour rester conséquents à leur principe, tous les tableaux de cette troisième série sont relatifs aux dons funéraires, soit qu'on les apporte dans le tombeau tout préparés, soit qu'on pourvoie sur place à leur préparation.

Tels sont les tombeaux de l'Ancien-Empire dont les ruines couvrent le plateau de Saggarah. On y trouve, en somme, un puits et une chambre, qui a pour annexe le serdab. Bien que les exemples fassent un peu défaut, on peut affirmer que dans le puits règnent le *Rituel* et le cycle compliqué de ses dieux (cf. *Denkm.*, II, 98. 99). Là, tout est muré, tout est caché, tout est inaccessible à la main et au regard. La chambre, au contraire, est ouverte à tout venant. De l'inscription qui en occupe les parties principales rayonnent, en trois faisceaux, tous les tableaux, sans exception, qui sont gravés à l'intérieur. Dans ces tableaux, le défunt s'est-il représenté parcourant les chemins célestes et désormais perdu pour notre monde? Aucunement: le défunt n'a encore fait qu'un pas au-delà de la mort; il n'a pas encore pénétré dans le monde des dieux invisibles. Bien que mort, on peut presque le regarder comme vivant; il ne s'est point séparé des siens; il est au milieu d'eux; il inspecte ses domaines. Au fond du caveau où se cache le cercueil, le *Rituel* l'a saisi; il lui échappe encore dans la chambre ouverte. Un dernier trait achèvera de nous révéler la physionomie générale des tableaux qui couvrent les parois de cette chambre. Là, jusque dans l'ensemble des parties que nous avons appelées biographiques, toutes les peintures sont tirées d'un même fond, et, quelle qu'ait été la profession du défunt, que nous ayons à voir en lui un soldat, un prêtre, un agriculteur, un fonctionnaire ou un artisan, la décoration représente les mêmes sujets, les mêmes scènes accompagnées des mêmes paroles. Entrons dans cinquante tombeaux, et cinquante fois nous verrons cette décoration se copier elle-même, sans autre changement que l'adaptation des noms propres aux personnages représentés. Évidemment nous avons là sous les yeux comme un chapitre antérieur du *Rituel*, ou plutôt, ce que les murs de la chambre ouverte nous montrent, ce sont les pages éparses de quelque livre inconnu, livre amusant, presque gai, qui prend le défunt pendant la vie, l'accompagne à son premier pas dans la mort, et où l'on ne préjuge rien encore du sort de l'âme; livre réservé, sous l'Ancien-Empire, aux chambres extérieures des mastaba, comme le *Rituel* est réservé aux puits.

AUG. MARIETTE.

Saggarah, octobre 1868.

ÉTUDE

SUR

L'AQUITAINE DES ROMAINS

1^{re} PARTIE.

Dans le fameux chapitre où il embrasse d'un coup d'œil les grandes divisions ethnographiques de la Gaule, César fixe les limites de l'Aquitaine aux Pyrénées, à la Garonne et au littoral de l'Océan. Strabon, qui voyait les choses de moins haut, nous donne plus de détails : selon ce géographe, les Aquitains s'étendaient, du côté de la Narbonnaise, jusqu'aux Cévennes, et ils ne suivaient pas le cours de la Garonne jusqu'à la mer, attendu que ce fleuve, près d'arriver à son embouchure, passait entre deux nations celtiques, les Bituriges-Vivisques et les Santons. Ces faits méritent attention, et c'est à les contrôler que je destine le présent article.

L'énoncé de la seconde des propositions de Strabon se comprend sans difficulté : il n'y a qu'une question à résoudre, celle de savoir si les Bituriges-Vivisques étaient véritablement Celtes. La première exige, au contraire, une explication préalable.

Au dire de nos modernes géographes, les Cévennes se terminent au sud-ouest par les *Montagnes Noires* dont les pentes méridionales expirent dans les plaines au nord de Carcassonne. Si c'est ainsi que Strabon a compris les Cévennes, s'il a cru que les Aquitains touchaient aux *Montagnes Noires*, son assertion est radicalement inadmissible, attendu qu'elle ferait passer les Aquitains par-dessus les Celtes-

Tectosages, qui s'étendaient d'une manière continue des bords de la Méditerranée à Toulouse au moins. Il faut donc absolument admettre que Strabon considérait comme faisant partie des Cévennes les *Corbières occidentales*, branche des Pyrénées qui s'en détache à angle droit, vers les sources du Têt, de l'Aude et de l'Ariège, et se dirige droit au nord, comme pour se joindre aux *Montagnes Noires*, dont elle reste cependant séparée par la dépression où passe le canal du Midi. Strabon va lui-même au-devant de cette hypothèse nécessaire, lorsqu'il dit (IV, 1, 4) : « On appelle Aquitains et Celtes les gens, voisins des Pyrénées, que divise le mont Cévenne, *Ἀκυτῆται μὲν οὖν καὶ Κέλταιε διαγιντοὶ τὸς πρὸς τῇ Πυρήνῃ, διαπερνέουσιν τὴν Κεγμαίνην ὄρεα*..... Le mont Cévenne part à angle droit des Pyrénées. *Τῇ δὲ Πυρήνῃ πρὸς ὁρῶς ἔχουσιν Κέγμανον ὄρος*..... » Le texte de Strabon étant ainsi interprété sans qu'il y ait besoin de mener les Aquitains jusqu'aux vraies Cévennes, le territoire de l'Ariège demeure seul en cause, et il ne reste qu'à établir, si c'est possible, la preuve de son habitation par ce peuple.

L'instrument dont je me sers pour vérifier les dires de Strabon n'est rien moins que le témoignage même des populations contemporaines, témoignage clairement exprimé dans les inscriptions de Bordeaux et de Toulouse.

Bordeaux, l'antique place commerciale des Bituriges-Vivisques, possède une nombreuse collection de monuments épigraphiques, tous sortis de son sol; la plupart sont de simples stèles funéraires, mais ils n'en ont que plus d'intérêt au point de vue de l'ethnographie, parce qu'ils présentent très-souvent des noms indigènes, restés en usage dans le pays malgré l'invasion du latin, et qu'ils sont ainsi l'expression la plus vraie de la nationalité de ses habitants. J'en écartere, comme il convient, tout ce qui est purement latin, ou, plus généralement, ce qui est de nationalité étrangère, même celtique (1), et le résultat de ce triage constitue la liste I des noms propres appartenant à la population indigène de Burdigala.

(1) J'aime à croire qu'on ne me soupçonnerait pas d'avoir fait une pétition de principe, mais autant vaut m'expliquer immédiatement. Quand je parle de nationalité, ce n'est point d'après la forme des noms que j'en juge, c'est d'après des mentions d'origine expressément écrites sur la pierre. J'ai dû rayer ainsi non-seulement des individus désignés comme Espagnols, Grecs, natifs de Rome, etc., mais encore plusieurs Gaulois d'au delà du fleuve, un Séquane, un Ambien, deux Trévires, un Rutène, etc. Je n'ai rencontré qu'une famille Aquitaine, d'*Aquos* (Dax), et ses noms sont purement latins, ce qui fait que je l'ai pareillement élaguée.

Je crois utile, en outre, pour éviter les équivoques, de bien définir ce que j'en-

Les monuments de Toulouse, dans lesquels je comprends ceux, en très-petit nombre, que j'ai recueillis moi-même, ont un tout autre caractère : ce sont, en général, des autels votifs tirés d'une foule de points des départements de l'Ariège, de l'Aude, du Gers, de la Haute-Garonne, des Hautes et Basses-Pyrénées. Les listes II et III, que j'ai extraites de ces monuments, après en avoir écarté, comme je l'ai fait pour ceux de Bordeaux, tout ce qui est latin ou étranger, nous donnent, sous des formes variées mais toujours fortement accentuées, la physionomie générale des noms propres pyrénéens.

Comment allons-nous, maintenant, nous y prendre pour faire concourir ces éléments à la solution de nos problèmes? Aurons-nous recours au procédé si vague et si dangereux des étymologies? Assurément non. Nous nous bornerons à comparer nos données entre elles, et, subsidiairement, avec celles que nous fourniront les diverses régions de l'ancienne Gaule. Par ce moyen nous sommes sûrs d'arriver au but sans nous égarer dans les profondeurs d'une science suspecte.

Si, en effet, nous mettons en présence la liste de Bordeaux avec celles de Toulouse, nous voyons immédiatement, d'un simple coup d'œil, qu'il n'y a rien de commun, rien même d'analogue pour ainsi dire, entre la série biturige et les séries aquitaines. La différence est tellement tranchée que, pour ne pas la juger inconciliable avec la proximité des deux peuples, on a besoin de se rappeler le mot de Strabon (IV, II, 4) : « Ces Bituriges vivent en étrangers à côté des Aquitains, τὸ τῶν Βιτουρίγων τούτων ἔθνος ἐν τοῖς Ἀκουιτανοῖς ἀλλόφυλον ὄντα. » Les Bituriges-Vivisques n'étaient donc point Aquitains de race, et ce premier résultat nous permettrait de déclarer dès à présent qu'ils étaient Celtes, si nous n'en avions la preuve directe dans les notes qui ont été mises à la suite de chacun de leurs noms. On y verra que sur les 57 noms dont la série se compose, 24 sont déjà connus comme celtiques, d'après les monuments, les médailles ou

tende ici par les dénominations de Celtes et de Gaulois. Pour moi, les Celtes (*Keltae* = *Kalates* = *Gaulates*) seront exclusivement les habitants de la Celtique décrite par César, en restituant toutefois à leur race la province qu'ils s'étaient déjà laissé prendre par les Romains, soixante ans avant la conquête générale. Quant aux Gaulois (*Galli*), dont le nom n'a peut-être pas plus de portée qu'un jeu de mots injurieux, je le retiens néanmoins, puisqu'il est consacré par l'usage, pour exprimer la nationalité commune aux trois peuples confédérés, Belges, Celtes et Aquitains. Du reste, si ces derniers formaient un groupe tout à fait distinct, il n'en était pas de même des Belges, dont la langue, à en juger par le peu de témoignages que nous possédons à cet égard, ne différait pas beaucoup de celle des Celtes; et il n'y a d'ailleurs aucun motif qui m'oblige à les séparer d'eux dans mon argumentation.

l'histoire ; que 28 autres se rattachent par leurs radicaux à des noms pareillement celtiques, ou tout au moins appartiennent à des individus que leur filiation fait reconnaître pour Celtes, et qu'enfin il en reste 5 seulement, qui ont dû, en rigueur, être classés comme douteux. Ces preuves, appuyées sur le dire de Strabon et sur le nom même des Bituriges, qui est l'un des plus illustres de la Celtique, sont au plus haut degré incontestables.

L'étude des inscriptions de Bordeaux m'a donné lieu de recueillir, sur un petit peuple étroitement uni, à ce qu'il paraît, aux Bituriges-Vivisques, de nouveaux faits dont il ne sera pas inopportun de dire ici quelques mots. Je veux parler des *Boates*, qui jusqu'à présent ne nous étaient guère connus que par la Notice des provinces et cités de la Gaule. La véritable forme de leur nom est *Boiates*, selon une stèle funéraire existante, où le défunt est qualifié de *civis Boias*. Ce même peuple est défini, dans des manuscrits de la Notice en nombre respectable, par les indications suivantes :

Civitas Boatium, quod est Boius.

....., quod est Boius in Burdigalensi.

....., id est Bois.

....., id est Burdegalis.

D'un autre côté, il y a dans l'*Itinéraire* d'Antonin (456, 4) une station *Boios* située à 16 ou 18 lieues gauloises de Bordeaux, sur une route presque droite allant de cette ville en Espagne par Dax ; et enfin, nous avons la lettre de saint Paulin à Ausone, qui mentionne des *Boii* dans cette région en les qualifiant de *piceæ*, par allusion à l'exploitation des arbres résineux dont le pays abonde. Cet ensemble de données porte non-seulement à identifier les Boates ou, plutôt, Boiates avec les Boii, comme l'a fait depuis longtemps M. L. Renier dans son édition des *Itinéraires romains de la Gaule*, mais encore à les supposer dépendants et peut-être tributaires des Bituriges-Vivisques, d'une manière analogue à ce qu'étaient les Boiens de César (B. G., I, 3, 23, 28, 29 ; VII, 9, 10, etc.) par rapport aux Éduens.

Il serait naturel, d'après cela, de ranger nos Boiens du midi parmi les Celtes, et je me proposais de présenter sous toute réserve cette hypothèse, lorsqu'une nouvelle inscription de Bordeaux, qui ne m'est connue que depuis quelques jours, est venue en augmenter considérablement la vraisemblance. Le monument dont il s'agit est celui qui m'a donné les quatre noms propres, assurément celtiques, de *Tetrus*, d'*Unagius*, de *Matugenus* et de *Matuto*. Ces personnages

se disent Boléus; Tetrus, fils d'Unagius, ordonne par son testament l'érection d'un autel à Jupiter, que les deux derniers font exécuter. Je ne nie pas qu'ils ne pussent être des voyageurs de passage, venant du pays éduen, ou de plus loin encore, cela n'est certainement point impossible; mais combien n'est-il pas plus probable, surtout en raison de la circonstance, qu'ils étaient du pays, et appartenaient pour ainsi dire à la cité bordelaise? C'est à cause de cela que je les ai maintenant dans la liste.

Une dernière observation avant de passer à l'autre extrémité de l'Aquitaine. Voici, vers les rivages de l'Océan, une ou, plus probablement, deux tribus de Celtes qui ont franchi la Garonne, et se sont avancées, à travers le pays d'Aquitaine, sur la route qui conduit directement en Espagne. Quel est ce fait? A quel temps faut-il l'attribuer? Serait-il postérieur à César, qui ne dit rien des Bituriges-Vivisques, ou ne serait-ce pas plutôt une trace de l'antique courant d'émigration des Celtes en Ibérie? Qu'il me suffise, pour aujourd'hui, d'avoir posé ces questions.

L'examen des listes toulousaines ne peut pas nous conduire à une conclusion précise comme celle à laquelle nous venons d'arriver; la nature du problème n'en paraît point comporter de telle. Mais voyons d'abord ce que nous apprennent les inscriptions. Sur 72 noms recueillis, tant sur une liste que sur l'autre, j'en compte 21 venant de monuments trouvés sur la rive droite de la Garonne. Ces 21 noms, il est vrai, ne sont pas tous de langue pyrénéenne; j'en ai noté 3 comme indubitablement celtiques, ainsi que 2 de la rive gauche. Toujours est-il que cela fait 19 noms pyrénéens trouvés en dehors du périmètre de la Garonne, dont 4 appartiennent aux anciens *Conсоранни* (Saint-Lizier, Ariège), et 2 sont venus même de l'Aude. Cela tend à prouver que le langage pyrénéen régnait ou avait régné plus anciennement dans toute l'étendue de la chaîne, et c'est à quoi l'on devait bien s'attendre. Le mélange des deux races, ou des deux langues, n'a rien non plus que de naturel, sur la longue frontière où elles étaient en contact, et il ne faut pas s'étonner de voir, ici, un *Annius*, fils de *Dunohox* (pyr.), épouser une *Calva*, fille de *Cassillus* (celt.), et donner à sa fille le nom pyrénéen d'*Andere*; là, un *Hanurrus* (pyr.), fils de *Dannorix* (celt.) et mari d'*Aldene* (pyr.), fille de *Donnus* ou *Donnius* (celt.); ailleurs, une *Dannonia* (celt.), fille de *Harspus* (pyr.). Certes, il serait bien impossible avec ces seules données de tracer, dans la région de l'Ariège, une ligne de démarcation ethnographique entre les Tectosages romanisés et les Aquitains. Strabon, heureusement, confirme et complète

notre résultat, quand il nous dit (IV, 1, 13), en accord avec les renseignements rapportés plus haut, que les Tectosages voisins des Pyrénées occupaient quelque peu le nord des Cévennes (lisez l'ouest des Corbières, en rectifiant l'erreur d'orientation qui, à cette époque, donnait aux Pyrénées la direction nord-sud), et quand il ajoute que ces mêmes Tectosages trouvaient là un terrain aurifère, ce qui est justement la propriété caractéristique du lit de l'Ariège. Οἱ δὲ Τεκτοσάγες καλούμενοι τῇ Πυρρήνῃ πλησιάζουσιν, ἐράπτονται δὲ μικρὰ καὶ τοῦ προσαρκτίου πλευροῦ τῶν Κεμαμένων, πολύχρυσόν τι νέμονται γῆν. Nous aurions donc la limite ethnographique des Aquitains au versant ouest des Corbières occidentales, et c'est ainsi que la question avait été posée de prime abord. Mais s'il est permis de croire que Strabon se préoccupait avant tout de l'ethnographie, rien ne nous fait supposer que ce fût aussi le point de vue de César, ni que la limite de la province romaine ne fût pas ailleurs que sur la ligne de démarcation des deux races indigènes. M. Herzog, l'auteur distingué d'une histoire de la Narbonnaise, s'est prononcé pour la Garonne, solution qui a l'avantage de ne pas donner un démenti à César, et qui se fonde sur une raison très-spécieuse, celle de l'établissement du Lugdunum des Convènes par Pompée. Je regrette véritablement de ne pouvoir partager cet avis, car c'eût été assurément une excellente disposition stratégique que de porter sur la Garonne la frontière de la province en l'appuyant par Lugdunum comme par Toulouse. Mais je ne pense pas que Pompée, dans les circonstances où il se trouvait, ait pu faire autre chose que de planter un jalon pour une mesure ultérieure rendue inutile par les conquêtes de César, et qui, de fait, ne paraît pas avoir jamais été réalisée, les *Conсорanni* ayant toujours, à ce que je crois malgré l'opinion de d'Anville, fait partie de l'Aquitaine, sans aucune interruption. C'est effectivement dans l'Aquitaine que les place la Notice des provinces, comme Plîne les y avait déjà mis trois siècles et demi auparavant; et pour les donner à la province romaine, au temps de César, il faudrait faire la supposition très-improbable d'une rétrocession à la Gaule, gouvernée par les Romains, il est vrai, mais ayant toujours un semblant d'autonomie. Je place donc, en résumé, la frontière politique en même temps qu'ethnographique de l'Aquitaine du côté des Tectosages, à la chaîne des Corbières occidentales.

I. — Liste des indigènes de *Burdigala*.

(MUSÉE DE BORDEAUX.)

ADBOGIE.....	Fille du Celte <i>Tutogetus</i> . Cf. <i>Adbogius</i> Patrucorius (Brambach, 1230). La terminaison <i>e</i> au nominatif paraît empruntée aux noms féminins des Pyrénées. V. les listes I et II ci-dessus.
ADNAMETVS.....	(Bâle). Cf. <i>Adnamatus</i> (Cologne, Mayence, 2 fois), et <i>Adna-ma-ti</i> (Monnaies des Bolani d'Italie).
ATERTA.....	Nom indéterminé.
ATEVLA.....	(Monnaies des Calètes).
ATIOXTVS.....	Frère de <i>Craxillus</i> . V. ce nom.
AVETA.....	Fille de la Celte <i>Cintugena</i> .
AXVLA.....	Fille du Celte <i>Cintugenus</i> . V. ce nom.
BETVDACA (al. BITVDAGA).....	Fille du Celte <i>Matuus</i> . V. ce nom. Cf. <i>Béruis</i> .
BRENNOS.....	Nom historique, gravé sur le chapiteau d'un pilastre, avec une chasse. Certainement celtique.
CAMVLIA.....	Fille d' <i>Ivorix</i> . V. ce nom. Cf. <i>Camulogenus</i> Aulercus (Caes., B. G. VII); et Mars <i>Camulus</i> d'un temple élevé par des citoyens Rèmes (Orel., 1977).
CANTOSENVS.....	Cf. <i>Cantorix</i> (Monnaies des Turones), <i>Senovv</i> (Nîmes), et <i>Tannosienus</i> (Langres).
CARASOVA.....	Cf. <i>Carriotala</i> (Besançon), <i>Caratilia</i> (Saverne), <i>Carobella</i> (Autier), <i>Naxus</i> (Suessus) (Caes., B. G. I), et <i>Galona</i> (Mou., des Suessions).
CELTA.....	N'a pas besoin de commentaire.
CINTO.....	Lecture douteuse. Peut-être le radical des noms suivants.
CINTUGENVVS, 2 fois.....	(Autun, marques de potier), Cf. <i>Suadugenus</i> (Autun); <i>Matuginus</i> (Monnaies des Senons), etc.
CINTUGENA, 3 fois.....	Cf. <i>Nitiogenus</i> (Lausanne).
CINTVGINATVS et CINTVGNATVS, 2 fois.....	Cf. <i>Baduognatus Nervius</i> (Caes., B. G. II) et <i>Cri-tognatus Arvernus</i> (Caes., B. G. VII).
CINTVSMVS, 2 fois, et CINTVSMA.....	(Langres, Épinal, Dijon). C'est l'un des noms les plus répandus, et les moins connus cependant, de la Celtique.
COMAGIVS.....	Cf. <i>Esumagius</i> (Orléans), <i>Mogius</i> (Avignon), <i>Com-mios</i> (Monnaies atrebatiques).
COMNITSIA.....	Nom de femme associé, sur le même monument, à divers noms de Celtes. Indéterminé.
CONGONNETIACVS.....	Cf. <i>Concometodunnus Carnutus</i> (Caes., B. G. VII, 3, mss. plerique), et <i>Valtiacus Haedus</i> (Caes., B. G. VII, 32).
CRAXXILLVS.....	Cf. <i>Craxius</i> et <i>Grazxius</i> (environs d'Avignon), <i>Craxius</i> (Genève), et <i>Crizius Mattiacus</i> (Mayence).
DIORATA.....	(Mâcon, Poitiers).

DIRATIVS.....	Cf. <i>Duratus</i> (Monnaies des Pictons et B. G. VIII, 26, 27).
DIVICVS.....	{ (Luxeuil).
DIVICA.....	
DIVIXTVS, 2 fois.....	(Bâle, Colmar, Lyon, Mayence, Hesse cisrhénane).
DIVIXTA, 2 fois.....	(Langres, Strasbourg, 3 fois).
DVRNACVS.....	(Monnaies du S. E. de la Celtique).
ESCINGVS.....	Cf. <i>Excingus</i> Ubins (Châlon-sur-Saône), et <i>Excingillus</i> (Nîmes).
ICA.....	Fille de <i>Congonnetiacus</i> ; nom associé, sur le même monument, à divers noms de Celtes. On pourrait toutefois supposer que ce nom est ibérique, les Espagnols l'ayant donné à une ville du Péron.
INDERCA.....	{ Fille d' <i>Indercillus</i> . Cf. <i>Induciomarus</i> Trevir (Caes., B. G. V), <i>Indutillus</i> (Monnaies attrib. aux Trévires), <i>Indibilis</i> Hispanus (t. I, xxv, etc.), <i>Inde</i> Hispanus (Caes., B. H. 10). Le visage de la jeune femme donne l'idée d'une origine méridionale, peut-être africaine.
INDERCHILVS.....	
IVENA.....	Cf. <i>Iuentia</i> (Nîmes), <i>Iuentilla</i> (ibid.), <i>Iouina</i> (ibid.), <i>Ioernalis</i> et <i>Iuimarus</i> (Auxerre), <i>Iaimarus</i> (Soissons), et <i>Ioincata</i> (Basle).
IVORIX.....	Mère de <i>Camulia</i> . Cf. <i>Samorix</i> (Langres), <i>Solirix</i> (Nîmes), et les noms ci-dessus en <i>Iu</i> .
MARICATVSA.....	Cf. <i>Maricus</i> Boius (Tac., H., 2, 61). Cf. <i>Cotiso</i> Dacus (Hor., Od. vii, l. III).
MATO.....	{ (Mâcon). (Monnaies des Leukes—...giinos) } Boiens des Cf. <i>Matidomnus</i> (Langres) } Landes. et <i>Teutomutus</i> (Caes., B. G., VII, 31 et 46).
MATVGENVS.....	
MATVTO.....	
MATVVS.....	
MATVA, 2 fois.....	
NEMETOCENA, 2 fois.....	Cf. <i>Nemetocenna</i> , ville des Atrébates (Caes., B. G. VIII, 46 et 52).
NERTA.....	<i>Nertus</i> (Lyon). Cf. <i>Nertomarus</i> (Autun), <i>Nertomarius</i> , <i>Nertonius</i> (Hollande).
SACRAPVS.....	Cf. <i>Sacrobena</i> et <i>Sacrovirus</i> (Langres), <i>Sacrovib</i> (Orléans).
SACVRO.....	Cf. <i>Sacuria</i> (Dijon).
SAMOGENVS.....	Cf. <i>Samorix</i> et <i>Samoga</i> ... (Langres), <i>Samilla</i> (Luxeuil).
SANVACVS.....	Cf. <i>Sanucus</i> (Langres).
SENODONNA.....	Cf. <i>Senocendus</i> (Mayence), <i>Senovir</i> (Nîmes), <i>Dan-</i> <i>nus</i> (Nîmes, Toulouse), et <i>Senodon</i> (Monnaies calètes).
SOLIMARVS.....	(Breitenbach en Palatinat; environs de Mannheim et de Francfort-sur-le-Mein; Brignon du Gard). Cf. <i>Solima</i> (Monnaies carates ou bituriges) et <i>Solimariaca</i> (Soulesse).

SORHOLICNIS.....	Cf. <i>Sorus</i> (Ardèche), <i>Oppianicus</i> (Beaune) et <i>Lianos</i> (Autun). Douzeux.
TASGILLVS.....	(Rehweiler en Palatinat; <i>Tasgilla</i> , Trèves et Luxeuil). Cf. <i>Tasgius</i> (Nîmes), <i>Tasgetius Carnutus</i> (<i>Caes.</i> , B. G., V) et <i>Tasgitius</i> (Monnaies carnautes).
TESCO.....	Père d'un <i>Cintugenus</i> sur un monument et d'une <i>Cintugena</i> sur un autre. La lecture du nom laisse quelques doutes.
TETRVS.....	Fils d' <i>Unagius</i> . V. ce nom. Bolen des Landes.
TVTOGETVS.....	Cf. <i>getus</i> (Trèves), <i>Toutobocis</i> (Monnaies carnautes) et <i>Tooutinus</i> (Vaison).
VNAGIVS.....	Cf. <i>Coinagius Petrucorius</i> (Brambach, 1230). Bolen des Landes.

II. — Liste des divinités pyrénéennes.

(MUSÉE DE TOULOUSE, etc.)

ABELIO, ABELLIO deus....	Saint-Béat, Haute-Garonne (r. d.). 2 fois. Aulon (vallée de la Noue), H. G. (r. g.).
AGEIO deus.....	Montégut (r. d. de la Neste), H. G. (r. g.).
AHERBELSTA deus.....	Haut-Comminge (point indéterminé), H. G. (r. g.).
ALARDOSS.....	Ibid. Territoire de Luchon, H. G. (r. g.).
BAESERTA deus.....	Huos (bord de la Garonne), H. G. (r. d.).
BAICORRICVS } deus....	Haut-Comminge (point indéterminé), H. G. (r. g.).
BAIGORIXVS }	Huos (bord de la Garonne), H. G. (r. d.).
BVAICORIXVS }	Haut-Comminge (p. indéterminé), H. G. (r. g.).
BASCA IANDOSSVS deus....	Melles (seuil de la vallée d'Arran), H. G.
BOCCVS ARAVSO, ...OYSO..	Vallée d'Aure, Hautes-Pyrénées.
EDELAT deus.....	St-Bertrand-de-Comminge, H. G. (r. g.).
EXPRICINNVS deus.....	Environs de Bagnères-de-Luchon (vallée de Larboust), H. G. (r. g.).
HERAVSCORRITSEHA.....	Tardets-Sorholus (arr. de Mauléon), Basses-Pyrén.
ILVNNVS ANDOSA Hercules..	Anciennem. dans les ruines de Narbonne, Aude.
TOLTANDOSSVS Hercules...	St-Elix-Theux, Gers.
ILIXO deus.....	Bagnères-de-Luchon, 2 fois. H. G. (r. g.). L'un des monuments est aujourd'hui au Musée de Beauvais.
ISCITTVS deus.....	Garlin (vallée de Larboust), 2 fois. H. G. (r. g.).
LAHE deus.....	Marignac-les-Peyres (entre la Garonne et la Louge), H. G. (r. g.). Castelnau-de-Picampeau (v. de la Louge), H. G. (r. g.).
LARRASONVS.....	Environs de Carcassonne, Aude.
LEHERENN deus.....	Ardèche, H. G. (r. d.), 11 fois.
NARBOSTVS (al. ALARDOS- TVS) deus.....	Confluent de la Pique et de la Garonne. H. G. (r. g.).
XVBAN deus.....	Arbas (vallée de l'Arbas), H. G. (r. d.).

III. — *Liste des indigènes pyrénéens.*

(MUSÉE DE TOULOUSE, etc.)

ACAN.....	Arbas (vallon de l'Arbas), Haute-Garonne (r. d.).
ALDENE (P).....	St-Lizier (Conserans), Ariège.
ANDERE (P).....	Martres-Tolosanes, H. G. (r. g.).
ANDERESSENE (P).....	Bagnères-de-Luchon, H. G. (r. g.).
ANDOSTEN.....	Cler-de-Rivière, H. G. (r. d.).
ANDOXUS.....	Meilles (seuil de la vallée d'Arran), H. G.
ANDUS.....	Gaud (entre la Pique et la Garonne), H. G. (r. g.).
AXIONN.....	Haut-Comminge (localité indéterminée), H. G. (r. g.).
BAMBI.....	Ardèche, 2 fois. H. G. (r. d.).
BAHOSUS.....	St-Béat sur la Hte-Garonne (r. d.).
BELLANUS.....	Gaud (entre la Pique et la Garonne), H. G. (r. g.).
BERHANS.....	Bagnères-de-Luchon, H. G. (r. g.).
BIHOTARRIS.....	Boussens (entre Martres et St-Martory), H. G. (r. g.).
BIHOTOS.....	Valcabrière, H. G. (r. g.).
BONNES.....	Haut-Comminge (localité indéterminée), H. G. (r. g.).
CALVA (Cassilli filia).....	Martres-Tolosanes, H. G. (r. g.). Nom celtique.
CASSILLUS.....	Martres-Tolosanes, H. G. (r. g.). Nom celtique.
CISON, GIRON.....	Haut-Comminge (point indéterminé), H. G. (r. g.).
CUNDERSEN.....	Ibid.
DANNADINN.....	Ibid.
DANSONIA.....	Ardèche, H. G. (r. d.). Nom celtique.
DANNORIX.....	St-Lizier (Conserans), Ariège. Nom celtique.
DONNUS.....	Ibid. Nom celtique.
DUNOHOLS.....	Martres-Tolosanes, H. G. (r. g.).
ERDEMUS.....	Hameau de Ladivert (Marignac, vallée de la Pique), H. G. (r. g.).
ERUESCUS.....	Ibid.
HANARRIS.....	St-Dizier (Conserans), Ariège.
HANNA.....	Haut-Comminge (localité indéterminée), H. G. (r. g.).
HARSPUS.....	Ardèche, H. G. (r. d.).
HARSUS.....	Hues (bord de la Garonne), H. G. (r. d.).
HUNNU.....	Garin (environs de Bagnères-de-Luchon), H. G. (r. g.).
LANDOSUS.....	Haut-Comminge (point indéterminé). H. G. (r. g.).
ILONNOSUS.....	Ardèche, H. G. (r. d.).
LEIEIA (Ombexontis filia).....	Cler-de-Rivière, H. G. (r. d.).
NAHANTENN (P).....	Burgalais sur la Pique, H. G. (r. g.).
OMREIO.....	Cler-de-Rivière, H. G. (r. g.).
OSSON.....	Ardèche, H. G. (r. d.).
PIANGOSSONNIUS.....	Ibid.
SEMEDO.....	Bagnères-de-Bigorre, H. P.
SEMDENTEN.....	Boussens, H. G. (r. g.).

SEMEUS	{ St-Elix-Theux (vallée de la Baise), Gers. Boussens, H. G. (r. g.).
SENNIENN	Haut-Comminge (point indéterminé), H. G. (r. g.).
SENIUS	Haut-Comminge (point indéterminé), H. G. (r. d.).
SIRICCO	Ardèche, H. G. (r. d.).
SORUS	Ardèche, H. G. (r. d.).
SURUS	Burgalsis sur la Pique, H. G. (r. d.).
SOSSIENN	Confluent de la Pique et de la Garonne, H. G. (r. g.).
TARDELET	Huon (bord de la Garonne), H. G. (r. d.).
ULONOX	Garin (environs de Bagnères-de-Luchon), H. G. (r. g.).
URIAIN (P)	Ardèche, H. G. (r. g.).

Général CREULY.

(La suite prochainement.)

FRAGMENT INÉDIT D'APPIEN

Dans la *Nouvelle Biographie universelle*, mon confrère et ami M. Egger a résumé en quelques lignes substantielles tout ce qu'on sait d'Appien. J'en extrais ce qui suit :

« Appien, historien grec d'Alexandrie, qui fleurit sous les Antonins. Après avoir exercé les premières charges municipales dans sa patrie, et à Rome les fonctions d'avocat près le tribunal des Césars, il dut à l'intervention de son ami, le célèbre rhéteur Cornélius Fronton, d'obtenir le titre de *procurateur*. Il était alors riche et sans héritiers. C'est à titre de « récompense pour son honnêteté, comme de consolation pour sa vieillesse, » que Fronton réclame avec instance auprès d'Antonin le Pieux la faveur qui lui fut enfin accordée. Le solliciteur ne parle pas des travaux littéraires de son protégé. Appien n'avait donc pas encore écrit, du moins il n'avait rien publié; et l'on peut croire qu'il ne rédigea que dans les dernières années de sa vie l'ouvrage qui lui assure une place distinguée parmi les historiens grecs. »

Ce qui donne du poids à cette dernière opinion de M. Egger, c'est ce passage d'Appien auquel on n'a pas fait attention : « Il paraît, dit ce dernier (*Bell. civ.*, I, c. 38), qu'à cette époque, diverses contrées de l'Italie étaient gouvernées par des proconsuls, mesure qui depuis fut longtemps négligée, que l'empereur Adrien renouvela, et qui disparut de nouveau après lui. » Après lui, μετ' αὐτὸν, c'est-à-dire sous son successeur Antonin le Pieux. C'est donc sous ce dernier qu'Appien a vécu, et même a composé son *Histoire des guerres civiles de la République romaine*. Ce passage est encore plus affirmatif que celui de la préface (c. 7) de son *Histoire romaine*, où il est dit que « Rome a été gouvernée par des empereurs pendant deux cents ans, depuis

Jules César jusqu'à ce jour. » Cette donnée nous reporte au règne d'Antonin le Pieux (138-161 de J. C.).

Après le passage positif que j'ai cité plus haut, on s'explique difficilement l'hésitation de Combes-Dounous. « Schweighäuser, dit-il en parlant d'Appien, lui fait pousser sa carrière jusque sous le règne de l'empereur Antoninus Pius, sans nous dire sur quel fondement. Il prétend même que ce fut sous ce dernier règne qu'il publia son ouvrage. »

L'Histoire romaine d'Appien, sur laquelle Photius nous donne quelques détails, était divisée en vingt-quatre livres. Plusieurs sont incomplets ou perdus. Nous ne possédons absolument rien du **xxiv** qui était intitulé Ἀράβιος, *Arabica*.

J'ai eu la bonne fortune de trouver un fragment curieux et d'une certaine étendue, provenant de ce vingt-quatrième livre. Voici ce fragment.

Περὶ Ἀράβων μαντείαις.

Ἀππιανὸς φησὶ τῷ τίτλῳ τοῦ καὶ δευτέρου · « Φεύγοντι μοι ποτὲ τοὺς Ἰουδαίους, ἀπὸ τὸν πόλεμον τὸν ἐν Αἰγύπτῳ γινόμενον, καὶ ἰόντι διὰ τῆς Πισυρίας Ἀραβίας ἐπὶ ποταμὸν, ὅθα με σκάφος περιμένον ἑμεῖς διελθόντες ἐς Πηλουσίον, Ἀραβὶς ἀνὴρ δεηγῆτό μοι τῆς ὁδοῦ νυκτὸς οἰομένης πλησίον εἶναι τοῦ σκάφους · κροαζούσης ἄρτι πρὸς ἑω κορώνης, ἔρη συνταραχθείς · « Πειπλανήμεθα. » Καὶ κροαζούσης αὖτις, εἶπεν, « Ἄγαν πειπλανήμεθα. » Θορυβουμένης (1) δὲ μοι καὶ σκαποῦντι εἰ τις ὁδοπόρος δεδιήσεται, καὶ οὐδὲν ἐρῶντι ὡς ἐν ἄρρητι ἐπὶ πολλῇ καὶ γῇ πολειυμένη, τὸ τρίτον δ' Ἀραβὶς τοῦ ὁρείου πυθόμενος εἶπεν ἡσθεῖς, « Ἐπὶ συμπεριόντι πειπλανήμεθα καὶ ἐχόμεθα τῆς ὁδοῦ. » Ἐγὼ δὲ ἐγγίλων μὲν εἰ καὶ ἐχόμεθα τῆς πλανουμένης καὶ ἀπερίγνωσκον (2) ἑμαυτοῦ, πάντων πολιτείων ὄντων, οὐκ ἔν μοι δυνατόν οὐδ' ἀνταρτίσαι διὰ τοὺς ὁπισθεν (3) ὡς δὲ καὶ φεύγοντες ἤρχομαι · ὑπὸ δὲ ἀπορίας (4) εἰσόμενοι ἐκδοὺς ἑμαυτὸν τῷ μαντείματι. Οὕτω δὲ ἔχοντι μοι παρὰ δεξιάν ἑπὶ ποταμῷ· ἐκραίνεται δ' ἀγγυστῆται μέγιστα τοῦ Πηλουσίου, καὶ τριήρης ἐς τὸ Πηλουσίον παραπλήνεται, τῇ ἐπιβῆς διαπυλόμενη, τὸ σκάφος δὲ, ὃ μὲν ἐν τῇ ἐτέρῃ ποταμῷ ὑπέμενεν, ὑπὸ Ἰουδαίων ἐλήθη.

(1) Cod. θορυβουμένης.

(2) Id. Bell. Civ., V, 130 : ὅτε εἶδον αὐτὸν (Pompeium) οὐδὲ Τίτιον παρόντας, ὅτε καὶ παρὶ αὐτὸν Ἀντωνίου ἐπιτρέπαι, περιέμενον τοῦ πρὸς τὸν ἑσπέρωνα πολέμου, ἀπύκνωτον αὐτοῦ.

(3) Id. Bell. Civ., V, 138 : ὑπὸ τῶν ὁπισθεν ἐκδομένη πρὸς Σικανίδων.

(4) Id. Bell. Civ., V, 146 : κινδυνεύων ὑπὸ τῆς ἀπορίας.

Τοσοῦτον ἀνέμην τῆς τύχης καὶ τοσοῦτον ἐπαύμασι τοῦ μαντεύματος. Οὗτοι μὲν οὖν εἰσι θεησκοπευτικοί, μαντικοί, γεωργοί, φαρμάκων ἐπιτημοναί· οὗς εἶχες ἐν Αἰγύπτῳ γῆν εὐρόντας (1) ἀγαθὴν οἷα γεωργούς καὶ ἔθνος δημοῦς θεοσεβές τε καὶ μαντικὸν καὶ φαρμάκων οὐκ ἀπειρον, οὐδ' ἄρτων, ἐμμεῖναι χαίροντας ὥς παρ' ἑμοῖς. »

Voici la traduction française de ce fragment :

SUR L'ART DE LA DIVINATION CHEZ LES ARABES.

« Appien dit, à la fin de son 24^e livre : C'était pendant la guerre d'Égypte. Un jour, je fuyais les Juifs et je me dirigeais, à travers l'Arabie Pétrée, vers un fleuve où m'attendait une barque qui devait me conduire à Péluse. Je rencontrai de nuit un Arabe qui me demanda son chemin, au moment où je me croyais près de la barque en question. L'aurore commençait à paraître lorsqu'une corneille se mit à crier. L'Arabe effrayé me dit : « Nous nous sommes trompés. » Un nouveau cri s'étant fait entendre : « Nous nous sommes étrangement trompés, » dit-il. J'étais inquiet et je regardais s'il n'apparaissait pas quelque autre voyageur. Mais je n'en apercevais aucun, parce que nous étions en pleine aube et que toute la contrée était en guerre. L'oiseau s'étant fait entendre une troisième fois, l'Arabe me dit plein de joie : « C'est bien heureux que nous nous soyons trompés, car nous sommes dans le bon chemin. » Je risais, bien que nous eussions pris une fausse route, mais j'étais fort inquiet parce que les ennemis étaient de tous les côtés, et il m'était impossible de retourner en arrière à moins de tomber sur ceux que je fuyais tout à l'heure. En présence de pareilles difficultés, je suivais l'Arabe, m'abandonnant à la prédiction. Sur ces entrefaites et contre mon attente, je rencontrai un autre fleuve qui était tout à fait dans le voisinage de Péluse, et une trirème qui faisait voile pour cette ville. Je montai à bord et je fus sauvé. Quant à la barque qui m'attendait dans l'autre fleuve, elle fut prise par les Juifs. Autant ma chance avait été heureuse, autant j'admire la prédiction. Les Arabes sont très-observateurs des pratiques religieuses, habiles dans l'art de la divination, adonnés à l'agriculture, et très-versés dans la science des remèdes. Aussi est-il naturel que rencontrant en Égypte une terre fertile, des cultivateurs, des peuples religieux comme eux, et habiles dans l'art de la divination, dans la science des remèdes et dans la connaissance des astres, ils

(1) Cod. εἰσὺν — πύοντας.

aient été heureux de se fixer parmi eux comme parmi leurs semblables. »

Un mot d'abord sur le titre : *De l'art de la divination chez les Arabes.*

La divination par l'étude et le vol des oiseaux constitue ce qu'on appelle la science augurale. Cicéron en parle plusieurs fois et même assez longuement.

« Cette estime, dit-il (lib. I, 41), que nous avons pour la divination, existe même chez les barbares. La Gaule a ses druides, et j'ai connu Divitiacus l'Eduen; il déclarait posséder fort bien la science de la nature que les Grecs appellent physiologie, et prédisait l'avenir, tant par les augures que par ses propres conjectures. Chez les Perses, ce sont les mages qui pratiquent la divination et la science des augures; ils se réunissent dans un lieu sacré, pour s'entendre et conférer de leur science. Autrefois ce même usage vous rassemblait aux nones. Nul ne peut être roi de Perse qu'il ne soit préalablement instruit de la discipline et de la science des mages. On voit des familles, on voit des nations entières se vouer à ce genre de connaissances. Il y a, en Carie, une ville appelée Telmesse, où fleurit principalement la science des aruspices. Dans le Péloponèse, l'Elide compte invariablement deux familles remarquables par leur habileté dans cette même science : l'une est celle des Iamides, l'autre celle des Clytides. En Syrie, les Chaldéens se distinguent par la connaissance des astres et par la sagacité de leur esprit. L'Etrurie entend surtout les éclairs; elle interprète, de plus, ce que nous annoncent les apparitions et les prodiges. Aussi le sénat de nos ancêtres prit, à mon avis, une résolution fort sage, quand, à l'époque la plus brillante de notre histoire, il ordonna que six jeunes gens des premières familles seraient confiés à chacun des peuples de l'Etrurie, pour être instruits de la discipline du pays. Cette compagnie ne voulait pas qu'un art aussi important devint un objet de commerce et de profit, ou qu'il perdît l'autorité que lui donne la religion, ce qui serait infailliblement arrivé s'il eût été abandonné à des hommes de basse condition. Les Phrygiens, les Pisidiens, les Ciliciens, et la nation arabe, obéissent de préférence aux signes qui leur viennent des oiseaux : on nous rapporte que c'était aussi l'usage de l'Ombrie. »

Et un peu plus loin (ibid., 42) : « Les Arabes, les Phrygiens et les Ciliciens s'adonnent principalement à la garde des troupeaux : hiver et été ils parcourent les plaines et les montagnes; c'est pourquoi ils ont plus facilement remarqué le chant et le vol des oiseaux. »

Puis ailleurs (lib. I, 4) : « Les Ciliciens, les Pisidiens, et leurs voisins les Pamphyliens, pensent que les signes les plus certains pour connaître les événements futurs sont le vol et le chant des oiseaux. »

Citons encore ce passage (lib. I, 38) : « Quelle est donc la loi de nature qui fait voler les oiseaux de côté et d'autre, de telle sorte que par leur vol ou par leur chant ils annoncent certains événements, interdisent ou commandent certaines actions? »

Ces divers passages nous montrent l'influence que le vol ou le chant des oiseaux peuvent avoir sur les événements. Cherchons maintenant, parmi les espèces douées de ces facultés, quel est le rôle de la corneille. Nous savons par Virgile, Horace, Elien et d'autres, que le cri de cet oiseau, dans certaines circonstances, prédisait la pluie et la tempête. Quelquefois sa présence était d'un bon augure. « Pourquoi, dit Cicéron (*Div.* I, 39), le vol du corbeau à droite, celui de la corneille à gauche sont-ils heureux? » Passage qui rappelle celui de Plaute (*Plaut. Asin.*, p. 242, tr. fr.) : « Grand succès! Le Ciel nous favorise. Tous les augures se présentent bien. Le pivert et la corneille à gauche, le corbeau à droite! » Et cet autre de Virgile (*Ecl.* IX, 15) : « Et si je n'avais à tout prix tranché de nouveaux démêlés, averti que j'étais par la corneille qui, du haut d'un chêne creux, croassait à ma gauche. »

On se rappelle l'anecdote (1) racontée par Maxime Planude, dans sa *Vie d'Esope*. Ce dernier priait Xanthus de lui accorder sa liberté. « Sors, lui dit Xanthus, place-toi sous le vestibule, regarde, et si tu aperçois deux corneilles, viens me le dire, c'est d'un bon augure; si tu n'en vois qu'une, c'est mauvais. » Esope sort, voit deux corneilles qui étaient perchées sur un arbre, et revient l'annoncer à son maître. Pendant que Xanthus était allé vérifier le fait, l'une des deux corneilles s'était envolée. Il rentre furieux et fait battre Esope de verges. Sur ces entrefaites, un des amis de Xanthus vient l'inviter à souper. « Que je suis malheureux! s'écrie Esope; moi qui ai vu deux corneilles, je suis frappé de verges; vous n'en avez vu qu'une, et vous partez pour un festin. L'oiénoscopie est donc une vaine science. »

Le mot est joli; mais laissons l'historiette pour ce qu'elle vaut, et recueillons le renseignement oiénoscopique, renseignement qui doit être vrai, parce qu'il repose évidemment sur la tradition.

Procopé cite aussi un fait curieux, mais d'un caractère plus général.

(1) C'est mon ami M. de Longpérier qui m'a rappelé cette anecdote.

« Hermégiscle, dit-il, commandait aux Varni (c'est ainsi qu'il appelle les Germains). Voulant affermir son pouvoir, il avait épousé la sœur de Theudebert, roi des Francs. Peu de temps auparavant était morte sa première femme, lui laissant un fils unique nommé Radiger. Il fiança ce dernier à une jeune fille de race bretonne et sœur du roi des Anglais, et donna une forte somme d'argent pour cadeau des fiançailles. Un jour qu'il se promenait à cheval, accompagné des principaux Germains, il vit un oiseau perché sur un arbre et qui poussait des cris multipliés. Soit qu'il comprit le chant de l'oiseau, soit que, avec connaissance de cause, il donnât une fausse explication de la prédiction annoncée, il dit à ceux qui l'entouraient qu'il mourrait au bout de quarante jours. Il leur explique ensuite tout ce qu'il a fait pour assurer leur bonheur, et leur recommande, quand il sera mort, de donner pour femme à son fils, non pas celle à laquelle il l'avait déjà fiancé, mais bien sa propre belle-mère, sœur de Theudebert, lorsque cette dernière serait veuve. Puis il mourut le quarantième jour après cette prédiction. »

De tous ces passages que nous venons de citer concernant le rôle joué par la corneille dans la science augurale, il n'y en a pas un seul qui s'applique au fait rapporté par Appien. Premier cri de la corneille au lever de l'aurore, erreur; second cri, augmentation de l'erreur; troisième cri, erreur qui tourne heureusement. Trouverait-on dans les écrivains arabes quelque renseignement analogue? Je laisse aux orientalistes (1) le soin de faire des recherches nécessaires à ce sujet. On conserve dans la Bibliothèque de Vienne un petit traité inédit de Michel Psellus, sur cette science : *Περὶ Οὐρανοσκοπίας*. Peut-être y a-t-il là quelque détail consacré à la corneille.

Dans les parties de l'Orient que j'ai visitées, j'ai vu que cet oiseau se multipliait à l'infini. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il soit devenu l'objet de nombreuses observations et qu'il ait contribué, plus que tout autre, à former l'art de la divination.

Abordons maintenant le fragment et cherchons l'événement historique auquel Appien fait allusion. Pour cela, passons rapidement en revue les différentes révoltes des Juifs qui se sont produites sous chacun des trois empereurs dont nous avons parlé précédemment.

(1) M. Zotenberg me communique le passage suivant. Maçoudi, dans les *Prairies d'Or* (éd. de la Soc. As., t. III, p. 341), dit : « Il faut savoir, en effet, que chez les Arabes, l'animal qui passait de gauche à droite était d'un bon augure, tandis que celui qui passait de droite à gauche était d'un sinistre présage. » Chez les Grecs et les Romains c'était le contraire qui avait lieu pour la corneille.

Trajan entra dans la dix-huitième année de son règne, l'an 115 de notre ère, lorsque les Juifs, excités par leurs coreligionnaires de Cyrène, se soulevèrent dans Alexandrie, dans toute l'Égypte et dans la Libye Cyrénaïque, contre les habitants de ces provinces, tant Grecs que Romains. L'année suivante, la sédition devint beaucoup plus forte et prit les proportions d'une véritable guerre. Les Grecs eurent d'abord le dessous; ils se vengèrent en allant massacrer tous les Juifs qui se trouvaient dans Alexandrie. Le pays plat de l'Égypte fut ravagé par ceux de Cyrène, et Dion Cassius rapporte que plus de deux cent mille hommes furent massacrés tant en Libye qu'en Égypte.

Martius Turbo, qui plus tard, en 119, devint préfet du prétoire, fut envoyé pour réprimer ces désordres. Il défait les Juifs en plusieurs rencontres, mais sans pouvoir les faire rentrer dans le devoir, parce qu'il avait affaire non-seulement aux Juifs de Libye, mais encore à ceux d'Égypte.

L'année suivante, en 116, pendant que cette guerre durait encore, la Mésopotamie se souleva. Lusius Quiétus comprima la révolte, et eut en récompense le gouvernement de la Palestine.

Après la mort de Trajan, arrivée en 117, les Juifs, affaiblis par les pertes successives qu'ils avaient faites, se maintinrent pendant quelque temps dans le devoir. Mais à la fin du règne d'Adrien, vers l'année 134, la révolte recommença dans la Judée avec une extrême violence. Adrien envoya des armées à Tinnius Rufus qui était alors gouverneur de cette province; Jérusalem fut prise et rasée par les Romains.

Cette dernière révolte paraît s'être localisée dans la Judée. Nous ne voyons pas, du moins, que l'Égypte en ait été troublée.

Le règne d'Antonin nous fournit, vers l'an 150, une nouvelle rébellion des Juifs de la Judée, dans le temps que saint Justin conférait à Ephèse avec Tryphon (1). Cette rébellion fut promptement réprimée. C'est tout ce que nous en savons.

De ces diverses révoltes des Juifs, il me paraît certain que c'est à la première, celle qui eut lieu sous Trajan, que doit s'appliquer le récit d'Appien. Les détails contenus dans ce récit s'accordent parfaitement avec les événements qui se passèrent alors. Un passage du même historien vient de plus confirmer cette conjecture. Dans son deuxième livre des Guerres Civiles, il est amené à raconter l'arrivée de César en Égypte après que Pompée, fugitif, y eut été frappé par

(1) Just., *Dial.*, p. 217 d, 227 c.

trahison. « César, dit-il, ne put soutenir l'aspect de la tête de Pompée qu'on lui présenta : il ordonna qu'elle fût inhumée, et il consacra en son honneur, sur le devant de la ville, un petit temple, sous le nom de *Temple de Nemésis*, qui subsistait encore de mon temps, mais qui a été détruit par les Juifs durant la guerre que Trajan porta en Égypte, pour y exterminer ceux de cette nation qui s'y étaient établis. »

C'est donc à l'année 115 qu'il faut rapporter la guerre à laquelle Appien fait allusion dans le passage inédit du vingt-quatrième livre. Mais ce doit être au printemps ou à l'automne de cette même année 115, c'est-à-dire avant ou après les inondations du Nil, parce que, par suite de ces inondations, le Delta devenait un immense marais dans lequel disparaissaient les diverses branches du Nil, par conséquent les fleuves dont parle Appien.

Il est probable qu'il remplissait alors en Égypte les fonctions municipales dont nous avons parlé au commencement de cet article, et que c'est postérieurement à cette guerre des Juifs qu'il se rendit à Rome pour y exercer les fonctions d'avocat près le tribunal des Césars.

Le récit d'Appien me semble réclamer une petite explication géographique, autrement il pourrait jeter de l'incertitude dans l'esprit du lecteur. Quelle est en effet la situation d'un voyageur qui, se dirigeant vers un fleuve, en rencontre un autre conduisant au même port? Il semble que ces deux fleuves doivent se rejoindre et n'en former qu'un seul avant de se jeter dans la mer. Le voyageur se trouvant entre les deux, et venant d'un pays montagneux, aura passé entre les sources de ces fleuves sans les apercevoir. Telle est du moins l'idée qui se présente d'abord tout naturellement. Mais dans le cas dont il s'agit ici, je crois qu'il faut raisonner autrement. Écoutons d'abord Strabon sur la situation topographique du pays.

« Entre les bouches Tanitique et Pélusiaque, dit-il (XVII, p. 802), s'étendent des lacs et des marais vastes et contigus les uns aux autres, au milieu desquels sont bâtis un grand nombre de villages ou bourgs. Péluse est tout entouré de marais, que quelques-uns appellent *Barathra* et *Telmata* : elle est bâtie à plus de 20 stades de la mer; sa circonférence est de 20 stades; elle a pris son nom de la vase et des marais qui l'entourent. C'est pourquoi l'Égypte est d'un accès difficile du côté de l'Orient, vers la Phénicie, la Judée et l'Arabie Nabatéenne, qu'on traverse pour entrer en Égypte.

« Le pays qui occupe l'intervalle du Nil au golfe Arabique, dépend de l'Arabie, sur les limites de laquelle Péluse est bâtie : il est entière-

ment désert et impraticable pour une armée. La largeur de l'isthme entre Péluse et le fond du golfe (Arabique), à Heroopolis, est de 900 stades, mais selon Posidonius, de 1,500 ou un peu moins. Cet isthme est sablonneux, sans eau, et en outre rempli d'un grand nombre de serpents, qui se cachent sous le sable. »

Voici maintenant, je crois, comment on peut expliquer le passage d'Appien. Prenons la carte de la partie basse de l'Egypte, et dirigeons nos regards sur l'endroit où le Nil, se séparant en plusieurs branches, forme ce qu'on appelle le Delta et va se jeter dans la mer Méditerranée. Le grand cours d'eau le plus oriental se sépare en deux dans les environs d'Aphroditopolis, et forme deux branches qui vont se jeter l'une à Tanis et l'autre à Péluse, d'où les noms de Tanitique et Pélusiaque. Appien venait de l'Arabie Pétrée, qui confinait à ce grand cours d'eau. La barque qui l'attendait se trouvait probablement au-dessus du canal qui conduit à la branche Tanitique. Il n'est pas à supposer qu'elle devait descendre jusqu'à Tanis pour aller à Péluse. Il est probable, au contraire, qu'elle devait descendre jusqu'à la séparation indiquée plus haut, et prendre le cours d'eau qui conduisait à Péluse. Le mot *ποταμός* dont se sert l'auteur dans les deux cas prouve qu'il s'agit de fleuve. Appien, pendant la nuit, n'ayant pas reconnu son chemin, aura dévié vers la droite et rencontré la portion du fleuve qui se dirigeait vers Péluse, et où se trouvait une trirème faisant voile pour ce port.

Une autre question se présente, une question de langue. Appien rencontre un Arabe qui lui demande son chemin. Comment s'entendent-ils? Appien parle-t-il arabe, ou est-ce l'Arabe qui parle grec? La dernière conjecture est plus probable. Les Grecs n'aimaient pas à apprendre les langues étrangères, tandis que la leur était très-répandue dans toute la Syrie et l'Arabie, comme le témoignent les nombreuses inscriptions grecques qu'on trouve dans ces contrées.

Un dernier renseignement à constater et à recueillir. Il paraîtrait que déjà à une époque assez reculée les Arabes s'étaient établis dans la partie de l'Egypte qui comprend l'isthme de Suez.

Quant au texte du nouveau fragment d'Appien, je n'ai rien de particulier à en dire. Il est très-correct et ne prête à aucune incertitude pour le sens.

L'expression *ἐπιστήμονες φαρμάκων* a pu me laisser un instant indécis. Faut-il traduire le mot *φαρμάκων* par *poisons* ou par *remèdes*? Comme en résumé les épithètes employées ici par Appien sont plutôt favorables à la nation arabe, je n'ai pas hésité à adopter le dernier sens, *versés dans la science des remèdes*. On sait que les peuples nomades

et en particulier les Arabes pratiquent avec succès une médecine fondée sur l'expérience de tous les jours. Inutile d'insister sur leur habileté comme agriculteurs; il suffit de rappeler le livre célèbre qui a pour titre l'*Agriculture Nabatéenne* et dont la composition remonte à une époque très-ancienne. Quant au mot *ῥησκαυτικοί*, mot inconnu aux lexiques, il doit être pris comme synonyme de *ῥησκαυται*, *observateurs des pratiques religieuses*. Ce mot est de bonne formation et trouve son analogue dans *ῥησκαυτικός* synonyme de *σκηπτοτής*.

E. MILLER.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LE

PRINCIPE D'ARCHIMÈDE

(Suite) (1)

§ 3. — De l'an 529 de l'ère chrétienne à 1565.

Le respect presque superstitieux que Simplicius témoigne pour l'autorité d'Aristote, et qui était général chez les hommes qui représentaient alors la philosophie antique, se transmet avec les écrits d'Aristote et de ses derniers commentateurs aux Arabes et aux scolastiques de l'Occident. La philosophie et les sciences sont restées pendant le moyen âge, à très-peu de modifications près, dans l'état où elles étaient au vi^e siècle de l'ère chrétienne.

En ce qui concerne la connaissance du principe d'Archimède, on retrouve au moyen âge, soit chez les Arabes, soit chez les Latins, la même séparation que dans l'antiquité : la tradition mathématique connaît ce principe, mais la tradition philosophique l'ignore.

Le mathématicien arabe Amed ben Mobammed ben Abd Adjall Alsidjzi a copié, en 969, les principaux énoncés du premier livre du traité d'Archimède sur les corps flottants (2). Mais on ne trouve aucune trace de ces notions dans Averroës, le célèbre commentateur d'Aristote (1120-1198). Il dit, dans son commentaire sur la Météorologie d'Aristote (3), que les animaux jetés dans la mer Morte n'en-

(1) Voir les numéros de décembre 1868 et janvier 1869.

(2) Manuscrit de la Bibl. impériale, supplément arabe, 932, 2, f^o 22 v^o. Voir Weepcke, *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des sciences (sciences mathématiques et physiques)*, XIV, p. 662.

(3) *Aristotelis opera* (éd. Bagolini), V, 193.

foncez pas à cause de la grande quantité d'élément terrestre qui est mêlé à l'eau. Dans son commentaire sur le traité du *Ciel*, on voit (1) qu'il a su que Thémistius niait que l'air fût pesant dans l'air et affirmait que l'outre gonflée pèse autant que dégonflée ; mais il lui attribue (je ne sais sur quel fondement) d'avoir dit qu'un morceau de bois de 100 livres est plus lourd dans l'air (2) qu'un morceau de plomb de 2 livres, non parce que l'air est pesant dans l'air, mais parce que la terre et l'eau sont contenues dans le morceau de bois en plus grande quantité que dans le morceau de plomb ; et l'air qui ne fait pas obstacle à la pesanteur des éléments terrestres et aqueux dans l'air, y fait obstacle dans l'eau. Averroës répond que cette prédominance des éléments terrestres et aqueux ne se rencontre que dans certaines espèces de bois, et par conséquent que Thémistius a assigné au phénomène une cause accidentelle au lieu de la cause essentielle, que donne Aristote. Il maintient l'assertion d'Aristote en ce qui concerne le poids de l'outre. Il pense que si le cuir de l'outre est fin et sec, la prédominance de l'air enfermé dans l'outre sur les éléments terrestres et aqueux qui la composent sera plus forte et deviendra plus sensible, quand on comparera le poids de l'outre gonflée au poids de l'outre dégonflée. Si Thémistius a trouvé le même poids, c'est que le cuir de l'outre qu'il a pesée était plus épais et plus humide que celui de l'outre pesée par Aristote.

Chez les Latins, les ouvrages de Boèce sur la logique, l'arithmétique et la musique, les encyclopédies de Martianus Capella et d'Isidore de Séville firent le fond de l'enseignement philosophique jusqu'à la fin du *x^e* siècle. Une activité intellectuelle, originale et personnelle, fit absolument défaut. On connaissait par le poème de *Ponderibus* l'application du principe d'Archimède à la vérification de la proportion d'or qui entre dans un alliage ; et c'est sans doute de cette source ou d'une autre, aujourd'hui perdue, que dérive la recette suivante, qui est écrite d'une main du *x^e* siècle sur le premier folio du manuscrit 12,292 (ancien Saint-Germain 852) (3) : « De

(1) *Aristotelis opera* (éd. Bagolini), V, 119.

(2) « Dans l'air » est ajouté par opposition à l'eau où le bois surnage, et par conséquent est plus léger que le plomb qui enfonce. Voir ci-dessus.

(3) DE PROBATIONE AURI ET ARGENTI. Omne aurum purum cuiuslibet ponderis omni argento similiter puro eiusdem tamen ponderis densius est parte vicesima. Quod ita probari potest. Si purissimi auri libra cum aequo puri argenti simili pondere sub aqua conferatur in statera, XII denariis, id est vicesima sui parte, aurum gravius argento vel argentum levius auro invenietur. Quapropter si inveneris opus aliquod auro formatum, cui argentum per mixtionem inesse videatur, scireque volueris quantum in eo contineatur argenti, sums argentum sive aurum, et, examinato suspecti

a manière d'éprouver l'or et l'argent. De l'or pur d'un poids quelconque est plus dense d'un vingtième que le même poids d'argent pur; on peut le prouver de la manière suivante. Si on pèse sous l'eau une livre d'or pur et le même poids d'argent pur, on trouvera l'or plus pesant que l'argent ou l'argent plus léger que l'or de douze deniers, c'est-à-dire de la vingtième partie d'une livre. Par conséquent, si l'on trouve quelque ouvrage en or où de l'argent paraisse avoir été mêlé, et que l'on veuille savoir quelle est la quantité de cet argent, on prend de l'argent ou de l'or, et, après avoir pesé l'ouvrage suspect d'alliage, on prend un lingot de l'un ou de l'autre métal qui ait le même poids, on place l'ouvrage et le lingot sur les plateaux d'une balance et on les plonge dans l'eau; si le lingot est d'argent, l'ouvrage sera plus pesant; s'il est d'or, l'ouvrage sera moins pesant, et l'or fera pencher la balance. L'or sera plus lourd de la même quantité que l'argent sera plus léger; car ce que l'ouvrage pèsera en plus sous l'eau appartient à l'or à cause de sa densité, et ce que l'ouvrage pèsera en moins appartient à l'argent à cause de sa rareté. Et, pour le remarquer plus facilement, il faut se rappeler que l'or est plus pesant et l'argent plus léger de douze deniers pour une livre, comme nous l'avons dit en commençant. »

Vers la fin du XI^e siècle, les esprits se réveillèrent de leur torpeur et de leur engourdissement. Il y eut alors un mouvement intellectuel très-vif, qui se prolongea pendant le XII^e siècle, et qui est certainement plus libre et plus original que ce qui a précédé et même que ce qui a suivi jusqu'au XV^e siècle (1). L'activité des esprits se porta

operis pondere, non minus pensantem massam de utrovis metallo fabricato, atque utrunque, et opus scilicet et massam, statim lancibus imponito, aquisque immergito. Si argentea fuerit massa quam fecisti, opus ponderabit; si aurea fuerit, allevato opere, aurum inclinabitur: Hoc tamen ita fiet, ut quot partibus inclinabitur aurum totidem partibus sublevet argentum, quia quicquid in ipso opere fuerit sub aqua præter solitum ponderis ad aurum propter densitatem pertinet, quicquid autem levitatis ad argentum propter raritatem est referendum. Et ut hoc facilius possit adverti, considera[re] debes tam in gravitate auri quam in levitate argenti XII denarios significare libram, sicut prima lectionis huius fronte præfixum est.

(1) Voir Jourdain, *Dissertation sur l'état de la philosophie naturelle en Occident et principalement en France pendant la première moitié du XII^e siècle* (Paris, 1838), pp. 104, 105. L'auteur cite un passage des *Questiones naturales* d'Adéard de Bath, où la raison est mise au-dessus de l'autorité. Guillaume de Conches dit dans son *Dragmaticon philosophiæ* (lib. III, manuscrit de la Biblioth. imp., 6515, f^o 5): « In eis que ad fidem catholicam vel ad institutionem morum pertinent, non est fas Bede vel alicui alii sanctorum Patrum contradicere. In eis tamen que ad physicam pertinent, si in aliquo errant, licet diversum affirmare. Et si enim maiores nobis, homines tamen fuere.

surtout sur la logique. Cependant les sciences se ressentirent aussi de cette sorte de renaissance. Adélard de Bath traduisit de l'arabe la Géométrie d'Euclide, et à la fin du ^{xii}^e siècle ou au commencement du ^{xiii}^e, on traduisit du grec et de l'arabe les Éléments d'Euclide et sans doute d'autres ouvrages de mathématiques. C'est à la même époque que furent traduits et qu'entrèrent dans l'enseignement les ouvrages d'Aristote et de ses commentateurs arabes et grecs qu'on ne connaissait pas jusqu'alors, c'est-à-dire tous les ouvrages d'Aristote, excepté les deux traités des Catégories et de l'Interprétation, et les Commentaires de Boèce.

Comme dans l'antiquité et chez les Arabes, la connaissance du principe d'Archimède semble liée à la tradition mathématique et étrangère à la tradition philosophique.

On attribuait alors à Archimède un traité de *Ponderibus*, composé peut-être au ^{xiii}^e siècle, et qui commence ainsi (1) : « Comme la forme irrégulière de certains corps ne permet pas de trouver leur mesure exacte au moyen de la géométrie, et comme le prix de certaines marchandises doit être proportionné aux dimensions des corps, il faut trouver les dimensions des corps au moyen de leurs poids, afin que les prix puissent être fixés d'après les dimensions ainsi déterminées. » L'auteur, comme on le voit, s'est proposé un but pratique; il traite une branche d'arithmétique commerciale, et son ouvrage a les caractères des traités d'algèbre du même temps. Il a employé le premier (du moins à ma connaissance) l'expression de *pesanteur spécifique*, sans doute suggérée par une distinction qui se trouve dans les *Topiques* d'Aristote et l'*Introductio* de Porphyre commentée par Boèce (2) : « La relation qui est entre deux corps pe-

(1) Il a été publié par Curtius Trojannus, en 1565, à la suite de l'ouvrage de Jordanus Nemorarius (voir ci-dessous p. 116, n° 3), f° 16 v°—19 v°, sans titre ni nom d'auteur, d'après les papiers laissés par Tartaglia. Ce texte fourmille de fautes. Il est plus correct dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, 7215 (xv^e siècle), f° 1-2 v°. Cet ouvrage commence par « Quoniam propter irregularem quorundam corporum compositionem » et finit par « ad pondus » partiale. Explicit liber de ponderibus Archimedis (sic). • Il est cité par Albert de Saxe (voir ci-dessous), commentaire sur la *de Celo* (liber III, questio III) : « Oppositum... secunde arguitur auctoritate Archimedis (sic) in libro suo de ponderibus, ubi dicit nullum corpus in se ipso grave esse; unde nec aqua in aqua, nec oleum in oleo est grave. »

(2) Voir Aristote, *Topica*, I, 7, 103 a 7 et suiv. Voici comment ce passage est rendu par Boèce, dont la traduction était employée au moyen âge : « Numero enim, aut specie, aut genere, idem solennius appellare : numero quidem, quorum nomina plura, res autem una, ut indumentum et vestis; specie autem quæ, cum sint plura, indifferentia sunt secundum speciem, ut homo homini, equus equo... » Cf. Porphyre, *Introd.*, 2. 15 7-9 (Brandis), et dans Boèce, pp. 63-64 (éd. de Bâle).

sants peut être considérée de deux manières, dans l'espèce et dans le nombre : dans l'espèce, comme quand nous voulons comparer la pesanteur de l'or considéré spécifiquement à celle de l'argent (et on doit le faire en supposant égalité de volume entre l'or et l'argent); dans le nombre, quand nous voulons reconnaître par le poids si un lingot d'or est plus pesant qu'un lingot d'argent, quels que soient les volumes des lingots (1). » Cet ouvrage n'est pas d'ailleurs dénué de valeur scientifique, et a au moins un certain mérite de précision. L'auteur pose les postulats suivants :

« Aucun corps ne pèse en lui-même; ainsi l'eau ne pèse pas dans l'eau; l'huile, dans l'huile; l'air, dans l'air (2). — Tout corps pèse dans l'air plus que dans l'eau. — De deux corps d'un égal volume, le plus pesant spécifiquement est celui dont le poids est égal au plus grand nombre de *calculi* (3). — Dans des corps de même genre, le rapport des volumes et des poids est le même. — Tous les poids sont proportionnels à leur nombre de *calculi*. — Des corps ont une pesanteur spécifique égale quand, sous le même volume, ils ont le même poids (4). »

Voici les théorèmes et problèmes : « Tout corps pèse dans l'air plus que dans l'eau du poids d'un volume d'eau égal au sien (5). — Les volumes de corps de même genre ou de genre différent sont entre eux dans le même rapport que les différences des poids de ces corps dans l'air et dans l'eau. — Si on a le poids d'un corps dans deux liquides différents comme l'eau et l'huile, et dans l'air, on aura le rapport de la pesanteur spécifique de l'un des liquides à la pesan-

(1) 7215, f° 1 : « Duorum gravium unius ad aliud relatio duplici modo potest considerari : uno modo secundum speciem, alio modo secundum numerositatem. Secundum speciem, ut si volumus gravitatem auri in specie ad gravitatem argenti comparare; et hoc debet fieri, supposita duorum corporum, auri et argenti, equalitate. Secundum numerositatem fit relatio gravitatis unius duorum corporum ad aliud, quando volumus discernere per pondus an massa auri sit gravior quam massa argenti, cuius[cunque] magnitudinis sunt date masse. »

(2) On n'avait donc aucune idée de la pression exercée par les couches supérieures d'un fluide pesant sur les couches inférieures. Voir ci-dessus, p. 47.

(3) C'était la plus petite fraction de poids en usage chez les Romains. Voir Isidore de Séville dans Hultsch, *Metrolonomicorum scriptorum reliqua*, II, 138, 139. Le *calculus* était le 8^e du *scriptum*, qui valait 1 gr., 137.

(4) 7215, f° 1 : « Eque gravia in specie corpora, quorum equalium pondus esse equale. »

(5) 7215, f° 1 : « Omnis corpora pondus in aere plus quam in aqua maius est per pondus aque sibi equalis in magnitudine. » Je donne dans l'Appendice la démonstration de ce théorème, telle qu'on la trouve dans le manuscrit 7215 et dans Tartaglia; elle contient un paralogisme si grossier, que le texte me semble gravement altéré.

teur de l'autre. — Dans un corps qui résulte du mélange de deux autres, déterminer la proportion de chacun de ces deux corps. — Si l'on a les poids de deux corps quelconques, comme l'or et l'argent, dans l'air et dans l'eau, on aura les rapports des volumes et des pesanteurs spécifiques de ces deux corps. — Étant donnés deux corps susceptibles d'être plongés dans l'eau, trouver le rapport de leurs volumes et celui de leurs pesanteurs spécifiques. — Étant données trois quantités, l'une plus grande, l'autre plus petite, l'autre intermédiaire entre les deux premières, le produit de la différence des quantités extrêmes par la quantité intermédiaire est égal à la somme du produit de la différence des plus petites par la plus grande et du produit de la différence des plus grandes par la plus petite (1). — Étant donnés trois corps d'un égal volume, dont deux sont simples, de genre différent et de poids inégal, et dont le troisième est composé du mélange des deux autres, dans le troisième corps le rapport de la partie la plus lourde à la partie la plus légère est comme le rapport de la différence entre le poids du troisième corps et le poids du corps le plus léger à la différence entre le poids du corps le plus lourd et le poids du troisième corps (2). »

Au commencement du XIII^e siècle, un certain Jordanus Nemorarius avait composé ou plutôt compilé un traité *De ponderibus* (3),

(1) En désignant la quantité la plus grande par a , la plus petite par c , l'intermédiaire par b , on a $(a-c)b = (b-c)a + (a-b)c$.

(2) « Si fuerint tria corpora equalia quorum duo sint simplicia diversorum generum, inequalium ponderum, tertium vero corpus ex utriusque simplicium genere mixtum, est mixtum quod in ipso est de genere gravioris ad partem que in ipso est de genere levioris proportio, tanquam proportio differentie ponderis mixti ad pondus levioris ad differentiam ponderis gravioris ad pondus mixti corporis. » Cet énoncé serait plus précis si l'on disait : « Le rapport du volume de la partie la plus lourde de ce troisième corps au volume, etc. En désignant la volume de la partie la plus lourde du troisième corps par V , celui de la partie la plus légère par v , le poids du corps le plus lourd par P , celui du plus léger par p , celui du troisième corps par $a + b$, on a en effet :

$$V : v :: (a + b) - p : P - (a + b).$$

(3) Cet ouvrage, qui est déjà cité par Roger Bacon dans son *Opus majus* (pars quarta, distinctio quarta, caput 15), se rencontre sous deux formes différentes. Ou bien il est composé d'un certain nombre de postulats, dont le premier est : « Omnis ponderosa motum esse ad treize medium, » et de théorèmes, comme dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale, fonds du roi 7215 (XIV^e siècle) f^o 107 v^o-109 (sans nom d'auteur, seulement les énoncés et à la suite de la Géométrie d'Euclide), 7319 (XVII^e siècle) f^o 110-121, 10260 (XVII^e siècle) f^o 171-179 (dans ces deux manuscrits sous le nom d'Euclide), fonds Sorbonne 976 (XIV^e siècle) f^o 163 (anonyme) ; sous cette forme, il a été publié par Apianus, professeur de mathématiques à Ingolstadt : « Liber Jordani Nemorarii viri clarissimi de ponderibus propositiones XIII et eorumdem de-

où l'on ne trouve pas de mention de la pesanteur spécifique, ni de la manière de la constater (1). Jordanus a pourtant traité de la pression exercée par les couches supérieures d'un liquide sur les couches inférieures (2) : « Plus un liquide est profond, plus un corps y descend lentement. — Soit le liquide $a b g d$, les parties par lesquelles

a	k	d
	f	
h	e	g

le corps descend $e f k$, e la plus profonde. Plus le liquide est profond, plus les parties inférieures, comme e , sont comprimées. Car e est comprimé par celles qui sont au-dessus et par celles qui sont à côté. En effet, les parties latérales du liquide $b g$, étant comprimées par les parties supérieures, cherchent de tous côtés à s'échapper. Elles pressent donc e , de telle sorte que si f cédait,

monstrationes multarumque rerum rationes sane pulcherrimas complectens nunc in lucem editus. Norimbergæ, 1533, in-4°. » Ou bien il contient outre ces postulats et ces treize théorèmes un certain nombre d'autres propositions de statique et de dynamique, le tout divisé en quatre livres dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds du roi, 7378 A (XIII^e siècle) f° 36 v-41 ; et sous cette forme, sauf la division en livres, il a été publié après la mort de Tartaglia par son ami Curtius Trojanus, imprimeur de Venise : « Jordani opusculum de ponderositate Nicolai Tartaleæ studio correctum novisque figuris auctum. Venetiis, apud Curtium Trojanum. 1563, in-4° ». Le texte de cette édition est fort incorrect ; il est probable que Tartaglia n'avait fait que les figures, qui ne se rencontrent pas dans le manuscrit 7378 A. L'ouvrage de Jordanus est suivi du traité du pseudo-Archimède (voir ci-dessus, p. 114, n. 1), et d'expériences sur la pesanteur spécifique faites par Tartaglia de 1541 à 1551 et relatées en italien. Quant à l'ouvrage de Jordanus lui-même, il me paraît traduit du grec, et pourrait bien dériver du traité de Ptolémée *Ἐπεὶ Πονέειν*. Je ne sais si le fragment de *levi et ponderoso* attribué à Euclide, comme l'ouvrage de Jordanus, dans deux manuscrits, n'est pas un débris du même ouvrage de Ptolémée.

(1) Cependant, suivant Bardi, disciple de Galilée, Galilée aurait emprunté à Jordanus l'expression de pesanteur spécifique : « Gravitas de qua hic agitur ea est quam nonnulli a pondere distinguunt, Galileus vero cum Jordano gravitatem in specie appellat. » (*Eorum que vehuntur in aquis experimenta a Joanne Bardio Florentino ad Archimedis trutinam examinata. Romæ, 1614, in-4°*; réimprimé dans Targioni Tozzetti, *Notizie degli aggrandimenti delle scienze fisiche accaduti in Toscana nel corso di anni LX del secolo XVII. Firenze, 1780, II, 1, p. 5*). Mais, sans doute, Bardi ou Galilée attribuait à Jordanus le traité du pseudo-Archimède qui le suit dans l'édition de Curtius Trojanus sans titre ni indication de nom d'auteur. C'est sans doute à ce même traité que Tartaglia a emprunté l'expression *secondo la specie*, qu'il emploie souvent pour désigner le poids spécifique (*Ragionamenti, etc., Rag. primo; Jordani opusculum de ponderositate*, fol. 20). — Le manuscrit 7378 A contient, à la suite du traité de Jordanus (fol. 39 v°), une recette pour déterminer les proportions d'un alliage par des pesées faites successivement dans l'air et dans l'eau. Le texte est très-altéré. On le trouvera à l'appendice.

(2) 7378 A, fol. 41 (éd. Tartaglia, fol. 13 v°) : « Sit profundum ab gd lineis con-

e monterait. Il est donc évident que *e* non-seulement supporte *f*, mais fait effort contre *f*, de même *f* contre *k*; et l'effort de *f* contre *k* serait moindre, si le liquide se terminait en *f*. Car alors le solide sur lequel reposerait *f* le supporterait sans faire effort contre lui. La descente d'un corps en *k* sera donc plus empêchée que si la profondeur du liquide était moindre. » Il est remarquable que Jordanus ait admis, contrairement à l'opinion ancienne et vulgaire, qu'un liquide pèse en lui-même; mais il n'a pas compris qu'un corps n'en supporte un autre qu'en faisant effort contre lui.

Nicolas de Cues, cardinal, évêque de Brixen (1401-1464), qui attachait une grande importance aux mathématiques et à leur application dans l'étude du monde physique, en particulier pour la pesée de toutes choses, a traité de la cause pour laquelle certains bois surnagent (1): « *Orator*. Comment l'eau met-elle obstacle à ce que le bois descende? — *Idiota*. Comme une plus grande pesanteur résiste à une moindre. Si vous faites une empreinte dans la cire avec un morceau de bois rond, et que, remplissant cette empreinte avec de l'eau, vous notiez le poids de cette eau et le poids du bois, vous verrez que si le poids du bois est plus grand que celui de l'eau, le bois descendra dans l'eau, et que, dans le cas contraire, il surnagera et qu'il sortira en dehors de l'eau une partie du bois proportionnelle à l'excès du poids de l'eau sur le poids du bois. — *Orator*. Pourquoi un morceau de bois rond? — *Idiota*. S'il était large, il occuperait dans l'eau une surface plus étendue et surnagerait plus haut (2). C'est pour cela que des bateaux qui doivent aller sur des eaux peu profondes ont le fond plus large. » Plus loin on lit: « Tout corps a un poids différent dans l'air et dans l'eau, dans l'huile et dans tout autre liquide. Si l'on note tous ces différents poids, on saura de

clausum et partes per quas fit descensus sint *e/k*, profundior *e*, partes collaterales *a/b* et *g*. Quanto igitur liquor est profundior, tanto inferiores partes plus comprimuntur, ut *e*; comprimuntur enim a superioribus et a iuxta se positis. Cum enim liquida sint *b/g*, compressa a superioribus nituntur undique evadere. Coarctant ergo *e*, ita ut si *f* cederet, exiret in locum superiorem. Unde manifestum est quod non solum *e* sustinet *f*, sed nititur contra, et eo magis *f* contra *k*; minusque ideo *f* repelleret *k*, si in *f* profunditas terminaretur. Tunc enim solidum subpositum sustineret tantum *f* et non niteretur contra. »

(1) Nicolai de Cues opera. Basileæ, 1565, in-fol. *Idiotie de sapientia* lib. IV de staticis experimentis, p. 172. L'ouvrage a la forme d'un dialogue entre deux interlocuteurs, dont l'un est appelé *orator* et l'autre *idiota*.

(2) « Si fuerit lata figura, de aqua plus occupabit et elevatius natabit. » Nicolas de Cues pensait sans doute qu'une surface étendue, divisant l'eau moins facilement, y descendait moins bas. Cf. ci-dessus, p. 48.

combien un métal est plus pesant qu'un autre dans l'air et dans l'eau. Étant donné un lingot quelconque, on saura, en le pesant dans l'air et dans l'eau, quel est le métal dont il est composé et quelles sont les proportions de l'alliage. *

Voilà ce que l'on rencontre dans la tradition mathématique du moyen âge relativement au principe d'Archimède.

Quoique la tradition philosophique soit restée, au moyen âge, étrangère à la connaissance de ce principe, on rencontre pourtant la pesanteur spécifique mentionnée et définie exactement dans Albert de Saxe, maître ès arts, qui enseignait dans l'Université de Paris de 1353 à 1359 (1). On lit dans ses *Questions sur le traité du Ciel* (2) (III, questio 2) : « Des corps ont une pesanteur spécifique égale, quand des portions de ces corps égales en grandeur pèsent également (3). Ils ont une pesanteur spécifique inégale, quand des portions égales en grandeur pèsent inégalement. On peut trouver, sans peser, la proportion de pesanteur et de légèreté que des corps ont entre eux. Étant donnés deux corps solides, si l'on en prend des portions d'égale grandeur et qu'on les abandonne dans l'eau, leur pesanteur spécifique sera égale, s'ils descendent aussi vite ou s'ils plongent d'une égale quantité dans l'eau ; leur pesanteur spécifique sera inégale dans le cas contraire. On pourra savoir quel est le plus pesant, s'ils surnagent tous les deux. Que l'on prenne deux portions égales de ces corps et qu'on les divise chacune sur le côté en 12 parties égales (4). Si on les abandonne dans l'eau et qu'on voie l'un s'enfoncer de quatre parties et l'autre de deux, le premier corps aura une pesanteur spécifique double du second. De même étant donnés deux liquides, comme l'eau et l'huile, on saura de combien la pesanteur spécifique de l'eau est plus grande que celle de l'huile, si l'on abandonne un morceau de bois divisé en 12 parties égales successivement dans l'eau et dans l'huile. S'il s'enfonce de 3 parties dans l'eau et de 4 dans l'huile, l'eau sera spécifiquement plus pesante que l'huile dans le rapport de 4 à 3 ; car le même corps descend dans

(1) Voir la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1868, II, p. 228.

(2) Cet ouvrage se trouve en manuscrit à la Bibliothèque impériale, n° 11723, fol. 113-162 (la copie est de l'année 1378), et il a été imprimé assez correctement sous le titre suivant : « *Questiones subtilissime Alberti de Saxonis in libros de celo et mundo*. Venetia, 1496, in-fol.

(3) « Illa dicuntur equaliter gravia secundum speciem, que sic se habent, quod equales proportionibus eorum in magnitudine equaliter ponderant. »

(4) « Capiantur de eis due portiones equales, et quelibet illarum dividatur in latus n aliquot partes equales, verbi gratia in 12, que partes vocentur puncta. »

le liquide le plus léger plus profondément que dans le liquide le plus lourd. Étant donnés un corps solide et un corps liquide, le solide abandonné dans le liquide sera spécifiquement plus pesant, s'il descend jusqu'au fond; aussi pesant, s'il descend jusqu'à ce que sa face supérieure soit de niveau avec la surface du liquide; plus léger, si une partie du corps descend, tandis que le reste s'élève au-dessus du liquide. Si le solide surnage, on pourra savoir dans quelle proportion le liquide est plus pesant. Supposons que le solide est un morceau de bois et le liquide de l'eau. On divise le morceau de bois en 12 parties égales et on l'abandonne dans l'eau. Supposons qu'il s'enfonce de 4 parties; l'eau sera plus pesante que le bois dans le rapport de 12 à 4; elle sera donc 3 fois plus pesante. Car, moins il s'enfonce du bois dans l'eau, plus l'eau le surpasse en pesanteur. » Il est probable qu'Albert de Saxe n'a pas vérifié lui-même ce qu'il rapporte ici, sans doute d'après d'autres; car il ne dit rien des conditions de stabilité du morceau de bois gradué qu'on abandonne dans le liquide. Il n'a pas non plus rattaché ces faits au principe d'Archimède, qu'il semble ignorer.

En effet, on suivait la tradition d'Averroës et des commentateurs grecs. Aucun scolastique n'a d'originalité personnelle. Leurs ouvrages sont comme des cahiers de leçons qu'on se transmettait de génération en génération. Dans son commentaire sur le traité du Ciel, Albert le Grand (1193-1280) suit Averroës, à très-peu de modifications près (1). Dans la *Météorologie* (livre III, traité III, chap. XVIII), il cite le passage des *Questions naturelles* où Sénèque parle des corps pesants qui surnagent dans certaines eaux, et dans le chapitre suivant il rejette l'explication donnée par Sénèque (2): « Le fait est véritable; mais l'explication qu'il en donne est fausse... Un corps n'enfonce pas dans l'eau parce qu'il est plus pesant; et il ne surnage pas parce qu'il est plus léger, mais parce qu'il y a beaucoup d'air enfermé dans ses pores. Un corps qui ne contient pas d'air, comme une pierre sans pores, ne surnage pas. Il surnage plus

(1) *De Caelo* IV, texte 30 (Beati Alberti magni opera, Lugduni, 1651, in-fol., t. II, p. 191). Cependant on trouve, à propos de l'outre gonflée, cette remarque curieuse, qui n'est pas dans Averroës (p. 192). « Si uter insuffletur spiritu hominis, absque dubio minus ponderabit uter planius quam vacuum; et ideo forte videbitur aer levis. Sed non est hoc ita, quia spiritus hominis calidus est, et agit in ipsam calorem corporis hominis; et ideo calor elevat aerem, et per consequens utrum, et facit videre leviores. Et similiter facit ventus calidus, et aer calidus in quo sol diu proiecit radios suos. »

(2) Alberti opera, II, p. 67. J'ai corrigé le texte très-fautif de cette édition au moyen du manuscrit, fonds Sorbonne, 932 (XIV^e siècle).

ou moins, selon qu'il est plus ou moins poreux et contient plus d'air. Ainsi l'ébène, qui ne donne pas de flamme, ne surnage pas non plus; mais une pierre poreuse, qui a été brûlée par le feu, surnage à cause de l'air qu'elle renferme. » Quant aux navires, ils enfoncent plus vite dans l'eau douce que dans l'eau salée, « parce que l'eau salée ne se laisse pas diviser et se s'élève pas aussi vite au-dessus du vaisseau (1). »

Les modifications que les docteurs scolastiques ont apportées à la tradition consistent, pour la plupart, en distinctions verbales. On croyait résoudre les questions en conciliant les opinions contraires par une division du sens d'un mot en deux acceptions dont chacune était attribuée à l'une des opinions contradictoirement opposées. Ainsi on discutait *pro* et *contra* la question de savoir si un élément est pesant ou léger dans le lieu qui lui est propre. On conciliait l'affirmative et la négative en distinguant une pesanteur et une légèreté *virtuelles*, et une pesanteur et une légèreté *effectives* (2) : « La pesanteur peut s'entendre en deux manières différentes. Ou bien elle est prise pour une disposition permanente et virtuelle, qui suit la forme du corps grave, soit qu'elle incline effectivement ou non au mouvement, et on peut appeler cette pesanteur pesanteur habituelle ou virtuelle; ou bien elle est prise pour une disposition qui incline effectivement au mouvement; et c'est la pesanteur effective (3). On peut admettre la même distinction pour la légèreté.... En quelque lieu que soit un élément pesant, il a une pesanteur virtuelle. Car une telle pesanteur est une qualité qui suit la forme substantielle du corps pesant; et elle ne peut être enlevée que par la destruction de la forme substantielle, et non pas seulement par le

(1) Alberti opera, II, p. 64. Pierre de Padoue développe une explication semblable dans le commentaire, qu'il a achevé en 1310, sur le livre des Problèmes (XXIII, 3) : « In pelago minus submerguntur naves... quoniam in ipso est plurimum de aqua, hoc autem melius sustentat pondus retinens superius elevatum, quam modica, eo quod partes ipsius sunt magis connexe et inseparabiles. »

(2) Albert de Saxe, *De Colo*, III, questio 3.

(3) « Dupliciter potest capi gravitas : uno modo pro dispositione habituali et potentiali consequente formam gravem, sive actualiter inclinset ad motum, sive non, et illa vocetur gravitas habitualis seu potentialis; alio modo accipitur gravitas pro tali dispositione actualiter inclinante ad motum, et illa vocetur gravitas actualis. » Le terme de *forme*, *forma*, est pris ici dans le sens aristotélique d'essence qui distingue une chose d'une autre; la *forme* du corps pesant est ce qui le distingue du corps léger. Remarquons que le mot *habitualis*, du latin *habitus*, traduction de ἕξις, est ici synonyme de *possédé d'une manière permanente*, ce qui est le sens primitif du français *habituel*. La distinction entre la *virtualité* (potentia, δύναμις) et l'*effet*, l'*effect* (actus, ἐνέργεια), est aussi aristotélique.

mouvement dans l'espace... L'élément pesant a une pesanteur virtuelle dans le lieu qui lui est propre. La même qualité par laquelle l'élément est mis en mouvement vers le lieu qui lui est propre, lorsqu'il est en dehors, le fait rester naturellement dans le même lieu, lorsqu'il s'y trouve. Or cette qualité considérée dans les éléments pesants est la pesanteur. Ainsi la même pesanteur qui est dite effective, quand elle incline au mouvement en bas, est dite virtuelle, quand elle n'incline pas au mouvement... Aucun élément n'a de pesanteur effective dans le lieu qui lui est propre. La preuve, c'est qu'aucun élément, dans le lieu qui lui est propre, n'est incliné effectivement au mouvement en bas... On dira la même chose de la légèreté relativement aux éléments légers. » Ceux qui admettaient cette distinction rejettent ainsi l'argument tiré de l'outre qui pèse plus gonflée que dégonflée (1) : « Si l'air qui est dans une vessie pèse plus avec la vessie, dans l'air, que la vessie seule, c'est parce qu'il y est condensé, comprimé et devenu plus lourd que l'air extérieur. Or, le plus pesant descend dans le moins pesant. » Ils n'admettaient pas que le morceau de bois de 100 livres pesât plus dans l'air que le morceau de plomb de 10 livres, à cause de l'air que le bois aurait contenu en sus du plomb; voici comment ils expliquaient le fait (2) : « Un mixte se meut suivant la prédominance des qualités de pesanteur et de légèreté de l'élément ou des éléments qui le constituent. Et c'est ce qu'Aristote veut dire, quand il dit que le mixte se meut suivant la nature de l'élément qui prédomine en lui. Par exemple, si un mixte a deux degrés de la qualité motive du feu, trois de celle de l'air, quatre de celle de l'eau, cinq de celle de la terre, dans la sphère du feu il sera tiré en bas par les pesanteurs réunies de l'air, de l'eau et de la terre. Arrivé à la sphère de l'air, il ne sera plus tiré en bas que par l'eau et la terre. Arrivé dans l'eau, il sera tiré en bas par cinq degrés de la pesanteur terrestre; l'eau ne le tirera ni en haut ni en bas; et il sera tiré en haut par trois degrés de la légèreté de l'air et par deux de celle du feu; il ne descendra donc plus. C'est pour cela que l'huile descend dans l'air et ne descend pas dans l'eau. Quand elle est dans l'air, elle est tirée en bas par l'eau et la terre qu'elle contient, tandis que l'air ne la tire ni en haut ni en bas. Quand elle arrive dans l'eau, elle n'est plus tirée en bas que par la pesanteur de son élément terrestre; mais alors la légèreté de son élément aérien oppose une résistance qu'elle n'opposait pas aupara-

(1) Albert de Saxe, *De Caelo*, III, questio 2.

(2) Albert de Saxe, *De Caelo*, I, questio 1, articulus 4, conclusio 3.

vant et ne permet pas que l'huile descende plus bas. C'est pour une raison semblable que le bois descend dans l'air et ne descend pas dans l'eau. »

Cette distinction de la pesanteur virtuelle et de la pesanteur effective (1) fit fortune dans les écoles. On la retrouve (2) encore dans l'Italien Niphus (1473-1546). La Renaissance n'apporta pas sur ce point, non plus que dans l'enseignement de la théologie et de la philosophie, un changement aussi radical que dans celui des lettres et du latin. Elle inspira le mépris du moyen âge et l'enthousiasme de l'antiquité. Aristote en profita aussi bien que Virgile et Cicéron. Il ne fut plus étudié dans les barbares traductions latines qui étaient seules entre les mains au moyen âge; on le lut dans le grec, et on ne le respecta pas moins qu'auparavant. Il continua à faire pendant longtemps encore le texte et la base de l'enseignement philosophique.

CH. THUROT.

(La suite prochainement.)

(1) Albert de Saxe n'en est sans doute pas l'auteur, quoique je ne l'aie pas rencontrée avant lui. Il dit lui-même dans le préambule de ses questions sur le traité du ciel : « Pro bene dictis autem non mihi soli, sed magistris meis reverendis de nobili facultate artium Parisiensi, qui me talia docuerunt, peto dari grates et exhibitionem honoris et reverentie. »

(2) Aristotelis... *De Celo et Mundo* libri quatuor e greco in latinum ab Augustino Nipho, philosopho Sarsano, conversi. Venetiis, 1549, in-fol., p. 155.

FRAGMENTS INÉDITS DE POLYBE

RELATIFS

AU SIÈGE DE SYRACUSE

RECUEILLIS ET PUBLIÉS PAR C. WESCHER

(Suit et fin)

IV

IMITATIONS DE TITE-LIVE.

Les deux morceaux qu'on vient de lire (1) ont fourni à Tite-Live la matière d'imitations nombreuses, qui sont quelquefois de véritables traductions. Toutefois, il y a entre l'original grec et la version latine un désaccord notable, relatif au rôle des deux commandants romains, Marcus Claudius Marcellus et Appius Claudius Pulcher, pendant la dernière période du siège. Selon Tite-Live, suivi par Pline et d'accord avec les *Excerpta antiqua*, c'est Marcellus qui, à ce dernier moment, commande la flotte; selon les nouveaux fragments de Polybe, au contraire, Marcellus dirige l'armée de terre, et c'est Appius qui est à la tête de la flotte. Il n'est pas possible d'admettre une erreur de copiste dans notre manuscrit : la précision du texte exclut toute explication de ce genre. Il faut, pour supposer une altération, remonter jusqu'aux *Epitomatores* chargés du choix et de la révision des extraits.

Sans entrer, à cet égard, dans une discussion étrangère à notre

(1) Voir le numéro de janvier 1860.

plan, nous croyons devoir rassembler ici les passages qui, de part et d'autre, se rapportent aux mêmes faits, afin de les soumettre à l'appréciation des savants qui s'occupent particulièrement de l'étude des antiquités romaines. Tel est l'objet du tableau de comparaison qui suit.

POLYBE.

Lignes 2-4. Ἐπικύδης τε καὶ Ἱπποκράτης... ἑαυτοὺς τε καὶ τοὺς ἄλλους τῶν πολιτῶν τῆς Ῥωμαίων φιλίας ἀλοτριώσαντες.

Lig. 5-10. οἱ Ῥωμαῖοι, προσπεπαισμένοι αὐτοῖς ἤδη καὶ τῆς Ἱερωνίου τοῦ Συρακουσίων τυράννου καταστροφῆς, Μάρκον Κλαύδιον ἀντιστράτηγον καταστήσαντες, αὐτῷ μὲν τὴν περὶ τὴν συνέστησαν δύναμιν· τὴν δὲ νηῖται αὐτοῖς στόλον ἐπετρόπευσαν Ἀππίος Κλαύδιος.

Lig. 10-12. Οὗτοι μὲν δὴ τὴν στρατοπαίδειαν ἐβάλλοντο μικρὸν ἀποσχόντες τῆς πόλεως.

Lig. 12-17. τὰς δὲ προσβολὰς ἔκριναν ποιεῖσθαι, τῇ μὲν περὶ τὴν δύναμιν κατὰ τοὺς ἀπὸ τῶν Ἑξαπύλων τόπους, τῇ δὲ ναυτικῇ κατὰ τῆς Ἀχραδίνης κατὰ τὴν Σαυτικὴν προσαγορευομένην στοᾶν

TITE-LIVE.

XXIV, 6. *Hippocrates et Epicydes. Per hos juncta societas Annibali ac Syracusano tyranno (1).*

XXIV, 21-27. *Romani, quum bellum nequaquam contemnendum in Sicilia oriretur, mors que tyranni duces magis impigros dedisset Syracusanis quam causam aut animos mutasset, M. Marcello (2) alteri consulum eam provinciam decernunt..... Appius (3) naves ad ostium portus habere cepit.*

XXIV, 33. *mota sunt extemplo castra ad Syracusas.*

XXIV, 33. *Inde terra marique simul coeptæ oppugnari Syracusæ : terra ab Hexapylo, mari ab Achradina, cujus murus fluctu alluitur.*

(1) Il s'agit d'Héronyme, qui avait succédé à Hiéron comme tyran de Syracuse, et qui fut tué à Léontini par des conjurés, l'an de Rome 537 (215 av. J.-C.). Sa mort a été racontée d'une manière dramatique par Tite-Live (XXIV, 7). A la faveur des troubles qui suivirent cet événement, les deux émissaires d'Annibal, Hippocrate et Epicyde, devinrent maîtres de Syracuse.

(2) Marcus Claudius Marcellus, consul pour la troisième fois en 214, vainqueur de Syracuse en 212. Son commandement en Sicile dura plusieurs années. Cf. Liv. XXIV, 44 : « Prorogata imperia provinciarum, M. Claudio Sicilia finibus eis, quibus regnum Hieronis fuisset; Lentulo propretori provincia vetus.... » — Id. XXV, 3 : « Marco Marcello Syracusæ et qua Hieronis regnum fuisset (sc. provincia prorogata). » — Id. XXVI, 1 : « Prorogatum (imperium) M. Marcello ut proconsule in Sicilia reliqua belli periceret. » — Le texte grec dit ἀντιστράτηγον, propretore.

(3) Cf. Liv. XXIII, 30 : « Ap. Claudius Pulcher Siciliam, Q. Mucius Scaevola Sardiniam sortiti sunt. » — Id. XXIV, 6 : « Ap. Claudius propretor, cujus Sicilia provincia erat. » — Id. XXIV, 39 : « Inde Ap. Claudio Romam ad consulatum petendum misso, T. Quinctium Crispinum in ejus locum classi castrisque præficit veteribus. »

... καθ' ἣν ἐπ' αὐτῆς καίται τῆς κρηπίδος τὸ τεῖχος παρὰ θαλάσσαν.

Lig. 17-18. ἑτοιμασάμενοι δὲ γέφυρα καὶ βέλη καὶ τὰ ἄλλα τὰ πρὸς τὴν πολιορκίαν.

Lig. 18-19. οὐ προῖδόμενοι τὴν Ἀρχιμήδους δύναμιν.

Lig. 22-24. ὁ προσηρμημένος ἀνὴρ κατὰ τινες τόπους ὠρισμένους ... ἐπὶ τοῦ τεύχους ἑτοίματε παρασκευήν.

Lig. 32-33. ὁ δὲ Ἀππίος ἐξήκοντα σκάφειν παντηρικούς ἐποιεῖτο τὸν ἐπίπλουον ἐπὶ τὴν Ἀχραδίνην.

Lig. 131-137. μετὰ δὲ τινες ἡμέρας, αὐτομάλου διασκήσαντος ὅτι θυεῖαν ἀγνοεῖ πάνδημον οἱ κατὰ τὴν πόλιν ἐπ' ἡμέρας ἤδη τρεῖς Ἀρτέμιδι καὶ τοῖς μὲν αἰτίαις λιτοῖς χρῶνται διὰ τὴν πείναν, τῷ δὲ ὄντι βαρύνει, πολλὴν μὲν Ἐπικίδου διδασκότος, πολλὴν δὲ Συρακούσιος.

Lig. 137-138. τότε προσαναλαβὼν ὁ Μάρκος τὸ τεῖχος καθ' ὃ μέρος ἦν ταπεινότερον καὶ νομίσας εἰκὸς εἶναι τοῖς ἀνθρώποις μεθεῖναι διὰ τὴν ἀνεσιν καὶ τὴν ἐνδείαν τῆς ἐξῆς τροφῆς, ἐπεβάλετο καταπειράζειν τῆς ἐλπίδος. ταχὺ δὲ κλιμάκων θυοῖν συντιθεῖσθαι εὐαγμόστειν πρὸς τὸ τεῖχος, ἐγένετο περὶ τὰ συνεχῆ τῆς πράξεως, καὶ τοῖς μὲν ἐπι-

XXIV, 33. *omnem apparatus oppugnandarum urbium muris ad-moverunt.*

XXIV, 34. *Et habuisset tanto impetu coepta res fortunam, nisi unus homo Syracusis ea tempestata fuisset. Archimedes is erat....*

XXIV, 34. *Murum...., ut cuique aptum visum est loco, ita omni genere tormentorum instruxit.*

XXIV, 34. *Achradinae murum.... ex quingueremibus Marcellus (1) oppugnabat.*

XXV, 23. *Occasio quarebatur : quam obtulit transfuga, nuntians, diem festum Dianæ per triduum agi, et, quia alia in obsidione desint, vino largius epulas celebrari, et ab Epicyde præbito universæ plebei, et per tribus a principibus diviso.*

XXV, 23. *Id ubi accepit Marcellus, cum paucis tribunorum militum colloquutus, electisque per eos ad rem tantam agendam audendamque idoneis centurionibus militibusque, et scolis in occulto comparatis, ceteris signum dari jubet, ut mature corpora curarent quietique darent : nocte in expe-*

(1) Le nouveau texte de Polybe nous montre Appius à la tête de la flotte. Plutarque, d'accord avec Tite-Live, réserve ce rôle à Marcellus : ... [Ὁ Μάρκελλος] προσβόλῃς ἐποιεῖτο κατὰ γῆν θύρα καὶ κατὰ θάλατταν, Ἀππίου μὲν τὸν πλοῦν ἐπιόγοντος στρατὸν, αὐτὸς δὲ παντήρους ἔχειν ἑξήκοντα παντοδαπῶν βελῶν καὶ βελῶν κλέρεα (Plutarch., *Marcell.*, c. 14). — Comparez le texte d'Héron de Byzance dans les *Excerpta antiqua* (Polyb., éd. Dübner, p. 391).

τηδαίους πρὸς τὴν ἀνάβασιν καὶ τὸν ἐπιφανέστατον καὶ πρῶτον κίνδυνον ἐκινολογήϊτο περὶ τοῦ μέλλοντος, μεγάλας ἐλπίδας αὐτοῖς ἐνδίδους· τοὺς δὲ τούτοις ὑπομογήσαντας καὶ προσοίσοντας κλίμακας ἐξέλιξε, διασαρῶν οὐδὲν πλὴν ἑτοιμούς εἶναι πρὸς τὸ συνταχθῆναι, λαθὼν τὸν ἀρμόζοντα καιρὸν νυκτός, ἤγειρε τοὺς πρῶτους· προπέμφας δὲ τοὺς ἄμα τοὺς κλίμακην μετὰ σημείας καὶ χιλιάρχου, καὶ προσαναμνήσας τῶν ἐσομένων διαρῶν τοῖς ἀνδραγαθήμασι, μετὰ δὲ δὲ ταῦτα πᾶσαν τὴν δύναμιν ἐξεγείρας, τοὺς μὲν πρῶτους ἐν δικοτήματι κατὰ σημείαν ἐξαποστείλει.

Lig. 158-176. Ἐνομένων δὲ τοῦτων εἰς χιλίους, βραχὺ διαλιπὼν αὐτοὺς εἶπετο μετὰ τῆς ἄλλης στρατείας, ἐπεὶ δὲ οἱ φέροντες τὰς κλίμακας ἔλαθον ἀσφαλῶς τῷ τείχει προσερίσαντες, ἐξ αὐτῆς ὥρμησαν ἀπροσάριστοι· οἱ πρὸς τὴν ἀνάβασιν ἀποτεταγμένοι. λαθόντων δὲ καὶ τούτων καὶ σιάντων ἐπὶ τοῦ τείχους βεβαίως, νύκτι κατὰ τὴν ἐξ ἀρχῆς ταῖν, ἀλλὰ κατὰ δύναμιν ἅπαντες ἐμείλλον διὰ τῶν κλίμακων. Κατὰ μὲν οὖν τὰς ἀρχὰς ἐπιπορευόμενοι τὴν ἐροδείαν ἐρημον εὗρισκον· οἱ γὰρ ἐς τοὺς πύργους ἠβροισμένοι διὰ τὴν θυσίαν, οἱ ἐξ μὲν ἀκμὴν ἔπνον, οἱ δὲ ἐλαυνόμενοι πόλιν μεθυσκόμενοι. διὸ καὶ τοῖς μὲν πρῶτοις καὶ τοῖς ἑξῆς ἐπισιάντες ἄρως καὶ μεθ' ἡσυχίας, ἔλαθον τοὺς πλείστους αὐτῶν ἀπακτείναντες. ἐπειδὴ δὲ τοῖς Ἑξαπύλοις ἤγγισεν καταβαίνοντες, ἐνοχοδομημένην τὴν πρό-την πυλῖδα διέβλυν.

ditionem eundem esse. Inde ubi id temporis visum, quo de die epulatis jam vini satias principium que somni esset, signi unius milites ferre scalas jussit; et ad mille fere armati tenui agmine per silentium eo deducti. Ubi sine strepitu ac tumultu primi evaserunt in murum, sequuti ordine alii, quum priorum audacia dubiis etiam animum faceret.

XXV, 24. *Jam mille armatorum ceperant partem, quum cetera admota, pluribus que scalis in murum evadebant, signo ab Hexapylo dato; quo per ingentem solitudinem erat perventum, quia magna pars, in turribus epulati, aut sopiti vino erant, aut semigraves potabant: paucos tamen eorum oppressos in cubilibus interfecerunt. Prope Hexapylon est portula magna vi refringi cepta*

Les fragments inédits du manuscrit de la Poliorcétique, relatifs au commencement et à la fin du siège de Syracuse, nous font donc remonter à la source grecque où Tite-Live a puisé les principaux

détails de son admirable récit. On pourrait faire le même travail sur la partie de la narration de Polybe connue avant nous, et relative à la lutte entre Marcellus et Archimède. Le texte de cette partie, constitué par Schweighæuser d'après les *Excerpta antiqua* et complété à l'aide de la rédaction anonyme attribuée à Héron de Byzance, offre de nombreux rapports avec les passages correspondants chez l'historien latin. Je n'en veux citer ici que deux exemples.

1° Qu'on lise, d'une part, dans Tite-Live, le passage relatif à la construction des machines de guerre, commençant par ces mots : *Ex ceteris navibus sagittarii funditoresque et velites etiam...* (1). Qu'on lise, d'autre part, dans Polybe, le passage qui commence par ceux-ci : ὄν (c'est-à-dire σκαφίων) ἑκατόν πλῆρες ἦν ἀνδρῶν ἔχόντων τόξα καὶ σφενδόνας καὶ γρόσφοις... (2). On verra que l'un des deux passages a servi de modèle à l'autre.

2° Il y a dans Tite-Live une anecdote pittoresque, relative à un Romain qui calcule approximativement l'élévation des murailles et des tours de Syracuse d'après le nombre des assises multiplié par la hauteur d'un bloc : *Unus ex Romanis, ex propinqua murum contemplatus, numerando lapides aestimandoque ipse secum quid in fronte paterent singuli, altitudinem muri quantum proxime conjectura poterat permensus,.... ad Marcellum rem desert* (3). Cette anecdote se retrouve dans un passage de Polybe conservé par Héron de Byzance, mais la phrase de Polybe est à la fois plus claire et plus concise : Ἐξηραυμάσατο τοὺς δόμους ἦν γὰρ [ὁ πόρος] ἐκ συνθέμων λίθων ῥυθοποιημένων, ὥστε καὶ λίαν εὐσπλόγητον εἶναι τὴν ἀπὸ γῆς τῶν ἐπαλῶν ἀπόστασιν (4). L'historien grec dit avec raison : ἐκ συνθέμων λίθων, spécifiant ainsi qu'il est question de blocs symétriques. En effet, il s'agit ici d'un de ces murs que les archéologues, depuis Otfried Müller, appellent *helléniques réguliers*, pour les distinguer des murs *pélasgiques* à appareil irrégulier et des murs *semi-helléniques* à appareil mixte. Cette distinction n'est pas sans importance, car les trois genres d'appareil sont souvent mêlés dans l'architecture militaire des Grecs, et l'on peut observer un exemple remarquable de cette confusion dans l'acropole d'Amphissa (aujourd'hui *Salona*), ancienne capitale de la Locride Ozole, sur le bord septentrional du golfe de Corinthe. Cette acropole, que j'ai plusieurs fois visitée pendant mon

(1) Liv. XXIV, 34.

(2) Voir notre *Poliorettique des Grecs*, p. 322, l. 9.

(3) Liv. XXV, 23.

(4) Polyb. VIII, c. 37, p. 413, éd. Dübner.

séjour en Grèce (1860-1864), présente dans ses ruines les types des trois genres admirablement conservés. On comprend, après l'avoir vue, la valeur de la remarque de Polybe. Le mur dont il parle devait appartenir exclusivement au système hellénique régulier, et ressemblait sans doute à ceux dont les fortifications de Messène nous offrent encore aujourd'hui de si beaux restes. Il suffit, pour calculer l'élévation d'un de ces murs, de connaître le nombre des assises et la hauteur d'un bloc, parce que les assises sont rigoureusement parallèles, et les blocs de dimensions parfaitement égales. Le calcul prêté par Tite-Live au soldat de Marcellus serait impossible, s'il s'agissait d'un autre genre de construction. Le détail indiqué par Polybe et omis par Tite-Live était donc indispensable ici.

En présence de tels emprunts et de telles omissions, on a le droit de s'étonner que Tite-Live, faisant allusion à Polybe, se contente de le désigner comme un écrivain *qui n'est pas indigne de confiance* (1) et *qu'il ne faut point mépriser* (2). Ces litotes paraîtront sans doute un éloge insuffisant, après les rapprochements que nous venons de faire.

V

CONCLUSION.

La partie du huitième livre de Polybe relative au siège de Syracuse nous est connue désormais par quatre sources d'importance inégale :

- 1° La rédaction du manuscrit de la *Poliorectique* ;
- 2° Les *Excerpta antiqua* ;
- 3° La rédaction anonyme attribuée à Héron de Byzance ;
- 4° Les fragments cités par Suidas.

La rédaction du manuscrit de la *Poliorectique* nous offre un texte transcrit directement d'après les manuscrits de Polybe, en écriture onciale, antérieurs au ix^e siècle. Cette rédaction est celle qui se rapproche le plus de la composition primitive, et doit servir de base à toute édition ultérieure. Toutefois, elle présente quelques coupures, faites par les *Epitomatores* chargés d'extraire les morceaux destinés à entrer dans les *Collectanea* de Constantin Porphyrogennète.

C'est ainsi qu'au début du récit il y a une coupure évidente à l'en-

(1) *Nun incertum auctorem.*

(2) *Haudquaquam spernendum.*

droit qui concerne Archimède. La phrase principale a été abrégée, et deux phrases accessoires ont été supprimées : la liaison a été rétablie à l'aide des paroles mêmes de l'historien (voir notre *Poliorectique des Grecs*, p. 324, l. 13-15). C'est ainsi encore que, dans le corps même de la narration, le manuscrit s'arrête après la description des machines de guerre aux mots πλήρη θαλάττης ἐγένετο (*Poliorectique des Grecs*, p. 326, l. 9), tandis que les *Excerpta antiqua* nous fournissent les deux derniers mots de la phrase, καὶ ταραχῆς, avec tout le morceau qui suit (Μάρκος δὲ δυσχεροῦμενος κ. τ. λ., p. 392, VIII, 5, éd. Dübn.). C'est ainsi enfin que, dans la dernière partie du récit, la phrase relative au soldat de Marcellus calculant la hauteur des murs de Syracuse nous est transmise par le seul Hérón de Byzance.

Il faudra donc comparer à la rédaction nouvellement découverte les restes du texte de Polybe conservés dans les trois documents précédemment connus. Grâce au moyen de contrôle que cette nouvelle rédaction nous offre, il devient possible aujourd'hui de démêler partout avec certitude les débris authentiques de l'original, et de les dégager de l'alliage impur qui les dérobaît à nos yeux. Ce travail, réservé aux futurs éditeurs de Polybe, s'impose à eux comme un devoir.

CARLE WESCHER.

RECHERCHES

AUX

LES RÉCIPIENTS MONÉTAIRES

Suite (1)

ARCA CUM SACCULIS ; MARSUPIA VARIA.

La découverte à Pompéi de ces coffres-forts tout chargés de têtes de clous et montés sur des pieds assez élevés (2), va nous permettre de proposer une explication nouvelle pour le type figuré au revers d'un certain nombre de monnaies impériales frappées à Perga, en Pamphylie. Ce type apparaît dans nos collections à l'époque des empereurs Philippe (3), et se continue, sous Volusien (4), jusqu'à Gallien (5) et à Salonine (6). Il se compose d'un objet de forme quadrilatérale qui paraît semé de grosses têtes de clous, et au-dessus duquel se voient sur une même ligne trois autres objets de petite dimension auxquels on a donné successivement les noms de vase, d'urne et de cloche.

(1) Voir le numéro de septembre 1868.

(2) Voir la planche XX du dernier volume.

(3) PHILIPPE père : Mionnet, t. III, p. 460, n° 144. — PHILIPPE fils : Sestini, *Lettere*, VI, 1804, p. 59; *ibid.*, VIII, 1820, p. 77, n° 23 et 25. Mionnet, III, p. 467, n° 117.

(4) Vaillant, *Num. imp. grecs*, p. 211. — Banduri, *Num. imp. rom.*, t. I, p. 26, col. 2. — Mionnet, III, p. 468, n° 121; *ibid.*, Suppl., VII, p. 58, n° 169. — Sestini, *Lettere di contin.*, 1820, t. VIII, p. 78, n° 27; et pl. II, fig. 8. Le graveur a pris les clous pour des écailles; les pièces originales n'offrent rien de semblable.

(5) Sestini, *Lettere*, IX, 1806, p. 50. — Mionnet, III, p. 468, n° 125.

(6) Pinder et Friedländer, *Beitrag zur älteren Münzkunde*, 1^{er} vol. Berlin, 1851, in-8, p. 60; et pl. II, n° 13.

Vaillant (*loc. cit.*), en mentionnant une médaille du Cabinet de la reine Christine, a décrit ainsi le type de Perga : « mensa seu ara supra quam tria vasa, » phrase qui a été exactement reproduite par Banduri. Sestini dit à son tour : « mensa super qua tria tintinnabula, ut videtur. » Et en d'autres endroits : « mensa supra quam tres urnæ vel vasa formæ oblongæ. » Mionnet a traduit cette phrase ainsi : « table sur laquelle sont trois urnes *et* un vase, » ce qui ne l'a pas empêché de dire en un autre endroit : « trois vases posés sur une estrade. » Enfin, plus récemment, MM. Pinder et Friedländer ont cru reconnaître dans le meuble quadrilatère un *suggestus militaris*, mots qu'ils font suivre du signe de doute, mais sans se préoccuper des détails.

Il est évident que cette dernière interprétation a dû être suggérée aux deux savants antiquaires de Berlin par la vue des monnaies de coin romain sur lesquelles est représenté un suggestus semé de points en relief qui pourraient bien être des clous exagérés par le graveur, si toutefois ce ne sont pas des rosaces, ce que leur espacement donne lieu de supposer. Mais le type de Perga représente un



meuble dont les proportions sont différentes du suggestus, en ce qu'il est beaucoup plus court par rapport à sa hauteur, et chargé de clous bien plus rapprochés.

Que l'on jette maintenant les yeux sur les médailles de Philippe le jeune (fig. 1) et de Gallien (fig. 2) dont nous insérons ici les revers, et que l'on se reporte aux deux coffres gravés dans la planche XX, on comprendra facilement l'assimilation que je tente d'établir.

Elle sera corroborée par l'étude attentive des trois objets placés au-dessus du meuble, mais qui ne reposent point sur sa partie supérieure. Ce ne sont point là des vases ni des cloches, mais des bourses comme celles que nous sommes habitués à voir au nombre des attributs de Mercure. C'est un détail si connu que je me contenterai d'en rappeler un petit nombre d'exemples empruntés à des mo-

numents de divers ordres (1). L'expérience du lecteur suppléera facilement à la brièveté de cette indication.

C'est la même forme trilobée qui est donnée aux quatre bourses représentées sur la lampe des gladiateurs victorieux, dont il a été question précédemment (1868, p. 118).

Les trois bourses au-dessus de la caisse publique, me paraissent destinées à exprimer les trois métaux en circulation, l'or, l'argent, le cuivre, que nous trouvons mentionnés dans le titre officiel des triumvirs monétaires : *A. A. A. F. F., Auro, argento, aere flando, feriando*, et auxquels font toujours allusion les trois femmes portant une corne d'abondance et des balances, ayant à leurs pieds un monceau de monnaies; type accompagné sur les médailles des formules : *Aequitas augusti — augustorum — publica*; ou bien : *Moneta augusti — augustorum — augusti nostri — cæsarum* (Crispus) — *augustorum et cæsarum nostrorum — sacra augustorum et cæsarum nostrorum — urbis vestræ* (Crispus, Constantin II) — *sacra urbis* (Crispus, Constantin II); le tout avec différentes combinaisons d'abréviations.

Cette personnification triple de l'entité monétaire, dont la série commence à Commode par un grand bronze portant les légendes : *MON. AVG.*, à l'exergue, et *P. M. TR. P. XII IMP. VIII COS. V P. P.* à l'entour (an de Rome, 940; de J.-C., 187), et un médaillon du même métal dont la légende ne diffère que par l'indication de la XIII^e puissance tribunitienne, d'autre part à Septime-Sévère, avec la légende *AEQVITATI PVBLICAE* (grand bronze), est très-abondante surtout au Bas-Empire. Les derniers exemples qu'on en ait constatés, sont fournis par les bronzes de Valens (de J.-C., 364-378), sur lesquels on lit : *MONETA AVGG.* en moyen module, et *AVGGG.* en grand module. On trouve aussi la représentation des trois Monnaies sur un verre à dessins dorés des Catacombes (2).

(1) *Museo Borbonico*, t. VI, pl. 2. — Wieseler, *Denkmäler der alten Kunst*, pl. XXIX, n^{os} 315 et 327. — Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anc.*, pl. 100, n^o 23. — Id. *Rec. de mon. ant.*, pl. XIII, n^o 8; XVIII, n^o 3; XIX, n^o 3. — Montfaucon, *Ant.*, t. I, pl. LXVIII, 2, 5; LXIX, 1 et 2. — Bartoli et Bellori, *Lucernæ vet. sepulchr.*, 2^e part., pl. 18. — Ficoroni, *Memorie di Labico*, p. 103. — Passeri et Gori, *Thes. gemmar. astrifer.*, pl. XCII. — *Revue numismatique*, 1851, pl. X, n^o 24. — Caylus, *Num. aur.*, n^o 889. — J. de Witte, *Recherches sur les empereurs des Gaules*, pl. X, n^o 156; XV, n^{os} 231 et 232. — Buonarroti, *Osserv. hist.*, 1698, vignette p. 41. — Spon, *Miscellan.*, p. 9, art. IV, n^o XIV. — Id. *Recherches curieuses*, p. 98.

(2) Buonarroti, *Vetri antichi*, pl. XXIX, n^o 1. — Garrucci, *Vetri ornati di fig. in oro*, 1858, pl. XXXIII, n^o 4.

La numismatique romaine fait connaître l'image d'une autre déité, nommée **VBERTAS** et **VERITAS**, qui est destinée à représenter l'état de prospérité de l'Empire. La qualification qui paraît lui convenir le mieux est celle de déesse du *Bien-être*, et ses attributs signifient *fertilité et richesse qu'elle engendre*. En effet, elle porte, comme la figure de la Monnaie, une corne d'abondance sur le bras gauche, et tient de la main droite, comme Mercure, une bourse que sa forme trilobée très-accentuée a fait quelquefois confondre avec une grappe de raisin, et même avec un pis de vache. Cette dernière opinion a été émise par Cavedoni (1), qui n'avait pas suffisamment comparé entre elles les bourses représentées sur tant de monuments antiques, et ne s'était peut-être pas non plus bien rendu compte de l'organe animal qu'il adopte comme symbole d'abondance.

Depuis Trajan Dèce jusqu'à Florian, nous connaissons le type d'*Ubertas* sur les pièces d'or, de billon et de petit bronze d'un grand nombre d'empereurs et de plusieurs impératrices (2).

Les attributs des Monnaies expriment l'abondance et la qualité du numéraire, considérées de tout temps comme deux sources de richesse. La première de ces conditions est indiquée par le monceau de métal qui se voit aux pieds de chacune des figures, la seconde, par les balances, et quelquefois en outre par la qualification **AEQVITAS**, qui a, dans ce cas, le sens de *justesse*, et non de justice ou d'équité, comme on l'a souvent écrit. La corne d'abondance est le signe du résultat heureux produit par la circulation des espèces.

Ceci explique le sac d'argent placé dans la main de la déesse *Ubertas*, sac qui rappelle le type des monnaies de Perga. Et c'est pourquoi l'on a pu inscrire **VBERTAS SAECVLI**, au-dessus de l'image de la Monnaie, ou même des trois Monnaies, si nous nous en fions à Hardouin et à Tanini. Des deux médailles auxquelles je fais allusion, l'une est de Constantin le Grand, décrite par Banduri (3),

(1) *Buff. arch. Italico*, 1862, p. 116.

(2) Voir par exemple, J. de Witte, *Rech. sur les empereurs des Gaules*, Poitiers, pl. XIX, n° 300, 301, 302. VICTORIUS, pl. XXIX, n° 89. TETRICUS père, pl. XXXIX, n° 146-149. TETRICUS fils, pl. XLVIII, n° 85 et 86. — Le mot **VBERTAS** sur une pièce de billon de Salonine, n'est point mis pour **LIBERTAS**, comme l'a écrit M. Cohen (*Impérialles*, t. IV, p. 471, n° 72), en décrivant cette médaille d'après le Catalogue d'Eaenry (p. 615, n° 4351). L'erreur vient de ce que l'abbé de Tersan a indiqué le sac d'argent comme un bonnet, mais il est facile de la rectifier en considérant que, sur les médailles qui représentent la Liberté, celle-ci ne tient généralement pas de l'autre main une corne d'abondance, mais une haste.

(3) Banduri, *Numism. imp. rom.*, t. II, p. 288. — Tanini en avait vu un second

d'après Hardouin, et représente, accompagnée de cette légende, une figure isolée de la Monnaie, avec les attributs ordinaires : les balances et la corne d'abondance ; l'autre, de Constantin II, fit partie de la collection de Tanini (1), et montrait les trois Monnaies, avec les mêmes attributs. Ce sont deux petits bronzes sortis des première et seconde officines de Trèves, comme on le voit par les lettres P · TR · et par S · TR ·.

Si ces pièces, dont on a perdu la trace, sont authentiques, on voit que le rapprochement du type de la Monnaie et du qualificatif **VBERTAS** sur les médailles des deux Constantin, peut avoir une signification plus précise que les mots **PAX AVG.** et **SALVS** qui, sur des petits bronzes barbares de Tétricus père (2), accompagnent aussi l'image de la Monnaie, mais qui s'appliquent également à d'autres figures, telles que l'Allégresse (Laetitia), l'Espérance, la Paix, la Santé, la Victoire. Ces dernières pièces, de fabrique très-grossière, appartiennent à un système d'émission qui abonde en confusions de toutes sortes.

La bourse à trois lobes se trouve encore au revers d'un aureus et d'un denier d'argent de Vespasien. Elle est posée sur un trépied, devant la figure de la Paix, **PAX AVG.**, qui est, comme Mercure, munie d'un caducée, et en outre d'un rameau d'olivier. Assurément on ne sera pas tenté de voir dans ce type la mamelle d'une vache (3).

Outre la représentation des trois Monnaies, on trouve dans la série des verres chrétiens à ornements dorés, si riche en détails curieux, une coupe fragmentée, au fond de laquelle sont dessinées des pièces de l'époque des Antonins, amoncelées et vues soit du côté de la tête, soit du côté du revers, genre de décoration qui devait donner à

exemplaire dans le cabinet du grand-duc de Toscane : *Suppl. ad Bandurii num.*, p. 377. — Cohen, *Impériaux*, t. VI, p. 161-2, nos 402 et 403.

(1) Tanini, *loc. cit.*, p. 450. — Cohen, *loc. cit.*, p. 236, n° 162.

(2) J. de Witte, *Recherches sur les empereurs des Gaules*, pl. XXXVI, n° 83, et pl. XXXVIII, n° 125.

(3) On trouve dans les planches du *Museum Pisenum* de Mazzoleni deux médailles de Laodicée de Phrygie (pl. XXIII, n° 1 et page 65. Mionnet, *Descr.*, t. IV, p. 325, n° 732), et de Perga (pl. XL, n° 3 et page 115), sur lesquels le savant numismatiste a cru voir des bourses. Je m'abstiens de tout commentaire au sujet de ces monuments que je n'ai pu étudier sur les originaux, et qui demeurent extrêmement incertains. Il se pourrait que la Tyché assise de la monnaie de Perga, portât sur la main droite, non une bourse, mais le simulacre de la Diane locale. Ce serait alors le type de la pièce décrite par Vaillant et Mionnet (*Suppl.*, t. VII, p. 51, n° 115). Quant au bronze de Laodicée, il faut peut-être y voir une urne des jeux. Il me paraît prudent de n'en pas dire davantage.

pou près au petit vase l'aspect en trompe l'œil de la sébile d'un changeur. On peut distinguer sur les monnaies ainsi figurées les fragments de légendes : IMP · ANTON · PIVS....; ANT.... AVG.;... PIVS.... FEL...; M · AVREL'.... FAVSTI... Au pourtour règne l'inscription : [Fel]IX VIVAS CVM TVIS OMN[ibus] (1). Je me contente de signaler en passant ce monument qui n'appartient qu'indirectement à notre sujet, et j'arrive à l'interprétation d'un autre fond de coupe de verre, montrant réunies les images d'un coffre-fort et de deux sacs d'argent.

Ce verre, trouvé dans le cimetière de Saint-Callixte en 1718, a été publié pour la première fois par Boldetti (2). Grivaud de la Vincelle en inséra la gravure dans son recueil des *Arts et métiers des anciens* (3). Un médaillon central, déterminé par un filet circulaire, nous montre deux hommes imberbes et vêtus des costumes longs de l'époque, debout en regard l'un de l'autre. Entre eux est placé un coffre de forme à peu près cubique, reposant à terre sur quatre pieds, comme les coffres-forts que j'ai décrits précédemment. Chacune de ses faces latérales est formée de deux panneaux en sens horizontal encadrés d'une moulure. Le coffre, représenté en perspective, est ouvert à la partie supérieure, ce qui permet de voir les pièces de monnaie dont il est rempli. Le personnage, placé à droite, tient un objet quadrilatéral, peut-être un plateau, peut-être le couvercle même du coffre, dont il se sert pour verser dans ce meuble les pièces de monnaie qui viennent de lui être apportées par le personnage de gauche. Celui-ci présente de la main droite à son compagnon une poignée de monnaies. Derrière le premier, on voit, suspendu à la muraille, un *πινάκον*, destiné à écrire les comptes sommaires, et plus bas sont déposés deux sacs, portant l'un les chiffres CCCXX, et l'autre, CCLV, indiquant les sommes contenues. Au-dessous de ce tableau, c'est-à-dire à l'exergue, on lit sur un bandeau :

SACVLV

La scène est en outre caractérisée par l'inscription circulaire :

////// · BIS · AN · DRES · CO · ////

incomplète par suite d'une fracture, et entourée d'un grênetis dans la partie qui subsiste.

(1) Gravé dans les *Vetri ornati di fig. in oro*, du P. Garrucci, pl. XXXIII, n° 2.

(2) Boldetti, *Osserv. sopra i cimiteri*, Rome, 1720, lib. I, cap. XI, pl. 212, fig. 3.

(3) Paris, 1819, in-fol., pl. CI, n° 2.

Ce verre offre beaucoup de rapports avec les miniatures d'un manuscrit du XIII^e siècle conservé à la Bibliothèque impériale. On voit dans plusieurs des médaillons qui ornent ce livre, un meuble quadrilatère monté sur quatre pieds qui se relie avec les parois au moyen de ferrures posées aux angles. Il est rempli de monnaies d'or ou d'argent, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les couleurs données aux petits disques marqués d'une croix qui, dans l'*Imagerie* du moyen âge, indiquent toujours des monnaies. Près de ces *huches*, se tiennent divers personnages portant quelquefois des vases précieux et presque toujours des bourses (1). Il semble qu'entre l'artiste qui a décoré le verre chrétien et le peintre du manuscrit, la tradition ait établi une étroite liaison.

En commentant le verre du cimetière de Saint-Callixte, Boldetti a pensé que la légende **BIS · AN · DRES · CO** doit être lue : *Bis áνδρες κολλυβισται*, et traduite par *Duo viri nummularii*. Mamachi transforma cette conjecture en réalité, et publia de nouveau, dans ses *Origines Christianæ* (2), le dessin du verre avec la légende complétée par son prédécesseur. A son tour, le P. Garrucci (3) a donné de l'inscription que porte ce verre une explication qui diffère de la précédente. Suivant lui, *andres* peut se lire *Ἀνδρεῖς*, écrit pour *Ἀνδρέας*; *Saculus* est un surnom d'homme; Andrés, nommé dans la légende, et *Sacculus*, relégué à l'exergue, seraient les *Bis κολλυβισται*, c'est-à-dire les deux changeurs. Cette modification ne remédie pas à ce que l'interprétation de Boldetti a d'antigrammatical; et elle s'appuie sur le mot *κολλυβισται*, qui demeure toujours extrêmement douteux.

Je voudrais pouvoir adopter le sens proposé par les savants anti-quaïres italiens; mais je n'oserais pas assimiler à *duo* la syllabe **BIS**, qui peut avoir eu dans l'inscription sa signification latine naturelle, ou bien n'être qu'une terminaison; par exemple, celle d'un verbe ou d'un pronom. Un mot tracé à l'exergue convient parfaitement à la désignation du sujet figuré immédiatement au-dessus; c'est à cette même place que nous lisons sur des médailles impériales : **BASILICA VLPPIA, FORVM TRAIANI, ARA PACIS**, etc., qui expliquent si clairement le type figuré dans le champ. **SACVLV** doit appartenir au

(1) Ancien fonds Saint-Germain, n° 37. *Psalm.*, folios : 49, 54, 61, 62, 76, 100, 110, etc. Voir entre autres la vignette reproduite par M. Viollet-le-Duc, dans son *Dict. du mobilier français*, p. 25. — Ce précieux manuscrit, par le nombre et l'exécution de ses enluminures, abonde en documents curieux de toutes sortes.

(2) *Orig. et antiquitates Christ.*, Rome, 1749, t. III, pl. 11, à la p. 77.

(3) *Vetri orn. di fig. in oro*, pl. XXXIII, n° 1, p. 62.

même système, et désigner le sujet du verre doré; non pas seulement une partie de la représentation. On ne devra donc pas y chercher le nom des sacs d'argent auxquels ne conviendrait pas un singulier. Mais il serait possible d'attribuer à ce mot le sens d'*Erarium* ou *Sacculus*.

Constantin Porphyrogénète mentionne les fonctions du *Saccellarius*: « Les couvertures des lits pour la réception des ambassadeurs étaient, dit-il (1), autrefois livrées par le *comes privatorum*, sur la cédula du *magister*; c'est maintenant au *saccellarius* de l'empereur que ce soin est échu. » (ἤτοι ὁ σακελλάριος τοῦ Βασιλέως· νῦν γὰρ εἰς αὐτὸν μετεβέβηκε ἡ χρεία.)

Reiske, en commentant d'autres passages du texte de Porphyrogénète, n'a pas hésité à traduire σακελλάριος (*sic*) par *arario praefectus* (2). Dans l'*Ordo romanus*, après l'*Arcarius qui praest tributis*, occupant le troisième rang, venait quatrième le *sacellarius, qui stipendia erogabat militibus*.

Comme il s'agit d'un monument d'une époque très-basse, on est autorisé à interpréter l'inscription à l'aide de la nomenclature adoptée dans la cour byzantine.

A une époque toute récente, on a vu le Trésor public américain représenté sous la forme d'un coffre, dans le type des monnaies taractiques fabriquées par des négociants des Etats-Unis pour subvenir au besoin de menues espèces (3). Soit que le général Jackson, une bourse à la main, et sortant à demi d'un de ces coffres-forts, comme Noé dans la Kiboroté, semble se substituer aux finances absentes, soit que la caisse portant l'inscription **SUB TREASURY** chemine lentement sur le dos d'une tortue, emblème du *fiscal agent*; c'est toujours, de même que sur les monnaies de Perga, le coffre carré uni à la bourse qui symbolise l'*ararium*.

BOURSES DES JEUX.

Divers monuments représentent les bourses qui devaient fort vraisemblablement récompenser les vainqueurs dans les concours si

(1) Ed. Bonn, 1829, lib. I, cap. 89, p. 491, lignes 16 sq.

(2) Ed. 1830, p. 456: « *Sacellarius* et *sacellus praefectus*, et *Idicus* et *rei privatae praefectus* erant omnes *sacello*, vel potius *sacculo*, id est *arario praefecti*. *Thesaurus enim saccus appellabatur*. » — Cf. *Ibid.*, p. 498 ad calc.

(3) *Revue numismatique*, 1864, pl. II, nos 1 et 5. (A. Vattemare, *Num. des Etats-Unis d'Amérique; pièces taractiques*.)

ment chargé dont le col est serré par un lien. Celles qui se trouvent sur les médailles de Byzance (fig. 4) et de Thyatira (fig. 3), sont légèrement inclinées comme les bourses de Pupius Rufus (voir notre pl. XVII, n° 5).

Avant d'arriver à payer les vainqueurs en numéraire, on leur avait parfois décerné des récompenses d'une valeur intrinsèque très-réelle, comme on le voit, par exemple, dans ces vers des Néméennes de Pindare (1) :

Σκυμανόθεν δ' ἄργυροι-
θέντες σὺν οἰνηραῖς φάλαγξ ἐπέβαν.

Il peut être admis comme évident que c'est encore des récompenses du même ordre que rappelle la peinture d'une charmante cœnochoë de très-petite dimension découverte à Athènes. Ce vase à figures rouges et blanches rehaussées d'or a été publié par Stackelberg (2), et plus tard dans l'*Elite des monuments céramographiques* (3). La Victoire, ΝΙΚΗ, ailée, et parée d'un diadème, d'un collier et de bracelets d'or, est emportée dans un char par quatre chevaux dont les harnais sont dorés; l'or brille encore sur les ailes dont l'artiste a muni les deux coursiers, σιμαφόροι. Elle se dirige du côté de Plutus, ΠΛΟΥΤΟΣ, qui étend la main vers un trépied doré élevé sur une base en forme d'autel. Derrière le quadriga de la Victoire, s'avance l'Or, ΧΡΥΣΟΣ, personnifié sous la figure d'une femme vêtue d'un costume étranger; tous deux portent des diadèmes d'or. Le costume de Chrysos paraît indiquer les contrées éloignées d'où les Grecs faisaient venir la matière précieuse que ne produisait pas leur sol.

Ces personnages se rapportent de la manière la plus claire à la magnificence dont on entourait toujours la célébration des jeux. Plutus pose la main sur le trépied qui surmonte le monument élevé par le chorège pour perpétuer le souvenir de la Victoire (4). Car

(1) *Nemæa*, 10, v. 80-1, antistrophe γ, p. 425.

(2) *Die Gräber der Hellenen*, in-fol., pl. XVII.

(3) *Tom.* I, pl. XCVII et p. 307.

(4) Voir l'amphore représentant le trépied élevé par la tribu Acamantide, Panofka, *Musée Blacas*, in-fol., pl. I. — La Victoire auprès d'un trépied se voit encore sur les vases suivants : Panofka, *Musée Pourtales*, pl. VI. — Ch. Lenormant et J. de Witte, *Elite des Mon. céram.*, pl. XCI — D'Hancarville. *Ant. du cab. Hamilton*, t. II, pl. 37. — Wieseler, *Denkm. der alten Kunst*, t. II, pl. I, n° 626. — Gerhard, *Auserl. gr. Vasenb.*, t. II, pl. LXXXI. — Stuart, *Antiquities of Athens*, II, p. 36. — Curtius, *Denkm. u. Forsch.*, 1867, pl. CCXVI. — Un trépied surmontait le monument choragique de Lysistrate à Athènes.

c'est à Plutus qu'il convient le mieux de faire célébrer des combats de musique et de gymnastique :

Πλούτῳ γὰρ ἔστι τούτο συμφερότατον
ποιεῖν ἀγῶνας μουσικοῦς καὶ γυμνικοῦς (1).

La présence de *Chrysos* s'expliquerait doublement si l'on admet qu'elle se rapporte d'une manière plus particulière aux sommes employées à titre de prix.

On ne s'étonnera pas de voir Virgile, par un de ces anachronismes si fréquents dans son poëme, introduire les talents d'or et d'argent parmi les couronnes, les palmes, les trépieds, les armes, qu'Enée propose à ses compagnons lorsqu'il s'apprête à célébrer chez Aceste les jeux anniversaires de la mort d'Anchise (2) :

Munera principio ante oculos, circoque locantur
In medio : sacri trípodes, viridesque coronæ,
Et palmæ prælium victoribus, armaque, et oestro
Perfusa vestes, argenti aurique talenta.

En effet, sous la domination romaine, c'étaient, en certains cas, des sacs d'argent qui étaient proposés comme stimulants de l'agilité, de la force et de l'intelligence.

Pollux, en traitant des concours de la Grèce, distingue les luttes sacrées, dans lesquelles on décernait seulement des couronnes, et qui étaient appelées στεφανίται et φυλλίται, tandis que les prix des concours ἀργυρίται ou θεματικοί consistaient, comme les noms l'indiquent, en une somme d'argent : « Τοὺς μὲν οὖν καλουμένους ἱεροὺς ἀγῶνας ὧν τὰ ἄλλα ἐν στεφάνῳ μόνῳ στεφανίτας ἐκάλεσαν, καὶ φυλλίτας. τοὺς δὲ ὀνομαζομένους θεματικοὺς ἀργυρίτας (3). »

Plutarque fait vraisemblablement allusion à l'usage établi, lorsqu'il s'exprime ainsi dans ses conseils pour le gouvernement d'un État : « Ὡςπερ οὐκ ἀργυρίτην οὐδὲ θεωρίτην ἀγῶνα πολιτείας ἀγωνιζομένοις, ἀλλὰ ἱερὸν ὡς ἀληθῶς καὶ στεφανίτην, ἐπιγραφὴ τις ἀρκεῖ καὶ πινάκιον, καὶ φήρισμα, καὶ θαλλός. κ. τ. λ. (4). » On aperçoit sans peine que les termes de cette comparaison sont empruntés au langage agnostique.

(1) Aristoph. *Plutus*, v. 1102-3.

(2) *Æneid.*, l. V, v. 109-112.

(3) *Onomasticon*, III, 30, § 8.

(4) *Moral. præc. gerend. reip.*, cap. XXVII, p. 829, D. — E. Didot, t. II, p. 1001. — Une autre allusion du même genre, dans Athénée, *Deipnosoph.*, l. XIII, cap. 6. Edit. Schweighæuser, 1805, t. V, p. 411.

Plusieurs décrets honorifiques et marbres funéraires relatifs aux athlètes mentionnent les Ἀγῶνας θεματικοί. Ils étaient désignés sous le nom de Θέμιδες en Lycie et en Pamphylie. On trouve encore dans les inscriptions des indications plus spéciales, telles que les épithètes ταλαντιαῖοι et ἡμιταλαντιαῖοι, précisant les sommes d'un talent, d'un demi-talent qui constituaient les prix.

Le texte de Virgile en a déjà fourni un exemple. Cela ressort encore d'une curieuse inscription découverte à Aphrodisias de Carie et qui nous a conservé la liste des triomphes dont se vante l'athlète Callimorphus, fils de Claudius Agathangelus; l'énumération des nombreux succès obtenus par lui en Grèce et en Asie se termine par ces mots : Ταλαντιαίους δὲ καὶ ἡμιταλαντιαίους ἐνί[κα]ν ἔπαινας οὐδ' ἡγωνίσσατο (1).

Assez souvent les jeux rémunérés en argent sont indiqués d'une manière générale dans une partie secondaire du texte honorifique, et à la suite des jeux sacrés soigneusement détaillés. Ainsi, par exemple, l'inscription d'Oxford rédigée en l'honneur de C. Ant. Septimius Publius contient ces deux lignes :

Θεματικὸς δὲ καὶ ταλαντιαῖος
πάντας ἔσους ἡγωνίσσατο (2).

A la fin du texte copié à Delphes, près du grand amphithéâtre, on lit après le dénombrement d'une vingtaine de victoires agonistiques : καὶ ἄλλους πλείους ἐπ' οὐκ [τε καὶ] θεματικὸς ἀγῶνας (3).

Un marbre de Rome, un peu plus explicite, spécifie, à la suite d'une formule à peu près semblable (καὶ θεματείας πλείους ἐν οἷς... etc), deux de ces victoires remportées par M. Aurélius Démétrius (4).

On les trouve, au contraire, enregistrées tout au long dans une inscription funéraire de Laodicée. Le rédacteur de cette épitaphe a divisé les victoires d'Aurélius Septimius, fils d'Eutyches, en deux

(1) Boeckh, *Corpus*, n° 2810, t. II, p. 526. On remarque dans ce même texte la mention Ἀθροὺν Ὀλύμπια ἐν Ἐπίσσο, ou la forme Ἀθροὺν se trouve en accord avec la légende du médaillon de Thyatira (fig. 3), représenté dans notre vignette; il n'y a donc pas de motif pour douter de l'authenticité de cette forme, bien que les rédacteurs d'autres textes épigraphiques aient préféré Ἀθροῖων, ou Ἀθροῖων par iotacisme.

(2) *Marmora Oxoniensia*, n° III, p. 70, sq. — Spon, *Miscell. erud. ant.*, X, n° CXIII, p. 367. — Groenovius, *Thes. ant. Graec.*, t. VII, p. 869. — Boeckh, n° 3308, t. II, p. 739.

(3) Muratori, t. II, p. 632. — Boeckh, n° 1720, t. I, p. 845.

(4) Gruter, p. CCCXIV, n° 1.

classes : dans la première, qui comprend les Ἀγῶνες στεφανίται, on remarque l'énumération des triomphes de l'athlète dans les différentes phases de sa carrière : Πανκράτιον παίδων — ἀγένης — ἀνδρῶν. Le mot Ταλαντιαῖοι, placé en tête de la seconde, explique suffisamment quels genres de succès vont être énoncés. Nous n'avons à nous occuper que de cette dernière catégorie qui se présente ainsi :

Ταλαντιαῖοι · Ἀσπάλιο[να], Σκυτόπολιν, Σιδ[ε]ῶνα τρίς · Τρίπολιν δὲς · Λευκάδα Γ πυγμῆν, δρόμον · Ἱερὰν πόλιν τρίς πυγμῆν, πάλην, πανκράτιον · Βέροιαν δὲς · Ζεύμα δὲς · Ἀπάμειαν τρίς · Χαλκίδα πυγμῆν, δρόμον · Σαλαμῆνα τρίς · Κίτιον πυγμῆν, πανκράτιον · Μάζακκ Β, Εἰκόνηον πυγμῆν, δρόμον · Ἀντιόχειαν, Πάτρας πυγμῆν, δρόμον · Τάραντος πυγμῆν · Αἰγάας Β, Ἀδανα Β, Μάμφαστον Β. Ἑτους κ. τ. λ. (1).

Dans une inscription d'Aphrodisias, nous lisons, après la formule dédicatoire, les lignes suivantes : προῖτον καὶ μόνον τῶν ἀπ' αὐτῶν ἀγωνισάμενον τριτάτῃ τὰς τρεῖς κρίσεις, παῖδα, ἀγένης, ἄνδρα καὶ νεκ[ήσαντα] ἱεροῖς καὶ ταλαντιαῖοις καὶ πλείστοις τοῖς ἄλλοις ἀγῶνας.

Vient ensuite le catalogue des victoires remportées par Elius Aurelius, et qui sont, comme dans le texte précédent, rangées d'après l'âge des concurrents : παῖδας, ἀγένης, ἄνδρες. On y voit figurer sous la forme de premier paragraphe, les jeux Augustes à Néapolis, Néméens, Isthmiques, Barbilléens ou Balbilléens à Éphèse, de la corporation d'Asie à Pergame, de la corporation d'Asie à Smyrne, les Panathénaïques, Olympiens à Athènes, Pythiens, Capitolins à Rome.

Un second alinéa contient les jeux donnés à Mitylène, Adramatium, Nicomédie, Nicée, Prusias, Claudiopolis, Ancyre de Galatie, Pessinonte, Damas, Béryte, Tyr, Césarée de Straton, Néapolis de Samarie, Scythopolis, Gaza, Césarée Panias, Hiéropolis, Anazarbe, Mopsueste, Tripoli de Syrie, Zeugma sur l'Euphrate, et Cibyra (2).

De l'étude de cette inscription, il résulte trois faits : la formule initiale annonçant des victoires de deux sortes, ἱποί et ταλαντιαῖοι, il est clair qu'une partie des mentions devra se rapporter aux récompenses décernées en argent. Or, comme les titres des concours sont

(1) Chandler, *Inscr. Append.*, p. 92. — Pococke, *Inscr.*, p. 5, n° 20. — Richter-sche Inschriften, éd. Francke, p. 167. — Boeckh, n° 4472, t. III, p. 220. — Le Bas et Waddington, *Voyage en Asie Min.*, n° 1839, t. III, p. 437.

(2) La première partie de cette inscription, publiée d'abord par Ch. Fellows, *Discoveries in Lycia*, n° 22, p. 311, a été reproduite dans le Recueil de Boeckh, n° 2810 b, t. II, p. 1112. Le texte a été donné complètement par Leake, *Transact. R. Society of Literature*, 1843, p. 237. — Cf. Le Bas et Waddington, *Voyage arch. en Grèce et en Asie min.*, n° 1620 b., p. 380.

répartis en deux alinéas, et que le second contient plusieurs des épithètes qui, dans la précédente inscription, s'appliquent évidemment aux *Ταλαντιαῖοι*, il devient plus que probable que cet alinéa est relatif aux jeux de la seconde catégorie.

Quelquefois le nombre seulement des victoires si lucratives pour celui qui les obtenait a été consigné avec soin, comme dans la stèle funéraire athénienne qui porte à la suite de vingt et un boucliers sur lesquels sont inscrits les noms des lieux qui ont vu le défunt vaincre ses adversaires au pugilat :

Ἐνείκα δὲ θεματικοὺς καὶ ταλαντιαί-
ους ἀγῶνας τριάκοντα πάντε· ἐπε[λυσ]
τα ἐτῶν κ. τ. λ. (1).

Si Marcus Tullius a triomphé ainsi trente-cinq fois, c'est dans une autre occasion à plus de cent prix d'argent que s'élève le contingent d'un athlète : Θεματικούς δὲ [ἀγ]ῶνας ὑπὲρ τοὺς ἑκατόν (2).

Enfin le compte des Ἀγῶνες *ἱεροί* aussi bien que des Θεματικοί se trouve exactement établi dans un marbre très-intéressant du Musée de Naples, publié il y a quelque temps par M. Henzen (3). Les combats du premier genre se montaient, lors de la consécration du monument, à vingt-neuf. Cent vingt-sept fois Aurelius Hermagoras avait lutté victorieusement dans les seconds. En une ligne gravée après coup, on voit indiquées une victoire aux Olympiens de Pise et dix-huit autres obtenues postérieurement : Νεικήσας ἱεροῦς ἀγῶνας ΚΘ, καὶ θεματικούς PKZ. — Ὀλύμπια ἐν Πείσῃ ἱερὰν, ἄλλας ἱερὰς ΙΗ.

Les Θείμεις étaient célébrées principalement en Lycie et en Pamphylie, grâce à la libéralité, quelquefois posthume, d'un riche particulier. Le prix consistait à Sidé en une somme d'argent (θείμεν), avec une statue munie d'un piédestal (ἀνδριὰς σὺν τῇ βάσει), comme on le voit par cette formule employée pour une série d'inscriptions copiées par Walpole : Ἀγωνοθετοῦντος διὰ βίου ΝΝΝ, καὶ ἐπιτελοῦντος θείμεν Παμφυλιακὴν Τουσηαντίων ἐπιδατήριον θεῶν Ἀθηνᾶς καὶ Ἀπόλλωνος ἐξ ἰδίων χρημάτων, ἐνείκησεν (πυγμῆν οὐ πάλην, εἰς.) ΝΝΝ, λαβὼν ἄθλον τὸ τε θείμεν καὶ τὸν ἀνδριάντα σὺν τῇ βάσει (4).

Un autre marbre porte θείμεν τὸ δεύτερον, un troisième τὸ γ (5).

(1) Spon et Wheeler, *Voyage, etc.*, t. III, part. II, p. 52. — Spon, *Miscell.*, X, n° CXIII, p. 306. — Gronovius, *Thes. ant. graec.* t. VII, p. 870. — Muratori, t. II, p. 647. — Bœckh, n° 247, t. I, p. 361.

(2) Bœckh, n° 3209, t. II, p. 746. Smyrna.

(3) *Annal. Inst. arch.*, 1865, t. XXXVII, p. 99 et pl. G.

(4) Bœckh, n° 4352 à 4358, t. III, p. 174-5. — (5) *Loc. cit.*, 4354 et 4355.

numéros d'ordre indiquant combien de fois le prix de cette fondation avait été déjà décerné.

La troisième célébration d'une *θέμις* à Xanthus se trouve également consignée par une inscription : ἀγωνισάμενον ἀνδρῶν πάλην ἐν τῷ ἐπιτελεισθέντι ἀγῶνι θέμιδος Γ, κ. τ. λ. (1). A Telmissus de Lycie, nous trouvons un usage semblable, comme le prouve ce passage d'un texte honorifique :

ναι[κῆ]σας τὸν ἀ[γῶ]να τῶν
Προκλητᾶναίων ἀ[γ]ενείων.
πανκράτιον τὴν τετάρτην θέ-
μιν, κ. τ. λ. (2).

Même institution à Balbura de Cibyratide. La *θέμις* est donnée par Aurélius Thoantinus en vertu du leg fait par son père Méléagre Castor : Θέμιδος ἀγομένης ἐκ δωρεᾶς Μελεάγρου κ. τ. λ. — Θέμιδος ἀχθίσσης καὶ τῆς ἑκτῆς. — καὶ τῆς ἑβδόμης. — καὶ τῆς ἑνδεκατῆς (3).

Les expressions ναικῆσας *θέμιν* se rencontrent en un certain nombre d'inscriptions trouvées à Termessus de Pisidie (4).

En d'autres contrées, du reste, c'était aussi l'usage de consacrer une partie de sa fortune à la création ou à l'augmentation des prix agonistiques rémunérés. Un citoyen d'Éphèse avait puissamment contribué à l'éclat des jeux Artémisiens (5) :

καὶ τὰ θέματα τοῖς ἀγωνισ-
ταῖς αὐξήσαντα, καὶ ἀνδρι-
άντας τῶν νικησάντων
ἀναστήσαντα.

C'est encore d'Aphrodisias, qui nous a déjà fourni plusieurs textes, que proviennent deux inscriptions relatives à des fondations de jeux

(1) Fellows. *Discov. in Lycia*, p. 168, et *Append.*, p. 412, n° 166. — Bœckh, n° 4274, t. III, p. 149. — Le Bas et Waddington, *Voyage en Asie Min.*, n° 1257.

(2) Fellows. *Discov. in Lycia*, p. 108 et 373, n° 100. — Bœckh, n° 4198, t. III, p. 127.

(3) Bœckh, n° 3360 e, f, g, h, t. III, p. 192-3. — Voir encore : Henzen, *Annal. Inst. arch.* 1852, XXIV, p. 189. — Le Bas et Waddington, *Voyage en Asie Min.*, n° 1223.

(4) Bœckh, n° 4365, 4366 et 4366 b, c, d, e, g, h. — Henzen, *Annal. Inst. arch.*, 1852, p. 169-170, n° III et IV. — Le Bas et Waddington, ouvrage cité, n° 1299 et 1210.

(5) Pococke, *Inscript.*, p. 34. — Le Bas et Waddington, ouvr. cit., n° 139 (*Inscr.* III, p. 48; *Expl.* p. 63).

(ἐπὶ ἀθλοῖς ταλαντιαίοις (1). — ἀνερῆσθαι τὰ θέματα (2). Puis trois autres dans lesquelles sont enregistrées les sommes affectées à des prix de toutes sortes fournis par divers citoyens. Voici l'en-tête de l'une d'elles :

Ἀγῶνος ταλαντιαίου Φλαβίου Λυσιμάχου πιντα-
στηρικοῦ μουσικοῦ μόνου θέματα τὰ ὑπο-
γεγραμμένα.

que l'on peut rapprocher d'une dédicace recueillie à Antioche de Pisidie où se trouve nommé un **MVNERARIUS II ET AGONOTHEA PERPETUUS CERTAMINIS QUINQUEMVALIS TALANTIAI** (3).

Le titre de l'inscription de Flavius Lysimaque est suivi d'une liste de trente et un personnages désignés par leur profession et rangés dans l'ordre de mérite; ils ont reçu des récompenses de valeurs différentes selon leur classement dans le concours, et en raison des difficultés que présentait l'exercice de leur art (4).

Un autre marbre porte aussi l'indication de trois prix de tragédie de valeurs décroissantes (5). Dans un troisième, on trouve une liste de même nature infiniment plus considérable. On y remarque en même temps l'expression θέματα γυμνικά (6).

Je ne dois point passer sous silence une inscription de Thyatira de Lydie qui se rapporte au même sujet (7). Il est bien entendu que je me borne à citer les textes qui mentionnent des prix en argent et que je laisse de côté tous ceux dont la teneur ne nous permet pas de distinguer explicitement cette affectation particulière, quoiqu'ils rappellent des libéralités destinées à la célébration des jeux (8).

Étant donc établi, d'une manière évidente, par une série consi-

(1) Boeckh, 2741, t. II, p. 496.

(2) Boeckh, 2811 b, t. II, p. 1113. — Leake, *Transactions R. Society of Literature*, 1843, p. 236 et 293. — Waddington, *ouv. cit.*, n° 1620 a.

(3) Henzen, *Denkmäler u. Forschungen*, 1851, p. 397. — Orell. *Suppl.* n° 6156.

(4) Boeckh, 2759; t. II, p. 508. — Waddington, *ouv. cit.*, n° 1620 d.

(5) Leake, *Transact. R. Soc. of Liter.*, 1843, p. 302. — Waddington, *ouv. cit.*, n° 1620 c.

(6) Boeckh, n° 2758, t. II, p. 503 sq.

(7) Spon et Wheeler, *Voyag.*, t. III, part. I, p. 110. — Boeckh, n° 3493, t. II, p. 830.

(8) Voir Boeckh, n° 3831 a b; 4315 a; 4340; 4342 d; 4342 c; id. d 3; cf. *addit.*, pag. 1181-2. Waddington, *ouvr. cit.*, n° 992, 1336, 1367, 1381, 1382, 1652 c. — Orelli et Henzen, n° 6157. — Les expressions τίς τῷ γυμνασίῳ, εἰς τοὺς πινταστηρικοὺς ἀγῶνας ne permettent pas de décider si l'argent devait être employé en prix ou consacré aux dépenses générales des fêtes.

dérable de monuments épigraphiques, qu'un grand nombre de prix étaient comptés en espèces sonnantes, comment hésiterait-on à accepter l'interprétation que je propose pour ces types monétaires où des bourses sont associées aux symboles des jeux, alors surtout que les médailles sont frappées dans les villes mêmes où furent célébrés les jeux dont les marbres nous conservent le souvenir? Car voici quelques-uns des documents fournis par la numismatique :

A Byzance de Thrace, les monnaies de Caracalla à la légende : **ΑΝΩΝΕΙΝΙΑ ΒΥΞΑΝΤΙΩΝ**, à l'exergue : **ΣΕΒΑΚΤΑ** (vignette, fig. 1); et d'Élagabale portant : **ΑΝΩΝΕΙΝΙΑ ΒΥΞΑΝΤΙΩΝ**, à l'exergue : **ΣΕΒΑΚΤΑ**. — Puis deux variétés d'Alexandre Sévère, l'une avec l'inscription **ΑΝΩΝΕΙΝΙΑ ΣΕΒΑΚΤΑ**, et à l'exergue : **ΒΥΞΑΝΤΙΩΝ**; l'autre : **ΕΠΙ Μ. ΑΥΡ. ΦΡΟΝΤΩΝΟC ΚΑΙ ΑΙΑ. ΦΗCΤΗC**, avec le même nom à l'exergue. — Sous Gordien enfin, la légende circulaire est ainsi conçue : **ΕΠΙ ΑΡ. ΔΙΟΝΥCΙΟΥ ΤΟ Β ΚΑΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΑC**.

A Périnthe, avec les têtes réunies de Caracalla et Géta, à Nicée de Bithynie avec celle de Julia Domna, nous trouvons un type analogue, mais offrant la disposition contraire, c'est-à-dire une seule bourse placée entre deux urnes.

A Pergame de Mysie, les médaillons de Caracalla portent, soit : **ΕΠΙ CΤΡ. ΙΟΥΑ. ΑΝΘΙΜΟΥ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΤΡΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ** (fig. 2); soit : **ΕΠΙ CΤΡΑΤΗΓ. ΚΛ. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΘΕΟΛΟ. ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΠΡΩΤΩΝ Γ ΝΕΩΚΟΡΩΝ**. — Ceux de Valérien père : **ΕΠΙ C. ΑΥΡ. ΔΑΜΑ. ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΠΡΩΤΩΝ Γ (ou ΤΡΙC) ΝΕΩΚΟΡΩΝ**. Au-dessus de la couronne, la lettre **A**. Sur tous ces médaillons, on lit en outre **ΟΛΥΜΠΙΑ**, dans une couronne placée entre deux urnes.

De la ville d'Aphrodisias, qui nous a déjà fourni tant d'inscriptions, nous avons aussi des monnaies portant soit la tête du Sénat, soit l'effigie de Gordien, et au revers l'ethnique **ΑΦΡΟΔΕΙCΙΕΩΝ**, avec les légendes accessoires **ΓΟΡΔΙΑΝΗΑ** et **ΑΤΤΑΛΗΑ** sur l'urne des jeux et entre les pieds de la table.

Tripoli, dont le nom figure dans la liste des *ἀγῶνες ταλαντιαῖοι*, a frappé des médailles portant la tête du Sénat, et au revers, près de la déesse Latone, une table chargée d'une urne et de deux bourses.

Antioche de Carie (Gallien), Sidé de Pamphylie (Philippe père), présentent des types identiques à celui de Byzance (cf. fig. 1).

A Syedra de Cilicie, un bronze de Salonine nous montre peut-être trois bourses rangées au-dessus d'une urne. — Le fait est plus cer-

tain pour Philadelphie de Lydie, dont les médailles, frappées à l'effigie de Julia Domna, offrent au revers une table supportant deux urnes entre lesquelles sont placées deux bourses.

Le médaillon de Thyatira de Lydie, sur lequel on lit : ΕΠΙ C. OKT. ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ, à l'exergue : ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ, et au-dessus des urnes : ΑΥΓΟΥΣΤΕΙΑ ΠΥΘΙΑ ΑΔΡΙΑΝΑ ΟΛΥΜΠΙΑ (fig. 3), appartient à Valérien père.

Je citerai encore Hiérapolis de Phrygie (Caracalla), Ancyre de Galatie (Caracalla et Valérien), et Sidon de Phénicie (Elagabale), et principalement un bronze de moyen module frappé à Ancyre sous Valérien : sur l'exemplaire du Cabinet des médailles, on peut remarquer le lien avec noeud très-apparent qui serre le col des bourses ou sacs d'argent. Ce détail si caractéristique sera sans doute considéré comme une preuve excellente à l'appui de l'opinion que j'ai émise touchant la nature des récipients représentés sur toute la série de médailles.

D'après la manière dont les textes épigraphiques sont disposés, il me paraît évident que les prix des combats sacrés occupaient dans l'opinion publique une place tout à fait prépondérante. C'est ce qui nous explique pourquoi nous les voyons paraître dans les légendes des médailles à l'exclusion des prix thématiques indiqués simplement par la figure des bourses, symbole bien suffisant pour exprimer une idée familière à l'esprit des populations chez lesquelles ces médailles devaient circuler. La présence de ce symbole me paraît en même temps rendre compte de la suppression habituelle de toute mention des ἀγῶνες θεματικοί dans ces légendes monétaires, suppression qu'une estime secondaire ne justifierait pas, puisque les marbres leur accordent un souvenir. On m'excusera donc d'être entré dans quelques détails un peu minutieux mais nécessaires pour étayer l'opinion que je crois pouvoir présenter à ce sujet. J'ajoute qu'en dehors des médailles dont je cherche à décrire complètement les types, il existe des pièces de bronze frappées à Aspendus qui portent au centre d'une couronne les inscriptions : ΘΕΜΙΔΟΣ ΤΟ Β — ΘΕΜΙΔΟΣ ΤΟ Ε (1), et qui se rapportent à des solennités dont les jeux sacrés n'avaient point fait partie.

HENRI DE LONGPÉRIER.

(1) Voy. *Mus. Sanelement. numism. sel.*, t. III, pl. XXXI, n° 330. — Pellerin, *Mélanges*, t. II, pl. XXXII, n° 9. — Cf. Walpole, *Travels in various countries of the East.*, p. 551 sq.

(La suite prochainement.)

CHRONIQUE CELTIQUE¹

Le 25 janvier dernier, M. W.-M. Hennessy a lu à l'Académie royale d'Irlande un mémoire sur la *Déesse irlandaise de la guerre*. Il a été amené à écrire ce mémoire par la lecture du travail de M. Pictet sur une *nouvelle déesse gauloise de la guerre* (Revue archéologique de juillet dernier), où le savant celtiste de Genève regrettait de ne pouvoir suivre cette étude dans la mythologie irlandaise « faute de détails suffisants. » M. Hennessy, qui est l'homme du monde le plus versé dans la connaissance de l'ancienne littérature irlandaise, a réuni sur cette déesse un grand nombre de documents curieux et inédits, qui jettent une vive lumière sur l'ancienne mythologie et même sur quelques points de la mythologie germanique.

Le travail de M. Hennessy paraîtra à Dublin avec son cortège de textes inédits; mais la *Revue archéologique* en donnera très-prochainement quelques fragments pour compléter le travail de M. Pictet.

L'Académie royale d'Irlande vient de prendre une sage mesure. Jusqu'ici elle publiait indistinctement, dans ses *Proceedings*, les travaux de ses membres, sans ordre de matières. Un mémoire sur les antiquités de l'Irlande se trouvait entre une note de mathématiques et un travail d'histoire naturelle. A l'avenir, les travaux relatifs à l'Irlande feront une série séparée. L'Académie, qui possède une si vaste collection de manuscrits irlandais, voudrait aussi commencer une série de publication de textes. Le *Leabhar Gabhala* est prêt pour l'impression avec une traduction de M. Owen Connellan; mais l'argent est rare à Dublin, presque aussi rare que les celtistes. En attendant, le classement et le catalogue de ses manuscrits, commencé par O'Curry, se continue par les soins de MM. O. Connellan et J. Langan.

Le second volume des *Lois des Brehons* est composé et tiré, *printed off*, comme on dit en anglais, sous la surveillance de M. Th. O'Mahony, professeur d'irlandais à l'Université de Dublin. On n'attend pour le publier que l'introduction que doit y mettre M. Hancock. On comprend d'autant moins les retards de la *Brehon Law Commission* qu'elle n'a guère qu'à publier les textes et leur traduction dans l'état où les ont laissés, à leur mort, O'Donovan et O'Curry. Et pourquoi ne met-on pas dans cette commission des hommes comme MM. S. Ferguson et W.-M. Hennessy? La publication des *Lois des Brehons* ne pourrait que gagner à leur collaboration.

(1) Sous ce titre, notre collaborateur M. Gaidoz, qui vient de visiter le pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande avec une mission du Ministère de l'instruction publique, donnera à nos lecteurs, de temps en temps, quelques renseignements sur les plus récents progrès des études celtiques.

Les deux volumes de leçons laissées par O'Curry et qui doivent faire suite à son volume publié en 1861, sont aussi composés et tirés. Ils seront publiés aussitôt qu'on aura terminé l'index et que M. Sullivan, l'ami d'O'Curry qui surveille cette publication, aura achevé l'introduction qu'il doit y mettre. Ces volumes seront une précieuse source de renseignements sur l'ancienne littérature et les anciennes croyances de l'Irlande.

Cette année verra quelques autres publications importantes : les *Annales de Loch Cé*, chronique irlandaise publiée avec une traduction par M. W.-M. Hennessy et qui paraît dans la grande collection des chroniques entreprise par le gouvernement anglais; la traduction du *Glossaire de Cormac* laissée en manuscrit par O'Donovan et que M. Whitley Stokes va publier dans les Indes anglaises, revue et annotée par lui; un travail de M. J.-H. Todd sur les *Miniatures des anciens manuscrits irlandais*; ce mémoire paraîtra dans le journal de la Société des Antiquaires de Londres, et sera accompagné de splendides gravures dues au pinceau délicat de miss Stokes, la sœur de Whitley Stokes et l'auteur anonyme d'un remarquable travail sur l'Art d'illuminer chez les anciens Irlandais, à la suite de l'édition, illustrée par elle, du poème de M. S. Ferguson sur le Cromlech de Howth. M. William Stokes (le père de M. Whitley Stokes) vient de publier un intéressant volume sur son ami Petrie, un des antiquaires les plus distingués qu'ait produits l'Irlande de ce siècle (1).

Pendant que des savants désintéressés dans le présent révèlent au monde les trésors de l'ancienne Irlande, quelques patriotes voudraient rendre la vie à sa langue qui s'éteint : témoin ce *Keltic Journal and Educator* qui paraît depuis un mois à Manchester (2); il a pour but de répandre la connaissance grammaticale et littéraire de l'irlandais chez le peuple d'Irlande et chez la population ouvrière irlandaise des grands centres manufacturiers d'Angleterre.

Je parlerai plus en détail de cette publication dans le *Polybiblion* : qu'il me suffise de dire ici que si l'idée est généreuse et patriotique, je crois qu'elle échouera devant l'indifférence irlandaise. Les Irlandais ont fait le sacrifice de leur langue. Les premiers numéros de cette publication seront consacrés à des exercices dans le genre de ceux des Méthodes-Ollendorff. On peut donc la recommander aux étrangers qui voudraient apprendre sans peine l'irlandais moderne tel qu'il est parlé dans le Connacht.

Nous venons de recevoir le premier fascicule de la deuxième édition de la *Grammatica celtica* de Zeuss, revue par M. Ebel, et nous consacrerons ici même un article spécial à cet important ouvrage.

Dans notre prochaine chronique nous parlerons du dernier congrès de l'Association Archéologique Cambrienne et des plus récentes productions de la littérature galloise.

H. GAIKDOZ.

(1) Londres, librairie Longmans and Co.

(2) Publié par M. James Roman, 34, Shudehill, Manchester.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE 1868 ET JANVIER 1869

4 décembre. — L'Académie est prévenue de l'arrivée en rade de Brest de l'avisio le *Magicien*, porteur de toutes les pierres épigraphiques provenant du Bas-Danube, qui sont devenues la propriété de l'Académie et qui doivent être déposées à la Bibliothèque impériale. Elle entend la lecture d'une lettre qui lui est adressée d'Aix-les-Bains, par M. le docteur Despine, sur les découvertes d'antiquités romaines récemment faites en nivelant des terrains acquis au nom de la ville, pour y créer un parc.

11 décembre. — M. Miller lit des remarques sur un passage inédit d'*Ap-pien*. Nos lecteurs pourront juger de l'intérêt que présente cette communication que M. Miller a bien voulu réserver à la *Revue*. M. Robert fait une communication sur les monnaies d'or des Celtes d'outre-Rhin, et met sous les yeux de l'Académie une planche photographiée; il rapproche ces monnaies de celles des Menapii et des Carnutes.

18 décembre. — M. de Longpérier, retenu chez lui par l'état de sa santé, écrit au secrétaire perpétuel pour le prier de communiquer à l'Académie un dessin qu'il adresse, et auquel il joint une note explicative. La note est intitulée : *Ex-voto antique, trouvé à Meaux*.

23 décembre. — M. Briau continue la lecture de son mémoire sur l'*Assistance médicale chez les Romains*.

Dans la dernière séance de décembre, M. le docteur Briau a terminé la lecture de son mémoire sur l'*Assistance médicale chez les Romains*.

JANVIER 1869. — M. Ad. Régnier a été proclamé président, et M. E. Renan, vice-président de l'Académie pour l'année 1869; les différentes commissions annuelles ont été de même renouvelées par voie de scrutin. Deux ouvrages, l'un imprimé, de M. le duc de Valmy, l'autre manuscrit, ont été enfin envoyés pour le concours du prix Louis Fould, relatif à l'Histoire des arts du dessin chez les différents peuples de l'antiquité, avant le siècle de Périclès. Aux deux premières échéances du prix, en 1863 et 1866, aucun ouvrage n'avait été adressé à la commission. Ce sujet intéresse trop directement les études archéologiques pour que la *Revue* ne tienne pas ses lecteurs au courant de la décision qui interviendra. La commission mixte appelée à juger ce concours a été renouvelée.

G. P.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Dans la séance de l'Académie de Berlin du 26 novembre 1868, M. Mommsen a communiqué à la compagnie les renseignements qu'il avait reçus de MM. Henzen, Hübner et Zangemeister sur les travaux du *Corpus inscriptionum latinarum* pendant la période comprise entre le 1^{er} novembre 1867 et le 31 octobre 1868.

M. Henzen annonce qu'avec le secours de M. Bormann la préparation des inscriptions votives et des inscriptions impériales de la ville de Rome a été poussée assez loin pour que l'impression en puisse commencer dans l'automne de 1869 et ne plus s'interrompre. — M. Hübner a terminé l'impression du volume consacré à l'Espagne : il ne reste à imprimer que l'avant-propos et la table. Le tout paraîtra vers Pâques de la présente année. — Quant au volume des inscriptions murales et des *graffiti* de Pompeii, la section renfermant les inscriptions des vases qui se rattachent à cette catégorie a été terminée par M. Schöne : il ne reste plus à rédiger que les Addenda et l'introduction de M. Zangemeister. — L'impression des volumes rédigés par M. Mommsen a été poussée pour le tome III jusqu'à la page 456, pour le tome V jusqu'à la page 88 ; mais pour le premier de ces volumes, le manuscrit a été conduit jusqu'aux appendices, pour le second il est bien près d'être terminé. — Enfin, la position financière de l'entreprise, qui n'a jamais cessé d'être satisfaisante, a encore été améliorée, et des dispositions ont été prises pour que l'impression soit menée désormais plus rapidement qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

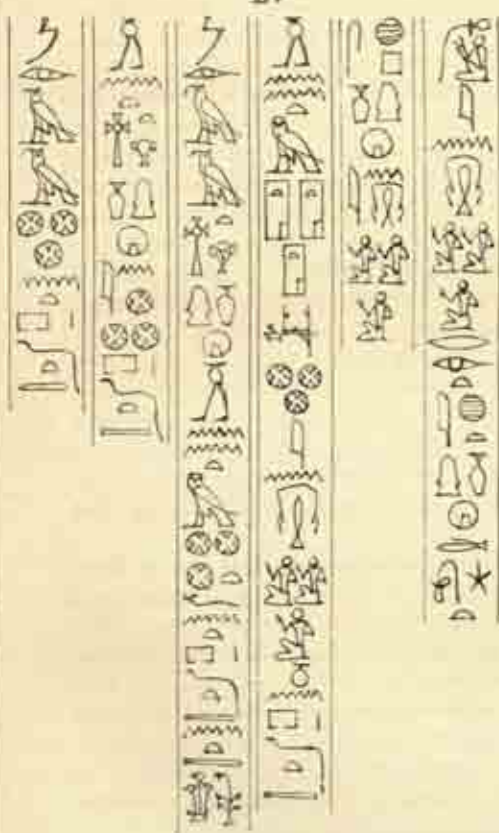
— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n^{os} X et XI, octobre et novembre 1868. Fouilles de Pompeii. Monuments de l'art étrusque. Errata.

Cette relation des dernières fouilles de Pompeii, rédigée par M. Matz, annonce que, sous la direction éclairée de M. Fiorelli, la publication d'une nouvelle série du Journal de Pompeii (*Giornale di Pompei*) vient d'être commencée. La rédaction en est confiée aux élèves du Collège archéologique récemment institué à Naples. Nous ne pouvons, comme la Direction de l'Institut de correspondance archéologique, que souhaiter succès et durée au nouveau recueil fondé par M. Fiorelli ; s'il nous était adressé, nous serions heureux d'en mettre le sommaire sous les yeux de nos lecteurs, et de leur signaler, au fur et à mesure, les principales découvertes dont il rendrait compte.

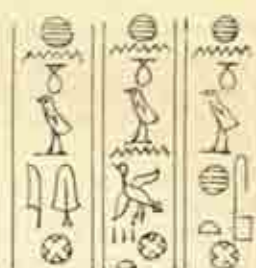
— Une traduction galloise du mémoire de M. Gaidoz sur Gargantua



b.



d.



(publié dans la *Revue archéologique* de septembre dernier) vient de paraître dans le *Traethodydd* de janvier 1869. Le *Traethodydd* est une revue trimestrielle galloise, publiée dans la petite ville que les Gallois appellent Treffynon, et les Anglais, Holywell.

— Nous avons transcrit, au mois de septembre de l'an dernier, en Autriche, à *Essek*, capitale de la Slavonie, d'après Forbiger l'ancienne Mursia, l'inscription suivante. Elle occupe la face antérieure d'un autel rectangulaire, haut de 0^m,92. Les lettres, assez négligemment gravées, ont 0^m,05 de hauteur. Sur un des petits côtés de l'autel est figuré, en bas-relief, un Hercule debout dont le bras droit repose sur la massue, tandis que le gauche est caché sous la peau de lion que supporte l'épaule; sur l'autre tranche correspondante est figurée une Minerve, debout aussi, dont la main droite tient la lance et la gauche l'égide. Une chouette est posée sur le sol aux pieds de la déesse. Le travail de ces figures est barbare.

HERC·AVG·
T·VAL·MVCI
NVS·PRO·SALV
·SVA·SORVVM (sic)
VE·OMNIVM
V·S·L·M

*Herc(uli) Aug(usto) ·
T(itus) Val(erius) Muci-
a)nus pro salu-
te] sua s[u]orum
que] omnium
v(otum) s(olvit) l(lubens) m(erito)*

Ligne 3, le L et le V sont liés ensemble.

G. PEBROT.

— Notre collaborateur, M. Ernest Desjardins, maître de conférences à l'École normale pour l'histoire et la géographie, vient d'y commencer, avec l'autorisation du ministre de l'instruction publique, un cours élémentaire d'archéologie et d'épigraphie auquel ont désiré assister un grand nombre d'élèves des différentes catégories de la section des lettres. M. Boissier a ouvert à la Sorbonne, dans la salle réservée aux cours de l'École pratique des hautes études, ses leçons sur l'histoire de l'orthographe latine. M. Tournier, l'éditeur de Sophocle, a entrepris, au même endroit, une série de leçons sur la paléographie grecque. Parmi les cours qui sont de nature à intéresser nos lecteurs, nous pouvons encore signaler celui que fait, dans la salle de la rue Gerson, M. Ch. Morel, sur l'histoire des textes classiques depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. On le voit, le mouvement qui doit renouveler notre enseignement classique, en y faisant pénétrer un esprit plus scientifique et des méthodes plus exactes, s'accroît et s'accélère tous les jours.

BIBLIOGRAPHIE

Ethnogénie gauloise ou Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes, par M. ROGER, baron DE BELLOUET. — 3^e partie. Preuves intellectuelles. Le Génie gaulois. Paris, 1868, in-8.

Ce volume est le troisième et dernier d'un ouvrage dont le premier volume a paru en 1861, et dans lequel l'auteur a réuni le résultat de dix-sept années de recherches. Chacun de ces volumes constitue comme une œuvre distincte. Le premier est consacré à l'ethnographie gauloise proprement dite; le second, à la philologie de l'idiome gaulois; le troisième, à l'étude du caractère de la religion, des institutions et des mœurs de la nation gauloise. Mais, quoique traitant de l'antiquité celtique sous des aspects différents, les trois volumes se rattachent intimement par l'unité de vues qui a présidé à leur composition, l'analogie de méthode et l'identité des conclusions. C'est surtout dans ce dernier volume que l'on peut mesurer la puissance des efforts et l'étendue des investigations de l'auteur. Il faut le reconnaître, en creusant son sujet, M. le baron de Belloguet a appris à s'en rendre maître davantage, et plusieurs des reproches qu'on avait adressés aux deux précédents volumes ne sauraient être faits à celui-ci. Ce n'est pas qu'on n'y rencontre çà et là quelques inexactitudes de détail, quelques indications incomplètes provenant de ce que l'auteur n'a pu consulter par lui-même toutes les sources auxquelles il se réfère. De telles imperfections ne sont absentes que d'un petit nombre d'œuvres réellement magistrales et se présentent dans une foule d'ouvrages d'auteurs estimables. Pour juger l'*Ethnogénie gauloise* avec équité, il faut considérer l'ensemble du travail, et cet ensemble me paraît vraiment digne d'éloges; je dirai même que la science ne me paraît pas lui avoir jusqu'à présent suffisamment rendu justice. Plusieurs se sont montrés plus frappés des défauts que des qualités du livre. Le tome II est celui qui prête le plus à la critique. M. de Belloguet ne possédait peut-être pas une connaissance assez pratique de la grammaire des idiomes celtiques pour résoudre certains problèmes obscurs, à la solution desquels on au reste échoré de plus habiles; mais même dans ce volume, on ne saurait que souscrire au besoin de rigueur qui domine l'auteur et à sa prudence dans les déductions, qualités trop souvent absentes chez bon nombre de ceux qui s'étaient auparavant occupés de la Gaule.

Le troisième volume que j'annonce aujourd'hui est incontestablement le plus riche en informations; et s'il n'offre pas le même degré d'originalité que le premier, il repose du moins sur un ensemble de faits plus solidement établis. L'auteur l'a divisé en sept sections qui traitent : 1° du caractère national et des facultés intellectuelles des Gaulois; 2° des mœurs et coutumes de ce peuple; 3° de ses institutions et de ses croyances religieuses, en particulier du druidisme (section III et IV); 4° des institutions civiles, politiques et militaires des Gaulois; 5° de leur industrie et de leur commerce (section VI); 6° des monuments dits *celtiques* (section VII). C'est, comme on le voit, un exposé complet de tout ce qui touche à nos ancêtres. M. de Belloguet a consulté la plupart des ouvrages déjà publiés à ce sujet, tant en France qu'en Angleterre et en Allemagne. Il a aussi interrogé les monuments figurés. Peut-être n'a-t-il pas puisé aussi largement qu'il l'aurait dû à cette source si riche; je serais tenté d'en dire autant des monuments épigraphiques. Ainsi l'auteur, dans les pages intéressantes qu'il a consacrées au costume des Gaulois, ne cite pas les terres cuites curieuses, reproduites par les excellents dessins de M. Tudot; il ne cite pas non plus diverses monnaies décrites par MM. de Saulcy et Ch. Robert, qui nous fournissent de précieux renseignements; il ne tente pas, sur les noms de divinités topiques qui fourmillent dans les inscriptions, un travail philologique aussi complet qu'on l'aurait souhaité.

On pourra ne pas accepter toutes les idées de l'auteur, mais on devra reconnaître qu'elles sont toujours fondées sur des considérations fort sérieuses. Quant aux résultats généraux qu'annonçaient déjà les premiers volumes et qu'établit définitivement celui-ci, ils sont à mon avis tout à fait acceptables. Les conclusions que formule M. de Belloguet, viennent en effet corroborer les opinions déjà avancées par quelques savants allemands, et en particulier par M. Chr. Brandes. M. de Belloguet combat avec une dialectique serrée une hypothèse que le talent et l'autorité de celui qui l'avait proposée firent regarder d'abord comme une réelle découverte. Je veux parler de ces deux races gauloises, dites les Galls et les Kymrys, qui auraient émigré dans notre pays successivement et seraient demeurées, après leur établissement sur notre sol, à l'état de populations distinctes; d'où la division adoptée par César des Gaulois proprement dits et des Belges. M. de Belloguet, en étudiant les institutions et les croyances des Gaulois, comme en considérant leur type physique et leur idiome, trouve la preuve qu'ils ne formaient qu'un seul et même peuple, dont l'unité fut assez étroite; on ne doit pas le confondre avec la population antérieure de la Gaule, soumise par les Celtes et que l'auteur rapporte à la race ligure, population à type méridional, inférieure en force et en industrie aux émigrés indo-européens, dont le type tout septentrional nous est décrit par les Romains. Ces Celtes conquérants se retrouvent les mêmes au midi comme au nord de la Gaule, dans la Cisalpine comme dans la Bretagne. Il sont fort distincts des Germains, qui parlaient un autre idiome, et à la

race desquels se rattachent les Cimbres, fort à tort assimilés aux Welches-Kymrys du pays de Galles. Bien des questions abordées dans ce troisième volume ne sauraient être considérées comme servant à établir les faits généraux auxquels l'auteur a été conduit. Plusieurs chapitres reviennent sur des sujets déjà traités par un grand nombre d'érudits; mais même quand M. de Belloguet n'émet pas de vues neuves, il est rare qu'il ne recueille pas quelques faits qui aient passé inaperçus.

La partie du tome III où est exposé ce qu'on peut savoir de la religion des Celtes laisse, à raison du vague des témoignages, plus d'un doute dans l'esprit du lecteur. M. de Belloguet a entrepris de faire le départ entre les divinités vraiment gauloises et celles qui sont d'origine ligure ou orientale. C'est là une tâche délicate, que ce savant ne saurait se flatter d'avoir épuisée. Ça et là, il a proposé des rapprochements fort plausibles, et, en somme, le chapitre consacré par lui à la mythologie celtique est encore ce qu'on a écrit de plus satisfaisant sur ce sujet.

Malgré les considérations judicieuses que renferme la section VII, où il est parlé des monuments mégalithiques, on ne peut la regarder comme résolvant définitivement le problème de l'origine de ces monuments. La question n'est pas assez mûre pour être susceptible d'une réponse définitive. Mais il reste à M. de Belloguet le mérite d'avoir écarté pour jamais certaines hypothèses d'abord accréditées.

En résumé, je crois l'*Ethnogenie gauloise* très-propre à faire avancer sur divers points les études celtiques. C'est sans contredit l'ouvrage le plus complet qui ait encore paru sur les antiquités de la nation gauloise, celui où la critique se montre la plus judicieuse, et si l'on y relève quelques erreurs ou quelques vues hasardées, on y rencontre en revanche une foule de rapprochements très-heureux et une discussion toujours habilement conduite.

ALFRED MAURY.

La Municipalité romaine et les Curatores rei publicæ, par Edmond LABATUT, docteur en droit. Paris, Thorin, in-8, 1868.

M. Labatut, dont les premiers travaux, son *Histoire de la préture*, son *Mémoire sur l'édilité romaine*, ont trouvé un favorable accueil et obtenu de précieux encouragements, continue ses études sur les antiquités publiques de Rome. La dissertation que nous avons sous les yeux touche à un point important de l'administration romaine, à l'institution de ces *curatores rei publicæ*, magistrats extraordinaires qu'à partir du règne de Trajan on voit souvent envoyés dans les cités de l'Italie et des provinces; ce sont, comme le dit M. Labatut, « des commissaires impériaux, qui ont pour mission de vérifier l'état du budget, de régler les dépenses, d'organiser les travaux. »

La dissertation de M. Labatut, grâce aux inscriptions qui y ont été réunies avec soin, ajoute beaucoup au peu que nous savions par les auteurs sur ces espèces de préfets, et sur leurs attributions. On peut pourtant exprimer encore, à propos de cette nouvelle étude, les regrets qu'ont déjà provoqués les précédents travaux de M. Labatut. Il a la passion de

ces belles et neuves recherches; il sait déjà beaucoup; mais peut-être se presse-t-il trop d'écrire et de publier. Ainsi les quelques considérations générales par lesquelles s'ouvre ce travail sont tout à fait insuffisantes, et justifient mal la première partie du titre: elles contiennent des assertions qui auraient besoin de plus de preuves. Rien n'est moins démontré que l'origine étrusque de la constitution de Servius; mais il nous paraît surtout très-inexact de dire que, « avec les décemvirs, c'est le droit grec qui pénètre à Rome. » Il est, croyons-nous, généralement admis aujourd'hui qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux le récit de Tite-Live sur l'envoi en Grèce des commissaires romains; quoi qu'il en soit d'ailleurs du fait même d'une ambassade romaine en Grèce, fait qui par lui-même n'est point impossible, ce qui paraît certain, c'est que le droit des Douze Tables n'a été autre chose que la première rédaction écrite, avec quelques modifications imposées par l'adoucissement des mœurs, du vieux droit coutumier de la cité romaine. — Pour passer à des détails qui ont aussi leur importance, la correction typographique ne répond pas à la largeur des marges et à la beauté du papier. Nous signalerons les fautes suivantes: p. 13, Heuzen pour Henzen; p. 35, L. Reisier pour L. Renier; p. 19, *δὲναι* pour *δέναι*, etc. La plupart du temps les mots grecs ne sont pas accentués; quand ils le sont, c'est souvent à faux.

Une autre brochure: *La question des subsistances, l'alimentation publique et les lois agraires chez les Romains*, contient des faits intéressants sur un sujet en général assez mal connu et qui a donné lieu à bien des assertions fausses et exagérées; mais elle doit beaucoup, ce nous semble, à de savantes leçons faites il y a quelques années au Collège de France par M. Léon Renier; nous ne croyons pas que nos souvenirs nous trompent, et nos notes seraient là au besoin pour les préciser. M. Labatut appelle d'ailleurs trop souvent M. Renier son maître pour s'offenser de cette remarque, et c'est un service qu'il rend à des études jusqu'ici renfermées dans un cercle trop restreint que de montrer, comme il l'a fait ici dans le *Journal des Economistes*, tout ce que l'histoire générale peut tirer d'une connaissance plus étendue et plus précise des inscriptions grecques et latines.

G. P.

Les Habitants primitifs de la Scandinavie, essai d'ethnographie comparée, par SVEN NILSSON. Paris, chez Reinwald, 1868.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro cet excellent livre, auquel seize planches faites avec soin ajoutent un intérêt tout particulier. Nous nous faisons un devoir de le recommander aujourd'hui chaudement à nos lecteurs. Ils trouveront difficilement une étude de l'âge de la pierre faite avec plus de sagacité, de mesure, de bon sens, et s'appuyant sur une aussi vaste connaissance des faits observés jusqu'ici. Nous pouvons même dire hardiment que rien ne peut remplacer le livre de M. Nilsson. Comparer les instruments des âges antéhistoriques avec ceux des sauvages modernes est, en effet, le meilleur, nous devons dire le seul moyen de se

faire une idée exacte de ce qu'était la vie journalière de ces populations des âges primitifs sur lesquelles nous étions réduits jusqu'ici à de pures conjectures. Avec M. Nilsson, on sort du champ de l'hypothèse pour entrer dans le domaine de la réalité. Cela donne à son livre un attrait tout particulier. Il est même des chapitres du plus haut intérêt et de nature à modifier singulièrement nos idées sur certains points obscurs. Nous citerons entre autres le chapitre quatrième : *Sépultures mégalithiques de l'âge de la pierre. Comparaison entre une variété de ces monuments et les habitations des Esquimaux*, etc. Ce chapitre contient des observations et des réflexions que nous avons trouvées exprimées là pour la première fois, et dont tous les archéologues seront désormais forcés de tenir compte. Enfin, le chapitre sixième : *Origine de la Saga, les nains, géants, trolls, etc.*, aura un attrait particulier pour bien des lecteurs. On y trouve comme un reflet de la poésie du Nord. Nous ne croyons pas avoir besoin d'en dire davantage, car nous pensons que le livre de M. Nilsson sera bientôt dans toutes les bibliothèques.

A. B.

Ludus patronymicus or Etymology of curious surnames (*Ludus patronymicus ou Étymologie de surnoms curieux*), by R. S. CHARNOCK, Ph. D., etc., xvi-166 p. in-12. Londres, 1868, librairie Trübner.

DU MÊME AUTEUR : **Verba nominalia or Words derived from proper names** (*Verba nominalia ou Mots dérivés de noms propres*), iv-357 p. in-8. Londres, Trübner, 1866.

Les grands ouvrages de Förstemann et de Pott ont montré l'importance des noms propres et la valeur des renseignements qu'en retire l'ethnographie. Le livre de M. Charnock n'a pas cette prétention scientifique, il ne veut que rendre compte d'un grand nombre de noms curieux et bizarres qui se rencontrent aujourd'hui de l'autre côté de la Manche. Certains noms sont des surnoms bien faciles à reconnaître et qui ont leurs correspondants dans la plupart des langues; les *Black* et les *White* donnent la main aux *Lenoir* et aux *Leblanc*, aux *Schwarz* et aux *Weiss*. Mais d'autres noms cachent leur origine, ou plutôt la déguisent. Leur signification première s'est un jour effacée, et comme leur son ne représentait plus rien à l'esprit, l'usage les a transformés de façon à leur prêter un sens, raisonnable ou absurde. C'est ainsi qu'*Egbert* a donné *Eggbeer* (littéralement « Bière d'œuf »), *Rainbault* *Rainbow* (« Arc-en-ciel »), *Rambert* *Rainbird* (« oiseau de pluie »), etc. Quelquefois, des noms ont en quelque sorte passé d'une langue à une autre. Reconnaitrait-on l'irlandais *Roid-sigh* dans le nom de *Roche*, *O'Phelan* dans *Felon*, *O'Quin* dans *Queen* (littéralement « Reine »)? Je cite ces exemples, parce qu'ils montrent d'une façon frappante et incontestable l'entière transformation que peuvent subir des appellations patronymiques. M. Charnock ne cite qu'un petit nombre de ces noms originairement irlandais; il en trouvera une liste très-curieuse dans l'introduction que M. O'Donovan a mise à son édition des *Poèmes Topographiques* d'O'Dubhagáin et d'O'Huidrin, publiée pour l'*Irish archeological Society*. Ces changements étaient le plus souvent obli-

gatoires. Dans les provinces d'Irlande connues sous le nom de *Fale*, il était, sous peine d'amende, défendu aux habitants de conserver leurs noms irlandais. La plupart les transformèrent en des noms français ou anglais dont le son se rapprochait de leurs noms irlandais, en même temps qu'ils perdaient l'*O* et le *Mac*, ces caractéristiques de l'onomastique irlandaise dont on a dit avec raison :

Per *Mac* atque per *O* veros cognoscis Hibernos;
His duobus demptis, nullus Hibernus adest.

Revenons au livre de M. Charnock. Les noms qu'il a réunis sont rangés par ordre alphabétique. Nous aurions préféré un ordre plus méthodique, mais nous ne pouvons réclamer de M. Charnock plus qu'il n'a voulu nous donner. Il ajoute à chaque nom les origines les plus probables qu'il a pu lui trouver; car, en matière aussi délicate, on peut rarement se flatter de la certitude. Il est curieux de voir comment un nom qui, à l'origine, a un sens noble et un son harmonieux, arrive par une série d'assimilations à une signification souvent ridicule. A la fin du volume, M. Charnock a rassemblé, cette fois sans explication et pour le seul attrait de leur singularité, un certain nombre de noms curieux qu'il a recueillis dans des almanachs d'adresses.

Il n'est guère de langue qui ne renferme un nombre considérable de mots formés sur des noms propres. *Chassepot* est déjà chez nous synonyme de *fusil*; mais peut-être un jour on en oubliera l'inventeur, et quelque étymologiste, cherchant à expliquer le nom de cette arme, lui donnera la signification de « casse-tête, » *chasse* étant une forme picarde pour *casse*, et *pot* une métaphore populaire pour *tête*. Que de mots de ce genre entrent dans la langue! *Calepin* est le nom d'un Italien du *xv^e* siècle, auteur d'un dictionnaire très-répandu et qui eut de nombreuses éditions. C'était, en un mot, le *Bouillet* et le *Vapereau* de son temps. Son nom passa synonyme de *lexique*, puis de *memorandum*. Le *macadam* nous conserve le nom d'un Américain d'origine celtique, *Mac Adam*; le *camélia* celui du P. Kamel, jésuite et botaniste, le *dahlia* celui d'André Dahl, botaniste suédois. La sage lenteur de *Lambin*, le philologue célèbre du *xvi^e* siècle, est devenue proverbiale dans le verbe *lambiner*. *Brillat-Savarin* et le comte de *Sandwich* ont laissé leurs noms à des gâteaux, le colonel *Bowil* à une terrible arme américaine. En un mot, les noms d'inventeurs sont devenus souvent noms communs. Bien plus, quand un poète ou un romancier a su donner à un caractère imaginaire l'illusion de la vie, l'usage fait entrer dans la langue le nom de ces caractères; Molière fournit *Tartuffe*, et Dickens *Pecksniff*. D'autres mots doivent leur origine à un événement historique et leur sens à une allusion qui échappe aux générations suivantes, bien que le mot se maintienne. M. Charnock a entrepris de réunir tous ces mots et d'en donner l'explication. Son livre est surtout utile pour des étrangers, qui y trouveront l'explication d'expressions proverbiales anglaises qu'on chercherait vainement dans un dictionnaire, telles que

Blarney, Scarborough warning, Burke, Stand Sam, Jack Ketch, Peeler, etc. Mais dans un livre de ce genre, il est difficile d'être toujours exact; aussi, dans sa préface, M. Charnock fait-il appel aux corrections. Nous lui signalerons donc quelques erreurs. Il n'est pas vrai, comme il le dit, que les *Lorettes* aient reçu leur nom « de l'habitude de fréquenter l'église de Notre-Dame-de-Lorette. » Un grand nombre d'entre elles demeuraient dans le voisinage de cette église : de là leur nom. — La tapisserie des *Gobelins* ne tient pas son nom d'un teinturier appelé Gobelin. L'endroit où s'éleva plus tard la fameuse tapisserie était appelé *Folie des Gobelins*. Ce quartier, alors inhabité, ne se composait guère que de terrains marécageux, qui exhalaient des vapeurs phosphorescentes. Le peuple, y voyant errer de nuit des feux follets, croyait l'endroit hanté par des *gobelins*. L'ancien français *hobelin* signifiait « esprit, lutin, » et il a conservé ce sens dans l'anglais moderne *goblin*. — M. Charnock a tort de faire venir le nom anglais de la pomme (*apple*) d'une ville d'Italie *Abella*. Celle-ci tient au contraire son nom de sa richesse en pommiers, ainsi que les localités dont le nom commence par *Avallon*, en France (*Avallonacum*, etc.). Ce nom du pommier et de son fruit est très-ancien, car il est commun à plusieurs langues de la famille indo européenne. — Malgré ces erreurs et quelques autres que nous pourrions encore signaler, les *Verba Nominalia* de M. Charnock sont un livre aussi utile que curieux. S'ils doivent atteindre une seconde édition, l'auteur, pour les mots tels que *Lorette* et *Chic*, que la France importe en Angleterre, consultera avec profit les *Excentricités de la langue française* de M. Lorédan Larchey et le *Dictionnaire de la langue verte* de M. Alfred Delvan.

H. Gaidoz.

RECHERCHES

SUR

LES RÉCIPIENTS MONÉTAIRES

Suite et fin (1)

Les jeux sacrés et les jeux thématiques restèrent distincts. Il n'en fut donc pas pour les prix qu'on y décernait comme pour l'*Aurum coronarium*. Les couronnes d'or qui, dans le principe, étaient offertes aux souverains et aux illustres généraux par des villes de la Grèce et de l'Asie, en témoignage de dévouement ou d'admiration, et qui se transformèrent, sous la domination romaine, en un tribut obligatoire, exigé parfois d'une façon fort arbitraire, ne tardèrent pas à être converties en or monnayé ou brut. Car les Romains, en accueillant cet usage, avaient surtout apprécié son côté lucratif, et multiplièrent en conséquence les occasions de percevoir des présents très-onéreux pour les provinces. Les historiens et les monuments mentionnent l'*aurum coronarium* comme un véritable revenu payable en numéraire (2); et Capitolin rapporte qu'Antonin fit aux villes de l'Italie et aux provinces la remise ou totale ou partielle de l'*aurum coronarium* qu'elles lui avaient offert (3); présent appelé

(1) Voir les numéros de septembre 1868 et janvier 1869.

(2) Diodore de Sicile, lib. XI, cap. 26, § 3. — Dion Cassius, l. XLIX, cap. 42. — Id., cap. 21. — LXXVII, cap. 9. — Polybe, *Ex. legat.* 83. — Suidas, s. v. *Ερωτή* et *Ερωτηνός*. — Tite-Live, XXXVIII, cap. 14. — Cicéron, *Orat. de leg. agr.*, cap. 4. — *In Pisum*, cap. 37. — Spartien (*Script. Hist. aug.*), *Hadrian.*, cap. VI, 5. — Lampride, *Alexand. Sev.*, cap. XXXII, 5. — Ammien Marcellin, l. XXV, cap. 4. — Gratien, *Cod.*, l. X, tit. 74. — Julien, *Cod.*, l. XII, tit. 13. — Voir encore le Marbre d'Ancyre: Perrot et Guillaume, *La Galatie et la Bithynie*, pl. XXVI, col. I, lignes 26-29.

(3) *Script. Hist. aug.* Capitolin, *Anton. Pius*, cap. IV, 10.

par le type des médailles qui représentent, avec une légende géographique : AFRICA, ALEXANDRIA, ASIA, CAPPADOCIA, DACIA, HISPANIA, MAVRETANIA, PARTHIA, PHOENICE, SCYTHIA, SICILIA, SYRIA, un personnage portant sur la main droite tantôt une couronne, et tantôt une *cista* qui en contient la valeur (1).

Les souverains, après avoir exploité l'intérêt que les villes avaient à leur plaisir, étaient à leur tour contraints de céder à la cupidité publique, à celle des soldats qui sollicitaient, qui exigeaient parfois, sous le nom de libéralités, un véritable impôt aussi irrégulier que ruineux. Le christianisme même ne mit pas un terme à ces habitudes; les congiaires, les donatifs se transformèrent en largesses réglées, dans lesquelles le clergé lui-même eut sa part.

Dans le cérémonial de la cour d'Orient, nous dit Constantin Porphyrogénète (2), les souverains s'arrêtent avec le patriarche sur le seuil de l'église; le prévôt et le trésorier (*ὁ δὲ πρωτοπρεσβυτερος καὶ ὁ θησαυροφύλαξ*) se tiennent en dehors de la porte. Alors le prévôt reçoit de la main du trésorier les bourses pleines d'or (*τὰ χρυσᾶ βαλάντια — τὰ χρυσᾶ βαλαντίδια*) et les remet à l'empereur, qui les distribue à ceux qui doivent les recevoir et que le trésorier appelle.

Nous pouvons croire que ces bourses étaient analogues pour la forme aux *sacci largitionales* qui sont représentés sur les diptyques byzantins.

Ne pourrait-on pas encore (3) considérer comme des bourses renfermant l'argent destiné à récompenser le vainqueur, trois sacs déposés près d'un hiéronique qu'un bas-relief de Rome représente accompagné de son quadrigé? Ces sacs, ou plutôt, si je ne me trompe pas, ces bourses, sont aplatis sur leur fond, et leur gorge est étroitement serrée par un lien; elles sont exactement semblables, en un mot, à celles qui se trouvent placées sous la table des jeux formant le type du médaillon de Pergame (n° 2 de notre dernière vignette). Spon, qui a publié le bas-relief (4), a vu là des sacs renfermant l'orge préparée pour les chevaux. Sans nous prononcer d'une manière absolue contre l'explication ingénieuse proposée par l'antiquaire lyonnais, nous ferons observer qu'il n'avait pu comparer ces sacs avec ceux que nous connaissons maintenant sur d'autres monuments; on peut

(1) V. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. VII, p. 4 sq. — Gérard Jacob, *Traité élém. de Numism.*, t. 1, p. 155. — Cohen, *Impériaux*, t. II, pl. XI, n° 576.

(2) *De cerim. aulae byz.*, édit. Reiske, 1820, lib. I, cap. 1, p. 18, lig. 10-18, — et cap. 23, p. 135, lig. 7-10. — Cf. cap. 38, p. 398, lig. 1. — (3) Voir 1868, p. 118.

(4) *Miscellan. erud. ant.*, p. 308, fig. XVI. — Montfaucon, *Ant. expl.*, III, pl. CLXIII à la p. 258.

cependant constater que, relativement à la taille des personnages figurés dans le bas-relief, ils ne sont pas plus volumineux que ceux du médaillon de Pétronus Maximus ou de la lampe des gladiateurs publiée par Ficoroni. D'ailleurs les proportions ne sont pas toujours bien fidèlement gardées dans les œuvres d'art de l'époque basse à laquelle appartient le bas-relief en question.

TRONCS, TIRELIRES.

Les fouilles pratiquées il y a quelque temps à Vichy (Allier) ont amené la découverte d'un objet aussi singulier que remarquable par sa conservation. C'est un *tronc* de terre cuite, en forme de socle quadrilatère allongé, qui supporte le buste lauré et drapé d'un enfant impérial.

La face antérieure de ce coffret est décorée d'une série de pilastres formés par des baguettes hémicylindriques avec chapiteaux ornés d'acanthé, et reliés entre eux par de petits arcs. Près du piédoche qui supporte le buste, est pratiquée, dans la tablette supérieure, une ouverture dont les dimensions sont appropriées au passage d'une monnaie. Une petite porte ménagée à la partie postérieure permet de retirer les pièces qui y ont été jetées.

Feu Edmond Tudot, au talent de qui nous devons la publication de ce précieux monument, a fort bien reconnu qu'il fallait le considérer comme un tronc destiné à recevoir les offrandes (1). Il s'étonnait seulement de ce qu'au temps du paganisme, alors que la charité chrétienne n'avait pas encore rattaché l'aumône à la religion, il ait pu exister des troncs en rapport avec des divinités. C'est réellement en effet d'une divinité qu'il s'agit, bien qu'il soit impossible de regarder ce buste enfantin comme celui d'Apollon. Mais nous savons que les membres de la *Domus divina* recevaient un culte en qualité de dieux *augustes*. L'hommage rendu à un jeune César dans cette partie de la Gaule, et l'admission de son image parmi celles des divinités tutélaires me paraissent d'autant plus acceptables que ce fait n'est pas unique sur le territoire occupé aujourd'hui par le département de l'Allier. C'est dans ce département qu'ont été trouvés deux bustes de bronze récemment acquis pour le musée du Louvre, l'un

(1) *Collection de figurines en argile*, 1900, in-4. Dessiné sous plusieurs aspects, pl. XLVIII et p. 31 et 53, fig. LXII, LXXVI et LXXVIII. Ce dernier dessin montre la porte qui servait à faire sortir l'argent. — Le monument est conservé au Musée de Moulins.

d'Auguste, l'autre de Livie, et dont les inscriptions dédicatoires : **CAESARI AVGVSTO** et **LIVIAE AVGVSTAE**. — **ATESPATVS CRIXI FIL V S L M**, prouvent que ces images ont dû être consacrées et placées *inter lares* du vivant même des personnages qu'elles représentent (1).

Depuis la découverte du tronc de Vichy, qui eut lieu en 1858, on a trouvé en 1860 à Loisia, près Saint-Amour, département du Jura, une statue de bronze de la déesse Epona placée sur un grand socle quadrilatère également de bronze, long de vingt-quatre centimètres sur douze de largeur, et d'une élévation de soixante-trois millimètres. Epona, la tête ceinte d'une stéphané, les jambes couvertes d'une draperie, est assise sur une jument de vigoureuse allure. La pose des bras indique que la déesse tenait d'une main la bride de sa monture et de l'autre une patère, ce qui d'ailleurs s'accorde avec les autres représentations de cette déesse qui nous sont parvenues (2), et particulièrement avec une seconde figurine de bronze appartenant au cabinet des médailles de Paris. Un jeune poulain complète le groupe; il lève la tête vers la déesse protectrice. Sur le socle, et en avant des pieds de la jument, s'élève une case quadrilatère couverte, percée à sa partie supérieure d'une ouverture oblongue de quatre centimètres de longueur sur huit millimètres de large, ce qui permettait de faire entrer facilement dans le tronc les pièces du plus grand module.

C'est grâce à la générosité de feu M. Prosper Dupré que ce monument singulièrement précieux est entré au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

Le troisième meuble de ce genre que nous connaissions appartient encore à la Gaule. La pierre est la matière employée pour la confec-

(1) Voir les *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, 1868, séance du 11 septembre.

(2) Sans avoir nullement la prétention de donner ici le catalogue des figures d'Epona, je me bornerai à en citer quelques spécimens remarquables; toutes tiennent la patère : Christian Fred. Sattler, *Geschichte des Herz. Württemberg*, Tübingue, 1757, pl. XXIII, n° 1. — *Ann. dell' Inst. archeol.*, XXXVIII, 1866, pl. K, n° 3. — Exposition univ. de 1867, *Cat. de l'Hist. du travail, France*, n° 906. — Tudot, *Figurines gauloises*, p. 21 et pl. 34 et 35. — Voir encore le n° 183 du Catalogue des antiquités de Fejérváry-Pulaski (vente de mai 1868). — Elle est distincte de la Déméter Erinnyis qui tient une torche. Voy. les monnaies de Piéres en Thessalie : Ch. Combe, *Num. mus. Hunter*, pl. 43, n° 14; et divers monuments de la plastique : Millingen, *Ancient unedited monum.*, pl. XVI, 1. — Panofka, *Verlegene Mythen*, 1849, in-4, pl. I, n° 2 et 3. — Un médaillon de bronze d'Antonin représente la même divinité équestre et dadophore : il est gravé dans Buonarroti, *Osserv. sopra alc. medaglioni ant.*, pl. III, n° 1. Cf. Adr. de Longpérier, *Revue numismatique*, 1859, p. 113.

tion de celui-ci. Il a été découvert par Grignon dans les fouilles du Châtelet, près de Saint-Dizier, décrit par lui dans le Bulletin de ses fouilles (1), et fort heureusement, grâce à cette description, j'ai pu établir l'identité de la figure gravée dans le recueil de planches que nous a laissé Grivaud de la Vincelle (2). Je laisse la parole à Grignon qui donne des éclaircissements indispensables sur certains détails que la vue seule du dessin ne peut faire comprendre :

« Un tronc trouvé dans le Temple (3) : c'est une colonne quarrée d'ordre ionique, la masse supérieure est creusée quarrément pour recevoir les offrandes, elles y étaient en sûreté au moyen d'une plaque de fer ou de bois qui recouvrait le tronc et se fermait à clef : on voit encore l'emplacement de la serrure et celui des crampons qui l'affermissaient. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que les prêtres ont placé dans les temples des dépositaires muets des générosités religieuses. » (Page cciv).

Grignon avait certes raison, et l'usage des troncs, s'il faut en croire Flavius Josèphe, remonte à une époque beaucoup plus reculée que la date la plus ancienne qu'il soit permis d'assigner aux troncs gaulois. En effet, l'historien des Juifs attribue l'invention de ce meuble au grand prêtre Joad, ou du moins présente comme tout à fait nouvelle et singulière l'idée que mit à exécution le pontife des Hébreux, pour amasser sans contrainte la somme nécessaire à la restauration du temple de Jérusalem.

Le temple négligé, ou pillé au profit du paganisme, sous les règnes de Joram, d'Ochosis et d'Athalie, offrait le plus triste spectacle. Joas, fils et successeur de Jéhu au trône de Jérusalem, résolut de lui rendre sa première splendeur. « Ayant donc mandé le grand prêtre Joad, il lui ordonna d'envoyer par tout le royaume des lévites et des prêtres chargés de prélever une capitation d'un demi-sicle pour réparer et reconstruire le temple tombé en ruines sous Joram, Gotholia et ses successeurs. Le grand prêtre n'exécuta point cet ordre, car il était d'avis que personne ne consentirait à payer cette contribution. Mais le roi, dans la vingt-troisième année de son règne, l'ayant fait venir ainsi que les lévites, lui témoigna son mécontentement de ce que la mission dont il les avait chargés n'avait

(1) *Second Bulletin des fouilles sur la petite montagne du Châtelet, entre Saint-Dizier et Joinville, Paris, 1775, in-8.*

(2) *Arts et métiers des anciens*, pl. Cl, n° 1.

(3) Ce temple est décrit à la p. XCIX du 2^e Bulletin de Grignon. On en peut voir le plan gravé dans les *Arts et métiers*, de Gr. de la V., pl. VI, n° 16.

pas été accomplie. En même temps, il lui enjoignit d'apporter à l'avenir moins d'indifférence en ce qui touchait la restauration du temple. C'est alors que le pontife usa du procédé suivant, qui fut bien accueilli par le peuple. Il fit faire un *coffre de bois*, et après l'avoir fermé de toutes parts, il y pratiqua *une seule étroite ouverture* (ὅππην μίαν). Puis il le plaça dans le temple auprès de l'autel et fit savoir que chacun eût à y mettre par l'ouverture ce qu'il voudrait donner d'argent pour la réparation du temple. Le peuple tout entier applaudit à cette mesure discrète, et l'on se pressait à l'envi pour jeter dans le tronc de l'or et de l'argent. Tous les jours, le scribe et le sacrificateur commis à la garde du trésor vidaient le tronc en présence du roi, et, après avoir fait le relevé de ce qui s'y trouvait, le remettaient à la même place. Lorsque la somme apportée par le peuple parut suffisante, le grand prêtre Joad et le roi Joas envoyèrent chercher des architectes et des ouvriers, ainsi que de grands bois de charpente d'essences très-précieuses, etc. (1). »

Peut-on, en fait de description, rien désirer de plus précis, et ne doit-on pas s'étonner de ce que la lecture du texte de Josèphe n'ait pas de très-bonne heure suggéré l'idée de multiplier dans les églises, et même dans les édifices civils, un moyen si commode de réaliser des collectes?

Ce qui rend l'assertion de Josèphe très-vraisemblable, c'est qu'au temps de Jésus-Christ, il existait dans le temple de Jérusalem un *gazophylacium* dans lequel les fidèles venaient jeter leurs offrandes, et comme ce *gazophylacium* était placé en un endroit où le public pouvait se rassembler, puisque Jésus était assis tout proche au dire des évangélistes, il est bien clair que, dans cette circonstance, on ne désignait pas par ce nom la chambre du trésor.

Saint Marc a dit (XII, 41) : « Καὶ καθίσας ὁ Ἰησοῦς κατέναντι τοῦ γαζοφυλακίου ἐθεώρει πῶς ὁ ὄχλος βάλλει χαλκὸν εἰς τὸ γαζοφυλάκιον· καὶ πολλοὶ πλεούσιν ἐβάλλον πολλά· » — Et saint Luc (XXI, 1) : « Ἀναβλέψας δὲ εἶδεν τοὺς βάλλοντας τὰ δοῦρα αὐτῶν εἰς τὸ γαζοφυλάκιον πλεούσας. » L'expression βάλλει εἰς τό fait voir d'ailleurs qu'il s'agit bien d'un meuble.

Il n'en est pas de même du mot *corbona*, qui au contraire s'applique à la chambre où l'on serrait les choses précieuses. Nous lisons dans l'Évangile de saint Matthieu (XXVII, 6) : « *Non licet eos mittere in CORBONAM : quia pretium sanguinis est.* »

(1) *Antiq. Judaic.*, lib. IX, cap. viii, 2. Voici de quels termes Josèphe se sert dans la description du tronc : « ὅλινον κατασκευάσας θησαυρὸν καὶ κλειστὰς πανταχῶθεν, ὅππην αὐτῇ μίαν ἤνοιξεν· ἐκείνῃ θύλῃ εἰς τὸ ἱερόν παρὰ τὸν βωμὸν ἐβλήσαντο ἕκαστος ὅσον βούλεται βάλλειν εἰς αὐτὸν ὡς τῆς δοῆς εἰς τὴν ἐπισκευὴν τοῦ ναοῦ. κ. τ. λ. »

Mais il semble au premier abord qu'une difficulté se présente au sujet du tronc de terre cuite; car pour celui de bronze, si ses dimensions ne le mettaient pas à l'abri d'un vol, sa consistance le rendait propre à protéger un dépôt, lorsqu'il avait été scellé solidement sur une base de maçonnerie; tandis que le tronc de Vichy, quelque bien fixé qu'il ait pu être, n'en demeurerait pas moins extrêmement friable et exposé à maint accident.

Le tronc du Châtelet au contraire remplit exactement les conditions de structure si bien exposées par M. Viollet-le-Duc (1). En effet, les troncs creusés dans une balle de bois ou dans un bloc de pierre, offrent une grande solidité, et les sommes déposées dans ces meubles, qu'on peut d'ailleurs sceller à la muraille, sont inaccessibles aux voleurs.

C'est dans ces mêmes conditions que se présente le tronc du *xiv^e* siècle fixé près de la porte de la cathédrale de Fribourg en Brisgau, et dessiné comme spécimen par M. Viollet-le-Duc. Il est formé d'une seule pièce de bois taillée à pans, percée à sa partie supérieure d'un trou pour le passage des monnaies, évidée à l'intérieur, et munie à sa base d'une porte fermée par deux barres en croix, entrant dans des pitons à chacun desquels est appendu un cadenas cylindrique. On peut en induire que le tronc ne pouvait être ouvert sans le concours de deux personnes. Ceci rappelle les « *III* clefs gardées par *III* prodomes » de la *huche* aux deniers prescrite par le concile de Lyon (2).

On peut croire cependant qu'un tronc de terre cuite comme celui du musée de Moulins, sans être installé à poste fixe dans un oratoire, n'en était pas moins destiné à recueillir les offrandes en numéraire apportées dans un but religieux.

Pausanias (3) décrivant les rites observés par ceux qui consultaient l'Hermès de Pharaë en Achaïe, nous apprend qu'après avoir brûlé de l'encens et versé de l'huile dans les lampes, il fallait déposer sur l'autel placé à la droite du dieu une monnaie ayant cours dans le pays : « *Τίθησιν ἐπὶ τὸν βωμὸν τοῦ Ἀγάλματος ἑνὸς δελτιῖ νόμισμα ἐπιχόριον, καλύπτει δὲ χαλκοῦς τὸ νόμισμα.* » Cette monnaie était un *χαλκοῦς* ou pièce de cuivre. A la fin de son récit, il ajoute : « La même manière d'interroger l'oracle s'observait chez les Égyptiens au temple d'Apis. »

(1) *Dictionnaire du mobilier français*, p. 279. La vignette du tronc de Fribourg est à la p. 280.

(2) Voy. plus haut, (1868, p. 165).

(3) Lib. VII, *Achaïc.*, cap. XIII, 3 et 4.

Il est évident que cet impôt sacerdotal ne devait pas rester à la main du public, et qu'un tronc fournissait le moyen le plus sûr d'en assurer la conservation. Le petit tronc de Vichy a pu être consacré à un usage semblable. Un meuble de cette espèce n'étant alors, pour ainsi dire, que la tirelire du gardien de la chapelle, et ne demeurant exposé que pendant les heures d'admission, on ne voit plus d'obstacle à ce que, dans un pays où florissait la céramique, l'argile ait été employée à la confection d'un tronc.

Au moyen âge, les troncs n'ont pas été tout d'abord d'un emploi général dans les églises. Nous voyons apparaître dans la seconde moitié du ^{xii}^e siècle quelques recommandations des rois et des évêques qui invitent le clergé à fournir aux fidèles ce moyen de déposer leurs aumônes (1). Le pape Innocent III en prescrivit aussi l'adoption; mais il faut croire que cette façon de quêter amena des abus fâcheux, puisqu'à la fin du ^{xiii}^e siècle, certains évêques anglais par exemple, crurent devoir prohiber l'emploi des troncs désignés sous le nom de *trunci concavi* (2). L'évêque d'Excester, dans un synode en 1287, et celui de Chichester, dans un autre synode de 1292, menacent de l'interdiction toute église de laquelle on n'aurait pas enlevé, dans les huit jours à dater de la notification, *truncos hujusmodi vel aliud pecunie receptaculum cum clausura*, à moins d'une autorisation épiscopale (3).

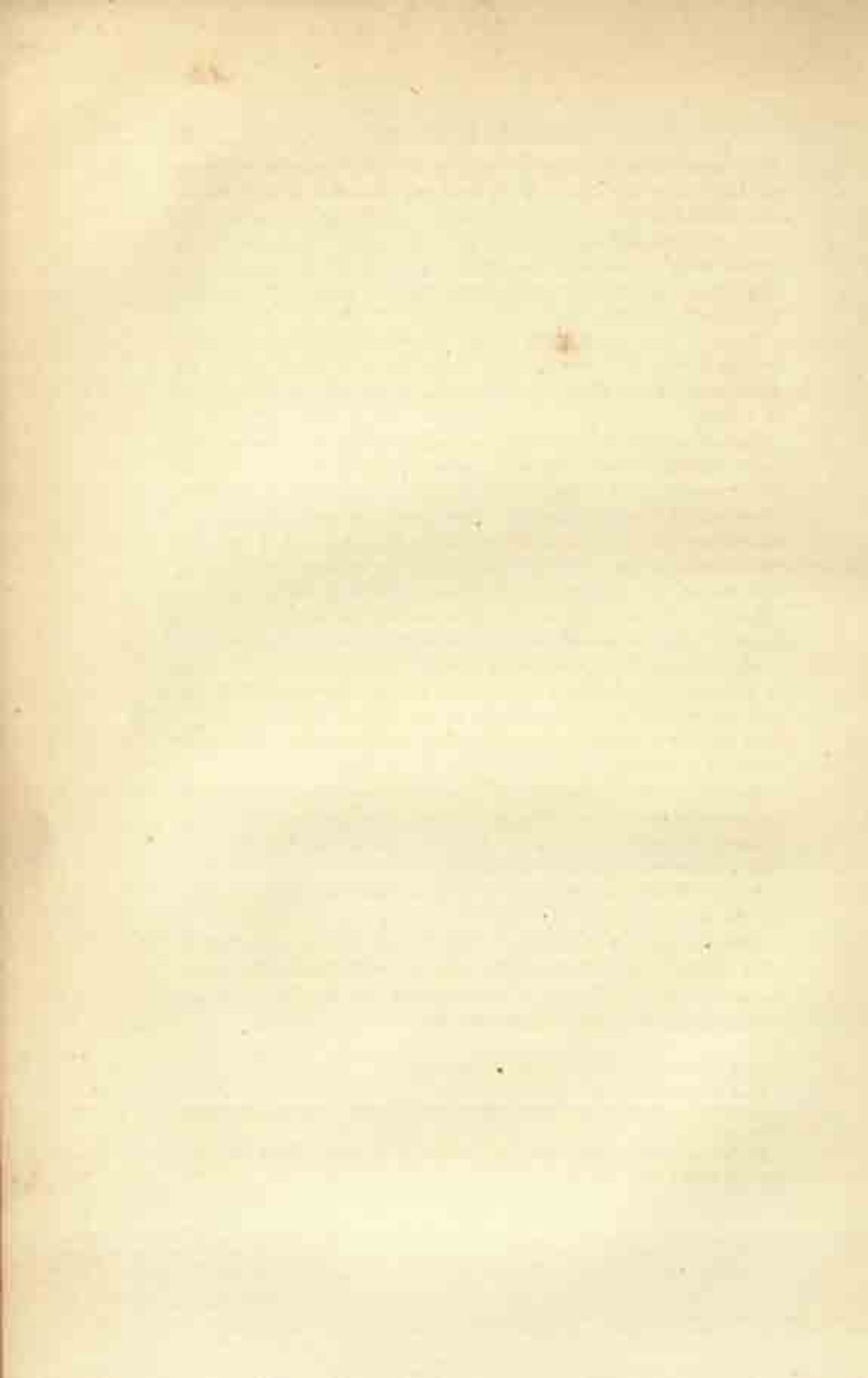
Après ces troncs affectés à des usages publics, il faut classer les vaisseaux de petites dimensions qu'on employait pour amasser de modestes épargnes, et qu'on était obligé, comme cela se pratique encore aujourd'hui, de briser lorsque arrivait le moment d'utiliser les pièces de monnaie qu'on y avait successivement introduites. Un ustensile si vulgaire, et, qui plus est, voué à la destruction par son possesseur, ne peut que bien difficilement braver les siècles. Le hasard a cependant permis que plusieurs tirelires antiques parvinssent jusqu'à nous.

Caylus en a publié une en forme de cylindre surmonté d'un cône. La fente, longue de trente-cinq millimètres, est pratiquée hori-

(1) Voy. Du Cange, *s. v.* *TARACOS* et *TRUNCUS*. Il ne cite pas d'exemples antérieurs à 1166.

(2) Le mot *Eleemosynaria* n'est employé dans ce sens qu'à une époque beaucoup plus récente. V. Du Cange, *s. v.* § 5.

(3) *Concil.*, t. XI, col. 1279 A-D, *Exoniensis synod.* a Petro Quivil episc., can. XII. — *Ibid.*, col. 1363, C-D. *Cicestr. synod.* a Gilberto episc., art. VI. Il paraîtrait que les particuliers avaient dressé dans les églises des troncs pour leur compte personnel.



zontalement dans la partie conique. Le corps de la tirelire est décoré sur le devant d'une figure de la Fortune, debout et de face, tenant une corne d'abondance et un gouvernail. La déesse est placée entre deux pilastres qui soutiennent une frise ornée de chevrons; au revers, deux palmes sont gravées en creux (1). Ce petit ustensile de terre rougeâtre, haut de treize centimètres, est maintenant conservé au Cabinet des médailles de Paris.

Dans la collection du chevalier Durand se trouvait une autre tirelire également décorée d'une figure de la Fortune. Elle a été décrite par M. de Witte dans le *Catalogue* de cette collection sous le n° 1585.

Le cabinet du comte de Caylus renfermait encore deux tirelires assez différentes des premières : elles avaient été trouvées à Rome sur le mont Cœlius : l'une d'elles seulement a été gravée (2). Elles affectent la forme d'un vase peu élevé (58 millimètres), dont la panse se compose de deux cônes ovales tronqués réunis par la base. La section supérieure de l'une des deux, qui mesure un ovale de 144 millimètres sur 110, est ornée d'un buste d'Hercule en bas-relief, près duquel s'ouvre un orifice destiné au passage des monnaies. L'autre représente Cérès assise entre deux figures debout.

On voit que toutes ces tirelires portent l'image d'une divinité sous la protection de laquelle était placé le dépôt. Le premier de ces petits vases, avec son cône en forme de toiture et ses pilastres qui figurent une porte, offre l'apparence d'une sorte de tholus, servant de temple à la Fortune.

Boldetti a donné la gravure de deux tirelires de petite dimension assez semblables à des bouteilles dont le col serait fermé. Une fente horizontale est pratiquée à la partie supérieure de la panse. Sur l'une d'elles est figuré un visage humain (3).

Les tirelires du moyen âge présentent souvent une forme analogue. Le Musée britannique en renferme plusieurs de cette espèce, et l'année dernière, M. A. Fillieux, conservateur du musée de Guéret, en a recueilli une au village d'Ecurat, arrondissement d'Aubusson (Creuse), encore toute remplie de deniers des XII^e et XIII^e siècles, laquelle est percée d'une fente oblique (4).

(1) *Rec. d'antiq.*, t. IV, pl. LXXXII, nos 3-4, et p. 270.

(2) *Loc. cit.*, pl. LIII, nos 3-4, et p. 137.

(3) Boldetti, *Osserv. sopra i ciniteri*, lib. II, tav. I, p. 496. — Perret, *Catacombes*, t. IV, pl. VIII.

(4) Voy. le détail des monnaies que contenait ce vase dans la *Revue numismatique* de 1868, p. 232.

A cette classe d'ustensiles domestiques se rattache par ses dimensions restreintes une gourde sphéroïdale à panse de fer, avec garniture de bronze composée d'un pied, d'un goulot et d'un cercle de force. Ce vase, trouvé dans le lit de la Saône, il y a peu d'années, fait aujourd'hui partie de la collection de M. Chevrier, à Chalon-sur-Saône (1). L'analogie que l'emploi de deux métaux et la présence du cercle de force lui donnent avec le *fuscus* recueilli dans les atterrissements du Rhône, et précédemment décrit, m'engage à le classer parmi les récipients monétaires.

Je me bornerai à mentionner ici brièvement les *loculi*, petite cassette dans laquelle il est certain que les anciens renfermaient leur argent, ainsi que le prouvent divers passages des écrivains de la meilleure latinité. Juvénal a dit :

Neque enim loculis comitantibus Itur
Ad casum tabulæ, posita sed iudicatur avari (2).

Les *loculi* précieux étaient d'ivoire; ceux de bois passaient pour vulgaires. Martial s'exprime ainsi sur le compte des premiers :

Hoc nial de flava loculos implere moneta
Non decet; argentum villa ligna ferant.

L'épigramme suivante a pour titre *loculi lignei* (3). Ils servaient aussi à serrer les bijoux. La forme du nom donne l'idée d'une boîte à compartiments, divisée comme celle dont M. Wilkinson a placé la gravure dans son excellent recueil des *Manners and customs of the ancient Egyptians* (4). C'est ainsi que l'on a donné le nom de *loculi cinerarii* à des tombes présentant plusieurs cases (5). En employant un mot qui exprimait une forme, l'antiquité rapprochait dans son langage la cassette, qui renfermait les trésors, du tombeau où reposait la cendre d'êtres chéris et vénérés.

(1) Exposition univ. de 1887. *Cat. de l'Hist. du travail; France*, n° 761.

(2) Juvénal, *Sat.* I, v. 69. — Horace, *Epist.*, II, 1, v. 175; *Sat.* I, 3, v. 17, etc. — On désignait sous le nom de *loculi peculiares* une cassette de l'empereur. Suétone, *Galb.*, cap. 12.

(3) Lib. XIV. *Epigr.* 12 : *loculi eboræi*, et 13 : *loculi lignei*.

(4) 1^{re} part., t. II, p. 301, fig. 269.

(5) Voy. par exemple Montfaucon, *Antiq. expl.*, V, pl. LXXXVI et LXXXVII. — Boissard, t. V, pl. 86 et 87. — Gruter, p. 623. — Ce nom s'applique encore habituellement aux compartiments creusés au-dessus les uns des autres dans les parois des catacombes.

J'ai maintenant passé en revue tous les vaisseaux destinés à renfermer l'argent des caisses publiques, les offrandes religieuses, le pécule domestique. J'en ai profité pour proposer quelques interprétations nouvelles au sujet de monuments qui représentent ces objets. Mon travail, tout en rapprochant du petit nombre de textes que nous ont laissés les auteurs, la description des monuments plus rares encore que le temps a épargnés, servira peut-être de guide et surtout de point de départ à ceux qui plus tard voudraient reprendre la question, lorsque d'heureuses découvertes auront mis à leur disposition de plus amples ressources. Il aura encore cette utilité de montrer qu'il ne faut rien négliger en archéologie, et de faire examiner avec attention des objets qui ont peu d'apparence, soit par leur dimension, soit par leur matière, soit par leur état de conservation. La réunion de tous ces petits débris finira par former un ensemble profitable à l'étude des mœurs et coutumes de l'antiquité.

HENRI DE LONGPÉRIER.

Novembre 1868.

L'AGUILANNEUF

Une coutume qui paraît avoir été répandue dans toute la France depuis un temps immémorial jusqu'à nos jours, a donné lieu à de nombreuses dissertations qui n'ont abouti à aucune solution satisfaisante. Dans les derniers jours du mois de décembre, les pauvres gens parcouraient les villes et les villages en demandant l'aumône et en chantant des chansons ou des cantiques qu'ils interrompaient par le cri de *Aguilanneuf* ! répété plusieurs fois. Selon l'opinion la plus ancienne et la plus accréditée, ce terme de *Aguilanneuf* serait une traduction en langue romane de la formule originelle dont les Druides se servaient lors de la cérémonie de la récolte du gui de chêne. On en donnait pour preuve, dès le commencement du XVIII^e siècle, ce prétendu vers d'Ovide :

Ad viscum druidæ, druidæ cantare (al. clamare) solebant (1).

Ménage, tout en acceptant cette explication, a fait remarquer avec raison que ce vers n'est point d'Ovide, ce qui n'a pas empêché le *Dictionnaire des sciences naturelles* (2), le *Dictionnaire de la conversation*, l'*Encyclopédie Didot*, etc., de le reproduire en l'attribuant à ce poète.

Le bénédictin dom Le Pelletier, qui composa au commencement du XVIII^e siècle un dictionnaire breton-français très-estimé à juste titre, n'adopta pas cette opinion et proposa une nouvelle explication qui se trouve ainsi développée dans son ouvrage à l'article *Eghinat* : « Les jeunes gens de la campagne vont, le dernier jour de l'année, par les bourgs, villages et maisons, où, après avoir chanté quelques

(1) « Sant qui illud au gui l'an neuf quod hactenus quot annis pridie kalendas januar. vulgo publico cantari in Gallia solet ab Druidis manasse autumant; ex hoc forte Ovidii : *Ad viscum Druidæ, Druidæ cantare solebant*. Solitos enim aiunt Druidas per suos adolescentes viscum suum cunctis mittere, eoque quasi munere, bonum, faustum felicem et fortunatum omnibus annum precari. » — P. Merula, cité par Ménage dans son *Dictionnaire étymologique*, au mot *Aguilanneuf*.

(2) En 60 vol. par plusieurs professeurs du Jardin du roi.

cantiques en l'honneur du Sauveur né de la Vierge, ils crient assez haut *Ma Eghinat*, par trois fois. C'est, je crois, pour représenter les pasteurs auxquels les anges annoncèrent cette grande nouvelle, exprimée par le mot *Evangile*. Mais la bourgeoisie de Morlaix, non contente de cette simplicité, en a fait comme des bacchanales, par l'excès d'une réjouissance publique, en chantant des chansons profanes, et criant à pleine gorge *Eghin-an-eit*, le bled germe, répété plusieurs fois comme le refrain de leurs chansons. De là vient que cette espèce de fête est nommée l'*Eghinat* et l'*Eghin-an-eit*, d'où est venu par altération l'*Aguillanneuf*, *Aguillanneu* et *Aguilanteu*, dans les provinces voisines de Bretagne, et ailleurs, même chez les Espagnols, qui disent *Aguinaldo*, qu'Antoine de Nérissé, en son dictionnaire, explique par « *Albricias*, strenne, arum ; » et encore, « *Albricias por la buena nueva*, strenne, arum ; *Albricias demandar las*, evangelisare. » C'est justement ce que demandent nos Bretons par *Ma Eghinat*, en y ajoutant la nouvelle qu'ils publient, qui est *Eghin-an-eit*, le bled germe, faisant apparemment allusion à ces paroles prophétiques chantées tous les jours de l'Avent et qui sont accomplies à la Nativité de J.-C. :

Aperiatur terra et germinet Salvatorem. » Voilà, si je ne me trompe, l'origine de notre terme vulgaire *Aguillanneuf*, que l'on s'est imaginé venir de ces paroles latines, « *Ad viscum annus novus*, » lesquelles ne sont point du langage des Druides et ne peuvent signifier la récompense que demande celui qui annonce une bonne nouvelle, mais sont un appel à la cérémonie gauloise de la récolte du gui de chêne. Il a été aussi facile de corrompre le breton que de le diversifier en tant de manières. Les Bas-Normands, selon Ménage, l'ont encore déguisé, en le faisant presque pur latin, savoir : « *Hoguinnanno*, quasi *Hoc in anno*. » Il faut remarquer que ceux de Morlaix prononcent *Eguinannée*, d'où Ménage a fait *Guinannée* (1). »

Cette dernière phrase enlève au raisonnement du savant bénédictin une grande partie de sa valeur. Il en résulte que la forme *Eghin-an-eit* n'est pas la bonne leçon, et l'on peut s'expliquer sans peine comment l'auteur a été conduit à la substituer à l'autre. En effet, le mot qui précède, dans son dictionnaire, l'article que je viens de citer, est *Eghin*, qui signifie *germe*, *pousse*, dans la plupart des dialectes celtiques. Il a sans doute été frappé de l'analogie qui existe entre ces deux termes, et il ne lui a pas fallu un grand effort d'imagination pour

(1) L'article de Ménage sur la *Guinannée* dans lequel cette fête est décrite telle qu'elle se célébrait à Morlaix (Finistère), est extrait mot pour mot, comme il le fait observer lui-même, du *Mercurius Galant* du mois de février 1683.

arriver à transformer *Eghinanée* en *Eghinaueit* et y trouver une étymologie bretonne. L'opinion de dom Le Pelletier ne paraît pas avoir fait fortune au dernier siècle, et elle serait probablement oubliée aujourd'hui, si M. de la Villemarqué n'avait pris soin de la reproduire dans un de ses ouvrages (1).

Tout récemment, une nouvelle explication de la fête de l'Aguilan-neuf a été donnée dans le *Bulletin* de la Société académique de Brest (2), par M. Le Guen, chef d'escadron d'artillerie. Après avoir exposé les motifs pour lesquels il n'admet ni l'opinion de D. Le Pelletier, ni celle qui fait remonter aux Druides l'origine de cette coutume, M. Le Guen décrit de la manière suivante la fête de l'Aguilan-neuf, telle qu'il l'a vu célébrer à Landerneau, dans son enfance.

« Assez longtemps à l'avance, les familles désireuses d'y faire participer leurs garçons de huit à dix ans demandaient pour eux des boîtes à l'administration de l'hôpital; les boîtes étaient des tirelires en fer-blanc destinées à recueillir les aumônes. Le zèle des jeunes quêteurs était excité et récompensé par une collation qu'on leur donnait à l'hôpital, le soir de la quête, avec grande abondance de gâteaux. Le dernier samedi de l'année, jour de la cérémonie, un cortège, où figuraient les autorités municipales en costume officiel, ainsi que des administrateurs de l'hôpital et des notables en habits noirs, parcouraient la ville en quête. Des tambours ouvraient la marche, puis venaient deux chevaux portant des mannequins où l'on plaçait les dons consistant en comestibles, tandis que la monnaie était mise sur les plateaux d'argent des notables, ou dans les tirelires des enfants groupés à la suite du cortège. Il s'y trouvait aussi des pauvres de l'hôpital; à l'un d'eux était réservé un principal rôle. Travesti pour la circonstance en une espèce de massier, il tenait à la main un bâton à l'extrémité duquel flottait une touffe de rubans de diverses couleurs. C'était lui qui donnait le signal de l'exclamation énigmatique quand le cortège s'arrêtait pour recevoir les présents offerts. L'un des sergents de ville préposés au bon ordre élevait l'objet en l'air pour le montrer au public, les tambours exécutaient un roulement, et le massier, auquel la foule faisait chorus, s'écriait plusieurs fois : *Languinanné!* en agitant majestueusement son caducée. »

(1) *Barzaz Breiz*, 6^e édition, p. 452, à la suite de la chanson intitulée : *Troad ann Eginane*. Cette prétendue *Tournée des Étranges* est un pastiche composé de proverbes et de devinilles habilement cousus ensemble. On peut chercher cette pièce en Bretagne, on ne l'y trouvera pas.

(2) Tome IV, p. 234.

Après cette description, M. Le Guen explique ainsi l'origine de la cérémonie :

« Le mot *gwic*, *guic*, ou *gui*, depuis longtemps hors d'usage, voulait dire bourg, village ; il entre comme *plou*, traduction celtique du mot latin *plebs*, *peuple*, *peuplade*, dans la composition de plusieurs noms de lieux ; ainsi : Guitalmézé pour Ploudalmézeau, Guinéventer pour Plouneventer, etc. *Gui* répond de son côté aux mots latins *gens* et *grex*, désignant alors une multitude d'hommes ou d'animaux (1). Pourtant, d'après les étymologies, l'idée d'un lieu habité est celle qu'il implique le plus particulièrement ; car ses dérivés *vici* en latin et *ὄϊκος* en grec signifient : le premier, village ou quartier ; le second, maison. Dans le dialecte de Vannes, *nannek*, *nannet* veut dire affamé ou qui a habituellement faim. La traduction littérale de *Languinanné* serait donc la multitude affamée, ou bien la bourgade, le quartier affamé. Cette dernière traduction, qui semble la plus proche du texte, désignerait l'hôpital, qui forme généralement comme un quartier à part, séparé du reste de la ville par une enceinte. Elle s'applique bien d'ailleurs aux détails de cette cérémonie, dont les pauvres de l'hôpital sont le but principal, et l'on comprend que pour stimuler la générosité des donateurs, le cortège désigne leur demeure par cette périphrase touchante : le quartier ou la maison de ceux qui ont faim. »

Je doute que l'explication de M. Le Guen soit accueillie avec plus de faveur que celle de D. Le Pelletier. Quoi qu'il en soit, il ressort de ce qui précède qu'ils donnent l'un et l'autre une origine bretonne à la fête de l'*Aguilanneuf*. D'après eux, c'est de la Bretagne que ce vieil usage se serait répandu dans les diverses provinces de France, et le mot *Aguilanneuf* ne serait lui-même qu'une altération d'un mot breton. Cette prétention de trouver dans la Bretagne et dans le breton l'origine de toute chose n'est pas nouvelle. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ce qu'elle peut avoir de fondé. J'essayerai seulement de démontrer que l'on peut trouver dans la langue française une explication très-simple de l'origine du mot *Aguilanneuf*.

Il y a quelque temps, j'eus l'occasion d'examiner une assez grande quantité de parchemins et d'anciens papiers provenant des environs du Mans. Comme il n'importe pas à mon sujet de faire ici l'inventaire de ces documents, je me bornerai à mentionner, parmi ceux

(1) Cette opinion, qui est aussi celle de D. Le Pelletier, ne me semble nullement justifiée. Le mot *Gwic*, en gallois, en cornique et en breton-armoricain, désigne seulement le groupe d'habitations qui forme le bourg ou village paraisial.

qui attirèrent particulièrement mon attention, un registre du xvi^e siècle, couvert en velours vert, et ayant pour titre : *Les contractz des seigneurs de Courbefosse*. Il renfermait en effet dans sa première partie divers actes relatifs à cette famille ; mais les derniers feuillets étaient entièrement occupés par des chansons (1), des noëls, des

(1) En voici une que je crois inédite et que l'on pourrait intituler :

La Chanson de la Serpe.

I

Changeons propos, c'est trop chanté d'amours,
Ce sont clamours,
Chantons de la serpette,
Tous vigneron ont à elle recours,
C'est leur secours
Pour tailler la vignette.
O serpillette !
O la serpillonnette !
La vigolette
Est par toi mise jus
Dont les bons vins tous les ans sont issus.

II

Le dieu Vulcain, forgeron des fault dieux,
Forgea aux dieux
La serpe bien taillante,
De fin acier trempé en bon vin vieux,
Pour tailler mieulx
Et estre mieulx taillante.
Bacchus la vante
Et dit qu'elle est séante
Et convenante
A Bacchus le bon hom,
Pour en tailler la vigne en la saison.

III

Bacchus alors chapeau de treille avoit,
Et arrivoit.
Pour benistre la vigne ;
Avec Bacchos Silenus le suivait,
Lequel beuvoit
Aussi droit qu'une ligne.
Puis il trépigne
Et se fait une bigne ;
Comme une guigne
Estait rouge son nez,
Beaucoup de gens de sa race sont nez !

poésies politiques, des recettes contre diverses maladies, etc. Toutes ces pièces, d'après les dates qui les accompagnaient, ont dû être transcrites entre les années 1560 et 1589. Au nombre des poésies se trouvait le compliment d'*Aguilanneuf* que voici :

Quand l'homme veut heureusement
Donner heureux commencement
A quelque chose de valeur,
Il doit chasser par honneur
L'avarice de son cœur.
C'est pourquoy sommés asseurez
Que jamais ne refuserez,
Pour commencer l'an en bon heur,
De nous donner par honneur,
Acquit d'an neuf de bon cœur.
D'estre icy plus n'avons loisir,
Laissez nous donc hientost choisir
De vostre bourse le meilleur;
Lors verrez que de bon cœur
Nous publirons vostre honneur.

J'ai souligné à dessein les mots *Acquit d'an neuf*, car ils donnent, si je ne me trompe, la solution du problème qui fait l'objet de cette note. L'*Acquit d'an neuf* était une sorte d'impôt volontaire que le riche payait aux pauvres, comme marque de réjouissance, à l'approche du nouvel an qui allait encore une fois s'ouvrir pour lui, et dans cette acception, la seule qu'il puisse avoir, ce me semble, ce terme est synonyme d'*Etrennes*. Cet impôt qui dut être volontaire dans le principe, devint avec le temps, dans certaines localités, une contribution forcée (1). Qu'a-il fallu pour rendre inintelligible une expression si simple ? Le changement d'une seule lettre. En remplaçant *d* par *l*, on a obtenu *Aguilanneuf*, qui ne se comprend déjà plus. A partir de cette première altération, le mot fut livré comme une épave au caprice populaire, qui acheva de le rendre méconnaissable. C'est ainsi qu'il devint successivement, suivant les provinces où il était en usage : *Aguilanneuf* (2), *Aguilanneu*, *Aguilanleuf*, *Auguinano*, *Aguil-*

(1) « Tous ceux qui en sont prennent des habits fort propres et s'arment de grands bâtons pour rompre les portes s'il s'en trouvait de fermées. » — Ménage, Dict. étymol., au mot *Guignannée*.

(2) Cette altération était déjà faite dans quelques provinces au xv^e siècle. Du Cange, *Gloss.* t. VII, p. 16, cite des textes de 1472, 1473 et 1480, où se trouvent les formes *Aguilanneuf*, *Aguilannea* et *Aguilloneu*.

lané, Aquignané, Equinané, Equilas dans le Perche, *Equilables* dans le pays chartrain, *Equinètes* ou *Aquinètes* dans la haute Normandie (1), *Eghinat* en Basse-Bretagne, d'après D. Le Pelletier, etc. Cette transformation de mots dont le sens est facilement compris, en expressions inintelligibles, est loin d'être rare. Il serait facile d'en donner de nombreux exemples; je n'en citerai qu'un seul en terminant.

Quand on se rend de Lannilis à Ploudalmézeau, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brest, on traverse une rivière assez large sur un pont appelé dans le pays, par ceux qui parlent le français : *Passage de la Barbe-Noire*. Cette bizarre dénomination peut surprendre de prime abord, mais on a bien vite la clef de l'énigme, en jetant les yeux sur une carte du Finistère, où l'on voit que ce pont est construit sur la rivière l'*Aber-Benoît* (2), que les étrangers ont métamorphosée depuis quelques années en rivière de la *Barbe-Noire*. Le changement du *t* final en *r* a suffi pour arriver à ce résultat. Si cependant cette transformation, au lieu d'être relativement récente, avait été opérée il y a trois ou quatre siècles, il est fort probable que la *Barbe-Noire* eût été grossir le répertoire de ces problèmes historiques dont la solution déroute les plus habiles.

R.-F. LE MEN.

(1) *Encyclopédie moderne* publiée par Didot, t. I, col. 537.

(2) Le mot *Aber* signifie confluent de deux rivières, ou embouchure d'un fleuve. Il y a dans le département du Finistère six rivières de ce nom : l'*Aber Vrac'h*, en Landéda; l'*Aber-Benoît*, en Lannilis; l'*Aber-Ildut*, en Llanildut; l'*Aber-Luc'h*, aujourd'hui *Loubertuc'h*, en Plouguatet-Daoulas, dans la rade de Brest; l'*Aber*, en Crozon, dans la baie de Douarnenez, et l'*Aber* dans le chenal de l'île de Batz, entre Roscoff et Santec. Ce mot, que l'on rencontre si fréquemment dans le pays de Galles, paraît être, en Bretagne, particulier à l'ancien évêché de Léon et aux parties de la Cornouaille qui ont été autrefois possédées par les comtes de Léon. On ne le trouve pas dans les autres évêchés bretons, où il est assez fréquemment remplacé par le mot *Aeon*, dont la forme ancienne est *Bann* (*Cartulaire de Landévennec*, texte du XI^e s., cfr. *annis*), d'où *Afa*, *Baffa*, *Avn*, *Aven*, *Avon*, *Aon* et *On*, dont les géographes modernes ont fait *Aulac*, nom actuel de la rivière de Châteaulin (Finistère).

AUTEL VOTIF TROUVÉ EN THRACE

Cet autel de forme rectangulaire, en granit noir et blanc, dit dans le pays granit de Fillibé, a été trouvé au village de Bélastiza (Βηλάστιζα), à une heure et demie au sud de Philippopolis. Il est aujourd'hui dans l'église du monastère d'Άγιος Γεώργιος, où il sert à supporter la table de marbre sur laquelle se dit la messe. Il mesure en hauteur 0^m,83, en largeur 0^m,42. Son épaisseur est de 0^m,38.

On voit sur la face principale trois bas-reliefs et une inscription. Les deux premiers bas-reliefs, petits cadres égaux de 0^m,16 sur 0^m,13, sont sur une même ligne; le troisième, sculpté au-dessous des premiers, occupe à lui seul une place aussi étendue que les deux autres.

Les deux bas-reliefs supérieurs représentent un cavalier courant à droite. Ce cavalier lève le bras droit comme s'il tenait un javelot. La chlamyde qui compose tout son costume flotte derrière les épaules. Sur l'un des cadres on remarque de plus un chien qui accompagne son maître.

Sur le troisième bas-relief sont sculptés de gauche à droite trois hommes de face, enveloppés de la toge, et une femme également de face, vêtue d'une tunique serrée à la ceinture. Près de chacun des trois premiers personnages, l'artiste a placé un faisceau de papyrus enroulé.

L'inscription porte en dessous des deux premiers cadres :

ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΦΙ
ΛΙΠΠΟΥ ΑΓΟΡΑΙΟΣ

Au-dessous du troisième :

ΤΟΙΣ ΤΕΚΝΟΙΣ ΕΑΥΤΟΥ

Ἀλεξανδρος Φι-
λιππου Ἀγοραῖος
τοῖς τέκνοις ἐαυτοῦ

« Cet autel a été dédié par Alexandre Agoraios, fils de Philippe, à ses trois fils et à sa fille. »

C'est sans doute après la mort de ces enfants que la tombe a été élevée.

Les lettres de l'inscription indiquent le II^e siècle après notre ère, les bas-reliefs sont d'une exécution médiocre.

I

Le cavalier des deux cadres supérieurs se retrouve fréquemment en Thrace, surtout aux environs de Philippopolis, où j'en ai compté plus de quinze exemplaires en quelques jours. Il est en général sculpté sur des plaques de marbre, mesurant 0^m,16 sur 0^m,13. Sa main droite tient souvent une lance grossière dont il frappe un sanglier que son chien attaque.

Ces bas-reliefs paraissent avoir tous porté, dans le principe, une inscription. Le cavalier est appelé *κύριος ἥρως*, seigneur héros, *monseigneur le saint*, comme disent nos poèmes du moyen âge, et quelquefois simplement *κύριος*, sans qu'aucune indication, du moins jusqu'ici, fasse connaître le nom du demi-dieu auquel la piété thrace offrait de si nombreux hommages. Vient ensuite au génitif le nom de celui qui a dédié l'offrande; la dédicace se termine par le mot *εὐχήν*.

L'expression *κύριος* ou *κύρις* est fréquente en Thrace sur les *ex-voto* aux grandes divinités, par exemple à Jupiter, à Junon et à Diane : *KYPIΩI ΔΙΙ*; *KYPIAI HPAI*; *KYPIAI APTEMIDI*. C'est ce qui ferait croire que ces cavaliers ne sont pas de simples morts, appelés *héros* par cela seul qu'ils sont devenus *γενετοί*, saints, purs, excellents. Du reste la dimension ordinaire de ces monuments ne permet pas de les confondre avec les stèles funèbres. Ce sont évidemment des *ἀνθήματα*.

Un des principaux intérêts d'un voyage archéologique en Thrace est le grand nombre de bas-reliefs qu'on y rencontre. Presque tous sont barbares; mais ils ont le mérite de représenter les divinités gréco-romaines ou locales, telles que se les figurait l'imagination des Thraces. Ainsi Apollon est un dieu chasseur peu différent du cavalier des bas-reliefs héroïques. Junon porte sur la tête une peau de bête et tient à la main une lance grossière. Les inscriptions ne laissent aucun doute sur le nom de ces divinités. La civilisation nou-

velle avait pénétré dans les villes; mais dans ce village, dans le pagus que les textes épigraphiques appellent *κόμη*, le berger et le laboureur s'imaginaient les dieux à leur manière. C'est à ce polythéisme populaire des *paganí* qu'appartient le cavalier dont nous ignorons le nom. Il est naturel de le retrouver dans une religion qui donne à Junon les traits d'une Diane barbare et qui se représente Apollon comme un fort chasseur.

Ces bas-reliefs grossiers et en particulier le *chasseur thrace* ont un autre genre d'intérêt. Ces représentations sont d'une basse époque, souvent d'un temps où les idées chrétiennes commençaient à se faire jour. Les deux religions, au III^e et au IV^e siècle, se touchaient sans cesse. Un monument funèbre précieux, découvert à quelques heures de Philippopolis, à Saradja, conserve encore deux inscriptions; l'une est païenne et l'autre chrétienne. Ce tombeau a reçu à peu d'années d'intervalle deux femmes de la même famille (elles portent les mêmes noms), mais attachées à des croyances différentes. Quand les deux religions vivaient dans des rapports continuels, souvent sous le même toit, il était naturel, surtout dans les villages, que les représentations de l'une eussent une influence marquée sur celle de l'autre. Le cavalier thrace est tout à fait semblable au saint Georges et au saint Dimitri de la peinture byzantine. Les paysans grecs et bulgares nous apportent sur ce point un témoignage qui a sa valeur. Plusieurs de ces bas-reliefs sont conservés dans les églises où on les adore sous le nom des saints qu'ils rappellent. Les inscriptions païennes n'ont pas été effacées; sur un de ces monuments, par exemple, on s'est borné à sanctifier l'image antique en martelant le nom de celui qui dédia la première offrande et en le remplaçant par une croix qui laisse subsister les mots suivants :

Sur le fronton,

ΚΥΡΙΩΙ ΗΡΩΙ

Sur le socle,

✝ ΤΡΑΛΕΟΞΕΥΧΗΝ

Dans l'église arménienne de Philippopolis on brûle toujours des cierges devant une image en marbre du cavalier thrace.

On trouve en Béotie un grand nombre de marbres de la belle époque, représentant un éphèbe à cheval. D'autre part, le musée d'Athènes possède quatre ou cinq petits bas-reliefs sur lesquels on voit un cavalier semblable à celui des *ex-voto* si fréquents en Thrace, mais de

plus nimbé. Évidemment ces deux sortes de représentations ont des rapports marqués avec le saint Georges et le saint Dimitri des Byzantins. Mais les bas-reliefs de Thrace, sur lesquels l'attitude du chasseur attaquant une bête féroce est plus constante, ressemblent beaucoup plus aux images chrétiennes que nous rappelons. Il resterait à savoir, ce que nous ignorons complètement, dans quelle partie du monde oriental les deux types des *saints à cheval* arrivèrent tout d'abord à la forme définitive qu'ils conservent encore aujourd'hui et qui doit avoir été arrêtée de très-bonne heure (1).

Le cavalier qui figure sur notre monument est tout à fait semblable à celui des *ex-voto* : évidemment c'est le *chasseur thrace* que l'artiste a voulu représenter. Mais quel sens a-t-il ici ? Ou il rappelle le héros ou les héros sous l'invocation desquels l'autel a été consacré, selon la coutume qui admettait souvent qu'un monument funèbre élevé en l'honneur d'un homme fût placé sous le patronage supérieur d'une divinité ; ou il faut y voir, non les fils d'Alexandre héroïsés, car alors nous devrions trouver trois cavaliers et non deux, mais un symbole de l'héroïsation. La première hypothèse paraît plus préalable. Il existait en Thrace des confréries de chasseurs que des inscriptions encore inédites feront connaître. Elles étaient sans doute analogues à celles dont les textes épigraphiques de la province du Pont nous ont conservé le souvenir. Peut-être le cavalier des bas-reliefs thraces est-il le patron de ces sociétés ; et alors sa présence sur un autel est encore plus facile à expliquer (2).

(1) Cf. en particulier Sabatier: *Description générale des monnaies byzantines frappées sous les empereurs d'Orient*. Paris, Rollin et Feuardent, 1862. Sou d'or d'Arcadius (395-408), t. I, p. 102, pl. III, fig. 11. Théodose, II, t. I, p. 114 ; pl. IV, f. 29, 30 ; pl. V, f. 1. Marcien, pl. VI, f. 3. Léon I, pl. VI, f. 21. Léon II, pl. VII, f. 17. Léonce, Anastase I et surtout Justinien, pl. IX-XVII.

(2) Cf. Pandore, Juin 1868, *Inscriptions de Toner*, publiée par M. Komanoudès. La métropole du Pont honore Priscus Amianus Ηονιάρχης.

Ἀρχὸν τοῦ κοινῶ τῶν Ἑλλήνων καὶ τῆς μητρο-
πόλεως τῆς ἀρχῆς ἀγνῶστῃ, καὶ ἀρχιερασί-
μου, τῆς δὲ ἑαλῶς καὶ κυρηγιστοῦ ἐνδόξου
φιλοτιμίας μὴ διαλείποντα.....

Alexandre était *Agoraios* Ἀγοραῖος, c'est-à-dire de la ville d'Ἀγορά, une des cités les plus commerçantes de la Thrace, et aussi une des plus florissantes.

Agora était située au milieu du Isthme qui joint la Chersonèse au continent, ἐν τῇ μέσῃ τοῦ ἰσθμοῦ μέσῃ; ἔθρονα, Ἀγορά. Scylax, p. 28, § 68. Hérodote en parle quand il raconte la marche de Xerxès vers le Mélas (cf. aussi *Oratio de Halonesso* attribuée à Démétrios, p. 86, § 39). Cette ville fut longtemps un des principaux marchés où les Grecs entrèrent en relation avec les rois des Odryses et les différents peuples de la

II

Les noms de Philippe et d'Alexandre sont fréquents en Thrace. Philippe avait fondé Philoppopolis; il avait introduit en Thrace la culture grecque; il était naturel qu'il fût considéré comme un des *Bienfaiteurs* du pays. Alexandre avait continué son œuvre. A l'époque macédonienne la civilisation hellénique avait pénétré jusque dans le bassin supérieur de l'Hèbre. On voit à Tatar Bazarjik (l'ancienne Bessapara), aux pieds des Balkans, à quelques lieues des Portes traïanes, une inscription qui n'est pas postérieure à Alexandre. Elle est gravée avec le plus grand soin en belles lettres du IV^e siècle av. J.-C., et constate dès cette époque l'existence de jeux et de panégories dans cette partie reculée de la Thrace. Les conquérants macédoniens ne s'étaient donc pas bornés à traverser leur conquête sans y rien fonder de durable.

Quel est le nom ancien du village où a été trouvé cet autel? Il est impossible de répondre avec certitude à cette question. Les recherches topographiques sont particulièrement difficiles en Thrace. Sauf pour la Chersonèse et les bords de la Propontide, nous sommes réduits à des indications peu nombreuses. Les Romains ne nomment que les villes situées sur la grande voie qui allait de Périnthe au Danube par Adrianopolis, Philippopolis, Sardica et Naissus. Les *édifices de Procope* et les *thèmes de Constantin Porphyrogénète* ne

Thrace. Défendue par l'*ἀγορὰς τῆς πόλεως*, elle était un entrepôt commercial où les Grecs et les Barbares, grâce à une sécurité relative, pouvaient échanger leurs produits. Dans les catalogues des tributs payés par les alliés d'Athènes, Agora est la principale ville de la Chersonèse que nous rencontrons. Les mots *ἡγορᾶς* et *ἡγορᾶς* paraissent même employés indifféremment l'un pour l'autre (Blockh, *Catalogue des alliés*, LXIII, C, CH, CXXXVII, XXXVIII), etc. La fondation de Lysimachie (ol. 117, h. av. J.-C., 309) au milieu de l'Isthme entre Cardia (*Καρδία*) et Pactye (*Πακτίη*), à quelques stades d'Agora, noisit quelque temps à cette ville. Mais la prospérité de Lysimachie dura peu; détruite par un tremblement de terre 22 ans après sa fondation (Justin, XVII, 1), prise par les Gaulois, ol. 125/3 (Pausanias, X, 23), relevée un instant de ses ruines par Antiochus le Grand (Polybe, XVIII, 34), puis abandonnée par ses habitants qui se réfugièrent en Asie (Appien, Syr. 28), restaurée une dernière fois par Attale (Diodore, *Excerpt. de vitis et virt.*, p. 595), elle ne retrouva jamais sa première importance (Phile, IV, 11, 18). Aussi, au I^{er} siècle après notre ère, date à laquelle se rapporte notre inscription, voyons-nous des *ἀγορᾶς* établis jusqu'au fond de la Thrace, dans la plaine de Philippopolis. Il est permis de supposer qu'ils y continuaient les traditions commerciales de leurs ancêtres, et que la ville d'Agora n'avait pas perdu toute sa prospérité.

nous rendent guère plus de services. Pour la province dont Philippopolis ou Trimontium était la capitale (la Thrace propre), et qui n'était que le sixième du diocèse de Thrace (1), nous ne connaissons pas plus de dix noms. Cependant cette vaste étendue de terrain (Sandjak de Filibé), aujourd'hui la plus petite partie du bassin de la Maritza, contient plus de 600,000 habitants, et dans le seul Kasa de Filibé qui n'est qu'une des sept divisions de Sandjak, on compte 370 villages. Il devait en exister autant à l'époque des Antonins. Ces villages, que les inscriptions appellent *κόμαι* et dont quelques-uns étaient des villes, n'ont pas de nom. On trouve partout des inscriptions, mais on ignore quels *pagi* les ont écrites; on trouve de belles ruines comme les soubassements romains de la citadelle d'Hissar (six heures au nord de Filibé), comme l'ancienne ville dont Sténimacho (trois heures au sud de Filibé) occupe l'emplacement. Sténimacho compte 15,000 âmes; elle est restée exclusivement grecque au milieu des Bulgares et des Turcs; on y trouve de nombreux marbres antiques. — Vingt autres endroits où les débris grecs et romains ne sont pas rares, particulièrement au pied du Rhodope, ont perdu leurs noms. Les Grecs n'en ont conservé aucun souvenir. Des dix évêchés ressortissant au ^{xiv}^e siècle à l'archevêque de Philippopolis, je ne crois pas qu'on puisse en citer aujourd'hui plus de trois dont on sache le district qu'ils occupaient (2). La tradition veut que Belastiza soit située sur l'emplacement d'*Ἀναθοναίων*, ville nommée par les Byzantins; mais ce n'est là qu'une hypothèse (3).

Si une exploration archéologique de la Thrace ne peut pas faire espérer de retrouver beaucoup de noms portés autrefois par les villes ou les villages antiques, elle peut arriver à plusieurs résultats généraux importants.

1° En notant les localités où on voit encore des débris antiques, il est facile de démontrer qu'au ⁱⁱ^e siècle les centres de population n'étaient pas moins nombreux qu'aujourd'hui.

(1) Du moins en 257 : *Mémoire sur les provinces romaines*, etc., par M. Mommsen.

(2) Cf. la liste des évêchés grecs à la suite de l'édition de Codinus le Curopalate, liste dont la date a donné lieu à de nombreuses discussions. Une seconde liste, celle du patriarche Alexis, paraît pouvoir être rapportée à l'année 1083. Ces deux listes ont été publiées une dernière fois en 1855, dans le dernier volume des *Recueils des canons de l'Eglise grecque*, par Baillet et Potli, 5 vol. in-8, Athènes.

(3) Je renvoie là-dessus à deux livres d'érudition locale qui rendent de grands services au voyageur en Thrace : la description de l'éparchie de Philippopolis, par Oikonomos, publiée en langue grecque à Vienne, en 1819, et la dissertation de M. Tsoukala sur le même sujet, également en grec, Vienne, 1831.

2^e En remarquant que la grande majorité des inscriptions est grecque, on constate, ce qui est d'un grand intérêt, que la civilisation répandue dans cette vaste province était hellénique.

De pareils résultats ont leur valeur; ils en auraient bien davantage si, en étudiant les noms propres que nous ont conservés les marbres thraces et qui le plus souvent ne paraissent pas ressembler aux noms d'origine grecque, si, en étudiant les légendes des habitants de la montagne qui, dans leur isolement, ont conservé de si antiques et si précieuses traditions, l'histoire pouvait jeter quelque jour sur le caractère des premiers habitants de ces contrées, caractère qui s'est modifié dans les plaines sous l'influence des Grecs, mais qui est resté peut-être, dans le Rhodope et dans l'Hémus, plus près de la barbarie primitive.

L'opinion généralement reçue que les Slaves ne se sont établis au sud du Danube que dans les dernières années de l'empire, n'est qu'une hypothèse; car si les historiens signalent à cette époque des migrations slaves, ils ne nous disent rien de précis sur les peuples qui longtemps auparavant habitaient le Rhodope et l'Hémus. D'autre part, quand MM. Schafarik et Duchinski veulent que des tribus slaves aient de tout temps occupé ces contrées, ils apportent à l'appui de leur thèse des arguments insuffisants. Le problème est d'un haut intérêt. L'archéologie, la philologie comparée, l'étude des traditions mythologiques peuvent espérer de le résoudre: quiconque s'occupera de la Thrace ne pourra le négliger. Que si les premiers voyageurs ne découvrent pas tous les éléments de la question, du moins pourront-ils réunir d'importants matériaux et démontrer la possibilité de recherches qu'on ne tente pas, parce qu'on pense trop vite qu'elles ne sauraient être vraiment utiles (1).

Filibé, 9 octobre 1868.

ALBERT DUMONT.

(1) Cf. les cartes de Viquesnel. *Demeures anciennes et primitives des tribus slaves au IV^e siècle av. J.-C.* Atlas, pl. 25.

RAPPORT

SUR

LES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

ACCOMPLIES DANS LA SEINE-INFÉRIEURE

Du 1^{er} Juillet 1867 au 30 Juin 1868

L'archéologie a continué de prospérer et de progresser dans la Seine-Inférieure sous le bienveillant patronnage d'une administration aussi éclairée que paternelle. Parmi les meilleures preuves que je puisse donner de cette assertion, je citerai les *Procès-verbaux de la Commission des antiquités*, dont le tome II a paru vers la fin de l'année dernière, et le *Bulletin* annuel de cette Commission, dont la première livraison a vu le jour au commencement de cette année.

Le second volume des *Procès-verbaux* de la Commission va de 1849 à 1866, et il renferme le récit des opérations archéologiques accomplies dans ce département pendant les dix-huit premières années de l'administration de M. le baron Le Roy, sénateur préfet de la Seine-Inférieure. La quantité considérable de faits qu'il renferme en fait un livre précieux pour l'étude de l'archéologie et pour l'histoire de la contrée. Elle prouve en même temps combien ont été fécondes pour la science et pour les monuments ces dix-huit années de paix et de prospérité en tout genre.

Le *Bulletin* de la Commission, entièrement consacré à l'année 1867, renferme d'excellents documents, que les hommes du pays et les savants étrangers ne consulteront pas sans profit. La liste officielle des monuments historiques de la Seine-Inférieure qui s'y rencontre, prouvera tout ce que l'autorité départementale fait dans l'intérêt des arts et des monuments du passé. Elle montrera également que sa vi-

gilance administrative sait aller chercher jusque dans les moindres villages tout ce qui est digne de protection.

Il me sera peut-être permis de porter au bilan archéologique de cette année le *Catalogue du Musée d'antiquités de la Seine-Inférieure*, qui vient de paraître. Depuis vingt-trois ans aucun inventaire de cette précieuse collection départementale n'avait vu le jour. Comme son importance s'était singulièrement accrue depuis quelque temps, j'ai pensé rendre un service au pays et au Musée en publiant le répertoire détaillé des richesses historiques et scientifiques que renferme cet important dépôt de la Normandie souterraine et monumentale.

Comme tous les comités scientifiques, comme toutes les associations humaines, la Commission des antiquités est sujette à des pertes annuelles et périodiques.

Depuis un an elle a eu à regretter trois de ses membres. M. Fallue, qui pendant douze années de séjour à Rouen fut fort assidu à ses séances; M. Mathon, le zélé bibliothécaire de Neufchâtel, qui a créé dans cette ville un véritable Musée du pays de Bray; enfin M. l'abbé Godefroy, le célèbre curé de Bonsecours, qui a laissé, dans son église, une des merveilles architecturales de notre temps et le plus beau témoin de la résurrection, en France, de l'art chrétien du moyen âge.

Pour compenser autant qu'il est en lui ces pertes à peu près irréparables, M. le préfet a bien voulu associer au travaux de la commission M. Albert de Bellegarde, maire de Grémonville, amateur et connaisseur distingué en céramique nationale et étrangère, et M. le docteur Guérout, de Caudebec-en-Caux, qui possède un cabinet archéologique fort intéressant et qui est auteur de quelques opuscules sur les monuments du pays qu'il habite.

Il me reste maintenant à placer sous les yeux du public le résumé des faits archéologiques accomplis depuis un an dans la Seine-Inférieure.

Comme toujours, je classerai cet inventaire par les quatre grandes périodes historiques connues et aujourd'hui acceptées de tous.

ÉPOQUE GAULOISE.

Un statère gaulois en or, de la période anépigraphique, a été trouvé cette année à Gournay-en-Bray, ou dans les environs, et a été acquis pour la collection départementale.

Une hachette gauloise en bronze a été rencontrée à Saint-Valéry-

sous-Bures (canton de Londinières); mais celle-là n'est point entrée dans le Musée de Rouen. Nous avons été plus heureux aux Grandes-Ventes (canton de Belleencombre); nous avons pu acheter une hachette et une lance de bronze sorties de cette fertile localité.

Cette année, nous avons acquis la certitude qu'aux temps gaulois il avait existé à Gonfreville-l'Orcher, près Harfleur, une fabrique d'armes de bronze. Ce fait ne nous a pas été seulement attesté par les découvertes successives de dépôts de hachettes faites sur ce territoire; nous en avons une preuve incontestable dans les moules de hache et de lance rencontrés avec les armes elles-mêmes. Moules et armes étaient du même métal (1).

Le sol des Grandes-Ventes nous a encore fait voir quatre hachettes de pierre et un nucleus en silex, source d'anciens outils de l'âge de pierre (2). Mais il est un point archéologique qui n'a cessé, depuis un an, de nous léguer ses épaves celtiques. Je veux parler des *Marettes*, lieu placé entre Fréauville et Londinières, et qui, au temps de la pierre polie, a été un atelier de fabrication fort important. Plus de cent pièces ont encore été recueillies par M. Cahingt et offertes au Musée départemental. Ce sont des silex entiers ou fragmentés, à l'état de préparation ou de rebut, et qui avaient été destinés à former des haches, des couteaux, des flèches, des gouges ou ciseaux, en un mot les divers ustensiles qu'une étude plus approfondie du passé nous fait voir partout comme ayant été le premier mobilier de l'espèce humaine. On remarquera que les contrées qui ont donné le plus souvent ces vestiges de l'homme ancien et de l'homme primitif, ce sont les territoires forestiers et à peine livrés à la culture. C'est ce qui a fait dire à d'éminents antiquaires de la France et de l'étranger que les forêts étaient de vraies bibliothèques archéologiques (3).

ÉPOQUE ROMAINE.

Le sol de Rouen, toujours profondément remué par les importantes constructions qui s'élèvent au sein de la vieille métropole, laisse voir partout les traces de sa prospérité au temps de la Seconde Lyonnaise. C'est un buste de Diane, ce sont des bas-reliefs recueillis par M. Thaurin, près le *Vieux-Marché* et dans la rue *Guillaume-le-Conquérant*. Ce sont surtout des monnaies romaines sorties des rues

(1) *Revue de la Normandie*, t. VII, p. 445, numéro de juillet 1867.

(2) *Revue de la Normandie*, t. VII, p. 129, numéro de février 1868.

(3) Morlot, *l'Archéologie du Mecklembourg*, p. 7; in-4, Zurich, 1868.

Saint-Gervais, Ecuyère et de l'Avalasse. Le dépôt de la rue de l'*Avalasse* se composait de trente-trois monnaies de billon allant de Gallien à Maximien Hercule.

Déjà, en 1863, une colline de Villers-Ecalles (canton de Duclair) nous avait donné une sépulture romaine du Bas-Empire, accompagnée de vases de terre et de verre, et d'objets en os qui sont entrés au Musée de Rouen (1). Cette année, le même taillis nous a fait voir un beau *dolium* en terre cuite entièrement recouvert d'une tuile soudée avec du mortier. Ce grand vase contenait les os brûlés d'un Romain du Haut-Empire.

Le territoire de Quévreville-la-Poterie (canton de Boos), a fourni, en 1862 et en 1864, une série d'antiquités mérovingiennes, au milieu desquelles se sont rencontrées, comme toujours, des monnaies romaines. Cette année un tiers de sol d'or d'Anastase y a été recueilli et acheté pour le Musée. Ce triens du VI^e siècle devrait peut-être être reporté à la période franque; mais il nous a semblé qu'à défaut de milieu déterminant, nous devons suivre la donnée numismatique.

Dans notre rapport de l'année dernière, nous avons dit que des statuettes de Vénus Anadyomène avaient été vues à l'entrée du bourg d'Yerville (2). Nous ignorions alors que dans une briqueterie voisine, exploitée depuis plusieurs années, on rencontrait fréquemment des urnes romaines contenant des os brûlés et des vases aux libations. C'est une récente découverte qui nous a mis sur la voie de ce fait archéologique précieux à enregistrer.

L'établissement d'un chemin d'intérêt commun entre Ménerval et Dampierre (canton de Gournay) a fait voir sur cette dernière commune, au hameau de Campuley, des murs romains très-importants, entourés de tuiles à rebords et de poteries antiques.

Le service vicinal qui a fait cette découverte tiendra à honneur d'examiner si nous ne possédons pas ici le commencement d'une villa de quelque importance.

Puisqu'il s'agit de villa romaine, je dois citer l'heureuse découverte et l'exploration commencée d'un édifice romain à Héricourt-en-Caux (arrondissement d'Yvetot). Cet établissement paraît des plus importants. Les murs ont une épaisseur considérable; ils se croisent dans tous les sens et il n'est pas impossible qu'il y ait eu là un mo-

(1) *La Seine-Inférieure hist. et archéol.*, p. 398.

(2) *Bulletin de la Commission des antiquités*, p. 77. *Revue de la Normandie*, t. VIII, p. 196, numéro d'avril 1868.

nument idolâtrique. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans le village où mourut, il y a plus de quinze cent cinquante ans, le premier évêque de Rouen et le véritable apôtre des Calètes. Cette grande construction antique est située en vallée dans une île de la Durdent et en face de la fontaine sacrée qui porte le nom de Saint-Mellon, et où nous croyons que notre plus ancien apôtre a baptisé les premiers chrétiens.

Cette fouille, qui ne fait que commencer, devra nous révéler un des plus curieux monuments antiques de la contrée. Il ne faut pas oublier que la Durdent, depuis sa source jusqu'à son embouchure, est échelonnée d'établissements romains, et c'est dans cette vallée d'ailleurs que nous aimons à placer l'ancienne station de *Gravinum*.

Mais, comme toujours, c'est de Lillebonne que nous sont venus les principaux éléments romains que notre pays nous ait donnés depuis un an.

M. Montier-Huet, de Bolbec, ayant continué au Catillon les mouvements de terrain qu'il avait commencés l'année précédente, n'a cessé de rencontrer les sépultures des Romains de *Juliobona*. De nombreux vases de terre et de verre ont été recueillis par les ouvriers. Dans le nombre est une jolie pièce en terre rouge glacée de noir, présentant la marque du potier *Libertus* (σFLIBERTI) et la représentation de trois scènes de sacrifice séparées par des trépieds antiques. Parmi les autres pièces recueillies, nous citerons le fragment d'une flûte, un anneau en pâte brune, un manche de miroir en bronze, un oiseau en terre cuite avec grelot à l'intérieur, une tête de Vénus Anadyomène, une sonnette et une clef en bronze; enfin un bracelet en bronze à ressort, semblable à ceux que nous avons rencontrés dans les sépultures gauloises de Caudebec-lès-Elbeuf en 1865, et que l'on trouve dans les plus anciens monuments de l'Europe archéologique.

Par la bienveillance de M. Montier-Huet, nous avons pu nous-même pratiquer une fouille sur un des points du Catillon. En deux jours nous avons récolté 45 vases en terre et en verre qui composaient 8 ou 10 sépultures de famille agglomérées sur le même point. Une des urnes que nous avons pu exhumer contenait 35 Tali ou palets en os dont nous ne saurions donner la destination. Les jetons ou palets figurent dans les incinérations romaines du Haut-Empire, mais jamais en aussi grande quantité (1).

(1) *Bulletin de la Commission des antiq. de la Seine-Inférieure*, p. 51 et 58.

ÉPOQUE FRANQUE.

La découverte des antiquités franques, quoique moins nombreuses cette année que les précédentes, n'a cependant pas été nulle.

Le cimetière qui entoure l'église de Dampière-en-Bray (canton de Gournay) est connu pour renfermer des sépultures franques qui déjà ont donné à M. l'abbé Jacquemet, curé de Limésy, une belle plaque de ceinturon en bronze ciselé.

Cette année il a laissé voir un cercueil de pierre, que le fossoyeur a brisé, mais dont il a extrait un vase en terre noire et un sabre en fer des temps mérovingiens.

Une extraction de cailloux pour l'entretien des routes, pratiquée au Hanouard (canton d'Ourville), a fait voir sur le flanc d'une colline boisée des sépultures sans cercueil, du milieu desquelles on a tiré des plaques de ceinturon en fer et deux scramasaxes qui sont entrés au Musée de Rouen.

Une découverte plus importante a été faite à Montivilliers, la ville monastique par excellence, qui doit son origine à l'abbaye fondée en 682 par saint Philbert, de Jumièges, et Waratton, maire du palais. En creusant des canaux pour l'installation du gaz on a rencontré, entre la mairie et l'église, trois cercueils en pierre de Vergelè placés à un mètre du sol et contenant plusieurs corps successivement déposés par la main du moyen âge. Ces cercueils avaient des couvercles en forme de toit, et l'un d'eux montrait un trou en forme d'entonnoir, tous caractères particuliers à l'époque franque. Ils ont été conservés dans la bibliothèque de Montivilliers par les soins de l'administration municipale (1).

Mais la meilleure source d'antiquités franques qui se soit montrée dans le département c'est au village de Sommery (canton de Saint-Saëns).

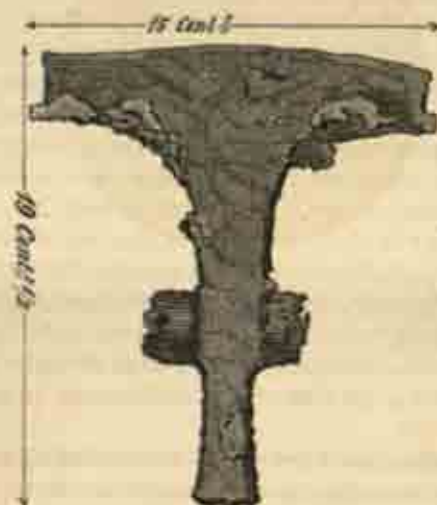
Diverses constructions faites au lieu dit le *Paradis*, par des propriétaires de cette commune, avaient amené la découverte de fosses contenant les squelettes de guerriers armés de couteaux, de lances, de sabres et d'épées. Ces trouvailles, dont le caractère était aisé à déterminer, m'ont décidé à faire à Sommery des fouilles, qui ont eu lieu, l'une à la fin de l'automne, l'autre au commencement du printemps.

Le résultat de ces deux explorations a été important. Aux mois de

(1) *Revue de la Normandie*, t. VII, p. 443, numéro de juillet 1868.

novembre et de décembre, je recueillis, pour le Musée, six vases en terre cuite, quatre lances en fer, un umbo de bouclier, deux boucles de ceinturon, un anneau, un poignard en fer auquel est accolé un couteau, un fermoir de bourse en fer, deux vrilles en fer, une petite hache en fer, deux boucles en bronze pour ceinturon, quatre boucles en bronze pour lanières, quatre fibules circulaires en bronze, dont deux sont ornées de verroteries blanches, un collier de perles en verre et pâte de verre, avec une monnaie percée de Constantin le Jeune (1).

La seconde fouille, pratiquée au mois de mars, fut plus heureuse encore. Cette campagne amena la découverte de six vases en terre rouge et noire, toujours placés au pieds des morts; de deux lances en fer, de trois haches du même métal, dont deux grandes et une petite. Une des grandes présente au dos un marteau. (Nous reproduisons ici cette pièce curieuse.) Quant à la petite, deux semblables ont déjà été recueillies à Douvrend et à Sommery.



Les autres objets en fer étaient des boucles de ceinturon, une agrafe avec sa plaque, des couteaux et un sabre-poignard. L'étui de cette dernière pièce était garni de bronze et de verre bleu.

Le bronze s'est montré assez abondant. Il se compose de têtes de clous pour décorer le cuir du ceinturon; une des agrafes est munie

(1) *Revue de la Normandie*, t. VIII, p. 123, numéro de février 1868.

d'une plaque d'argent sur laquelle on a gravé une croix grecque ou pattée. Cette croix est un des signes du christianisme les plus prononcés que nous ayons rencontrés dans les sépultures franques de nos contrées. (Nous donnons ici cette agrafe intéressante.)



Les autres objets de bronze étaient quatre boucles pour lanières, des terminaisons de ceinturon, des épingles et des aiguilles, des styles, et une rouelle ou cercle percé à jour et décoré de serpents enlacés. Ce curieux objet était vraisemblablement un ornement de ceinturon de femme.

En effet, la fosse d'une femme riche a encore fourni un bracelet et un collier de perles en pâte de verre. Quatre des perles du bracelet étaient très-belles et avaient la forme inusitée d'un tonneau ou d'un barillet. Ce collier était décoré d'une monnaie gauloise percée. Cette pièce, en potin, appartenait aux Sénonnes et à la cité d'Agedicum (Sens); elle remonte au *iii^e* siècle avant l'ère chrétienne.

Dans cette même sépulture on a encore rencontré un petit bronze de Posthume et une perle d'ambre qui servait probablement d'amulette. Mais les deux plus belles pièces sorties de cette sépulture sont une bague en argent et or, ornée d'un grenat ou d'un rubis, et une jolie fibule ronde, aussi en or et argent, décorée de filigranes d'or et

de verroteries rouges rehaussées de paillons. C'est la sixième fibule de ce genre que nous donne la Seine-Inférieure. Les deux premières ont été recueillies à Parfondeval, en 1851; les deux suivantes, à Caudebec-lès-Elbeuf, en 1855; la cinquième enfin, à Avesnes-en-Bray, en 1866 (1). (Nous reproduisons ici ces deux pièces intéressantes.)



Fibule en argent doré.



Fibule en argent doré.

MOYEN AGE.

Comme toujours, le moyen âge, qui est plus près de nous et qui a duré plus longtemps que les autres périodes, nous fournit le plus grand nombre de faits et de monuments.

Les guerres nombreuses de cette époque si tourmentée de l'humanité ont occasionné bien des cachettes monétaires que nous retrouvons de nos jours. C'est ainsi que nous attribuons à la marche de l'armée anglaise de Henri V à travers la vallée de l'Eaulne, au mois d'octobre 1415, la cachette monétaire qui vient d'être rencontrée à Envermeu, près l'église. Elle se composait de pièces d'argent de Charles V et du comte de Flandres au xv^e siècle.

J'attribue à l'invasion bourguignonne de 1472, conduite par Charles le Téméraire, qui ne marchait que la torche à la main, la cachette découverte dans une mare de Bertrimont (canton de Totes). Elle se composait de 280 pièces d'argent à bas titre, pesant ensemble 800 grammes. Presque toutes étaient des blancs au soleil de Louis XI. Quelques pièces seulement présentaient les armes unies de France et de Dauphiné. Le tout était caché dans un vase qui a été brisé (2).

Enfin je ne saurais me dispenser d'attribuer aux terreurs inspi-

(1) *Revue de la Normandie*, t. VIII, p. 187, numéro de mars 1868.

(2) *Revue de la Normandie*, t. VIII, p. 186, numéro de mars 1868.

rées par les guerres de la Ligue la cachette découverte, en 1855, sous un poirier de Saint-Jean-de-Folleville, près de Lillebonne. Elle consistait en une trentaine de pièces d'or à l'effigie d'Elisabeth d'Angleterre, renfermées dans un étui en cuivre repoussé du style de la Renaissance. Le tout était contenu dans un pot en terre rouge. La boîte et le vase sont entrés, cette année, dans le Musée de Rouen.

La céramique comme la numismatique profite des découvertes faites par les travaux modernes. C'est ainsi que les travaux de Rouen ont amené, *rue Saint-Patrice*, la rencontre d'un beau vase du ^{xiii}^e siècle. D'autres vases de terre et de verre de la même période ont été recueillis *rue Impériale*, au milieu de monnaies ducalcs de la Normandie. Un four tout entier du ^{xiv}^e siècle a été reconnu près Gramesnil, dans le canton de Forges. Des carreaux émaillés sont sortis des églises de Villedieu et de Saint-Pierre-Mi-chès-Camps. Quelques-uns de ces carreaux formaient des dalles tumulaires; d'autres contenaient des antiennes à la sainte Vierge. Enfin, les démolitions de Rouen pour les *rues de l'Impératrice et de l'Hôtel-de-Ville* ont procuré à M. Thaurin des pavés de l'époque révolutionnaire.

Nous nous reprocherions d'omettre un aqueduc du moyen âge, reconnu à Duclair, au lieu dit la Fontaine, lequel paraissait se diriger vers le château du *Taillis* et la léproserie de Jumièges. Un de ces conduits en terre cuite, encore enveloppé de sa chape de ciment, a été apporté au Musée par les soins de M. Darcel.

Les travaux soit publics, soit particuliers, ont montré les racines du vieux château de Rouen, bâti par Philippe-Auguste et détruit par Henri IV, et l'ancien château d'Ancourt, près Dieppe, enveloppé de terre au commencement du ^{xvii}^e siècle.

La démolition des anciennes églises est souvent l'occasion de découvertes dont la science archéologique doit faire son profit, soit pour l'étude, soit pour la conservation des monuments. C'est ainsi que la destruction récente de l'ancienne chapelle des Dominicains, à Rouen, a laissé lire une inscription tumulaire du ^{xv}^e siècle qui relatait des inhumations du ^{xiii}^e et du ^{xiv}^e. Grâce à la bienveillance de M. le préfet, j'ai pu faire entrer au Musée d'antiquités cette liste de morts qui se rattache aux anciennes familles de la contrée. Elle s'y trouve entourée de chapiteaux et de clefs de voûte du ^{xiii}^e siècle, provenant du cloître et de la chapelle des enfants de saint Dominique.

La vieille église de Saint-Sever de Rouen, démolie en 1860, avait laissé sans emploi la dalle de Jehanne de Callenge, épouse de Claude Leroux, seigneur du Bourgheroulde et de Tilly, précédemment

placée dans l'église de Saint-Etienne-des-Tonneliers. L'église de Saint-Sever avait offert cette dalle à l'œuvre de N.-D., qui, ne trouvant pas moyen de l'utiliser convenablement, a préféré la déposer au Musée qui a été heureux de la recevoir.

La conservation des dalles tumulaires de nos églises est mon souci de tous les jours. Chaque fois que j'ai lieu de craindre pour l'avenir de l'une d'elles, je me fais un bonheur de pourvoir à sa conservation. Presque toujours le moyen que j'emploie est l'encastrement dans les murs mêmes de l'église. C'est ainsi qu'au Rose-Béranger (canton de Saint-Saëns), j'ai fait relever et fixer le long du mur une magnifique dalle de 1439, dalle d'autant plus précieuse que nous n'en possédons que très-peu de cette période, la plus désolée de notre histoire, celle enfin qui fut témoin des luttes et de l'occupation anglaise.

La démolition de l'église de Saint-Laurent de Brévedent, près d'Harfleur, avait donné, en 1866, les cœurs de Du Mè d'Aplemont et de son épouse. On a remis dans l'église le cœur de ce chef d'escadre sous les rois Louis XIII et Louis XIV. Nous avons fait appliquer contre le mur une plaque de marbre indiquant la place qu'occupent les restes de ces bienfaiteurs de l'église et du pays.

Si la démolition des églises et des monastères amène toujours avec elle la découverte de monuments archéologiques importants, de simples travaux de restauration révèlent parfois des choses précieuses et profondément oubliées. L'église de Saint-Jacques de Dieppe vient de nous en donner deux éclatants exemples.

M. le curé de Saint-Jacques a entrepris la restauration de la chapelle de Sainte-Marguerite, élégante construction de la Renaissance élevée par Ango, ou du temps de ce riche armateur.

En renouvelant le pavage, on aperçut un caveau sépulcral fermé par une grande pierre que soutenaient des barreaux de fer. Ce caveau de famille, qui présentait à la surface trois cercueils de bois, à peu près intacts, offrait au fond un sarcophage en plomb, long d'un mètre quatre-vingts centimètres, ayant la forme d'un corps humain et présentant pour la tête une boîte circulaire fort commune au *xvi^e* et au *xvii^e* siècle.

Ce cercueil était celui de Jean Guillebert, conseiller au Parlement, décédé le 23 octobre 1587. Les autres personnages étaient des membres de sa famille, dont le dernier, bailli de Dieppe, a été inhumé en 1710. Plus de douze personnes appartenant à la famille Guilbert de Rouville avaient été descendues dans ce caveau, qui, après examen, a été respectueusement refermé. Le souvenir en sera conservé à l'aide d'une dalle et d'une inscription commémorative.

L'enlèvement des lambris a laissé voir sur les murs des peintures murales de la fin du xvi^e siècle et la litre seigneuriale des Guilbert de Rouville, dont les brillants écussons seront conservés comme souvenirs (1).

Une autre découverte plus importante a également eu lieu dans la même église à l'occasion de réparations semblables. Cette fois le travail avait lieu dans la *chapelle des Noyés*, autrefois connue sous le nom de *chapelle des Longueil* ou de *Saint-Sauveur-de-Longueil*. Le nom de Longueil venait à la chapelle de ce qu'elle avait été fondée par les châtelains de Longueil et richement dotée par eux dès 1300, sous le règne de Philippe-le-Bel. Les chevaliers en avaient fait leur chapelle sépulcrale, et les chroniqueurs affirment que deux d'entre eux y ont été inhumés. L'un est Geoffroy Martel, gouverneur de Pontoise, tué à la bataille de Poitiers; l'autre est Guillaume de Longueil, son fils, gouverneur de Caen et de Dieppe, tué à la bataille d'Azincourt.

Les historiens ajoutent qu'un mausolée avait été élevé au premier sous une arcade sépulcrale, mais que sa statue de marbre avait été brisée par les calvinistes en 1562. Depuis longtemps on ne voyait ni arcade sépulcrale ni dalle funéraire; mais les derniers travaux ont révélé l'ancienne arcade, décorée dans le style du xiv^e siècle; nous n'avons pas douté alors que ce ne fût la tombe du héros normand.

Cependant, pour nous en assurer entièrement, nous avons pratiqué une fouille dans l'arcade même, et nous avons trouvé dans une fosse maçonnée les corps de deux personnages qui avaient été visités, mais dont la présence ici était incontestable : nous n'avons plus douté de la possession actuelle par l'église Saint-Jacques des deux chevaliers français héroïquement tombés dans nos grandes luttes du moyen âge.

Avec le concours de M. le préfet, qui ne nous fera pas défaut, nous nous proposons de consacrer par une inscription ce double et glorieux souvenir.

Je termine ce rapport par des faits qui se rattachent sans doute au service des monuments historiques, mais dont l'archéologie a inspiré la pensée et a pris l'initiative. Je veux parler de quatre clochers romans dont on devra la conservation à la sollicitude administrative.

Les clochers romans des xi^e et xii^e siècles n'étaient pas rares parmi nous il y a cinquante ans; mais le grand mouvement ecclésiolo-

(1) *Revue de la Normandie*, t. VIII, p. 258, numéro d'avril 1868.

gique qui s'est manifesté depuis 1830, a été funeste à beaucoup d'entre eux. On a démoli plusieurs anciennes églises afin de les agrandir, pour le besoin des populations. D'autre part, la révolution opérée dans les idées et dans les goûts liturgiques a demandé impérieusement l'élargissement des transepts qu'étranglaient des arcades romanes trop abaissées pour le goût du jour. Tous ces motifs ont contribué à laisser détruire des absides et des clochers dont la valeur monumentale n'était pas comprise.

Pour toutes les raisons que je viens d'énoncer, les tours romanes de Vatierville, d'Avremesnil et de Saint-Laurent de Brévedent étaient menacées comme tant d'autres, et bien peu de personnes songeaient à les défendre. M. le préfet de la Seine-Inférieure, secondé en cela par la Commission des antiquités, son véritable conseil archéologique, les a protégées, les a réparées, et aujourd'hui elles se dressent comme de glorieux témoins du passé, et comme des preuves du bon goût de notre époque et de son intelligence dans la restauration des monuments. Parfaitement consolidées et ravivées, elles proclameront longtemps l'amour de nos administrateurs pour les arts et leur dévouement pour tous les intérêts du pays.

Il reste encore à sauver un beau clocher roman. Je veux parler de la tour de Villédieu-la-Montagne, ancienne commanderie de Malte, aujourd'hui annexe de la commune de Haucourt (canton de Forges). Ce pauvre hameau n'a pas de ressources pour soutenir une église qu'il aime et qui le mérite. Il n'a d'espoir qu'en M. le sénateur-préfet, et moi je sais qu'il suffira de lui signaler ce besoin pour qu'il soit immédiatement satisfait. Je suis certain par expérience qu'il ne voudra pas qu'aucune pierre s'écroule de nos églises, dès qu'elle fait honneur au pays qu'il administre. Il voudra au contraire qu'elles vivent longtemps pour conserver sa mémoire au milieu des populations reconnaissantes.

L'abbé COCHET.

DE L'ÉTAT DE LA MÉDECINE

ENTRE

HOMÈRE ET HIPPOCRATE

962 — 460

D'APRÈS LES POÈTES ET LES HISTORIENS GRECS

Suite (1)

III

ÉPIDÉMIES ET MÉDECINE D'ARMÉE.

Hérodote a donné plus d'une preuve de sa crédulité, en rapportant des faits que la science moderne ne peut ni admettre ni vérifier; mais en même temps il a montré un génie d'observation que la critique la plus sévère se plaît chaque jour à reconnaître. En ce qui touche la médecine, on trouve, à côté de fables manifestes (3), des idées justes, déjà avancées, et des renseignements

(1) Voir les numéros de novembre 1868 et janvier 1869.

(2) J'ai cru ne pas devoir insister dans la *Revue* sur une foule de détails un peu trop techniques, relatifs à la pathologie spéciale; je réserve ces détails pour un tirage à part.

(3) Par exemple, ne songeant ni à l'inflammation ni aux hémorrhagies, il croit (IX, 36) qu'un devin d'Élée, Hégésistrate, après s'être coupé la moitié des deux pieds pour se débarrasser d'entraves qu'on lui avait mises, put marcher trois nuits de suite, se cachant le jour. L'auteur ajoute qu'il guérit parfaitement. — Il admet aussi (II, 111) que l'urine d'une femme qui n'a jamais eu de rapports qu'avec son mari, a été un remède souverain contre une cécité qui durait depuis dix ans, et dont un roi d'Égypte, Phéron, avait été affligé pour avoir manqué de respect au

fort précieux. Ainsi, à propos de la salubrité de la Libye, l'historien attribue cet avantage aux saisons qui ne varient guère en ce pays, et il ajoute, comme l'a dit plus tard un auteur hippocratique, « que ce sont les variations dans l'air, et surtout les intempéries des saisons, qui occasionnent le plus de maladies (1). » Hippocrate admet une relation entre la production des maladies et certains signes qui accompagnent le coucher ou le lever des astres (2); il semble qu'Hérodote (3) est du même avis, puisqu'il remarque comme une exception que, durant une longue période d'années, malgré des troubles graves et peut-être imaginaires, dans le lever et le coucher du soleil, il n'y a pas eu en Égypte ni plus de maladies, ni une mortalité plus grande qu'à l'ordinaire.

Tandis qu'Eschyle (4), Sophocle (5) et bien d'autres auteurs font, comme Homère, dépendre de la colère des dieux toutes les épidémies ou pestes, Hérodote en recherche parfois les causes naturelles. Après la bataille de Salamine, lorsque Xerxès laisse Mardonius en Thessalie et se dirige à marches forcées vers l'Hellespont, l'armée qui le suivait enlevait les grains sur son passage, et, à défaut de grains, se nourrissait d'herbes des champs, de feuilles ou d'écorces d'arbres, et mangeait tout ce qu'elle trouvait sous la main, tant la faim était pressante; la peste (*λοιμός*) et la dysentérie (*δυσεντερία*) furent la conséquence de cette extrême misère et décimèrent ces malheureuses troupes. Puis l'historien remarque que Xerxès ne fut pas assez inhumain pour abandonner sans secours les soldats atteints par la maladie; il les laissait dans les villes, les recommandant aux magistrats pour qu'ils eussent à les nourrir et à en prendre soin (6), ce qui

NIL débordé. Il s'agit, bien entendu, non d'une punition, mais d'une atteinte toute naturelle d'ophtalmie d'Égypte, si fréquente pendant les débordements du Nil. — Je me réserve de rapporter l'opinion d'Hérodote sur la maladie féminine pour le moment où je ferai connaître le sentiment d'Hippocrate sur cette même maladie.

(1) II, 77. Cf., sur l'identité de la doctrine, Hipp., *Eaux, airs, lieux*, § 12 init., et sur la similitude des expressions, *Aph.* III, 1.

(2) *Airs, eaux et lieux*, § 10 init. — (3) II, 142. — (4) *Supplic.*, 659-60.

(5) *Antig.*, 1111-15. Une épidémie ravageait la ville de Thèbes; cf. *OEdip. rex*, 25 suiv.; c'est peut-être de la même peste qu'il s'agit. Le grand prêtre réclame le secours d'un dieu ou d'un homme; OEdipe et le chœur préfèrent celui d'un dieu, bien convaincus que la puissance humaine n'y peut rien, puisqu'il s'agit d'expier un sacrilège; c'est Mars pestifère (voy. vers 190) qui est l'auteur du mal.

(6) VIII, 115. — Voy. aussi un peu plus loin. On lit aussi dans Xénophon, *Asi.*, V, 5, à suiv., que les Grecs, sans exercer aucune violence et en payant, étaient entrés dans la ville des Cotyrorites pour y déposer et y faire soigner leurs malades. Voy. aussi *ibid.*, VII, 2, les mêmes précautions prises par Cléandre, et III, 3.

porte naturellement à croire que ces villes étaient pourvues de médecins. Un autre danger attendait les débris de cette armée. Après avoir traversé l'Hellespont, les soldats trouvèrent des vivres en plus grande abondance; ils mangèrent avec excès, ce qui, joint au changement d'eau, en fit périr une grande partie (1).

Dans plusieurs autres passages, Hérodote rapporte que des assiégés étaient en proie à la famine (2), ou que des armées innombrables étaient entassées dans des espaces qui pouvaient à peine les contenir (3), ou que des milliers de cadavres jonchaient les champs de bataille et étaient laissés, pour la plupart, sans sépulture (4); d'où l'on peut supposer, malgré le silence d'Hérodote, que les maladies qui suivent comme leur ombre les armées en campagne ou renfermées entre des murs, ont contribué plus que le fer ennemi à détruire d'aussi grandes masses d'hommes. Mais Hérodote, pas plus que les autres historiens, n'était tenu à nous donner des relations médicales, et le peu qu'il nous apprend nous montre que de son temps, comme du nôtre, on avait observé que les armées et les épidémies marchaient de concert.

Dans le cours de son histoire, Hérodote ne fait pas allusion aux médecins, ni pour les armées des Perses, ni pour celles des Grecs; mais nous savons positivement par d'autres témoignages (5) que les Perses, comme les Grecs, en étaient pourvus. Xénophon parle de la présence des médecins lors de la retraite des Dix-Mille (6), non pas

(1) II, 117.

(2) IX, 117. Au siège de Sestos les assiégés en étaient réduits à manger les courroies qui soutenaient leurs lits.

(3) VII, 60 et 187. L'armée des Perses comptait plusieurs millions d'hommes à la revue que Xerxès passa au moment où il mit le pied sur le sol de la Grèce.

(4) VIII, 25.

(5) Xénoph., *Anab.*, III, 4, 30-31: Xénophon établit dans les villages huit médecins, vu le grand nombre des malades, et on y demeure trois jours à cause des blessés. De ce fait qu'un des chefs des Dix-Mille, Chrisophus (*Anab.*, VI, 4, 11), était mort d'un febrifuge donné intempestivement, on conclut aussi indirectement qu'il y avait des médecins d'armée. — Consultez sur la médecine militaire des Grecs Kühn: *De medic. milit. apud Græcos Romanosque condit.*, Lipsie, 1824-1827, in-4°; Zimmermann, *De militis curatione apud veteres*, Berol., 1834, in-8°. — D'après les Bibliographies, le travail de Kühn se compose de onze programmes; mais j'ai copié, en tête d'un exemplaire de la Bibliothèque de l'Université de Leipzig, la note suivante datée de juill. 1839, signée par M. le bibliothécaire Gersdorf: *Part. VII, VIII et IX hujus commentationis nunquam prodixit, et per errorem typothetæ partic. VII et VIII numeris X et XI inscriptas esse mihi de hac re discitanti ipse retulit clar. Kùwnius, similem errorem commissum esse conquerens in Additamentis ad Elenchum medic. vet. cet.*

(6) J'emprunte à la traduction de Xénophon, de M. Talbot, le passage suivant

comme d'une nouveauté, mais comme d'un usage établi depuis longtemps; et Hérodote lui-même nous apprend que les villes dans la Grèce se disputaient nos confrères à prix d'or (1); enfin nous voyons que les plus anciens rois des Perses recherchent d'abord les médecins égyptiens (2), et qu'ils donnent ensuite la préférence aux médecins grecs (3). Il est donc presumable que Xerxès avait aussi quelques médecins auprès de sa personne et dans son armée, pour prendre soin, sinon de tous les soldats, du moins des chefs.

On pourrait objecter que Cambyse, qui s'était blessé à la cuisse

relatif aux médecins du temps de Cyrus : « Comme Cyrus (Xénoph., *Cyrop.*, VIII, 2, 24), avait observé que les hommes, tant qu'ils se portent bien, sont attentifs à se procurer et à mettre en réserve tout ce qui sert dans l'état de santé, mais qu'ils négligent de se munir de ce qui est utile dans le cas de maladie; il voulut remédier à ce défaut de prévoyance, et n'épargnant rien sur ce point, il appela auprès de lui les meilleurs médecins pour l'aider dans cette œuvre. Il n'entendait point parler d'instruments (ὄργανα) utiles, de remèdes (φάρμακα), d'aliments, de liqueurs salutaires, qu'il ne voulût en avoir une provision. Si quelqu'un de ses familiers tombait malade, il veillait lui-même à son traitement et lui faisait donner les secours nécessaires. Le malade recouvrait-il la santé, Cyrus remerciait les médecins de l'avoir guéri avec les remèdes qu'il avait chez lui. » — Cyrus avait le nom de chacun, comme un médecin sait le nom des instruments et des remèdes qu'il emploie (Xénoph., *Cyrop.*, V, 3, 47). — « Pour la santé, dit Cyrus (Xénoph., *Cyrop.*, I, 6, 15-16; cf. III, 2, 12 : médecins aux mains desquels Cyrus remet les captifs blessés; V, 4, 18 : Cyrus veille lui-même avec les médecins et les servants aux soins des blessés), j'ai entendu dire et j'ai vu que, comme les villes [grecques] qui veulent être en bonne santé se choisissent des médecins (voy. p. 207, notes), les généraux emmènent avec eux des médecins pour leurs soldats; Je m'en suis donc préoccupé, et je crois avoir avec moi des hommes habiles dans l'art médical. » — Cambyse réplique qu'il est bon d'avoir des médecins, mais qu'il faut surtout apprendre à s'en passer en choisissant un campement salubre, en observant la sobriété, en tenant toujours les soldats en haleine par les exercices ou les combats, en maintenant enfin leur moral en bon état. Cyrus (*Cyrop.*, II, 1, 29), profitant des conseils de son père, faisait mettre les soldats en sueur avant les repas; mais c'est un précepte peu applicable dans nos climats. — Enfin (*Lacedæm. Resp.* 13, 7), il y avait une place spéciale pour les médecins dans l'armée des Lacédémoniens en campagne, avec les haruspices et les musiciens!

(1) III, 131.

(2) III, 1. Cyrus (vers 550) avait fait demander à Amasis le meilleur médecin qu'il y eût dans ses États pour les maladies des yeux; c'est même ce médecin qui, pour se venger d'Amasis, décida Cambyse, le fils de Darius, à envahir l'Égypte. — On peut trouver dans ce passage une allusion indirecte à la fréquence des maux d'yeux en Égypte, où règne endémiquement une des espèces de l'ophthalmie purulente. On remarquera aussi (III, 149) la mention d'un *mal* aux organes de la génération dont un général perse, Otanès, était atteint. — III, 129 : Darius fils d'Hystaspes (vers 521) avait à sa cour les plus habiles médecins qu'il y eût en Égypte.

(3) Voy. plus loin p. 208.

avec son cimeterre en sautant de cheval, ne paraît pas avoir eu recours aux médecins; mais d'abord le silence d'Hérodote ne serait pas une raison décisive pour admettre cette supposition; de plus, on voit clairement que Cambyse, frappé par la prédiction d'un oracle, déclara lui-même que sa plaie était mortelle, et qu'il s'abandonna sans défense au sort qu'il attendait. Au bout de vingt jours l'os fut carié (1), la gangrène envahit les chairs et il mourut.

Je relève encore dans Hérodote un passage qui se rapporte à l'histoire des épidémies; il raconte que les habitants de Chios ayant envoyé à Delphes, où régnait probablement la peste, un chœur de cent jeunes garçons, quatre-vingt-dix-huit furent enlevés par la maladie (2). Il y a là, quoique notre auteur n'y reconnaisse qu'une inflexion divine, un fait non équivoque de contagion ou d'infection, et en même la preuve temps du peu de secours que trouvaient les malades dans l'hygiène et dans la médecine, surtout lorsque quelque idée superstitieuse se mettait à la traverse du traitement.

IV

ÉCOLES MÉDICALES DE LA GRÈCE, DE LA SICILE ET DE LA GRANDE-GRÈCE.

A côté de ces renseignements que nous venons de recueillir, mais que nous ne pouvons faire suivre d'aucun nom propre de médecin, ni d'aucune indication géographique précise, il convient de placer l'histoire des écoles médicales dont l'existence est de beaucoup antérieure à l'époque où florissait Hippocrate. Je me sers du mot *école* pour me conformer à l'usage et pour abrégé; il faut avant tout l'expliquer et en restreindre le sens, car on se tromperait si on entendait par ce mot des institutions analogues soit à nos facultés modernes, soit à des établissements littéraires comme le *Musée* d'Alexandrie. A Cos et à Cnide il y a eu des *écoles médicales*, si on veut désigner ainsi un ensemble de doctrines professées par des maîtres, acceptées par des disciples, et répandues au loin avec le nom de ces maîtres et de ces disciples. L'éclat de l'enseignement dans ces deux villes tenait au mérite personnel des médecins qui s'y étaient fixés, mais ne devait rien ni à la munificence publique, ni à

(1) III, 64-66 : *ἀποκατέτετο τὸ ὄστέον*.

(2) VI, 27.

l'appui des autorités (1), ni à l'existence de quelque lieu spécial de réunion pour les professeurs et pour les élèves, comme étaient l'*Académie*, le *Lycée* ou le *Portique*. Nous disions de même autrefois l'*école de Montpellier*, l'*école de Paris*, l'*école de Vienne*, quand il y avait des doctrines particulières à Paris, à Montpellier et à Vienne.

C'est même par un abus de langage qu'on a étendu le nom d'*école* à des réunions de médecins qui ne paraissent avoir eu entre eux d'autre lien qu'une commune renommée; tels sont les médecins de Crotone, de Cyrène, de Rhodes que l'histoire célèbre (2). Ceux de Rhodes étaient de la descendance d'Esculape, comme ceux de Cos et de Coide, sans qu'on puisse déterminer quelles opinions ils suivaient. Quant aux médecins de Crotone et de Cyrène, on ne sait ni à quelle famille ils appartenaient, ni quelles furent leurs doctrines, ni à quoi tenait leur réputation (ou seulement la sûreté de la pratique, ou, en même temps, l'excellence de l'enseignement), ni enfin quelles circonstances décisives ont fait fleurir la médecine dans des villes si éloignées l'une de l'autre et si différentes de caractère et de nationalité. Cela doit surprendre d'autant plus que bien d'autres villes non moins illustres et non moins lettrées, Athènes par exemple (3), n'ont jamais eu la gloire médicale en partage, du moins à s'en rapporter aux renseignements qui sont arrivés jusqu'à nous.

Les documents sur les origines de ces écoles nous manquent absolument; mais à voir quels horizons lointains nous ouvrent les textes d'Hérodote, de Théopompe et de Galien, on pourrait se croire en droit de reculer ces origines aussi haut que peut aller l'imagination; malheureusement la chronologie s'interpose entre ces perspectives aventureuses: les premiers renseignements authentiques ne dépassent guère le cinquième siècle, et ils se rapportent à l'école italique; c'est donc par elle que nous devons commencer.

(1) Nous verrons plus loin que les villes grecques payaient les médecins aux frais du trésor pour soigner les malades; mais rien ne prouve qu'ils aient été payés sur ce même trésor pour enseigner leur art.

(2) Galien, *Méth. med.*, I, 1; tom. X, p. 5-6.

(3) On sait par plusieurs témoignages (Hérod. III, 131; Xénoph., *Memor. Socr.*, IV, 2, 5; Platon, *Méno*, p. 90 c; Thucydide, II, 47, à propos de la peste d'Athènes; Aristoph., *Plut.*, 107), qu'il y avait des médecins à Athènes; même d'après le texte du *Méno* on peut croire qu'il y avait des maîtres de médecine, ce qui est fort naturel puisque dans toute la Grèce l'enseignement était individuel et domestique; mais ils ne paraissent pas avoir fait école. On signale aussi dans cette ville des boutiques pour les drogues médicinales (Aristoph., *Thesmoph.*, 504).

ÉCOLE MÉDICALE DE LA GRANDE-GRÈCE.

S'il est impossible de rien savoir sur l'organisation médicale, soit dans la Grande-Grèce, soit en Sicile, on ne peut du moins méconnaître que de ces deux contrées, et surtout de la Grande-Grèce, soient sortis plusieurs médecins dont l'histoire a conservé le souvenir. A en croire Athénée et Élien (1), il y aurait eu, du temps de Zaleucus, c'est-à-dire vers l'an 650, des médecins en assez grand nombre chez les Locriens-Épizéphyriens, puisque ce législateur défendait, sous peine de mort, de boire du vin sans ordonnance de médecin. On n'ignore pas non plus que la ville de Crotone, au moment où s'y fixa l'institut pythagoricien (vers la moitié du v^e siècle av. J.-C.), était déjà ou devint alors le centre d'un grand mouvement d'études; de plus, Hérodote (2) affirme que les médecins de Crotone doivent une partie de leur réputation à Démocède, et que longtemps on les regarda comme les premiers médecins de toute la Grèce, tandis qu'on donnait le second rang à ceux de Cyrène. Ce que nous savons des connaissances médicales de Pythagore ne permet pas d'attribuer la popularité des médecins de Crotone à l'influence de ce philosophe: Démocède de Crotone n'a jamais passé pour pythagoricien, si ce n'est auprès des historiens mal informés; c'est à lui cependant qu'Hérodote rapporte presque tout l'honneur de cette grande renommée qui s'est propagée au loin; il faut donc supposer que la médecine s'est développée à Crotone, comme à Cos et à Cnide, par elle-même et non par le secours de la philosophie.

Démocède, que Dion Cassius (3) appelle, conjointement avec Hippocrate, « l'un des médecins les plus éminents de l'antiquité, » Démocède se rendit célèbre à la cour de Darius fils d'Hystaspe, et dans toute la Grèce, soit par la pratique de son art, soit par l'habileté qu'il

(1) Ath., X, 33, p. 629 a; *Æl. Var. hist.*, II, 37. — Suivant Diodore de Sicile (XII, 13), Charondas aurait prescrit à Thurium que les malades fussent soignés par les médecins aux frais de l'État. Mais on sait que Charondas vivait près de cent ans avant la fondation de Thurium (443 ans av. J.-C.); il n'a donc pu en être le législateur. Il y a sans doute quelque confusion de nom, et la disposition législative de Charondas se rapporte peut-être à l'une des villes de la Sicile ou de la Grande-Grèce auxquelles il a certainement donné des lois. D'ailleurs, comme nous allons le voir tout à l'heure, c'était une habitude en Grèce d'avoir des médecins d'État.

(2) III, 131. On sait qu'Hérodote, exilé dans la Grande-Grèce, a vécu à Thurium, dans le voisinage de Crotone.

(3) *Hist. rom.*, XXXVIII, 42. Voy. Tzetzes, *Hist.* IX, 3.

sut déployer en plusieurs circonstances délicates de sa vie. Il nous intéresse à un double titre, d'abord par son origine et par l'autorité de son nom, ensuite comme appartenant à cette catégorie de médecins ambulants (*périodeutes*) que les villes de la Grèce ou les souverains de l'Asie se disputaient à prix d'argent. Sans doute Démocède n'est pas le premier médecin *périodeute*, ni le premier médecin d'État (1), mais c'est le premier sur lequel nous possédions des documents positifs.

L'âge de Démocède est fixé par celui de Darius. Né en 550, Darius monta sur le trône en 521, et mourut, comme on le croit généralement, en 485. L'époque où nous trouvons Démocède à la cour de Perse coïncide avec les premières années du règne de Darius, près de cent ans avant Hippocrate, et déjà le médecin de Crotone s'était fait connaître dans sa patrie et en Grèce.

Hérodote a rapporté fort au long les aventures de Démocède (2); nous transcrivons ici son récit, en l'abrégeant pour les détails inutiles et en y ajoutant çà et là quelques réflexions : Démocède, le plus habile médecin de son temps, vivait avec son père, Clésiphon, homme d'un caractère dur et colére. Ne pouvant plus supporter son humeur, Démocède alla à Égine, où s'étant établi, il surpassa dès la première année les autres médecins (ce qui prouve bien qu'il y avait des médecins dans tous les grands centres de population), quoiqu'il ne fût point préparé à y exercer sa profession et qu'il n'eût avec lui aucun des instruments nécessaires. — Un auteur hippocratique (3) recommande expressément aux médecins d'emporter dans leurs voyages les instruments et même les machines dont ils pouvaient avoir besoin; mais on voit que l'habitude de se munir de tout un arsenal, et sans doute aussi de médicaments, est beaucoup plus ancienne; elle était de plus si générale qu'il fallut à Démocède une nécessité pressante pour ne pas s'y conformer. Cela n'a rien qui doive surprendre, car de nos jours encore un médecin, et surtout un chirurgien, appelé au loin, même dans d'assez grandes villes, est dans l'obligation de transporter ses instruments. — La seconde année de son séjour à

(1) Ce n'est peut-être pas non plus le premier médecin grec, quoi qu'en dise Himé-rius (*Contes malic.* Arcad.; dans Photius, cod. 243), qui soit allé exercer la médecine parmi les barbares.

(2) Hérod., III, 123, 134. Nous empruntons la traduction classique de Larcher, en y faisant quelques modifications quand cette traduction est trop libre. — Cf. aussi Dion Chrysostome, *Orat.* 77 (*De invidia*), p. 416-417; le texte de Dion porte, mais par erreur, *Demodochus* au lieu de *Démocède*.

(3) *Bienséance*, 8 et suiv.

Égine, les habitants donnèrent à Démocède un talent (environ 8,600 fr. de notre monnaie) de pension sur le trésor public; la troisième année, les Athéniens l'attirèrent en lui faisant un traitement de cent mines (un peu plus de 10,000 fr.); enfin, la quatrième année, Polycrate, le fameux tyran de Samos, rivalisant de générosité, lui offrit deux talents (un peu plus de 17,000 fr.) (1), et il le considérait à l'égal de ses meilleurs amis.

Mais Polycrate, attiré dans une embûche par Oretès, gouverneur de Sardes, périt misérablement à Magnésie. Oretès réduisit en servitude Démocède et tous ceux qui avaient accompagné Polycrate (2).

Or il advint, à quelque temps de là, que Darius, s'étant défait par ruse du satrape Oretès (3), entra en possession de tous ses biens, de tous ses esclaves, et entre autres de Démocède, qui cachait soigneusement sa condition, sans doute dans la crainte d'être retenu trop longtemps en esclavage par l'espérance des services qu'on en pouvait tirer; mais la fortune en décida autrement: Darius, étant à la chasse, se tordit le pied en sautant à bas de son cheval; la torsion fut même si violente que l'*astragale* fit saillie hors de l'articulation (4). Darius avait à sa cour les médecins qui passaient pour les plus habiles qu'il y eût en Égypte (5). S'étant mis d'abord entre leurs mains, ils lui tournèrent le pied avec tant de violence qu'ils augmentèrent le mal. Le roi fut sept jours et sept nuits sans fermer l'œil, tant la douleur était vive. Enfin, le huitième jour, comme il se trouvait très-mal, quelqu'un qui, pendant son séjour à Sardes, avait entendu dire quelque chose de la profession de Démocède, lui parla de ce médecin. Darius se le fit amener en diligence. On le trouva confondu parmi les esclaves d'Oretès, comme un homme dont on ne fait pas grand cas. On le présenta à Darius couvert de haillons et ayant des chaînes aux pieds.

Darius lui ayant demandé s'il savait la médecine, Démocède n'en

(1) § 131. — (2) Voy. § 125.

(3) § 127 et 128.

(4) σπασθῆναι τὸν πόδα (cf. pour la même expression, désignant ici sans doute une entorse, Aristoph., *Pax*, 279)... ὃ γὰρ οἱ ἀσπράγγοι ἐκτρέπονται ἐκ τῶν ἁφῶν, § 129. Il est probable qu'il s'agit ici non d'une luxation de l'astragale proprement dite, mais de la saillie de la malléole externe, que le vulgaire appelait aussi *astragale*. (Voy. Rufus, *Des os*, p. 70, édition Clinch.) Cette saillie provenait peut-être, comme le suppose M. Malgaigne (*Chirurgie avant Hippocrate*, p. 307 dans *Revue médico-chirurg.*, 1846), d'une fracture de l'extrémité du péroné.

(5) Nous avons déjà remarqué, à propos d'Homère, cette opposition des médecins et des médecins égyptiens.

convint point, dans la crainte de se fermer à jamais le chemin de la Grèce. Darius, voyant qu'il tergiversait, ordonna d'apporter des fouets et des poisons. Démocède ne crut pas devoir dissimuler plus longtemps : il dit qu'il n'avait pas une connaissance profonde de la médecine, mais qu'il en avait pris une légère teinture en fréquentant un médecin (1). Sur cet aven, le roi se mit entre ses mains. Démocède le traita à la manière des Grecs, et faisant succéder ces remèdes doux et calmants (ῥῆμα) dont il est si souvent parlé dans Homère et que Chiron avait mis en honneur, il parvint à procurer du sommeil au roi, et en peu de temps il le guérit, quoique ce prince eût perdu toute espérance de pouvoir jamais se servir de son pied. Cette cure achevée, Darius combla Démocède de présents ; charmé de son esprit, il l'admit à sa table, et, allant au-devant de ses moindres désirs, il ne lui laissa rien à ambitionner que la liberté ; mais c'était précisément ce que Démocède souhaitait le plus ardemment et ce que le roi était le moins disposé à lui accorder. Indifférent à tant de largesses, notre confrère ne voulut user de son crédit que pour obtenir la grâce des médecins égyptiens que Darius voulait faire mettre en croix pour les punir de leur inhabileté (2).

La délivrance vint à Démocède de là où il l'attendait le moins. La femme de Darius, Atossa, fille de Cyrus, fut atteinte d'une tumeur (φῶμα) au sein, qui absceda et s'étendit au loin. D'abord la princesse cacha son mal par pudeur ; mais voyant qu'il faisait chaque jour des progrès rapides, elle se décida à consulter Démocède, qui eut le bonheur de la guérir assez promptement (3). En retour de ce nouveau service, le rusé Crotoniate demanda et obtint la permission de conduire en Grèce un certain nombre d'espions chargés de reconnaître les parties faibles des côtes et du territoire, afin de préparer les voies à une expédition que le roi méditait depuis longtemps. Ils ne furent pas plutôt arrivés à Tarente que Démocède livra les Perses à Aristophilides, roi de ce pays, et se rendit en toute hâte dans sa ville natale (4). — Relâchés par Aristophilides, les Perses voulurent enlever

(1) Comme il a été dit plus haut (p. 205), on se formait à l'art de guérir en prenant des leçons auprès d'un médecin et en l'aidant dans l'exercice de sa profession. Cette réponse de Démocède est un fait particulier qui vient à l'appui direct des allégations plus générales de Platon et d'Hippocrate. Nous pourrions signaler bien d'autres faits de cette nature.

(2) §§ 129, 130, 132. — Clésias se conduisit de la même façon à la cour du roi Artaxerxe. Voy. aussi Dion Chrys. *Orat.*, 77 (*De invid.*, 1), p. 416-417.

(3) § 133. — (4) C'est à cette occasion qu'Élien, *Var. Hist.*, VIII, 17, prête à Darius de fort méchants propos contre Démocède.

Démocède de vive force, mais les Crotoniates ne permirent pas qu'ils missent leur projet à exécution ; les Perses, un peu honteux, furent forcés de rentrer en Asie, et Démocède épousa la fille de Milon l'athlète (1) ; dès lors on n'entendit plus parler de lui que par des traditions lointaines et apocryphes. Suidas lui attribue un ouvrage de médecine qui est également mentionné par Tzetzés (2).

L'histoire de Démocède, racontée avec beaucoup de naïveté par Hérodote, est fort instructive pour tous les détails de mœurs qu'elle renferme, et surtout à cause de la mention expresse des *médecins d'État* (3) ; le petit drame par lequel elle se termine, fait, après tout, autant d'honneur à Démocède qu'à Darius, au médecin qui sut user d'un stratagème innocent (car il ne voulait ni trahir son pays, ni livrer son escorte à la mort), au roi qui se montra plein de reconnaissance et de générosité.

M. Malgaigne a établi entre les médecins périodentes de la Grèce et ceux des petites républiques d'Italie un rapprochement que je veux transcrire ici : « Hugues de Lucques, au XIII^e siècle, s'était mis aux gages de la ville de Bologne ; seulement les cités italiennes n'égalèrent pas en richesses et en libéralité les villes de la Grèce, et Hugues, tout bon chirurgien qu'il était, ne fut taxé qu'à 600 livres. Après Hugues de Lucques, c'est A. Paré lui-même à qui il échut une aventure tout à fait pareille à celle de Démocède. Lui aussi se trouva, non pas esclave, mais prisonnier du duc de Savoie ; et au XV^e siècle la différence n'était pas bien grande. Comme Démocède, il hésita à se dire chirurgien, de peur d'avoir à payer trop chèrement sa liberté, et il trouva dans le duc de Savoie un autre Darius qui ne parlait de rien moins que de l'envoyer aux galères ou de lui couper la gorge. Son habileté le tira également d'affaire (4). »

Fidèle à son système, M. Malgaigne ne voudrait voir qu'un *chirurgien* dans Démocède ; mais ce système, très-peu sûr quand on l'applique à Homère, l'est encore moins quand on l'applique à Démon-

(1) § 153-157. Voy. aussi Athénée, XII, 27, p. 522.

(2) Suidas *sub voce* ; Tzetzes, *Hist. chil.*, IX, 3.

(3) Socrate dit de ces médecins « qu'ils font office de médecine urbaine. » Voy. Xénoph. *Memor.* IV, II, 5 : τῆς πόλεως ἱατρικὸν ἔργον. — Le médecin syracusain qui, sur Agésilas à Mégare, ouvre la veine près de la malléole (Xénoph., *Hist. gr.*, V, 4, 38) était-il un médecin public ? — Je reviendrai bientôt ici même sur ces questions, à propos de quelques inscriptions grecques où il est fait mention de médecins de villes.

(4) *Chirurgie grecque avant Hippocrate*, p. 308.

cède qui vivait à une époque comparativement récente, où les deux pratiques, celle de la médecine et celle de la chirurgie, se trouvent très-certainement réunies dans les mêmes mains. La preuve de ce que j'avance n'est pas loin : Apollonides de Cos, attiré à la cour de Perse par le récit de la fortune de Démocède, ou enlevé de Cos soit de vive force, soit à prix d'argent, pratique à la fois la médecine et la chirurgie dans le palais d'Artaxerxe Longue-Main (465-425), successeur de Xerxès, qui lui-même était fils de Darins, c'est-à-dire à peine quarante-cinq ans après l'aventure de Démocède.

Apollonides guérit Mégabyse d'une grave blessure qu'il avait reçue en combattant contre les rebelles, et après la mort de Mégabyse, il est consulté par sa veuve Amytis, pour une affection qui semble n'être pas autre chose que l'hystérie. Le traitement qu'il proposa et qui fut accepté n'est pas très-moral, il est vrai, et il le paya de sa vie ; mais ce résultat n'importe pas pour la thèse que je défends ; il suffit d'avoir montré, et cela d'après le témoignage d'un auteur presque contemporain, Ctésias (1), qu'Apollonides de Cos était mandé tantôt comme médecin, tantôt comme chirurgien.

Le supplice d'Apollonides ne paraît pas avoir effrayé les autres médecins de la Grèce, car plus tard nous verrons auprès d'Artaxerxe Mnémon ce même Ctésias, dont nous venons de parler, et Polyците de Mende en Macédoine (2). Ce sont peut-être ces pérégrinations des médecins grecs chez les barbares qui ont donné lieu aux fables débitées par des écrivains très-récents sur les voyages d'Hippocrate.

Vers le temps d'Hippocrate, les médecins d'Italie rivalisaient d'inventions avec les Asclépiades de Cnide et avec ceux de Cos.

Il est vrai que ces deux villes ont produit les médecins les plus nombreux et les meilleurs, mais l'Italie tient certainement le second rang (3). Il semble même qu'après la mort d'Hippocrate la réputation de l'École Italique égalait et surpassait peut-être celle de l'École de Cnide ; car nous verrons plus tard deux Cnidiens, Eudoxe et Chryssippe, aller tour à tour demander des leçons à Philistion de Locres ; longtemps encore après eux il est question des médecins de la Grande-Grèce ou de la Sicile.

(1) Fragm. 50 et 42, *De rebus Persicis*.

(2) De ce dernier nous ne savons rien de plus, et c'est seulement dans Plutarque (*Vie d'Artax.*, § 21) que nous trouvons ce renseignement.

(3) *Gal. Method. med.*, I, 1, t. X, p. 6.

Les deux seuls médecins d'Italie dont nous ayons à nous occuper en ce moment sont Pausanias et Acron, Pausanias à qui Empédocle a dédié son poëme *Sur la nature* (1), Acron, contemporain et rival du philosophe d'Agrigente (2). On prétend même qu'Empédocle est l'auteur de cette fameuse épitaphe anticipée où, jouant sur le mot *ἄκρον* (sommet), il se moque à plaisir de la vanité de son compatriote qui demandait au sénat d'Agrigente l'érection d'un tombeau de famille. Acron n'eût pas été embarrassé pour prendre sa revanche contre Empédocle. Voici cette épitaphe :

Ἄκρον ἱερὸν Ἄκρων Ἀκρχαντίου πατρὸς ἄκρου

Κρύπται κρημνὸς ἄκρος πατρίδος ἀκροτάτης.

Sommarum summum summi patris ex Acragante

Hic summus summæ collis habet patris.

Pausanias. — Pausanias nous est connu seulement par l'éloge que lui décerne son ami Empédocle (3), et par une simple mention qu'en fait Galien (4) à propos des médecins d'Italie.

« La ville de Géla, dit Empédocle, a nourri (5) le fils d'Anchite, Pausanias, qui porte si bien le nom de médecin (*guérisseur*) et qui appartient à la race d'Esculape (6). Combien d'hommes consumés par de funestes maladies ne sont pas, grâce à ses soins, descendus dans les demeures de Proserpine ! »

Acron. — Nous sommes un peu mieux renseignés sur les faits et gestes d'Acron d'Agrigente, fils de Xénon (7), qui lui-même, cela est à noter, appartenait à une famille médicale (8). Toutefois, la biographie

(1) Emped. Fragm., vers 55, et Diog. Laert., VIII, n. 5, 60-61.

(2) Diog. Laert., VIII, n. 9, 65. Pausanias et Acron ont été contemporains des premières années d'Hippocrate, puisque Empédocle vivait entre 492 et 432.

(3) Diog. Laert., VIII, n. 5, 61, et dans les Fragm. d'Empéd., v. 473-476. — Dans l'*Anthologie* (VII, 598), le quatrain d'Empédocle est attribué à Simonide; mais la chronologie ne permet guère d'admettre cette attribution. — Voy. cependant la note de Boissiadé dans l'édit. de l'*Anthol.* de la *Bibl. græca Didotiana*, p. 481, et cf. Suidas, voce Ἄκρων.

(4) *Method. med.*, I, 1, t. X, p. 6.

(5) Suivant Diogène : Géla où il a été enterré, d'après l'*Anthologie*.

(6) *ἄσπερ Ἀσκληπιᾶδης* ou *τὸν Ἀσκληπιᾶδην*. Comme Galien (*l.c.*) semble distinguer très-positivement les *Asclépiades* de Cos et de Cnide d'avec les *médecins* d'Italie, au nombre desquels il range Pausanias, et que nulle part ailleurs il n'est question des *Asclépiades* d'Italie, on doit prendre ici ce mot dans le sens de, exerçant l'art d'Esculape. Voy. des exemples analogues dans le *Treasure grec*.

(7) Suidas, voce Ἄκρων.

(8) Hesyclus Milesius, p. 16.

d'Acron, assez confuse, n'est pas fort instructive, et la légende s'y mêle trop souvent à l'histoire. Ainsi divers auteurs : Suidas, Plutarque, Oribase, Aetius, Paul (1), racontent que, s'étant transporté à Athènes avec Empédocle pour y ouvrir une école de philosophie, il parvint, en allumant de grands feux, à chasser la peste qui ravageait cette ville (430 av. J.-C.). A cette assertion il y a une petite difficulté, c'est que Thucydide (2), témoin oculaire, ne parle pas du miracle d'Acron, mais déclare au contraire que toute l'habileté des médecins ne put rien contre le fléau. On a prétendu aussi (3) qu'Acron est le fondateur de la secte Empirique, qui n'a réellement pris naissance qu'au III^e siècle avant J.-C. ; cela est parfaitement établi. On attribue à Acron plusieurs ouvrages, écrits en dialecte dorien, sur la médecine et sur l'hygiène (4).

CH. DAREMBERG.

(La suite prochainement.)

(1) Plut. *Isis et Osir.*, 79; Oribas. *Synops.*, VI, 24; Aet., V, 94; Paul., II, 34. — Lors de la dernière épidémie de choléra, les Italiens, les Espagnols, les Marseillais eux-mêmes, ont remis en honneur, et avec autant de succès que lui, le moyen héroïque employé par Acron.

(2) II, 49 et suiv.

(3) Plin. *Hist. nat.*, XXIX, 1, 4, 5; Pseudo-Gal. *Suffig. emp.*, 1 (éd. Juntar., *Libri itagog.*); Id., *Introd. seu Med.*, 4; t. XIV, p. 683. — Dans cet opuscule il est dit : « Pour donner plus d'autorité à la secte empirique, on la fait remonter à Acron, car la secte dogmatique ne date que d'Hippocrate; mais Philon est véritablement le chef des Empiriques. »

(4) Eudoxie, *Violarium*, et Suidas, voce *Ἀκρον*.

SUR UN

VASE DE PHALÈRE¹

Le vase dont le dessin est ci-joint, nous paraît intéressant pour deux raisons :

1^o Il peut être considéré comme un des spécimens les plus curieux d'une classe de vases qui se rencontrent, depuis quelques années, en grand nombre sur un point particulier de l'Attique, et n'ont pourtant jusqu'ici fait le sujet d'aucune description spéciale.

2^o Il représente des personnages comiques qui offrent peu de rapports avec la plupart de ceux que les monuments antiques nous ont conservés.

I

Un des objets principaux des recherches archéologiques est de déterminer les caractères originaux des céramiques particulières qui ont converti le monde ancien de leurs produits. Celles de la Grande Grèce et de l'Étrurie sont assez bien connues (2); celles au contraire de la Grèce propre, des Iles et de l'Asie Mineure n'ont été jusqu'ici qu'imparfaitement étudiées (3). On sait cependant que les *likythi*

(1) Ce vase appartient à la Société archéologique d'Athènes, qui en a fait l'acquisition en 1865.

(2) Cf. de Witte, *Etude sur les vases peints*, Paris, 1865, p. 49 et suivantes. — 1^o Vases bruns ou d'un ton noirâtre tirant sur le brun ou sur le gris; 2^o vases noirs; 3^o vases rouges ou jaunes, de la couleur de la terre. Cf. aussi pp. 105, 107, 117 et *passim*. Juvénal, VI, 363. Persé, II, 60. Martial, XIV, 98, etc.

(3) Depuis la célèbre découverte d'une vaste nécropole près de Ponte della Badia, l'antique Vulci, en 1828, et les fouilles de Dorow, de Candelori et de Fossati, qui sont une date capitale dans l'histoire de la céramographie, l'étude des vases prove-

(*λίκυθοι*) blancs, à dessins au trait, ne se rencontrent qu'en Afrique (1); qu'un genre spécial de petites coupes noires, avec figures en relief, ne se trouve qu'à Mégare (2). Les vases dits de *Corinthe* sont facilement reconnaissables (3). Dans un ordre de production moins remarquable, les amphores de Thasos, de Rhodes ou de Cnide, sont toujours fabriquées d'après des procédés uniformes qui ne permettent pas de les confondre. Ces trois céramiques ont conservé les mêmes types, sans altération aucune, durant plusieurs siècles. Leurs caractères propres sont si nettement marqués qu'on peut reconnaître à première vue une simple anse de Rhodes, de Thasos ou de Cnide, et même un fragment moins important, lors même que toute trace d'inscription a disparu (4).

Les céramiques particulières étaient certainement très-nombreu-

nant de la Grande Grèce à été renouvelée. Les céramiques de la Grèce propre, au contraire, sont restées de tout temps très-négligées. Nous n'avons pas d'études spéciales sur celles de la Béotie et du Péloponèse. Le Musée de la Société archéologique d'Athènes offre pour un pareil travail une riche collection de monuments inédits.

(1) Cf. de Witte, ouvrage cité, p. 95. Les musées d'Europe ne possèdent qu'un très-petit nombre de ces *liskythi*. A Athènes, au contraire, tant au Musée de la Société archéologique qu'à celui de l'Acropole et dans les collections privées, on en compte plus de cinq cents, dont quelques-uns d'un admirable travail. Sur la rareté de ces vases dans nos Musées, cf. de Witte : *De quelques antiquités rapportées de Grèce* par M. François Lenormant (*Gazette des Beaux-Arts*, août 1886).

(2) Ces coupes ont rarement plus d'un décimètre de diamètre. Leur forme est celle d'une demi-sphère. On ne les a trouvées jusqu'ici qu'à Mégare. Une bande décorative occupe la face extérieure du vase et reproduit quatre et cinq fois le même sujet. Un même moule, appliqué à plusieurs reprises, a dû servir à produire cette zone de reliefs élégants. Ces vases ne doivent pas être confondus avec ceux à couverture noire de l'Italie méridionale. Cf. de Witte, *ouv. cit.*, pp. 49, 105 et suiv.

(3) Bien que cette expression ait donné lieu à des discussions célèbres, que ces vases soient probablement une imitation orientale, et qu'on en trouve de nombreux spécimens sur plusieurs points du monde grec, Corinthe était certainement le centre de fabrication le plus actif. Cf. Strabon, *Geogr.*, VIII, p. 381, 382.

(4) Les faits sur lesquels nous insistons ici, à propos des amphores destinées au commerce, ne sont pas encore entrés dans la science. Quand cependant on réunira, dans un travail de comparaison, les timbres éponymiques déjà publiés et ceux que possède en si grand nombre la Société archéologique d'Athènes, plus de cinq mille, un des principaux résultats de cette étude sera de montrer, sans qu'aucun doute reste possible, les caractères originaux des trois grandes céramiques de Rhodes, Cnide et Thasos. Stoddari, Stéphani et Bekker ont déjà, sur ce point, entrevu la vérité, qui avait échappé aux maîtres les plus illustres. Des érudits d'une grande autorité sont tombés dans les erreurs les plus étranges, faute d'avoir connu cette différence des céramiques.

Sur la multiplicité des fabriques, cf. de Witte, *ouv. cit.*, p. 27. Brich, *History of ancient pottery*, t. I, p. 228.

ses. Une foule de villes avaient la *spécialité* de procédés et de types également originaux. Il est toujours intéressant de retrouver quelques-unes de ces fabrications *locales*. Le catalogue est loin, pour le moment, d'en être très-étendu. Nous croyons pouvoir y ajouter aujourd'hui un nom nouveau.

Les *olpés* (ὄλπη, ὄλπις), semblables à celle que nous publions, doivent prendre le nom de *Phalère*. Elles se rencontrent en grand nombre sur l'emplacement et aux environs de ce dème; on ne les trouve que par exception sur d'autres points de l'Attique.

Leur forme est toujours la même. La hauteur varie entre un demi-décimètre et un décimètre et demi. La terre est de couleur jaune pâle et rappelle celle des poteries archaïques de Santorin et de Milo : les dessins sont d'un brun sombre et paraissent faits rapidement au pinceau, sans que les contours aient été marqués au trait par avance. Le col est occupé d'ordinaire par deux ou trois figures d'hommes ou d'animaux; la panse, par plusieurs rubans où il est difficile de retrouver des représentations bien définies et qui paraissent purement décoratifs (1).

Les sujets peints sur ces vases, sont ou des personnages comiques, ou des cavaliers, des chevaux ou des chars. Les cavaliers comme les chevaux ont le corps très-grêle. C'est là une particularité bien connue, constatée souvent sur des vases archaïques. Il faut donc hésiter à voir dans ce détail une intention satirique. Les artistes n'ont peut-être voulu que se conformer aux habitudes d'un style dont ils trouvaient des exemples dans les céramiques voisines, en particulier dans celles des îles de l'Archipel.

Quelques archéologues, considérant surtout la couleur de la terre et la grossièreté souvent évidente des dessins, attribuent ces vases à un âge reculé (2). S'il fallait en croire plusieurs témoignages qu'il nous a été impossible de contrôler, mais qui du moins doivent être notés ici, les nombreux exemplaires aujourd'hui connus auraient

(1) Sur les vases de Milo, cf. Conze, *Melische Thongefässe herausgegeben*, Leipzig, 1862, gr. in-fol. *Revue archéologique*, décembre 1862, article de M. de Witte. — Sur l'origine des zones décoratives : *Notice sur les monuments antiques de l'Asie nouvellement entrés au Musée du Louvre*, lue à la Société asiatique, le 12 juin 1854, par M. de Longpérier.

Les vases de Phalère ne se trouvent guère que dans les collections athéniennes; cependant le British Museum en possède plusieurs exemplaires.

(2) M. Newton n'os permettra de le citer ici parmi ceux qui attribuent ces vases à une époque reculée. C'est une opinion qu'il a exprimée, lors de son dernier passage à Athènes.

été découverts dans des tombeaux au-dessus desquels se trouvaient d'autres sépultures également antiques, mais plus récentes, c'est-à-dire au second étage des nécropoles de Phalère. Le caractère comique de plusieurs des dessins que nous voyons sur ces vases, ne permet pas cependant de les rapporter tous, dès aujourd'hui et sans de nouvelles recherches, aux origines de l'art céramographique. Nous sommes assez incertains sur la date de ces olpès; mais nous croyons probable qu'elles n'appartiennent pas à une époque très-ancienne, et que le style archaïque des peintures qui les décorent souvent, n'est qu'une imitation, comme l'étude des vases peints en offre de nombreux exemples.

On trouve à Phalère une grande quantité de vases antiques. La Société archéologique vient d'acquérir, provenant de ce même, une belle *hydrie* (ὕδρια) et un *kyathos* (κύαθος) qui, pour la couleur de la terre et les procédés de l'ornementation, ressemblent au vase que



nous publions, mais en différent par la forme et les dimensions. On connaît deux magnifiques amphores découvertes en 1863 près du

cap Colias, et dessinées tout de suite dans les *Monuments inédits* de l'Institut de correspondance archéologique à Rome (1). On voit aussi à Athènes, tant au Musée que dans les collections particulières, un grand nombre de *likythi* (λίχυθιοί) à fond noir, trouvés à Phalère, et curieux parce qu'ils présentent toujours ce tripla caractère : d'avoir le col très-fin, la panse rebondie, et de reproduire des scènes bachiques ou des jeux d'éphèbes.

Tous ces vases ou sont encore trop peu nombreux pour former une classe qui puisse prendre un nom particulier, ou ressemblent, par le style et les procédés de fabrication, à des produits céramiques qui se rencontrent sur d'autres points du monde hellénique. Le nom de *vases de Phalère* ne convient donc spécialement qu'à ceux dont nous reproduisons ici un des spécimens les plus intéressants.

II

Le caractère particulier des figures, peintes sur notre vase, est original. Les dessins comiques de l'antiquité empruntent rarement leur sujet à la vie réelle. Ils nous montrent en général des grylles, des chimères, des pygmées, des animaux imitant les actions des hommes, des satyres, des faunes, des priapes ; ils se plaisent dans un monde imaginaire où ils trouvent le motif de compositions souvent charmantes, parfaites de fini et d'élégance, quelquefois même d'un comique très-élevé, mais sans rapport avec la caricature telle que nous l'entendons.

On peut rapprocher des trois personnages que nous publions, une fresque trouvée dans les fouilles de Regina, représentant un paysan qui tire un cheval par la queue ; la fresque célèbre de la *casa Caracalla* dite l'Atelier du peintre ; une scène comique sur un vase de la collection Williams Hope ; la caricature d'un potier sur une lampe de Pouzzoles, et surtout le Caracalla du Musée de Nîmes et le philo-

(1) *Monuments inédits de l'Institut de correspondance archéol.*, t. VIII, pl. IV et V. *Congr. Ann.*, t. XXXVI, p. 183. Le Musée avait acheté ces vases en morceaux, et on avait eu soin de ne pas lui présenter à la fois tous les fragments découverts. Depuis la publication de ces admirables amphores, il a pu les compléter en partie.

sophe du Musée grégorien à Rome (1). Toutefois les figures de notre



vase ont avec la caricature moderne des rapports dont on ne trouverait chez les anciens aucun exemple plus frappant. Elles semblent empruntées à l'album d'un artiste contemporain. Une ressemblance aussi surprenante pouvait d'abord inspirer quelques doutes sur l'authenticité des peintures aux archéologues qui ne verraient que nos dessins. Nous avons dû, avant la publication, recourir aux réactifs ordinaires, bien qu'il ne puisse y avoir aucune incertitude pour quiconque a vu le vase et ceux de la même classe réunis au Musée d'Athènes.

L'esprit grec, celui des Athéniens en particulier, était certes très-propre à comprendre le genre de dessins comiques qui a pris de nos jours une si grande importance. Il est peu probable cependant que nous trouvions beaucoup de représentations antiques qui puissent être rapprochées de la caricature moderne.

La caricature n'est devenue une distraction quotidienne que depuis les progrès de la gravure sur bois et de la lithographie. Combien

(1) On sait que les fresques, les statuettes et les dessins dont nous parlons ont été réunis par M. Champfleury dans la *Gazette des Beaux-Arts* d'abord, puis publiés en un volume, sous ce titre : *Histoire de la caricature de l'antiquité*. Cf. encore Otto Iahn : *Beschreibung der Vasensammlung König Ludwigs in der Pinakothek zu München*, pl. CCXXV. Wisseler : *Denkmäler des Bühnenwesens*, Göttingen, 1831, in-fol. *Ann. de l'Institut de corr. arch.*, t. XXV, pl. A.E., t. XXXI, pl. IV. *Monuments inédits*, t. IV, pl. XII; t. VI et VII, pl. XXV, etc. De Witte, ouvrage cité, p. 63, sur

compterait-on de dessins comiques chez nous si on devait se borner à rechercher ceux qui sont sculptés sur le marbre, représentés sur la toile, gravés sur les pierres fines ou même peints sur les vases communs ? Cependant on imprime aujourd'hui sur la faïence et sur la porcelaine aussi facilement que sur le papier (1). Ces dessins qui, sauf de rares exceptions, ne sont destinés qu'à distraire un instant, ne peuvent se renouveler sans cesse que si les procédés matériels pour les reproduire sont simples et peu coûteux. Malgré quelques rares monuments, malgré quelques textes épars dans la littérature classique sur le satirique Pauson, sur le réaliste Denys et leurs disciples, les traits particuliers qui eussent distingué le dessin comique s'il fût devenu chez les Grecs une habitude de tous les jours, ne seront jamais bien connus. Ce doit nous être un assez vif sujet de regret. Il n'est pas aujourd'hui dans l'Europe moderne, bien que l'apparente uniformité de la culture intellectuelle et des habitudes sociales puisse tout d'abord faire penser le contraire, deux peuples qui comprennent la caricature de la même manière. Dans ce genre de composition, le génie grec eût certainement montré des qualités originales. La critique eût pris plaisir à les étudier, au profit de l'histoire générale, attentive à recueillir tout ce qui peut lui permettre de préciser quelques nuances, de corriger quelques touches, sur ce portrait de l'esprit antique qu'elle s'efforce tous les jours de rendre moins imparfait, sans espérer beaucoup qu'il reproduise jamais avec une fidèle exactitude l'original disparu.

ALBERT DUMONT.

les scènes empruntées à la vie réelle ; p. 116, sur les scènes comiques. Sur la célèbre coupe d'*Arctésilas* représentant, selon quelques archéologues, une scène comique : Otto Jahn, *ouvr. cit.*, pl. CL. Welcker, *Alte Denkmäler*, t. III, p. 494.

(1) Les artistes grecs évidemment ne se servaient ni de poinçons ni de calques. C'est ce qui rendait difficile la reproduction exacte des mêmes sujets. Tout dessin, représenté sur un vase, demandait beaucoup plus de peine que le procédé très-simple et tout mécanique par lequel on imprime aujourd'hui sur la faïence et la porcelaine.

On trouve peu de caricatures à Athènes ; cependant il faut signaler quelques figures représentant des singes dans des attitudes comiques, au Musée de la Société archéologique. On voit de plus dans la stoa d'Attale un dessin à la pointe qui n'est qu'une caricature très-imparfaite. Les *Graffiti* sont très-rare en Grèce ; à ce titre, celui dont nous parlons est intéressant.

CHRONIQUE CELTIQUE ¹

L'Association archéologique Cambrienne a l'excellente habitude de tenir chaque année un congrès de quelques jours sur un point de la Principauté de Galles. C'est, pour les membres de l'Association, une occasion de rencontre amicale et de discussion archéologique. On visite les antiquités de la localité et des environs, on lit des mémoires, on agite des questions d'archéologie et d'histoire. Transportées d'année en année dans toutes les parties de la Principauté, ces sessions périodiques y entretiennent pour les antiquités nationales un intérêt sympathique.

En 1868, c'était le vingt-huitième congrès de ce genre. Il fut tenu à Port-Madoc dans le nord de Galles. Commencé le mardi 25 août, il dura jusqu'au samedi suivant. Les antiquités du voisinage, monuments mégalithiques, stations romaines, églises et châteaux du moyen âge, furent soigneusement explorées.

La lecture des mémoires fut ouverte par un Français. M. C... T... parla des affinités du breton et du gallois; entre autres belles choses, il dit que, pendant un séjour qu'il avait fait en Perse, il pouvait, avec l'aide du breton, se faire comprendre sur les marchés; il pensait donc que Zoroastre savait le breton, et qu'il était étrange que le breton se fût ainsi conservé sans altération pendant des milliers d'années, etc. Heureusement il y a plus de connaissances philologiques en Galles qu'en Basse-Bretagne, et on fit voir l'inanité des assertions de M. T... Pour en finir avec cette opinion souvent répétée qu'un Gallois et un Bas-Breton, parlant chacun sa langue nationale, peuvent entretenir une conversation suivie, on mit M. T... aux prises avec un de ses adversaires, M. Williams Mason. M. T... parlait le breton armoricain, et M. Williams Mason le gallois. Bien que chacun des interlocuteurs possédât une connaissance littéraire de l'autre dialecte, ils ne purent s'entretenir. Pourquoi M. T... n'avait-il pas amené de Perse une de ces maralchères qui comprenaient si bien le breton?

Qu'on ne se hâte pas de juger par là la réunion de Port-Madoc. On y a lu de savants et sérieux mémoires. Citons, par exemple, celui de M. Barnewell, sur les dolmens. Il les considère comme ayant été originairement recouverts d'une éminence en terre ou en pierres. Il est, en effet, peu probable que ces chambres funéraires (les dolmens n'étaient guère vraisemblablement autre chose) eussent été ainsi abandonnées aux intempéries des éléments, aux injures des animaux, et pour ainsi dire ouvertes au regard de l'homme. M. W.-W.-E. Wynne cita quelques exemples à

(1) Voir le numéro de février.

l'appui de l'opinion de M. Barnewell. Une intéressante discussion s'éleva après la lecture du travail de M. Barnewell.

On trouvera le compte rendu des séances et le récit des excursions dans l'*Archæologia Cambrensis* d'octobre 1868, publication trimestrielle de l'Association archéologique Cambrienne bien connue dans le monde savant. Parmi les mémoires contenus dans le numéro d'octobre, mentionnons-en un, très-intéressant, par M. W.-O. Stanley, sur d'anciennes habitations circulaires découvertes près d'Holyhead, et qui ressemblent singulièrement aux *cloghans* d'Irlande, signalés par M. Du Noyer, et aux *mardelles* de France.

Trois semaines auparavant, la grande manifestation annuelle de la vie nationale en Galles, l'*Eisteddfod* se tenait à Rhuthyn : nous n'avons pas à nous occuper ici de son côté littéraire, musical et artistique ; mais nous devons signaler deux prix qui y ont été décernés sur des questions qui intéressent les études celtiques. Un prix de 150 guinées était proposé depuis plusieurs années sur la question de savoir dans quelle proportion les Anglais modernes descendent des anciens Bretons. Le prix était remis de concours en concours, faute de mémoire jugé digne. Il a été enfin adjugé l'an dernier à M. J. Beddoe, vice-président de la Société anthropologique, et pourtant le juge du concours, lord Strangford, dut dire que la partie philologique de ce travail était sans valeur. Le mémoire de M. Beddoe est encore inédit. Des écrivains malheureux aux concours précédents, MM. Pike et Nicholas, ont depuis longtemps porté leurs travaux devant la public.

Un autre prix, mais celui-là de 10 guinées seulement, sur les *Rapports du gallois et des autres langues anciennes* (sic), a été partagé entre MM. John Peters et Gweirydd ap Rhys.

La réimpression de la *Myfyrion Archaeology of Wales* se continue régulièrement (1) ; la 17^e livraison vient de paraître. On peut espérer que l'an prochain cette publication, commencée en 1861, sera enfin terminée. Il est avantageux d'avoir, pour un prix relativement modique, un livre devenu excessivement rare. Mais il est étrange qu'on n'ait pas songé à mettre en marge de cette édition la pagination de la première. La première édition avait trois volumes ; celle-ci tiendra en un seul volume. On renvoie depuis plus de soixante ans à la première édition : il sera vraiment facile de trouver ces références dans la seconde ! Autant que nous avons pu nous convaincre par un rapide examen, on n'a ajouté à cette réimpression que des emprunts faits à l'édition des lois d'Howel Dda, publiée avec traduction par Aneurin Owen en 1844.

La *Myfyrion Archaeology of Wales* n'a plus, du reste, la même importance qu'en 1861. Bon nombre de ces textes ont été republiés avec plus de critique. C'est ainsi que pour les origines de la poésie galloise on aura dé-

(1) Publiée par la librairie T. Gee, à Denbigh.

sormais recours à la magnifique et récente publication de M. W.-F. Skene, *The four ancient books of Wales* (Edinburgh, 2 vol. in-8, 1868). Cet ouvrage, que M. Henri Martin mentionnait récemment (*Revue archéologique* de janvier) reproduit les textes de poésie galloise contenus dans les quatre plus anciens mss. connus, avec des traductions très-fidèles et très-littérales, par deux des plus éminents érudits de Galles, MM. D. Silvan Evans et Robert Williams. Je ferai dans la *Revue Critique* quelques réserves sur les opinions émises par M. Skene dans sa longue introduction; mais on ne peut s'empêcher de constater que la publication de ces matériaux est un immense service rendu aux études galloises, service dont on doit être reconnaissant à M. Skene.

Un autre livre d'une utilité plus pratique, mais non moins contestable, va paraître en Galles, la *Llyfryddiaeth y Cymry*, laissée par William Rowlands (*Gwilym Llewelyn*), augmentée et complétée par M. D. Silvan Evans. Ce manuel bibliographique contiendra la liste de tous les livres imprimés en langue galloise ou concernant le pays de Galles publiés de 1546 à 1800, avec des notes biographiques sur les auteurs, imprimeurs, etc (1).

Un autre ouvrage qu'on annonce, mais qui n'est pas près de paraître, est un grand dictionnaire gallois par M. D. Silvan Evans. On a besoin d'avoir pour le gallois ce que M. Robert Williams a fait pour le cornique, un dictionnaire où les exemples soient accompagnés de l'indication d'une source. Dans ce cas seulement, on est certain d'avoir un mot qui existe. De plus, la citation permet de vérifier si le lexicographe a bien compris le sens du mot. Les lexicographes celtiques sont en général si peu fidèles! Ce qui aidera puissamment M. Silvan Evans dans ce travail, c'est que, par la gracieuseté de M. Wynne (de Peniarth), il a accès à la magnifique collection de mss. gallois, connue sous le nom de collection d'Hengwrt.

On s'intéresse à la littérature galloise ailleurs qu'en Grande-Bretagne, et voici qu'en Allemagne on va publier des textes gallois. L'Académie royale de Munich, poursuivant la légende de Charlemagne partout où elle peut la trouver, a chargé un jeune philologue gallois, M. John Rhys, de copier et de traduire pour elle les chroniques de Charlemagne contenues dans le fameux Livre Rouge d'Hergest, conservé à Oxford. Le travail de M. J. Rhys paraîtra prochainement à Munich; il ne peut manquer d'être fort intéressant; mais il faudrait en même temps publier les autres chroniques de Charlemagne qui se trouvent dans les manuscrits gallois (2), et, pour ne pas faire les choses à demi, publier aussi celles qui existent dans la vieille littérature irlandaise.

H. GAIKDOZ.

(1) Les souscriptions sont reçues par John Pryse, Publisher, Llanidloes, Montgomeryshire. La souscription sera très-prochainement fermée. Le prix de l'ouvrage est pour les souscripteurs de 12 shillings. Une fois paru, le prix de l'ouvrage sera porté à 21 shillings.

(2) Aneuria Owen en signale dans cinq (nos 3, 5, 36, 46, 335) des mss. de la collection d'Hengwrt dont il a dressé une liste sommaire dans les *Transactions of the Cymrodorion*, vol. II, part. IV, pp. 412-416.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

FIN DE JANVIER ET MOIS DE FÉVRIER

Deux mémoires ont été envoyés pour le prix ordinaire de 1860 : nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié quel sujet intéressant avait proposé l'Académie, une étude sur *l'économie politique de l'Égypte sous les Lagides, depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête romaine*. La commission appelée à juger le concours est composée de MM. Brunet de Presle, de Rougé, Egger et Maury. MM. de Saulcy, de Longpérier, Beulé et Waddington ont été nommés membres de la commission de numismatique. La commission mixte pour le prix Louis Fould a été formée de MM. Ravaisson, de Longpérier et Beulé pour l'Académie des inscriptions, de M. le vicomte Henri Delaborde pour l'Académie des beaux-arts, de M. Jules Cloquet pour l'Académie des sciences.

M. Huillard-Bréholles a été élu membre ordinaire de l'Académie, en remplacement de M. Vincent, et M. Max Müller, professeur à Oxford, associé étranger en remplacement de M. Welcker.

M. François Lenormant a mis sous les yeux de l'Académie un médaillon en or de Dioclétien, découvert en Macédoine.

M. de Witte a prouvé, à la séance suivante, que c'était une pièce fautive, frappée avec le coin du Padouan.

M. de Rougé a, dans une communication verbale, examiné la question de savoir si véritablement il est question de Moïse dans les documents hiéroglyphiques.

M. Miller a lu devant l'Académie une lettre de M. Eugène Piot, en ce moment à Athènes, à propos d'un torse de faune colossal qui a été trouvé parmi les ruines du théâtre de Bacchus; M. Piot assimilerait cette figure aux quatre satyres atlantes qui sont conservés au Louvre, et qui proviennent de la villa Albani.

MM. Egger et Le Blant ont lu devant l'Académie, l'un un mémoire sur *la Part de l'hellénisme dans la langue de Ronsard*, l'autre des *Recherches sur l'usage de magie dirigée contre les premiers chrétiens*.

M. Naudet a fait la seconde lecture de son mémoire sur *le sens du mot Vicus*, lecture qui a donné lieu à une discussion intéressante.

M. D'Avezac a commencé la lecture d'une lettre qu'il a écrite sur *la Découverte de l'Amérique septentrionale par les Cabot*. G. P.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Dans une lettre que nous a adressée récemment M. G. Colonna Cecaldi, attaché au consulat de France à Beyrouth, nous trouvons le renseignement suivant :

« En creusant pour asseoir les fondations de la maison que Fachribey fait construire sur la route prussienne, un peu avant d'arriver à l'hôpital allemand, à gauche, les ouvriers ont mis à découvert un grand cippe dont je vous envoie le fac-simile. Ce monument est intact. A quelques



VIBIAE
AVRELIAE
CONIVGI
KARIS SIMA
AELIVSDIOSCORVS
CONSECRAVIT



pas de là, on a découvert, il y a quelques années, une de ces sépultures qu'on rencontre fréquemment aux environs de Beyrouth, surtout vers Râs-Beyrouth. Elles consistent en un cercueil de terre cuite enveloppé d'une chemise de plomb qui est en somme un autre cercueil, et qui porte estampés sur ses quatre faces des ornements de divers genres : têtes de gorgones, corbeilles de fleurs, figures de nymphes, de dieux, de déesses, etc. Les monnaies qu'on trouve dans ces fouilles ne remontent guère au-delà de Probus. On en trouve très-souvent des successeurs de cet empereur jusqu'à Théodose, et presque toujours ce sont des petits bronzes. »

— M. Dumont nous communique la note suivante :

Tablette judiciaire récemment découverte en Attique.

Longueur, 0,12 ; largeur, 0,023.

Conservation excellente. — Belle patine verte.

Ι Δ Ι ΑΝΤΙΦΩΝ
Α ΑΛΙΕΥΣ

Δ Αντιφών
Ἀλαιοῦς.

L'inscription occupe les deux tiers de la tablette à gauche ; le dernier tiers ne porte pas de lettres. On pourrait facilement y graver le nom du père.

La lettre de série est en creux. Les deux traits à droite et à gauche indiquent qu'on a voulu tracer un encadrement rectangulaire resté inachevé.

Ce petit document n'a jamais reçu de timbre d'aucune sorte. C'est ce qui en fait l'intérêt. A ce titre, il doit être rapproché de deux *symbols* : celui de Dimarchos, publié en février 1867 dans la *Revue*,

Ξ Δίμαρχος
Ἐρωίδης

et celui de Nikostratos commenté par M. Vischier dans ses *Beiträge archäologische*, p. 53.

Θ Νικόστρατος Νικόσ[τράτου]
Ἀχαρνός.

La tablette d'Antiphon n'a pas non plus été percée de trous, pour être suspendue dans un tombeau. Peut-être n'a-t-elle jamais eu de valeur légale.

CL pour le commentaire général : *Revue archéologique*, article cité, *Bulletin de l'Ecole française d'Athènes*, II, III, IV.

— Nous devons à l'obligeance de notre collaborateur, M. Albert Dumont, communication du fac-simile d'un ostrakon égyptien qui figure aujourd'hui dans une collection particulière d'Athènes. Nous renvoyons ceux qui voudraient la transcription et la traduction de ce petit monument au numéro 418 de la *Pandora*, où M. Dumont l'a publié avec un commentaire en grec moderne ; mais ce recueil, malgré le sérieux mérite de beaucoup de ses articles, ayant peu de lecteurs en Occident, nous croyons rendre service à ceux qui s'occupent de ces intéressants documents en

mettant à leur disposition, dès maintenant, ce reçu délivré, selon M. Dumont, par les *ὑποπράκτορες Ἀργυραῖοι Ἐπαρτίται*, la 23^e année du règne d'Antonin. De l'aveu même de M. Dumont, il y a dans ce texte plus d'un



mot dont la lecture reste encore incertaine, plus d'une difficulté qui mérite et appelle toute l'attention des connaisseurs.

— Le second fascicule des *Mémoires de la Société de linguistique* vient de paraître à la librairie Franck. Il ne le cède pas en intérêt au premier, et il fait désirer que les ressources, encore très-bornées, de la Société s'accroissent assez pour lui permettre de mettre sous les yeux du public un plus grand nombre des dissertations qui sont lues dans les séances: la liste de ces travaux, dont bien peu jusqu'ici ont pu être publiés, ouvre le volume. Voici de quoi se compose le présent cahier: 1^{re} Membres nouveaux admis depuis le 1^{er} janvier 1868 jusqu'au 1^{er} janvier 1869; lectures faites à la Société; ouvrages offerts; extraits des procès-verbaux. 2^e Ernest Renan, *Sur les formes du verbe sémitique*. Ch. Thurot, *Observations sur la signification des radicaux temporels en grec*. L. Gaussin, *Un mot sur le rhotacisme dans la langue latine*. D'Arbeis de Jubainville, *Etude sur le futur auxiliaire en breton armoricain*. Paul Meyer, *Phonétique provençale*. O. Michel Bréal, *Les doublets latins*. Robert Mowat, *De la déformation dans les noms propres*. Gaston Paris, *Gens, Gien*.

— Nous avons reçu le *Bulletin de l'Ecole française d'Athènes*, n^{os} 3 et 4 (ou s'abonne chez Durand et chez Maisonneuve). Il contient des documents intéressants. M. Vidal-Lablache y publie une nouvelle *Tablette judiciaire du tribunal des Hélistes*, qui porte cette inscription: *Μαλμίζης Μίλλος* [Κριταίος].

Viennent ensuite trois inscriptions importantes, relatives au culte du dieu *Mên*, qui ont été trouvées dans le district du Laurium. Elles sont empruntées au journal grec la *Palingénésie*, où elles avaient été publiées par M. Komanoudis. C'est un service à nous rendre que de recueillir et de nous communiquer ainsi les textes épigraphiques que contiennent souvent des journaux qui ne nous arrivent point en Occident. Nous comprenons très-bien que, pressés de mettre à notre disposition les plus précieux de ces textes, les membres de l'École française ne se croient pas obligés d'y joindre un commentaire explicatif; mais tout au moins devraient-ils nous donner, en quelques lignes, les indications indispensables sur la provenance exacte, sur la forme et l'aspect des marbres, sur la physionomie des lettres et le caractère paléographique de l'alphabet employé. Ainsi, après les inscriptions publiées par M. Comanoudis, on en voit figurer, sous cette rubrique : *Inscriptions publiées par M. Eustratiades*, quatre textes que n'accompagne aucun de ces renseignements et où il semble d'ailleurs y avoir des fautes d'impression. L'archéologie chrétienne est représentée par une notice de M. Albert Dumont sur le *Ἱεροῦ αὐτοῦ Χριστοῦ* de Constantinople, la symbolique chrétienne par une étude de M. Emile Burnouf, directeur de l'École, sur une église d'Athènes dédiée à la *Παναγία Κανόνη* et sur le sens de ce surnom. Le cahier se termine par une lettre que M. A. Dumont a adressée de Belgrade à M. Burnouf et où il lui donne les renseignements qu'il a recueillis auprès de M. Schaffarik sur les *Chants populaires du Rhodope*.

— Le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* du mois de décembre 1868 contient les articles suivants : *Fouilles de Modène*; *Antiquités de M. Alessandro Castellani*; *Idoles chypriotes*; *Inscriptions du Portus Romanus*. Tables.

BIBLIOGRAPHIE

BEULÉ. — Histoire de l'art grec avant Périclès.

Ce volume résume, avec clarté et précision, l'histoire de l'art grec depuis ses origines jusqu'au siècle où il atteint son apogée et où il produit ces ouvrages si voisins de la perfection qui restent encore aujourd'hui les modèles qu'imitent, sans espérer les égaler, architectes et sculpteurs. Nous voudrions que M. Beulé pût continuer bientôt l'histoire commencée, qu'après avoir pris le génie grec à ses premiers débuts, il nous le peignît dans le second épanouissement de sa puissante maturité, et qu'il le suivît jusque dans les raffinements de sa vieillesse pendant si longtemps encore ingénieuse et brillante. Sans doute on ne trouvera pas ici toutes les dates, tous les noms, toutes les citations que contient le *Manuel d'archéologie de l'art*, d'Ottfried Müller; mais le livre d'Ottfried Müller, par sa forme même, ne se prête pas à une lecture courante et ne peut qu'être consulté comme un dictionnaire, tandis que cette histoire, écrite d'un style vif et facile, que colorent souvent les sincères émotions de l'artiste et les souvenirs du voyageur, aura pour lecteurs empressés et curieux aussi bien les gens du monde, pour peu qu'ils aient quelque délicatesse de goût et quelque amour des belles choses, que ceux qui font profession d'étudier et d'enseigner l'antiquité.

Nous ne nous arrêterons pas à signaler les parties du livre qui nous ont paru les plus neuves et les mieux réussies, comme les excellents chapitres sur les proportions dans l'architecture grecque et sur la polychromie; il faudrait presque tout citer. Nous ne pouvons mieux prouver à M. Beulé avec quel intérêt et quel soin nous avons lu son ouvrage qu'en lui présentant quelques observations, quelques objections. A propos du temple de Delphes, on s'attendrait à trouver ici au moins une mention des recherches et des fouilles de M. Foucart et Wescher, et des résultats en grande partie nouveaux auxquels MM. Foucart a été conduit par un long séjour à Delphes et par une étude approfondie des ruines du temple et de tous les renseignements historiques ou épigraphiques qui s'y rapportent? Le cours, si nous ne nous trompons, avait bien été professé avant que l'École d'Athènes n'eût poussé sa pointe et marqué sa trace à Delphes; mais il n'a été imprimé qu'en 1868, et M. Beulé connaissait mieux que personne l'état actuel de la question. Nous ferons la même remarque à propos des origines asiatiques probables de l'ordre ionique. Nous avons publié (*Exploration archéologique de la Galatie*, pl. LXXX) un bas-relief de Boghaz-keui, en Cap-

padoce, où se trouve une sorte d'édicule encadré par deux colonnes dans le chapiteau desquelles on ne saurait méconnaître la volute ionique. M. Beulé aurait ajouté encore à la valeur de ces résumés si judicieux et en général si complets dans leur brièveté, en les revoyant avant de les publier, et en y faisant entrer, ne fût-ce qu'en quelques lignes, les plus récentes découvertes. P. 299, il y a un lapsus qu'il serait aisé de corriger à la prochaine édition; ce ne sont pas les archontes qui « ne tenaient qu'un seul jour et tour à tour les clefs de l'Acropole. » C'était à l'un des membres du Conseil des Cinq-Cents, à celui que l'on nommait l'*Epistate des Prytanes*, qu'étaient confiés pour un jour le sceau de la république et les clefs de l'Acropole; chaque matin le sort désignait celui des sénateurs de la tribu revêtu de la Prytanie qui aurait entre les mains, pendant vingt-quatre heures, ces symboles de l'autorité suprême.

Nous regrettons aussi un peu que l'auteur se soit si sévèrement interdit les notes. Parfois il cite entre parenthèses, dans le texte même, le nom et la page de l'auteur auquel il renvoie; mais d'autres fois les indications de ce genre manquent tout à fait. Je sais bien qu'aujourd'hui, en Allemagne même, c'est la mode de renoncer aux notes; elles sont rares dans l'*Histoire romaine* de Mommsen, et E. Curtius, dans son *Histoire grecque*, n'en a pas mis une seule au bas des pages; c'est la revanche de ces ouvrages allemands d'autrefois où la page contenait deux ou trois lignes de texte, tout le reste de l'espace étant envahi par les notes. Mais avons-nous raison d'imiter les savants allemands dans la rigoureuse pénitence qu'ils s'imposent aujourd'hui pour expier la verbeuse intemperance de leurs prédécesseurs? N'est-ce point passer d'un extrême à l'autre que de se refuser à indiquer, par un simple renvoi, où se trouvent les textes sur lesquels s'appuie telle ou telle assertion, dont la nouveauté et la hardiesse surprennent le lecteur? Pour ma part, que de fois, en lisant Mommsen, j'ai regretté de ne pouvoir vérifier, en recourant aux documents anciens, quelque série de faits peu connus ou interprétés d'une manière inattendue! Les vues exposées par le grand historien allemand m'intéressaient et me séduisaient, j'étais tout disposé à croire qu'il avait raison, mais tant que je n'avais pu faire moi-même, en recourant aux sources, la part du certain et de l'incertain, des faits attestés par les monuments et de l'hypothèse qui les explique d'une manière plus ou moins vraisemblable, j'éprouvais comme une inquiétude secrète et le plaisir que m'aurait causé la savante économie de cette puissante construction historique en était sensiblement diminué.

Sous ces réserves bien légères, il ne nous reste qu'à louer dans ce livre, où l'on trouve à la fois les recherches étendues, la science précise d'un érudit, et le style d'un habile et brillant écrivain.

G. P.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. — Tome premier, contenant tout ce qui a été fait par les Gaulois, et qui s'est passé dans les Gaules avant l'arrivée des François, et plusieurs autres choses qui regardent les François depuis leur origine jusqu'à Clovis, par dom MARTIN BOUQUET, prêtre et

religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. — Nouvelle édition, publiée sous la direction de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut. — Paris, Victor Palmé, éditeur des Bollandistes, etc. 1869, 1 vol. in-fol. de cxxx-822 pages. Imprimé par Oudin, à Poitiers. Prix de souscription : 50 fr.

Depuis quelques années, l'étude de nos origines a pris un nouvel essor. De tous les points du territoire, les recherches locales se multiplient et se développent, et tantôt les résultats s'accumulent entre les mains des personnes qui, dans les départements, préparent soit un *Dictionnaire topographique*, soit un *Répertoire archéologique*, tantôt ils convergent au centre pour enrichir le *Dictionnaire de la Gaule*, rédigé par la Commission impériale de topographie. Les Sociétés académiques ont vu leur nombre s'accroître à mesure que le mouvement historique a pris une plus grande extension, et le dépouillement bibliographique de leurs publications, fait d'une manière complète depuis plus de dix ans par les soins de l'administration (1), met en pleine lumière toute l'importance de ce mouvement.

Le désir de connaître l'histoire nationale a gagné, en provinces autant qu'à Paris, presque tous les hommes d'étude et même de loisir; mais comment le satisfaire si l'on n'a pas dans les mains les instruments élémentaires qui doivent servir au défrichement du terrain historique? Combien n'avons-nous pas encore de bibliothèques publiques, au centre de nos départements, où l'on ignore jusqu'à l'existence de ces admirables collections entreprises et longtemps poursuivies par les bénédictins de Saint-Maur, et continuées aujourd'hui par l'Académie des inscriptions! Cependant, il n'y a pour ainsi dire aucun fruit sérieux à espérer d'un travail qui n'aura pas été mûrement préparé au moyen de ces grands recueils. Le plus utile au point de vue qui nous occupe et tout ensemble le plus rare aujourd'hui, c'est assurément la *Collection des historiens des Gaules et de la France*. Aussi voulons-nous souhaiter la bienvenue à l'œuvre courageuse que vient de commencer M. Victor Palmé, déjà si honorablement connu par sa nouvelle édition des Bollandistes (*Acta sanctorum*) et de l'*Histoire littéraire de la France*. Nous n'avons pas à nous étendre sur l'intérêt exceptionnel que présente ce premier volume, où figure tout ce que l'antiquité nous a laissé sur nos pères. Il convient plutôt de montrer par quels points l'ancienne édition et la nouvelle se ressemblent et diffèrent.

D'abord les auteurs de la nouvelle édition, voulant faciliter les recherches, ont pris soin de maintenir très-rigoureusement la disposition typographique de la première. On a respecté jusqu'à l'orthographe, de manière à reproduire autant que possible la physionomie d'un livre daté de 1738. De cette manière, le possesseur d'une collection incomplète pourra combler les lacunes avec un volume de la réimpression sans jeter trop de disparate dans son exemplaire.

D'autre part, l'ancienne édition est entachée d'imperfections inhérentes, sinon à l'époque où elle fut exécutée, du moins aux ressources scientifi-

(1) Dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*.

ques dont les bénédictins disposaient alors. Citons un exemple qui se rapporte spécialement aux deux premiers volumes de la collection. On y rencontre tous les anciens textes grecs relatifs à la Gaule; mais nous avons entendu soutenir l'opinion qu'il était impossible de recourir à ces textes pour citer les auteurs auxquels ils sont empruntés. Certains hellénistes, au commencement de notre siècle, ont publié des traités entiers sans tenir aucun compte des accents ni des esprits. Ce sont, sous ce rapport, de vrais monuments épigraphiques. Il est facile d'apprécier les inconvénients de ce système qui, pour simplifier la besogne de l'éditeur, prépare de véritables tortures à quiconque veut aborder l'étude des textes publiés dans de pareilles conditions. Dom Bouquet n'a pas porté la simplification aussi loin; il s'est borné à supprimer les signes qui devaient surmonter les majuscules; or, dans un recueil d'historiens, les noms propres sont innombrables et, par suite, la suppression se renouvelle à chaque ligne. Ce procédé atteste un scrupule médiocre, qui donne de légitimes inquiétudes sur la correction du texte à tous les autres égards.

La nouvelle édition présente ici une sérieuse amélioration. Les correcteurs du tome I^{er}, animés à la fois d'un zèle patriotique et de ce que l'on pourrait appeler le sentiment de l'hellénisme, n'ont pas voulu laisser en souffrance des morceaux relatifs à l'histoire nationale et empruntés à des écrivains tels que Strabon, Claude Ptolémée, Polybe, Diodore, Denys d'Halicarnasse, Plutarque, Pausanias, Dion Cassius, Aristote même, ainsi que Théophraste, Élien, Lucien, Athénée, etc. Ils ont éprouvé chaque mot au creuset de la critique philologique. L'imprimeur lui-même, que M. Palmé a choisi parmi les plus instruits, a fait de son mieux pour secondar ces efforts. Quant à la haute direction de l'œuvre, elle a été demandée à M. Léopold Delisle, l'un des continuateurs de dom Bouquet, et ce nom est une garantie que la critique et l'érudition historiques sont intervenues ici dans la mesure du possible. Au surplus, le *Recueil des historiens* sera enrichi de deux volumes supplémentaires, dont la rédaction est confiée à M. Delisle lui-même, et qui permettront de remplir les lacunes et d'introduire les rectifications forcément ajournées en raison du plan établi.

Qu'ajouterons-nous à cet exposé? Il ne nous reste plus qu'à émettre un vœu. On sait que le chancelier d'Aguesseau encouragea de tout son pouvoir l'exécution du plan conçu par Du Cange pour la publication de nos historiens. Dans le privilège accordé par Louis XV, en 1733, à l'imprimeur du *Recueil*, J.-B. Coignard, au moment où il commençait cette publication « autant utile à la république des lettres que glorieuse à notre royaume, » y est-il dit, le roi veut « favorablement traiter le dit Coignard et encourager par son exemple les autres libraires et imprimeurs à entreprendre des éditions utiles pour l'honneur de la France et le progrès des sciences. » Tels sont les témoignages effectifs et solennels qui furent donnés au recueil de dom Bouquet, en un temps où les études historiques étaient loin d'avoir reçu le développement qu'elles ont pris depuis lors, et par des

protecteurs qui ne se piquaient guère, pas plus le garde des sceaux que le roi, de cultiver et d'écrire l'histoire. En sera-t-il de même aujourd'hui? Nous vivons sous un prince historien lui-même, qui a confié l'administration de l'instruction publique à un autre historien. Nous souhaitons que cette coïncidence favorise la propagation d'un ensemble de documents qui devrait prendre place dans toutes les bibliothèques publiques de quelque importance. Nous savons déjà que M. Duruy a souscrit pour plusieurs exemplaires. Puisse-t-il être imité par les administrations communales, puisque nos institutions modernes, si fécondes dans leurs résultats généraux, paralysent si cruellement les meilleures intentions de ceux qui gèrent le domaine intellectuel de la France. ***

Scotland under her early Kings. — A history of the kingdom to the close of the thirteenth century, by E. WILLIAM ROBERTSON. — Deux volumes in-8 (1-344 et 1-358 pages), Edinburgh, Edmonston and Douglas. (*L'Ecosse sous ses premiers rois; histoire du royaume jusqu'à la fin du XIII^e siècle.*)

Le livre de M. William Robertson vient à propos combler une lacune dans la littérature historique de l'Ecosse. Cette période qui s'étend du ix^e au xiv^e siècle, depuis le moment où aborigènes et conquérants se sont pour ainsi dire tassés, jusqu'à celui où l'Ecosse va engager avec l'Angleterre une lutte redoutable, cette période agitée et obscure attendait un historien. En Ecosse, comme ailleurs, les chartes fausses et les chroniques interpolées ont introduit dans l'histoire des erreurs que l'érudition moderne doit en bannir. La plupart de ces inventions avaient pour but d'établir la dépendance de l'Ecosse vis-à-vis de la monarchie anglo-saxonne dans les temps qui précéderent la conquête normande. Le livre de M. W. Robertson est le fruit de sérieuses recherches; il est écrit sur les sources, cartulaires et chroniques: claire et substantielle, sa narration traîne en note un cortège de preuves. Pour ne pas surcharger son récit, il a rejeté dans un appendice, qui occupe les deux tiers du second volume, la controverse sur les points douteux, ainsi que les développements et éclaircissements qui auraient entravé la suite des faits. C'est, plutôt qu'un appendice, un recueil de dissertations touchant l'ancienne histoire d'Ecosse. Ça et là se rencontrent quelques étymologies erronées, mais elles n'enlèvent à ce livre rien de sa valeur historique. Nous croyons pourtant que dans l'appendice 1 (*Picts and Scots*) l'auteur diminue l'importance de l'invasion scote ou irlandaise dans la Grande-Bretagne septentrionale, et qu'il refuse à tort de considérer les Pictes comme une population alliée à la branche celtique des races celtiques. Ce n'est heureusement, dans le livre de M. W. Robertson, qu'une question secondaire, et ce préjugé, qu'on rencontre souvent chez les écrivains écossais, n'influe en rien sur le fond de son livre, qui traite d'une époque beaucoup plus récente. Le nombre de textes cités, de renseignements de tout genre rassemblés par M. Robertson, font de son livre un véritable répertoire pour l'histoire de l'Ecosse au moyen âge, et un copieux index facilite les recherches. H. GARNOT.

DE

L'ÉLÉMENT AFRICAIN

DANS L'ONOMASTIQUE LATINE

L'interprétation exacte du nom d'homme *Boniface* ayant une certaine importance pour la question que je me propose de traiter, je crois utile d'entrer dans quelques développements préliminaires au sujet de ce vocable si répandu, qui me paraît mériter une attention particulière. Un éminent philologue, M. Corssen, en a jugé ainsi, et vient de consacrer quelques pages à la même étude dans la deuxième édition de son « *Aussprache* ». Mais son opinion n'a pas tardé à rencontrer de sérieux contradicteurs, notamment dans le « *Rheinisches Museum* » (livraison de janvier 1869). L'accueil fait par la Société de linguistique aux vues différentes que j'ai exposées dans un travail lu, il y a un an, à l'une de ses séances, me donne à croire que je serai plus heureux, grâce aux éléments d'information dont j'ai tenu compte, mais que le savant allemand a laissés de côté.

Pour qui se contente des procédés naïfs de l'étymologie populaire, *Boniface* (*quasi bona facie praeditus*) signifie simplement celui qui a bonne mine, bon caractère, d'après une apparente analogie avec les noms expressifs de la physionomie humaine, *Bone-Voute* (1), *Belle-*

(1) Le *Livre de la ville de Paris* pour 1292, mentionne, parmi les marchands lombards de la cité, Guiot Bone-Voute (ital. buon-volto, bon visage). Le latin *volto* avait donné au vieux français le mot *vent*, et l'on appelait Saint Vent de Lucques (Volto de Luca), populairement Saint Godolu, le crucifix habillé que l'on conservait autrefois dans certaines églises, à l'instar de celui de la cathédrale Saint-Martin. (Chamelaie, *Vocabulaire hagiologique*.)

teste, Beauregard, Beauvisage, Beauvis, voire même Bellegueulle (1). Sous ce rapport, la nomenclature grecque est assez riche : *Ευώπος*, *Ἀγαθώπος*, *Καλῶπος*, et surtout *Ἄλσιωπος* (Esopo), « l'homme à la figure heureuse. » Chez les peuples celtiques, c'est par le front, et non par le regard, que le langage a cherché à caractériser la physionomie, comme il est permis de le conclure du nombre considérable de noms formés au moyen du mot *Talos* : gaulois, *Samotalus*, front calme, *Viriotalus*, front pur; gallois, *Taliesin*, front radieux; bas-breton, *Talégas*, front soucieux.

D'autres personnes croient volontiers que Bonifacius, écrit parfois Bonefacius, renferme le même radical que le verbe *facere* et correspond ainsi à *Ευέγγετης*. Cette étymologie peut avoir été accréditée par un passage de la « Vie » de Saint-Winfrid, auquel le pape Grégoire II aurait conféré le surnom de Boniface en considération de ses bonnes œuvres; *illum archiepiscopum ordinavit nomenque illi propter sua bona opera Bonifacius imposuit*, dit l'hagiographe anonyme (2). L'explication n'est pas absolument dénuée de valeur; on sait en effet que le latin possédait simultanément les deux formes adverbiales *bene* et *bone* (3), et, quoique nous n'ayons aucun exemple de l'emploi de *bone* en composition, la construction d'un verbe hypothétique *bonefacio* ou *bonifacio* est tout aussi régulière que celle des verbes usités *benefacio*, *magnifacio*; en sorte que le thème *boni-faci*, *bone-faci*, serait, de son côté, le doublet de *bene-fici*. Malheureusement pour les étymologies que je viens de rappeler, elles supposent deux choses : d'abord, que le nom dont nous nous occupons doit être orthographié par un *c*, et ensuite que l'*a* est bref, comme dans *facies*, *facere*. Or, il n'en est pas ainsi, car il est facile de produire des exemples du contraire. D'un poème écrit en 826 par Ermoldus Nigellus, et édité d'après un manuscrit du XI^e siècle (4), j'extraits les vers suivants :

Mira fides rerum ! Bonefacius almus in illo
Tempore decessit, quem sacer ille vidit.

(1) Une personne de ce nom a été légalement autorisée à le quitter pour prendre celui de Gervaise. (Voy. « les Changements de noms d'après le Bulletin des Lois, depuis 1803, imprimé à la suite de l'Etat présent de la noblesse française. Bachelin-Deflorenno. »)

(2) *Act. Sanct.*, v Junii, p. 474.

(3) Sed nil dulcius est bone quam munita tenere.

(Lucr., lib. II, v. 7, et passim.)

(4) Ermoldi Nigelli *Carmina de Hludovico*, lib. III, v. 738, 739, apud Pertz *Monument. German.*, t.

Soit encore ce vers tiré de l'épithaphe du pape Boniface II, datée de l'année 532 (1) :

Membra beata senex Bonifatius hic sua clausit.

Gruter rapporte cette même épithaphe (MCLXV, 5), mais d'une manière inexacte; ajoutons de suite qu'il déclare ne l'avoir pas vue lui-même, et la tenir seulement de seconde main : « E veteri libro membranaceo..... Videbaturque descriptus centum aliquot retro annos e templis fere U. R. maxime vero e basilica DD. Petri ac Pauli. » L'annotation du célèbre épigraphiste ne manque pas d'utilité, en ce sens qu'elle nous permet de prendre en flagrant délit d'infidélité le copiste du moyen âge qui ne se fit aucun scrupule de corriger à sa manière le texte de l'original, et d'employer un *c* pour un *t*, conformément à la notation usitée de son temps, pour représenter la prononciation altérée de la dentale devant un *i* suivi d'une autre voyelle. Trois autres inscriptions accompagnaient la précédente et doivent également être considérées comme fautives au point de vue de la transcription, mais confirment ce que nous avons dit de la quantité attribuable à l'*a*.

Nam que magnificis ceptis Bonifacius auxit.

(MCLXIV, 2.)

Hic sita sunt papæ Bonifacii membra sepulcro.

(MCLXV, 4.)

In commune bonus Bonifacius inde vocatus.

(MCLXVI, 2.)

Il faut toutefois bien reconnaître qu'on éprouve un certain embarras devant la variation des manuscrits, même les plus anciens, qui donnent, les uns *Bonifatius* par un *t*, les autres *Bonifacius* par un *c*.

Voici les principaux textes qu'on peut alléguer à l'appui de cette dernière leçon :

1^o Act. Sanct. xiv maii, v junii ;

2^o Africa Christiana, de Morcelli ;

3^o De Schismate Donatistarum, de Saint-Optat, éd. 1549, d'après le Codex Cusanus ;

4^o Historiæ Miscellæ, et De Gestis Langobardorum, de Paul Diacre (2), d'après le Codex Ambrosianus du x^e siècle.

(1) De Rossi, *Inscr. chrét. urb. Rom.*, n^o 1029.

(2) Ap. Murat. *Rer. Ital. Script.*, t. II.

5^e Ermenrici Vita sancti Galli (msc. ix s^{æc.}); — Annales Xantenses; — Annales Wirtzburgenses; — Gesta abbat. Fontanell. (msc. xi s^{æc.}); — Adonish Cronicon (msc. xi s. xii s^{æc.}) (1).

A ces documents on opposera ceux qui donnent la leçon *Bonifatius* par un *t* :

Annales Fuldenses; — Willibaldi Vita sancti Bonifatii (msc. xi s^{æc.}); — Ermoldi Nigelli Carm. de Hludov. ann. 826 (msc. xi s^{æc.}); — Thegani Vita Hludovici ann. 835 (msc. xi s^{æc.}); — Altfredi Vita sancti Liudgeri, ante 849 (msc. xiii s^{æc.}) (2).

Pour établir la priorité de l'une des deux transcriptions sur l'autre, il faut recourir à des documents d'un autre ordre, les inscriptions. Or, sauf deux exceptions, sur lesquelles je reviendrai plus tard, c'est toujours le *t* qui remonte dans les noms d'homme et de femme, *Bonifatius*, *Bonifatia*, des inscriptions lapidaires ou métalliques.

Dans le recueil de Passionei, p. 115, n. 26, j'en trouve un exemple que je regarde comme contemporain de Trajan, d'après sa te-
neur :

..... BENEMERENTI. BONIFATIO. SC.. || GRAMMATICO.
AELIANA G .. || SIMA. POSVIT. QVI VIXIT. ANN..... || IN PACE ET
FECIT CYM. VXOR.. || DEPOSITVS KAL. IANVARIS.. || TRAIANI.
QVEREN. ATRIA. M... || TOTA. ROMA. FLEBIT. ET. IPSE.

On en trouve encore un du iv^e siècle dans le recueil de M. E. Le Blant (3), n. 277; trois dans celui de M. L. Renier (4), n. 882, n. 3454 et n. 3717 (ann. 461); deux dans celui de M. Perret (5); dix dans celui de M. de Rossi (6), n. 209 (ann. 368), n. 216 (ann. 370), n. 366 (ann. 387), n. 452 (ann. 397), n. 524, titre double (ann. 403), n. 846 (ann. 439? ou 472 ?), n. 1029 (ann. 532), n. 1244, n. 1125 (ann. 584); un dans celui de Fabretti (7), n. 274; dix dans celui de Muratori (8), page MDCCCXXVI, n. 7, p. MDCCCLIV, n^{os} 9, 10 et 11, page MDCCCXLV, n^{os} 4, 5, 5 et 7, p. MM, n. 5 (ann. 403), et page

(1) Ap. Pertz, *Monum. German.*, t. II.

(2) Ap. Pertz, *Monum. German.*, t. II.

(3) *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 382.

(4) *Inscript. rom. de l'Algérie*.

(5) *Catacombes de Rome*, t. VI, p. 168 et 190.

(6) *Inscript. hist. u. Romæ*.

(7) *Inscript. antiq.*

(8) *Nec. Thez. vet. inscript.* — J'ai déduit les deux exemples, CCCXCXIII, 2, et MDCCCXLV, 1, qui feraient double emploi avec les n^{os} 524 et 1125 de M. de Rossi.

CDLXXIX, n° 2, sur un collier de bronze; un dans celui de Gori (1), sur un anneau d'or; trois dans le traité d'Eckhel (2), sur des médailles d'or et de bronze à l'effigie de Valentinien III (ann. 425-455); deux dans celui de Cohen (3), sur deux bronzes, l'un à l'effigie de Julien II (ann. 360-362), l'autre à l'effigie de Trajan (ann. 98-117). Ce dernier, conservé au Musée de Vienne, est sans contredit le plus intéressant de ces monuments, à cause de son ancienneté qui prime celle de tous les autres; il représente, au revers, un athlète debout, avec la légende circulaire *Bonifati vincas*, et le mot *ursi* dans le champ. Je mentionne en dernier lieu l'inscription sous forme acclamative, comme la précédente, *Bonifati vivas sacerdos* (sic), sur un bas-relief antique (4). Nous avons donc en faveur de la leçon *Bonifatius* par un *t*, un total de 36 inscriptions appartenant à diverses dates comprises entre le commencement du II^e siècle et la fin du VI^e.

Il me reste à parler de celles qui, en très-petit nombre, offrent la variante *Bonifacius*, par un *c*. Nous savons déjà ce qu'il faut penser des quatre inscriptions de Gruter; à ma connaissance, il n'en existe que deux autres, la première dans le recueil de Maffei, p. 465, n° 7, reproduite par Donati, et la deuxième dans celui de Muratori, page MDCCCXLV, n° 3. La première, découverte à Zagan, en Afrique, et attribuée avec beaucoup de vraisemblance au comte Boniface, général d'Honorius, se lit dans Maffei (5), FELICI HVIVS VRBIS RESTAVRATORI || COM. BONIFACIO... V.C.P. ||, tandis que, d'après les papiers du P. Ximénès (6), elle serait ainsi conçue : FELICI HVIVS VRBIS RESTAVRATORI COM || BONIFACIO... DOMITORI.V.C. T. ||. La divergence de ces deux transcriptions, quant à la coupe et au contexte, rend désirable une vérification qui seule peut empêcher de tenir en suspicion légitime la forme donnée au nom du titulaire de l'intéressant monument de Zagan. Des doutes sont également permis sur l'entière fidélité du copiste de la deuxième inscription, publiée par Muratori :

(1) *Inscr. Etr.*, t. III, p. 22.

(2) *Docte. num. vet.*, t. VIII, para II, p. 293.

(3) *Descript. hist. des monnaies frappées sous l'Empire romain*, t. VI, p. 574, 582, 585. — Voir aussi l'important travail de M. Sabatier, intitulé : *Description générale des médailles contorniates*.

(4) *Berichte üb. die Verhandlungen d. Koen. Sachs. Gesellschaft, Philol. histor.*, classe 1861, t. XIII, p. 361. — Orelli, 1635.

(5) *Mus. Veronensis*. — *Supplém. ad Murat.*

(6) Que M. L. Benier me permette de lui rendre ici l'hommage que je lui dois pour l'extrême obligeance qu'il a mise à me communiquer ce document inédit.

IN HOC TVMVLO QVIESCIT || B. M. BONIFACIVS EPISCOPVS ||
QVI VIXIT ANN. PLVS MINVS LX || SEDIT CATHEDRA ANN. VII.
M. IIII || REQUIEVIT IN PACE SVB D. XVI || KAL. SEPTEM-
BRIS. ||

(Calari, in cœmeterio — Ex Bonfanto).

Rapprochons-la en effet de l'inscription, p. MCCCXLV, n° 5 :

HIC IACET B. M. BONIFATIVS COMES || QVI VIXIT ANNIS PL.
M... || REQUIEVIT IN PACE. D. XII. KAL. M... ||

(Calari, in cœmeterio — Ex Bonfanto).

Ces deux titres sont de même provenance (Cagliari), et de même époque, à en juger par leur style, circonstance qui doit entraîner identité d'orthographe pour le même nom propre qu'ils renferment.

Nous n'avons donc pas jusqu'à présent un seul exemple où la présence du *c* soit authentiquement établie ; bien plus, il n'est pas un seul cas où elle ne doive être présumée fautive. Bien que la notation *ci* pour *ti* devant une voyelle apparaisse avec certitude avant la fin du iv^e siècle, puisqu'on a une inscription (1) datée de 383 contenant le mot *solacia*, longtemps avant que le scribe du Codex Medicæus de Virgile écrivît *solacium*, il faut croire que l'emploi de cette nouvelle notation fut lent à se généraliser. Quoi qu'il en soit de ce point, et pour terminer une discussion dans les détails de laquelle il était nécessaire d'entrer, malgré leur aridité, il demeure acquis que la notation du *t* est la plus ancienne et s'est fidèlement conservée dans le style lapidaire, tandis que la notation du *c*, qui s'est plus tard montrée à côté de la précédente et a fini par devenir prépondérante, doit vraisemblablement sa naissance à l'initiative spontanée des scribes, plus aptes que des graveurs spéciaux à se former une orthographe en rapport avec la prononciation courante.

La transcription grecque constitue, pour les résultats fournis par l'analyse des documents latins, un excellent moyen de contrôle qu'on aurait tort de négliger dans ce genre de recherches. Si nous la consultons, nous voyons que les écrivains byzantins depuis Procope (vi^e siècle) jusqu'à Siméon le Métaphraste (x^e siècle) (2) orthographient toujours Βονιφάκιος en parlant du général d'Honorius ou de ses homonymes. Le témoignage de Procope a un caractère particulier de

(1) De Rossi, *Inscr. christ. u. Romæ*, n° 329.

(2) *Act. Sanct.*, xiv maii, p. 279.

certitude, puisque cet historien accompagna Bélisaire en Afrique et eut ainsi l'occasion d'être parfaitement renseigné sur la prononciation locale du nom de *Boniface*, que portait son contemporain, le secrétaire du roi Gélimer (1). Notons la variante (2) *Βονηφάτιος*, où le *η* représente une voyelle que nous savons être brève dans le latin *Bonifatius*, *Bonefatius*; cfr. *Τηβερίος*, *Καπήμενος*, *Σερβηλός* (*Corp. Inscr. Lat.*, t. I, p. 548).

On peut aussi recourir au contrôle de la transcription italienne, à l'aide de certaines considérations phonologiques. En effet, si *Bonifacius* était réellement une forme étymologique, elle eût donné *Bonifaccio*, comme *facies*, *glacies*, *minaciae* ont donné *faccia*, *ghiaccio*, *minaccio*. Or *Bonifaccio* est inusité, tandis que les formes modernes sont *Bonifazio* et *Bonifacio*; la première provient de *Bonifatius*, comme *prefazio*, *prefazie* proviennent de *praefatio*, ou *grazia* de *gratia*; la deuxième a aussi même origine; comparez, pour le changement de « *ati* » en « *aci* », *pacienza* avec *patientia*. Suivant les localités, le *t* originel s'est conservé, comme dans *Bonifati* (ville de la Calabre intérieure); s'est affaibli en *z*, comme dans *San Bonifazio* (bourg près de Vérone); ou s'est altéré en *c*, comme dans *Bonifacio* (ville de Corse), dont le nom rappelle celui d'un gentilhomme qui la fonda en 833: « *Quod Bonifacium de suo nomine appellavit, condidit*, » dit le chroniqueur (3), en sous-entendant *castellum*, etc., de même qu'on dit *Castrum Julium* (Urgia), *Aurelianum* (Orléans), *Flavium Solvense* (Solva).

Le même nom d'homme que nous venons de voir employé adjectivement pour former des noms de lieu, a semblablement été appliqué comme épithète à un arbuste, à savoir, le laurier alexandrin ou hippoglosse, vulgairement appelé au xvi^e siècle *bonifacia* (4) ou *bonifatia* (5). L'origine de cette dénomination n'ayant point encore été justifiée, il ne me paraît pas hors de propos de l'expliquer en la rattachant à la légende populaire de saint Boniface, évêque de Mayence, que Grimm (6) raconte en ces termes: « Lorsqu'il (saint Winfrid, nommé Boniface) se rendit dans la Thuringe, il fit construire

(1) *De Bello Vandal.*, éd. Henschel, p. 95 et 117, et *passim*.

(2) *Olymp. Theb.*, fragm. 21-42, apud Müller. *Histor. Græc.*

(3) *Petri Cyrenai de rebus Corcicis*, apud Murat. *Rer. Italic. Script.*, t. XXVII, p. 433.

(4) *Semplici dell' eccellente Luigi Anguillara* (1561), p. 288.

(5) *Caesalpinus de Plantis* (1583), p. 222.

(6) *Traditions allemandes*, traduites par Theil, t. I, p. 312. — *Hess. Denkwürdig.*, t. II, p. 3.

à Grossvargula une église que lui-même voulut consacrer. Pour accomplir la cérémonie, il planta en terre le bâton desséché qu'il avait à la main, entra dans l'église et dit la messe; lorsque le service divin fut achevé, le bâton avait reverdi et poussé des rejetons. » Après cette citation, il est naturel de penser que le laurier alexandrin n'est pas sans quelque rapport avec le miraculeux bâton de l'apôtre d'Allemagne, et qu'on a dit dès lors la *Bonifacia*, c'est-à-dire la plante de saint Boniface, de même qu'on dit encore la *Veronica*, la *Verba Giulia*, la *Verba di Santo Antonio*, et tant d'autres dénominations du même genre.

Mais c'est assez nous étendre sur la question préliminaire de transcription; la forme *Bonifatius*, dont la priorité est mise désormais à l'abri de contestation, est la seule sur laquelle puisse légitimement porter l'analyse étymologique. Or, il est indubitable que l'idée de destin (*fatum*) a présidé à la formation du qualificatif féminin *malifatia* qui nous a été conservé par l'inscription (1) VRBICE ORFANE || ET MALIFATIE || Q. VIX. ANN. XXIII || IN PAGE. C'est donc bien la même idée que nous devons voir dans *bonifatius*, en tant que corrélatif de *malifatius* (2). L'un et l'autre me paraissent résulter de

(1) *Fabretti*, p. 735, n° 465.

(2) M. Corssen assure, mais sans produire de preuves, que les chrétiens attribuaient le sens de *bienfaisant*, « *Wohlthäter*, » au com *Bonifacius*, et conjecture que la forme antérieure *Bonifatius* résulte de la contraction de *Bonifacius*. Cet ensemble d'hypothèses me paraît très-criticable; en effet, on ne connaît pas un seul exemple ancien de l'assimilation de c avec t parmi les nombreuses formes où entre le thème *fac-t-*; d'autre part, si *bonifatius* signifie *bienfaisant*, forcément *malifatius* prend le sens de *malfaisant*, qu'il est cependant impossible de concilier avec le texte de l'inscription de la jeune orpheline Urbica. L'étymologie populaire que M. Corssen s'efforce en faire prévaloir, apparaît pour la première fois, comme je l'ai indiqué, dans une « Vie de saint Winfrid, » c'est-à-dire à une époque où le changement orthographique de ti en ci avait depuis longtemps fait perdre de vue l'étymologie de *bonifatius*. La proposition de M. Corssen se réfute d'ailleurs par elle-même, puisque sa progression phonétique *bonifacius*, *bonifattius*, *bonifatius*, *bonifacius* implique un *postulatum* peu admissible, à savoir, la disparition dans *bonifatius* du c soi-disant primitif, suivie de sa réapparition dans *bonifacius*. Rien des personnes, je crois, repousseront la possibilité d'un semblable accident grammatical.

Pour ma part, je préfère retourner la proposition de M. Corssen, et tout d'abord, je remarque que les palatales, que nous représentons par notre *ch* et notre *j*, sont contenues en puissance dans la semi-oyelle *i* suivie d'une autre voyelle; l'un ou l'autre de ces sons palataux s'en dégage sous l'influence du *t* qui les sollicite. Deux cas se présentent alors: ou le *t* est assimilé, et on arrive à l'ital. *bonifacio* (c prononcé comme *ch* français); ou bien l'affinité connue des palatales *chuchotantes* pour les dentales sifflantes (cfr. allem. *schnee*—angl. *snow*, lat. *jugum*—gr. ζυγόν, etc.), favorisée d'ailleurs par la présence de la dentale *t*, détermine l'apparition de l'une de ces sif-

la synthétisation adjectivée de locutions où le *fatum* entre tantôt avec le sens métaphysique, comme dans ce passage d'une inscription (1): *fructum alium meritorum suorum reportare fatus* (sic) *malus negavit*; tantôt avec le sens personnificatif de la divinité à laquelle s'a-

flantes *s* ou *z*, en sorte qu'on a dû avoir **Bonifatius*, **Bonifatzius*, conformément à *Crescentian(us)*, *Exitizius*, exemples donnés par Gruter et par Morcelli. En dernier ressort, l'assimilation du *t* produit les formes ital. *Bonifazio* et lat. *Bonifacius* (e prononcé comme *s*).

L'analyse des circonstances auxquelles donne lieu l'éclosion du *j* virtuellement contenu dans la voyelle *i* suivie d'une autre voyelle peut être poussée plus loin encore; en effet, opérans le dédoublement de *i*, non plus en *ji*, mais inversement en *ij*, c'est-à-dire, développons *Bonifatius* en une forme élargie **Bonifatijus*; l'application des règles précitées sur le changement de la *chuchotante* en sifflante, rend immédiatement compte de la forme remarquable *Bonifatizius* qui se lit sur une inscription chrétienne éditée par Angelo Maio. (*Scriptor. veter. nova Collectio*, t. V, p. 368, n° 4.)

Je crois trouver des exemples de ce genre d'iotacisme dans les formes rassemblées par M. Pott : *Atius* et *Atefus*, *Lucius* et *Lucejus*, *Servus* et *Serveja*, lat. *Castricius*, *Clavius* et ombre. *Kastriçiu*, *Kluviu*, ainsi que dans les suffixes, gr. -ιος et -ιος, sansc. -jas, -tjas, et *tjas*.

Toute cette théorie se résume dans le paradigme suivant :

tio			
*ti[j]o	*t[j]io	*(ch)io	
tiso	tzio	tsio	cio (pron. ital.)
	zio	sio=cio (pron. franç.)	

Je viens d'exposer les motifs pour lesquels j'ai le regret de ne pouvoir adopter les conclusions de M. Corssen; je crois également utile de relever dans son ouvrage (*Ausprache*, t. I, p. 56, éd. 1868) quelques citations inexactes ou incomplètes: le n° 360 des *Inscr. christ. urb. Romae* ne renferme pas le nom *Bonifatius*; d'autre part, ce nom se lit dans les n° 209 et 366, omis par le philologue allemand. En revanche, M. Corssen apprendra sans doute avec plaisir qu'il existe dans le même recueil, sous le n° 329, une inscription de l'an 383, portant le mot *solacia* pour *solatia*; ainsi se trouve vérifiée la conjecture qu'il a émise touchant l'époque du changement de notation, *ci* pour *ti* devant une voyelle: « dass sich für *ti* statt *ci* bisher kein sicheres datiertes Beispiel gefunden hat und von den undatierten Beispielen aller Wahrscheinlichkeit nach keines über des Ende des 4ten Jahrhunderts zurückgeht. »

Je signale encore, pour mémoire seulement, une inscription, non datée (v. Henzen, 7408), renfermant le même mot *solacia*; sur ce point, le *Codex Medicus* de Virgile ne manque pas de précédents assez anciens.

(1) Gruter, p. 661, n° 6, et Orelli, n° 4748. — Cfr. Petron. *Satyr.* 42: « At plures medici illum perdiderunt, imo magis malus fatus. »

dressait la formule invocatoire *Fato Bono* inscrite sur certains ex-voto (1). C'est un point sur lequel je reviendrai ; pour le moment, je me borne à remarquer que ce genre de construction synthétique rend compte de la présence de l'*o* dans la deuxième syllabe de *Bovopáτια* qu'on lit sur une épitaphe grecque (2). Au surplus, l'analogie des exemples ne me fait pas défaut ; M. E. Le Blant a, de son côté, démontré (3) que le nom d'homme écrit *Bonaememorius*, *Bonememorius*, et même *Bonomemorius*, devait provenir de l'apposition *bonae memoriae* si fréquente en épigraphie. C'est en vertu du même procédé que je rattache aux qualifications divines *Alma Dea*, *Bona Dea*, le nom de femme *Almadea* (4), le nom d'homme *Bonadeus* (5) porté au *xiv^e* siècle, c'est-à-dire en plein christianisme, par un évêque de Modène ; tout extraordinaire que ce dernier fait puisse paraître, on s'en étonnera moins si l'on songe que *Dea Morosini*, femme du doge Nicolas Trovo, morte en 1478, porta, sans qu'on en fût scandalisé, le prénom de *Déesse* ; ainsi l'atteste son épitaphe placée dans une des principales églises de Venise (6).

A une époque encore plus récente, la latinisation du nom de Michel de Nostre-Dame en *Nostradamus* est-elle autre chose que la contrefaçon du procédé grammatical dont je viens de réunir quelques échantillons ?

La signification que j'adopte pour *Bonifatius* va se trouver confirmée par des preuves afférentes à la provenance ethnique de ce nom ; par là, j'entends qu'il n'est pas indigène dans la nomenclature latine ; tout concourt, au contraire, à lui assigner une origine punique, si l'on en juge par le nombre relativement très-considérable d'individus qui l'ont porté dans l'Afrique romaine. C'est le nom du père des douze jeunes gens martyrisés à Adrumète en 298 ; c'est aussi celui d'un secrétaire du roi Gélimer, libyen de naissance, d'après le dire formel de Procope : ἐν τῇ Γελίμερος οἰκίᾳ γραμματεὺς ἦν τις Βονιφάτιος λέβας. Les lettres de saint Augustin, qui était né à Tagaste, en Numidie, nous font connaître les liens d'amitié qui l'unissaient au pape saint Boniface ainsi qu'au comte, son illustre homonyme ; j'y vois l'indice d'une communauté de patrie pour ces trois personnages.

(1) Orelli, n° 1776, 3396.

(2) Osann., *Syllog. Inscr. gr. et lat.*, p. 452, n° 136. — Boeckh, *Corp. Inscr. gr.*, t. IV, n° 9830.

(3) *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, n° 59.

(4) Denat. *Suppl. ad Murat*, p. 407, n° 4.

(5) Murat. *Rev. Ital. Script.*, t. XXI, p. 25.

(6) Salverte, *Essai sur les noms d'hommes*, t. I, p. 219.

D'autre part, nous avons vu que ce nom se lit sur un certain nombre d'inscriptions de l'Algérie; M. L. Renier l'a signalé comme ayant été porté par 22 évêques africains, qui vécurent du IV^e au V^e siècle, observation dont l'importance n'échappera à personne. On sait en effet que dans l'Eglise primitive les fonctions ecclésiastiques de tous degrés étaient souvent conférées par l'élection populaire à des hommes jouissant d'une certaine notoriété pour leurs lumières et leur piété au sein de la communauté où ils étaient nés, où ils vivaient. Plus que toute autre table de noms propres, les listes locales, telles que celle des évêques d'Afrique, sont utiles pour les informations de ce caractère spécial; outre les 22 Bonifatius déjà mentionnés, la liste dressée par Morcelli, dans son *Africa christiana*, nous présente 15 fois les noms de *Faustus*, *Faustinus*, *Faustinianus*, 29 fois ceux de *Fortunius*, de *Fortunatus*, de *Fortunatianus*; quant à ceux de *Felix*, *Felicissimus*, *Felicianus*, il n'y en a pas moins de 91; les *Benenatus* y figurent au nombre de 15. De pareils chiffres ont une signification qu'il est difficile de méconnaître, et nous mettent en présence d'un cycle d'appellatifs qui appartiennent à une époque et à une région nettement délimitées, et dont la synonymie nous atteste combien les dénominations de bon augure étaient en faveur chez les populations africaines. On est ainsi amené à les regarder comme des traductions variées d'un nom indigène que nous croyons retrouver dans la forme punique *Namgedde*, *Namgidde* des inscriptions, ou dans sa forme inverse *Giddeneme* (Plaute, *Pœnulus*). Ces mots sont composés de *naam*, doux, agréable, et de *gad*, divinité de la Fortune, représentée par les planètes Jupiter ou Vénus, qui étaient respectivement distinguées en grande et en petite Fortune. C'est cette divinité bienfaisante que les Romains appelaient *Bonum Fatum*, et les Grecs Μοῖρα Τύχη, attribution qui résulte tant de la version des Septante que du rapprochement des inscriptions suivantes. D'abord le n° 1776 d'Orelli, *Genio loci || Fortunae reduci || Romae aeternae || et Fato bono || G. Cornelius || Peregrinus || Trib. Cohort. || ex provincia || Maur. Caes. || domos et edes || decur*, témoigne par son contexte et par sa provenance (Sétif) que le *Fatum Bonum* était une divinité africaine.

L'inscription gréco-latine du n° 5798 d'Orelli est un ex-voto qui débute par la formule dédicatoire *Deo Magno et Fato Bono* correspondant à l'inscription de la partie grecque Θεῷ Μεγάλῳ καὶ Καλῇ Μοίρᾳ, etc. Comparez aussi dans l'inscription bilingue de Lapithos (1), dédiée à Anait, les formules correspondantes ἀγαθὴ τύχη et ΠΥΣ

(1) *Journal asiatique*, août 1867, p. 121.

לכור avec le mot מזלות, qui, au 2^e livre des Rois, a le sens de *planètes* et renferme une association d'idées (astre et bonheur) analogue à celles que représente dans l'Écriture le mot *Gad*, pris tantôt dans le sens de bonheur, tantôt dans celui d'astre ou de divinité de la Fortune. Le rang secondaire que le *Fatum Bonum* occupe toujours dans l'énumération des divinités invoquées me porte à l'identifier, non pas avec le Dieu suprême Gad-Moloch, Baal-Gad, envisagé dans ses rapports avec Jupiter, l'astre de la grande Fortune, mais plutôt avec la déesse Gad-Astoreth se manifestant dans la planète Vénus, l'astre de la petite Fortune.

De toutes ces considérations, il résulte que *Bonifatius*, et c'est le point sur lequel j'insiste particulièrement, a par son essence divine un caractère qui le distingue de tous les autres dénominatifs de bon augure, et en fait le prototype par excellence de ce vaste cycle dans lequel il faut également faire entrer les *Felicitas*, *Tychez*, *Eutyches*, *Eutychianus*, *Tychicus*, *Encaerus*, *Calocaerus*, *Tychena*, *Caletuche*, de même que j'y rattache, par l'intermédiaire de *Namphamo* « *cujus pedes pulchri sunt* » (i. e. introitus), figurativement similaire de *Namgedde*, les noms Ἀγαθόπους, *Agatopedes*, *Agatopides*, Καλποδίων, *Calpodius*, et ceux des évêques africains *Calipodius* et *Calipedes*. Je réserve la forme *Calopodius*, parce qu'elle pourrait n'être qu'un nom de métier emprunté à celui de l'instrument qui a donné naissance à la locution proverbiale : « *Uno calopodio omnes calcare*. »

Un autre nom très-remarquable dans l'onomastique africaine est *Januarius* avec son dérivé *Januarianus* qui figurent 38 fois sur la liste des évêques et qu'on lit sur environ 120 inscriptions de l'Algérie. Une pareille multiplicité fait contraste avec le nombre excessivement restreint des appellatifs empruntés aux autres divisions du calendrier. On sait quelles idées superstitieuses étaient attachées, dans le monde sémitique, aux influences sidérales que l'on croyait présider aux mois et aux jours, idées qui paraissent être originaires de l'Égypte, d'où elles se seraient propagées dans le reste de l'Afrique. C'est au moins ce qu'il est permis d'inférer de l'expression *Aegyptiaci dies* par laquelle on désignait les deux jours réputés néfastes dans chaque mois. Il y avait aussi des mois heureux et des mois malheureux. Juvénal dit (1) :

Hec tamen ignorat quid sidus triste minetur
Saturni, quo laeta Venus se proferat astro,
Qui mensis datus, quo dentur tempora luctu.

(1) Sat. VI, v. 578.

et Properce (1) :

..... Metolique Jubet septembris et austri
Adventum.

Une inscription judaïque (2) nous apprend d'une manière positive que le mois de Thammouz, *איכה תמוז*, était regardé comme funeste, malfaisant ; en ce mois de deuil, les Syriens pleuraient Adonis mort (3), dans lequel on a voulu voir le symbole du raccourcissement des jours après le solstice d'été. Comme conséquence de cette conception, n'est-il pas légitime de supposer que le mois de janvier, arrivant immédiatement après le solstice d'hiver et ramenant les jours longs avec la promesse des prochaines récoltes, était salué avec allégresse et devenait un gage de bonheur pour les enfants nés sous ses auspices ? Idée qui se retrouve exprimée dans les appellatifs *Benenatus*, *Natalis*, *Natalicus* (cf. *Fortunata Natalica*), d'un emploi également fréquent en Afrique.

Au mois de Ziv, « *splendor, in primis florum, mensis florum*, » se rapportent sans doute les noms de *Splendonus* et des 15 *Florentius*, *Florentinus*, *Florianus*, *Florentianus*, tous évêques d'Afrique, de même qu'à Abib, le mois des épis, correspond le nom de femme *Spicula*, fourni par les inscriptions punico-romaines (4) ; d'où aussi celui de Σπικκος, mentionné dans l'*Épître aux Romains*, et formé par voie de traduction, conformément aux habitudes des Grecs de Syrie et de Palestine, à l'instar de Πέππος = syr. Képhas. Du reste, Abib est devenu, sous sa forme originelle, le nom de quelques saints inscrits au Martyrologe ; la lettre I (élif), qui, dans un manuscrit arabe du Vatican (5), sert d'initiale au nom de saint Abibus d'Égypte, assure le sens de *spica, mensis aristarum*, que je lui attribue, et l'empêche d'être confondu avec Habib (par une aspirée), « *dilectus*, » autre appellatif très-usité chez les Arabes. On trouve encore, pour rester dans le même d'ordre d'idées, *Ramazany* (6), nom d'un cheikh arabe, et *Ellul*, le nom du mois de septembre chez les Hébreux, porté par une famille française d'origine juive.

Les noms de fâcheux augure sont très-rares dans l'antiquité ; cependant il en est un, celui de l'évêque africain *Exitiosus* (sic), qui

(1) Prop. lib. IV, carm. I, v. 319.

(2) Maff. Mus. Veron., p. 186, n° 3.

(3) Ézéchiel, cap. viii, 14.

(4) Renier, *Inscript. de l'Algérie*, nos 4121, 2920.

(5) *Act. Sanct.*, xxii octobr., p. 377.

(6) *Recherches asiatiques*, t. II, p. 265.

rappelle vraisemblablement un jour ou un mois natal réputé malheureux ; au contraire, le cognomen *Meridianus* (1) révèle le sens favorable attaché à certaines heures de la journée, particulièrement à celle de midi. *Renatus* est un nom païen, comme le prouvent certaines inscriptions (2) ; ce n'est que postérieurement que les chrétiens l'ont adopté avec la signification métaphorique de naissance à la religion du vrai Dieu. Peut-être, comme *Extrictus*, *Extrictula* (3), a-t-il trait à quelque particularité d'un accouchement laborieux, tel qu'un retour à la vie après une mort apparente, ou bien les parents ont-ils voulu signifier qu'un enfant précédemment perdu renaissait à leurs affections dans la personne du nouveau-né.

Nous pouvons constater dès à présent la part considérable qu'il faut faire à l'élément africain introduit par voie de traduction dans le système des noms propres romains, à la suite du contact prolongé entre la race latine et les populations indigènes précédemment soumises à la domination carthaginoise, mais restées très-tard fidèles à leurs mœurs et à leurs idiomes nationaux. Cet élément se reconnaît à deux caractères principaux ; tantôt il implique une conception essentiellement, notoirement sémitique, telle, par exemple, que celle qui a présidé à la création des *nomina theophora*, ou noms d'hommes formés sur des noms de divinités, *Zabdibolus*, *Malagbelus*, *Ladibelus*, *Milicus*, *Malcus*, *Muttieumbal*, *Baricbal*, *Abastartus*, *Annobal*, *Baliathus*, *Maubbal*, *Namgedde* ; tantôt les nécessités de la traduction ont engendré des formes que l'on qualifierait de barbares au point de vue de la latinité littéraire, mais qu'il serait plus juste d'élever au rang de variétés dialectales répondant à des idiotismes grammaticaux, dont les équivalents n'ont pu être obtenus qu'en violation des règles ou des habitudes du latin classique. De ces noms je dirais volontiers qu'ils ont pris un vêtement dont l'étoffe est romaine, mais dont la coupe trahit toujours une origine étrangère. Éclaircissons ceci par des exemples.

Dans l'onomastique hébreo-phénicienne, ce sont les formes à base verbale qui prédominent, à tel point qu'il n'est pas rare de rencontrer des noms propres enfermant une proposition ou une phrase relative. Quelques-uns même, dit M. Renan, forment une proposition complète : *Elyehoenaï*, « ad Jehovam oculi mei » (*scil. conversi sunt*). Rien de semblable dans la nomenclature latine ; à part quelques cas

(1) Renier, *Inscr. rom. de l'Algér.*, n°s 2423, 2975.

(2) *Ibid.*, n°s 233, 2007.

(3) *Ibid.*, n°s 4185, 3339, 2187.

isolés de participes employés comme *cognomina*, *Fabius Ambustus*, *Servilius Structus*, on peut affirmer que l'immense majorité des noms propres est à racines nominales, soit substantives, soit adjectives. Sur le modèle historique des surnoms *Cunctator* et *Hortator*, usités l'un dans la *gens Fabia*, l'autre dans la *gens Claudia*, l'appellatif *Venator* serait un *cognomen* parfaitement conforme aux habitudes latines, mais le génie sémitique ne s'en accommoderait pas aussi facilement; pour que l'idée verbale qui paraît lui être inhérente se fasse jour dans la traduction, il créera, s'il le faut, une nouvelle forme participiale, *Venantius*, comme *Augentius*, *Clarentius*, *Crescentius*, *Fidentius*, *Fulgentius*, *Gaudentius*, *Lactantius*, *Licentius*, *Niventius*, *Optantius*, *Pascentius*, *Perseverantius*, *Probantius*, *Profluentius*, *Pudentius*, *Surgentius*, *Vincentius*, tous personnages africains (1). Ce sont là de véritables appellatifs comparables à l'adjectif *pietissimus* si fréquent sur les inscriptions; on les chercherait en vain dans le vocabulaire, bien qu'ils eussent plus de titres à y figurer que les transcriptions du grec, *theatrum*, *thesaurus*, *nympha*. Il y a plus qu'une pure conjecture dans la proposition que je viens d'émettre touchant le caractère sémitique de tous ces appellatifs employés comme noms d'hommes. La preuve m'en est apportée par une remarquable inscription bilingue de Muratori (2), que je prends occasion de signaler ici aux hébraïsants comme incomplètement déchiffrée dans la partie rabbinique, et dont je ne reproduis que le texte latin : *HIC REQUIESCIT IN PACE || BENVS FILIA REBBITIS || ABVNDANTI QVI VIXIT || ANNIS IL MXVII. D.P. II. ID || IVN.* Immédiatement après ce dernier mot, et sur la même ligne, commence le texte hébraïque dont Muratori propose la lecture partielle : *ulach assalom bessalom betech banbalo*, i.e. « et fratri Pacifico in pace segura possessio ejus », ayant soin de faire observer qu'il en résulte que les formules *In Pace* et *Deposita* ont été employées par les juifs aussi bien que par les chrétiens. Les lettres *ILMX* qui suivent le mot *ANNIS* doivent évidemment être lues *PL.MN.*, « plus minus. » Mais le point sur lequel je désire appeler particulièrement l'attention, est l'intention évidente que l'auteur de ce monument a eue de traduire le deuxième nom propre, *Rebbilis* = *Abundanti*, peut-être même le premier, *Benus* = *filia*. Quant au motif pour lequel les caractères rabbiniques ont été pré-

(1) Tous mes exemples sont puisés, à moins d'indication spéciale, dans la *Liste des évêques d'Afrique* (Morcelli, *Africa christ.*, t. 1) ou dans les *Inscriptions romaines de l'Algérie*.

(2) *Nov. Thes. vet. inscr.*, p. 1842, n° 4.

férés pour la dernière partie de l'inscription, il est difficile de se prononcer; je présume que Assalom, titulaire de cette deuxième épigraphie est mort après sa sœur Benus, et que la rédaction des deux titres a été confiée à des personnes différentes, à deux époques différentes. Quoiqu'il en soit de ces détails, et de l'étude grammaticale dont les formes Benus et Rebbitis fourniraient la matière, je retiens pour les besoins de ma thèse un seul fait, à savoir que les radicaux hébraïques, visibles dans ces formes, se rapportent à la signification exprimée par les mots *filia* et *abundanti* donnés pour leurs correspondants. L'inscription bilingue de Lapithos, déjà citée, met en évidence un cas analogue amené par les relations internationales des Grecs avec les Phéniciens, sous l'influence desquelles il devait souvent se reproduire; dans cette inscription, le nom *Baalsillem*, «*præmium Domini*, » du texte punique, répond à *Praxidemos* du texte grec, sans toutefois en être la traduction. De même, l'inscription judaïque n° 9897 du *Corpus inscript. graec.* nous montre que *Salomon*, ou quelque autre nom semblable, devait être l'original du nom Ἡεροποῖος donné à un juif que le texte qualifie de πρεσβύτερος καὶ πατὴρ τοῦ στρατοῦ, υἱὸς Εὐλαχίου. Ceci nous explique le fait curieux d'un nom grec, *Arnobius*, dont on ne connaît aucun titulaire grec. D'après les deux seuls exemples qui nous sont parvenus et qui appartiennent à l'Afrique romaine, à savoir, celui d'un *Julius Arnobius* (1) désigné dans une inscription, et celui de son homonyme, le célèbre apologetiste, on est tenté de croire que ce nom dut être créé par quelque lettré pour remplacer, sous un air de distinction et de recherche, le nom trop vulgarisé de *Paschasius* (quinze évêques l'ont porté). Ce n'est donc pas des modernes que date la manie pédantesque de l'hellénisation en matière de noms propres, manie qui a fourni à Molière le type comique de *M^r Caritides*. L'exemple contemporain de *Kritès* (= *Dichter*) montre qu'on trouverait encore, en Allemagne, un véritable helléniste se livrant à l'innocent exercice du thème grec sur son propre nom.

J'ai indiqué l'origine qu'il faut attribuer aux formes onomastiques en *antius*, *entius*, dérivées des participes en *ans* et en *ens*. Sous le même chef viennent se ranger aussi les formes pour lesquelles les autres divisions temporelles du verbe ont été mises à contribution. D'abord les adjectifs verbaux en *andus*, en *turus*: *Servandus*, *Cresciturus*, *Profuturus*, *Saturus*, *Gauditurus*; d'où, avec introduction du suffixe *-io*: *Servandius*, *Sperandius*, *Culturius*. Puis toute la lé-

(1) *Inscript. rom. de l'Algérie*.

gion des participes en *-tus* : *Optatus*, *Benedictus*, *Acceptus*, *Emeritus*, etc.

Une observation essentielle qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est que, pour l'immense majorité, ces noms appartiennent ou ont appartenu en principe à des gens de condition servile ; les pratiques de l'esclavage et les transactions qui en étaient la conséquence, disent assez ce qu'il faut entendre par *Restitutus*, *Redemptus*, *Profuturus*, *Fruenda*, etc. Je ne sais si *Donatus*, qui se répète 67 fois sur la liste des évêques, rappelle une acquisition d'esclave faite à titre gratuit, ou si ce mot exprime elliptiquement l'idée que comportent d'une manière explicite les dénominations de *Adeodatus*, *Donadeus*, *Deusdedit*, *Deusdet* (1), très-fréquentes chez les chrétiens, sans toutefois leur appartenir exclusivement. En effet, on possède une épitaphe païenne (2) au nom de *Tullius Adeodatus*. Tous ces noms correspondent aux puniques *Baliton*, *Zabdibol*, et aux bibliques *Nathan*, *Nathaniel*, *Ζαβδαν*, *Ζαβδαν*. A la même catégorie de noms *θεοφορα* appartiennent *Deogratias*, puniq. *Annobal*, bibl. *Johannes*; *Cumquodeus*, puniq. *Iddibal*, bibl. *Ithiel*, *Ethbaal*; *Spesindeum*; *Deumhabet*, *Habetdeus*; *Servusdei*, puniq. *Muthumbal*; *Abdastartus*; bibl. *Abdiel*, *Abdias*. Nul doute qu'il soit possible d'étendre à un plus grand nombre de formes le travail d'identification ou de correspondance idéologique dont je ne donne ici que quelques exemples. Je ne puis quitter ce sujet sans accorder une mention spéciale à *Quodvultdeus*, porté par seize évêques; des inscriptions le montrent employé comme *cognomen* de femme, ex : *Pescennia Quodvultdeus* (3), *Eylia Quodbuldeus* (4), de même que sa forme abrégée *Coddeus*, pour *Quoddeusvult* (5), ex. : *Septimia Coddeus* (6), mentionnée sur une épitaphe païenne. Suivant Fabretti, l'emploi du nom *Quodvultdeus* parmi les chrétiens remonte au règne de Trajan; par une coïncidence singulière, c'est de la même époque, comme je l'ai montré, que date l'apparition du nom *Bonifatius*, qui devint chez les chrétiens l'objet d'une prédilection particulière, tandis qu'il était abandonné par les gentils. En effet, parmi les nombreux exemples que j'en ai rappelés, il n'en est qu'un seul, celui de *Ulpia Bonifatia*, qui soit manifestement d'attribution païenne. Pour terminer ce sujet,

(1) *Inscript. rom. de l'Algérie*, n° 2547.

(2) De Rozi, *Inscr. chr. urb. Rom.*, n° 923.

(3) *Maff., Mus. Ver.*, p. 463, n° 6.

(4) Fabretti, *Inscr.*, p. 589, n° 79.

(5) *Pott., Personennamen*, p. 696.

(6) Renier, *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 2096. — (7) *Ibid.*, n° 3441.

j'ajoute que le titre d'un livre de saint Augustin « *De haeresibus ad Quodvultdeum*, » et l'en-tête d'un monument funéraire « *Memoriae Emilii Coddei*, » prouvent que l'emploi très-fréquent de ces deux noms avait fini par leur enlever le caractère indéclinable attaché à leur essence propositionnelle.

Si, maintenant, des formes verbales nous passons à d'autres catégories grammaticales dans leurs rapports avec l'onomastique punico-romaine, nous aurons à enregistrer l'emploi exagéré de terminaisons adjectives qui décèlent une intention emphatique; d'abord les superlatifs en *-simus*; ex: *Carissimus*, *Clarissimus*, *Felicissimus*, *Maximus*; puis les appellatifs en *-osus*: *Domnicosus*, *Exitiosus*, *Flavosus*, *Urbicosus*, *Pomponius Bonosus*, *Geminus Primosus*, *Julia Urbanosa*, *Sittia Felissiosa*, *Crepereia Proculosa*, *Caecilia Veneriosa*, *Bibia Geniosa*, *Julia Valeriosa*, *Clodia Luciosa*, et *Ælia Æliosa*, *Julia Juliosa*, qui font songer à une autre série de reduplicatifs, *C. Caelius Caelitus*, *Servandia Servanda*, *Spectatia Spectata* (1). Notons les possessifs en *-inus*: *Longinus*, *Honorina*, *Glorinus* et *Domninus*, qui renferme deux fois le suffixe *-no*; puis d'autres qualificatifs en *-icus*: *Julia Primulica*, *Julia Matronica*, *Julia Minorica*, *Herennia Majorica*, *Julia Mapalica*. Je rapproche à dessein ces trois derniers, parce qu'ils donnent à penser que les dénominations modernes Majorque et Minorque sont les traductions des noms puniques que portaient ces îles avant que les Romains les eussent enlevées à Carthage, et que cette indication peut mettre sur la voie des dénominations originales.

La nomenclature biblique contient des cas nombreux de mots abstraits employés comme noms personnels. Semblablement on trouve en Afrique quantité d'applications de ce procédé onomastique, sans distinction de genre ou de sexe: *Antonia Felicitas*, *Attia Hilaritas*, *Munatia Voluptas*, *Ulpia Æternitas*, *Cornelia Spes*, *Caecilia Amor*, *Sittia Spes*, *C. Cornelius Pietas*, *M. Calpurnius Pietas*, *Antonius Pax*, et *Spes*, nom d'un évêque. Par abus ou par extension, les Romains de la province arrivèrent à forger des *cognomina* tels que ceux de *C. Caelius Caelitas* et de *Vianius* (2) *Narnitas*, que je considère comme des ethniques emphatiquement créés sur les noms de lieux *Cælium* (Apulie), et *Narnia* (Ombrie), avec la même terminaison abstraite qui distingue *Januaritas*, titulaire de l'inscription n° 710 (*Inscr. Rom.*); il se peut toutefois que *Caelitas*, *Narnitas* soient

(1) *Donat., Suppl. ad Murat.*, p. 469, n° 11, et p. 473, n° 4.

(2) Il faut sans doute lire *Avianus*, si on le compare à *Aviania Saturnina* (voir *Inscr. rom. de l'Algérie*).

de simples provincialismes pour *Caelites*, *Narnites* (cfr. *Samarites* de Vopiscus), ou pour *Caelita*, *Narnita* (cfr. *Samarita*) avec reprise de la désinence *s* du nominatif, probablement sous l'influence du dor. *τας* pour *-της* (*Διοπολιτης*).

La fréquence du nom *Victor* et de ses dérivés est tellement remarquable qu'on ne peut lui dénier une origine locale. Sur la seule liste des évêques, je trouve en effet 72 *Victor*, 12 *Victorianus*, 17 *Victorinus*, 1 *Victoricus*, 2 *Victorius*, auxquels j'associe 5 *Vincentius*. Tous ces vocables correspondent au nom du Lybien *Jerna*, mentionné dans la *Johannide* de Corippe, et formé sur le radical berbère *ern*, *erni*, « vaincre. »

Tel est, du moins, le sentiment de M. Judas, à qui l'on doit aussi l'interprétation de *Vitalis*, autre nom très-connu. En vertu de la racine *חיה*, « *vita*, » qu'on retrouve dans le nom des évêques *Avus*, *Abus*, ce dernier est avec *Vitalis* dans le même rapport de correspondance que *Jerna* avec *Victor*.

La question se pose d'une manière inverse pour *Firmus*, traduction à la romaine qui nous masque l'original du nom porté par un chef maure indépendant, vers l'an 372 (4). Je proposerais le puniq. *Birzil* (cfr. hébr. *Barzillai*), si déjà nous n'avions son représentant dans *Ferrius*.

Les trois seuls *Fulgentius* que l'on connaît appartiennent à l'Afrique; le nom correspond assez exactement à la forme théophrase *Reshep-Khetz* d'une inscription phénicienne. Comparez encore bibl. *Reshep*, *Barak*, *Boanergès*, « *υιοι βοωντης*, » carthag. *Barca*, et armén. *Guerrak*, « tonitru; » c'est aux mêmes sources sémitiques qu'a dû être puisé le surnom *Keraunos* porté par Séleucus III de Syrie et par son fils Ptolémée I^{er} d'Égypte.

Saturninus est un dénominatif qui se lit sur plus de 240 inscriptions de l'Afrique. Il ne peut avoir aucun rapport d'origine avec le *cognomen* porté dans les familles *Sentia*, *Volusia*, *Valeria*, *Lusia*, *Aponia* et *Appuleia*, puisqu'on sait que le prénom et le gentilice du patron passaient seuls à l'affranchi. Il est infiniment plus rationnel de le rattacher, précisément à cause de son extrême multiplicité, au culte local de la grande divinité punique, que les Romains ont assimilée à leur Saturne, culte dont l'extension nous est attestée par une foule de monuments. L'épithète *Protogenes* inscrite sur un ex-voto consacré à Moloch se retrouve associée au mot *Planeta* parmi les surnoms d'un certain *L. Aurelius Caecilius Planeta*

(4) Morcelli, *Africa Christiana*.

Prologenes. Nous sommes ainsi ramenés aux conceptions astrologiques, grâces auxquelles la nomenclature africaine s'est encore enrichie des surnoms de *Avilia Aster*, *Domitia Veneria*, *Arruntius Mercurius*, *Caelius Jovinus*, *Gargilius Martialis*.

Je termine cette série de rapprochements par un exemple qui n'exige aucun développement : *Auxilius*, et puniq. *Azrubal*, bibliq. *Azriel*, *Eléazar*.

M. Pictet a exprimé une idée très-juste en disant, au sujet des noms qui passent dans une autre langue par voie de traduction, que, suivant une habitude remarquée chez les peuples soumis à une domination étrangère, les Gaulois ont parfois traduit en latin leurs noms indigènes, dans le but de se concilier la faveur de leurs maîtres en se débarbarisant. Ce fait s'est reproduit en Irlande, à la suite de la conquête anglaise ; en Bohême, sous l'administration tyrannique de l'Autriche. Il s'est reproduit quand les provinces de la Bretagne et de l'Alsace ont été incorporées à la France (1). Rien d'étonnant à ce que dans l'Afrique romaine les choses se soient passées d'une manière, je ne dirai pas identique, mais encore plus énergiquement prononcée. C'était l'époque de la christianisation, l'époque de la grande rénovation sociale et religieuse ; il est bon de faire observer à ce propos (2) que le changement de nom était une pratique usitée dans l'antiquité, particulièrement en Orient, comme signe d'un changement de destinée, pratique qui s'est longtemps encore conservée chez les juifs européens, et qui n'est pas sans affinité avec les croyances fatalistes des peuples sémitiques. On en a de nombreuses preuves matérielles dans les cas où une locution copulative, répondant à notre mot *dit*, se trouve interposée entre l'ancien et le nouveau nom ; telles sont les inscriptions païennes de *Antistia Urbana qui* (sic) et

(1) Voir J. O' Donovan dans son *Introduction aux poèmes de O'Dubhagain et de O'Fluidhrin*, 1862 ; — voir aussi dans le *Nobiliaire de Bretagne*, l'origine et la formation des noms de famille, par P. de Courcy. — M. L. Leger me communique un fait intéressant ; en Hongrie, plus de cent familles ont tout récemment obtenu de changer leurs noms allemands pour les nationaux qu'elles avaient dû quitter sous le régime de l'Autriche ; même fait en Bohême. Fingerhut (do à coudre) redevient Napstek, comme Kurtzweil (temps court) reprend son nom ruthène Kratochvil. Il n'est pas rare de rencontrer dans nos russes des enseignes de commerçants telles que Schwartz dit Lenoir, Graff dit Lecomte, etc. Dans certaines familles aristocratiques, la particule de marquant extraction, possession, paraît remplacer le vulgaire participe *dit* avec lequel il n'a qu'un rapport fortuit d'assonance : Peufeanteniou de Cheffoutaines.

(2) Judas, Sur divers médaillons d'argent attribués soit à Carthage, soit à Pannonie, etc., p. 34.

Tanonia, C. Clodius Crescens qui et Vigentius, Antonius sive Sinus sive Oniacus, Stabiria Monnica qui et Cusura. Si les noms grecs ont eu seuls le privilège d'entrer avec leur transcription native dans la nomenclature latine, cela tient certainement à ce que la langue hellénique était pour les Romains le seul idiome étranger avec lequel ils fussent familiarisés par leur éducation ; on sait la place considérable que les lettres grecques tenaient à Rome.

Il ne me reste plus qu'à jeter un coup d'œil sur la condition actuelle des noms dont je viens d'étudier l'origine. Certains d'entre eux sont tombés en désuétude les uns après les autres ; de ceux qui nous sont parvenus et dont la nomenclature moderne a hérité, grâce aux prescriptions des conciles interdisant l'usage des noms de baptême étrangers au Martyrologe, grâce à la popularité dont ils sont devenus l'objet, de ceux-là, dis-je, les uns n'ont eu à subir sur leur route d'autre accident que des modifications phonétiques inévitables, tandis que les autres ont eu la singulière fortune de passer une deuxième fois par l'épreuve de la traduction.

Parmi les noms patronaux de localités ou de paroisses, je remarque les suivants que j'emprunte à Chastelain :

- Asterius — Saint-Astier.
- Benedictus — Saint-Benoît ; Saint-Benedet ; Saint-Benezet (Gard) ; Saint-Benazet (Avignon) ; Saint-Bonizet (Poitou).
- Bonosus, Bonosa — Saint-Venoux ; Sainte-Veneuse.
- Ceraunus — Saint-Céran.
- Cyprianus — Saint-Cyvrin (Poitou) ; Saint-Subran (Périgord).
- Deicola — Saint-Diel (Franche-Comté).
- Deodatus — Saint-Dié (Nivernais).
- Dominicus — Saint-Domenge (Languedoc).
- Domnus — Saint-Donnin.
- Eutychius — Saint-Oye.
- Exuperantia — Sainte-Espérance (Troyes).
- Fidentius — Saint-Fens ; ital. Fenzo.
- Fulgentius — Saint-Frément (Bourges).
- Gaudentius — Saint-Gaudeins ; Saint-Gauzeins (Castres) ; Saint-Goins (Oleron).
- Generosus — Saint-Gendroux.
- Honorius — Saint-Honore (Poitou).
- Maximus — Saint-Même (Touraine).

Paschasius — Saint-Pâquiez (Dauphiné).

Pientius, Pientia — Saint-Piens; Sainte-Pienche.

Perseveranda — Sainte-Péchinne (Vermandois); Sainte-Pazanne (Bretagne); Sainte-Pozanne (Poitou); Sainte-Pezaine (*passim*).

Saturnin — Saint-Sernin (Toulouse); Saint-Sorlis (Angoumois); Saint-Sorlix (Poitou); Saint-Satornis (Berry); Saint-Adourny (Brie); Saint-Atourny (Rouen); Saint-Savornin (Apt); Saint-Sorlin (Lyon); Saint-Savourny (*passim*); Sadourny, nom de fam.

Valericus — Saint-Vaury.

Venerius — Saint-Vendre.

Victor — Saint-Vitre.

Victoricus — Saint-Victorisse (cfr. : Veronica et Sainte-Venisse).

Vitalis — Saint-Viau.

Puis viennent les noms, soit baptismaux, soit familiaux :

Bonifatius — Boniface; Bonifas; Bonnifet; Bonifay; Bonnifay; Bonifey; provenç. Bonifaço; Bounifaço; Bonifacy; Boniffacy; Bounifaci; Bounifaï.

Florentius — Flourens; Fleurans.

Restitutius, Restutus — Restout (?).

Rogatus — Roget?

Crescentius — Dieu le-Croisse Cohen (1).

Auxilius — Jehan Diex-aide.

Adeodatus — Déodat; Dodat; Dodé; Dieudé; ital. Diodati; Dieu-donné; Dudonné.

Donadeus — Donnadiu; Donadiu; Donadey; Dondey; Dondé; Doudieux; Deudon; Dudon.

Donatus — Donnet; Donné.

Quodvultdeus — Dieu-leveut; Dieulivol (nom de lieu).

Deogratias — Nicolas et Hue Bon-gré-Dieu; Gratadeix; Dieugrâce, localité voisine de Dieulefit (Drôme), « castrum de Deofecit (1360), » qu'on peut aussi rapprocher de Dieulouard, « castrum quod dicitur Deus Louvart (1028), » « Dei Custodia (1277). »

Sur le modèle des anciennes formes soit *théophores*, soit propositionnelles, la ferveur religieuse du moyen âge a créé toute une catégorie de *nomina divina*.

Delnomdedieu, Cheradame (*dame, dane*, anciennes formes françaises issues de *dominus, domina*, cfr. la locution Dame-Dieu, et

(1) Les noms familiaux, précédés de prénoms, sont extraits des *Livres de la Taille de Paris* pour 1292 et 1313.

les noms de lieu Dannemarie, Dampierre, Damrémont), comparable à Deocarus⁽¹⁾, Guillot l'Ami-Dieu ; Dieulafait, prov. Diouloufet, ital. Diofatto ; Dieulangard ; Dieutegard, ital. Dioteguardi ; Rogadei ; Sperandei ; Espérandieu ; Amadeus ; Amadeu ; Amédée, et Amadei.

A Servusdei se rattachent :

Homodei, ital. Omodei, franç. Ondedieu (Hom-de-Dieu), catal. Ombredane (Homo Domini) ; Dieufils (filius Dei), Dufils, Renaut Fuiz-Dieu.

Puis, par un sous-entendu :

Jehan (s.e. fils ou serviteur de) Baron-Dieu ; Jean Biau-Sire-Diex ; Louis-de-Dieu ; Jean-de-Dieu ; Jonandeu ; Peyredieu ; Pèdedieu (Pé, forme gasconne de Pierre) ; Dedieu ; Dieu ; Gile la Mère-Dieu. Citons enfin :

Jehan Croi-Dieu ; Andry le Foie-Dieu ; Guillaume Festu-Dieu ; Nicolas Moinne-Dieu ; Raoul Tacon-Dieu et Pierre Diex-Avant.

Pour s'être ralentie depuis l'antiquité, l'importation des noms africains dans nos contrées n'a pas discontinué, même de nos jours, avec cette différence seulement qu'ils nous arrivent sans passer par la filière de la traduction. Les causes qui ont favorisé et favorisent encore cette importation sont, au moyen âge, la longue occupation arabe, les incursions sarrasines, l'expulsion des juifs d'Espagne, aujourd'hui le déplacement incessant des juifs algériens ou tunisiens, et l'incorporation des indigènes dans notre armée.

Je n'en cite d'autre preuve, entre mille, que la multiplicité des noms *Sarrazin* et *Mahomet* dans les *Livres de la Taille de Paris* : Tybaut Sarrasin, dame Anès la Sarrasine, dame Jehanne la Sarrazine, Jehan Mahomet, Jaques Mahomet, etc. Ce dernier existe encore sous la forme *Mahon* (pour *Mahom*), et *Sarrazin* figure 13 fois sur l'*Annuaire du Commerce*. J'ajoute qu'à Marseille il y a une véritable colonie de race sémitique représentée par les noms bien caractérisés de *Malcan*, *Noari*, *Agoub*, *Gibbal*, *Icarb*, *Ellul*, etc. A cette collection appartient *Gozlan* que je choisis pour sujet d'une dernière recherche. Comme nom de famille, *Gozlan* me paraît avoir la même origine que d'autres noms familiaux, *Oran*, *Alger*, etc., empruntés à la topographie africaine ; il existe, en effet, dans le cercle d'Au-

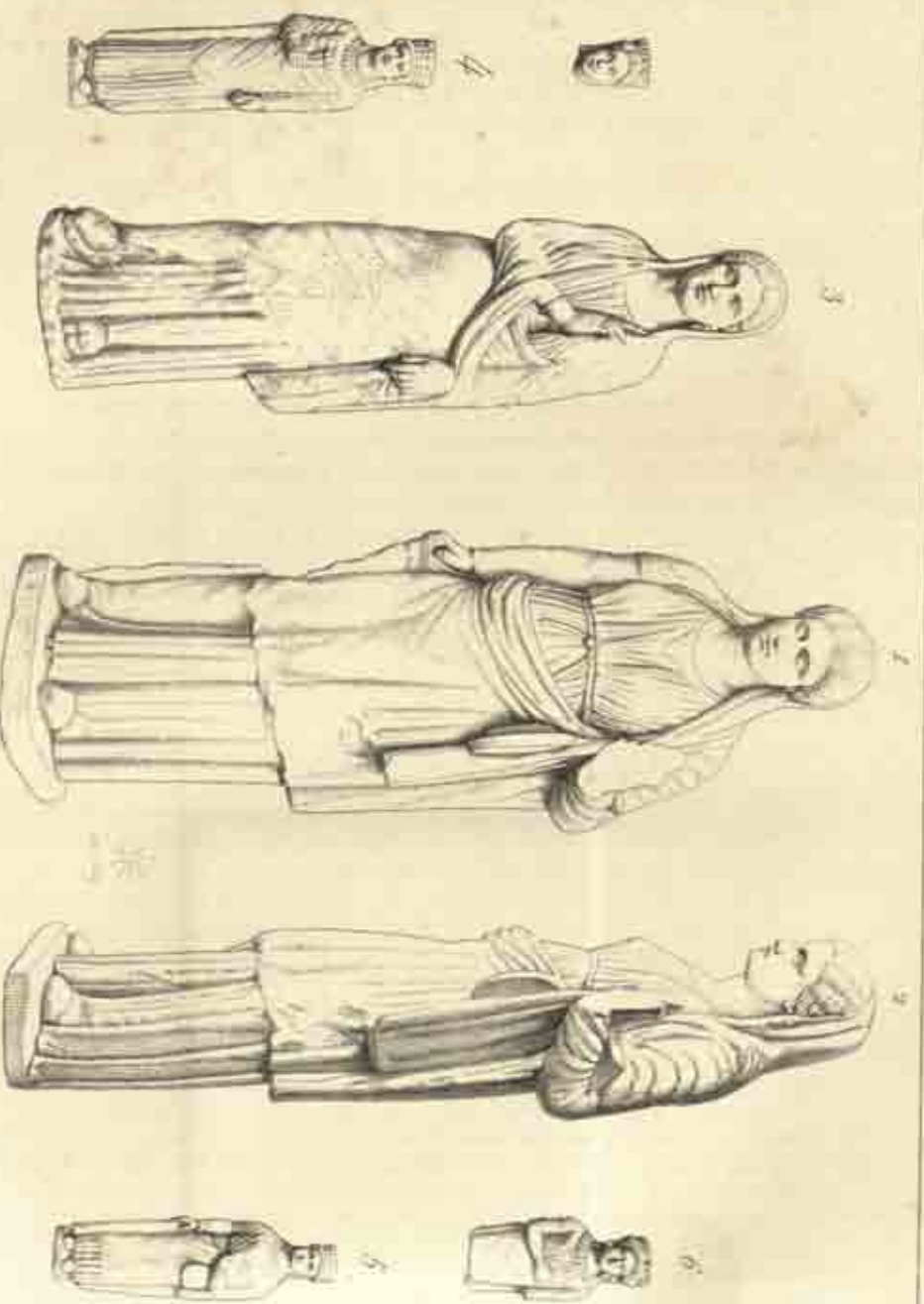
(1) Une inscription de Muratori nous apprend une particularité remarquable ; P. Cornelius Deocarus, fils de C. Cornelius Philotheus, hérite du *cognomen* paternel en le faisant passer par la traduction latine.

male, une localité nommée Sour Gozlan, ou simplement Gozlan, en arabe le Fort des Gazelles, d'où je suppose qu'est sortie la famille juive dont un membre, le père du romancier bien connu, vint se fixer à Marseille. Ma conjecture devient une presque certitude devant ce fait, à savoir qu'un homonyme de l'écrivain est attaché au parquet de Blidah (1) en qualité d'interprète, et l'on sait que ces fonctions sont habituellement exercées par des juifs indigènes.

(1) *Annuaire de l'Algérie*, 1868.

ROBERT MOWA .





FIGURES TROUVÉES DANS L'ÎLE DE CHYPRE

Fig. 1. Statuette en bronze.

FOUILLES

FAITES DANS L'ILE DE CHYPRE EN 1867¹

- 1 et 2. — Face (planche V, 1) et profil (pl. V, 2) d'une statue de femme de grandeur naturelle (1^m,64), en pierre calcaire.

Cette statue est d'une magnifique conservation; la tête est d'une beauté sévère et noble.

La main gauche tient un oiseau; la partie supérieure de cette main et la tête de l'oiseau manquent; la section est nette, polie, perpendiculaire, ce qui fait supposer qu'à cet endroit qui fait saillie, la pierre ayant manqué au praticien, il a ajouté, pour les doigts de la main et la tête de l'oiseau, un morceau qui, simplement collé, s'est détaché lors du renversement de la statue.

Des attributs qui semblent être un disque ou un miroir et une équerre, pendent au côté gauche.

3. — Une statue (pl. V, 3), deux statuettes (4, 5), le fragment supérieur d'une troisième (6), et deux têtes.

(1) On trouvera plus de détails sur ces figures, sur les différents sites où elles ont été découvertes, sur les objets très-variés qui ont été retirés de terre en même temps et qui sont encore entre les mains de M. Ceccaldi, dans l'analyse d'une communication verbale qu'il a faite à l'Académie des inscriptions le 16 octobre 1868 (*Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1868, p. 300-305). Nous n'avons voulu que compléter ici cette analyse en mettant sous les yeux du public, groupés en deux planches dues au fidèle crayon de M. Oury, les principales de ces figures dont le *Bulletin* n'a pu donner qu'une description, ce qui ne vaut jamais une représentation figurée. — Le dernier numéro de 1868 du *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* contient (p. 221-227) un catalogue d'une petite collection d'idoles chypriotes, réunis aujourd'hui dans le musée de Gratz, en Styrie, par les soins du professeur Unger. Plusieurs des figures qui y sont décrites paraissent tout à fait analogues à quelques-unes de celles qu'a découvertes M. Ceccaldi et que représentent nos pl. V et VI.

² (Note de la rédaction.)

Ces objets sont représentés au onzième de leur grandeur réelle.

Les deux statuettes, le fragment et les deux têtes portent les traces d'une coloration en rouge. La plus grande des statuettes (à droite), d'une conservation parfaite, tient de la main droite, sur sa poitrine, une fleur, et de la main gauche, une patère et une palme appuyée le long du bras.

4. — Dix statuettes et deux têtes au 5 1/2 de leur grandeur (pl. VI, 2). — Les statuettes tiennent des fleurs de lotus, des disques, des palmes; la dernière, la plus petite, est une joueuse de cithare.
5. — Sept têtes. — Quatre femmes assises dans une sorte de fauteuil, tenant un enfant sur leurs genoux. — Trois statuettes, dont celle de droite fort mutilée. — Ces objets au 6 1/2 de leur dimension réelle (pl. VI, 1).

Ces objets, tous en pierre calcaire, ont été trouvés au village de Dali, qu'on suppose voisin de l'ancien Idalium, célèbre sanctuaire de Vénus dans l'île de Chypre. — On les a découverts sur deux collines dénudées, situées à cinq ou six cents mètres du village et dont l'une porte le nom d'Ambelliri (probablement d'ἄμπελος, vigne; il s'en trouve des plants dans le voisinage). Des masses de cailloux roulés et de galets parsèment les champs, au bas de ces collines, et indiquent que le torrent qui coule aujourd'hui à un kilomètre, devait passer jadis au pied de ces élévations. Les statues, statuettes et objets découverts dans ces fouilles ont été jusqu'ici trouvés à un mètre ou deux de profondeur.

COLONNA CECCALDI.

Conseil de France à Larnaca.

DE L'ÉTAT DE LA MÉDECINE
ENTRE
HOMÈRE ET HIPPOCRATE

962 — 460

D'APRÈS LES POÈTES ET LES HISTORIENS GRECS

Suite et fin (1)

ÉCOLE MÉDICALE DE CYRÈNE.

Des médecins de Cyrène en Afrique, nous ne savons rien sinon que, au rapport d'Hérodote (2), ils tenaient le second rang après ceux de Crotone au moment où se passait l'aventure de Démocède, c'est-à-dire vers le milieu du vi^e siècle.

A plus forte raison nous ignorons complètement quelle était la doctrine de ces médecins, et c'est seulement par conjecture que nous admettons à Cyrène l'existence d'une école médicale comme à Cos et à Cnide.

ÉCOLE MÉDICALE DE RHODES.

Galien (3) mentionne une école formée à Rhodes par les Asclépiades et qui fut autrefois célèbre, mais qui déjà déclinait quand commencèrent à briller d'un vif éclat les écoles de Cos et de Cnide. C'est là un témoignage tout à fait isolé ; cependant on ne peut pas le re-

(1) Voir les numéros de novembre 1868, janvier et mars 1869.

(2) III, 131.

(3) *Méth. méd.*, I, 1 ; t. X, p. 3-6.

jeter sans preuve directe et décisive, en invoquant une faute de copiste dans les manuscrits (1).

Le témoignage d'Hérodote pour Cyrène est précisément dans le même cas, et je ne sache pas que personne l'ait jamais révoqué en doute. Hérodote est, il est vrai, un témoin plus ancien et par conséquent plus respectable que Galien, mais Galien a sans doute puisé dans quelque vieil ouvrage son assertion, qui du reste n'est en contradiction avec rien de ce que nous connaissons de l'histoire des Asclépiades, et de l'histoire de Rhodes qui était une ville riche, active, industrielle et presque aussi lettrée que Cyrène. Ptolémée Philadelph (vers le commencement du III^e siècle) y trouva beaucoup de livres à acheter pour les transporter à Alexandrie (2); or, s'il faut en croire Socrate, là où il y avait beaucoup de livres, il devait y avoir des livres de médecine et par conséquent des médecins, car déjà de son temps, comme il l'insinue, la médecine semble avoir donné naissance à plus d'ouvrages qu'aucune autre branche de la culture intellectuelle (3). Rhodes est mentionnée avec Cos dans le *catalogue des villes* au deuxième chant de l'*Iliade*; il n'y a donc rien d'étonnant que les descendants de Podalire (souche des Asclépiades d'Asie) s'y soient fixés de très-bonne heure et y aient acquis une renommée particulière. De plus Cos, Cnide et Rhodes, faisant partie de l'antique amphictyonie dorienne (*Hexapole*), ont dû entretenir de fréquentes relations, et l'enseignement de la médecine ne devait pas différer notablement d'une ville à l'autre.

ÉCOLES MÉDICALES DE COS ET DE CNIDE.

On ignore à quelle époque et par qui a commencé la réputation des deux écoles les plus fameuses de l'antiquité, celle de Cos et celle de Cnide. On croit généralement que leur histoire se rattache à celle d'une famille médicale dont les membres, dispersés en Asie et en Europe, avaient pris le nom d'*Asclépiades*, parce qu'ils prétendaient descendre en ligne directe d'Esculape. Mais jusqu'à ces derniers temps (4), on a confondu les Asclépiades médecins avec les prêtres

(1) Malgaigne, *Organ. de la méd. et de la chirurg. avant Hippocr.*, p. 309. — J'ai vérifié le passage sur nos mss. de Paris, et ils sont unanimes. Cette faute imaginée par M. Malgaigne n'est donc pas admissible jusqu'à plus ample informé.

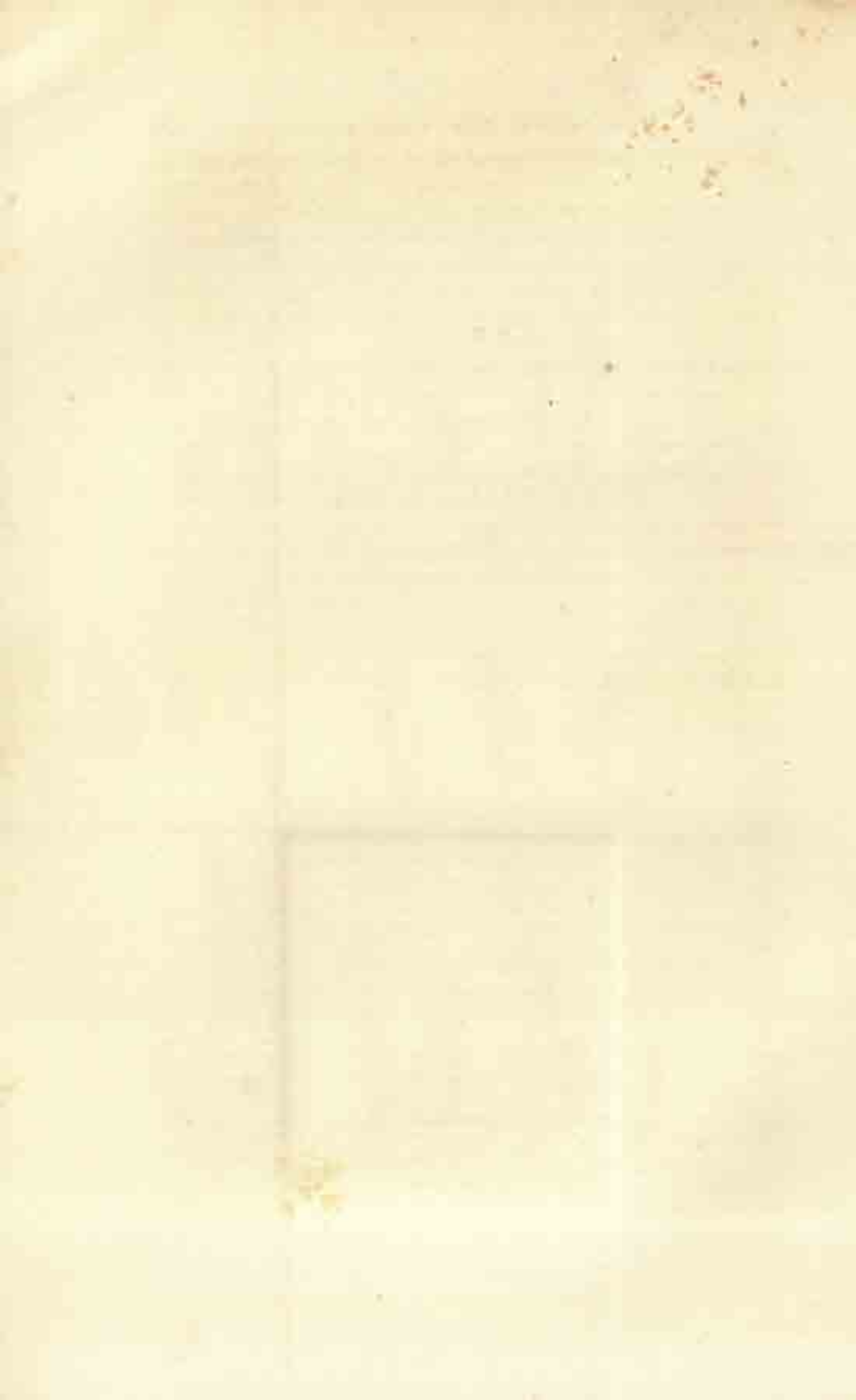
(2) Athénée, I, 4, p. 38.

(3) Xénophon, *Mémor.*, IV, 2, 16.

(4) L'auteur de l'article *Asclepius* de la *Real-Encyclopædie* de Pauly (t. I, 2^e éd., 1832, p. 466) ne reconnaît que des asclépiades prêtres, lesquels prétendaient



FIGURES TROUVÉES DANS L'ILE DE CHYPRE



desservant les temples d'Esculape, et même on a soutenu que, depuis la fin de la guerre de Troie jusque vers l'époque où fleurit Hippocrate, la médecine avait été exercée exclusivement dans la Grèce d'Europe et dans les provinces d'Asie par les prêtres d'Esculape (1).

Cette assertion est infirmée par les témoignages que nous avons déjà rassemblés sur l'histoire de la médecine durant cette longue période : toutes les fois qu'il est question de *médecins*, Asclépiades ou non, c'est de médecins laïques et non pas de médecins prêtres qu'il s'agit. Cette confusion, évitée par Platon (2), et aussi par Galien (3), qui parlent exclusivement des descendants d'Esculape et non des prêtres du dieu, de la médecine laïque et non de la médecine sacerdotale, date des premiers historiens de la médecine ; elle s'explique par la prépondérance que l'on accordait aux traditions mythologiques et au merveilleux sur les traditions historiques et sur les faits naturels ; mais je suis étonné qu'un homme qui se pique à bon droit de critique, M. Houdart, de regrettable mémoire, ait consacré près de cent pages à défendre laborieusement, et par toutes sortes de considérations étrangères au sujet, une thèse contre laquelle il fournit lui-même de nombreux et décisifs arguments. Je ne vois pas non plus que ni Choulant dans son *Histoire des Asclépiades* (4), ni M. Littré dans son *Introduction aux Œuvres d'Hippocrate* (5), ni enfin M. Malgaigne dans sa neuvième Lettre sur l'*Histoire de la chirurgie* (6), aient poursuivi très-loin la distinction entre les Asclépiades, médecins laïques, et les prêtres d'Esculape faisant office de guéris-

descendre d'Esculape, tandis que ce sont les médecins laïques, et non les médecins prêtres, qui avaient cette prétention.

(1) Voyez, par exemple, Houdart, *Médecine grecque depuis Esculape jusqu'à Hippocrate*. Paris, 1856, p. 25 et suiv. — Littré, *Œuvres d'Hipp.*, t. I, p. 10 et suiv.

(2) *De republ.*, III, p. 405 d : les ingénieux descendants d'Esculape (οἱ κομφοὶ Ἀσκληπιάδαι), c'est-à-dire les médecins, sont obligés d'inventer des mots nouveaux pour dénommer les maladies engendrées par le luxe et la mollesse. — Cf. 406 a, 407 e, 408 b sur cette qualification d'Asclépiades décernée aux médecins laïques ; *Phed.*, p. 270 c ; *Protag.*, p. 311 b : Hippocrate est appelé descendant des Asclépiades, non comme prêtre, mais comme médecin. Platon ne le considère jamais autrement.

(3) *Administ. anat.*, II, 1, t. II, p. 281 ; *Comp. medic. sec. loc.*, IX, iv, t. XIII, p. 273 ; *Pseudo-Gal. Introd. seu Med.*, 2, t. XIX, p. 676. — Cf. Strabon, IX, 1, p. 434 ; Athén., VIII, 11, p. 355 a, où les mots *enfants d'Esculape* s'appliquent à des médecins qui exercent l'art d'Esculape, non à des prêtres, mais sans qu'on en puisse conclure qu'il s'agit d'Asclépiades proprement dits. — Dioscor. *Mater. medic.* I, *Proem.*, dans le même sens.

(4) Dans *Jahrbuch für die deutsche Medizin*, année 1859, p. 111.

(5) *Clasp.*, t. I, p. 5 et suiv., et chap. VII, p. 162.

(6) Paris, 1842, p. 59 et suiv.

seurs dans les temples ; du moins M. Malgaigne a le premier démontré que les prêtres-médecins n'étaient que d'insignes charlatans, qui ont pu avancer leur fortune, mais non pas la médecine.

En résumé, s'il y a un point mis désormais hors de toute contestation par les recherches qui précèdent, c'est l'existence des médecins laïques à côté des prêtres-médecins, si toutefois ces derniers méritent le nom de médecins (1) ; mais les médecins laïques, et particulièrement ceux qui exerçaient et enseignaient à Cyrène, à Rhodes, à Cos, à Cnide, à Crotone, faisaient-ils tous partie de la descendance d'Esculape ? Cela ne serait pas douteux si on pouvait se fier au témoignage de Galien (2), et antérieurement, à celui de l'historien ou annaliste Théopompe, lequel vivait entre les années 379 et 305 av. J.-C. Le dire de Galien s'appuie vraisemblablement sur les renseignements fournis par Théopompe dans le deuxième livre de son *Histoire*, de sorte que tout se réduit au texte de cet historien, car on doit regarder comme plus suspectes encore les généalogies données par le Biographe anonyme d'Hippocrate et par Tzetzes en ses *Chiliades* (3).

Sans doute Théopompe n'avait pas tenu entre ses mains les actes civils et autres papiers de la famille d'Esculape, par la bonne raison qu'il n'existait pas alors de telles archives ; mais il passe pour un homme très-bien informé, érudit et consciencieux. On peut donc croire que son récit repose sur une tradition assez bien suivie et tout au moins fort ancienne ; d'ailleurs cette tradition est confirmée en partie soit par Homère lui-même, soit par les poètes cycliques, et il est difficile d'admettre que la trace de Podalire et de Machaon, personnages historiques et médecins si renommés au temps d'Homère, se soit absolument perdue.

Aussi, comme je ne voudrais ni dépasser les limites d'une saine critique, ni me montrer trop incrédule et trop radical, je prends le texte de Théopompe comme une tradition respectable et comme n'engageant pas au delà des expressions mêmes de ce texte tel qu'il est résumé en trois lignes par Photius (4). On lit dans ce résumé « que les médecins de Cos et de Cnide descendent d'Esculape par

(1) Nous avons vu par Homère que la médecine laïque est historiquement sur la terre plus ancienne que la médecine sacerdotale, et que l'apparition des prêtres d'Esculape sur la scène médicale est comparativement récente.

(2) *Adm. anat.* II, 1.

(3) M. Malgaigne, *Lettres sur l'hist. de la chir.*, p. 60, a montré l'in vraisemblance et la contradiction de ces généalogies.

(4) *Bibl. cod.* 176, p. 202. Voy. *Hist. Græc. Fragm.*, t. I, p. 296, Théopomp., fragm. 111.

Podalire, qu'ils sont partis de Syrna, ville de Carie, et qu'on les appelle *Asclépiades*. » Quelle que soit la brièveté de ce renseignement, il n'en est pas moins fort précieux, puisque les descendants de Podalire ne sont pas donnés comme des prêtres, mais comme des médecins laïques.

L'assertion de Théopompe sur la filiation des *Asclépiades* est en grande partie confirmée par une preuve indirecte, mais à peu près décisive, je veux dire par la transmission de la médecine des pères aux enfants. Ce fait est établi par la biographie d'un grand nombre de médecins qui ont vécu avant ou après Hippocrate, et par la tradition. C'est Hippocrate lui-même qui le constate dans le *Serment*, pour les médecins en général; c'est Platon et c'est aussi Galien qui nous l'attestent pour les *Asclépiades* en particulier. Galien, au premier chapitre du deuxième livre des *Administrations anatomiques*, veut même (mais c'est une pure hypothèse, démentie par les textes) que cette transmission de la médecine ait beaucoup servi aux progrès de l'anatomie. « Je n'accuse point, dit-il, les anciens de n'avoir pas écrit des *Manuels de dissection*; il était en effet superflu de rédiger de tels livres, pour soi-même ou pour les autres, puisqu'on trouvait dans la maison paternelle tous les moyens de s'instruire, et que dans l'enfance on apprenait l'anatomie en disséquant sous les yeux des parents, en même temps qu'à lire et à écrire; car, chez les anciens, non-seulement les médecins, mais aussi les philosophes s'exerçaient dans l'art des dissections (1). Avec une telle instruction il était tout aussi impossible d'oublier l'anatomie que les lettres de l'alphabet. Lorsque plus tard on jugea utile d'enseigner cet art non-seulement à ses enfants, mais encore à des étrangers, il arriva d'abord que l'on cessa d'étudier l'anatomie dès l'enfance, car on la communiqua à des hommes faits qu'on honorait et vénérât pour leur vertu. Il arriva ensuite, et ce résultat était inévitable, que l'étude de l'anatomie fut plus négligée et par conséquent moins parfaite, l'habitude de s'y livrer dès les premières années étant abolie. Les anciens ont, à mon avis, clairement démontré tout ce qu'avait de force pour toute espèce de connaissances, un exercice commencé de bonne heure. Aussi ne nommaient-ils par excellence habiles et vertueux que ceux qui avaient pratiqué toute leur vie les arts et la vertu. Mais une fois que l'art des dissections fut sorti de la famille

(1) Nous avons vu ce qu'il faut penser de cette assertion par rapport aux philosophes; nous verrons, à propos d'Hippocrate, qu'elle n'est guère plus vraie en ce qui concerne les médecins.

des Asclépiades, et qu'il alla toujours en se détériorant, on sentit le besoin d'avoir des livres qui fixassent cet enseignement. »

Mais voilà un témoignage inattendu et qui n'est pas le moins précieux. Cette coutume que nous trouvons au berceau de l'histoire et que nous pouvons suivre de siècle en siècle jusqu'à une époque assez avancée, s'est perpétuée chez quelques peuplades de la Grèce actuelle : « Dans une des profondes vallées qu'abritent les escarpements du Pindé, existent encore aujourd'hui cinq ou six villages grecs échelonnés sur les flancs de la montagne, et dont les habitants ne se sont jamais mêlés aux peuplades qui les environnent... Là aussi les mœurs sont restées les mœurs d'autrefois... C'est une croyance très-enracinée dans une partie de la Grèce que les habitants du *Zagori* (nom de la gorge où sont les villages) naissent chirurgiens et médecins à la fois ; chaque famille a sa spécialité et sa tradition héréditaire ; les fils succèdent aux pères, et, à défaut de fils, des parents ou des étrangers s'engagent tout jeunes dans la famille comme élèves ou domestiques, ce qui est à peu près la même chose ; les uns sont des *rebouteurs*, les autres des herniaires habiles ; il en est qui pratiquent avec succès l'opération de la cataracte et de la lithotomie. On les trouve parcourant les villes et les rivages d'Orient... Après avoir parcouru le monde, ils reviennent vieillir tranquilles, riches souvent, dans le village qui les a vus naître (1). » Ce sont bien là les héritiers des médecins périodeutes (*ambulants*), Asclépiades ou autres, que dès le commencement du v^e siècle nous retrouvons partout dans les îles ou sur le continent, en Asie comme en Europe, courant les villes ou les bourgades pour chercher fortune et se mettant à la solde des républiques ou des princes. Nous découvrons leurs traces dans l'Histoire d'Hérodote, dans la Collection hippocratique, dans les Annales de Théopompe, dans les écrits de Galien et d'autres auteurs (2). Les Grecs ont toujours eu le goût des aventures et la passion des voyages, et nous savons d'autre part que les corporations étaient en Grèce fort répandues et fort respectées (3).

De tout ce qui précède, on l'a déjà pressenti, il ne faudrait pas conclure que dans la Grèce ancienne la médecine n'est jamais sortie de la famille ou de la caste des Asclépiades ; Hippocrate nous apprend

(1) A. Bertrand, *Etudes de mythologie et d'archéologie grecques d'Athènes à Argos*. Rennes, 1835, p. 144-146.

(2) Arrien, *Exped. Alex.*, VI, II, 1, par exemple, comme Critodème, Asclépiade du Cos qui exerçait à la cour d'Alexandre le Grand, en 326.

(3) Voy. Drumann, *Die Arbeiter*, u. s. w.

en effet qu'il y avait des exceptions à cette règle, puisqu'on s'engage dans le *Serment* à traiter son maître de médecine comme si c'était un père, et ses fils comme si c'étaient des frères. De son côté Platon (1) voudrait, pour faire un bon médecin de Ménon, l'envoyer étudier non pas auprès de son père, mais chez un médecin quelconque, pourvu que ce médecin fût habile en son art et qu'il fût profession d'enseigner à prix d'argent; cependant Platon est explicite en ce qui touche la filiation des Asclépiades et la transmission de la médecine dans leur famille. Par conséquent on pouvait recevoir l'éducation médicale d'un étranger; les fils d'un médecin n'étaient point forcés de suivre la carrière de leur père; et quand le père n'était point médecin, les fils pouvaient s'instruire ailleurs que dans la maison paternelle. D'où il résulte encore que si les Asclépiades furent dans l'origine les médecins les plus répandus et le plus en réputation, d'autres médecins leur disputèrent bientôt la clientèle et la renommée, et formèrent à leur tour de vraies corporations.

Voilà, je pense, en faveur de la tradition médicale depuis Homère jusqu'à Hippocrate, une série de textes assez imposante, assez continue, pour mettre à néant deux phrases malheureuses et qui n'ont pas peu contribué à égayer les historiens en détournant leurs yeux de la lumière qui jaillit de toutes parts. L'une de ces phrases est de Plin (2) : entre Esculape et la guerre du Péloponèse, l'auteur de l'*Histoire naturelle* ne voit que d'épaisses ténèbres au milieu desquels la médecine s'est perdue jusqu'au jour où Hippocrate la fit revivre dans l'île de Cos consacrée à Esculape. — L'autre phrase est d'un auteur très-récent; cette phrase, au sein de l'Académie de médecine ou hors de son enceinte, a trouvé des échos d'autant plus dociles qu'il n'y avait dès lors aucune peine à prendre pour s'enquérir des origines de notre histoire.

« Hippocrate, a écrit Double (3). Hippocrate seul, sans antécédents, sans rien emprunter aux siècles qui l'avaient précédé, puisqu'ils n'avaient rien produit, ouvre à l'esprit humain la route de la bonne philosophie. » S'il est vrai qu'Hippocrate ait ouvert la route de la bonne philosophie médicale, il n'est pas moins vrai que Double a

(1) *Ménon*, p. 90 b-d.

(2) XXIX, 1, 1. — Ceise, *Proem.*, ne se montre pas moins ignorant quand il réduit toute la médecine avant Hippocrate aux pratiques des médecins de l'*Illide* et à celles des philosophes.

(3) *Bulletin de l'Acad. de méd.*, t. VII, année 1841, p. 321.

fermé la porte à la vraie philosophie de l'histoire. Ni Doublet, ni ceux qui l'ont suivi, ou qui déjà lui avaient donné le mauvais exemple, n'ont jamais réfléchi sur les conditions essentielles du développement des sciences, qui n'arrivent à leur apogée que par des accroissements successifs. Jamais non plus ils n'ont lu Hippocrate, car la Collection hippocratique leur aurait donné à chaque page le démenti le plus formel; à chaque page, en effet, les auteurs font des allusions expresses ou détournées à une littérature médicale antérieure.

L'auteur du traité de *l'Ancienne médecine* (1) déclare que depuis longtemps la médecine est en possession de toute chose, en possession d'un principe et d'une méthode qui lui ont permis de faire des découvertes dans le long cours des siècles, et qui en promettent encore d'autres ni moins nombreuses, ni moins importantes. La même pensée se trouve exprimée dans des termes différents au début du traité *De l'art*. Dans le premier livre du traité *Du régime* (§§ 1 et 2), l'auteur s'en réfère aux écrits antérieurs; s'il a pris la plume, c'est que, pour certains sujets, personne avant lui n'avait suivi la bonne voie; autrement il aurait aimé à profiter du travail des autres et à en reconnaître les mérites; plus loin (2) il se vante d'une découverte relative au régime, que n'avait soupçonnée aucun de ses devanciers. C'est aussi parce que l'habile médecin qui a écrit le deuxième livre des *Prorrhétiques* n'a trouvé nulle exactitude touchant le pronostic de l'issue des maladies, qu'il a essayé de mieux faire. Enfin, le traité *Du régime dans les maladies aiguës*, et ceux *Des fractures* et *Des luxations*, sont dirigés contre les mauvaises pratiques des contemporains ou des devanciers d'Hippocrate.

« Il me semble que la médecine, s'écrit l'auteur du traité *Des lieux dans l'homme* (§ 46), j'entends celle qui est arrivée à ce point d'apprendre à connaître le caractère des maladies et à saisir l'occasion, est inventée tout entière; en effet, celui qui sait ainsi la médecine n'attend rien de la fortune, mais il réussira, qu'il ait ou non la fortune avec lui (Cf. *De l'art*, 4). La médecine tout entière est fortement assise, et les plus belles découvertes dont elle peut disposer ne paraissent pas avoir besoin de la fortune, car la fortune est indépendante, ne se laisse pas commander et ne se rend pas au désir de l'homme; la science, au contraire, se laisse commander; elle mène à d'heureux résultats, lorsque celui qui sait veut s'en servir; après cela, quel besoin la médecine a-t-elle de la fortune ? »

Sont-ce là les caractères d'une science qui n'a pas de précédents, et

(1) Voy. particul. le § 2. — (2) III, 67.

de savants qui n'ont pas d'aïeux? Des blâmes si énergiques et si multipliés pour le mal, des éloges si fortement motivés pour le bien, des regards si profonds dans le passé, ne permettraient pas de douter d'une longue existence de la médecine avant Hippocrate, lors même que l'état si avancé de la médecine elle-même ne viendrait pas à son tour déposer en faveur de cette haute antiquité.

Il est donc temps de faire justice de la phrase stéréotypée : *Hippocrate père de la médecine*, et d'en débarrasser l'histoire. Cette phrase est un véritable attentat aux lois de développement de l'esprit humain, et chacun peut maintenant reconnaître que le plus illustre représentant de l'École de Cos, qu'Hippocrate a fait son apparition au moment propice, quand tout concourait, depuis longtemps déjà, à préparer les voies pour la manifestation d'un grand événement scientifique. Désormais la Collection hippocratique ne sera plus une construction isolée et sans fondements; elle repose maintenant sur de larges bases; les avenues qui y conduisent permettent de juger exactement de la grandeur de l'édifice et de ses nobles proportions. Entrons donc de plain-pied et avec confiance; nous marchons enfin sur un terrain solide et qui ne fuit plus à chaque instant sous nos pas. Il y a bien çà et là quelques passages obscurs, quelques pierres mal assises, mais le gros œuvre et beaucoup de détails ont résisté aux ravages du temps.

CH. DAREMBERG.

TEMPLE DE VÉNUS ARSINOÉ

AU CAP ZÉPHYRIUM

(ENVIRONS D'ALEXANDRIE D'ÉGYPTE)

En décrivant la côte entre Alexandrie et la bouche Canopique du Nil, Strabon s'exprime ainsi (1) :

« Entre la mer et le canal s'étend une étroite bande de terre, où se trouvent la petite Taposiris après Nicopolis, plus le cap Zéphyré, dont la pointe porte un petit temple d'Arsinoé Aphrodite. C'est là, dit-on, qu'aurait été autrefois une ville de Thonis, qui portait le même nom que le roi de qui Ménélas et Hélène auraient reçu l'hospitalité. »

Si, en sortant d'Alexandrie par la porte de Rosette, on suit le rivage en marchant vers l'est, on atteint au bout d'une heure de marche les débris d'un grand monument que l'on reconnaît, à son appareil, être une œuvre des Romains. Cette grande ruine, dite Camp de César, marque l'emplacement de Nicopolis. Et bien que, jusqu'à présent, aucune inscription ne soit venue confirmer cette assertion, l'étude attentive des auteurs, le calcul des distances ne laissent aucun doute à cet égard. Nicopolis était située à 4,300 mètres environ des murs de l'ancienne Alexandrie, à 20 stades, au dire de Strabon (l. 17, c. 17) et de Josèphe (l. 4, c. 11). Pline, qui lui donne le nom de Juliopolis, évalue cette distance à 2,000 pas romains.

Si l'on s'avance vers Canope, on arrive au bout de cinq minutes sur les hauteurs de Ramlé, tumulus qui cachent probablement les ruines de Taposiris-Parva, et qui sont maintenant couverts d'habitations de plaisance des riches Alexandrins. Des sarcophages de mar-

(1) XVII, 1, 16.

1



2



Le Camp de César Le Cap Zéphyrion
et le Temple de Vénus, d'après



Echelle de 0:0001 p' 100^m (100:000)

TEMPLE DE VENUS

1 Vue prise du cap voisin du cap Zéphyrion côté de Poinalé — 2 Plan

bre d'un assez bon travail ont été trouvés en ce lieu; des nécropoles, des vestiges d'habitations ont été et sont encore mis à jour lorsqu'on construit quelque nouvelle villa. Des fouilles sérieuses opérées depuis le Camp de César jusqu'au promontoire le plus voisin donneraient une moisson abondante de monuments intéressants et précieux.

En marchant en avant, le long de la mer, on atteint bientôt un monticule de terres couvrant probablement aussi des ruines. Ce terre nous cache l'extrémité d'un cap. Gravissons-le. Nous dominons les restes d'un petit temple dorique, entièrement déblayé et surplombant presque les flots. Il est séparé par une baie d'un autre promontoire où ne se voit aucun vestige de construction et d'où la vue du sacellum qui nous occupe a été prise (1).

Le texte de Strabon est explicite. Le sacellum de Vénus Arsinoë, dite aussi Vénus Zéphyritis (Plin l'ancien, l. 34, c. 14), était sur le premier cap que l'on rencontrât en venant d'Alexandrie. Sa distance de Nicopolis est d'environ 1,250 mètres (soit 7 stades, 0,89), et de la ville, de 27 stades, 0,89 (soit environ 5,600 mètres). Taposiris-Parva se serait étendue alors vers l'est sur une largeur d'un kilomètre environ (de Nicopolis au cap Zéphyrion, en admettant que ce cap fût sa limite), et elle touchait sans doute, au sud, au canal de Canope, que séparait de la mer depuis cette dernière ville jusqu'à Alexandrie une bande de terre (2), et dont nous n'avons pas ici à faire la description.

Ce cap Zéphyrion, ainsi nommé parce qu'il était exposé au zéphyr ou vent d'ouest, partageait cette dénomination avec plusieurs autres caps qui l'avaient reçue pour le même motif; il y avait un cap Zéphyrion en Bruttium près de Locres, un autre en Cilicie, un autre en Paphlagonie.

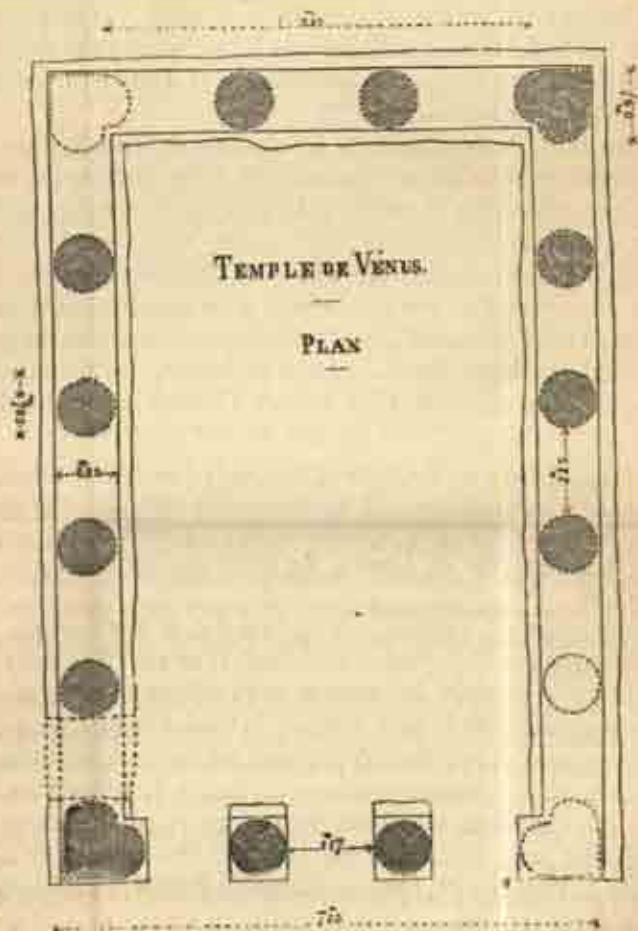
Ce promontoire est, comme nous l'avons dit, le premier que l'on rencontre en sortant de la porte Canopique. Il ne peut être autre que celui dont parle Strabon, car aucune autre langue de terre, aucune colline s'avancant dans la mer, n'arrête le vent d'ouest auquel il est tout entier exposé, et le nom de Zéphyrion lui convient parfaitement. Les colonnes qui se dressaient encore sur l'espèce de plate-forme ménagée à son extrémité, sont bien, selon toute apparence, celles du sacellum dont parle Strabon, et qui a été bâti en l'honneur de la seconde fille de Ptolémée I^{er}, sœur et femme de Ptolémée Philadelphé, et déifiée après sa mort.

Plin raconte (*H. N.* l. 34, c. 14) que son frère et mari la fit adorer

(1) Pl. VII, 1. — (2) Pl. VII, 2.

sous le nom de Vénus. L'architecte Dinocharès fut chargé de lui élever un temple que la mort l'empêcha de bâtir. Au lieu d'un grand et beau sanctuaire, Arsinoë n'eut qu'une modeste chapelle.

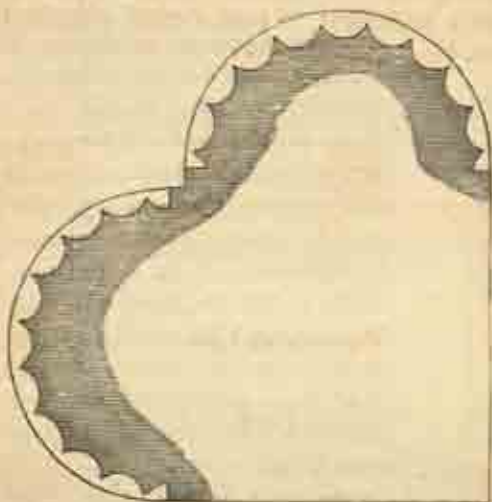
Le soubassement de l'édifice, construit tout entier avec la roche tendre de la côte, qui n'est que du sable agrégé, est un rectangle de 10^m,92 de long sur 7^m,30 de large et 0^m,80 d'épaisseur. Il supporte, sur chaque grand côté, quatre colonnes espacées entre elles de 1^m,15, et deux seulement, espacées entre elles de 1^m,17, sur chacune des deux faces ou petits côtés.



L'entrée du temple regardait l'ouest, c'est-à-dire Alexandrie. Le soubassement en cet endroit n'existe pas, et les colonnes s'appuient

sur des d^{es} de pierre de niveau avec le soubassement susdit et de même épaisseur, et laissent entre elles un passage de plain-pied donnant accès à l'intérieur.

Aux angles du monument, le toit s'appuyait sur quatre massifs de maçonnerie, carrés et présentant dans l'alignement des colonnes des fûts identiques engagés à moitié. Deux de ces piliers ont disparu :



celui de droite en entrant et celui de gauche au chevet de l'édifice. La première des quatre colonnes du côté droit a également été rasée. Les autres sont plus ou moins brisées sauf une seule, la quatrième à droite, au fond, qui a conservé encore la moitié de son chapiteau. Sa hauteur, qui nous donnera celle de toutes les autres, est de 5 mètres environ; son diamètre à la base est de 0^m,705, sa circonférence de 2^m,215.

Depuis leur base jusqu'à une hauteur de 1^m,55, les colonnes étaient revêtues d'une chemise de mortier ou stuc blanc, lisse, et effritée en grande partie sous l'influence des brises de mer. De ce point au chapiteau, vingt cannelures à arêtes vives ornent le fût, qui s'évase à son sommet pour recevoir une abaque ou table carrée sur laquelle reposaient les solives.

C'est à l'ordre dorique du Parthénon qu'appartient ce temple, et la sévère élégance de ce style était parfaitement en harmonie avec le lieu isolé et mélancolique où on l'a bâti.

A trois pas du temple, un silo ou citerne en maçonnerie, bouché

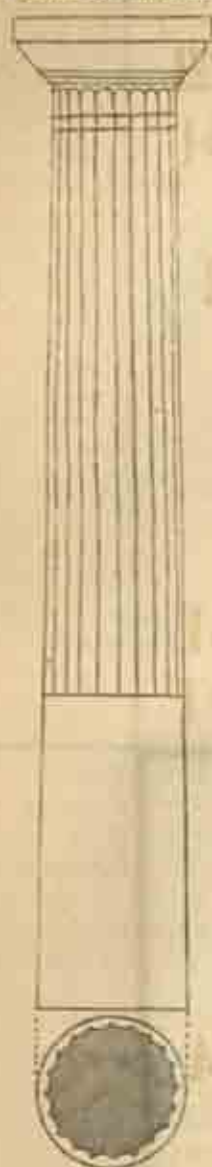
maintenant, servait peut-être aux besoins du culte. La côte tout autour est éboulée en plusieurs endroits, et les sables et roches désagrégées forment des talus en pente vers la mer.

Comme nous l'avons vu, Dinocharès ne put exécuter le plan qu'il avait conçu. Il est permis de supposer que Ptolémée II, qui avait décerné l'apothéose à Arsinoë, réduisit son plan à de plus modestes proportions, lorsque le temps eut un peu refroidi son enthousiasme. A moins, toutefois, que Ptolémée III Evergète, fils de sa première femme, ne se soit chargé de la construction du sacellum, plus peut-être par respect pour la mémoire ou les dernières volontés de son père, que par dévotion pour la nouvelle déesse. Cependant, Pline dit expressément (l. 34, c. 14) que Philadelphe ajouta le nom de Zéphyrîtis à celui de Vénus. Le monument du cap Zéphyrîum serait alors véritablement son œuvre, et les matériaux dont on se servit furent primitivement, sans doute, plus riches que ceux dont on voit les restes aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, cette chapelle dont la silhouette blanche s'apercevait d'assez loin, était, par sa position sur le cap le plus rapproché d'Alexandrie en venant de Canope, un point de repère pour les navigateurs. Ce fut sans doute pour cela que, réparé et entretenu avec soin, il subsista jusqu'à présent dans un lieu où des bourgs populeux et florissants, des villes même n'ont pour ainsi dire pas laissé de traces.

G.-C. CECCALINI.

Beyrouth, le 1^{er} août 1888.



[illegible]

PRIÈRE

DE

RAMSÈS IV A OSIRIS

(STÈLE INÉDITE D'ABYDOS)

TRANSCRIPTION DU TEXTE.

1. Ter IV Athyr hru tO x'er hn Hor-Ra ka anx'Ma neb hebiu... Ptah mat-neb ara-neb mak Kem ufu... Hor-nub us teru ur nex'tu ati meses nuteru ax'eper
2. tati suten x'eb neb tati (*Ra hik Ma Amen sotep en Ra*) se Ra, neb x'au (*Mati Rameses mer Amen*)... i Asra x'ent Amenti Hor nel'hr atef lse ur-t mat nuter pautu aa am Ebot. Du sen naf beh en hebiu t'et hr as Hor
3. T'tef x'er atef Asra a atef-a hik... nuter asi x'eperu em Seb se nuteri her pautu nuter atef sped
4. hennuli... as as'... em x'au sasar-f anx' hr t'eto s'etau x'eprou em kaa
5. Tem... uf i-na x'er-k per-na em x'enti fent-k x'ua nak ma se-k Hor maki-a
6. ma anak se-k ahabu-k her-her-k ma Hor t'er... unn-naf dua unnu
7. ra ger.. du erru... er sebi en ta.. bh-na sebau her hn-k
8. .. k x'er x'eri-k bu pu-a ka ma x'erua... as aka em Eb... bu... f Hu bu sebatu-a er ma-k
9. .. uru neb em nu-k bu s'ad-a betu em neb sen matu... spetu bu amu a.... her ak.. em
10. VI nt heb an kenaa nuteru em ger an... a terai.. em... neb
11. nuter-t em hru-s en x'eru bu fat-a sepu nuteru.... ax'eri...
12. ra t'ai bu afa-a ax'eru en kauu an... a sekau en hau bu....
13. Ateff-an tekeu-a su em asutu-f bu mahi-a hru en heb-a shotep aha t'er p.. nefer... neb

14. ropu-k x'er iu-a a iritu en ka-k hru neb au a iritu en iritu pu paik hri emtuk unu... em laia sutenio
15. Emtuk du na senb anx'hau ka sutenniu aa redu en atus neb nennu en arti-a sodem en anx'ti-a net'em en heli-a em menx'mak
16. Du amu-a er sasa emtuk dusura-a er tex'u emtuk t'esu taia per... asu suteniu em p-ta er s'aa heb t'et.
17. .. K dua hr madden-a en hru neb emtuk sodem x'erua em pa.. k aua t'etu nak emtuk du na em hetu meru a emtuk du na hapiu
18. Aaiu uru er set'efa paik nuter hetepu t'efau pa nuter hotepu na nuteru nuteriu nebu meh-nu res-nu er sanx'na
19. Kem ur kau nuteriu er sanx'na retu en paik ta er t'eru naitu aantu naitu s'ennu a aru lot-k
20. Ai emntok a ar sen er t'eru ben auk er rex' x'aa rta x'epri-k sx'er emtotu au ben au em hebs emtuk hotep en pa ta en Kem p...
21. ta em hau-a emtuk keb na p-ha ka suteniu aa en suten (*Ra-user-Ma sotep en Ra*) p-nuter aa ai akennu na....
22. Er... na x'uu a aru a er pa-k er set'efau paik nuter hotepu er hebi sep neb menx' sep neb en x'uu er aru er paik ab
23. em men em tai IV teru er hat na a aru nak suten (*Ra user Ma sotep en Ra*) pa nuter aa em taif LXVII en ter emtuk du-na pa ha ka...
24. ta suteniu aa a (du nak) her paik s'erau ntua hems-k hr taif aseb ai ementuk a t'et su em
25. Ro-k t'esek x'er bu pena sen em.... ementuk pa neb-a aa en An em entuk pa neb-a
26. aa en Us ementuk pa neb-a aa en Piah-at-ka ementuk pa nti unnu pehti am (f) pa a iri-k pa nti au f er x'eper amma na
27. tebu en na tanro a aru-a nak em.... ementuk ar... hau sul'a hau
28. Au-k emtot a em nebi nefer em nex'uu menx' emtuk. ... bik x'erpa er paia anu en ka-k en ran-k.

Les événements qui relient la xix^e dynastie à la xx^e nous sont mal connus. A la mort de Méneptah I^{er}, fils de Ramsès II, nous constatons des troubles et des rivalités pour la succession au trône. Quel fut le successeur de Méneptah I^{er}? On l'ignore encore. Dans le temple de Médinet-Abou (1), au-dessus de cinq hommes portant sur leurs épaules les statues de Ramsès III et de deux ancêtres, il est écrit :



« Statues des rois qui ont précédé ce dieu. »

(1) *Denkm.*, III, 213 a.

Les cartouches sont ceux de Nex't-Set et de Sèti II. Sans attacher à cette représentation plus d'importance qu'il n'est nécessaire, on peut en déduire l'ascendance : Ramsès III, Nex't-Set, Sèti II. Or Sèti II Ménéptah est le fils de Ménéptah I^{er}; mais il n'a pas succédé immédiatement à son père : entre Ménéptah I^{er} et Ménéptah II s'interposent deux usurpateurs, Amenmès et Siptah, dont l'illégitimité est prouvée par le martelage de leurs cartouches.

En admettant que Nex't-Set ait succédé à Sèti II et que Ramsès III soit le fils de Nex't-Set, hypothèse fort probable, suggérée à M. de Rougé par la réunion des cartouches de ces deux derniers rois sur un même monument à Médinet-Abou (1), nous n'en sommes pas moins dénués de renseignements sur ce Nex't-Set et sur son origine. De ce qu'il s'est approprié le tombeau décoré pour Siptah et sa femme, la reine Taouser, nous pouvons inférer qu'il était du parti contraire à cet usurpateur, mais nous ne sommes pas autorisés par ce fait à affirmer qu'il fût de la descendance légitime de Ramsès II, et c'est précisément le contraire que semble démontrer la stèle d'Abydos que je publie aujourd'hui.

En effet, notre Ramsès IV, fils de Ramsès III et petit-fils de Nex't-Set, se flatte qu'Osiris lui accordera un règne aussi long que celui de Ramsès II; mais il est à remarquer que, contrairement à un usage invariable, il ne se vante d'aucun lien de parenté avec ce pharaon dont la mémoire ne paraît être invoquée par lui qu'en raison d'une longévité devenue légendaire.

Je crois donc qu'il est permis de conclure de la lecture de notre stèle que Ramsès III, chef de la xx^e dynastie, ne doit définitivement pas être considéré comme un descendant de Ramsès II.

Des dix enfants de Ramsès III, dont la liste figure à Médinet-Abou (2), nous savons que cinq au moins ceignirent la couronne : ce sont Ramsès IV, le premier fils, Ramsès VI, le deuxième, Ramsès VII, le troisième, Ramsès VIII, le quatrième, et Ramsès *meri-Tum*, le septième. Par suite de quelque événement qui nous est inconnu (3), Ramsès IV modifia ses deux cartouches, ce qui fit d'abord supposer l'existence de deux rois distincts (4). Cette modification se remarque dès l'an III de ce règne (5), et notre texte, daté

(1) De Rougé, *Stèle de la biblioth.*, p. 188.

(2) *Denkm.*, III, 214.

(3) Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 200.

(4) Cf. de Rougé, *Stèle de la biblioth.*, p. 184, et Lepsius, *Grand plan des Graves König Ramsès IV*, p. 16.

(5) V. *Denkm.*, III, 219.

de l'an iv, confirme l'adoption officielle du nouveau nom de Ramsès IV, tel qu'il se lit encore sur plusieurs colonnes de la salle hypostyle de Karnak (1). Nous ne possédons sur le règne de Ramsès IV que très-peu de renseignements. Les deux stèles recueillies dans la vallée de Hamamat par la Commission prussienne, sont les seuls monuments livrés à l'étude. La stèle découverte à Abydos par M. Mariette, qui fait l'objet de ce mémoire, n'offre malheureusement qu'un petit nombre de notions nouvelles sur ce règne, mais elle contient un renseignement précieux par son authenticité : c'est la mention de la durée exacte du règne de Ramsès II, soixante-sept années (v. ligne 23). Cet apport, si minime qu'il paraisse, a sa valeur, et la publication d'un texte nouveau est toujours intéressante par les observations philologiques auxquelles elle donne lieu. Les textes des *Denakmaler* ci-dessus mentionnés sont datés, l'un de l'an ii, l'autre de l'an iii; un fragment de trois lignes (Abth. III, 222) est également de l'an iii (2). Notre texte ajoute une année au règne de Ramsès IV, car il est daté de l'an iv.

Le texte de l'an iii, 27 de Paoni (3), est jusqu'à la fin de la 8^e ligne consacré, suivant l'usage, à un éloge hyperbolique du roi. On y lit : « que Ramsès IV est un dieu gracieux pour disposer les plans et un chef pour l'attaque ;

« qu'il rayonne durablement et s'épanche ainsi que l'horizon solaire, illuminant les deux mondes de sa splendeur. Sa mère Isis est établie sur sa tête : toute protection lui vient d'elle, etc.

« Le seigneur universel l'a produit, son père l'a engendré (4) en fils chéri. Il l'a élevé sur le trône. Il est l'image de Toth par ses lois, seigneur depuis le jour qu'il est sorti du sein (de sa mère).

« Il est l'anéantissement du mal. Il fait être les tourbillons de la tempête et il remet les mondes en paix.

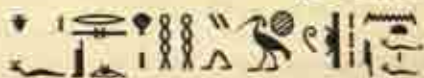
« Lors de ses expéditions, il a l'impétuosité d'un seigneur fort et très-vailant. Il a donné la joie à l'Égypte un million de fois. Son cœur est attentif à atteindre les mérites de son père, auteur de son corps (5). Il a ouvert un chemin inconnu (jusqu'alors) vers

(1) V. F. Teynard, *Monum. fotogr. de l'Égypte et de la Nubie*, pl. 56.

(2) « L'an III, 1^{er} de Paoni, ordre de Sa Majesté d'amener l'ambassadeur étranger de ... » — (3) *Denkm.*, III, 219.

(4) Littéralement : « Hunc ejaculavit pater ejus, » 

(5)



M. Chabas donne un autre sens à cette phrase d'occurrence fréquente. Il traduit

« Neter-to. Auparavant il existait une route, mais l'accès pour les gens (au gré de) leur cœur en était impraticable (1). Alors Sa Majesté dirigea un chemin au gré de son désir. »

Le roi arrive à la montagne de Bex'en pour y ordonner des travaux dans les carrières, fait établir la stèle qui nous fournit ces renseignements, « gravée à son nom, » au sommet de la montagne, et commande à ses hauts fonctionnaires d'amener des architectes, des ouvriers et des agents de toute sorte, civils et militaires, au nombre de 8,368 pour les travaux à exécuter, non sans avoir fait aux dieux les sacrifices et oblations préalables.

L'inscription de l'an II (2) nous donne, dès la 6^e ligne, quelques indications sur les victoires de Ramsès IV : « Les Rotennous fléchissent sous leurs tributs. La crainte du roi est dans leur cœur chaque jour : il a réuni les peuples sous sa domination. Depuis qu'il est parvenu à l'adolescence une divine protection le suit. Il réunit les forces de tous ses membres et les Asiatiques sont pris d'une grande crainte de lui et succombent. Ce qu'est son nom, ils s'en souviennent : ils apprécient ce qu'il a fait sur terre. C'est un dieu qui se venge. Mont lui a donné ses facultés dans leur plénitude entière pour faire vivre l'Égypte. »

Passant à l'objet de la stèle, qui est l'établissement d'une station à Bex'en, sur cette route du désert conduisant de Coptos à Bérénice (3), le scribe raconte (fig. 13) que le roi ayant trouvé un endroit convenable pour un monument d'éternelle durée, il chargea les *Smeru* royaux, les « ayant accès auprès de sa personne : »

 c'est-à-dire ses familiers, les grands du midi et du nord, ainsi que les scribes et les savants, de faire à Bex'en un monument qui fût une station éternelle, vœux de Ne-

ter-to, .

Ainsi donc : établissement d'une station dans la vallée de Hamamat, travaux aux carrières de Bex'en, victoires remportées sur les Asiatiques, tels sont les seuls faits que nous connaissions du règne de Ramsès IV.

La stèle d'Abydos est à la fois un proscynème religieux et un

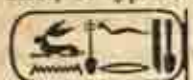
(Inscr. de l'obélisque de Paris, p. 12) : vigilant pour rechercher les faveurs de celui qui l'a procréé. »

(1) Cf. Chabas, *Voyage*, etc., p. 62.

(2) *Dénâm.*, III, 222.

(3) Brugsch, *Hist. d'Égypte*, p. 109.

monument historique, en ce que Ramsès IV y consacre à Osiris, en un jour déterminé, les tributs qu'il a imposés à ses ennemis vaincus pour la plus grande gloire du dieu (lig. 7, 8 et 28). Osiris est, en effet, le type de la souveraineté royale; mais il est aussi l'être bon,



le roi bienfaisant qui sut conquérir le monde par la simple persuasion  (voir ma note 4, p. 279). Tel est le motif

pour lequel Ramsès IV, après avoir rendu hommage au dieu et s'être assimilé à son fils Horus dont il est le successeur sur la terre (lig. 3 à 6), passe rapidement sur ses hauts faits (lig. 7, 8), mais insiste beaucoup sur sa piété et sur les droits de la guerre dont il aurait pu user, et dont il s'est abstenu (lig. 9 à 13). Puis il exhale dans un long hymne toute la gratitude qu'il ressent pour les bienfaits du dieu. Il se flatte d'être en possession d'un règne aussi long que celui de Ramsès II, dont il n'a encore consommé que les quatre premières années, employées en actes pieux, et il se réjouit de la perspective d'une longue carrière (lig. 21) qui lui permette d'atteindre les soixante-sept ans du grand règne (lig. 23), en continuant à servir son dieu (lig. 22.) Enfin il termine son proscymène en demandant à Osiris la récompense de ses bonnes actions et en lui consacrant tous les tributs dont il reçoit l'hommage (lig. 26 à 28.)

Voici la traduction de ce texte malheureusement très-fragmenté dans sa première moitié, et dont l'intelligence m'a été grandement facilitée par les précieux conseils de M. Devéria.

STÈLE D'ABYDOS.

Lig. 1. L'an IV, le 10 d'Athyr, sous sa majesté l'Horus-Soleil, taureau vivant de la vérité, seigneur des panégories (comme son père Ptah), seigneur des deux régions (1), protecteur de l'Égypte et oppresseur des barbares, épervier d'or, riche d'années, très-puissant, chef de naissance divine qui donne l'existence

(1) M. Goodwin (*Zeits.*, 1868, p. 57) suppose que les Égyptiens s'orientaient comme les Hébreux, qui désignaient le nord par la gauche et le sud par la droite, et que , qui signifie la droite dans les textes de basse époque, indique la région du sud, de même que , qui signifie la gauche dans les mêmes textes, indique la région du nord.

Lig. 2. aux deux mondes, le roi de la haute et de la basse Égypte, seigneur des deux mondes (Ra-hik-Ma-sotep-en-Amen-Ra), fils du soleil, seigneur des diadèmes (Mati-Ramesses-mer Amen) (1), aimé d'Osiris qui réside parmi les Occidentaux, d'Horus qui rend hommage à son père, d'Isis-Thermutis et du grand cycle divin d'Abydos. Qu'ils lui accordent des millions de panégyries et l'éternité sur le trône d'Horus.

Lig. 3. Il dit à son père Osiris : O mon père! prince.... dieu auguste, engendré par Seb, divin fils, souverain du cycle divin, dont l'*atef* est muni

Lig. 4. de la double Corne, dieu auguste... que son uræus se dresse (2) à ma voix (?). Mystérieuses sont les transmutations de (ta?) forme

Lig. 5.... Je viens à toi, étant issu de ton souffle. Favorise-moi comme ton fils Horus, protège-moi.

Lig. 6. ... Je suis ton fils, je te réjouis, je suis vis-à-vis (3) de toi, comme Horus; comme (?) il lui a été donné d'être, il m'a été donné d'être (?).

Lig. 7. ... en traversant la terre j'ai abattu les impies pour Ta Sainteté,

Lig. 8. tous, je les ai renversés sous toi. Je ne suis pas exagérant, je dis vrai (4).

(1) Cf. Lepsius, *Konigsb.*, Taf. XXXIX.

(2) Cf. DMK. Th. adsurgeru. Voy. Brugsch, *Dict.*, p. 198.

(3) . Notre expression « vis-à-vis de, » dont on fait si souvent aujourd'hui un vicieux emploi, me semble rendre très-exactement la locution égyptienne.

(4) . M. Déveria, se refusant à voir dans  une tournure passive, traduit le groupe *ma x'en* adjoint aux noms propres, non plus par « justifié, » mais par « véridique » (cf. *Pap. jud. de Turin*, p. 191), traduction qu'il se réserve d'expliquer grammaticalement et mythologiquement. Celui qui dit vrai ou qui dit juste, pense ce savant, est celui qui a autorité de parole : la vérité de la parole, la justesse de la parole, est cette sagesse ou cette autorité irrésistible dont Thoth donna Osiris et par laquelle il convainquit tous ses ennemis : *μῆτορ τοῖς κλειστοῖς προσέγομεν* (Plat. de Is. et Osir., § XIII.)

Le passage du Todteubuch (ch. 125, 29) :



est traduit par M. Brugsch (*Dict.*, p. 1059) : « Nicht habe ich meine Rede heche gemacht, » et par M. Birch (Bunsen, V, p. 255) : « I have not made length of (loud)

.... le lieu où je parle, à Abydos (?) (mon précepteur) n'est-il pas le dieu Hu? n'ai-je pas été instruit auprès de toi (1),

Lig. 9. parmi tous les grands de ta ville (d'Abydos)? Je n'ai pas coupé les blés dans leur totalité, eux étant en herbe.... Je n'ai pas mangé .. (mais j'ai célébré)?

Lig. 10. la fête de Six (2).

Je n'ai pas outragé les dieux par une action mauvaise. Je ne.... mon adoration (?) (3). (J'ai célébré) la fête de...

Lig. 11. la déesse en son jour.... Je n'ai pas dédaigné les actes du culte (?) des dieux... (Je n'ai pas)

Lig. 12. laissé voler. Je n'ai pas endommagé la propriété d'autrui. Je n'ai pas... (au contraire), la prospérité a été croissant (4). ...

Lig. 13. son père. Je ne l'aborde que par son titre. Mon cœur ne se lasse pas de..., le jour de ma fête (5).

(J'ai rendu hommage à la statue dans)

words. » J'incline à donner à cette phrase le sens de : « Je n'ai pas commis d'exagération en paroles, » l'exagération étant une variété du mensonge. Les Égyptiens se vantaient souvent de leur véracité. Usertesen III dit (*Denkm.*, II, 136) :



« J'ai entraîné leurs bestiaux, saucagé leurs moissons, faisant du feu avec. Je le jure par mon père, je dis vrai. »

On lit (*Denkm.*, II, 121) : « Point de perfidie? en son sein il parle en parole vraie. »



(1) Comme autrefois Horus auquel vient de se comparer Ramsès IV : *Ἐμμεν τῷ Ὁρῶ τῶν Ὁσπρῶν ἔξ Ἀβυδῶν παρὰ γυναικὸν ἑκατοντὴν ἐν τῇ μάχῃ καὶ ἀσπὶν* (De Is. et Os., § XIX).

(2) Éponymie du 6^e jour du mois (cf. Brugsch, *Matériaux pour le calendrier*, p. 57). Dans le papyrus de Berlin contenant les *Lamentations d'Isis et de Nephthys*, traduites par M. J. de Horrack, il est dit d'Osiris (p. III, l. 4) « qu'il est au centre de l'oua en son nom de seigneur de la fête du 6^e jour. » Cette fête est également mentionnée chap. 1, 5 du *Totentbuch*.

(3) Il se peut que  soit une exclamation (v. de Rougé, *Chrest.*, II, 93).

(4) Sous mon règne. Le mot , dont le sens est difficile à préciser, paraît traduit par *ἡγεμονία* dans le décret de Canopus (cf. l. 11 du texte hiérog. et 20 du texte grec).

(5) Il m'est impossible de tenter aucune interprétation raisonnable des derniers

Lig. 14. ton temple, car c'est une visite qui est faite à ta personne chaque jour celle qui est faite à cette image de ta substance intime (1)? c'est toi qui es (2) dans ma royauté;

Lig. 15. c'est toi qui me donnes la santé, la vie, la longue durée d'un grand règne, la verdeur de tous mes membres, la vue de mes yeux, l'ouïe de mes oreilles, la satisfaction de mes entrailles en perfection; c'est toi qui (3)

Lig. 16. me fais manger jusqu'en rassasiement; c'est toi qui me fais boire jusqu'à la désaltération (4); c'est toi qui prépares les manifestations augustes de la royauté sur la terre, à perpétuité, éternellement!

Lig. 17. C'est toi qui (5) me fais être dans ma quiétude (6) de chaque jour; c'est toi qui entends ma voix chaque fois (7) que je te parle; c'est toi qui fais être pour moi l'amour dans les cœurs; c'est toi qui me donnes des inondations

Lig. 18. très-grandes pour alimenter tes offrandes et pour alimenter les offrandes à tous les dieux et à toutes les déesses du sud et du nord, pour faire vivre

Lig. 19. l'Égypte, pour l'abondance du bétail divin, pour faire vivre la totalité des hommes de ton pays (ainsi que) tous leurs troupeaux et leurs plantations qu'a créées ta main.

Lig. 20. Certes (8)! c'est toi qui as créé tout cela : tu ne saurais

mots subsistant de cette ligne fragmentée. Il est à présumer que la mutilation du texte en cet endroit nous enlève la mention de quelque fait astronomique ou mythologique intéressant.

(1)  Cf. $\text{Z.D}^{\text{X}}\text{P}$, *venter*.

(2) Je crois rendre exactement par « c'est toi qui » le pronom d'état , dont cette inscription va nous offrir un fréquent emploi.

(3)  est évidemment une faute du graveur : il faut lire .

(4) Le néologisme est une des nécessités des traductions littérales.

(5) Suppléer .

(6)  Cf. H.D^{VII} , *quiescere, sanum esse, bene valere*.

(7) Suppléer .

(8) L'emploi de , , « certes, assurément, » est rare dans les

enfant (royal) que tu as assis sur son trône. Certes, c'est toi qui ordonnes cela de

Lig. 23. ta propre bouche, car elles ne succombent pas dans les siècles (1), les choses que tu ordonnes de ta bouche (?); car c'est toi qui es le grand seigneur d'An, c'est toi qui es le grand

Lig. 26. seigneur de Memphis, c'est toi qui es celui en qui est la puissance. Ce que tu fais c'est ce qui doit se produire. Accorde-moi

Lig. 27. la récompense des actes méritoires que j'ai accomplis pour toi.... C'est toi qui fais le salut de mon corps, la sauvegarde de mes membres.

Lig. 28. Tu es pour moi comme un maître excellent (2), comme un protecteur (3) bienfaisant. C'est toi qui fais que tout homme, tout pays ... et tout chef me font hommage de leurs tributs pour ta personne et en ton nom.

PAUL PIERNET.

(1) Je lis : .

(2) En copte : ΕΚ ΑΥΤΟΥ ΕΠΙΣΤΗΜΩΝ ΚΑΙ ΕΠΙΣΤΗΜΩΝ. — 
riante de .

(3) . cf. KZUY-TE KZUY-T, protectio, protector
V. Brugsch, *Dict.*, p. 799).

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LE

PRINCIPE D'ARCHIMÈDE

(Suite) (1)

§ 5. — De 1563 à 1663.

Si le respect qu'on avait pour les anciens était plus favorable que nuisible au maintien de l'autorité d'Aristote, il mettait aussi en crédit les travaux des mathématiciens grecs ; et un hasard fit retrouver et publier le traité où Archimède avait démontré son principe si longtemps oublié.

En 1543, le fameux mathématicien Tartaglia publia la traduction latine de plusieurs ouvrages d'Archimède, et entre autres du premier livre du traité des corps flottants, sous le titre de *Liber de insidentibus aquæ* (2). Le manuscrit sur lequel la traduction de ce dernier ou-

(1) Voir les numéros de décembre 1868, et janvier et février 1869.

(2) *Opera Archimedis syracosani philosophi et mathematici ingeniosissimi per Nicolaum Tartaleam Brisianum (mathematicarum scientiarum cultorem) multis erroribus emendata, expurgata ac in lucem posita... Venetiis, 1543, in 4°. — On lit dans la dédicace de l'édition à l'Anglais Richard Wentworth : « Cum sorte quidam, ad manus meas pervenissent fracti et qui vix legi poterant quidam libri manu græca cripti... Archimedis, omnem operam meam, omne studium et curam adhibui ut nostram in linguam que partes eorum legi poterant converterentur... Cum locos multos depravatos et figuras quasdam ineptas et ad rem nihil facientes offendissem, ab incepto desistere penitus coactus sum ; sed desiderio incredibili id opus inaspiciendi accessus, magna ex parte erroribus purgatum et propria manu figuris aptis et propriis oppositis luce dignum censei, et maxime eam partem, quam et verbis et exemplis quantum in me fuit dilucidam reddidi, donec totum opus, quod, ut spero, brevi a me fiet, castigatur. »*

vrage avait été faite était très-fautif; la traduction elle-même est d'une fidélité barbare, et Tartaglia l'a fait imprimer sans corriger une seule faute, même celles du typographe. Les amis de Tartaglia trouvèrent, non sans raison, que l'ouvrage était fort obscur (1); et en 1531, Tartaglia le traduisit en italien en corrigeant tacitement les fautes du texte et en y ajoutant un court commentaire. Il n'avait publié et traduit que le premier livre, sans dire qu'il y en eût un second. A sa mort, ses papiers passèrent entre les mains du libraire vénitien Curtius Trojanus, qui publia, en 1565, l'ouvrage entier, sans doute en conformité exacte avec le manuscrit; car il n'a corrigé presque aucune des fautes dont fourmille la partie publiée par Tartaglia (2). La même année, Commandin, qui avait une autre copie de cette même traduction latine, en donna une édition corrigée avec soin, dont le texte a été depuis toujours reproduit (3). C'est l'édition de Commandin qui a fait vraiment connaître le traité d'Archimède; car les publications de Tartaglia ne paraissent pas être sorties d'un cercle fort étroit; je n'en ai rencontré aucune trace, même dans Curtius Trojanus et dans Commandin (4).

(1) *Ragionamenti* de Nicolò Tartaglia sopra la sua travagliata inventione. Venetia, 1531. Dédicace à Antonio Landriano : « ... Vostra signoria... me notifico esser molto desiderosa... di vedere l'original greco dove che tal parte era stata tradotta. Per la qual cosa compresi che vostra signoria ricercava tal originale per la oscurità del parlare, che nella detta traduzione latina si prononcia. Onde per levar questa fatica a vostra signoria di star a ricercare tal original greco (qual forse più oscuro et incorretto lo ritrovaria della detta traduzione latina), ho dichiarato et minutamente dilucidata tal parte in questo mio primo ragionamento. » Evidemment Tartaglia n'avait trouvé qu'une copie de la traduction latine qu'a eue Commandin; seulement il laisse croire qu'il a eu l'original grec.

(2) *Archimedis de insidentibus aquæ liber primus*, Venetiis, apud Curtium Trojanum, 1565, in-4°. — *Liber secundus*, Venetiis, apud Curtium Trojanum, 1565, in-4°.

(3) *Archimedis de his quæ vehuntur in aqua libri duo* a Federico Commandino urbinatè in pristinum altorem restituti et commentariis illustrati. Bononiæ, 1565, in-4°. — Il est pour moi inexplicable que Commandin dise (f° 7) : « Huius propositionis (la 2^e du 1^{er} livre) demonstratio iniuria temporum desideratur : quam nos ita restitimus, ut ex figuris quæ remanserunt Archimedem scripsisse colligi potuit. » Or cette démonstration se trouve dans les publications de Tartaglia; Commandin a pris le même texte pour base. Il avait d'ailleurs une copie de la vieille traduction latine évidemment différente de celle de Tartaglia, puisqu'elle contenait la 12^e proposition du 1^{er} livre qui manque dans les publications de Tartaglia. Il y a çà et là quelques différences, mais de peu d'importance, entre les passages du second livre que cite Commandin et la publication de Curtius Trojanus, par exemple f° 14 v° (Comm.) et f° 4 v° (Curt.), f° 24 v° (Comm.) et f° 7 v° (Curt.), surtout f° 22 v° (Comm.) et f° 10 (Curt.), où plusieurs lignes manquent.

(4) *Vicomercatus*, commentateur de la *Météorologie* d'Aristote (Venise, 1565, in-

Les mathématiciens adoptèrent sans difficulté les théorèmes démontrés par Archimède. Tartaglia (1), Cardan (2), Marinus Ghetaldus (3) les appliquèrent à la mesure des volumes et des poids des corps solides ou liquides. Simon Stevin, de Bruges (1548-1620), alla plus loin : non-seulement il donna une nouvelle démonstration du principe d'Archimède, mais il découvrit les lois de la pression que les couches supérieures d'un liquide exercent sur les couches inférieures et sur le fond des vases. Il trouva ainsi le vrai principe de l'*hydrostatique*, terme dont il est l'auteur (4). Stevin joue dans l'histoire des sciences et en particulier de l'hydrostatique un rôle assez important pour qu'on nous pardonne de sortir un instant de notre sujet et de faire connaître ses vues sur l'avancement des sciences.

Il se distingue entre ses contemporains par une singularité remarquable : il ne partageait pas leur enthousiasme pour la littérature et les langues classiques. Il croyait, d'après ce qu'il savait de l'histoire de l'astronomie, qu'il y avait en autrefois un siècle où les hommes avaient eu une connaissance admirable des sciences, sans qu'on puisse dire qui ils ont été, ni où, ni quand (5). Suivant lui, pour revenir au même point, il faudrait « beaucoup d'observations

sol.), ne paraît pas les avoir connus, non plus que le principe d'Archimède; car il n'en fait pas mention, p. 114, là où Aristote parle des vaisseaux qui enfoncent dans l'eau douce plus que dans l'eau salée.

(1) Voir ses *Ragionamenti* cités plus haut, et l'*Opusculum de ponderositate* (voir ci-dessus, p. 116, n. 3), f° 20 et suiv.

(2) *Opus novum de proportionibus* dans Cardani *opera* (Lugduni, 1663, in-f°), IV, 501-502.

(3) Marini Ghetaldi patricii ragnaini promotus Archimedes acu de variis corporum generibus gravitate et magnitudine comparatis. Romæ, 1603, in-4°. — Il décrit une balance hydrostatique (p. 10) : « Corpus quod ponderandum proponitur seta equiva ex altera libris lance appendatur, in altera lance ponatur pondera. » Il ne mentionne pas d'aréomètre non plus que Tartaglia et Cardan. Cependant il dit (p. 9) : « Quando vero corpus solidum fuerit levius liquido....., per adiectionem alicuius alius solidi corporis liquido gravioris, quantita liquidi gravitas invenietur. »

(4) Le traité d'hydrostatique de Stevin a paru d'abord en hollandais : *De Beghinselen des Waterwichts*, 1586, Leyde, in-4°. Il a été de nouveau publié dans ses œuvres mathématiques écrites également en hollandais, 2 vol. in-1°, Leyde, 1605-1608. Scoll les a traduites en latin (voir ci-dessous, p. 288, n. 3). Il a rendu le hollandais *Waterwicht* par *hydrostatice* (expliqué en marge par *aquam ponderare*, t. IV, p. 2), et c'est par là que ce terme s'est intr. cuit dans l'usage.

(5) *Les Œuvres mathématiques* de Simon Stevin, de Bruges..., le tout revu, corrigé et augmenté par Albert Girard, Samiolois, mathématicien. Leyde, 1634, 2 in-fol., I, 106 et suiv. Je cite cette traduction qui a été faite sur le hollandais et qui paraît exacte.

sur lesquelles on donne un ferme appui aux sciences (1). » Et pour faire ces observations il faudrait que beaucoup de gens s'y adonnassent ensemble; mais, pour que dans une nation beaucoup de gens cultivassent les sciences, il faudrait qu'elles fussent rédigées dans leur langue maternelle (2). Mais il faut que ce langage soit bon. Le français est trop mêlé « de mots étrangers que le commun ne peut entendre (3). » La même observation est applicable à l'italien et à l'espagnol, « lesquels sont aussi farcis d'autres barbarismes, combien que ce ne soit en telle abondance que le françois, en beaucoup de sciences et matières diverses; car de pareille ignorance qu'en France ceux d'Orléans mesprisent les langues voisines, tout de mesme en font la Toscane et la Castillane, chacun estimant la sienne sans comprendre en quoy gist la bonté. » La bonté d'une langue se reconnaît dans les arts libéraux et particulièrement dans les mathématiques; car les faits historiques peuvent être aussi bien exprimés par « gestes et grimaces. » Or « le grec estant tel que par iceluy on apprend les mathématiques (dont tous les termes viennent du grec), doit estre tenu pour un bon langage, » et la bonté de cette langue vient « de la composition en laquelle elle est abondante; car de là viennent les bons termes des arts, qui font que l'énonciation des proportions est aisée et succincte, voire esclaireissent les difficultés qui se rencontrent; » mais il y a encore un langage bien meilleur que le grec: « assavoir le bas alemand, pource qu'il fait sa composition plus briefve et plus certaine. Plus briefve, en ce que la langue est bastie à cest effect sur des noms et verbes primitifs qui sont en somme monosyllabes. » En outre elle est plus certaine « en ce que le com-

(1) *Les Œuvres*, etc. I, 110 et suiv.

(2) Voici ce que Stevin dit du latin (*ibid.*, p. 111): « Car combien que d'aucuns font apprendre le latin à leurs enfans, en laquelle langue se traitent les arts liberaux pour la plûpart, maintenant iceux sont bien peu au regard de la commune. Secoindement, on fait apprendre le latin à la jeunesse pour finalement les dresser en la théologie, ès droicts, en la médecine; entre lesquels il n'arrive guerres que quelqu'un s'addonne du tout aux mathématiques puis apres; voire cecy n'arrive communement que contre la volonte des parents. Il y en a aussi une grand'partie d'iceux qui emploient leur temps entierement en l'exercice du latin, apprenant par cœur des vers, pour à celle fin de pouvoir accommoder et entrelasser quelques-uns de ces vers latins, en tous accidens qui arrivent ès dialogues et discours ordinaires, et qui cherchent aussi des fleurs de bien dire, pour les rapporter, quand il vient à point, ès missives et escrits. »

(3) Voici ce que Stevin dit du français (*ibid.*, 112-114): « Et pour commencer par un exemple du françois, il est notoire qu'iceux escrivent les arts liberaux en leur langue plus que nulle autre nation; ce qui est une occasion pour laquelle beaucoup plus de gens de leur commune s'y exercent; mais pource qu'ils ont beaucoup de mots

mun peuple bas allemand, ignorant, et qui ne scait ny A ny B, fait la composition sans y penser ou qu'il en sçache rien : la cause de cecy estant la propriété de la langue et de la fermeté des reigles si bien ordonnées. » Stevin ne connaît « nul lieu en toute la Germanie, où l'on observe plus parfaitement les monosyllabes et parle plus purement qu'en la Noort-Hollande, c'est-à-dire en la Hollande septentrionale (1). » Et il a en effet écrit et publié presque tous ses ouvrages en hollandais (2). Ils ont été traduits en latin par Snell (3).

Stevin montre dans ses écrits une indépendance absolue à l'égard des doctrines péripatéticiennes enseignées dans les écoles. Ainsi, il soutient que tous les corps sont pesants; il n'admet pas de légèreté absolue (4). Il avait vérifié expérimentalement que la vitesse avec laquelle tombent les corps n'est pas proportionnelle à leur poids (5). Non-seulement il admettait que l'eau pèse dans l'eau; mais encore il avait trouvé que la pression exercée par les couches supérieures d'un liquide sur les inférieures se transmet de haut en bas, de bas en haut et latéralement; et il démontre quelle est la mesure de cette pression. Il est donc l'auteur du principe fondamental de l'hy-

d'arts en grec et en arabe (Prostapherese, Parallaxe, Nadir, Almiocantarar), le vray progrès... est empêché par là... De dire (p. 113) que les vers françois sont si agréables, qu'ils ne plaisent pas peu à un chacun : à la vérité je confesse que la lecture d'aucun poëte ne m'a pas contenté petitement. Mais que cela soit procédé de la bonté du langage, on le peut nier tout à plat : ven que la matiere en est la cause, à l'invention et forme de la quelle la France en est douée singulierement, par tant d'admirables esprits et doctes poëtes : de mesme façon que tu dis qu'un vaisseau ne vaut rien, lequel néanmoins contient du bon vin, semblablement dis-je que les vers françois sont plaisans, pleins de doctrine, de subtilité, et remplis de sçavoir, toutesfoies ce langage ne vaut rien. »

(1) *Les Œuvres*, I, p. 123.

(2) Le premier (*La Pratique d'arithmétique*, Leyde, 1585, in-8°) était en français. Mais ses Principes d'hydrostatique (*De Beghinselen des Waterwichts*, 1583, Leyde, in-8°) sont en hollandais. Ses œuvres ont été rassemblées et publiées en hollandais à Leyde, 1605-1608, en 2 volumes in-f°.

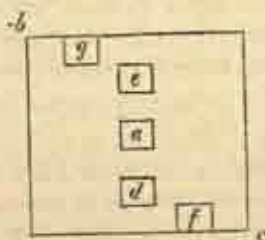
(3) *HYPOKHEMATA MATHEMATICA*, hoc est eruditus ille pulvis in quo se exercuit illustrissimus... princeps ac dominus Mauritius princeps Aulicus..., etc., a *Simone Stevino conscripta et a belgico in latinum a Wil. Sn. convers.* Lugduni Batavorum, 1608, in-f°. Ce titre général porte le millésime de 1608, ainsi que le cinquième et dernier tome de cette collection. Mais la seconde partie de la cosmographie, le second tome (*de geometria proxima*), le troisième (*de optica*) et le quatrième (*de statica*) portent le millésime de 1605. Cette traduction a donc été publiée en même temps que le texte hollandais.

(4) *Les Œuvres*, etc., II, 334.

(5) *Ibid.*, 591 : « L'expérience qui refute Aristote est telle : qu'on prenne deux balles de plomb (comme le tres-docte Jean Grotius, grand chercheur des secrets de nature et moy avons fait) l'une decuple à l'autre en grandeur et en pesanteur, les

drostatique. Cependant ce n'est pas là-dessus qu'il a établi sa démonstration du théorème d'Archimède.

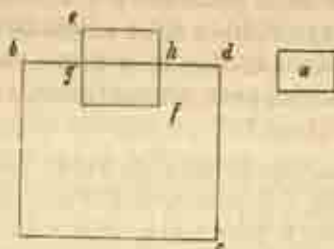
Voici comment il a procédé (p. 484): « *Définition VII.* Vasiforme est celui qui a seulement la superficie extérieure du corps qu'il contient, et duquel il peut estre séparé par imagination. *Petition I.* La pesanteur propre d'un corps soit celle de laquelle il est trouvé estre pesant en l'air; mais dans l'eau, qu'elle soit dite sa constitution en icelle. *Pet. II.* Que l'eau proposée soit de tout costé de pesanteur uniforme. *Pet. III.* Le poids qui ne fait pas avancer si avant soit dit plus léger, mais plus avant, plus pesant, et qui fait enfoncer également, équi-ponderant. *Pet. IV.* Que le vasiforme puisse contenir eau ou autre matière sans rompre ou changer de figure. *Pet. V.* Que le vasiforme plein d'eau puisse demeurer vuide ayant versé son eau. — *Théorème I.* L'eau proposée tient telle position qu'on voudra dans l'eau. — Soit dans le vasiforme *a* l'eau proposée, mise dans l'eau *bc*. Il faut de-



montrer que l'eau *a* demeurera là. Si on pouvoit faire autrement, assavoir que *a* ne demeurast là, mais qu'il descendist où *d* est; alors l'eau qui survient en son lieu descendra plus bas pour la mesme raison, et ainsi du reste; tellement que ceste eau sera en perpetuel mouvement à cause de *a*, ce qui est absurde. Et on démontrera pareillement que *a* ne montoit ny se mouvoit vers aucun costé; et qu'elle demeurera où on la mettra, soit en *d*, *e*, *f* ou *g* ou en autre lieu dans l'eau *bc*. — *Théor. II.* Un corps solide plus léger que l'eau ne submerge pas tout, mais une partie demeure dehors. — Soit le corps solide *a* plus léger que l'eau *bc* de laquelle *bd* est la superficie supérieure... Soit *ef* un vasiforme la partie duquel dedans l'eau et remplie d'eau soit *gf* égale et semblable à *a*; sa superficie *gh* sera en la superficie *bd*,

laissans cheoir ensemble en mesme temps d'environ trente peds de haut, sur une planche ou sur quelque autre chose où on puisse aisement entendre la cheute, là on pourra voir manifestement que le plus léger ne demeurera pas 10 fois plus longtemps au chemin que le plus pesant, mais qu'ils tomberont si également sur la planche qu'il semble que ce ne soit qu'un seul coup.

d'autant que le vasiforme n'a nulle pesanteur ny legereté. Veü que



a est plus leger que l'eau *gf* par l'hypothese et que *gf* est egal à *a*, *gf* sera donc plus pesant que *a*; or, si on vuide *gf* et qu'on y mette *a*, qui y convient..., alors *a* estant plus leger que l'eau qui y estoit, fera que le vasiforme n'enfoncera pas si avant dedans l'eau. et partant une partie de *a* sera dehors l'eau. »

Stévin démontre par la même méthode qu' « un corps solide multigrave à l'eau submerge jusques au fond (*théor.* III); » « qu'un corps solide parigrave à l'eau se tient dans icelle en telle disposition et lieu qu'on voudra (*th.* IV); » « qu'un corps solide minugrave à l'eau où il gît, est equiponderant à l'eau de laquelle il occupe le lieu (*th.* V). » Voici comment il démontre le théorème VII : « *Tout corps solide est plus leger dans l'eau qu'en l'air, de la pesanteur de l'eau egale en grandeur à iceluy.* Soit *a* un corps solide, et *bc* l'eau... Soit *d* un va-



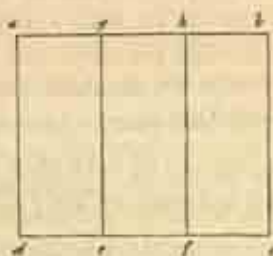
siforme pareil à *a*. Le vasiforme *d* plein d'eau n'est dans l'eau *bc* pesant ny leger, veü qu'il se peut tenir où l'on le met par la 1^{re} proposition : parquoy voidant l'eau *d* et y mettant le corps *a*, qui y conviendra, il se trouvera estre de la legereté mentionnée, assavoir la pesanteur *a* moins la pesanteur de l'eau vidée; mais telle eau est egale à *a* en grandeur; *a* donc en l'eau *bc* se trouvera estre plus leger qu'en l'air de la pesanteur de l'eau egale en grandeur à iceluy (1). »

Boyle trouvait que cette démonstration du théorème d'Archimède

(1) *Les Œuvres, etc.*, p. 485 et suiv.

n'est ni claire ni *physique* (1). En effet, on ne comprend pas pourquoi il faut déduire de la pesanteur *a* « la pesanteur de l'eau vidée. » Stévin ne pouvait l'établir qu'au moyen de la considération de la pression exercée par le fluide; mais il n'a pas cru pouvoir faire usage de ce principe, qu'il avait pourtant découvert et qu'il établit de la manière suivante (2).

« *Proposition X.* — Sur le fond de l'eau, parallèle à l'horizon, repose un poids, égal à la pesanteur de l'eau, qui est égal à la colonne dont la base est le fond susdit, et la hauteur, la perpendiculaire sur l'horizon entre le fond et la fleur de l'eau. — Soit *abcd* une eau



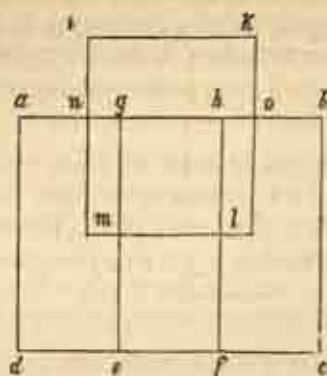
en figure de parallélipède rectangle, sa fleur *ab* et *ef* un fond à niveau, *eg* la perpendiculaire entre le fond *ef* et la fleur d'eau; la colonne soit celle qui est comprise entre le fond pour sa base *ef*, et *ge* hauteur, assavoir la colonne *gef*... Si sur le fond *ef* repose un poids plus grand que *gef*, cela viendra à cause de l'eau prochaine: soit, s'il est possible, de l'eau *adeg* et *hfeb*; et de mesme pourra-on dire que sur le fond *de* repose plus que l'eau *adeg*, et sur *fe* plus que l'eau *hfeb*, tellement que sur *de* reposera plus que l'eau *adcb*; ce qui est absurde, estant iceluy un parallélipède rectangle. Semblablement on démontrera que sur *ef* ne repose pas moins que *gef*, et par conséquent sur *ef* reposera précisément un poids égal à la colonne d'eau *gef*. »

« *Corollaire I.* — En l'eau *abcd* de la *X^e* proposition mettons *il*, un corps solide... flottant sur l'eau, *nl* dedans et *nk* dehors... alors le solide *il* sera equiponderant à l'eau *nolm*... D'où s'ensuit que le corps *il*, avec le reste de l'eau d'alentour, est equiponderant à un corps d'eau, égal à *abcd*; parquoy nous dirons encor selon la proposition que sur le fond *ef* repose un poids égal à la pesanteur de l'eau d'une

(1) *The works of the honourable Robert Boyle*. London, 1772, in-4°, II, 760.

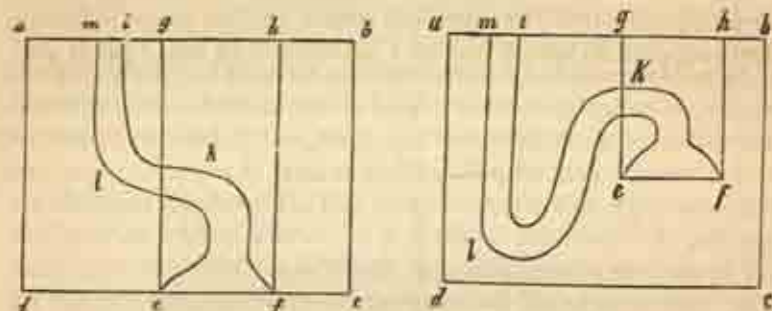
(2) *Les Œuvres*, etc., II, 487.

telle colonne, que $gefh$ de laquelle ef est la base et ge perpendiculaire



entre le fond et la fleur de l'eau pour la hauteur d'icelle. »

« *Corollaire II.* — Soit encore en l'eau $abcd$, un ou plusieurs corps solides parigraves à l'eau, tellement qu'il n'y ait place que pour l'eau

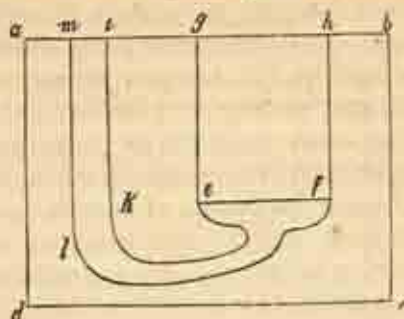


$ikfelm$, alors ce corps ne surcharge ny n'allège le fond ef pas plus que devant : et partant selon la proposition, sur le fond ef repose un poids égal à la pesanteur de l'eau, laquelle est égale à la colonne ayant ledit fond pour base et la hauteur égale à la perpendiculaire sur l'horizon, qui est entre le fond et [la] fleur d'eau.

« *Corollaire III.* — Soit derechef $abcd$ entièrement eau, ef un fond (1) en icelle parallèle à l'horizon ; alors l'eau poussera autant par dessous en élevant que par dessus en abaissant ; autrement le plus fort emporteroit le plus foible ; ce qui n'arrive pas ainsy, d'autant que tout tient la disposition qu'on luy donne, par la première propo-

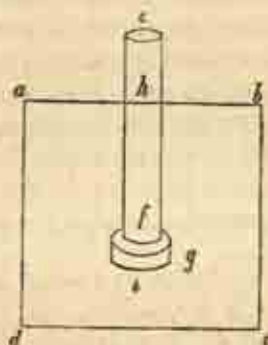
(1) Définition VIII : « Fond est toute surface où l'eau se repose à l'encontre. »

sition. Soyent maintenant dedans l'eau quelques corps solides parigraves à icelle, et tellement disposez que l'eau *ikeflm* pousse par des-



sous *ef*, assavoir contre le corps solide, comme devant contre l'eau ; mais l'un contre-poussoit également l'autre ; donc contre *ef* y a un effort qui le pousse en haut, de mesme que la colonne d'eau *gef* pousse le mesme fond *ef* embas, selon la proposition ; car la hauteur *ge* est la perpendicule interceptée entre la fleur de l'eau et le fond *ef*.

Pour « declarer en effect (1) » ce troisieme corollaire et (2) « donner un exemple tres clair... où l'eau pousse en haut contre le fond, » Stevin suppose un tube *ef* bouché « justement » au trou *f* par la pla-



tine *g* en plomb, et plongé jusqu'en *h* dans l'eau *abcd*. « La platine *g* ne tombera pas au fond, comme fait coustumierement le plomb, mais demeurera suspendue au canal, pressant à l'encontre de mesme que feroit la colonne d'eau ayant la base egale au trou *f*, et la hauteur *hi*, moins la différence de la platine *g*, et le corps d'eau egal à icelle ; mais si la platine n'estoit pas bien jointe au trou, l'eau y entreroit,

(1) *Les Œuvres*, etc., II, 498.

(2) *Ibid.*, 500. Cette expérience est douteuse. Voir ci-dessous.

et la platine y demeureroit suspendue jusqu'à ce que l'eau entrée ait gagné le poids susdit. »

Stevin détermine la pression de l'eau sur les parois verticales ou inclinées, en divisant (1) « leur surface en plusieurs petites parties par des lignes horizontales, » et il fait voir que chaque partie est plus pressée que si elle étoit horizontale et à la hauteur de son bord supérieur, mais qu'en même temps elle est moins pressée que si elle étoit placée horizontalement à la hauteur de son bord inférieur. D'où, en diminuant la largeur des parties, et augmentant leur nombre à l'infini, il prouve par la méthode des limites, que « la pression sur une paroi [verticale] ou inclinée est égale au poids d'une colonne dont la hauteur seroit la moitié de la hauteur du vase. »

Pour donner un exemple de la pression exercée latéralement, Stevin rappelle (2) « quel effort l'eau fait contre les portes des escluses...; l'eau d'un côté n'ayant qu'un brin de largeur pressera autant à l'encontre que le Grand Océan de l'autre côté, moyennant que les eaux soient de mesme hauteur. »

Enfin il donne la raison (3) « pourquoy un homme nageant au fond de l'eau ne meurt pour la grande quantité d'eau qui est au dessus de luy. » C'est que « tout pressement qui blesse le corps pousse quelque partie du corps hors de son lieu naturel. » Or, dans le cas particulier « s'il y avoit quelque chose qui soit poussée hors de son lieu, il faudroit que cela rentrast en un autre lieu. Mais ce lieu n'est pas dehors à cause que l'eau presse de tout costé également (quant à la partie de dessous elle est un peu plus pressée que celle de dessus... ce qui n'est d'aucune estime...). Ce lieu n'est pas aussi dedans le corps, car il n'y a rien de vuide non plus que dehors; d'où il s'ensuit que les parties s'entrepoussent également, pource que l'eau a une mesme raison à l'entour du corps. »

Le principe si clairement établi par Stevin resta pourtant ignoré ou méconnu jusqu'à Pascal. Et même après Pascal on ne le comprenait pas encore nettement. Les cinq expériences par lesquelles Stevin « déclare en effet » la X^e proposition et ses corollaires étoient jugées impraticables. On avait essayé d'en refaire une, et elle avait manqué (4). Le théorème d'Archimède ne s'introduisit pas non plus sans difficulté.

(1) Lagrange, *Mécanique analytique*, I, 169 (éd. Bertrand).

(2) *Les Œuvres*, etc., II, 200.

(3) *Ibid.*

(4) Voir Boyle, *Hydrostatical Paradoxes* (Works, II, p. 774). Il ne dit pas quelle étoit cette expérience.

Les études mathématiques n'étaient pas estimées dans les écoles. On ne s'y appliquait guère, parce qu'on ne voyait pas en quoi des figures, des angles et des cercles pouvaient servir à la philosophie telle qu'on la comprenait alors (1). Les maîtres de philosophie, qui suivaient Aristote, dissuadèrent leurs élèves de l'étude des mathématiques, leur disant qu'elle rendait l'esprit vétilleux et inhabile à philosopher (2). Ils trouvaient que les subtilités des mathématiciens ne sont vraies qu'*in abstracto*, mais ne peuvent s'appliquer à un objet sensible et physique (3). Suivant eux, la philosophie s'occupe des questions au point de vue le plus général; elle trouve les définitions et les propriétés les plus communes des objets; elle abandonne le reste comme chose de pure curiosité aux mathématiciens. Ainsi Aristote s'est contenté de définir excellemment le mouvement considéré en général; il a démontré les attributs du mouvement dans l'espace, qui est naturel ou violent, simple ou composé, uniforme ou accéléré; mais il s'est contenté de dire pourquoi le mouvement accéléré est accéléré, laissant aux mécaniciens et autres artisans d'ordre inférieur le soin de déterminer la proportion de cette accélération et les autres propriétés particulières de ce mouvement (4). L'autorité d'Aristote n'était pas moins grande qu'au moyen âge; on craignait peut-être davantage d'y contredire. Dans l'ordre des jésuites, le général imposait de ne jamais aller à l'encontre des opinions d'Aristote et de lever toujours les objections qui pourraient leur être adressées (5). Et en effet, « à qui recourir pour terminer les controverses, si Aristote est détrôné? quel autre auteur suivra-t-on dans les écoles, dans les académies? quel autre a écrit sur toutes les parties de la philosophie naturelle, aussi méthodiquement, sans laisser en arrière une seule proposition particulière (6)? » Aux yeux de beaucoup de gens, toute assertion qui ne sortait pas des écoles péripatéticiennes était par là même suspecte d'erreur (7). Il ne faut donc pas s'étonner si les principes d'Archimède étaient ignorés ou même combattus dans les écoles.

Un professeur de médecine à l'Université de Pise, Jérôme

(1) Viviani (dans *le Opere di Galileo Galilei*, éd. Alberi), XV, p. 332.

(2) Galilée, *Opere*, I, 224, 430. — Je cite toujours d'après l'édition d'Alberi (Florence, 1842-56, in-8°).

(3) Galilée, *Opere*, I, 224.

(4) *Id.*, *ibid.*, I, 181.

(5) Lettre de Bardi dans Galilée, *Opere*, VIII, 523.

(6) Galilée, *Opere*, I, 64.

(7) *Id.*, *ibid.*, XII, 11.

Borrius, a publié, en 1576, un traité de *Motu gravium et levium* (1) où il ne les mentionne même pas. Il n'annonce pas d'ailleurs de nouveautés (p. 186) : « Je dis à mes auditeurs : Voilà ce qu'Aristote enseigne, voici ce que dit Platon, Galien s'exprime ainsi, Hippocrate a dit cela. J'espère que cette conduite doit donner du crédit à mon enseignement et de l'autorité à ma personne. Ceux qui m'entendent sont forcés de reconnaître que la parole de Borrius est digne de toute confiance, puisqu'elle n'est pas de lui, mais que ce sont les hommes les plus illustres qui parlent par sa bouche. » Il rapporte qu'il a rassemblé sous différents chefs les opinions exprimées sur diverses questions par les hommes les plus distingués de l'antiquité (p. 186) : « Si je ne retrouve pas dans mes recueils les idées qui me viennent à l'esprit, je les abandonne aussitôt comme suspectes d'erreur, ou je les garde en réserve jusqu'à ce qu'elles vieillissent et s'éteignent avant d'avoir vu le jour. » On ne trouvera rien de nouveau dans cette troisième partie de mon ouvrage : tout y sent cette vénérable et excellente antiquité qui a été si longtemps négligée. » En effet, il résout le problème du morceau de bois et du morceau de plomb exactement comme Aristote. Il prétend même établir, non-seulement par l'autorité et par le raisonnement, mais encore par l'expérience, que l'air pèse dans l'air, et qu'à poids égal un morceau de bois contient plus d'air qu'un morceau de plomb (p. 215) : « Comme nous disputions sur ce point sans pouvoir nous entendre, nous eûmes recours à l'expérience, qui juge de toutes choses en dernier ressort. Nous prîmes un morceau de bois et un morceau de plomb, de même poids, autant qu'on pouvait en juger à la vue (car nous ne crûmes pas nécessaire de les peser à la balance; nous pensâmes qu'il suffisait pour notre expérience de les apprécier à la vue); nous les jetâmes d'un étage supérieur de notre maison avec une égale force et en même temps. Le morceau de plomb descendit plus lentement, et tous ceux qui assistaient à l'expérience le virent tomber sur le morceau de bois, qui avait touché le sol avant lui. Et nous ne fîmes pas l'expérience une seule fois; nous la renouvelâmes souvent, toujours avec le même résultat. Cette expérience rangea tout le monde à mon avis. Ainsi donc le raisonnement, l'expérience, l'autorité établissent que l'air a quelque pesanteur dans le lieu qu'il occupe naturellement. C'est ainsi qu'un morceau de bois, qui contient plus d'air qu'un morceau de plomb de même poids, des-

(1) Hieronymus Borrius Arretinus de motu gravium et levium. Florentiæ, 1576, in-4°.

cend plus rapidement dans l'air, et surnage dans l'eau, parce que l'air est plus léger dans l'eau. Le plomb, qui a moins d'air mais plus d'eau et de terre que le bois, descend plus lentement dans l'air et plonge de lui-même au fond de l'eau. »

Un autre professeur de Pise, qui y enseignait la philosophie du temps où Galilée y fit ses études (1581-83), et qui paraît avoir eu alors une grande réputation, François Buonamico, dans son traité de *Motu* (1), expose et combat les démonstrations d'Archimède. Il n'a pas moins de respect que Borrius pour l'autorité : « Le temps, dit-il (Dédicace), détruit les trophées ; les empires s'écroulent : la vérité seule demeure éternellement. Et comme de tous les hommes Aristote est celui qui s'en est le plus approché dans la mesure de la nature humaine, il n'y aura pas de temps, de pays, de religion où ses ouvrages ne doivent être étudiés avec soin et maniés assidûment. Je suis certain que celui qui suivra uniquement les traces de cet auteur aura toujours une place en philosophie. » Buonamico cite (p. 492 F) le passage où Sénèque parle de ces lacs où les briques surnagent ; il rapporte l'explication de Sénèque qu'il dit empruntée d'Archimède ; il expose les démonstrations des propositions IV, V et VI du premier livre d'Archimède ; et il ajoute (2) : « Au reste, tout cela ne me paraît pas bien

(1) Francisci Bonamici Florentini « primo loco philosophiam ordinariam in almo gymnasio Pisano profitentis de motu libri X, quibus generalia naturalis philosophiæ principia summo studio collecta continentur ; necnon universæ questiones ad libros de physico auditu, de colo, de ortu et interitu pertinentes explicantur ; multa item Aristotelis loca explanantur et Græcorum Averrois aliorumque doctorum sententiæ ad theses peripateticas diriguntur. Florentiæ, 1591, in-8°.

(2) P. 494 E : « Ceterum non satis hæc cum Aristotelicâ sententiâ convenire mihi videntur. Mirum enim admodum est aquam suâ gravitate superare terram, cum gravior ea ipsa videatur esse propter terræ participationem. Tum deinde quod non plene mihi satisfaciunt hæ rationes, si causam doceri velim cur lignum et vas, quod alioquin enstat, tum demum submergatur, ubi aqua plenum fuerit ; nihilominus quia per aquam illius quæ continetur in vase pondus existit, ad summum in aquæ superficie consistet ; attamen ad imum usque properare conspicitur. Huc accedit quod perspicuo veteres confutavit Aristoteles, qui corporum levium motus sursum ad suum locum ex graviorum pulsione fieri contenderent, et profecto videretur illud necessario consequi, ut omnia corpora naturalia forent gravia secundum naturam, nulla omnino levia, quando prorsus eveniret idem, si aer et ignis in ima aquæ sede collocarentur... Propterea tanti faciemus hæc causas a mathematicis approbatas, quantum cum corporum propensione consentiunt, et accipimus ea quæ sequuntur, ex quibus illa sequuntur, omitemus, et quod per humidum quidque quodcumque moveatur, ad facilem difficilemque mediæ partitionem deducamus... Ergo causas illorum quæ a Seneca quærebantur ad initia solita referenda est per se, dominium videlicet elementorum et mediæ facultatem, quo fit ut si mobile potestatem mediæ superet, veluti plumbum aquæ continuitatem, per ipsam moveatur ; si minus, ut oleum aut lig-

s'accorder avec les opinions d'Aristote. Il est bien singulier que l'eau soit plus lourde que la terre, quand elle ne paraît devenir plus pesante que par sa participation à la terre. Ensuite, les raisonnements d'Archimède n'expliquent pas comment un morceau de bois qui n'est pas imprégné d'eau, un vase vide, surnagent, et sont submergés quand ils sont remplis d'eau; car, puisque le poids de l'eau qui est contenu dans le vase, n'est pas plus grand que le poids de l'eau qui est en dehors, le vase devrait rester à la surface; cependant on le voit aller au fond. En outre, Aristote a péremptoirement réfuté les philosophes anciens qui soutenaient que les corps légers étaient chassés en haut par les plus lourds, assertion d'où il résulterait que tous les corps seraient naturellement pesants, qu'aucun ne serait léger, et qu'il n'y aurait pas de différence si l'on mettait de l'air et du feu en bas de la place occupée par l'eau... Nous ne tiendrons compte de ces raisonnements adoptés par les mathématiciens que dans la mesure où ils s'accordent avec la tendance originelle des corps vers le haut ou vers le bas. Nous accepterons les conséquences, nous rejetterons les principes, et nous rapporterons les mouvements des corps dans les liquides au plus ou moins de facilité avec lequel ils divisent le milieu où ils se meuvent... La cause des faits que Sénèque essaye d'expliquer doit être cherchée dans les principes auxquels on a recours ordinairement, la prédominance de tel ou tel élément et le rapport du mobile au milieu; si le mobile peut facilement diviser le milieu, comme le plomb divise l'eau, il se meut à travers le milieu; s'il a moins de facilité, comme l'huile ou le bois, soit à cause de sa constitution élémentaire, soit par suite de quelque circonstance accidentelle, il surnage dans une quantité d'eau plus ou moins grande. Au reste, comme les liquides se glissent sous les corps solides, il peut arriver accidentellement que des corps pesants paraissent surnager. » Ainsi une pierre peut rester suspendue dans l'urine (p. 446); « l'urine, qui est un liquide, se glisse sous la pierre et se porte plus facilement vers le bas que vers le haut. C'est pour cela que, quoique moins pesante, il suffit du plus léger mouvement pour lui faire prendre une place inférieure qu'elle n'occupe point par elle-même, mais par accident; cela arrive par suite de l'agitation communiquée et de l'adhérence qui attache les liquides aux solides; ce n'est pas dans l'ordre de la nature, c'est une nécessité qui provient de la matière (1). » Il

num, seu nativa propensione, sive etiam externa aliqua affectione, plus aquae minores rationes virtutis propollentis supereminant; sed quoniam liquida subeunt, etiam per accidentem evenit ut graviora quaedam ex parte naturae videantur in aquis.

(1) Boonamico applique ici un principe d'Aristote; pour Aristote, la nature est

ne faudrait pas appliquer ici la septième proposition d'Archimède et dire « qu'un corps plus lourd que l'eau surnage par l'effet d'une cause interne, parce qu'il pèse beaucoup moins dans le liquide qu'en dehors du liquide. » .. Archimède prouve seulement que le corps descendra lentement, mais non qu'il n'ira pas au fond. Ensuite, dans notre explication, nous n'avons en vue que l'intensité de la pesanteur, et non sa quantité extensive, qui s'apprécie par la balance : Archimède n'a en vue que la quantité extensive et le poids. Ensuite, sa démonstration n'est pas générale ; et, en admettant qu'elle soit générale, elle ne prouve qu'à la façon des mathématiques, sans tenir aucun compte de la matière, dont nous devons tenir compte avant tout en physique. En effet, la démonstration d'Archimède ne conclut pas, quand il s'agit des plus petites parties d'un corps plus pesant que l'eau ; on ne pourra trouver de partie du liquide égale à la plus petite partie du solide et qui ait de la pesanteur, car elle sera plus petite que la plus petite partie ; mais alors elle ne garde aucune autre qualité, quand elle est séparée du tout (1). Et l'expérience montre que les plus petites parties d'un corps ne s'enfoncent pas dans l'eau, bien loin qu'elles soient entraînées au fond par quelque pesanteur. La cause que nous avons assignée au fait est donc conforme à la nature et absolument vraie. »

CH. THUROT.

(La suite prochainement.)

une sorte de tendance instinctive qu'il donne une forme à la matière, et à qui la matière résiste quelquefois et fait produire autre chose que ce qu'elle a voulu.

(1) Voici le texte de ce passage qui n'est pas clair (p. 446 G.) : « Si quidem in minimis eorum quæ sunt aqua graviora non sequatur propositum, quando reperiri non possit pars humidi illi æqualis, in qua sit gravitas : erit enim minima minor ; at in hac nulla alia qualitas superest, ubi separetur a toto. »

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS

M. Lombroso, jeune savant italien, lit un travail sur la lettre d'Aristée à Philocrate relative à la version de la Bible par les soixante-douze interprètes venus de Jérusalem sous le règne de Ptolémée Philadelphe, lettre dont l'authenticité a été si vivement contestée jusque dans ces derniers temps. L'Académie, frappée du caractère intéressant du travail de M. Lombroso, en prononce l'insertion dans ses comptes-rendus et invite M. Lombroso à poursuivre ses recherches.

M. Miller lit, en communication, une notice sur les fragments des écrivains byzantins découverts au mont Athos par feu Minoïde Minas.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XXII, 2^e partie, des *Notices et Extraits des mss.* renfermant les extraits de divers mss. latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au moyen âge, par M. Charles Thurot, un vol. in-8^o de 592 pages. Ce grand travail, dit M. le secrétaire perpétuel, comble avec autant de jugement que de savoir une lacune regrettable dans l'histoire de la science grammaticale. M. Thurot a bien mérité de ces études et de ceux qui s'y consacrent.

M. le comte de Vogüé communique une note sur les noms divins mentionnés dans les inscriptions nabatéennes du Haouran, inscriptions dont les textes seront prochainement publiés par lui dans le recueil intitulé *Syrie centrale*. Cette lecture, d'un grand intérêt mythologique et historique, provoque une discussion qui se prolonge pendant deux séances, et à laquelle prennent principalement part MM. Renan, de Rougé, Ravaisson, Adolphe Regnier et Mury. La question posée était le parallèle des religions aryennes et des religions sémitiques étudiées dans leur principe et pour ainsi dire dans leur essence même qui serait, suivant M. Renan, le monothéisme d'un côté, le polythéisme de l'autre, distinction que n'acceptent ni M. de Vogüé, ni une partie de ses confrères. Cette brillante discussion, dont il nous est impossible de donner ici même un résumé succinct, rappelle jusqu'à un certain point l'importante controverse qui s'éleva, il y a quelques années, à peu près sur le même sujet, à propos d'une communication de M. Renan. La question ne paraît pas s'être beaucoup éclaircie depuis cette époque.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Quelques inscriptions du sud-est de la Gaule. — Dans une récente excursion que je viens de faire dans le Midi, j'ai eu l'occasion de copier plusieurs inscriptions dont quelques-unes sont complètement inédites, d'autres très-peu connues et publiées seulement, jusqu'ici, dans des recueils ou journaux de province, et enfin, trois ou quatre, reproduites presque partout d'après un texte primitif fautif et où j'ai pu relever de visu des fautes qu'il est utile de signaler.

Les lecteurs de la *Revue* me sauront gré, je l'espère, de livrer tout de suite à leurs études ces divers monuments sans commentaire. J'ai pensé que c'était le mieux : car, outre que je ne suis pas épigraphiste, les recherches à faire pour ajouter quelques réflexions à mes copies, m'auraient pris un temps assez long et qui eût bien pu faire ajourner indéfiniment la publication de ces nouveaux documents. Si quelques-uns sont plus connus que je ne le suppose, j'aurai, du moins, constaté leur existence présente. Il y a eu tant de monuments détruits depuis un siècle, qu'il n'est pas indifférent de signaler ceux qui ont échappé à la destruction. J'ai fait ce que j'ai pu pour en assurer la conservation définitive.

1.

D M
VALERI MAXIMI
FIL DEFVNCT ANN
XIII
PRAEF VICINTIVI
RORVM · PAGI
DEOBENSIS
VALERIA MATER ET
CASSEROS MARTVS
EIVS

Près Vaison. Sur une pierre sépulcrale ayant servi de tombeau au moyen âge.

Peut-être faut-il lire XLII au lieu de XIII. Mais la barre inférieure de la lettre L est alors bien peu marquée, car je ne l'ai point vue au moment où j'ai copié l'inscription et ce doute ne m'est venu qu'après coup, et sur une observation qui m'a été faite par le général Creuly.

2.

GENIO
FORENSI
CALVMALLVS
VAS · TABVL

Vaison. Sur une petite plaque de marbre de 0^m,08 carrés. — Appartient aujourd'hui au Musée de Saint-Germain.

3.

GENIO
COLLECIGEN
TONARIOR
VAS · RPR

Vaison. Sur une pierre sépulcrale, ayant servi d'auge au moyen âge. — Appartient aujourd'hui au Musée de Saint-Germain.

4.

D'un côté.	De l'autre.
T · CATI · MO	IN AGRVM PED XXV
DESTI	IN FRON . XXV

Vaison. Appartient au Musée de Saint-Germain.

5.

CVR
VARDIGI
/// E

Vaison. Appartient au Musée de Saint-Germain.

6.

D	M
VENVSIAE	
ANTHIMIL	
LAE	
C · VENVSIVS	
ANDRON · SEX	
VIR · AVG · CORP	

FILIAE
DVLCISSIV////

Cannes. Cippe en forme d'autel. — Appartient aujourd'hui à la Société archéologique de Cannes.

7.

VALERIAE
PATERNAE
L · VAL · BLATV
FILIAE · PISS
V · AN · XVIII

Territoire de Mougins, près Cannes.

8.

D M
T · FL · VA
LERIO Δ
T · FL · ADRETTI (1)
O · ETT · FL · MO
DERATVS · PPF

Chapelle de Notre-Dame-de-Vie, commune de Mougins, près Cannes.

9.

T · FL · VALERIO
T · FL · VALERIA
NVS · ET VOCO
NIA · PRIMITI
VA · FILIO ·
Q · V · A
XXVIII

Dans la sacristie de la même chapelle.

10.

A D M 
RESPICE PRAETERIENS ORO TITVLVMQ
DOLEBIS · QVAM PRAEMATVRE NIMI

(1) Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que plusieurs montagnes des Alpes-Maritimes portent le nom d'*Adrets*.

VM SIM MORTIS ADEPTVS · TRIGINTA AN
 NORVM RAPTA EST MIHI LVX GRATISSI
 MA VITAE ET DE GENTE MEA SOLVS SINE
 PARVOLO VIXI QVEM MATER MISERV
 FLEVIT QVOD PIETATIS HONORE RELICTA
 EST · Q · LVCCVNIO VERO
 HAELIA SECVNDINA MATER
 FILIO PISSIMO FECIT

Au Castellaras, commune de Mougins.

11.

D M
 /// TVRNINI
 /// A TVRNI

Fragment d'inscription. Sur une pierre grossière brisée, au bord d'une source sur la route d'Antibes à Grasse, au quartier Saint-Basile, commune de Mougins.

12.

COLLEGIO
 VTRICLAR
 C · IVLIVS
 CATVLLINVS
 DON POS

Bel autel. A la porte de la vieille église (monastère de Lérins), dans l'île de Saint-Honorat. (Le V et le S de *Catvllinus* sont liés.)

13.

12 11 E M

Sur une pierre enclavée au pied de la tour du vieux château de Lérins, côté est, dans l'île de Saint-Honorat. L'inscription se trouve placée à l'envers. J'ai bien cru reconnaître un oméga dans la première lettre.

14.

...BALBIAEI
 ...LVCILIA

15.

...EANA M · MVLT... *Materna?*
 ...MNAEETS I... *Alumna?*
 V /// VIFE

16.

LIVS PATE(1)

(1) Les lettres des fragments 15 et 16 sont absolument de la même dimension. Les deux fragments peuvent appartenir à la même inscription.

BI POSTERIS
ERVNT

Montagne des Incourdoules, sur la commune de Vallauris, au-dessus du golfe Jouan. Près de ces fragments sont des débris de colonnes. Il semble qu'il y ait eu là un petit temple.

17.

IVLIAE CAELIANAE
LIBERTAE NIALYSAE
VXORI MERENTISSIMAE
VIVVS FECIT

TVLLIVS FLAVIANVS
DECVRIONIS FILIVS
DOMO CATINA EX PROVIN
CIA SICILIA INCOLA ANTI
POLITANVS SIBI ET

18.

D M
VENVS · VIC
TORIN BENE
MERENTI
L · VIBIVS · ACILINVS
ET · L · VERCINVS
CLAPHYRNVS ///
H // R // DES

Antibes. A la Mairie.

19.

I
/ A
SACERD O

Antibes. Fragment renversé, au pied droit d'une petite croisée, dans le jardin du château.

20.

ΑΙΟΙΠΟΛΙΤ/
ΥΠΥΘΩΝΑΚΙ
ΙΚΑΙΕΥΕΡΓΕΣΙΑ
ΟΥΣΕΥΕΡΤΕΤ///

Fragment.

21.

D

V CALPA

N CALP ·

ET CALP · A

V I V

M

Fragment.

22.

EL LICIO FI

VIII KAL F

.. CAESARE · D

NEPOTE

HADRIAN

VIII COS

INSCRIPTIO..

PONTIFIC

DEDICATVA

A Antibes, chez le colonel Gazan. Fragment.

23.

A I E R N V S

C E M E N E L E N S I S

O P T I O · A D · O R D I N E

7 L E G · XXII (1)

P R I M I G E N I A E

P I A E · F I D E L I S · L · M

Tourette, près Nice. — Autel dont la partie supérieure a été brisée. Elle contenait trois lignes où on lisait du temps d'Honoré Bouche, MATRONIS | VEDIANTIVRS | P. ENISTALIVS P. F. | La ligne suivante manquant à demi aujourd'hui se lisait CL. PATERNVS. Mais Bouche n'avait pas vu à la septième ligne le signe 7 qui existe, comme l'avait très-bien soupçonné M. Léon Renier, et que j'ai vu très-nettement tracé. — Quoique cette inscription ait été souvent reproduite, comme elle est très-importante, j'ai cru devoir constater l'état dans lequel je l'ai trouvée.

(1) Bouquelot, *Inscriptions de Nice et Cannes*, p. 19, a lu LEG. XII; c'est une erreur.

24.

Q · ALBICCI
PVDENTI
QALBICCI
VS PVDEN
////VS PA
TRI ///VL///
///E///E///I.

Tourette. Fragment d'un tombeau, ayant servi d'auge au moyen âge.

25.

C MANTI PATERNI DECV///
IIVIR FLAMINIS CIVITATIS
AEBVTIA NEOPOTILLA//B///
EIVS ERGA SE ADFLICTION///
MARITO INCOMPARA///
FECIT
CVMQVO VIXIT ANN X
M VIII D X

Nice. Au couvent de Saint-Pons.

26.

C VALERIAE CANDIDU////IMMAT
MORTE SVBT QAN// \XX\///VALERIUS
VICTOR ET SECV////NEPOTILLA
FILIAE DV////I/////FECERVNT

Nice. Monastère de Saint-Pons. — Tombeau brisé en deux morceaux mal rejoints, ce qui explique les lacunes de toute une colonne de mots du haut en bas de l'inscription, où les lettres sont absentes ou sont presque complètement recouvertes par le mastic qui sert à boucher les vides entre les deux fragments intacts.

27.

M M A
FLAVIAE BASSILLAE CONIVG · CARISSIM · DOM
ROMA · MIRAE · ERGA · MARIT · AN//ORIS · ADQ · CASTITAT
FEMIN · QVAE VIXIT · ANN · XXXV · M III · DIEB · XII
AVRELIVS RHODISMIANVS · AVG · LIB · COM///ALP · MAPT (sic)

ET · AVREL · ROMVLA · FILIA · INPATIENTIS ///IOR
EIVS ADFLICTI ADQ · DESOLAT CARISS

S A //

Tombeau, en partie brisé à la partie inférieure du côté droit. Nice, monastère de Saint-Pons.

28.

VALERIAE MATERNI FIL · CARISSI
MAE ET IVIIO ALBICCIANO NEPOTI
DVLCISSIMO · ACVTIA PROTOGENIA
M SVIS INPENDIS SIBI ET SVIS FECIT

Sur un grand sarcophage. Nice, jardin du château.

29.

FLAVIAE PATER
NI FIL · PATERNAE
MANILIA · QVIN
TINA · MATER · FIL
CARISSIM · LDDD

Cippe en forme d'autel. Nice. Jardin de la citadelle.

30.

IAE SATVRNINAE F
IO PROFESSO FRATRI
IO ONERO PATRI
AE HONESTAE MATRI
HONESTILLA · FECIT
SIBI ET SVIS

Pierre tombale, dont toute la partie droite supérieure est presque complètement fruste. On entrevoit à la première ligne, avant IAE, les lettres GE, mais très-effacées, et L (LIO) à la troisième.

Nice. Jardin de la citadelle.

Je crois devoir ajouter à ces notes le relevé des débris d'inscription qui subsistent encore à la Turbie, tels que je les ai vus, au-dessus de la porte de la ville, encastrée dans le cintre qui date du moyen âge. Ce renseignement n'est peut-être pas inopportun, au moment où le chemin de fer qui vient de s'ouvrir, conduit en trois quarts d'heure de Nice à Monaco, c'est-à-dire au pied de la Turbie.

34.

SALPI
RVMPILI32.
NOSGENTES ALPINAE
TRVMPILI33.
NI

Vraisemblablement deux fins de mots.

Joffredi fait remarquer que l'on trouve facilement la place de ces syllabes dans l'inscription du trophée d'Auguste, rapportée par Pline. Les lettres ont 0^m,20 de haut, mais il existe à la bibliothèque de Nice un fragment de la lettre N, provenant du même monument, et qui appartient à un mot dont les lettres devaient avoir au moins 0^m,36 de haut. Toutes les lignes de l'inscription n'avaient donc pas la même dimension en hauteur.

ALEXANDRE BERTRAND.

— M. Robiou, agrégé d'histoire, docteur ès-lettres, trois fois lauréat de l'Académie des Inscriptions, a ouvert au commencement de mars (rue Bonaparte prolongée, 108), un cours sur l'*Histoire de la civilisation égyptienne*. Interrompu par les fêtes de Pâques, après un petit nombre de leçons sur les origines égyptiennes, la certitude du déchiffrement des hiéroglyphes, l'art, la vie privée et l'administration de l'Égypte au temps des premières dynasties historiques, ce cours, dont l'objet propre est de livrer au public, sans discussion de textes mais d'après les documents authentiques, les résultats positivement acquis à la science sur cette partie si curieuse et si considérable de l'histoire de l'humanité, se rouvrira prochainement aux jours et heures qui seront indiqués en temps utile par les journaux. Mais, dès aujourd'hui, nous pouvons faire connaître le programme des leçons qui restent à faire dans le cours du présent semestre :

Doctrines religieuses et philosophiques de l'Égypte aux siècles des pyramides.

Anarchie et démembrement ; question des dynasties tumulaires. Les provinces.

Éclat et puissance de la XII^e dynastie.

Démembrement. Invasion et domination des Hyksos. Les Hyksos égyptianisés. Les patriarches en Égypte.

Expulsion des étrangers. Conquêtes des Toutmès en Asie ; système de domination ; tributs.

L'art égyptien au temps de la XVIII^e dynastie. Gouvernement des Hébreux en Égypte.

Religion égyptienne. — *Mythologie*.

Religion égyptienne. — *Doctrine*.

Religion égyptienne. — *Culte ; apothéoses. Conclusion*.

Nos lecteurs nous permettront de joindre, en faveur de cette innovation dans l'enseignement public en France, notre appel au chaleureux appel que le maître de la science, M. de Rougé, a fait à son auditoire dans sa dernière leçon de mars en signalant ce cours comme essentiellement propre à populariser les résultats de l'égyptologie.

BIBLIOGRAPHIE

Enigmes de C. Symposius revues sur plusieurs manuscrits et traduites en vers français, par E.-F. Corpet. Louvain, Parisii, cura et sumptibus Caroli Stephani Corpet, 1868, in-8.

Quelqu'un se plaignait l'autre jour qu'il n'y eût guère d'hellénistes en France. « Mais, » répondit-on, par manière de consolation, à ce critique chagrin, « vous avez encore moins de latinistes. » Ce n'était pas une boutade paradoxale : quoique, dans l'enseignement de nos lycées, le latin tiennne bien plus de place que le grec, quoique nos professeurs sachent en général bien mieux le latin que le grec, à peine avons-nous maintenant en France trois ou quatre personnes qui aient étudié la langue latine en philologues, qui se soient signalées par des travaux originaux de lexicologie et de grammaire, ou qui soient capables d'aborder, avec quelque chance de succès, le difficile travail d'une édition savante. L'Université, nous l'espérons, ne se résignera pas à cette infériorité, qui commence à devenir trop sensible ; on sent partout les indices d'un réveil. Pour reconquérir notre rang en ces études auxquelles nous semblons tout particulièrement appelés par l'étroite parenté qui rattache notre langue et notre littérature à la langue et à la littérature latine, nous n'hésiterons pas, il faut l'espérer, à nous mettre à l'école de l'Allemagne, à devenir les disciples, tout à la fois empressés et indépendants, des Godefroy Hermann, des Haupt, des Lachmann, des Ritschl et des Corsen.

En attendant que le mouvement qui s'annonce ait tenu ses promesses, et que la philologie classique se soit relevée en France aux mains de générations nouvelles, c'est un devoir de signaler tout au moins avec honneur, au moment où ils disparaissent, ceux qui, pendant cette période si pauvre en œuvres remarquables, ont empêché la prescription de s'établir, et ont fait de leur mieux pour conserver les traditions de nos grands latinistes d'autrefois et pour maintenir l'honneur du drapeau. L'opuscule dont nous venons de transcrire le titre, nous fournit l'occasion désirée de rendre un hommage mérité à la mémoire trop oubliée d'un savant et laborieux latiniste, M. E.-F. Corpet : l'éloge doit être ici d'autant plus vif et plus marqué que nous avons affaire à un homme que sa profession semblait tourner d'un tout autre côté. Ces travaux, poursuivis avec persévérance pendant les heures de loisir que lui laissaient des occupations fatigantes, ne pouvaient lui valoir aucun avancement, aucun encourage-

ment officiel; quant à la réputation, dans quel cercle étroit reste renfermée, chez nous, celle que l'on peut conquérir par de telles études!

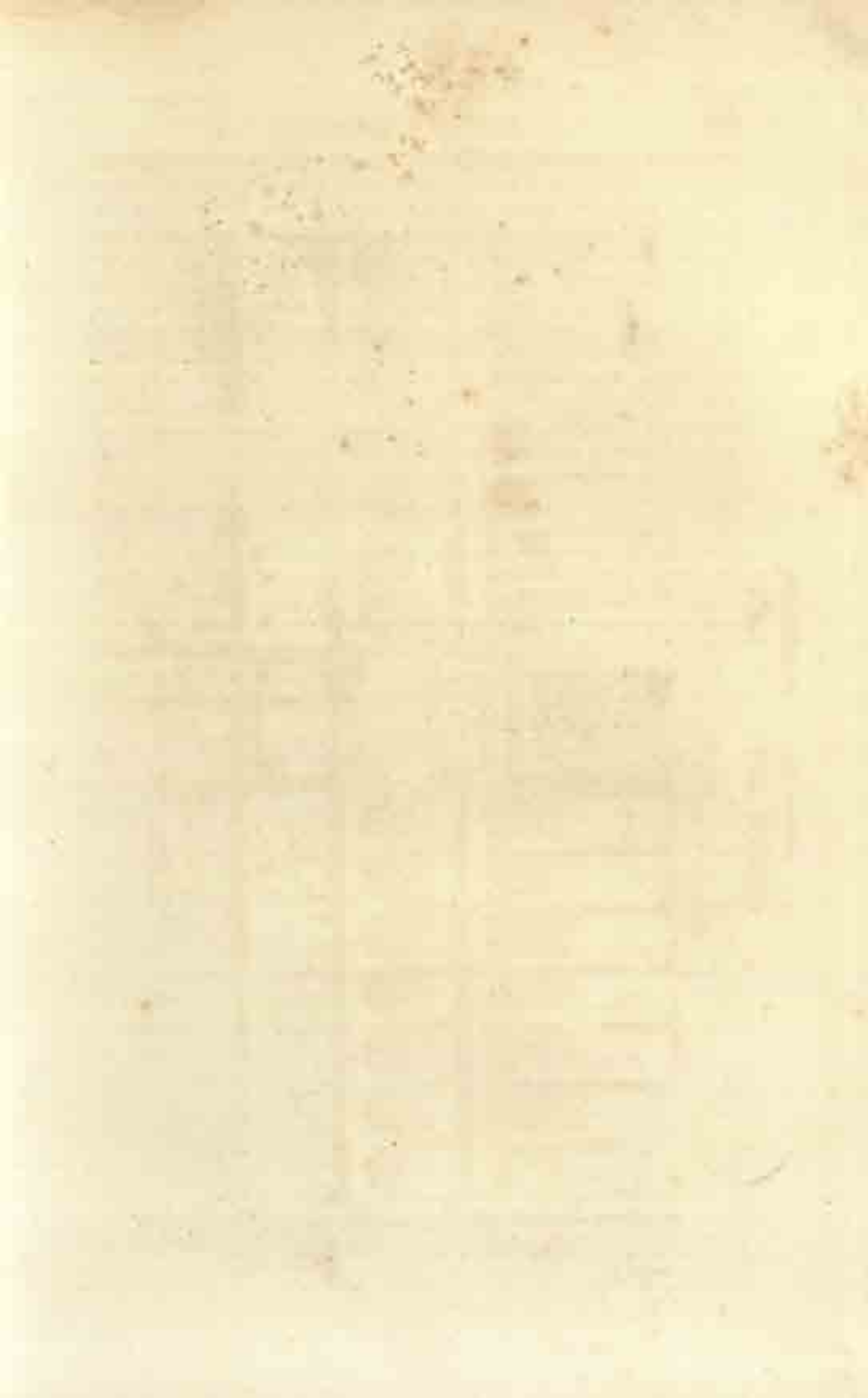
M. Corpet fit ses débuts dans les lettres en 1834; il traduisit pour la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke les livres IV, V, VI, VII, VIII de Tite-Live. Son travail fut trouvé assez soigné et assez exact pour que l'éditeur ait désiré s'assurer son concours pour la suite de cette grande entreprise. On le vit donc successivement traduire pour cette collection, avec M. Dubois, les *Puniques*, de Silius Italicus (1837), et seul (1843), les *Œuvres complètes* d'Ausone. En 1845, il donna les *Satires* de G. Lucilius, *fragments revus, augmentés, traduits et annotés pour la première fois en français* par M. Corpet.

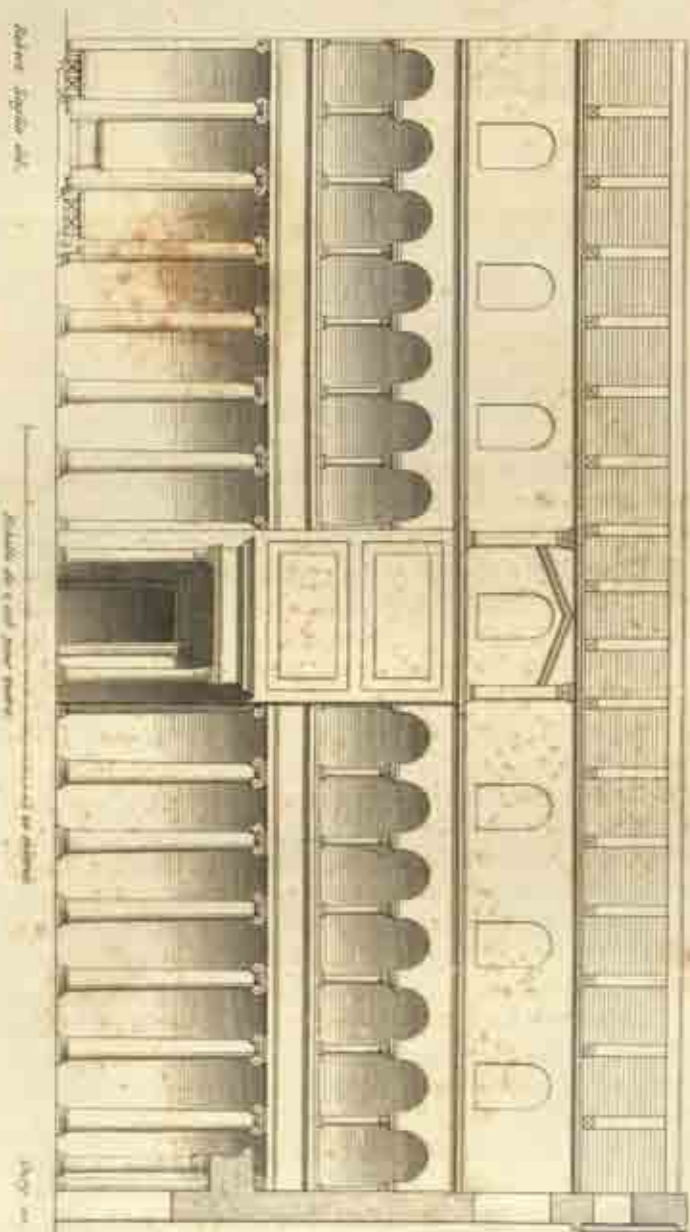
A vrai dire, ce travail sur Lucilius, un des plus précieux volumes de la collection Panckoucke avec le *Plaute* de M. Naudet, est le plus sérieux service que M. Corpet ait rendu aux lettres latines et restera son titre principal. M. Corpet ne s'est pas contenté de s'y montrer habile et diligent traducteur; l'état dans lequel nous est parvenu l'auteur qu'il s'était chargé de faire passer en français lui imposait ici une autre tâche, qui n'a pas paru au-dessus de ses forces; sous prétexte de traduire Lucilius, il a fait ici œuvre d'éditeur, dans le meilleur sens du mot. Au lieu d'imiter ceux qu'il qualifie avec raison « d'éditeurs ignorants ou paresseux, » et de se borner, comme la plupart de ses prédécesseurs, à réimprimer la collection des fragments de Lucilius telle que l'avait constituée, au xvi^e siècle, François Douza, il a, pour chaque fragment, pris soin de remonter aux meilleures éditions de l'auteur qu'il a conservées et aux leçons que fournit l'*apparatus criticus* qu'elles contiennent: il a discuté les variantes que donnent les manuscrits, et joint à chaque fragment d'excellentes notes critiques, grammaticales ou historiques. Il s'était mis au courant de tous les travaux auxquels avait donné lieu, depuis la renaissance, le texte de Lucilius, en France et hors de France; il avait recueilli toutes ces observations, toutes ces conjectures qui, sous la rubrique d'*Analecta*, de *Miscellanea*, se trouvent dispersées dans les recueils périodiques de l'Allemagne savante. A mesure que de nouveaux manuscrits seront étudiés ou qu'une meilleure classification des anciens permettra de choisir avec plus de sûreté entre les différentes leçons, on pourra encore éclaircir et améliorer, sur bien des points, le texte de Lucilius; mais l'édition de M. Corpet n'en aura pas moins, à son heure, marqué un réel progrès; nous ne sachons même pas que ceux qui veulent se faire quelque idée du rôle et du talent de Lucilius puissent encore trouver ses fragments réunis dans un répertoire plus complet et d'un plus commode usage, et mieux accompagnés des éclaircissements nécessaires.

Nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver quelque regret que, depuis lors, M. Corpet ait semblé se donner tout entier à l'étude des écrivains de décadence ou même des poètes du moyen âge: comme M. Boissonade, ce qui l'a poussé dans cette voie, c'est sans doute le désir de s'attaquer à des œuvres négligées jusqu'alors, de pouvoir offrir aux lecteurs de l'inconnu,

de l'inédit. On ne saurait dire tout ce que ces coquetteries de raffiné ont coûté aux lettres classiques : c'est ainsi qu'un homme comme M. Boissonade est mort sans avoir jamais appliqué sa science d'helléniste et son goût à aucun texte qui méritât un tel éditeur. Toutes proportions gardées, M. Corpet a fait de même ; ses travaux sont une traduction des *Poésies de Priscien* (1845), des *Œuvres de Paulin de Périgueux*, suivies d'un poème de Fortunat sur la vie de saint Martin ; il a aussi publié le texte d'un poème du moine Huchald sur la louange des chauves, *De laude calvorum*, poème dont tous les mots commencent par un C. Le charmant volume que nous avons sous les yeux appartient au même ordre de travaux, et le pieux éditeur a eu raison de relever, par la beauté de l'impression et du papier, ce que ces jeux d'esprit, d'une puérilité sénile, ont en eux-mêmes de monotone et de forcé. Dans les manuscrits de l'auteur, dont la liste nous est offerte au début du discret avant-propos qui précède cet opuscule, il s'en trouve qui présenteraient un intérêt plus durable que les *Enigmes* de Symposius. Sans parler du poème de Gilles de Paris, le *Korotinus*, qui n'a encore été publié qu'en partie, les lettres de saint Avitus, dont M. Corpet s'était beaucoup occupé dans ses dernières années, et dont il avait examiné les manuscrits contenus dans diverses bibliothèques, entre autres dans celle de Lyon, auraient mérité de trouver un éditeur compétent. Nous espérons que la piété filiale de M. Ch.-Et. Corpet, à qui les bibliophiles doivent déjà cette élégante plaquette, fera un de ces jours quelque nouvel emprunt à cette collection de manuscrits dont nous avons ici l'exact inventaire.

G. P.





BASILIQUE DE SAINT MARTIN
Coupe longitudinale de la nef restituée

RESTITUTION

DE LA

BASILIQUE DE SAINT-MARTIN DE TOURS

Aucune des églises de la Gaule barbare n'eut autant de célébrité que celle de Saint-Martin de Tours. Des pèlerins s'y acheminaient des contrées les plus éloignées. En tout temps des malades et des estropiés assiégeaient le tombeau du saint dans l'espoir d'obtenir leur guérison. C'est là qu'étaient jurés les pactes solennels, là que les victimes des révolutions trouvaient un asile inviolable. Pendant toute la durée de la dynastie mérovingienne, les rois et les princes y envoyèrent à l'envi les plus riches présents. Sous la seconde race, posséder l'église de Saint-Martin fut l'un des attributs les plus recommandables de la puissance. Elle fut la propriété d'Hugues Capet, de son père et de son aïeul; elle contribua au prestige qui rendit ces seigneurs les premiers de la nation.

La magnificence de ce sanctuaire répondait à la vénération dont il fut l'objet. Il datait des derniers moments de l'empire d'Occident. L'évêque Perpétue le fit construire vers l'an 472 à la place d'une chapelle qui recouvrait la sépulture de l'apôtre des Gaules dans le cimetière romain de la cité. Les marbres, la mosaïque, les métaux précieux, la peinture, rien n'y fut épargné. L'ouvrage fut réputé admirable pour le temps, et il conserva sa renommée jusqu'au moment de sa complète destruction, qui fut causée par un incendie aux approches de l'an 1000.

Les dimensions de l'édifice nous sont connues. Il avait 160 pieds de long, 60 de large et 45 de haut, depuis le sol jusqu'à la charpente du comble. En outre, nous savons qu'il était percé de cinquante-deux fenêtres et de huit portes, et que l'on comptait dans l'intérieur

jusqu'à cent vingt colonnes. Il était composé de deux parties distinctes : une nef, *capsus*, et un sanctuaire, *altarium*. Le sanctuaire possédait à lui seul trente-deux fenêtres.

Ces renseignements, que nous devons à Grégoire de Tours (1), sont de ceux qui irritent la curiosité plutôt qu'ils ne la satisfont. La description d'un monument fameux, ainsi réduite à quelques traits incohérents, donne l'envie de connaître l'ensemble. On voudrait voir, chacun à sa place, les éléments que l'on possède, et l'idée d'une restitution se présente à l'esprit.

Un érudit qui joignait beaucoup d'imagination à la connaissance de toutes les parties de l'antiquité, M. Charles Lenormant, essaya, il y a une trentaine d'années, de rétablir dans sa forme l'église Saint-Martin de Tours. Étonné du grand nombre de fenêtres que Grégoire attribue à l'*altarium*, il ne put pas croire que l'édifice ressemblât aux autres églises de l'époque, c'est-à-dire qu'il fût conçu sur le plan des basiliques romaines. Celles-ci, en effet, même lorsqu'elles sont munies d'un transept, comporteraient difficilement un pareil luxe de percements. Mais Constantin avait fait bâtir à Jérusalem, sur l'emplacement du saint sépulcre, une basilique qui avait pour sanctuaire une vaste rotonde. M. Lenormant pensa que cette disposition avait été appliquée à l'église Saint-Martin. Il pria M. Albert Lenoir de donner un corps à cette conjecture, et un plan avec élévation, dessiné par le savant architecte suivant la donnée qui lui était fournie, prit place dans l'édition de l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, donnée par la Société de l'histoire de France en 1836 (2).

L'idée de M. Lenormant est ingénieuse. Elle séduit au premier abord ; mais examinée de près, elle donne prise à l'objection la plus grave.

En effet, l'église de Tours, avec un sanctuaire rond et une nef allongée, aurait eu deux largeurs ; par conséquent, la mesure unique mentionnée par Grégoire ne concernait que l'une des deux parties à l'exclusion de l'autre. Or, si les soixante pieds de large s'étaient appliqués à la rotonde, la nef, à moins de supprimer les bas-côtés et par conséquent les colonnades, aurait été d'une étroitesse impossible ; et si les mêmes soixante pieds nous représentaient la largeur de la nef, alors le diamètre de la rotonde aurait été tel, que la nef n'aurait plus assez de longueur pour y établir le nombre voulu de colonnes.

(1) *Historia Francorum*, t. II, c. 14.

(2) Éclaircissements sur la restitution de l'église mérovingienne de Saint-Martin de Tours, à la fin du tome I^{er}.

Ajoutez à cela que, la nef étant si courte, il serait inexplicable que le vieil historien en eût consigné la largeur, plutôt que celle de l'immense rotonde.

Cette difficulté n'a pas pu échapper à M. Lenoir, car c'est en opérant avec le compas qu'elle devient surtout sensible. L'habile dessinateur n'en vint à bout qu'en adoptant des mesures dont aucune ne répond au texte. Il mit 50 pieds pour la largeur de la nef et 85 pour celle du sanctuaire.

On peut défier qui que ce soit, qui essayera de faire la restitution en se conformant au même programme, d'arriver à un résultat différent. Mais ce résultat est de ceux dont les esprits rigoureux ne sauraient se contenter; car, pour satisfaire à une condition que le texte n'exprime pas, il manque à celle qui est expressément énoncée. Il n'en faut pas davantage pour repousser l'hypothèse d'une rotonde.

La question est donc encore à l'état de problème.

Je vais essayer de la résoudre en employant des moyens nouveaux. Divers témoignages qui ont de la valeur ont été négligés par M. Lenormant. Ainsi, par exemple, il y a à tirer de Grégoire de Tours autre chose que la description incomplète qui vient d'être résumée. A propos d'événements qui eurent pour théâtre l'église Saint-Martin, l'*Histoire des Francs* aussi bien que les autres ouvrages du même auteur contiennent des explications ou des expressions utiles pour se figurer comment était faite telle ou telle partie de l'édifice. Des traits du même genre nous sont fournis par d'autres écrivains de date postérieure, qui virent encore debout la construction de Perpétue. Enfin nous avons le recueil des inscriptions gravées, ou peintes, ou exécutées en mosaïque, qui accompagnaient la décoration intérieure de la basilique. Elles se trouvent dans plusieurs manuscrits très-anciens de la *Vie de saint Martin*, par Sulpice Sévère (1). On dirait la copie d'un livret composé pour les étrangers qui venaient visiter les lieux sanctifiés par saint Martin, car le recueil débute par des inscriptions prises à Marmoutiers, dans les chambres où avait autrefois demeuré le saint. Celles de la basilique viennent après. Comme le compilateur qui a eu l'idée de les réunir a pris aussi le soin d'indiquer leur place dans le monument, il nous a procuré par là le moyen de rétablir plus d'une des dispositions de celui-ci. En

(1) Elles ont été imprimées plusieurs fois. Voir Eckard, *Codices manuscripti Quædamburgenses* (1733), p. 72; Hieronimus de Prato, *Salpicii Severi opera ad mss. codices emendata* (1741), t. I, p. 388; Angelo Mai, *Scriptorum veterum nom. collectio* (in-4°), t. V, p. 143; Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 225.

profitant ainsi des moindres lueurs susceptibles d'éclairer le sujet, si je ne rencontre pas la vérité, j'aurai au moins montré le chemin qu'il convient de prendre pour y parvenir.

Si embarrassante que soit la distribution des supports et des percements énumérés par Grégoire de Tours, il ne me semble pas que l'on soit autorisé à se figurer tout d'abord un édifice qui ait essentiellement différé par son plan du reste des églises bâties au v^e siècle. Il y a à cet égard quelque chose de très-significatif dans notre vieil historien. Aussitôt après avoir parlé de la basilique de Tours, il passe à une autre église qui fut bâtie dans le même temps à Clermont (1). Cette église, il la décrit également. Il en donne les dimensions ; il dit combien on y compte de colonnes, de portes et de fenêtres, absolument comme il a fait pour la première ; mais il ne s'en tient pas là. Il ajoute que l'édifice de Clermont avait deux bras en saillie sur l'alignement de sa nef, et une abside sur sa façade (2). Ces dispositions, rares encore au vi^e siècle, avaient été une nouveauté au v^e, et c'est pour cela que Grégoire les a jugées dignes de remarque. Eh bien, comment admettre qu'ayant été si attentif à signaler les traits exceptionnels d'une église qu'il mettait en quelque sorte en parallèle avec la sienne, il aurait gardé le silence à l'égard de celle-ci, si par sa forme elle était sortie de l'ordinaire ? La différence des deux descriptions nous conduit à l'idée que nous devons nous faire de l'un et de l'autre monument. A Clermont, c'était une basilique avec transept saillant et abside sur la façade ; à Tours, c'était une basilique qui n'avait qu'une abside et dont le transept, s'il y en avait un, ne débordait pas les bas-côtés.

Cela posé, il faut faire la division des deux parties : le *capsus* ou nef, l'*altarium* ou sanctuaire.

La longueur totale était de 160 pieds. Comme il résulte de la description que le sanctuaire était très-vaste, je lui donnerai 60 pieds, en priant le lecteur de m'accorder *a priori* cette dimension qui sera justifiée plus tard. Il restera 100 pieds pour la nef. Quant à la largeur, elle sera pour les deux parties la mesure voulue de 60 pieds.

(1) *Historia Francorum*, l. II, c. 16.

(2) « Inante absidem rotundam habens; ab utroque latere ascillas, eleganti constructas opere; totumque ædificium in modum crucis habetur expositum. »

I

LA NEF.

Je m'arrête d'abord à la nef pour ne plus la quitter que je n'en aie achevé la restitution.

Combien doit-on lui attribuer de colonnes ?

Les instructions données par M. Lenormant à M. Lenoir portaient qu'il fallait compter 44 colonnes pour la nef, et 79 pour le sanctuaire. Le texte peut, en effet, donner lieu à cette manière d'entendre les choses ; mais il comporte aussi la distribution inverse. La phrase de Grégoire de Tours est celle-ci :

« Habet fenestras in altario triginta duas, in capso viginti ; columnas quadraginta unam ; in toto edificio fenestras quinquaginta duas, columnas centum viginti ; ostia octo, tria in altario, quinque in capso. »

On voit que l'énumération pêche en ce que, tandis que chacune des deux parties a son compte à part de fenêtres et de portes, celui de leurs colonnes est exprimé seulement par le chiffre 44, se rapportant on ne sait à laquelle des deux, et par la somme 120, qui se rapporte à toutes les deux ensemble : ce qui revient à dire, d'une manière indéterminée, 44 d'une part et 79 de l'autre.

Dans l'hypothèse d'une rotonde, le plus grand nombre appartient forcément au sanctuaire, et le plus petit reste pour la nef. Mais dans l'hypothèse à laquelle je me suis arrêté, d'une basilique de forme ordinaire, c'est le contraire qui a lieu. Voyons si ce dernier résultat ne s'accorde pas mieux avec l'ordre d'idées qui a déterminé la construction de la phrase.

Quelle est la chose à laquelle l'auteur donne constamment la première place ? C'est le sanctuaire. Il dit au commencement : le sanctuaire a tant de fenêtres, et la nef tant ; il dit à la fin : le sanctuaire a tant de portes, et la nef tant. Donc au milieu, lorsqu'il parle des colonnes, son intention doit être de dire d'abord quel nombre il y en a au sanctuaire, et s'il juge à propos d'abrégier son discours par un sous-entendu, c'est à la nef que le sous-entendu s'appliquera.

Il se présente une difficulté en ce que de part et d'autre le nombre sur lequel on a à opérer est impair ; or la symétrie architectonique ne comporte pas les nombres impairs en fait de supports.

Comme tout dépend du chiffre connu 44, on peut se demander si

ce chiffre n'est pas une leçon vicieuse. Le texte permettrait de le supposer, car le mot qui suit *quadraginta unam*, écrit à la façon romaine *XLI*, étant *IN*, rien n'est plus naturel que de supposer une faute de transcription qui consisterait à avoir répété mal à propos l'*i* de *in*. Mais tous les manuscrits sont d'accord, et ces manuscrits, ainsi que je l'expliquerai plus tard, dérivent de deux sources tout à fait distinctes. Le mieux est donc de se soumettre à leur autorité. C'est ce que je ferai, imitant en cela l'exemple de M. Lenoir, qui a admis qu'une colonne isolée avait pu exister comme pièce d'ameublement dans chacune des parties de la basilique. On voit en effet une colonne dressée près de l'un des ambons dans plusieurs des anciennes églises de Rome.

Il s'agit par conséquent de trouver l'emploi de 78 colonnes dans la nef.

L'édifice, avec ses 60 pieds de large, était trop étroit pour porter au rez-de-chaussée quatre rangs de colonnes. En le divisant d'après la proportion qui existe d'ordinaire entre les bas-côtés et la nef des basiliques, il faut donner 30 pieds à la nef, et 15, moins l'épaisseur des murs de ladite nef, à chacun des bas-côtés : ce qui ne fera guère que 13 pieds pour ceux-ci. Or, on n'admettrait pas facilement que des galeries, larges seulement de 13 pieds, eussent été encore rétrécies par des colonnades absolument inutiles pour la solidité de l'ouvrage, et dont l'effet aurait été perdu.

D'autre part, comme le nombre de 78 colonnes donne 39 pour chaque côté, et que 39 colonnes de la dimension qu'il faut ici ne s'aligneraient pas sur un espace de 100 pieds, il est nécessaire d'introduire deux étages de portiques. Par conséquent une tribune régnait au-dessus des bas-côtés.

Je formerai l'ordre inférieur avec des colonnes de proportion ionique, c'est-à-dire ayant d'élévation neuf fois leur épaisseur, et comme je ne crois pas que les murs de clôture de la nef aient eu moins de 2 pieds d'épaisseur, ainsi que je l'ai indiqué précédemment, opérant sur cette base, je donnerai à mes colonnes 1 pied de module, autrement dit, 2 pieds d'épaisseur et 18 de haut.

Tout en m'arrêtant à ces mesures, qui sont les moindres que je puisse adopter, je me vois forcé, vu le nombre total des supports, de faire les entrecolonnements aussi étroits que possible. Il n'y a donc pas lieu d'introduire ici la mode, qui prévalut à l'époque barbare, de relier les colonnes par des arcades. J'aurai recours à l'architrave : ce à quoi m'autorise et l'antiquité de la basilique martinienne, et l'exemple de plusieurs des basiliques de Rome qui sont comptées

parmi les plus anciennes (Sainte-Marie Majeure, Sainte-Marie du Transtévère, Saint-Chrysogon en l'Île, etc.). Les entrecolonnements seront alors de 4 pieds plus 3 à 4 pouces, et à ce compte la longueur de 100 pieds admettrait un ordre de 15 colonnes.

C'est ici le lieu d'interroger nos inscriptions.

Celles de la nef accompagnaient des sujets religieux dont elles expliquaient le sens. Ces sujets étaient-ils exécutés en mosaïque ou en peinture ? On n'en sait rien. La seule chose certaine est que ces sujets n'étaient pas nombreux, et cela concorde avec la conclusion tirée précédemment du nombre des colonnes, qu'il devait y avoir un deuxième étage en portique, c'est-à-dire très-peu de plein.

L'un des tableaux occupait le dessus de la porte d'entrée, au revers de la façade. Il représentait la scène du denier de la veuve. *In introitu a parte occidentis super ostium historia picta vidua*, dit la rubrique écrite en tête des vers, que voici :

DISCAT EVANGELICO XPM SERMONE PATERI
 QVISQVE VENIT SYMMO VOTA REFERRE PEO
 QVAMVIS CORDE TREMENS SYMPLEX GENV CERNVVS ORET
 SI CESSENT OPERAE NEMPE FIDES YACVA EST
 LEGE SVB HAC PARITER LOCVPLES PAVPERQVE TENETVR
 CVI CENSVS DESIT MENTE PROBABIT OPVS
 NEC QVENQVAM EXCVSET TENVIS ATQVE ARTA FACVLTAS
 AFFECTV CONSTAT GLORIA NON PRETIO
 QVI TRIBVIT QVAECVMQVE OPVS EST IS PLVRIMA CONFERT
 PARYA LICET DEDERIT MAXIMA QVAEQVE CAPIT
 INTER OPVM CVMVLOS SCIMVS VEL DONA POTENTVM
 PRAELATVM VIDVAE PAVPERIS ESSE FIDEM
 MERCANTEM NVMMIS COELORYM REGNA DVOBVS
 SYBLIMEM VEXIT IVSTVS IN ASTRA PATER
 NON QVAE MVLTA DEDIT SED QVAE NVLLA RELIQVIT
 LAYDARI MERVIT IVDICIS ORE DEI.

Au-dessus d'une autre porte qui s'ouvrait sur le côté septentrional, *a parte Ligeris super ostium*, on voyait Jésus faisant marcher saint Pierre sur les flots, et une représentation de l'église de Jérusalem. Cela faisait deux tableaux expliqués par des légendes en prose, qui sont ainsi distribuées dans les manuscrits :

DISCIPVLIS PRAECIPIENTE DNO IN MARI NAVIGANTIBVS

VENTIS FLANTIBVS FLVCTIBVS EXCITATIS DNVS SVPER MARE
PEDIBVS AMBVLAT

ET SANGTO PETRO MERGENTI MANVM PORRIGIT ET IPSVM DE
PERICVLO LIBERAT

SCISSIMA XPI ECCLIA QVAE EST MATER OIVM ECCLIAHV
QVAM FVNDABERANT APOSTOLI IN QVA DESCENDIT SPVS SCVS
SVPER APOSTOLOS

IN SPECIE IGNIS LINGVARVM. IN EA POSITVS EST THRONVS
IACOBI APOSTOLI ET COLVNA IN QVA VERBERATVS EST XPS.

La distribution des lignes indique, selon toute apparence, que ces inscriptions formaient encadrement autour des sujets.

Immédiatement après, les mêmes manuscrits donnent une pièce de vers qui n'a plus trait ni à la tempête sur le lac de Tibériade, ni à l'église de Jérusalem. Elle devait accompagner divers sujets de la vie de saint Martin, à en juger par sa teneur, qui est telle :

QVISQVE SOLO ADCLINIS MERSISTI IN PVLVRE VVLTVM
HVMIDAE IN LISAE PRESSISTI LVMINA TERRAE
ATTOLLENS OCYLOS TREPIDO MIRACVLA VISV
CONCIPE ET EXIMIO CAVSAM COMMITTE PATRONO
NVLLA POTEST TANTAS COMPLECTI PAGINA VIRES
QVANQVAM IPSA HIS TITVLIS CAEMENTA ET SAXA NOTENTVR
TERRENVN NAM CLAVDIT OPVS QVOD REGIA COELI
SVSCIPIT ET RVTILIS INSCRIBVNT SIDERA GEMMIS
MARTINI SI QVAERIS OPEM TRANS ASTRA RESVRGENS
TANGE POLYM ANGELICVM SCRVTATVS IN AETHERA COELVM
ILLIC CONIVNCTVM DOMINO PERQVIRE PATRONVM
SECTANTEM AETERNI SEMPER VESTIGIA REGIS
SI DVBITAS INGESTA OCYLLIS MIRACVLA CERNE
QVEIS FAMVLI MERITVM VERVS SALVATOR HONORAT
AGGREDIT RELIQVOS INTER TOT MILLIA TESTIS
DVN NARRANDA VIDES SOLERS ET VISA RETEXIS
IN SANCTIS QVIDQVID SIGNAVIT PAGINA LIBRIS
INSTAVHANTE DEO QVO MVNEBE GAYDENT
CAECVS CLAVDYS INOPS PVRIOSVS ANXIVS AGER
DEBILIS OPPRESSVS CAPTIVVS MOESTVS EGENVS

OMNIS APOSTOLICIS GAUDET CVRATIO SIGNIS
 QVI FLENS ADVERIT LAETVS REDIT OMNIA CEDVNT
 NVBILA QVOD MERITVM TVRBAT MEDICINA SERENAT
 EXPETE PRAESIDIVM NON FVSTRA HAEC LIMINA PVLSAS
 IN CVNCTVM PERGIT PIETAS TAM PRODIGA MYNDYM.

A l'exemple de la plupart des éditeurs, j'ai supprimé un mot, insignifiant en apparence et inutile pour le mètre, qui est au commencement du premier vers dans tous les manuscrits. S'il ne s'agissait que de donner le texte correct de l'inscription, je passerais outre; mais il y a ici autre chose à faire. Il faut assigner à cette inscription la place qu'elle occupait, et qui n'a pas été indiquée, par une exception singulière à ce qui a été fait pour les autres pièces. L'omission est-elle réelle ou seulement apparente, et le renseignement qui nous manque ne se cacherait-il pas sous le mot en question ?

Les leçons varient, preuve qu'il s'est présenté en cet endroit une difficulté de déchiffrement. Dans les manuscrits 5325, 5580 et 40848 de la Bibliothèque impériale ainsi que dans un autre de la Bibliothèque de Quedlinbourg sur lequel a disserté Eckart (1), il y a *ect*. Les manuscrits 5584 et 5583, aussi de la Bibliothèque impériale, donnent, l'un *erat*, l'autre *exi*.

Tout cela revient pour moi à une fausse interprétation de *ect* avec un petit *a* suscrit, abréviation de *e contra*. La locution adverbiale *e contra* veut dire *à l'opposite, en face*. C'était la rubrique indiquant la place des tableaux qui représentaient les actes de saint Martin. Ceux-ci, par conséquent, se voyaient sur le côté méridional de la basilique. J'ajoute tout de suite qu'ils étaient en rapport de parfaite symétrie avec ceux du côté septentrional. Ils surmontaient aussi une porte, dont l'existence nous est connue par Grégoire de Tours qui en parle à deux reprises (2).

Ici une petite difficulté se présente. L'une des mentions que Grégoire nous a laissées de cette porte méridionale concerne précisément les vers qui étaient inscrits au-dessus, et l'historien dit qu'ils avaient pour auteur un compatriote de saint Martin, appelé également du nom de Martin (3), qui mourut métropolitain de la Galice à la fin du vi^e siècle. Ce personnage, se rendant de son pays en Espa-

(1) Voyez ci-dessus, p. 315, note 1.

(2) *Historia Francorum*, I. V, c. 38; *Miracula sancti Martini*, I. II, c. 6.

(3) « Versículos qui super ostium sunt a parte meridiana in basilica sancti Martini ipse composuit. » *Historia Francorum*, I. c.

gne, s'était arrêté à Tours du temps de l'évêque Enphrone, vers 560. Voilà qui est positif. Cependant la pièce que j'ai rapportée ci-dessus, bien qu'elle soit sans indication d'auteur dans les manuscrits qui nous fournissent les inscriptions, se retrouve parmi les œuvres de Paulin de Périgueux. Elle accompagne une épître en prose qui nous apprend qu'elle avait été composée à la demande de l'évêque Perpétue, pour remplir un espace réservé sur l'un des murs de la basilique (1). Si donc ces vers sont de Paulin de Périgueux, ils ne sont pas de saint Martin de Galice; par conséquent, ils ne nous représentent pas l'inscription de la porte méridionale.

La contradiction n'existe qu'en apparence. Grégoire de Tours à la main, il est facile de le démontrer.

En 538, un noble Franc du nom de Wilichaire, qui était beau-père du prince Chramne, se voyant compromis par la révolte de son gendre contre Clotaire I^{er}, vint se mettre sous la protection de saint Martin. Il fut logé dans une maison attenant à la basilique. Là il donna des fêtes et mena une vie très-désordonnée, si bien qu'un jour il mit le feu chez lui. L'incendie gagna l'église et y causa de grands ravages (2). Le reste va de soi. C'est le côté méridional qui dut le plus souffrir, attendu que les logements des hôtes de saint Martin étaient situés au midi. Il fallut refaire les tableaux de la vie du saint, et l'autre Martin, qui se trouvait à Tours au moment de cette réparation, composa une nouvelle légende pour remplacer celle de Paulin de Périgueux.

Tâchons de nous arranger maintenant avec nos deux portes latérales surmontées de tableaux et d'inscriptions monumentales.

La première idée qui vienne à l'esprit est qu'elles étaient percées dans les murs des bas-côtés. Mais dans toutes les basiliques d'ancienne date, les bas-côtés sont dénués de fenêtres; ils n'ont de jour que celui qu'ils reçoivent de la nef. Les sujets en peinture ou en mosaïque n'y auraient pas été bien placés; aussi n'en voit-on jamais en cet endroit. ce genre d'ornement est réservé pour la nef. Il faut d'ailleurs réfléchir qu'entre des dessus de porte et les combles des

(1) *Bibliotheca Patrum*, édition de Paris, 1580, t. VIII, col. 1071: « Benigne de his qui scripseram sentiendo, duplicastis audaciam Iussione ut etiamnum illi parietes consecrati versuum meorum ferant lituras, qui ad remedium imbecillitatis imbuimur. Versus per Dominissimum, meum diaconum, sicut præceperatis, emisi, quem pagina in pariete reserata suscipere. »

(2) *Historia Francorum*, l. IV, c. 20; *Chronicon Elianense*, dans Pertz, t. VII, p. 17.

bas-côtés il n'y aurait pas eu assez d'espace pour mettre tout ce que je viens de rappeler.

C'est une difficulté qui m'a longtemps arrêté. Je n'en suis sorti qu'en supposant chacune des portes latérales ouverte directement sur la nef, dans une partie pleine qui interrompait les deux premiers étages d'architecture. Alors les bas-côtés étaient aussi interrompus de toute la largeur de cette partie pleine, derrière laquelle régnait, au nord comme au sud, un porche recouvert par le plancher des tribunes supérieures.

Si l'on me demandait de justifier cette disposition par un exemple, je ne le pourrais pas. Mais combien avons-nous d'exemples de basiliques à citer? Tout ce que je puis dire en faveur de ma conjecture, c'est que, du moment que je l'eus adoptée, je vis tout le reste se coordonner de la manière la plus naturelle. Si une pareille rencontre ne fait pas que le résultat soit l'évidence même, elle lui assigne au moins une place parmi les choses très-probables.

La partie pleine n'ayant pas pu avoir moins de 15 pieds de large, il faut lui faire sa place en supprimant des colonnes dans le premier ordre. J'en avais d'abord supposé 15 de chaque côté; je n'en laisserai que 12, qui seront divisées en deux files de 6 : total, 24 pour les deux côtés.

Passons au deuxième ordre.

Nous sommes déjà à 23 pieds au-dessus du sol, et nous avons à réserver un troisième étage d'architecture pour les fenêtres. Il faut de petites colonnes. Supposons-les corinthiennes et de 7 pieds de haut; leur diamètre sera alors d'un peu plus de 8 pouces, et nous voilà dans la nécessité de les accoupler deux par deux, en les mettant l'une devant l'autre à la façon barbare. Le deuxième ordre étant interrompu aussi bien que le premier, cela nous fait pour chaque côté de la nef deux fois 6 couples, ou 48 colonnes en tout.

Je viens d'user d'un des procédés de la décadence pour disposer les colonnes. J'en introduirai un autre, qui consistera à relier les couples par des arcades. Par là les percements des tribunes sur la nef auront une hauteur d'environ 10 pieds.

J'ai dressé 24 colonnes au premier ordre et 48 au second, ce qui fait 72. Il en reste 6 pour aller à 78. Ces six seront employées deux par deux pour garnir les chambranles des trois grandes portes, comme cela est figuré sur notre planche. Deux autres portes plus petites, qui seront percées dans le mur de face, afin de compléter le nombre de cinq, n'auront pas besoin de cette décoration.

Il n'y a plus qu'à procéder à la disposition des fenêtres. Nous sa-

vons qu'on en comptait 20 dans la nef. Six ont leur place consacrée dans le mur de face : une en forme d'œil-de-bœuf au fronton et cinq sous l'entablement. Restent quatorze pour les murs latéraux, c'est-à-dire sept sur chacun des côtés.

La nécessité de tenir compte de l'œil-de-bœuf du fronton (puisque sans cela on n'arriverait pas au nombre pair voulu par le texte) nous apprend de quelle façon l'édifice était couvert. Il n'était pas plafonné. Les fermes du comble étaient apparentes et revêtues d'une décoration dont le percement du fronton favorisait l'effet. Cela nous fixe en même temps sur l'acception détournée dans laquelle Grégoire de Tours et d'autres écrivains de la décadence ont employé le mot *camera*. Ils ont entendu exprimer par là la disposition en bâtière des deux rampants de la toiture. *Camera* a été pour eux l'équivalent de *testudo*.

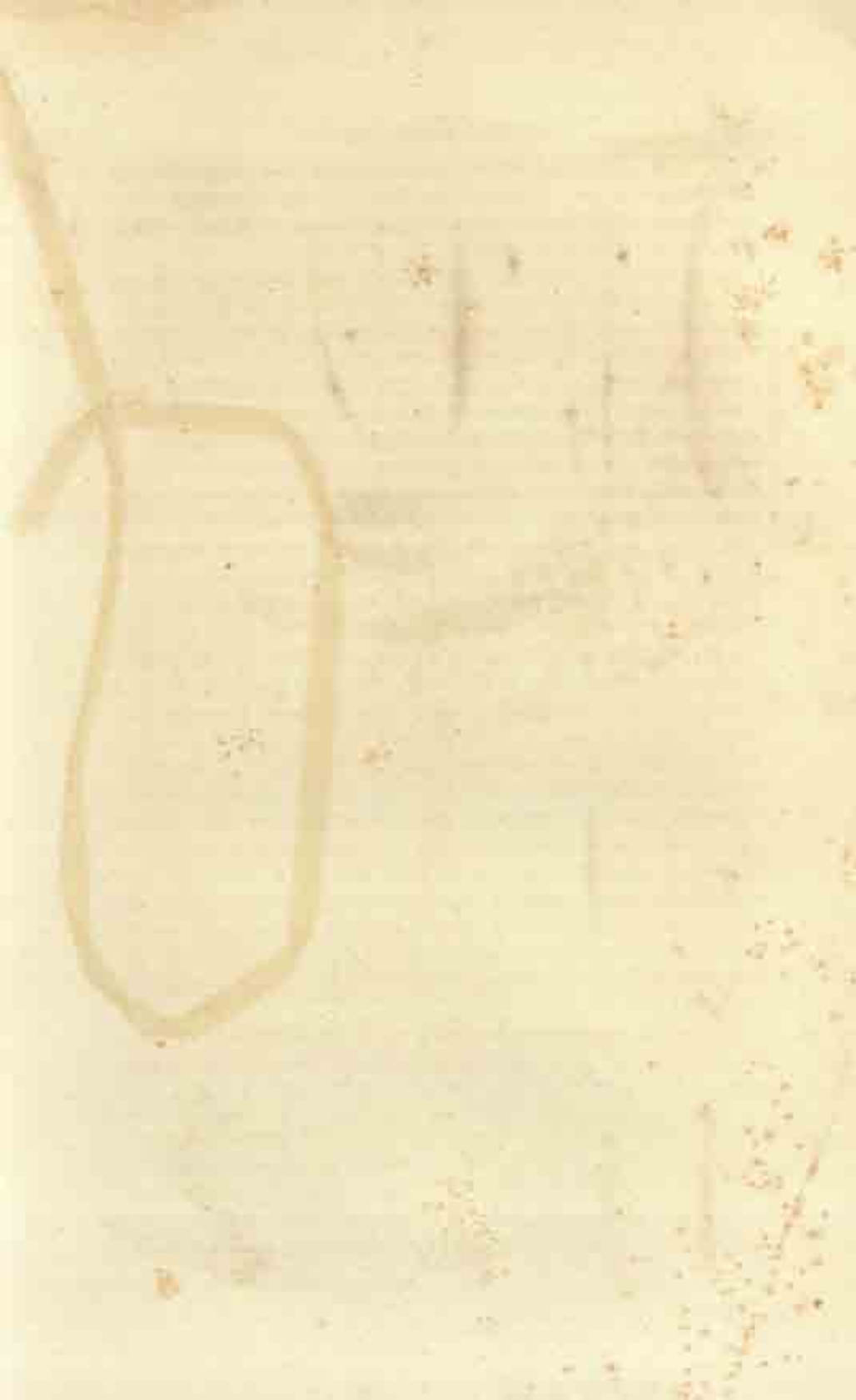
M. Albert Lenoir, dans sa restitution de la basilique, a réservé le haut de la nef pour l'emplacement du *chorus psallentium*, qu'il a dessiné à peu près sur le modèle de celui de Saint-Clément de Rome. Les trois entrecolonnements qui précèdent l'arc triomphal sont garnis de clôtures contre lesquelles s'appuient de droite et de gauche les ambons traditionnels. Ni Grégoire de Tours ni aucun des auteurs subséquents n'ont mentionné cette partie de l'église Saint-Martin ; mais elle est indiquée par les règles connues de l'ancienne liturgie. Elle est même prouvée indirectement par un canon du deuxième concile de Tours, lequel concile fut tenu dans la basilique en 567. *Pars illa, y est-il dit, quæ a cancellis versus altare dividitur, choris tantum psallentium pateat clericorum* (1). Qui doutera qu'en s'exprimant ainsi les pères du concile aient eu devant les yeux la disposition dont ils voulaient parler ? La clôture pour les chœurs est donc à mettre devant les trois ou quatre dernières travées de la nef. Je l'ai fait introduire dans mon dessin sur coupe, à l'exemple de M. Lenoir, et sans répondre de rien quant à la forme de l'ambon, que j'ignore complètement.

Je laisse de côté, pour y revenir plus tard, les dispositions extérieures de la nef. C'est du sanctuaire que je vais m'occuper à présent.

J. QUICHERAT.

(1) Labbe, *Collectio conciliorum*, t. V, col. 352.

(La suite prochainement.)



CIMETIÈRE DE MONSHEIM'

II

Nous avons annoncé dans le numéro de décembre dernier la découverte à Monsheim (Hesse-Rhénane) d'un cimetière fort intéressant de l'âge de la pierre polie. Nous avons donné dans une planche annexée à notre article le dessin des principaux vases trouvés à côté des squelettes. Nous sommes en mesure aujourd'hui de compléter nos renseignements et de donner le dessin des haches en pierre et autres objets recueillis avec les vases. C'est encore M. Lindenschmit qui nous servira de guide (2).

Le nombre des tombeaux était considérable, deux ou trois cents. Ils étaient tournés de l'ouest à l'est et rangés par séries avec des intervalles assez réguliers. On n'a vu nulle part ni construction en pierre ni dalles, aucune trace d'amas de terre ou tumulus : une simple inhumation. Les crânes avaient presque tous la face tournée du côté de la terre, ce qui semble indiquer que les morts avaient été placés dans la tombe dans une position assise ou accroupie. Ils appartiennent au type dolichocéphale; quant aux corps eux-mêmes, ils étaient à peu près complètement décomposés, et il a été impossible de recueillir un seul ossement intact. Les ustensiles en os et en bois s'il y en avait, comme cela est probable, ont dû être également détruits; on n'a donc recueilli, outre les vases au nombre de 23, que des haches et couteaux en pierre et des parures en coquillages.

Les haches de Monsheim sont de formes variées. Toutefois, le type dominant est celui qui figure sur notre planche sous les n^{os} 1, 2 et 7.

(1) Voir le numéro de décembre 1868.

(2) *Die Altkrähümer unserer heidnischen Zeit*, 11 Band, achtes Heft, 1868.

M. Lindenschmit fait à l'occasion de ce type les réflexions suivantes, que nous croyons devoir reproduire : « Ces haches, bien que ressemblant à un certain nombre d'autres que nous avons publiées dans la pl. I de notre 1^{er} vol., offrent cependant dans la forme de leurs surfaces latérales des caractères particuliers que l'on ne peut nullement regarder comme fortuits puisqu'ils se retrouvent dans presque toutes les haches de ce genre provenant des pays rhénans, et qui tendent à prouver que ces haches (pour nous servir de l'expression consacrée) ne sont pas des armes, mais bien des instruments de travail. Cela résulte non-seulement de la forme des surfaces latérales, comme nous venons de le dire, mais de la disproportion du poids de l'instrument avec le manche, qui ne pouvait être que très-mince ainsi que l'indiquent les dimensions très-restreintes du trou médian, et enfin de ce fait que le talon présente souvent des éclats qui ne peuvent provenir que de coups répétés comme ceux que l'on applique avec un maillet sur un coin que l'on veut enfoncer dans du bois ou autre matière dure. » M. Lindenschmit ajoute, et nous sommes parfaitement de son avis, que ces instruments doivent, en tous cas, comme toutes les haches percées en général, être rangés dans la dernière période du règne des instruments en pierre, en n'oubliant pas qu'on les retrouve encore assez longtemps après durant la période historique elle-même.

Objets figurés sur notre planche.

1. Élévation et profil d'une hache-marteau en schiste siliceux. Le trou rond percé pour recevoir le manche est loin du tranchant et proche du bord opposé de l'instrument. Les surfaces des côtés sont inégales; l'une d'elles, presque droite, se raccorde avec le tranchant au moyen d'un angle arrondi; l'autre est légèrement courbe.
2. Élévation et profil d'un instrument en grès rouge. Au milieu existe une rainure profonde et angulaire. Deux des pièces trouvées sont exactement de la même dimension, de telle sorte que leurs bords et leurs rainures s'ajustent avec exactitude.
3. Élévation et profil d'une hache-marteau en diorite. Le trou du manche se trouve presque au centre entre le tranchant et le talon.
4. Couteau en silex pyromaque.
5. Collier de coquillages. Les coquilles ont été taillées en petits disques et percées artificiellement.
6. Collier formé de fragments d'écailles en forme de breloques

brutes. Ces écailles ont été polies et percées seulement à la charnière ou base du coquillage.

7. Élévation et profil d'une hache-marteau en schiste siliceux avec un côté formé de lignes brisées, et l'autre d'une surface courbe. Le trou du manche est presque au milieu.

8. Élévation et profil d'un instrument de schiste siliceux en forme de ciseau.

9. Instrument de même genre avec un essai de percement pour le passage du manche.

10. Hache plate en diorite, forme de coin, se termine en pointe à l'opposé du tranchant qui est très-large.

11. Hache plate analogue, ayant à peu près la même largeur aux deux extrémités.

12. Meule à main, simple, ou pierre à moudre les céréales en grès rouge.

(Note de la Direction.)

On peut trouver sur ces découvertes de plus amples détails dans la *Revue de la Société d'histoire et d'antiquités rhénanes*, à Mayence, III^e vol., 1^{re} livraison, ainsi que dans la 1^{re} livraison, III^e vol. des *Archives d'anthropologie* (*Archiv für Anthropologie*, Heft 1, Band III).

LE TRÉSOR

DE

LA CATHÉDRALE D'AUXERRE

en 1567

ET DOCUMENTS

SUR LE TRÉSOR DE L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN AU XVI^e SIÈCLE

L'histoire de l'orfèvrerie serait impossible si, à côté des trop rares pièces échappées à la destruction et aux changements de mode, on n'avait des documents écrits qui viennent combler les lacunes, confirmer, contrôler et éclaircir les faits résultant de la comparaison des objets d'art eux-mêmes. Il est donc superflu de démontrer l'intérêt qu'offre la publication des anciens inventaires pour l'art et l'archéologie.

Telle est du reste, depuis longtemps, la pensée des érudits. Lorsqu'en 1723 l'abbé Lebeuf publia son *Histoire de la prise d'Auxerre* en utilisant principalement le manuscrit de dom Georges Viole (1), il eut soin d'insérer parmi les pièces justificatives un *Extrait des Inventaires des Reliquaires et autres vases sacrés ou ornemens de l'église cathédrale d'Auxerre dressés un peu avant la spoliation de cette église arrivés l'an 1567*. Cet extrait était tiré de l'inventaire reproduit *in extenso* par D. Viole.

Mais depuis, nos sentiments ont changé en matière de publication

[1] Voyez : *Histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots, et de la délivrance de la même ville les années 1567 et 1568, par un chanoine de la ville d'Auxerre*. Auxerre, 1723; préface, p. 1.

d'inventaires. Comme tout intéresse dans ces précieux documents, on n'en comprend guère la reproduction qu'intégrale et complète. C'est donc avec regret qu'on voit le savant abbé Lebeuf déclarer que « pour abrégé, il n'a mis ici que les pièces les plus considérables ou les plus dignes de remarque. »

A la fin de l'inventaire tronqué, Lebeuf dit encore : « Le lecteur permettra qu'on ne lui parle point ici des croix, chandeliers, burettes, bassins, encensoirs, calices et patènes, non plus que des chasubles, chappes, dalmatiques, aubes parées et autres ornemens : ce détail serait trop ennuyeux. »

Mais ce qui est plus grave, et encore plus à regretter, c'est que l'auteur de la *Prise d'Auxerre* ait cru devoir supprimer dans son extrait la description de tous les objets dont l'importance lui avait paru cependant mériter une mention.

Il serait donc désirable que nous pussions encore consulter les documents qui servirent à Lebeuf, et dont les copies, déjà rares de son temps, sont déclarées aujourd'hui perdues par MM. Challes et Quantin (*Histoire du diocèse d'Auxerre*, Paris, 1851, p. xvii).

Possédant une copie du manuscrit de dom Georges Viole, nous essayerons de combler la lacune que l'éminent historien de l'Auxerrois a volontairement laissée dans son récit de la prise d'Auxerre, et de donner un texte de plus aux érudits qui étudient la vieille orfèvrerie française. Malheureusement notre manuscrit, datant de la fin du xvii^e siècle ou du commencement du xviii^e, est extrêmement defectueux. Nous en conserverons néanmoins l'orthographe, en expliquant les passages obscurs ou altérés.

I

INVENTAIRE DES JOYAUX, RELIQUAIRES ET DE QUELQUES ORNEMENTS QUI ÉTOIENT AU GRAND TRÉSOR DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE UN PEU AUPARAVANT L'AN 1567, QUI ONT ÉTÉ PRIS SANS COMPTE PAR LES HÉRÉTIQUES.

1^e Une grande croix d'argent doré ayant un cruxifix ;

2^e Une Notre-Dame et un Saint-Jean autour, le pied soutenu par quatre lions, au milieu de laquelle il y avoit du bras de Saint Pélerin (1), comme le portoit l'écriteau. Le tout peçant 8 marcs.

On trouve dans le catalogue des reliques de l'église cathédrale d'Auxerre tel

(1) Sanctus Peregrinus, premier évêque d'Auxerre.

qu'il fut dressé environ l'an 1420, tiré d'un manuscrit de la reine Christine de Suède, conservé au Vatican, num. 1288, la mention suivante qui pourroit correspondre au reliquaire : « De ossibus Sancti Peregrini protopresulis in locali collato a domina Andegavensi. » (Lebeuf, *Hist. civile et ecclésiastique d'Auxerre*, éd. de 1855, t. IV, p. 240, 2^e colonne.)

Plus, une image de saint Étienne d'argent doré, le pied assis sur quatre lions, tenant une châsse en ses mains, en laquelle il y avoit du bras de saint Étienne, comme le portoit l'écriteau : *de Brachio S. Stephani protho martiris* ; le tout pesant onze marcs.

Plus, une petite image de saint Étienne d'argent doré, le pied de cuivre doré assis sur trois lions, tenant un caillou en sa main droite et de l'autre un livre ; le tout pesant trois marcs.

Dès l'an 1414, certaines lettres d'indulgence font mention du bras de saint Étienne. C'étoit peut-être la relique qui avoit été donnée par une dame dont on fait encore mention au mois d'octobre. Il est certain qu'en 1331, le 6 may, on fit une procession chez les Cordeliers pour l'arrivée de quelques reliques de ce saint Étienne. (Lebeuf.)

Dans le *Catalogue des reliques de l'église cathédrale d'Auxerre tel qu'il fut dressé environ l'an 1420* (*Histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, éd. de 1855, t. IV, p. 240, 2^e colonne), on trouve cette mention : « De brachio prothomartyris Stephani in locali collocato a domina d'Estempes. »

Plus, un joyau d'argent doré avec trois pilliers quarrez assis sur trois hommes sauvages, ayant un peu au-dessous du pied trois prophètes tenant trois rooles, au milieu trois étendarts, desus les quels il y a un rond de cristal, auquel est écrit : *De costa santi Stephani prothomartyris* ; et au-dessus du mesme rond l'image d'un crucifix avec celui de Notre Dame et de saint Jean ; le tout pesant six marcs et une once.

C'est peut-être, dit Lebeuf, le reliquaire apporté de Constantinople que l'évêque Guillaume de Seignelay avoit donné avant l'an 1220. (*Hist. ep. aux.,* p. 493.)

Plus, une image de Notre Dame couronnée, d'argent doré, sur un soubassement d'argent doré, tenant à la main droite un cristal et de l'autre son enfant, la couronne garnie de petites perles ; le tout pesant quatre marcs, sept onces.

Plus, un reliquaire en forme de chapelle, un clocher desus, sur un grand pied, le tout d'argent doré, auquel est écrit : *De Maxillis sancti Laurentii* ; le tout pesant quatre marcs.

Le 3 novembre 1413, le Chapitre avoit esté prendre processionnellement, chez feu Jean Du Pont, grand archidiacre, cette relique donnée par ses héritiers. *Registr.* 1413. (Lebeuf.)

Ce reliquaire est ainsi mentionné dans l'inventaire de 1420 : « Magna pars

mentonia cum dente sancti Laurentii in locali magistri Johannis de Ponte, ultimi archidiaconi, decenter reconditi.» (*Hist. civ. et ecclés. d'Auxerre*, 1855, t. IV, p. 242, 1^{re} col.)

Plus, un reliquaire d'argent doré assis sur un soubassement de cuivre doré, ayant au-dessus, en forme de chapelle, un tuyau de cuivre doré, soutenu de deux Maries tenant une boîte en leurs mains; en la face de la chapelle il y a encore deux Maries en sculpture, avec leurs enfants, et un écriteau où il est écrit : *Reliquia sanctarum Mariæ et Salomæ sanctique Vigili martyris*; sur lequel écriteau il y a une image de Notre Dame ayant un petit rondau sur la teste auquel il y avoit de la vray croix; le tout pesant 8 marcs.

Guillaume de Seignelai, évêque d'Auxerre, avoit donné, vers l'an 1229, une croix qui renfermoit du bois de la vraie croix. (*Hist. ep. antix.*, p. 493.) De plusieurs reliquaires, le Chapitre a pu faire faire celui-ci vers l'an 1420, auquel temps on vit naître à Auxerre une dévotion particulière envers les deux saintes ci-dessus nommées. (Lebeuf.)

Plus, une image de saint Pierre en forme pontificale, tenant en ses mains un reliquaire en forme de chapelle, et, dans la face de cette chapelle, il y a un cristal, où il est écrit : *De santa cruce, de costa santi Petri, de capillis Mariæ Magdalene et de ossibus santi Mauritii*, tenant une clef en la main, la couronne garnie de petites pierreries de peu de valeur; cette image est assise sur un soubassement d'argent doré; le tout pesant dix marcs, quatre onces.

Ce qui porte ici le nom de sainte Marie-Magdelene est peut-être la relique que l'évêque Erard de Lesignes avoit donné vers l'an 1275. (*Hist. ep. antix.*, p. 505.) (Lebeuf.)

Dans l'inventaire de 1420, on lit : « De reliquiis B. Marie Magdalene in capea palmarum. » (*Hist. civ. et eccl. d'Auxerre*, 1855, t. IV, p. 241, 2^e colonne.)

Plus, une image de saint Jean l'évangéliste tenant un cristal garni d'argent doré aux deux bouts, au-dessus duquel cristal il y a un petit ange qui porte cet écriteau : *De reliquiis S. Pauli apostoli, de Capillis B. Marcelli episcopi*. Cette image est assise sur un soubassement aussy d'argent doré; le tout pesant dix marcs, quatre onces.

Le Chapitre avoit fait faire cette image à Auxerre en 1415. « Ex registro. » (Lebeuf.)

Plus, une image de saint Vincent, d'argent doré, ayant en la main droite un écriteau rond, c'est un cristal rond enchâssé par les deux bouts d'argent doré, et dessus une ange assis sur un soubassement, où il est écrit : *Sanctus Vincentius*; le tout pesant onze marcs, une once.

Plus, un reliquaire d'argent doré en forme de chapelle, ayant au-dessus un petit crucifix, assis sur un grand pied, auquel sont plusieurs reliques; le tout pesant quatre marcs, trois onces.

Plus, une croix d'argent garnie de plusieurs petites pierreries de peu de valeur, où il y a plusieurs sièges vides de pierres; en cette croix est une image du crucifix assis sur un grand pied de cuivre doré. C'est la croix que l'on porte ordinairement aux malades; le tout pesant deux marcs et une once.

Plus, une image d'ange debout, tenant en ses mains deux tablettes d'argent, où sont plusieurs reliques, comme marque l'écriteau.

Plus, un crucifix d'ivoire sur une croix noire, ayant deux anges d'ivoire dessus, à l'entour une Notre Dame et un Saint Jean aussy d'ivoire, assis sur un soubassement aussy d'ivoire.

Plus, un repositoire des onctions assis sur quatre lions d'argent doré; le tout pesant quatorze à quinze onces.

Plus, deux petites burettes d'argent pesant cinq onces et trois trézeaux.

Plus, deux chandeliers d'argent, armoriez des armes de (*en blanc*), pesant ensemble six marcs deux onces.

Plus, un bénitier d'argent doré avec le goupillon, ayant au pied une potence de fer, la quel étant oté, le reste pese onze marcs deux onces et un trézeau.

Plus, deux croix d'argent acoutumées de porter à l'autel et aux processions, assises sur deux panneaux de cuivre doré; elles pesent ensemble (*en blanc*).

Plus, deux ensençoires d'argent ayant chacune une potence de fer, le tout pesant 40 marcs, six onces.

Plus, une petite chapelle couverte d'argent, ayant quatre petites images d'argent doré à l'entour, en laquelle reposoient le[s] chef[s] de saint Gervais et de saint Protas, laquelle n'a point été ouverte faisant l'inventaire.

Plus, une image de bois de saint Fælix couverte d'argent.

Plus, un bras de bois couvert de patennes (1) d'argent, ayant la

(1) Patenne signifie lame.

main d'argent dans laquelle est enchassée du bras de saint Guillaume archevesque (1).

Plus, deux petites tablettes de bois, fermantes à deux charnières d'argent, ayants plusieurs prophetesses (2) barrées de feuillages d'argent doré, garnie[s] de plusieurs pierres turquoises; le tout fermant à un petit loquet d'argent doré.

C'étoient apparament, dit Lebeuf dont nous reproduisons encore le commentaire, les anciennes diptyques où étoient d'un côté les noms des vivans et de l'autre ceux des morts, que le soudiacre prononçoit derrière l'autel vis-à-vis le prêtre aux deux Memento du canon de la messe : ce qui a commencé de cesser lorsqu'on a élevé un retable derrière l'autel. On faisoit tenir dans ces tablettes un parchemin qui contenoit ces noms. De semblables tablettes ont pu aussi servir pour le Repons-graduel et le Repons-alleluiatique de la messe. Le chantre y attachoit le feuillet qui les renfermoit et montoit à la tribune pour les y chanter. Voyez les ordres romains primitifs qui sont les fondemens des Rits de la France depuis Charlemagne. (Mabil. mus. Ital.) Il y a dans le trésor de l'église de Bourges des tablettes qui ressemblent à celles-ci, mais qui sont d'ivoire. Peut-être que celles d'Auxerre en étoient, et que les prophètes que le faiseur d'inventaire a cru y voir, étoient des figures romaines comme dans celles de Bourges, dans celles de Liège, de Compiègne et dans les deux autres dont M. Baudelot parle dans son Traité de l'utilité des voyages. Et parce qu'on mettoit sur l'autel les tablettes où étoient les prétendus prophètes, c'est pour cela qu'on appelle encore à Auxerre du nom de prophètes certains carrez qu'on met aux grandes fêtes sur l'autel de la cathédrale qui sont des restes d'orfrois d'anciennes chappes où différens saints sont représentez. V. les Mem. de Trev., sept. 1724, p. 1675.

INVENTAIRE DU PETIT TRÉSOR.

Le chef de saint Amatre (3) enchassé en argent doré, ayant une mitre d'argent doré garnie de petites pierreries de peu de valeur, et au col du reliquaie une rose émaillée d'azur, pendante à une chaîne d'argent doré; le tout pesant vingt-sept marcs e[st] demi.

C'est le reliquaie qu'avoit fait faire Pierre des Grez, évêque d'Auxerre, après avoir visité l'an 1320 le corps de ce saint dont il sépara la tête. Cette tête est, selon les apparences, celle qu'on a enchassée en 1636 sous le nom de Chef de saint Just; elle est presque tout entière et fort grosse. (Lebeuf.)

(1) *Brachium sancti Guillelmi Bituricensis*. Inv. de 1439.

(2) Lebeuf, qui a reproduit presque entièrement cet article, met avec raison : Prophètes.

(3) *Sanctus Amator*, cinquième évêque d'Auxerre.

Plus, le chef de saint Jus[t] enchassé en argent doré, ayant au col un colier d'argent doré garny de fleurette[s] blanche[s] vermeillées, et sur les épaules la forme d'un colier garny de diverses pierres de peu de valeur, et sur le chef un petit rond de cristal où il est écrit : *Caput Sti Justi*, assis sur quatre petits lions d'argent doré ; le tout pesant 10 marcs.

Ce reliquaire avoit été fait en 1425 aux dépens du Chapitre selon les registres. Il ne renfermoit pas toute la tête. Dès le tems auquel elle étoit dans l'église de Saint Amaire, il y eut quelques distractions qui en furent faites et qui servirent à enrichir l'abbaye de Corvey, en Saxe, et celle de N. D. des Hermites, dans le pays des Suisses. Le bréviaire d'Auxerre, imprimé en 1580, se trompe en disant qu'on a conservé cette tête enfièbre dans la cathédrale jusqu'en l'an 1567, et en ajoutant que la ville perdit alors toutes les reliques qu'elle possédoit. Ce qui fut recouvert (*sic*) du chef de saint Just peut fort bien être l'un des morceaux du crâne qui furent enchassés en 1636.

On lit dans l'Inventaire de 1420 (*Hist. civ. et eccl. d'Auxerre*, 1855, t. IV, p. 241, 1^{re} col.) : « Caput sancti Justi martyris. »

Plus, une image de saint Pierre d'argent doré sur un soubassement aussy d'argent doré, sur lequel sont les armes de M. de Longueville, évêque d'Auxerre, tenant deux clefs en ses mains et un rond de cristal enchassé par les deux bouts ; en l'un desquels est l'image de sainte Petronille et à l'autre celle de saint André ; et par dessus le rond est l'image du crucifix auquel il y a écrit : *Du bras de saint Pierre*. Au pied de la mesme image, sur le soubassement, est un priant en forme de pontifical crossé et mitré, aussy d'argent doré ; le tout pesant vingt-quatre marcs et trois onces,

Ce joyau fut donné par l'évêque dénommé le 6 mai 1409. On le portoit quelquefois seul aux processions extraordinaires comme celle du dimanche 8 mars 1534 et celle du vendredi 2 avril 1535. *Regist. Capit. (Lebeuf.)*

Plus, un reliquaire appelé le Joyeau, d'argent doré, assis sur quatre lions aussy d'argent doré, ayant à l'une des faces un autel en sculptures, garny de livres, calices, paix, et une table devant, en laquelle est émaillé un crucifix et l'image de Notre Dame et de saint Jean ; et devant le grand autel il y a un priant, ayant derrier luy un personnage debout tenant une mitre et une image de Notre Dame couronnée, debout, tenant un vêtement long en forme de thunique ; et, derrier la mesme image, il y a un ange sur un pillier ; au milieu de la face est une image de saint Michel avec de beau[x] feuillages et quatre cristaux en forme d'église, au milieu desquels il y a deux petits anges élevez, dont l'un tient une encensoire et l'autre prie. Il y a l'image de saint Germain en pontifical, tenant la croix, et devant luy un mullet trébuche ; à l'autre quartier de la mesme face, il y a

deux personnages en forme de deux coquins (1) : l'un assis et l'autre debout. A l'un des deux bouts est l'image de saint Germain croisé et mitré, et à l'autre l'image de saint Etienne. Au-dessus du mesme joyau, il y a deux gros anges tenant chacun d'une main un encensoir et [de] l'autre soutenant un rond en forme de soleil, au-dessus un crucifix, l'image de Notre Dame et de saint Jean, sur les quatre bouts quatre petites tournelles sur lesquels sont quatre petites bannières ; auquel joyau on porte le *Corpus Domini* le jour du Saint Sacrement ; le tout pesant 60 marcs e[t] demis.

Plus, un bâton couvert d'argent doré, ayant un aigle dessus aussy d'argent doré, lequel porte le chantre quand il tient c[et] cœur.

Plus, deux petits chandelier[s] d'argent pesant treize onces e[t] demies ; — une paix carée et dorée pesant douze onces ; — une petite paix d'argent pesant cinq onces.

Plus, un petit reliquaire où il y a de la coste de saint Vigile (2), pesant sept onces, deux treizeaux ; — une image de saint Etienne, pesant dix onces et quatre treizeaux.

Plus, une boîte d'argent pour metre les hosties, pesant six onces, cinq treizeaux.

Plus, un tuyau d'argent doré qui servoit après la communion aux clerc[s] pour boire au calice, pesant une once, sept treizeaux.

Ulger, prévôt des chanoines, mort le 7 mai vers l'an 1150, avoit donné des chasubles d'argent à cet usage, (*Nérol. cathédral.*) (Lebeuf.)

Plus, deux plats d'argent pesant cinq marcs, cinq onces ; — trois croix d'argent ; — un pot de fer où sont plusieurs[s] reliques.

Plus, un reliquaire d'argent en forme carrée, auquel est le manteau de saint Martin ; et l'image de ce mesme saint est représenté[e] à cheval divisant son manteau à un pauvre ; et desus ce reliquaire on y voit *Deus in nubibus*, tenant un écriteau ; d'autre costé saint Etienne et deux tyrans ; le tout pesant vingt et un marcs, six onces.

On possédoit cette relique à Auxerre dès le xiii^e siècle. L'évêque Erard de Laignes en envoya, l'an 1271, à Jean de Conty, chantre d'Amiens, qui donna cette étoffe à l'abbaye de Saint-Martin de la même ville. L'église d'Auxerre en donna encore en 1390 à la comtesse de Nevers, en 1410 à la collégiale de Clamecy, et en 1567, six mois avant la dissipation de ce reliquaire, à l'église d'Olivet, proche Orléans. *Ex Tabul. eccl. amb. et Reg. cop. Antis.* (Lebeuf.)

Le reliquaire n'était pas antérieur à 1420, car, à cette époque, voici comment

(1) Coquin signifie mendiant ; voy. Du Cange.

(2) Sanctus Vigilius, vingt-et-unième évêque d'Auxerre.

est décrite la relique : « Magna pars mantelli sancti Martini Turonensis, in capsa lignea. » (*Invent. de 1420*, p. 241.)

Plus, six tasses d'argent marquées par les hors de cette manière : G. DE TANGY (1), pesant neuf marcs.

Plus, deux pots d'argent doré marqués G. de Tangy, pesant trois marcs; — une chapelle de drap d'or assise sur du velour noir, appelée de *Marcilly*; — une chasuble, thunique et dalmatique garny de lions rampants.

Plus, une chapelle communément appelée *les Anglois*, que donna feu Monsieur de Longueville, autrefois évêque, armoriée de ses armes. Cette chapelle étoit composée de trois draps d'autel et un drap pour parer la chaire pontifical, d'une chasuble, thunique et dalmatique, trois chappes de damas blanc parsemées de biches en broderies d'or et d'argent, trois autres draps de serge violette, trois draps de soye verte et rouge semez de biches d'or.

Plus, trois draps de soye blanche, semez d'images d'or, faits en broderies, dont il y en a deux qui sont armoriées aux deux bouts des armes des seigneurs de Signelay.

Trois draps de taffetas, et un priant en forme de jacobin crossé et mitré, où sont les armes de Monsieur de Majorc, autrefois évêque d'Auxerre.

Cet article de l'Inventaire, omis par Lebeuf dans l'*Histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots*, se retrouve dans son *Histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, édit. de 1835, t. II, p. 90. Ce M. de Majorque est le 89^e évêque d'Auxerre, qui gouverna le diocèse de 1473 à 1477. Transféré ensuite à Majorque, il aurait, suivant Lebeuf, envoyé les trois parements dont il est question au mois de mai 1482. (*Hist. d'Auxerre*, t. II, p. 89.)

II

L'histoire manuscrite de Dom Viole contient encore, sur le trésor de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, des documents omis ou abrégés par Lebeuf, et qui cependant méritent d'être connus textuellement.

« Les Calvinistes, qui sçavoient que la particulière dévotion de ce diocèse étoit à Saint-Germain, résolurent, après avoir pillé cette

(1) Ce chanoine, Germain de Tangy, vivoit en 1470. (Lebeuf.)

église, de la ruiner jusque dans ses fondements; dans le temps que la ville fut prise, ils donnerent ordre à MICHEL GUESPIEN (1), de leur faction et tres-excellent peintre de la paroisse de Notre Dame La D'heors, de faire le guet devant cette église, pour qu'il ne fut rien distrait; ils pillèrent sur le grand autel sept grandes châsses d'un prix inestimable :

1° La châsse de saint Germain, couverte d'émeraudes et de pierres inestimables;

2° La châsse de saint Aunere, évêque d'Auxerre;

3° La châsse de saint Urbin, pape et martyr;

4° La châsse de saint Thibaut, confesseur;

5° La châsse de saint Sébastien, martyr;

6° La châsse de saint Romain, qui donna l'habit à saint Benoist;

7° La châsse de saint Maurice.

Ces reliques étoient très-célebres et souvent portées en procession quand on avoit besoin de pluie ou de beau temps. »

« De crainte de grossir ce livre, » dit Lebeuf, p. xj des pièces justificatives de la *Prise d'Auxerre*, « on ne rapportera point ici la chartre par laquelle Charles IX fit transporter de Saint-Germain d'Auxerre à la Sainte Chapelle de Paris une grande croix d'or garnie d'émeraudes donnée par les rois ses prédécesseurs. Elle est adressée à Guillaume Bailly, président en la Chambre des comptes, donnée à Bordeaux ce dernier jour d'avril 1565 et signée Laubespine. Au lieu de cette croix que le roi voulut mettre en seureté à cause des troubles, il en donna une autre d'or, longue environ d'un pied et demi, ornée de quelques pierres et diamans. On a un procès-verbal de sa réception du 28 février 1567. Ainsi il n'y avoit que sept mois qu'on la possédoit lorsqu'elle fut enlevée. »

Nous donnons ci-dessous un extrait de ce procès-verbal de la réception de la croix envoyée par Charles IX. Il était inséré dans l'*Histoire de la prise d'Auxerre*, de D. Georges Viole. La copie défectueuse que nous en possédons ne renferme qu'un fragment de l'acte, mais l'endroit important, c'est-à-dire la description de l'objet, est conservé.

* RELATION D'UNE CROIX TRÈS-RICHE QUE CHARLES IX, ROY DE

(1) Ce peintre n'est cité nulle part comme artiste. Lebeuf le nomme, mais sans indiquer sa profession de peintre, ce qui l'a fait passer inaperçu. L'histoire de la prise d'Auxerre fait connaître trois autres noms d'artistes. Mamerot, huguenot, était orfèvre à Auxerre en 1567 (p. 145), ainsi que Jean Marchand vers 1583 (ibid., pièces justificatives, suppl., p. ii.); Jean Rémon, orfèvre à Paris, fabriqua en 1561 un chef et une image de Monsieur St Christophé (ibid., pièce. justif., p. xiv).

FRANCE, EMPORTA POUR TRANSFÉRER A LA SAINTE CHAPELLE DE PARIS SOUS PRÉTEXTE QU'ELLE NE FUT PRISE DANS LE FORT DES GUERRES CIVILES, ET EN DONNA UNE AUTRE A LA PLACE D'UN BIEN MOINDRE PRIX. ON A JUGÉ A PROPOS DE RAPPORTER L'ACTE FAIT EN CE TEMPS-LÀ.

« *Acte.*

« Ce jour d'huy vingt huit janvier mil cinq cent soixante et sept, suivant l'édit (1), en la présence de nous Jean Rousset et Pierre Armant notaires royaux en la ville et baillage d'Auxerre vénérable et religieuse personne Pere Pierre Pesselier (2) grand prieur et aumonier de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre a present[é] au[x] venerables religieux frères Edme Nigot infirmier et sous-prieur, Thomas Muance, grenetier, Jean Clopet, secretaire, Jean Pruche, Pierre Beauressers, Etienne Girardy, Nicolas Barthelmy, Pierre Chrétien, Jean Colot, Regnault Viniel, Edme Trucher et Claude de Pesselier, tous prestres, religieux profez de la dite abbaye, faisant et représentant la plus grande partie des religieux de la dite abbaye de Saint-Germain d'Auxerre : une croix d'or d'environ un pied e[t] demi de long ayant trois fleurs de lys doubles au[x] trois bouts d'en haut et un crusifix au milieu, avec son embasement, et au-dessous neufs autres petites fleurs de lys pour soutenir ledit embasement, et en laquelle croix sont appliquées sept vingt quatre perles tant grosses, moyennes que petites, 4 diamants, 2 à pointes qui servent de cloux au crusifix, neufs rubis balets (3) et un original, 5 saphi[r]s, et au derriere un peu de la vraye croix enchassé dans du cristal ; icelle croix garnie de son étuy, laquelle le dit Pesselier a dit luy avoir été delivrée depuis peu par le Roy notre Sire, à un certain commendement au lieu de Paris, pour estre portée et delivrée aux Religieux en la dite abbaye de Saint-Germain d'Auxerre pour et au lieu de la croix d'or garnie d'émeraudes qui menoit par cy devant et dans l'équité estre de la dite abbaye ; lequel ledit seigneur roy, puis certain temps, à l'occasion des troubles venus en ce royaume, l'auroit fait porter pour estre conservée et gardée en sa Sainte Chapelle de Paris, ayant le dit prieur été commis par lesdits religieux pour se transporter par devers Sa Majesté et suplier la dite croix

(1) L'édit de 1563, fixant le commencement de l'année au 1^{er} janvier.

(2) Lebeuf nomme ce bénédictin, qui fut prieur de Saint-Germain de 1544 à 1597, frère Pierre de Pesseliers (*Hist. de la prin d'Auxerre*, pièces justif., p. xj).

(3) On appelle rubis balets une variété de rubis couleur de vin paillet.

d'émeraudes luy estre rendue et renvoiroit (*sic*), autrement sur ce entendre son bon plaisir et volonté qui en auroit ordonné, etc. Le reste est déchiré. »

« Voicy de la mesme église de Saint-Germain un mémoire des reliquaires qui, un peu avant ce temps, avoient besoin d'estre racommodez (1).

1^o L'image d'argent de saint Barthelmy en laquelle étoient les reliques que je vais dire : quelques ossements des bras de saint Barthelmy et de saint Thadée, apostre, un doigt de saint Martin, archevêque de Tours, de la robe sans couture de Notre Seigneur, une dent de saint Jean-Baptiste.

2^o Les images de saint Philippe et de saint Mathieu apostre; où il y avoit dedans une costte de saint Mathieu, une de saint Philippe et une de saint Thomas; un os de saint Fabien, pape et martyr; un os de saint Ignace, martyr, et un de saint Thimothé, martyr.

3^o Une image d'argent de saint Pierre dans laquelle étoit un os de sainte Anastasie, un morceau d'une costte de saint Pierre, et un morceau d'une costte de saint André.

4^o L'image d'argent de saint Jacque, apostre, dans laquelle étoit un os de saint Jacque le mayer; un os de saint Jacque, frere de saint Jean; une costte de saint Thomas; une costte de saint Mathias, apostre; une épine de saint Xiste, pape, et un os de saint Silvestre, pape.

5^o Une croix dans laquelle le corps de Dieu reposoit durant les octaves de la Feste, et où il y avoit ausy de la vray croix.

6^o Un bras d'argent de saint Thibaut donné par l'abbé Hugue de Barlorré.

7^o Une petite croix d'argent de sainte Marguerite.

8^o Un chef de sainte Angnes d'argent, où étoit écrit à l'entour ces deux vers :

*Cordibus ex luttis, vos qui caput intus habetis
Martiris Agnetis, domino preconia detis.*

9^o Une image de saint Marc, d'argent, tenant en main un de ses os, et de l'épine du dos de saint Luc, evangéliste, et au-dessus un ossement de saint Gervais, martyr; des vêtements de sainte Foy, du sépulchre de Notre Seigneur, un os de saint Philippe apostre, un os de sainte Prothe vierge.

10^o Les images d'argent de saint Urbain et de saint Thiburce, où il

(1) Cet mémoire est signalé, mais non publié par Lebeuf (*Histoire de la prixe d'Auxerre*, p. 145).

il y avoit une coste de saint Urbain et de saint Thiburce martyrs, ce dernier étoit frere de sainte Cécile; un os de saint Grégoire pape, et un de saint Clément pape et martyr, et une coste de saint Crespin martyr.

11° Un ange d'argent portant en sa main un cristal où il y avoit un os de saint Jacque apostre.

12° Un autre ange d'argent où il y avoit des ossements de saint Simon et de saint Thadée apostres.

13° Deux chandeliers d'argent, deux encensoirs, un évangeliste d'argent, deux croix d'argent et un bénitier aussy d'argent doré.

14° Un reliquaire où reposoit le corps de saint Germain.

« Pour ce qui est des reliquaires et joyaux qui étoient en bon état, je n'en sçauois fournir de mémoire, parce que je n'en ay point trouvé, mais il est certain que les Calvinistes pillèrent tout ce qu'ils trouverent, et jetterent les ossements des saints dans des cloaques et sur le pavé, dont quelques-uns furent secretement recueillis des catholiques qui, dans l'occasion, les rendirent aux religieux; mais ce que l'on regrette davantage est le corps de saint Germain, qui, apres avoir éclaté par tant de miracles depuis plus de 1000 ans, fut brûlé par les hérétiques qui dans ce temps commirent le mesme sacrilège contre celui de saint Martin de Tours et de saint François de Paul.

« Il fut mesme remarqué en ce temps qu'ils transporterent de l'église de Saint-Germain treize charriots chargés de châsses, reliquaires et ornements d'église qui furent conduits chez le sieur de la Maison-Blanche pour y estre partagez. Les hérétiques non contents de tant de sacrilèges entrerent dans le monastere de Saint-Germain, y brûlerent une des plus belles bibliothèques de l'ordre, ruinerent le logis abbatial, et renverserent tous les édifices, excepté le réfectoire qu'ils destinerent pour faire de la poudre à canon, durant que les autres s'emploioient dans la nef à fondre une grosse piece de canon pour battre Cravan, où la plus part des catholiques d'Auxerre s'étoient refugiez; mais ayant emploiez pour cette piece les bénitiers des églises, les chandeliers de cuivre et la couverture de plusieurs sépulchres de saints, leur fonte ne réussit point qu'apres avoir pris encore plusieurs chandeliers des habitans; avec tout cela il ne fut point encore parfait i manquant un pied e[t] demy en longueur. »

LOUIS COURAJOD.

STATUETTE CHYPRIOTE

DU MUSÉE D'ATHÈNES (1)

Le monument inédit, dont j'envoie la reproduction photographique, provient de l'île de Chypre, et a été acquis récemment par le Musée de la Société archéologique d'Athènes. Cette représentation d'une femme assise avec un enfant couché sur ses genoux, se trouve répétée sur une série de figurines analogues, au nombre de quatorze, faisant partie de la même collection et venant aussi de Chypre, sans qu'on puisse indiquer avec certitude de quel endroit. Elles sont toutes fabriquées avec cette pierre blanche, poreuse et friable, très-commune dans les monuments de cette origine, et très-connue pour être empruntée au sommet des montagnes qui forment le noyau de l'île (2).

C'est une statuette plate par derrière, haute de 16 centimètres, sur 9 de largeur et 3 d'épaisseur. Une femme, assise sur un trône, est revêtue d'une longue tunique et d'un péplos, qui, formant voile sur sa tête, enveloppe également celle de l'enfant. Aucun ornement. On distingue seulement quelques traces de couleur rouge sur la tunique, à la poitrine. A travers la négligence d'un travail grossier, qui ne se préoccupe même pas d'indiquer les plis du vêtement, on est frappé de la lourdeur empreinte dans les formes du corps aussi bien que dans les traits du visage. L'effet général est celui d'une figure archaïque. Mais l'archaïsme rachète ordinairement son impuissance de rendre l'ensemble par le soin qu'il porte au détail. Ici, nous avons peut-être des réminiscences d'archaïsme, rien cependant de véritablement archaïque.

Treize autres statuettes, dont les dimensions en hauteur varient entre 16 et 23 centimètres, offrent le même sujet et le même carac.

(1) Parmi les objets récemment découverts dans l'île de Chypre, par M. Colonna Ceccaldi, se trouvent des figures qui reproduisent tout à fait ce même motif. Voir le numéro d'avril, pl. VI, n. 1.

(2) Voir la note de M. de Longpérier sur le vase d'Amathonte, *Rev. arch.*, juillet 1866. — Otto Iahn, *Arch. Zeitung*, déc. 1867, etc.

tière de travail. Ça et là se montrent quelques nouveaux détails d'ajustement. Sur l'une d'elles, on distingue au-dessous du cou des réseaux gravés en losange, indiquant l'extrémité supérieure de la tunique. Dans quelques autres, l'enfant est coiffé d'un bonnet fort élevé, de forme conique, gardant parfois des traces de couleur rouge. Dans une autre enfin, la tête de la femme est surmontée d'une couronne ornée avec des lignes horizontales et verticales se coupant à angle droit, avec le voile par dessus.



Le caractère religieux de ces petits monuments ne semble guère offrir de doute. L'île de Chypre n'a pas produit d'illustre école artistique (1); mais elle a été, dès une haute antiquité, un centre impor-

(1) V. Engel, *Kypros*, t. I, p. 514. — Un seul nom d'artiste chypriote, celui du sculpteur Stipax, figure dans le catalogue de Clarac (3^e partie, p. 210).

tant de fabrication de menus objets de dévotion. On achetait à Paphos, au VII^e siècle avant J.-C., des figurines d'Aphrodite, auxquelles les navigateurs prêtaient les vertus de talismans (1). A Idalion, l'archéologue Ludw. Ross vit dans son voyage un très-grand nombre de statuettes de femme debout, toutes en calcaire et absolument identiques (2). Un passage de Lucien montre également que, de son temps, à Cnide, dont le culte était en rapport étroit avec celui de Chypre, des figurines en terre cuite étaient exposées en grand nombre dans les boutiques avoisinant le sanctuaire de la déesse (3). Quel pouvait être le mérite artistique de ces représentations? Œuvres anonymes de fabricants vulgaires, on comprend qu'elles dussent être traitées avec une rapidité négligente, comme objets d'usage courant. Mais on comprend aussi qu'elles dussent être reproduites à peu près sans changement d'âge en âge, cette identité même faisant aux yeux des dévots une partie de leur mérite. De là, dans ces ouvrages, qui ne portent à vrai dire ni signature ni date, des traits qui semblent se rapporter à un type archaïque, peu à peu dénaturé sous l'influence d'une fabrication rapide et simplement commerciale.

Les figurines dont on a un exemplaire sous les yeux, peuvent donc se rapporter à un des types populaires adoptés par le culte chypriote, et reproduits, peut-être d'après un modèle commun, avec des différences de temps et de travail local. Les formes singulièrement lourdes et grosses de ces idoles, ainsi que la coiffure tout orientale dont est parfois surmontée la tête de l'enfant, portent bien la marque de leur origine, et avertissent qu'on ne peut admettre qu'avec réserve, pour l'interprétation de ces monuments, les données empruntées à l'art hellénique. Cependant, on reconnaît aisément, dans l'attitude et l'aspect général de ces figures, les principaux traits sous lesquels les Grecs avaient coutume de représenter les divinités telluriques, considérées comme mères et nourrices. Parmi les terres cuites du Musée de Berlin publiées par Panofka, il en est une, interprétée comme une idole de *Démètre Kourotrophos* ou *Gaia Kourotrophos*, qui offre avec les monuments dont il est ici question de grandes analogies (4). Les monuments figurés nous apprennent

(1) Athénée, XV, 670, p. 463 (éd. Schweigh). — Cf. XIII, 585, p. 117. — Voir aussi Hesychius : « Ὀρρασίς, ἀγαθήνῃς τῇ Ἀφροδίτῃ. »

(2) Ludwig Ross, *Insel-Reisen*, IV (Halle, 1852), p. 100 sqq. — Cf. Engel, II, p. 139.

(3) Lucien, *les Amours*, § 11.

(4) Panofka, *Terracotten des Museums zu Berlin*, pl. 54, n° 1. — Gerhard, *Antike Bildwerke*, 96, 4.

d'autre part qu'un certain nombre de divinités, qui dans la tradition ordinaire ne sont point envisagées sous cet aspect, doivent être admises cependant dans le cycle des déesses *κουροτρόποι* (1).

Quoi qu'il en soit, je me borne à rappeler que ces principaux caractères sont loin d'être étrangers à la conception de l'*Aphrodite-Astarté* de Chypre. Les monuments figurés en offrent de leur côté des preuves. Un remarquable exemple en est, dans le recueil de Pannofka cité plus haut, la figure en terre cuite d'*Aphrodite-Pandemos* assise, avec un enfant, à la planche 23. Engel, dans son intéressant ouvrage sur Chypre, a l'occasion de constater que, si à la vérité *Déméter* était adorée dans l'île, *Aphrodite* y était souvent représentée sous des traits qui pouvaient la faire confondre avec elle (2). Il ne paraît donc pas inadmissible de voir dans ces monuments des représentations vulgaires de la grande déesse de Chypre, sous l'un de ces aspects les plus austères et sans doute les plus antiques, nullement étrangers toutefois à la religion et à l'art grecs.

VIDAL-LABLACHE.

(1) V. Gerhard, *Etruskische Spiegel*, 237, 6. — Winckelmann, *Monumenti inediti*, t. II, pl. 11. — Cf. Stark, *Atene Kurotrofos*, dans les *Nuove Memorie dell' Instituto archeologico* (Leipzig, 1865). — Et particulièrement sur *Aphrodite-Kourotrophos*, voir *Athènes*, XIII, 592; cf. *Engel*, II, 328, etc.

(2) *Engel*, *Kypros*, II, 110.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LE

PRINCIPE D'ARCHIMÈDE

(Suite) (1)

Un tel enseignement ne pouvait convenir à un esprit aussi pénétrant et aussi indépendant que celui de Galilée. Quand il étudiait à l'Université de Pise, dans les disputes de physique, il argumentait toujours contre ceux qui s'attachaient strictement au péripatétisme; et ils l'appelaient l'*esprit de contradiction* (2). Il ne cessa plus de faire la guerre aux doctrines d'Aristote, dont il n'estimait que la rhétorique et la morale, disant qu'il avait excellé en cette partie; quant au reste de sa philosophie, il le trouvait plein de paralogismes et d'erreurs. Il louait la méthode de Pythagore; mais il mettait Archimède au-dessus de tout et l'appelait son maître (3). Il avait étudié particulièrement le traité *des corps flottants* (4), et dès 1586, au sortir de ses études à Pise, il avait imaginé une balance hydrostatique qui permit de déterminer les proportions d'un alliage d'or et d'argent avec une rigueur qu'il ne trouvait pas dans le procédé attribué par

(1) Voir les numéros de décembre 1868, et janvier, février et avril 1869.

(2) Viviani, dans Galilée, *Opere*, XV, 332.

(3) Gherardini, dans Galilée, *Opere*, XV, 399.

(4) Nelli (*Vita e commercio letterario di Galileo Galilei*, Lausanne, 1793), I, p. 311 : « Il Galileo fino dalla sua giovanile età aveva faticato intorno a quest'opra illustrandola ed ampliandola, come si comprende dal di lui carteggio tenuto col marchese del Monte, e da alcuni fragmenti delle sue opre. » Les lettres dont parle ici Nelli ne sont pas dans l'édition d'Alberi.

Vitruve à Archimède (1). Il me paraît probable que toutes les fois que Galilée exprime son admiration pour Archimède, il a surtout en vue l'auteur du traité *des corps flottants* plutôt que celui des ouvrages de pure géométrie, qu'il avait beaucoup moins pratiqués ; la manière dont Archimède établit les conditions auxquelles les corps surnagent ou s'enfoncent dans les liquides lui parut sans doute un modèle de la méthode à suivre dans les recherches de physique.

Sur cette question de la méthode, tout ce que dit Galilée peut se ramener aux trois préceptes suivants : ne pas s'assujettir à l'autorité d'Aristote ni à aucune autre, étudier les mathématiques, expérimenter.

« Ce n'est pas par caprice, disait-il (XII, 11), ni faute d'avoir compris Aristote, que je m'écarte quelquefois de son opinion ; c'est parce que j'ai des raisons de le faire et que le même Aristote m'a enseigné de n'adhérer qu'à ce qui m'est persuadé par la raison et de ne pas m'en rapporter à la seule autorité du maître. Comme le dit avec beaucoup de raison Alcinoüs (2), la philosophie veut être libre. » « Lorsque les décrets de la nature sont indifféremment exposés aux yeux et à l'intelligence de tout le monde, l'autorité de tel ou tel perd tout pouvoir sur nous ; la décision en dernier ressort n'appartient qu'à la raison (XII, 29). » « C'est une grande erreur que de supposer que les anciens ont tout dit et l'ont bien dit. Car les faits sont en nombre infini, et les hommes ont pu se tromper beaucoup. Croire que les modernes ne peuvent philosopher comme les anciens l'ont fait, c'est traiter la nature de marâtre, c'est admettre qu'elle ne nous a pas donné d'intelligence ni de moyens d'arriver à la vérité, ou qu'elle est plus avare de ses manifestations... Dans les choses naturelles, Galilée préfère la nature elle-même à n'importe quelle autorité de l'écrivain le plus célèbre ; et quiconque veut philosopher suivant la vraie méthode doit en faire autant (XII, 260). » « Galilée n'enchaîne pas sa liberté à l'autorité et à la parole nue de tel ou tel auteur chez qui les sens et le cerveau n'étaient pas conformés autrement que chez les autres enfants de la nature (XII, 464). » « Quelle bassesse incroyable que de se mettre spontanément en esclavage, de prendre pour des arrêts inviolables, de s'obliger à se déclarer persuadé et convaincu par des arguments si puissants et si clairement concluants, qu'on ne sait au juste s'ils ont été écrits en ce but et s'ils servent à prouver telle conclusion (I, 125). » « Mais si on abandonne Aristote,

(1) *Opere*, XIV, 201.

(2) *Διδασκαλικὸς τῶν Πλάτωνος διαγμάτων*, chap. I. Alcinoüs dit simplement que le philosophe doit avoir l'âme *généreuse* (*λευβέριον*), des sentiments élevés.

fait dire Galilée à un des personnages qu'il met en scène, qui servira de guide en philosophie ? Nommez un auteur quelconque. — On a besoin d'un guide dans des pays inconnus et sauvages, mais dans des pays ouverts et en plaine, les aveugles seuls ont besoin de guide; et alors il vaut mieux rester chez soi; mais quiconque a des yeux dans la tête et dans l'esprit, qu'il les prenne pour guide. Je ne prétends pas pourtant qu'on ne doive pas écouter Aristote; j'approuve qu'on le consulte, qu'on l'étudie. Ce que je blâme, c'est qu'on s'abandonne au point de souscrire aveuglément à tout ce qu'il dit et de le tenir pour un arrêt sacré sans en chercher la raison (I, 126). » « Dans les sciences naturelles, dont les conclusions sont vraies d'une vérité nécessaire et où la volonté humaine n'a aucune part, il faut bien se garder de prendre la défense de l'erreur, parce que mille Démocritènes et mille Aristotes échoueraient devant l'esprit le plus médiocre qui aura eu la chance de s'appuyer sur la vérité (I, 62). » « Je dois reprocher à Sarsi, dit Galilée (IV, 171) à l'un de ses adversaires, la ferme persuasion où il est qu'en philosophie il faut s'appuyer sur les opinions de quelque auteur célèbre, comme si notre intelligence devait se marier à la raison d'autrui sous peine de rester stérile et inféconde. Peut-être Sarsi croit-il que la philosophie est un livre, produit de l'imagination d'un individu, comme l'*Iliade* ou le *Roland furieux*, ouvrages où ce qui importe le moins c'est que ce qui y est écrit soit vrai. Non, seigneur Sarsi, il n'en est point ainsi. La philosophie est écrite dans ce grand livre qui est constamment ouvert sous nos yeux, je veux dire l'univers; mais on ne peut le comprendre, si on ne s'est pas préparé à entendre la langue et à reconnaître les caractères avec lesquels il est écrit. Il est écrit dans la langue des mathématiques; ses caractères sont des triangles, des cercles et autres figures géométriques, sans lesquelles il est impossible d'en entendre humainement un seul mot, autrement on tourne vainement dans un labyrinthe obscur. »

Galilée développe souvent l'idée que « vouloir traiter les questions de physique sans le secours de la géométrie, c'est tenter l'impossible (I, 224). » Il compare (XII, 464) les mathématiques à des ailes sans lesquelles il est impossible de s'élever à un pied au-dessus de terre. A propos du mouvement par lequel la pesanteur entraîne les corps vers le centre de la terre, il dit (I, 181) qu'il ne suffit pas de savoir que ce mouvement est en ligne droite, mais qu'il faut encore savoir s'il est uniforme ou non, et s'il est uniformément accéléré ou retardé, et il ne suffit pas encore de savoir qu'il est uniformément accéléré, il faut déterminer la proportion de cette accélération. Les philoso-

phes prétendaient que les mathématiques ne sont applicables qu'à l'abstrait, mais non au sensible et au concret, qu'alors elles ne répondent pas à la réalité; Galilée leur répond (I, 229): « Il serait bien extraordinaire que des calculs faits sur des nombres abstraits ne répondissent plus ensuite aux monnaies d'or et d'argent et aux marchandises *in concreto*... De même que, quand on veut calculer la valeur du sucre, de la soie ou de la laine, on tient compte des caisses et des enveloppes, de même le géomètre philosophe qui veut suivre dans le concret les effets démontrés *in abstracto* défalque les empêchements qui proviennent de la matière; s'il sait le faire, il est sûr que la concordance sera aussi exacte que dans les opérations de l'arithmétique. Les erreurs ne viennent ni de l'abstrait ni du concret, ni de la géométrie, ni de la physique, mais du calculateur qui ne compte pas juste. » Galilée vante souvent la rigueur des démonstrations mathématiques: « Qu'ils se taisent, oui, qu'ils se taisent ceux qui s'imaginent qu'on peut arriver en philosophie sans le secours divin des mathématiques. Peut-on nier qu'elles seules peuvent nous apprendre à distinguer le vrai du faux, que seules elles peuvent éveiller notre esprit et lui faire comprendre tout ce que les hommes sont capables de savoir véritablement (XI, 46). » « Les mathématiques procèdent très-scrupuleusement et ne tiennent pour certain que ce qu'elles démontrent (XIII, 92). » Tout en faisant l'éloge de Gilbert comme expérimentateur consciencieux et exact, il lui reproche de n'avoir pas été assez versé dans les mathématiques (I, 439): « La pratique de la géométrie l'aurait fait hésiter davantage à donner comme des démonstrations concluantes les raisonnements par lesquels il essaye d'expliquer les véritables causes des faits qu'il a observés. Ces raisonnements, à parler franchement, n'enchaînent pas étroitement avec la force qui appartient indubitablement aux démonstrations nécessaires et éternellement vraies que l'on peut donner des vérités de la physique. » « La force des démonstrations nécessaires, comme le sont les seules démonstrations mathématiques, est à la fois merveilleuse et ravissante... La connaissance d'un seul effet rapporté à ses causes prépare l'intelligence à comprendre les autres et lui en donne la certitude, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'expérience (XIII, 250). »

Ce n'est pas que Galilée dédaignât l'expérience. Un de ses adversaires dit de lui (IV, 355): « *hominem experimentorum amantissimum*, » et Galilée répond (IV, 358) qu'en effet il a une certaine réputation d'observateur pénétrant et d'homme fort appliqué aux expériences. Son disciple Viviani lui attribue (XV, 363) d'avoir dit

que si ce qu'on avait écrit de bon en philosophie et en géométrie (1) était propre à former l'esprit et à le préparer à des spéculations semblables et plus élevées, les principales portes qui nous introduisent dans le trésor de la philosophie naturelle sont l'observation et l'expérimentation. Il paraît que Galilée a constaté expérimentalement tous les théorèmes qu'il démontre géométriquement dans ses dialogues sur le mouvement; car il dit lui-même (I, 58): « Je tiens pour certain qu'Aristote a d'abord employé le secours des sens, de l'expérience et de l'observation pour s'assurer de la vérité de sa conclusion, et qu'ensuite il a recherché le moyen de la démontrer; car c'est ainsi que les choses se passent la plupart du temps dans les sciences qui procèdent par voie de démonstration. La raison en est que si la conclusion est vraie, en se servant de la méthode analytique, on rencontre aisément quelque proposition déjà démontrée, ou on arrive à quelque principe évident par lui-même; mais si la conclusion est fausse, on peut aller à l'infini sans rencontrer une vérité déjà établie, en supposant qu'on ne tombe pas sur une absurdité ou une impossibilité manifeste. Soyez sûrs que Pythagore, longtemps avant d'avoir trouvé la démonstration pour laquelle il offrit une hécatombe, s'était assuré que le carré du côté opposé à l'angle droit dans le triangle rectangle est égal à la somme des carrés faits sur les deux autres côtés. La certitude de la conclusion n'est pas de peu de secours pour faire trouver la démonstration, bien entendu dans les sciences qui procèdent par voie démonstrative. » Il dit ailleurs (XIII, 166): « Admettons que la vitesse avec laquelle le mobile descend sur le plan incliné soit la même avec laquelle il tomberait de sa hauteur. C'est un postulat dont la vérité absolue sera confirmée plus tard quand on verra que d'autres conclusions fondées sur cette supposition répondent exactement à l'expérience. » Il faut vérifier par soi-même les faits d'expérience qu'attestent les auteurs. Simplicius, l'un des interlocuteurs du dialogue sur les systèmes du monde, admet qu'une balle qu'on laisse tomber du haut d'un mât de navire atteint le navire au pied du mât, s'il est au repos, et en arrière du mât, à une distance égale au déplacement du navire, si le navire est en mouvement. « Avez-vous fait l'expérience? » lui dit Salviati, l'un des autres interlocuteurs (I, 160). « Simplicius: Je ne l'ai pas faite; mais je crois que les auteurs qui la rapportent ont observé le fait avec soin... Salviati: Vous êtes vous-même la preuve que ces auteurs peuvent la rapporter

(1) Galilée voulait sans doute parler de la géométrie pure, cultivée comme simple curiosité, indépendamment de toute application.

sans l'avoir faite, puisque vous la donnez pour certaine sans l'avoir faite et que vous vous en reposez sur leur bonne foi. Mais il n'est pas seulement possible, il est certain d'une certitude nécessaire qu'ils se sont reposés aussi sur leurs devanciers, sans qu'on puisse arriver à un seul qui l'ait faite. Car quiconque la fera trouvera que l'expérience montre précisément le contraire de ce que ces auteurs ont écrit. » Galilée dit en parlant de Gilbert (I, 439) : « Il me paraît encore digne des plus grands éloges pour la multitude d'observations vraies et nouvelles qu'il a faites, à la honte de tant d'auteurs menteurs et vains, qui ne se contentent pas de consigner ce qu'ils savent, mais qui écrivent encore tout ce qu'ils entendent dire au vulgaire ignorant, sans chercher à le vérifier par l'expérience, sans doute pour ne pas diminuer leurs volumes. » « Je ne puis m'empêcher de m'étonner encore que Sarsi s'opiniâtre à me prouver par des témoignages ce que je puis voir à toute heure par des expériences. On pèse les témoignages quand il s'agit de choses douteuses, passées et passagères, mais non quand il s'agit de faits présents (IV, 323). » Galilée voyait encore dans l'expérience un moyen de confondre des adversaires opiniâtres qui n'auraient pu comprendre les raisonnements. « Lorsqu'il y a une expérience sensible et évidente, il n'est pas besoin de réfuter des raisonnements qui sont certainement faux; et vous n'ignorez pas que dans le péripatétisme, comme dans les autres philosophies, une seule expérience manifeste suffit pour énerver mille raisonnements, et que mille raisonnements ne suffisent pas pour rendre fausse une seule expérience vraie (XII, 315). » « Les expériences sont les meilleures preuves qu'on puisse employer (XII, 397). »

Une telle méthode devait inspirer à Galilée une vive répugnance pour toutes ces subtilités verbales dont on était habitué à se payer, et auxquelles d'ailleurs on est de tout temps porté à recourir quand on ne sait pas. Le P. Grassi avait dit (IV, 185) que les comètes pourraient bien décrire une ligne irrégulière autour du soleil. Galilée répond (IV, 187) : « Dire que telle chose a lieu suivant une ligne irrégulière, c'est dire : j'ignore comment cela arrive. Introduire une telle ligne ne vaut pas mieux que d'avoir recours aux sympathies, aux antipathies, aux propriétés occultes et à d'autres termes que certains philosophes n'emploient que pour dissimuler la véritable réponse, qui serait : je ne sais pas. » Il avait été ainsi ramené aux opinions de l'école de Leucippe et de Démocrite sur les qualités sensibles : « Je me sens bien obligé, dit-il (IV, 333), aussitôt que je conçois quelque matière ou quelque substance corporelle, de la con-

cevoir en même temps comme ayant telle ou telle forme, comme grande ou petite relativement à une autre, comme existant en tel ou tel lieu, en tel ou tel temps, comme en mouvement ou comme immobile, comme touchant ou ne touchant pas un autre corps, comme unique ou comme existant en plus ou moins grand nombre ; et quelque effort d'imagination que je fasse, je ne puis la séparer de ces différentes conditions. Mais qu'elle doive être blanche ou rouge, amère ou douce, qu'elle doive rendre ou ne pas rendre de son, qu'elle doive sentir bon ou mauvais, je ne m'aperçois pas que mon esprit soit obligé de la concevoir comme nécessairement accompagnée de ces conditions ; si les sens ne nous en avertissaient pas, notre raison ou notre imagination n'arriveraient peut-être jamais à se les représenter. Aussi je pense que relativement au sujet où ces saveurs, odeurs, couleurs, etc., paraissent résider, elles ne sont que des mots, et qu'elles ne résident réellement que dans le sujet sentant ; lequel étant supprimé, toutes ces qualités sont anéanties... De même le chaud.»

Les recherches que Galilée entreprit sur les corps flottants montrent très-bien comment il pratiquait la méthode scientifique dont nous venons d'exposer les principes d'après lui-même. Voici quelle en fut l'occasion. Dans des réunions de savants et de lettrés, en 1611, on avait soutenu devant Galilée que le froid condensait et que la glace était de l'eau condensée. Galilée fit remarquer que la glace est plutôt de l'eau raréfiée, puisque l'eau glacée augmente de volume et, devenue plus légère qu'un égal volume d'eau non glacée, monte à la surface de cette eau. Les autres répliquèrent que c'était la forme du corps solide qui, le rendant plus ou moins habile à vaincre la résistance du liquide, était cause qu'il surnageait ou allait au fond. On soutint de part et d'autre ces opinions diverses par des raisonnements et par des expériences faites devant le grand-duc, Côme II. L'une des expériences sur lesquelles se fondaient principalement les adversaires de Galilée, était celle-ci : une mince tablette d'ébène, corps spécifiquement plus lourd que l'eau, surnage, et une boule du même bois va au fond ; donc la forme est la cause pour laquelle un corps solide surnage ou va au fond d'un liquide. Galilée pensait que le principe d'Archimède s'appliquait dans ce cas comme dans les autres, et publia l'année suivante (1612) un traité *Des corps qui se tiennent sur l'eau ou qui se meuvent en l'eau*, où il s'efforça de démontrer ses assertions. Dans cet ouvrage il donne une nouvelle démonstration du principe d'Archimède, il réfute les objections de Baonamico, il explique comment la figure n'est en aucun cas la cause pour laquelle

les corps surnagent ou vont au fond d'un liquide, et il termine par la critique de ce qu'Aristote a dit (*De caelo*, IV, 6) touchant l'influence de la forme des corps solides sur leur mouvement dans l'eau. Cette publication amena quatre répliques qui se succédèrent à peu de distance, trois dans la même année (1612), la dernière l'année suivante. En 1614, Bardi, gentilhomme florentin, disciple de Galilée, fit à Rome chez les jésuites, au Collège romain, des expériences qui démontraient ce qu'avait avancé Galilée, et il en publia la relation la même année. En 1615, Galilée se décida enfin à répliquer, mais seulement à deux de ses adversaires, Ludovico delle Colombe et Vincenzo di Grazia, et il publia sa réponse sous le nom de son disciple Castellì (1).

La discussion entre Galilée et ses adversaires porta sur sa réfutation des objections de Buonamico, sur son examen des opinions développées par Aristote (*De caelo*, IV, 6), enfin sur son explication de la cause pour laquelle la tablette d'ébène surnage, en un mot sur tout ce qui intéressait la tradition péripatéticienne. Les adversaires de Galilée laissèrent de côté la nouvelle démonstration qu'il donnait du principe d'Archimède. Je ne donnerai ici, comme échantillon de cette polémique, que la réfutation de Buonamico (2), avec la défense présentée par Ludovico delle Colombe, suivie de la réplique de Galilée, quand il a daigné relever les arguments de son adversaire.

1^o G. Si la doctrine d'Archimède n'est pas d'accord avec celle d'Aristote, ce n'est pas une raison de la tenir pour suspecte, puisqu'il n'y a aucun motif de préférer l'autorité de l'un à celle de l'autre; lorsque les décrets de la nature sont indifféremment exposés aux yeux de chacun, il n'y a d'autre autorité que celle de la raison (XII, 29). — *Col.* Buonamico n'a pas entendu mettre en parallèle l'autorité d'Aristote et celle d'Archimède, mais les théories de l'un et de l'autre en un sujet qui est plutôt du domaine de la philosophie naturelle que de celui des mathématiques (XII, 159).

2^o G. Archimède n'a pas dit que l'eau fût plus pesante que la terre (p. 29); et si quelqu'un l'a dit, il n'a sans doute pas voulu parler de l'eau ordinaire, ou il a rapporté un fait fabuleux (p. 34). — *Col.*

(1) Voir l'édition d'Alberi, tome XII, où tous ces ouvrages sont réunis. L'éditeur aurait dû dire que la relation de Bardi a été réimprimée par Targioni Tozzetti (voir ci-dessus p. 117, n. 1). Il semble croire que les idées de Galilée restent encore vraies, et que les progrès de la science n'ont pas modifié ses théories. Il cite les éloges que Lagrange donne à Galilée, sans mentionner les restrictions.

(2) Voir ci-dessus, p. 297, l'argumentation de Buonamico. Galilée ne s'est attaqué qu'à ce qui est cité p. 297, n. 2.

Peu importe que le fait cité par Sénèque soit vrai ou faux ; il suffit que le principe d'Archimède ne l'explique pas ; car il en résulterait que l'eau serait plus pesante que la terre (p. 159). — G. Ou l'eau de ce lac de Syrie est d'une autre nature que notre eau, et alors on ne peut objecter à Archimède que l'eau serait plus pesante que la terre ; ou elle est de la même nature, et alors le fait est faux : et pour qu'un principe soit bon, il n'est pas nécessaire qu'il explique les faits faux aussi bien que les vrais (pp. 435-436).

3° G. Il est faux qu'un vase fait d'un bois qui surnage aille au fond, quand il est rempli d'eau. On n'a qu'à faire un vase de cire, il n'ira pas au fond quoique rempli d'eau ; et si on y ajoute un grain de plomb, il enfoncera. Une barque remplie d'eau enfonce ; mais c'est qu'une barque est un composé de fer et de bois qui est plus pesant qu'un égal volume d'eau. Un bois imprégné d'eau peut enfoncer ; mais c'est qu'avant d'être imprégné d'eau il contenait dans ses pores de l'air ou d'autres matières plus légères que l'eau, et que le tout formait un volume spécifiquement plus léger que l'eau. Quand l'eau a imprégné le bois, le bois restant forme un volume spécifiquement plus pesant que l'eau (p. 32). — Col. En admettant que l'exemple du vase soit faux, la vérité d'une théorie est indépendante de celle d'un exemple. L'air qui est dans les pores du bois ne peut changer l'espèce du bois ; mais il le fait surnager (pp. 159-160). Le fer qui entre dans la construction d'une barque ne change pas l'espèce du bois, qui reste la même substance. Et en général, le plus ou moins de légèreté et de pesanteur ne change pas l'espèce et la nature des choses. Ce terme de *spécifique* est donc ici tout à fait impropre. Ces termes de *pesanteur*, *légèreté spécifique* (1), sont une source d'équivoques et de paralogismes. Archimède ne les a pas employés ; et les mathématiciens qui ont pensé que son principe devait être admis avec une distinction spécifique et non absolument, ne lui ont pas rendu un grand service (pp. 161-162). — G. Le seigneur Colombo n'a pas entendu le terme de *spécifique* (2). Dire qu'un corps est spécifiquement aussi pesant que l'eau, ce n'est pas dire qu'il soit de la même espèce (pp. 437-438).

4° G. Il n'est pas contraire à la doctrine d'Archimède d'admettre qu'il y a des corps absolument légers, et on n'est pas obligé de soutenir que les corps les plus légers sont chassés en haut par les plus

(1) « Grave, leggier in specie, » p. 162. Le mot *specifico* que j'ai substitué n'est jamais employé par Galilée.

(2) Voir ci-dessus p. 114, et p. 117, n. 1

lourds. Archimède s'est borné à démontrer qu'un solide enfonce à cause de l'excès de sa pesanteur sur celle de l'eau et surnage à cause de l'excès de la pesanteur de l'eau sur la sienne, quelle que soit d'ailleurs la cause qui fait descendre ou monter le corps. Au reste, il n'y a pas de légèreté opposée à la pesanteur. Si certains éléments avaient une tendance naturelle à monter vers la sphère céleste, ils monteraient dans un milieu moins résistant comme l'air, plus vite que dans un milieu plus résistant comme l'eau. Or l'expérience montre que tous les corps qui, comme les exhalaisons ignées, montent rapidement dans l'eau, perdent une partie de cette vitesse dans l'air; ils sont donc chassés par le milieu ambiant, mais ils ne sont pas poussés par un principe interne, par une tendance naturelle à s'éloigner du centre du monde (pp. 33-35). — *Col.* Si la prédominance de tel ou tel élément dans le corps mixte est la cause pour laquelle il descend ou surnage, il faut montrer qu'il y a une légèreté absolue. Les exhalaisons ignées pourraient monter plus vite dans l'eau que dans l'air, parce qu'outre leur tendance naturelle vers le haut, elles sont, *per accidens*, poussées par l'eau plus fortement que par l'air; mais il est faux qu'elles montent plus vite dans l'eau. En effet, le froid et l'humidité de l'eau les amortit et les alourdit, tandis que l'air les ravive; elles sont d'ailleurs, dans l'air, plus près de leur lieu naturel; et les corps vont d'autant plus vite qu'ils se rapprochent de leur lieu naturel. En outre, on reconnaît que le feu est absolument léger, à ce qu'un globe de feu considérable monte plus rapidement dans l'air que celui qui est moindre (pp. 164-165). — G. Pourquoi multiplier les causes sans nécessité et ajouter à la tendance naturelle vers le haut la poussée du fluide, contrairement à la pensée d'Aristote (p. 447)? Ensuite, si le froid et l'humide alourdit et amortit les exhalaisons ignées, elles ne monteront pas dans l'air (p. 448, 449). Quant à l'expérience des globes de feu, je ne sais comment on pourrait la faire. Enseignez-moi le moyen de faire des globes de feu grands et petits, et celui de mesurer leurs masses et leurs mouvements. Enfin, comme une masse de terre de cent livres tombe aussi vite qu'une masse de deux, il est probable qu'un grand globe de feu montera aussi vite qu'un petit (p. 449).

3^e G. Le plus ou moins de facilité à diviser le milieu ne peut être la cause pour laquelle les corps montent ou descendent; car la résistance de l'air ou de l'eau à la division est nulle. Il ne sert non plus à rien de dire qu'un corps monte à cause de la prédominance de l'air dans ses éléments constitutifs ou descend à cause de celle de la terre. Les corps, relativement au milieu où ils se trouvent, ne sont que

pesants ou légers. Dire que du sapin ne va pas au fond de l'eau, parce que l'air prédomine dans sa composition, c'est dire qu'il est moins pesant que l'eau. La cause immédiate pour laquelle il surnage, c'est cette moindre pesanteur. La prédominance de l'air est la cause de cette moindre pesanteur, elle est la cause de la cause, et non la cause prochaine et immédiate. Or la vraie cause est la cause immédiate. En outre, quand on attribue à la pesanteur la cause pour laquelle le corps descend ou surnage, on a recours à une cause tout à fait sensible. Il est facile de constater que le sapin est plus léger que l'eau; mais comment s'assurer que l'air prédomine dans sa composition? Il n'y a pas d'autre moyen que de le voir surnager (pp. 35, 36). — *Col.* La prédominance d'un élément n'est sans doute que la cause instrumentale par laquelle la forme produit la pesanteur et la légèreté; mais elle a d'autres effets qui expliquent les phénomènes; par exemple, un bois plus lourd que l'eau est soutenu par l'air qu'il contient dans ses pores. Le principe de la prédominance des éléments est donc meilleur que celui d'Archimède, qui est sujet à tant d'exceptions. La pesanteur spécifique est encore plus cachée à nos sens que la prédominance des éléments. On ne pourra savoir, par exemple, si le bois est spécifiquement plus lourd que l'eau, qu'après avoir chassé l'air de ses pores, ce qui ne peut toujours se faire (p. 160).

Voici comment Galilée établissait que la forme d'un corps n'est pas la cause pour laquelle il surnage, mais n'influe que sur la vitesse avec laquelle il monte ou descend. Il ne faut pas faire l'expérience avec des corps de pesanteurs différentes; on resterait toujours en doute sur la cause, et on ne saurait s'il faut l'attribuer à la forme ou à la pesanteur. Il faut prendre un corps d'une pesanteur spécifique très-voisine de celle de l'eau et qui puisse y monter ou y descendre indifféremment; on pourra ainsi mieux reconnaître l'influence d'un changement de forme. On prend donc de la cire et on y ajoute un peu de plomb. Eh bien! quelque forme qu'on donne au morceau de cire, il descendra toujours quand il y aura du plomb, et il montera toujours quand le plomb sera retiré (pp. 37, 38). C'est vainement qu'on objecterait que la cire est trop molle pour fendre l'eau, et que ce serait vouloir couper du bois avec un couteau de carton (pp. 38, 39). Il n'est pas de solide, si léger qu'il soit, qui ne puisse fendre l'eau (p. 42). Quant à la tablette d'ébène qui surnage, tandis que la boule du même bois va au fond, remarquons d'abord que si la tablette et la boule sont mises dans l'eau, elles vont toutes deux au fond, seulement la tablette descend plus lentement. La

même forme dans la même matière ne peut donc être à la fois cause de repos et de lenteur dans le mouvement (p. 45). D'ailleurs, si la tablette d'ébène ne descendait pas à cause de sa forme, une tablette d'un bois plus léger que l'eau, mise au fond d'un vase, ne monterait pas pour la même raison; or, elle monte toujours (p. 46). Voyons ce qui se passe quand la tablette d'ébène surnage. On la pose légèrement sur l'eau, sans l'y enfoncer. Elle descend au-dessous du niveau de l'eau: preuve manifeste que sa forme ne la rend pas impuissante à vaincre la résistance du liquide. L'eau s'élève tout autour de la tablette et forme un rebord (p. 48). Pourquoi la tablette surnage-t-elle? Elle perd une portion de son poids en descendant dans l'eau, et elle perd le reste en faisant descendre avec elle l'air adhérent à sa partie supérieure et qui remplit l'espace compris entre la tablette et le rebord formé par l'eau tout autour d'elle. Alors ce qui se trouve dans l'eau est un composé d'ébène et d'air, une sorte de vase dont le fond serait formé par la tablette d'ébène et les parois par le rebord de l'eau, le tout spécifiquement plus léger que l'eau. On n'a qu'à séparer de l'air la partie supérieure de la tablette en l'humectant, la tablette descendra et ne pourra plus surnager (p. 49). Si l'on prétend qu'elle descend à cause du poids de l'eau qui est au-dessus d'elle, il faut répondre que si l'on met dix, vingt gouttes sur la tablette pendant qu'elle surnage, pourvu que ces gouttes d'eau ne se joignent pas à l'eau environnante, la tablette continuera à surnager; et une seule goutte qui en humectera toute la surface suffira pour la faire descendre (p. 50). On pourra s'étonner de l'effet qui est attribué à l'air adhérent à la face supérieure de la tablette, et on pourra croire que c'est attribuer à l'air une sorte de force semblable à celle de l'aimant qui soutient le corps qu'il touche; mais il est facile de démontrer par une expérience sensible qu'un peu d'air contigu à un solide placé au-dessous de lui dans l'eau suffit pour le tirer à la surface. Qu'on prenne une boule de cire contenant un peu de plomb et dont la surface soit bien lisse. Si on la place doucement sur l'eau, tant que la partie supérieure sera en contact avec l'air, elle restera en haut; aussitôt qu'elle sera humectée entièrement, elle descendra. Si l'on prend maintenant une fiole en verre, qu'on l'enfonce dans l'eau l'ouverture en bas et qu'on l'applique à la boule de cire de telle sorte que l'air contenu dans la fiole soit en contact avec le sommet de la boule, on pourra, en retirant lentement la fiole, ramener en haut la boule de cire; et, en séparant avec précaution la fiole de la cire, la boule pourra rester à la surface. Il y a donc entre l'air et les autres corps une affinité qui les maintient unis, de telle

sortie qu'on ne peut les séparer sans quelque violence (pp. 52, 53).

On voit que Galilée, qui avait eu le mérite de voir que le principe d'Archimède s'appliquait dans le cas de la tablette d'ébène comme dans les autres, ne connaissait pas la capillarité qui a pour effet de déplacer un volume d'eau d'un poids égal à celui de la tablette. L'expérience de la fiole et la manière dont il l'interprète montre qu'il ne songeait pas du tout à la pression exercée par l'eau. Cependant, en 1614, il eut connaissance des expériences faites par Stévin, au moyen de tubes en verre dont la partie supérieure est en dehors de l'eau et dont la partie inférieure est bouchée par un obturateur en métal que maintient la pression exercée par l'eau de bas en haut (1). Bardi, son disciple, interpréta ces expériences, sans doute d'après son maître, autrement que l'avait fait Stévin. Suivant Bardi (2) et probablement Galilée, l'obturateur est maintenu par l'air contenu dans le tube, comme la tablette d'ébène par l'air qui adhère à sa face supérieure : « Dans les deux expériences, dit Bardi, il y a un puits d'air, dans les deux expériences il y a un fond formé par un corps plus pesant que l'eau ; seulement dans l'une les parois sont fluides, dans l'autre elles sont solides pour que la profondeur du puits soit augmentée à volonté. Quand cette profondeur est augmentée, il arrive nécessairement que le volume d'eau qui était aussi pesant que la tablette nageant librement, augmente, devient plus pesant et maintient une tablette de plomb à une plus grande profondeur. » Galilée, dans ses répliques publiées en 1615, ne parle pas des expériences de Stévin, et repousse même le principe de la transmissibilité de la pression : il dit en effet que l'eau n'est ni pesante ni légère dans l'eau, parce que le plongeur qui est au fond de l'eau ne sent pas le poids de l'eau qui est au-dessus de lui (p. 576), et que l'air ne pèse pas dans l'air, parce qu'une outre gonflée pèse autant que dégonflée (3), et que si elle pèse plus étant gonflée, c'est que l'air y est condensé (p. 530).

(1) Voir ci-dessus p. 293.

(2) *Eorum que vehuntur*, etc. (voir ci-dessus p. 117, n. 1), p. 9 : « Jam finem navigationibus imponerem, nisi Simon Stevinus, in vastissimo experimentorum oceano, hosce duos ad scopulos oculos mentemque averteret... Utrobique puteus aereus est, utrobique fundus e materia aqua graviore, parietes dumtaxat, qui illic sunt aquei et fluidi, hic existunt vitrei ac solidi eum in finem, ut putei aerei altitudo... augeri ad arbitrium queat. Qua aucta necesse est ut aquae moles, quæ antea, cum libere natabat tabella, parvi demerum æqualis erat et æque gravis, jam secundum molem aucta gravior evadat, atque idcirco tabella plumbea una cum vitro teneri quidem præter naturæ leges intra aquam profundius possit, mergi vero, quamvis libera sit, non possit. »

(3) Pascal dit en commençant son *Traité de la pesanteur de l'air* (ch. I) : « On

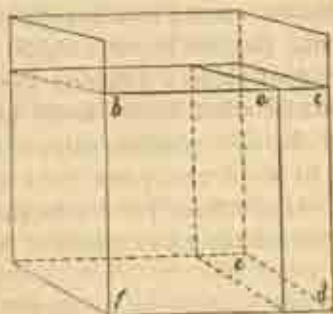
Galilée ne trouve rien à reprendre à la démonstration qu'Archimède a donnée de son principe ; mais il a cru pourtant devoir en donner une autre pour résoudre la difficulté suivante : si l'excès de la pesanteur de l'eau sur la pesanteur d'un solide est la cause pour laquelle ce solide surnage, comment une quantité d'eau qui pèse moins de 10 livres peut-elle soulever un solide qui en pèse plus de 100 (p. 27) ? Sa démonstration (1) est fondée sur les deux principes suivants : 1° des poids absolument égaux, mis avec une égale vitesse, sont de force égale dans leur action, ou de *moment* égal, en entendant par moment la force avec laquelle le moteur meut et le mobile résiste ; 2° la force de la pesanteur est augmentée par la vitesse du mouvement ; des poids absolument inégaux mis avec des vitesses inégales sont de force inégale ; et le plus rapide est le plus puissant dans la proportion de sa vitesse à celle de l'autre. Des poids inégaux se font équilibre, quand leurs pesanteurs sont en proportion inverse des vitesses de leurs mouvements (pp. 14-16). Or un solide qui s'enfonce dans l'eau en vertu de sa pesanteur chasse l'eau du lieu où il s'enfonce. L'eau chassée s'élève au-dessus de son niveau primitif, et résiste à cette élévation, puisqu'elle est pesante. Comme la quantité d'eau soulevée est de plus en plus considérable à mesure que le solide descend, il faut comparer les *moments* de la résistance de l'eau à son élévation avec les *moments* de la pesanteur du solide qui agit sur elle. Si ces moments sont égaux avant que le solide soit totalement enfoncé, il y aura équilibre, et le solide n'enfoncera pas davantage. Si le moment du solide surpasse toujours les moments avec lesquels l'eau chassée résiste successivement, le solide ira jusqu'au fond. Si, à l'instant où le solide enfonce tout entier, le moment du corps qui presse devient égal au moment de l'eau qui résiste, il y aura repos, et le solide pourra s'arrêter indifféremment en toute partie de l'eau. Il ne faut pas s'imaginer que le solide soulevé une quantité d'eau égale à la partie qui s'enfonce ; l'eau soulevée est toujours d'un moindre volume que la partie du corps qui s'enfonce, et cela en proportion que le vase contenant l'eau est plus étroit. Ainsi de l'eau qui pèse moins de 50 livres peut soulever une poutre spécifiquement plus légère qui en pèse plus de 100, quand l'infériorité de l'eau en poids (2) est compensée par la vitesse de son mouvement.

ne conteste plus aujourd'hui que l'air est pesant ; on sait qu'un ballon pèse plus enflé qu'enflé. »

(1) Je ne puis la donner ; elle est trop longue. Elle se trouve XII, p. 18 et suiv.

(2) Il y a ici un *lapsus* dans le texte de Galilée : « Questo avverrà, quando il mo-

Voici un exemple de la manière dont Galilée se sert de ces considérations. Il établit que si dans un vase rempli d'eau on élève un prisme ou un cylindre, l'abaissement de l'eau aura à l'élévation du prisme le même rapport que l'une des bases du prisme à la surface de l'eau qui l'entoure ; ainsi, si une colonne est placée dans un puits dont le diamètre surpasse celui de la colonne d'un huitième ou dans un bassin dont le diamètre soit 25 fois plus grand que celui de la colonne, et que l'on soulève la colonne d'une brasse, l'eau du puits s'abaissera de 7 brasses et celle du bassin d'un vingt-cinquième de brasse (pp. 19, 20). Cela posé, soit dans le vase *cd/b* le prisme *acfb*



spécifiquement moins pesant que l'eau : si l'on verse de l'eau jusqu'à la hauteur du prisme et qu'ensuite on laisse le prisme en liberté, il sera soulevé par l'eau *cdca*. En effet, l'eau *ce* étant spécifiquement plus pesante que le solide *af*, le poids absolu de l'eau *ce* aura au poids absolu du prisme *af* un rapport plus grand que celui du volume *ce* au volume *af* (car les volumes sont entre eux comme les poids absolus, quand la pesanteur spécifique est la même) ; mais le volume *ce* est au volume *af* comme la surface *ca* de l'eau à la base *ab* du prisme, et ce rapport est le même que celui de l'élévation du prisme (si on le soulevait) à l'abaissement de l'eau *ce*. Donc le poids absolu de l'eau *ce* a au poids absolu du prisme *af* un rapport plus grand que celui de l'élévation du prisme *af* à l'abaissement de l'eau *ce*. Donc le moment composé de la pesanteur absolue de l'eau *ce* et de la vitesse de son abaissement, pendant qu'elle exerce une pression sur *af* pour le chasser et le soulever, est plus grand que le moment composé du poids absolu de *af* et de la lenteur de son élévation, moment avec

mento dell'acqua venga compensato dalla velocità del suo moto. » Il a sans doute passé après *momento* les mots *della gravità* ; car il dit (p. 15) pour énoncer le second principe : « Il momento è la forza della gravità venga accresciuto dalla velocità del moto. »

lequel il résiste à l'effort que fait le moment de l'eau pour le chasser : donc le prisme sera soulevé (p. 20).

Suivant Lagrange (1), Galilée a eu le mérite d'avoir cherché le premier à lier ensemble l'hydrostatique et la statique, et à les faire dépendre d'un seul et même principe, celui des vitesses virtuelles. Il s'en est servi pour démontrer « l'équilibre des fluides avec les solides qui y sont plongés; il est vrai que ses démonstrations ne sont pas bien rigoureuses, et quoiqu'on ait cherché à y suppléer dans les notes de l'édition de Florence de 1728 (2), on peut dire qu'elles laissent encore beaucoup à désirer... Ces applications du principe des vitesses virtuelles étaient encore trop hypothétiques, et, pour ainsi dire, trop lâches pour pouvoir servir à établir une théorie rigoureuse sur l'équilibre des fluides. » Ajoutons que dans la démonstration que nous venons de citer, Galilée ne dit pas que le prisme ne sera soulevé que si l'eau peut pénétrer entre sa face inférieure et le fond du vase; et il ne le dit pas, parce qu'il ignorait que l'action exercée en vertu de la pesanteur par les couches supérieures d'un liquide sur les couches inférieures se transmet de bas en haut.

CH. THUROT.

(1) *Mécanique analytique*, 1^{re} partie, section VI, §§ 3 et 4.

(2) Ces notes ont été réimprimées à la fin du tome XII de l'édition d'Alberi.

(La suite prochainement.)

ÉTUDES SUR LES PAGI

LE PAGUS OTMENSIS ET LE PAGUS BAGENSONENSIS

I

PAGUS OTMENSIS.

Nous allons examiner dans cet article les textes relatifs à deux petits *pagi* voisins, presque inconnus et situés dans l'ancien diocèse de Soissons, dans une contrée arrosée par la Marne, à l'extrémité orientale du diocèse.

Le premier de ces *pagi*, le *pagus Otmensis*, est mentionné dans huit documents, presque tous du ix^e et du x^e siècle.

1^o L'*Histoire de l'Église de Reims*, de Flodoard, nous fournit une mention qui prouverait l'existence du *pagus Otmensis* avant 812, car on y lit que Wulfer, qui monta sur le siège épiscopal en 812, était le *missus dominicus* chargé par Charlemagne de surveiller la justice de toute la Champagne, c'est-à-dire dans les *pagi* suivants : le Dormois, le Voncois, le *Castricensis*, l'Astenois, le Châlonnais, l'*Otmensis*, le Laonnois, le Valois, le Porcien, le Tardenois et le Soissonnois (1). Ce fait est curieux en ce qu'il nous montre que l'*Otmensis* doit se trouver dans le groupe formé par les pays compris dans le même *missaticum* ; mais si l'on n'avait pas de documents capables de fournir des noms de localités comprises dans ses limites, on ne pourrait tenter de fixer sa situation exacte, car son nom ne nous révèle pas quelle était sa capitale.

2^o Charles le Chauve, par un diplôme de 849, donne à son fidèle

(1) Flodoard, *Historia Ecclesie Remensi*, I, II, ch. 18.

officier, le comte Eudes, cinquante manses avec leurs dépendances sises *in pago Otminse, in villam Novientum* (1).

3° La même villa reparait dans une charte de la vingt-deuxième année du règne de Charles le Chauve, 872 environ. Cette charte émane des comtes Boson et Bernard, qui donnent à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, pour le repos de l'âme de leur ami, le comte Eudes, et pour celle de son épouse Guendilmode, la villa *Novientus*, sise *in pago Otmense, in vicaria Otmense*, avec deux chapelles et toutes ses dépendances (2).

4° Le comte Eiric fait une donation à l'abbaye de Saint-Crépin et Saint-Crépinien de Soissons, en 886. Elle consiste en divers biens situés dans le Soissonnais « *et in alio pago Otmense, in villa que vocatur Vincella, dimidium mansum* (3). »

5° En 980, *Heribertus, Francorum comes inclitus* (Héribert II, comte de Troyes et de Meaux), donne à l'abbaye de Montier-en-Der, par une charte de 980, un alleu situé *in villa cui Velcianas nomen est*. On voit plus loin, dans la même charte, que cette villa était située *in comitatu Otminse*. Ce document est daté du même lieu : « *Actum Velcianas villa publice*. » Parmi les signataires de cette charte, on trouve Héribert, doyen d'Hautvilliers, et Oger, moine du même lieu (4).

6° Dans la charte de confirmation de la donation d'Héribert, en cette même année 980, le roi Lothar fixe la situation de l'alleu donné aux moines du Der, d'une façon plus positive. En voici les termes : « *Adjacet vero alodum in pago Otminse intra fines ville que Velcianas dicitur..... et intra illius aque decursum ubi Vetus Materna nominatur* (5). »

7° En 988, un vassal du nom d'Haderic, par le conseil d'Eilbert, et de sa femme Herisinde, donna à l'abbaye d'Homblières un enfant, son neveu (*nepos*), avec un certain alleu, « *alodum in comitatu Otmensi, in villa que dicitur Vedeniacus*. » A la prière d'Hérisinde, Héribert, *comes ejusdem loci*, c'est-à-dire comte d'Otmensis, confirma cette donation (6). Nous devons faire remarquer que ce comte Héri-

(1) Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, VIII, 505.

(2) Biblioth. imp., *Mélanges de Colbert*, t. 46, 130. — Mabille, *La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, 145.

(3) Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, III, 687.

(4) Ibid., III, 721. — D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, I, 459-461.

(5) Mabillon, *Annales ordinis S. Bened.*, III, 722.

(6) Colliette, *Histoire du Vermandois*, I, 56. — *Cartulaire d'Homblières*, à la Bibl. imp., fonds latin 13,911, f° 17 r°.

bert est le même qui, en 980, se qualifie « comle des Francs » ; en un mot, c'est du comle de Troyes et de Meaux, possesseur d'un certain nombre de comtés secondaires, qu'il s'agit ici.

8° Après un intervalle de plus de deux siècles et demi, nous voyons reparaitre le nom de notre *pagus*, mais cette fois il est francisé, bien que le document où on le trouve soit latin. C'est dans un rôle des vassaux de la châtellenie d'Épernay, vers 1252, que nous l'avons remarqué, et ce fait semble prouver que l'*Otmensis* avait été conservé par les comtes de Champagne et de Brie, successeurs d'Héribert II. Voici le passage : « *Johannes armiger de Spernaco tenet domum suam Egalinas an Omois. Domyna Dyonisia tenet de ipso vinagia et V modios apud Spernacum ad parvam mensuram. Domina Ysabiaus tenet de ipso à Avisse IIII libratas terre. Galterus de Montefelici tenet de ipso octo libratas terre à Avisse et IIII modios vini apud Pierrei. Soror Grivel, X solidatas terre. Non debet gardam ut dicit (1).* »

De l'ensemble de ces textes, il résulte que le *pagus Otmensis* portait aussi au x^e siècle le titre de *comitatus* (n^{os} 5 et 7), que ce comté n'était pas possédé par un comte particulier et était réuni à celui de Troyes, plus tard qualifié de comté de Champagne. Enfin, du rôle de 1252 environ, on peut conclure qu'il était aux environs d'Épernay, puisque un écuyer, qui tirait son surnom de cette ville, et possesseur d'une maison située dans les limites de l'ancien *pagus*, rendait aussi hommage au comte de Champagne, pour des biens situés dans la châtellenie de ce lieu et placés en effet tout auprès, comme à Avize et à Pierry, voire même à Épernay. La charte de 872 paraît indiquer qu'une division du *pagus Otmensis*, portait le nom de *vicaria Otmen-sis*. Dans cette vicairie était située la *villa de Novientus* ; il est donc évident qu'aux environs de cette localité se trouvait la capitale de l'Omois. Mais l'important est de fixer aux environs d'Épernay, la situation des divers lieux mentionnés dans les documents indiqués, et qui sont au nombre de six, savoir :

Egalina, domus, vers 1252.

Novientus, villa, 849 et 872.

Vedeniacus, villa, 988.

Vetus Materna, aqua, 980.

Velciana, villa, 980.

Vincella, villa, 886.

Mais, pour la traduction de ces noms, il nous faut compter avec

(1) Arch. de l'empire, *Trésor des chartes*, J, 202, 47.

les opinions de ceux qui nous ont précédé ; nous voulons parler de feu M. Guérard et de M. Desnoyers. Le premier de ces savants avait émis dans son premier ouvrage, l'*Essai sur les divisions territoriales de la Gaule sous les rois des Francs* (1), une idée parfaitement en accord avec les paroles que nous avons inscrites au début de cet article, car il place le *pagus Otmensis* parmi les *pagi* compris dans la *civitas Suessionensis*. Quelques années après, dans la *Liste des provinces et pays de France* (2), il s'exprime ainsi :

Otmensis pagus, peut-être le pays { Vincelle, cant. de Dormans (Marne).
d'Othe (Champagne). { Voy. l'Othe.

L'identification que l'éminent érudit posait ainsi d'une façon dubitative entre l'*Otmensis* et l'Othe, n'avait d'autre raison que le rapport apparent de ces deux noms. Quant à l'Othe, ce n'a même jamais été un pays, et le surnom *en Othe*, porté par de nombreux villages à l'ouest de Troyes, ne rappelle que l'étendue de l'*Uta silva*, forêt que l'on trouve mentionnée sous ce nom dès le ix^e siècle (3). Cette opinion à laquelle M. Guérard n'attachait que très-peu d'importance, a été encore adoptée tout récemment par M. Mabille (4). Il est bon d'ajouter que cette identification a semblé certaine à plusieurs autres érudits à raison de la présence dans les diplômes carlovingiens de l'expression *Novientus in pago Otmensis*, qui est pour eux l'équivalent de Nogent-en-Othe (Aube, arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe) (5).

La mention de Vincelle (Marne, arr. d'Épernay, cant. de Dormans), que M. Guérard considérait comme compris dans l'*Otmensis*, prouve que ce savant avait connaissance de la charte de 886, où il est question de la *villa de Vincella*. La situation de ce village, à 22 kilomètres à l'ouest d'Épernay, au bord de la Marne, rivière qui arrose aussi cette ville, nous conduit à chercher entre ces deux localités l'emplacement de celles dont les noms restent à déterminer.

Dans les dénominations actuelles, nous n'en rencontrons aucune

(1) Page 148.

(2) *Annuaire de la Société de l'histoire de France*, 1837, p. 122.

(3) Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, VII, 19.

(4) *La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, 230.

(5) Remarquons en passant qu'Aug. Le Prévost (*Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France*, pour 1838, p. 269) a cru qu'il était ici question d'un lieu compris dans l'Hiémois (*pagus Oxiomensis*).

qui puisse convenir à la maison *Egalinæ*, mentionnée dans le rôle de 1252, il se peut que cette localité ait depuis complètement disparu. Quant à *Vedeniacus* et à *Velcianæ*, il est aisé de les reconnaître dans Vinay et Vauciennes, villages du canton d'Épernay, situés tous deux à cinq kilomètres de cette ville, l'un au sud-ouest, l'autre à l'ouest. L'identification de *Velcianæ* et de Vauciennes nous paraît d'autant plus probable, que dans la charte datée de ce lieu, deux religieux d'Hautvilliers (Marne, arr. de Reims, cant. d'Ay) sont cités parmi les témoins. Or, cette abbaye n'est éloignée de Vauciennes que de 5 kilomètres. Il ne reste plus maintenant à déterminer que la localité correspondant au *Novientus* des chartes de 849 et de 872, et qui, donnée à cette dernière date à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, apparaît encore parmi les possessions de cette église en 987, dans un diplôme de Hugues-Capet. En voyant le *pagus Otmensis* s'étendre principalement au sud de la Marne, on reconnaît qu'il n'est guère possible que de l'identifier avec le hameau de Nogent (Aisne, arr. de Château-Thierry, canton de Condé, commune de Baulne); car c'est le seul endroit de ce nom qui soit de nature à avoir été compris dans les limites du *pagus Otmensis*.

Nous devons ici faire remarquer qu'en restreignant, à peu de chose près, l'Omois au pays compris entre la Marne et le Surmelin, son affluent de gauche, nous sommes en complet désaccord avec M. Desnoyers; car ce savant, après avoir cherché à pénétrer les raisons qui portaient M. Guérard à placer l'*Otmensis* dans le diocèse de Soissons, et avoir fortifié cette opinion en traduisant, comme nous venons de le faire, les noms de *Vedeniacus*, de *Vincella* et de *Velcianæ*, change tout à coup d'avis, par cette raison que la portion du diocèse de Soissons où ces localités se trouvaient comprises était l'archidiaconé de Brie; or, aucun texte n'indique l'*Otmensis* comme une dépendance de la Brie. A cela, nous répondrons que la Brie, n'étant qu'une vaste région répartie au moins entre six diocèses (ceux de Paris, de Sens, de Meaux, de Soissons, de Troyes et de Châlons), n'était pas une réunion de *pagi*, et même certains *pagi* n'en dépendaient qu'en partie. Suivant ce même savant, notre *pagus* se trouverait cité plusieurs fois comme faisant partie du Perthois (*pagus Pertensis*), ce qui ne ressort d'aucun des textes qu'il a connus et cités; et, parlant de ce principe erroné, il va chercher le *pagus* en question entre Châlons et Vitry. Le hasard lui donne le change: sur la rive droite de la Marne, à 46 kilomètres sud-est de Châlons, vers l'extrémité nord du Perthois, se rencontre un village du nom d'Omey (Marne, arr. de Châlons, cant. de Marson), et M. Desnoyers en conclut que ce village a dû donner

son nom à l'*Otmensis* (1). Un rapport frappant existe, en effet, entre le nom d'*Omey* et celui de notre pays l'*Omois*; mais nous observons dans le premier mot un suffixe qui ne se représente pas dans le nom latin *Otmensis*, et, en examinant de plus près, on s'assure que l'identification n'est pas soutenable; car, dans une bulle du pape Pascal II, en 1107, l'*altare de Vuimero* figure parmi les biens de l'église de Saint-Étienne de Châlons (2). (Rappelons ici que l'église d'*Omey* était encore, en 1789, à la présentation du chapitre de Saint-Étienne de Châlons.) Dans un pouillé de 1405, le nom d'*Omey* est écrit *Omiërum* (3), et dans une taxe des bénéfices du diocèse de Châlons, de 1542, *Omerum* (4). Ces diverses formes, qui démontrent que le nom de ce village devrait s'écrire *Omer*, sont suffisantes, la première surtout, pour démontrer que l'*Otmensis* ne peut y avoir emprunté son nom.

On conçoit aisément que la similitude de ces noms ait égaré M. Desnoyers, et, lorsqu'il s'efforça de soutenir son hypothèse en assimilant les *villæ* mentionnées dans les chartes carlovingiennes aux villages voisins d'*Omey*, il la rendait moins probable en traduisant *Vedeniacus* par Vanault. Mais en revanche, il trouvait un argument spécieux dans la présence, à trois kilomètres d'*Omey*, d'un village du nom de Vouciennes (Marne, arr. de Châlons, cant. d'Écury-sur-Cooile), qui est certainement, de même que Vauciennes, la transcription française du nom latin de *Velciana*. « Sa position même, » dit M. Desnoyers, sur le bord d'un cours d'eau constamment parallèle à la Marne, occupant presque le même lit, représente parfaitement l'indication de la première de ces chartes (la charte de Lothaire, n° 6) : *Intra illius aque decursum ubi vetus Materna nominatur* (5).

Si nous nous insistons sur cette discussion, c'est que le raison-

(1) *Topographie ecclésiastique de la France*, 181. « C'est peut-être le même lieu, » dit M. Desnoyers, qui, après avoir vu s'étendre les souvenirs de sa prééminence féodale, conservait encore un préjudice de l'ordre de Saint-Benoît, désigné dans le « pouillé manuscrit du diocèse de Châlons, dressé en 1405 (p. 74 et 82), sous les noms de *Otmeyo*, de *Otmey*, de *Ulmey*, de *Ormeio*. » On doit se garder de croire que ce préjudice avait quelque rapport avec *Omey*, car c'est le prieuré d'*Ulmoy* (Marne), arrond. de Vitry-le-François, cant. et commune d'Heiltz-le-Maurupt.

(2) Cartulaire de l'église de Châlons, écrit par le chancre Goërio, au XII^e siècle, f° 43 r° (Archives de la Marne).

(3) Biblioth. imp., collect. Moreau, t. 528, p. 74.

(4) Cartulaire de l'évêché de Châlons, Biblioth. impér., fonds Galvinières, 5211, p. 209.

(5) *Topographie ecclésiastique de la France*, 182.

nement de M. Desnoyers nous a frappé par sa solidité, et pouvait être ainsi pris comme une grave objection à la cause que nous défendons.

Or, pour décider lequel de Vauciennes ou de Vouciennes, tous deux situés près de la Marne, était compris dans le *pagus Otmensis*, il faut savoir dans lequel des deux villages l'abbaye de Montier-en-Der possédait des biens. Malheureusement, les propriétés que ce monastère tenait de la libéralité du comte Héribert II, furent abandonnées en 1261 à Thibaut V, comte de Champagne, qui donna en échange ce qu'il possédait à Sommevoire, à Yèvre, à Maizières et à Nuilly, c'est-à-dire en des lieux plus à portée de l'abbaye. Voici le début de la charte rédigée à cette occasion au nom de l'abbé de Montier-en-Der :

« Nous, Renaux, abbés de Montier-an-Der e touz li covanz de
« meesmes leu, faisons savoir à touz ceus qui ces presantes lettres
« verront. que nous avons fait escheange anvers nostre chier et noble
« seignour Th[ie]baut], par la grace de Deu, roi de Navarre, de
« Champaingne et de Brie comte palazin, c'est assavoir de la meisom
« de Vouciennes et des appartenances que nous li avons quilé à touz
« jourz perpetuellement..... (1) »

La forme vulgaire du nom de *Velciana* dans cette charte donne immédiatement à penser qu'il s'agit ici de Vouciennes, près d'Épernay, et, c'est ce qui a conduit tout récemment le savant historien des comtes de Champagne à traduire le lieu cité dans la charte de 1261, par Vouciennes. Mais, lorsque l'on songe à la mobilité de l'orthographe des noms de lieux, on peut n'être pas convaincu par cette pièce, et, enfin, Bertin du Rocheret vient à notre secours; car dans une lettre du 10 novembre 1748, adressée à Lévêque de La Ravallière et relative aux textes carlovingiens qui mentionnent *Velciana*, il reconnaît que Vauciennes est la véritable forme du nom du village voisin d'Épernay, mais que les géographes Guillaume Delisle et Jurbrien se trompent l'un et l'autre en écrivant « Voucienne, comme tout le vulgaire du pays (2). »

(1) *Trésor des chartes*, J 193, n° 60. — Cette charte se trouve copiée dans le *Liber pontificalis* des comtes de Champagne, Biblioth. imp., fonds latin, 5993 A, f. 336 v°. Dans ce cartulaire, la charte est datée par erreur de 1267, le scribe ayant vu dans le mot *un* qui termine la date, le chiffre VII.

D'Arbois de Jubainville, *Catal. des actes des comtes de Champagne*, n° 3738.

(2) *Chronique de Champagne*, IV, 234. — On trouve dans ce recueil, sous le titre *le Pagus Otineuxis* (sic), p. 232 à 246, une correspondance composée de quatre lettres échangées entre Lévêque de La Ravallière et Bertin du Rocheret, président de l'élec-

Donc le Vauciennes de la charte de 1261 peut fort bien être Vauciennes, et cette hypothèse devient une certitude si on consulte une charte un peu antérieure, c'est-à-dire d'avril 1260, relative à un échange de biens entre le même comte Thibaut et Jean, sire de Vallery. Thibaut donnait, en échange de ce que Jean de Vallery lui cédait, d'autres bois « dessus Borsout et dessus Vocenes » et « tout ce que le moine de Monstier-an-Derf tient à Vocenes, que il avoit eu d'eus par eschange (1). » La proximité de Boursault est une circonstance qui ne peut convenir qu'à Vauciennes, les territoires de ces deux villages étant limitrophes. Enfin, et La Ravallière nous l'apprend dans la même correspondance (lettre du 22 janvier 1749), postérieurement à l'époque où les moines de Montier-en-Der échangeaient leurs biens de Vauciennes contre d'autres plus à leur commodité, ils mirent ces mots en marge de leur cartulaire. « *Volcanis prope Sparnacum; ibi nunc omnino nihil habemus* (2). » Ainsi les possesseurs de l'alleu concédé par Héribert disent eux-mêmes qu'il était situé à Vauciennes, près d'Épernay.

Mais alors, nous objectera-t-on, cette eau que le diplôme du roi Lothar appelle *Vetus Materna* existe-t-elle à ce Vauciennes? Oni, du moins Bertin du Rocheret, ce correspondant sparnacien de La Ravallière, lui assurait qu'on appelait Vieille-Marne, « par tradition, un bras de cette rivière (la Marne), ou un épanchement qui en sort vis-à-vis de la montagne des Semons, au bout du faubourg d'Épernay, passe sous un pont de trois arches, de là sous celui de Mardeuil, costoye toute la colline sur laquelle sont situés les villages ou hameaux de Vauciennes, Camois, Ville-Savin, etc., et vient se rejoindre au pont de la Bouche sous le château de Boursault (3). » Ce cours d'eau, qui n'est pas marqué dans la carte de Cassini, est figuré dans celle de l'état-major, mais sans désignation. Aussi comme certaines personnes pourraient être tentées de se défier de Bertin du Rocheret en l'accusant d'avoir appliqué à ce ruisseau un nom em-

tion d'Épernay. Ce fut le premier de ces savants qui commença la correspondance il ne connaissait le *pagus Otonensis* que par la charte d'Héribert II, de 980, et le diplôme confirmatif du roi Lothar. Bertin du Rocheret fut tenté de regarder Orquigny, à cause de son nom, comme la capitale de notre *pagus*; La Ravallière crut la voir dans Oulilly. Inutile d'ajouter que les deux Champenois n'attachaient aucune importance à ces opinions.

(1) *Chronique de Champagne*, IV, 238. — Cette charte se trouve dans une copie du *Liber principum* de la Bibliothèque impériale, t. 37 des 500 de Colbert, p. 488.

(2) *Chronique de Champagne*, IV, 238.

(3) *Ibid.*, IV, 234.

prunté à un ancien diplôme, nous n'hésiterons pas à reproduire des textes des *xv^e* et *xvi^e* siècles, qui prouvent la vérité du dire de Bertin.

Dans une déclaration du temporel du prieuré céniste de Coincy (Aisne), rendu au bailliage de Vitry le 6 septembre 1464, nous trouvons la mention suivante de la Vieille-Marne, à l'article de *Vausiennes* : « Item ont auprès la Viels-Marne, une pièce de prés qui est en « partie en friche et en sçavart tenant à la chaussée Sainte-Oyne et « ladite Viels-Marne en allant dudit Vausienne à Damery (1). »

Le 20 octobre 1491, Guillaume de Bonbarth, écuyer, seigneur de Mardeuil, reconnaît tenir du roi « ung certain fief nommé le grant « pré et saussoy de Précigny et ses appartenances, autrement dit le « fief de Rouffeaux, lequel pré et saussoy contient de X à « unze fauchées ou environ et tient d'une part et d'ung bout à la « Vielz-Marne, d'autre part à monseigneur de Brigny et à moy et « de l'autre bout à Pierre Brochin à cause de sa part de la seigneurie « dudit Mardeuil (2). » — Mardeuil est situé au bord de la Vieille-Marne, entre Vauciennes et Épernay.

Dans un aveu de la seigneurie de Boursault, rendu le 12 décembre 1542, par François d'Anglure, vicomte d'Étoges, baron de Boursault et de Givry en Argonne, nous retrouvons la partie de ce ruisseau, coulant à Boursault, indiquée comme faisant partie de cette seigneurie : « Rivière au terrouer dudit Boursault appelée la Vielle-Marne (3). »

Dans une autre déclaration du prieuré de Coincy à la Chambre des comptes en 1553, article de *Vaulciennes*, on lit : « Item ont encore « [en] la Vielle-Marne, une pièce de prés qui est en partie en friche « et en savart tenant à la chaussée Saint-Onyoinne en ladite Vielle-Marne en allant dudit Vausienne à Damery, lesquelles choses « sont baillez à ferme au curé de la ville, nommé messire Nicolas « Conrard, en la somme de XL livres (4). »

L'aveu d'Anne d'Anglure, baron de Boursault, rendu le 24 août 1598, mentionne deux fois la Vieille-Marne en ces termes : « Item « j'ay [la] rivière passant au dessoubz le village dudit Boursault com-
« munément appelée la Vielle-Marne à commencer au dessoubz de la
« chaulsée du pont (5) Saint-Herry et jusqu'à ce qu'elle entre à la

(1) *Cartulaire de Coincy*, Biblioth. imp., fonds français, n° 12021, p. 527-528.

(2) *Archives de l'empire*, P 181, 86.

(3) *Archives de l'empire*, P 181, n° 7.

(4) *Cartulaire de Coincy*, déjà cité, p. 593.

(5) L'aveu original porte *pand*, mot qu'il est impossible de prononcer; nous avons rétabli le véritable mot d'après les aveux postérieurs.

« grand rivière de Marne..... Item j'ay en ma baronnie, terre et seigneurie de Boursault une pièce de pré assise au dessoubz dudit chasteil contenant quatorze arpans ou environ tenant d'une part à la Vieille-Marne et à la grand rivière de Marne d'autre part au grand chemin..... (1). »

Les aveux des successeurs d'Anne d'Anglure, et entre autres ceux de Claude Thiret (25 septembre 1605) et de Nicolas Dauvet (24 mars 1602), reproduisent ces paroles (2).

Il est curieux de constater ainsi la persistance des dénominations géographiques attachées même à de simples ruisseaux. On pourrait certainement citer des exemples de l'emploi du nom de cette Vieille-Marne, entre 980 et 1464 (3).

Après cette discussion, qui démontre que c'est réellement Vauciennes, près d'Épernay, qui était compris dans le *pagus Otmensis*, il ne nous reste qu'à conclure que ce *pagus* embrassait de l'ouest à l'est, à l'extrémité orientale du diocèse de Soissons, une étendue d'une vingtaine de kilomètres au moins, le long de la Marne; et, si l'on admet l'identité de la *villa Novientus* avec le hameau de Nogent, situé sur la rive gauche du Surmelin, son étendue du nord au sud comprendrait au moins une dizaine de kilomètres, on sera amené à supposer que toute la contrée comprise entre la Marne et le Surmelin, comme nous l'avons dit plus haut, devait en faire partie. Il sortirait pourtant de ces limites naturelles par Vincelles, situé sur la rive droite de la Marne, et par Nogent, placé sur la rive gauche du Surmelin; mais nous ferons remarquer que notre *pagus* ne devait pas comprendre, au nord de la Marne, beaucoup d'autres villages que

(1) *Archiv. de l'empire*, P 181, 19.

(2) *Ibid.*, P 181, 23, et P 191, 20.

(3) Nous avons remarqué deux textes qui semblent donner au cours d'eau signalé par M. Desnoyers le même nom de Vieille-Marne. Ils sont relatifs à Ablancourt et à Blacy. Nous n'avons pu retrouver le premier; mais voici le second, extrait d'un aveu de Mathieu de Theorotte, écuyer, seigneur de Blacy en partie (daté du 30 mars 1538): « Unas dentées au lieu dit Haute Rive tenant d'une part aux usages dudit Blacy et d'autre part audit de Theorottes advenant et boutant d'un bout sur la Vieille-Marne. » (*Arch. de l'empire*, P 379, 103.) — Mais l'application de cette dénomination au cours d'eau parallèle à la Marne, dans les environs d'Ablancourt et de Blacy, est rare, par cette raison qu'il est ordinairement désigné sous les noms d'*Isson* et de *Guennelle*, et que son nom primitif employé encore dans des documents postérieurs au moyen âge semble être *Blaise*, que nous trouvons même employé dans le document que nous venons de citer. En effet, l'Isson longe la Marne à gauche à partir de la jonction de cette rivière et de la Blaise, affluent de gauche de la Marne, dont il semble être la suite. Nous reviendrons sans doute sur ce sujet dans un autre travail.

Vincelles, par cette raison que des textes contemporains de ceux que nous connaissons pour l'*Otmensis*, démontrent que sur la rive droite de la Marne, en face de ce *pagus* se trouvait le *pagus Bagensonisus* ou *Bansionensis*. C'est par l'étude de ces textes que nous allons achever cet article.

II

PAGUS BAGINSONENSIS.

Dans le capitulaire donné à Servais, en 853, par Charles le Chauve, nous voyons ce *pagus* réuni à des pays dépendants presque tous des cités de Reims et de Châlons, pour former le premier *missaticum* confié aux soins de Hincmar, évêque de Reims, de Ricuin et d'Engiscalc. Cette légation comprenait les dix *pagi* suivants : le Rémois, le Voncois, l'Astenois, le Perthois, le Barrois, le *pagus Camizisus*, le Châlonnais, le pays de Vertus, le *pagus Bagensonisus* et le Tardenois (1). Dans ce capitulaire, les *pagi* étant nommés avec quelque méthode, on doit remarquer que le *Bagensonisus* est cité entre le pays de Vertus, dont la position à l'ouest du Châlonnais est incontestable, et le Tardenois, situé au nord de la Marne, entre le Soissonnois et le Rémois.

A notre connaissance, il n'existe qu'une seule autre mention de ce pays; elle se trouve dans un diplôme de Charles le Chauve, en date du 27 septembre 868, et qui est relatif à un échange entre Erchenrad, évêque de Châlons et Gotbert. L'évêque de Châlons cède à Gotbert une maison avec des terres situées à la *villa que dicitur Balliolis in pago Bansionensi*, en échange de trois champs dans le territoire de Recy (*in fine Reiciacensi in Aviau*) (2).

La différence des noms *Bagensonisus* et *Bansionensis* n'est qu'apparente; car le suffixe *isus* est analogue au suffixe *ensis*, dont il n'est qu'une forme moins régulière, mais qui commençait à être très-employée au ix^e siècle; le capitulaire s'en sert pour tous les noms de *pagi* ayant ordinairement le suffixe *ensis*. Quant à la racine qui est *Bagenson* pour le capitulaire, et *Bansion* pour le diplôme de 868, il n'y a qu'une très-faible différence, si l'on songe au peu d'importance que joue dans la première de ces formes le *g* placé devant

(1) Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, VII, 616.

(2) Cartulaire de l'église de Châlons, écrit par le chantre Guérin au xiii^e siècle,

* 23 r^e. (*Archives de la Marne*.)

la voyelle *i*, et dont la destinée était de disparaître, comme il a disparu dans les mots latins *fragilis*, *frigidus*, *magister*, qui, en français, sont devenus *frêle*, *froid* et *maître*, de même que le premier abbé de Rebais, le bienheureux *Agilus*, est nommé en français saint *Aile*. Ajoutons à ces exemples ceux des nombreuses localités françaises dont la désinence moderne en *euil*, tels qu'*Argenteuil*, *Bonneuil*, *Marcueil*, *Verneuil*, qui apparaît dans les premières formes françaises en *oil*, n'est autre que le produit de la terminaison latine primitive, *ogilus*.

Cela posé, on voit que le nom de *Bagenson* était destiné à devenir *Baenson* ou *Bainson*, dont *Bansion* se rapproche beaucoup. Cette forme, amenée par la syncope du *g*, nous permet de reconnaître immédiatement le lieu dont notre *pagus* tirait son nom; ce doit être Binson, nom que Cassini orthographie Bainson (village du département de la Marne, arr. de Reims, canton de Châtillon-sur-Marne), localité auprès de laquelle se trouve justement le village de Baslieux-sous-Châtillon (même canton), dont le nom, écrit dans tous les textes du moyen âge *Bailieux* (1), représente parfaitement la *villa Balliolis* du diplôme de 868.

Il nous reste maintenant à prouver l'antiquité et l'importance de Binson, village dont il ne subsiste plus aujourd'hui que l'église abandonnée, au pied de la montagne où est située la petite ville de Châtillon-sur-Marne. La tâche n'est pas difficile; car Flodoard nous apprend que Tilpin, archevêque de Reims, obtint de Carloman, roi des Franks, de 768 à 774, un précepte relatif au pont de Binson (*pons Baisonen-sis*) (2). L'existence de ce pont qui servait à passer la Marne, au village qui se nomme encore aujourd'hui, à cause de ces circonstances, le *Port-à-Binson*, implique nécessairement l'existence d'une voie antique dans ces parages. Cette voie, nous la voyons mentionnée d'une manière formelle par le pape Urbain II, dans une bulle confirmative des biens du prieuré de Coincy (1185-1187). Dans cette bulle, nous trouvons à Ronchères (*apud Roncherias*) la partie de ce village appartenant aux clunistes de Coincy; cette part commençait aux maisons situées sous la voie (*subtus viam*), au-dessous de leur mai-

(1) Nous trouvons ce lieu nommé *Balliolium*, en 1100 (*Arch. adm. de Reims*, de Varin, I, 252). — *Parrochia de Ballolio*, 1154-1159 (*Cort. d'Igny*, Bibl. imp., fonds latin, 9004, f° 3 r°). — *Baillues*, vers 1220 (*Livre des vassaux du comté de Chaupogne et de Brie*). — *Bailliez*, vers 1300 (*Extenta Campanie*, chap. de Châtillon; *Arch. de l'emp.*, K 1133). — *Baillieux*, 1412 (*Arch. de l'emp.*, P 180, 131). — *Bailloux*, 1512 (*Arch. de l'emp.*, P 181, 4).

(2) Flodoard, *Historia Ecclesie Remensis*, I, II, ch. 17 et 19.

son, et touchait au hameau (*viculus*) situé vers la Fontaine-Hubert, et de l'autre « *vertitur per publicum aggerem qui tendit Castellionem usque ad nemus de Chamaellin de Campo Vicini et inde per fossatum quod dicitur Brunechildistendit usque ad fontem de Goel* (1). »

Ce texte nous fait connaître l'existence d'une de ces voies romaines (*publicus agger*) auxquelles se rattachait le souvenir de la reine Brunehaut. Si on jette un coup d'œil sur la carte de la contrée, on verra que cette voie qui, suivant toute apparence, venait de Soissons, en se dirigeant sur Châtillon, devait nécessairement traverser la Marne. Le seul lieu convenable pour ce passage nous paraît donc être ce pont de Binson, dont l'existence se trouve indiquée dès le VIII^e siècle.

Il n'est pas besoin d'avoir étudié l'histoire à fond, pour savoir que bien des localités sont déchues de leur importance depuis cette époque, et que, par conséquent, Binson pouvait être jadis la capitale d'un *pagus*. Elle perdit probablement sa suprématie vers le milieu du X^e siècle, époque où, peut-être à la suite de la dévastation de Binson dans les guerres civiles d'alors, un *castrum* fut construit sur une colline placée à la droite de la Marne. Ce *castrum*, qui apparaît pour la première fois dans l'histoire en 940 (2), devait prendre bientôt le nom de Châtillon (3), et sa position dominant l'église abandonnée de Binson tend à faire présumer qu'il fut établi à l'endroit même où s'élevait la ville de Binson, et que Châtillon hérita par là de la prédominance que Binson exerçait sur les environs. Châtillon en effet, ne tarda pas à entrer dans les domaines des comtes de Champagne, et devint le chef-lieu d'une de leurs plus importantes châtellenies (4).

Le petit nombre des documents connus, concernant le Binsonois, ne nous permet pas de constater son étendue, car le finage de la seule localité que nous savons en avoir dépendu, est limitrophe de

(1) *Cartulaire de Coincy*, déjà cité, p. 200-210.

(2) *Chronicon Flodoardi*, annis 940, 947 et 949. *Historia Ecclesie Remensis*, l. IV, chap. .

(3) *Chronicon Flodoardi*, anno 949. On voit à cette date que le château, construit par Hervé et dont Flodoard avait déjà parlé, portait le nom de *Castellio*.

(4) Le comte Henri I^{er}, vers 1172, comptait dans cette châtellenie cent soixante chevaliers qui lui étaient attachés par les liens de la vassalité. Il est vrai qu'alors elle était unie à la châtellenie de Fimes, située plus au nord. (*Feoda Campanie*, n° 128, dans le t. II de *l'Histoire des ducs et comtes de Champagne*, de M. d'Arbois de Jubainville; voir aussi le *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie*, 1172-1222.)

celui de Châtillon; on peut toutefois assurer qu'il ne pouvait pas s'étendre au sud au delà de la Marne, près de laquelle est situé Châtillon, par cette raison que la rive gauche de cette rivière (nous l'avons démontré plus haut) était comprise dans le *pagus Otmen-sis* (1).

AUGUSTE LONGNON.

(1) Nous rappelons ici pour mémoire les opinions qui ont été émises relativement au *pagus Bagensensis*. Adrien de Valois (*Notitia Galliarum*, 73) a cru qu'il tirait son nom du village de Besances (lis. Bexannes), situé à cinq kilomètres de Reims, et par conséquent, compris dans le Rémois; cette idée a été reproduite par dom Bouquet (V, 1). A la session du Congrès archéologique tenue à Troyes en 1853, un érudit identifia ce *pagus* avec le Bassigny.

QUELQUES

FRAGMENTS DE DION CASSIUS

PRÉSUMÉS INÉDITS

APPEL AUX PHILOLOGUES

En mettant la dernière main à mon travail sur Dion Cassius, j'ai trouvé, dans les notes prises par feu M. Gros à Florence, quelques fragments que, malgré mes recherches, je n'ai rencontrés nulle part. J'ai lieu de les croire inédits. Mais, dans ces sortes de cas, l'erreur est facile. J'ai donc cru qu'on me saurait gré d'appeler l'attention des philologues sur ce point. Voici ces fragments avec l'indication exacte de la source d'où ils sont tirés (1).

TEXTE.

Τὸ περὶ (2) τὰ φαινόμενα τὴν σπουδὴν ἔχων, ἴδιον ἐστὶ τῶν μηδὲ μίαν τοῦ μέλλοντος αἰῶνος ἑαυτοῖς ὑποτιθεμένων ἐλπίδα.

Μὴ ἔξαπατάτω ἡμᾶς τὰ ἐν τῷ κόσμῳ τούτῳ περιφανῆ καὶ λαμπρὰ δεικνύμενα πράγματα. Παρέρχεται γὰρ πάντως, καὶ οὐδὲν τῶν φαινομένων στάσιμαν. Πάντων σου τῶν πραγμάτων κατενοουμένων, ἐκδέχου μεταβολήν· καὶ πάλιν ποτὲ ὑπὸ τῶν ἀπροσδοκῆτων συμφορῶν κυκλούμενος, ἐλπίζε τὰ χρηστὰ καὶ κρείττονα. (Δίωνος τοῦ Ρωμαίου.)

Traduction.

S'occuper des apparences est le propre de ceux qui ne se sont réservé aucune espérance pour l'avenir.

(1) Pour la description des manuscrits, je renvoie à celle qu'en a donnée M. Gros, t. I, *Notice sur les manuscrits*.

(2) *Cod. Med.*, 15, *Plut.*, 7, p. 244 a. — On ne saurait dire au juste si ce fragment est de Dion. En marge se trouve le nom Néilon. Celui qui suit, et au bas duquel on lit la mention Δίωνος τοῦ Ῥωμαίου, se rapporte au même sujet; tous les deux font partie du chapitre ayant pour titre Περὶ βίου (le ms. : βίον) ἀνομιλίας.

Ne nous laissons pas abuser par les choses qui, dans ce monde, ont de la splendeur et de l'éclat. Elles passent infailliblement, et rien de ce qui s'y montre n'est stable. Lorsque toutes tes affaires marchent d'une manière favorable, attends-toi à un changement; d'un autre côté, quand tu es entouré de malheurs imprévus, espère des chances plus favorables et meilleures. (Du Romain Dion.)

TEXTE.

Μὴ (1) πάντα περὶ τὰ ἀμαρτήματα ἐξελέγχειν· πολλὰ γὰρ ἡ φύσις βιάζεται, καὶ παρὰ τὸν νόμον πολλοὺς ἀμαρτάνειν ἐξάγει (2)· οἷς ἂν μὲν ἀκριβοῦς ἐπιτίσις, ἢ τινα ἢ οὐδένα ἂν αὐτῶν ἀτιμώρητον καταλίποις· ἂν δ' ἀνθρωπίνως τὸ ἐπιεικὲς (3) τῷ ἐννομισμένῳ παραμεινῇ, ταχ' ἂν καὶ σωφρονίσαι αὐτοὺς. Ὁ μὲν γὰρ νόμος, καίτοι ἰσχυρὰ τὰ κολάσματα ἀναγκάως ποιοῦμενος, οὐ δύναται τῆς φύσεως αἰε κρατεῖν. Τῶν δ' ἀνθρώπων τινὲς, λανθάνειν δοξάντες ἢ καὶ μετρίως πως νοουθέντες, ἀμείνους γίνονται, οἱ μὲν αἰσχυρόμενοι ἐλεγχθῆναι, οἱ δὲ αἰδοῦμενοι πάλιν φανῆναι· φανερωθέντες δὲ καὶ ἀπερυθρίασάντες, ἢ καὶ παρὰ τοῦ μετρίου κολασθέντες, τέ τε νομισμένα πάντα συγχέουσι καὶ καταπαύουσι, καὶ μόναις ταῖς τῇ φύσει δομαῖς δουλεύουσιν.

Οὕτε πάντας χρὴ κολάζειν ἐκείλους, οὐτε περιορῆν φανερῶς τινας ἀτελγάζοντας· ἀλλὰ, πλὴν τῶν πάντοτε ἀνηκίστων, πρῶτος μεταχειρίζεσθαι τὰ ἡμαρτημένα· τὰ δ' ὁρθῶς ὑπὲρ αὐτῶν γινόμενα καὶ ὑπὲρ τὴν ἀξίαν τῶν ἔργων τιμᾶν. Οὕτω γὰρ ἂν μάλιστα ποιήσας αὐτοὺς τῶν τε χειρόνων ἀπέχεσθαι τῇ φιλανθρωπίᾳ, καὶ τῶν βελτιῶνων ἐπίσθαι τῇ μεγαλοδουρίᾳ.

Traduction.

Ne cherche pas à traîner toutes les fautes au grand jour; la violence de la nature contraint à beaucoup de choses, et pousse beaucoup de gens à commettre des fautes contre les lois. Poursuivre rigoureusement ces fautes, c'est ne laisser qu'une ou deux personnes à l'abri de la punition; tandis qu'en mêlant, conformément à la faiblesse humaine, la modération aux prescriptions de la loi, on peut quelquefois ramener les coupables au bien. La loi, en

(1) Le ms. (Cod. Med., 15, Plut., 7, p. 256 a-b) porte en marge : Διανοῦς τοῦ Ρωμαίου. Tous ces passages font partie du chap. : Ὅτι εἰς τιμῆν τὴν ἀρετὴν καὶ κολάζειν τὴν κακίαν. Les pensées ont beaucoup de rapport avec les conseils de Livie à Auguste, LV, 16 et suiv., à propos de la conjuration de Cinna.

(2) ἐξέρπει.

(3) Le ms. : ἐπεικταί (sic).

effet, malgré la sévérité des peines qu'elle édicte nécessairement, ne peut pas toujours dompter la nature. Or, il y a des hommes qui, si leurs délits semblent ignorés, ou si on les reprend avec mesure, s'améliorent, les uns par honte, pour ne pas être découverts, les autres par crainte, pour ne pas être de nouveau exposés au grand jour; au lieu que, s'ils sont mis en lumière et forcés de rougir, ou même si on les punit sans mesure, ils bouleversent tous les règlements, les foulent aux pieds et n'obéissent qu'aux instincts de la nature.

Il ne faut ni punir aisément tout le monde, ni se montrer indifférent pour les débordements; il faut, excepté dans les cas absolument irremédiables, traiter avec douceur les fautes commises, et honorer, même au-delà de leur mérite, les bonnes actions. C'est la façon la plus efficace pour que, par humanité, on s'abstienne du mal, et que, par la grandeur des avantages, on recherche le bien.

TEXTE.

Περὶ Γέλως. — Δίωνος (1).

Εἰσέβαια γυναικεῖα ὁ πρὸς (2) τὸν ἄνδρα ἔρωι. Γέλως δὲ συνεχὴς καὶ μέγας θυμοῦ κακίων· διὰ τοῦτο μάλιστα ἑταίραις ἀκμαίων καὶ παίδων τοῖς ἀφρονεστέροις. Ἐγὼ δὲ κοσμεῖσθαι πρόσωπον ὑπὸ δακρύων ἡγοῦμαι, μᾶλλον ἢ ὑπὸ γέλως· δάκρυα μὲν γάρ, ὡς ἐπὶ τὸ πλείστον, σὺνέτι καὶ μάθημά τι χρηστὸν, μέλῳσι δὲ ἀκολασία· καὶ κλαίων μὲν οὐδαὶς προὔτρεψατο (3) ἑδριστήν, γέλων δὲ ἤρξηνεν αὐτοῦ τὰς ἐλπίδας (4).

Traduction.

SUR LE RIRE. — DE DION.

La piété d'une femme, c'est son amour envers son mari. Un rire continu et éclatant est pire que la colère; aussi est-il surtout fréquent chez les courtisanes et chez les enfants insensés. Pour moi, j'estime que les larmes embellissent un visage mieux que le rire; la plupart du temps, en effet, les larmes fournissent un enseignement utile, tandis que le rire produit le débordement; les pleurs n'ont jamais excité les insultes, tandis que le rire a parfois augmenté des espérances.

V. BOISSÉE.

(1) *Cod. Med.*, 26; *Plut.*, 4.

(2) Le ms. : πρὸ (sic).

(3) Le ms. : προὔτρεψατο.

(4) On lit en marge : Μοσχίονος· Γέλῳ δὲ ὄλῳν [un mot illisible] αὐτοῦ καὶ πλοῦτος ὄρεσις καρδίας καὶ μέμψιν.

CHRONIQUE CELTIQUE¹

Il est permis de dire que la philologie celtique date de 1853. MM. Pictet et Bopp avaient réintégré les langues celtiques dans la famille de langues appelée jusque-là *indo-germaniques*, et qui doivent désormais s'appeler *indo-celtiques* (2). Mais ces langues n'avaient pas été examinées dans leur ensemble; on ne leur avait pas demandé les lois de leur formation et de leur développement. Elles semblaient, dans l'abandon où on les laissait, être tenues responsables des rêveries des celtomanes, genre d'écrivains qui, soit dit en passant, a encore aujourd'hui le verbe haut. Le travail d'un homme fit ce que n'auraient jamais fait tous les savants réunis des pays celtiques : la grammaire comparée de leurs langues.

Qui était l'auteur de la *Grammatica Celtica*? Un savant modeste, qui eut pendant presque toute la durée de son existence à lutter contre les nécessités pressantes de la vie, qui fit ses études à l'Université tout en étant précepteur; qui tour à tour professeur d'hébreu dans un collège de Munich (1832-1839), puis professeur d'histoire au lycée de Spire (1839-1847), trouva le temps de publier deux grands ouvrages : *Die Deutschen und die Nachbarstämme* (1837) et les *Traditiones possessionesque Wizenburgenses* (1842). Le premier de ces livres le faisait l'égal de J. Grimm, et il espérait pouvoir obtenir dans une université une chaire de philologie germanique. Les universités de son pays (la Bavière) ne jugèrent pas à propos de donner une place à ces études dans le haut enseignement; et à Berlin, où Zeuss fit quelques démarches, on éleva des difficultés à cause de sa religion; il était catholique. Lorsque, en 1847, on le nomma professeur d'histoire à l'Université de Munich, il était déjà atteint de la phthisie qui devait plus

(1) Voir les numéros de février et de mars.

(2) On dit généralement, *langues indo-européennes* ou *indo-germaniques*. La première de ces expressions est impropre; cette famille de langues ne comprend ni le basque, ni le hongrois, ni le finnois, qui pourtant sont des langues européennes. La seconde était juste quand on regardait les langues germaniques comme le représentant le plus occidental de cette famille de langues. Pour désigner l'ensemble, on prenait les deux extrémités de la chaîne. Mais aujourd'hui que l'on a retrouvé les titres perdus des langues celtiques, la seule expression exacte et correcte est *langues indo-celtiques*.

tard l'emporter. Se sentant dépérir sous le climat malsain de Munich, il rentra au bout de quelques mois dans l'enseignement secondaire comme professeur d'histoire au lycée de Bamberg. C'est de Bamberg qu'il publia sa *Grammatica Celtica*. Il mourut trois ans plus tard (1).

Il avait, depuis l'apparition de son grand livre, poussé encore plus loin ses études celtiques. Que sont devenues ces lettres à Ch.-W. Glück, qui (raconte Glück dans la biographie de son ami et maître) renfermaient de nouvelles vues, de nouvelles observations? Siegfried a laissé un touchant récit d'une visite qu'il fit à Zeuss dans l'été de 1856; je voudrais le citer, mais il ne m'est pas accessible à Paris (2). Un détail que j'emprunte à Glück montrera le dévouement que Zeuss apportait à la science; il ne s'est pas marié pour pouvoir subvenir aux frais que nécessitaient ses voyages annuels à Milan, Oxford, Saint-Gall et Milan, où il allait copier les glozes sur lesquelles il construisait sa grammaire.

Ces détails biographiques peuvent sembler superflus à quelques lecteurs; mais il m'a semblé convenable de faire connaître, ne fût-ce que par quelques mots, l'homme bon et modeste qui a créé la philologie celtique. Ce travail lui a coûté la vie. Nous lui en devons quelque reconnaissance.

Zeuss avait écrit son livre en latin pour être lu et apprécié dans les pays celtiques. Quelle illusion! Peu de personnes y ont connu son livre, un plus petit nombre encore l'a compris. Nous n'osons prédire plus de succès à la seconde édition de ce grand ouvrage que vient de faire paraître M. Ebel. La philologie est encore chose abstraite pour le public celtique, et M. Ebel ne met pas de miel sur les bords de la coupe. Au moins M. Ebel aurait-il dû éviter d'introduire sans quelque commentaire des termes de philologie slave, tels que *teratio*, qui peuvent dérouter le lecteur qui n'est pas spécialement philologue.

Les progrès faits par la philologie celtique depuis quinze ans, rendaient nécessaire un remaniement de la *Grammatica celtica*. M. Ebel vient de s'en acquitter avec grand succès dans le premier fascicule que nous avons sous les yeux (3). Quelques personnes s'attendaient à trouver le texte primitif de Zeuss intact, mais suivi de notes. Quand on jette les regards sur le tableau des déclinaisons et des conjugaisons, on voit qu'il était nécessaire de toucher au texte, et on approuve M. Ebel.

Que le nouvel éditeur nous permette pourtant de lui présenter quelques observations :

(1) Zeuss est né le 22 juillet 1806, à Vogtendorf, près Kronach (Bavière); il y est mort le 10 novembre 1856.

(2) Il se trouve dans l'*Ulster Archaeological Journal*.

(3) GRAMMATICA CELTICA. E monumentis vetustis tam hibernicæ linguæ quam britannicarum dialectorum, cæmbricæ, armoricæ, comparatis gallicæ præcæ reliquiis construxit J. C. ZEUSS, Ph. Dr., Hist. Prof. — Editio altera, curavit H. EBEL, Ph. Dr. Reg. Hib. Soc. Hon. — Fasciculus I. 480 p., gr., in-8. Berlin, Weidmann; Paris, Maisonneuve. — Prix : 45 fr.

Pag. 4. « Sonorum signa, i. e. litteræ, ex quo fere traduntur gallicæ voces vel nomina a Romanis ad Gallos, Britannos, Hibernos, romana sunt vel latina. » Les Gaulois ont aussi employé l'alphabet grec. César nous le dit, et nous avons des inscriptions gauloises en caractères grecs.

Le mot irlandais *iacum*, donné par M. Ebel (p. 49) d'après M. Whit. Stokes, est une faute de lecture de ce savant pour *iarum*.

Pag. 71, au lieu de « cambr. hod. *logod* » lire *llygod*.

De nos dialectes armoricains la *Grammatica celtica* ne comprend que le breton de Léon. Les autres dialectes présentent des formes intéressantes qui méritent d'être mentionnées. C'est ainsi que le tregorrois et le vannetais conservent au superlatif une nasale finale qui correspond à l'*f* du superlatif gallois, plus anciennement *m* (1). Le gaélique de l'île de Man pourrait aussi ça et là fournir d'intéressantes illustrations.

Espérons que la nouvelle édition de Zeuss se répandra en France et y donnera le goût d'études qui devraient y être populaires. La langue gauloise ne nous a laissé que quelques inscriptions et quelques noms d'hommes. Mais elle vit dans un grand nombre de noms de lieu, et quelques mots en ont peut-être survécu dans nos patois. Il ne manque pas en France de personnes qui s'occupent de celtique, mais sans principes et sans méthode. Qu'elles sachent bien que si elles ne suivent la méthode de Zeuss et n'observent les lois fixées par lui, elles travaillent en vain. On peut sans hyperbole appliquer au savant Bavaïrois le fameux vers orphique :

Ζεύς ἀρχή, Ζεύς μέσσα, Διὸς δ' ἐκ πάντα τέκνεται.

Si, par exemple, M. le colonel Troude avait étudié Zeuss, il n'aurait pas mis en tête de son *Dictionnaire pratique français et breton* (2) ce « tableau des expressions communes à la langue bretonne et à d'autres langues » qui dépare un ouvrage vraiment bon et utile. De nombreuses publications antérieures avaient déjà rendu le nom du colonel Troude familier aux amis de la littérature bretonne. Le volumineux dictionnaire qu'il publie aujourd'hui a un but pratique. C'est, laissons la parole à l'éditeur, « un dictionnaire entièrement composé d'expressions en usage, de mots pris dans la langue parlée. Dans ce nouveau dictionnaire on trouvera de nombreux exemples aux diverses acceptions des mots, et aussi la prononciation des mots, quand elle peut paraître douteuse. » Bien qu'adoptant le dialecte de Léon, M. Troude a souvent cité des expressions appartenant aux autres dialectes de Bretagne. Son dictionnaire est un vaste répertoire de la langue bretonne actuelle. Il me semble pourtant que l'expression bretonne ne traduit pas toujours très-exactement l'expression française. Ainsi M. Troude traduit : « Une statue équestre » par *eunn den war varc'h* (au

(1) C'est le suffixe indo-celtique *MA*.

(2) XXXVI-940 p. in-8, 1869, Brest, Lefournier. — Prix : 6 fr.

mot *Equestre*). Mais l'expression bretonne ne signifie-t-elle pas simplement « un homme à cheval ? » De ce qu'une statue équestre est « un homme à cheval, » il ne s'ensuit pas que la réciproque soit vraie. De même, on ne peut accepter *Kezek* comme traduction du mot français *Haras*. Si M. Troude tenait à faire entrer ce mot français dans son dictionnaire, que ne faisait-il un mot nouveau, *Kezekti*, par exemple ? Parmi les *Excursus* qui précèdent le dictionnaire, mentionnons un *Tableau* (français-breton) *des noms de pays, rivières et villes principales*; un *Tableau* (également français-breton) *des noms de baptême*, et une intéressante notice sur la délimitation géographique des quatre dialectes de la langue bretonne.

Le *Catholicon* de Jehan Lagadeuc (1) s'adresse à un public plus restreint, à celui qui s'occupe de philologie celtique et s'intéresse à l'histoire de la langue bretonne. Ce glossaire, qui est un des plus anciens monuments de la langue bretonne, était devenu fort rare. M. Le Men, le savant archiviste du Finistère, a fort bien fait d'en donner une réimpression. Comme tout l'intérêt de ce livre est dans les mots bretons qu'il renferme, M. Le Men a supprimé avec raison une bonne partie des expressions latines et françaises, utiles, au xv^e siècle, aux clercs bretons qui apprenaient le français et le latin, mais qui aujourd'hui n'auraient fait qu'encombrer inutilement le volume. M. Le Men a fait précéder cette réimpression d'une intéressante préface qui contient de véritables révélations sur l'histoire de la littérature bretonne.

Le *Catholicon* fait partie d'une série de *Documents pour servir à l'étude de l'histoire et de la langue bretonne*, publiée par la librairie Corfinat, à Lorient. Un autre volume vient de paraître dans cette collection, les *Chants populaires recueillis et traduits* par M. F.-M. Luzel (2). M. Luzel est déjà bien connu comme poète et comme savant, par son recueil de poésies intitulé : *Bepred Breizad* (toujours Breton), et par son édition du *Mystère de sainte Tryphine*. Chargé, il y a quelques années, par M. le ministre de l'instruction publique de recueillir en Basse-Bretagne ce qui pouvait rester de *Mystères* inédits, il a, dans sa fructueuse mission, formé une collection de manuscrits, déposée aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Paris. L'an dernier, le ministre de l'instruction publique l'a chargé de recueillir les contes et traditions populaires qui subsistent encore en Bretagne. Mais depuis vingt ans déjà M. Luzel recueillait pour son compte les chants populaires de la Basse-Bretagne. Il publie aujourd'hui le premier volume de sa vaste collection. Cette publication est faite à un point de vue purement critique et historique, ce qui n'empêche pas certaines ballades d'avoir un mérite littéraire très-marqué. M. Luzel a voulu surtout donner ces chants popu-

(1) Le *catholicon* de Jehan Lagadeuc, *Dictionnaire breton, français et latin*, publié par R. F. Le Men, d'après l'édition de M^e Auffret de Quontqueoeran, imprimée à Trégulier chez Jehan Calvez en m. cccc. xcix. Lorient; Corfinat; Paris, Franck. — Prix : 6 fr.

(2) 539 p. in-8. Paris, librairie Franck. — Prix : 8 fr.

laires tels qu'ils les a trouvés. A-t-il, par exemple, entendu deux versions différentes d'une ballade, bien loin de les fondre, il les publie simultanément; s'agit-il de variantes, il les donne en note. Il faut savoir gré à M. Luzel de cette rigueur et de cette critique.

Il vient de paraître une nouvelle *Grammaire bretonne*, par M. l'abbé Hingant, et M. Nigra vient de publier les *Gloses irlandaises de Turin*; nous parlerons de ces deux ouvrages dans notre prochaine chronique.

On annonce la publication prochaine à Einsiedeln, en Suisse, d'une traduction bretonne faite sur un ouvrage allemand de *Récits de l'Ancien et du Nouveau Testament*; cette publication se fait à l'instigation de Mgr Sergent, évêque de Quimper. La raison pour laquelle ce petit livre, destiné aux paysans de notre Bretagne, va paraître chez les descendants des Helvètes, est que l'imprimeur de l'original allemand n'a pas voulu se dessaisir des bois dont l'ouvrage est orné et qui sont bien supérieurs aux grossières illustrations des livres populaires bretons.

Au moment de terminer cette chronique, je reçois de Galles une bonne nouvelle. M. Silvan Evans me fait savoir que M. Wynne vient de découvrir dans les trésors de sa bibliothèque de Peniarth un drame cornique, inconnu jusqu'ici et inédit. Nos lecteurs savent sans doute que le cornique s'est éteint dans le courant du siècle dernier, et que les monuments de cette langue sont assez rares. Cette découverte est importante pour les celtistes. Espérons que ce mystère sera prochainement publié.

H. GAILOZ.

P. S. — Nous avons, dans notre dernière chronique (n° de mars), laissé passer (p. 222, l. 12) une faute d'impression regrettable : *contestable* au lieu d'*incontestable*. Le contexte a dû avertir notre lecteur de la méprise.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL

Le mois d'avril a mal commencé. Dans la séance du 2, le président annonçait à l'Académie la perte qu'elle venait de faire de M. le marquis de Laborde. C'était un deuil prévu, mais qui n'en a pas moins été pénible à la compagnie. L'élection en remplacement de M. le marquis de Laborde paraît devoir être prochaine.

M. Renan lit une note développée qui sera insérée *in extenso* dans les Comptes rendus, et où il met en question la juste application du nom *Θαυρος*, que l'on rencontre fréquemment dans les inscriptions grecques du Haouran et que M. de Vogüé regarde comme un nom de divinité. M. Renan persiste à y voir, comme il l'a fait autrefois, le mot arabe Taym, forme écourtée de Taym-Allah, et par suite un nom propre d'homme ou de famille équivalent d'Abd-Allah. Il en donne des raisons qui paraissent concluantes et qu'il tire, en partie, des inscriptions de Palmyre que M. de Vogüé a publiées ou rectifiées dans un recueil intitulé *Syrie centrale*.

M. Lenormant lit, en communication, un mémoire sur la *géographie et l'histoire de l'Arabie d'après les inscriptions assyriennes*.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome I^{er} de la réimpression du *Becueil des historiens des Gaules et de la France*, exécutée par l'éditeur Victor Palmé. C'est un véritable service rendu à la science.

M. Léon Renier fait hommage, de la part de M. Henzen, correspondant, de la relation publiée par lui au nom de l'Institut de correspondance archéologique de Rome, *des fouilles opérées dans les bois sacrés des frères Aruales*, aux frais de LL. MM. Guillaume et Augusta, roi et reine de Prusse. Rome, 1867, in-fol., avec cinq planches, et de nombreuses inscriptions dans le texte. M. Renier fait ressortir, avec la compétence qui lui appartient, les résultats principaux de ce savant travail.

Il fait, de plus, connaître une inscription funéraire qui lui a été remise par son confrère M. Le Blant, de la part de M. Sansas, de Bordeaux, et qui se trouve datée par la mention d'un consul Postumus qui ne serait autre que l'empereur Postumus lui-même, un des tyrans de la Gaule. On sait que Postumus prit le titre de consul l'an 258 de notre ère. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

On nous communique les renseignements suivants, tirés des procès-verbaux de l'Académie du Gard, sur la grotte de Durfort, récemment signalée à l'attention des savants.

Nîmes, le 16 mars 1869.

« A la fin de la séance, M. Aurès rend compte à l'Académie d'une visite qu'il a faite, la semaine dernière, à la *Grotte des Morts* de Durfort.

« Cette grotte, quoique déjà signalée depuis longtemps, dans les écrits de M. le docteur Viguière (1) et de M. d'Hombres-Firmas (2), n'était pourtant pas suffisamment connue.

« Mais une exploration récente de M. Teissier vient d'en révéler toute l'importance. Il en a déjà retiré, indépendamment d'une quantité considérable d'ossements humains, une collection très-intéressante d'objets en silex, en os travaillés et en poteries celtiques dont il se propose de faire faire des photographies et qu'il a promis de porter, par ce procédé, à la connaissance de l'Académie.

« Après avoir entendu cette communication, la Compagnie charge une commission, composée de MM....., de prendre de plus amples renseignements sur cette affaire et de se concerter avec le propriétaire de la grotte pour assurer, mieux que par le passé, la conservation des objets qui pourront être recueillis encore.

« Depuis cette époque, j'ai visité, une seconde fois, la grotte de Durfort, avec les membres de la commission.

« C'est une caverne sépulcrale des temps antéhistoriques, dans laquelle on n'a encore trouvé qu'une très-minime proportion d'objets en bronze, correspondant sans doute aux derniers ensevelissements. » « Aurès. »

— Au mois de novembre 1869, M. Reinhold a fait à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux une communication relative

(1) *Notice sur la ville d'Anduze et ses environs*, par A.-L.-G. Viguière. — Paris, 1823, in-8°.

(2) *Recueil de mémoires et d'observations de physique, de météorologie, d'agriculture et d'histoire naturelle*, par le baron L.-A. d'Hombres-Firmas. — Nîmes, 1836-44, Ballivet et Favre; Alais, 1844-51, Veuve Veyrun, 6 parties en 3 vol. in-8°.

à la *Vallula* d'Ausone; il croit en avoir retrouvé l'emplacement et les débris aux lieux dits *Rotje* et *Saint-Romain*, dans la commune de Loupiac, canton de Cadillac, arrondissement de Bordeaux. Un fragment d'inscription, où on reconnaît le caractère graphique des inscriptions de la décadence, a été découvert au même endroit, et M. Dezeimeris pense y reconnaître le nom d'un certain *Leontius*, professeur et lettré, un des amis d'Ausone, célébré dans une des pièces des *Professores*. La description détaillée que M. Dezeimeris prépare de ces ruines ne peut manquer d'offrir un réel intérêt.

— Nous sommes heureux d'apprendre que les fouilles d'Herculanum ont été reprises, après un siècle d'interruption. La nouvelle campagne a été inaugurée par une visite de Victor-Emmanuel aux restes souterrains du grand théâtre. Le ministre de la maison du roi a prononcé un discours trop long pour que nous le reproduisions ici, et a donné lecture du décret, daté d'Herculanum, le 8 février 1869, par lequel le roi accorde, comme première mise de fonds, une somme de 30,000 francs, prise sur sa liste civile. Espérons que, conduites par l'habile et actif M. Fiorelli, ces fouilles ne tarderont pas à enrichir le musée de Naples de nouveaux objets précieux.

— On nous annonce l'apparition prochaine d'une *Revue celtique* trimestrielle, dirigée par notre collaborateur M. Gaidoz. Nous ne pouvons que souhaiter de voir ce projet se réaliser; entre les mains de M. Gaidoz, initié aux sévères méthodes de la philologie comparée, un pareil recueil contribuera sans aucun doute à nous débarrasser des rêveries des celtomanes et à faire entrer les études celtiques dans une voie vraiment scientifique.

— Nous avons reçu le quatrième et dernier cahier du volume qui commence la nouvelle série de l'*Archæologische Zeitung*, continuée, depuis la mort de Gerhard, par M. E. Hubner, assisté de E. Curtius et C. Friedrichs. Il contient deux dissertations accompagnées de planches; l'une est de M. H. Jordan, et a pour titre: « La côte de Pouzzoles, sur un vase en verre romain, avec quelques bas-reliefs de Capoue. » L'autre est consacrée au vase d'onyx de Saint-Maurice en Valais, vase dont la description et l'explication tiennent une très-grande place dans le mémoire, relatif au trésor de cette abbaye, que M. Aubert a lu pendant le cours de l'année 1868 à la Société des antiquaires de France, mémoire qui figurera dans le tome trente et unième de son recueil. Les dessins exécutés tout à loisir et avec autant d'habileté que de patience, qui accompagnaient le mémoire de M. Aubert et qui ont été mis sous les yeux de la Société, satisferaient, nous avons lieu de le croire, M. Adler, qui regrette de ne pouvoir présenter de ce vase qu'une esquisse imparfaite et tracée d'après des photographies de trop petite dimension. M. Adler ne tente pas, pour le moment, d'expliquer le bas-relief. Viennent ensuite, sous le titre de *Mélanges et Nouvelles*, un certain nombre de petits articles dont nous traduisons les titres: Sur

le Diptychon Quirinianum à Brescia. Encore une fois les vases de Mégare. Continuation des fouilles à Rome. Remarques sur les nouvelles fouilles de Rome. Sur le bouclier d'Athénè Parthénos. Acquisitions du Musée du Vatican. Antiquités de Cadix et de Séville. A propos de la découverte d'argenterie faite à Hildesheim. Post-scriptum sur la statue d'Auguste du Musée de Berlin. Additions et Corrections. Viennent ensuite le résumé des séances de la Société archéologique de Berlin, la Chronique de la fête de Winckelmann en Allemagne et à Rome. Le volume se termine par un riche répertoire bibliographique où se trouvent rappelées toutes les découvertes et indiqués tous les travaux qui, depuis le mois de mars 1867, ont pu ajouter quelque chose à nos connaissances sur l'antiquité.

— *Bulletin de l'Ecole française d'Athènes*, V et VI (on s'abonne chez Durand et chez Maisonneuve).

Monnaie byzantine inédite (Paul Vidal-Lablache). De la valeur de quelques monnaies byzantines de Maurice Tibère et Constantine (P. Lampros). Faunes du théâtre de Bacchus à Athènes (Eugène Piot). Ἀφροδέλος (Em. Burnouf). Inscriptions inédites de Leucade tirées de l'*Ephéméris tôn Philomathôn*. Chants populaires du Rhodope. Lettre de M. Dozon donnant l'analyse détaillée du poème bulgare en 859 vers qui a pour titre : *Le Mariage d'Orfen avec la fille du roi d'Arabie*. Nouvelles et notices.

Nous persistons à demander que toutes les fois au moins qu'il s'agira d'inscriptions archaïques ou présentant des particularités intéressantes, le *Bulletin* les reproduise en caractères épigraphiques. Nous signalons particulièrement dans ce numéro, comme importante pour l'histoire de l'art grec, la note de M. Eugène Piot.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, I et II, janvier et février (2 feuilles). Réunions des 11 et 18 décembre 1868 et des 8 et 15 janvier 1869. Inscriptions de la Turquie d'Europe, lettre de M. Ernest Desjardins à M. Henzen. Borne milliaire de Grignan, lettre de M. A. Allmer à M. Henzen. Un morceau antique d'asphalte. Antiquités à Naples. Avis de la direction.

Le discours prononcé par M. De Rossi, à l'occasion de la fête anniversaire de Winckelmann, lui a servi à réunir, à propos d'une récente découverte, toutes les données que nous possédons sur le temple consacré par M. Fulvius Nobilior, le consul de 563, aux Muses et à Hercule; il en a déterminé l'emplacement; il a cherché à donner une idée du groupe célèbre que renfermait l'édifice, et a commenté à ce propos une belle inscription archaïque, récemment retrouvée, qu'il croit contemporaine de la dédicace du temple, et qui est ainsi conçue :

M · FOLVIVS · M · F
SER · N · NOBILIOR
COS · AMBRACIA
CEPIT

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n. 3, mars 1869. Séances des 22 et 29 janvier et du 5 février : Cimetière antique découvert à Syracuse. Inscription des Antonins et d'Apollon Pythien. Miroir étrusque. Antiquités à Naples. Nécropole albaine.

— *Vingt sous-officiers français prisonniers en Thrace*. — Au milieu des ruines de la vaste citadelle de Démotika (Démétouka des Turcs, — Didymon-Teichos des anciens), au confluent du Kizildéli et de la Maritza, on trouve un hypogée que les Grecs du pays appellent prison du roi Charles, *φυλακή τοῦ βασιλέως Καρόλου*, un souvenir de Charles XII, dont la légende est encore vivante dans ces contrées. Cette prison est une chambre de douze pas de long sur quatre de large et d'une hauteur moyenne de deux mètres; elle est creusée dans un terrain calcaire; l'humidité suinte de tous les côtés; le sol est détrempé; l'obscurité serait complète s'il n'entraînait quelques rayons de lumière par une étroite ouverture qui donne seule accès dans ce cachot et qui devait autrefois être fermée par une porte. Les parois sont couvertes d'inscriptions pour la plupart illisibles; on y voit aussi quelques dessins à la pointe, parmi lesquels quatre écussons évidemment occidentaux et qui m'ont paru dignes d'être copiés; mais ce qui attire tout d'abord l'attention, c'est un texte étendu, tracé à l'aide d'une matière noire; il occupe une seule ligne qui n'a pas moins de quatre mètres quarante de longueur. Les lettres mesurent en hauteur cinq centimètres. Ce texte a été écrit, ou plutôt peint, avec un soin remarquable; on y reconnaît une œuvre de longue patience, faite tout à loisir par une main habile. L'humidité l'a, il est vrai, endommagée en grande partie. Voici la reproduction exacte de toutes les lettres ou fragments de lettres encore lisibles :

VINGT SOUS OFFICIERS DE LA SIXIEM/// DE///I BRI///A///E
(lacune d'un décimètre et demi) SONT EN (lacune d'un mètre vingt centimètres) Y ///NT RESTE (lacune d'un décimètre) MOIS.

c'est-à-dire

Vingt sous-officiers de la sixième de [me] de [m] i [b] ri [g] o [d] e sont en [fermés] (dans ce cachot ??) [its] y [so] nt resté [i] ... [m] ois.

Le nombre des mois a été effacé par le temps. Il est probable aussi que l'inscription était datée et que cette date se lisait dans la partie du texte où nous ne trouvons plus qu'une lacune de plus d'un mètre. Quoi qu'il en soit, le sens général est évident et la restitution certaine.

Le six messidor, an x (25 juin 1802, 24 Safer-ul-haïr 1217), Talleyrand et Essed-Mohamed-Saïd effendi, rapporteur actuel, secrétaire intime et directeur des affaires étrangères, signèrent à Paris un traité qui rétablissait les relations de bonne amitié entre la République française et la Porte ottomane. L'article 8 de ce traité est ainsi conçu : « S'il existe encore des prisonniers qui soient détenus par suite de la guerre dans les deux États, ils seront immédiatement mis en liberté. » Les vingt sous-officiers enfermés à Démotika

avaient sans doute été pris par les Turcs pendant la guerre d'Égypte et ne furent délivrés qu'au milieu de l'année 1802.

M. Barré de Lency, secrétaire-archiviste de notre ambassade à Constantinople, veut bien me dire qu'on trouve dans nos archives, au palais de France, à Péra, de curieux détails sur les soldats de la République exilés par la Porte au centre de l'Asie Mineure. Ces quelques malheureux donnèrent beaucoup d'ennuis au gouvernement turc, qui les fit à plusieurs reprises changer de résidence. Toutefois, je n'ai pour le moment aucun autre renseignement que ceux fournis par l'inscription qu'on vient de lire, sur les prisonniers envoyés en Thrace. Renfermés dans l'étroite prison de Démotika, loin de la mer, assez loin d'Andrinople, dans un pays à moitié bulgare, ils ne durent pas causer beaucoup d'inquiétudes aux Ottomans. On s'étonne seulement qu'ils aient pu vivre dans un cachot aussi malsain.

Démotika est un des points de la Thrace où le voyageur a le plus de plaisir à s'arrêter. Sa citadelle est un des beaux spécimens de l'architecture militaire du Bas-Empire; par son étendue, par les moyens de défense que les Commènes y ont multipliés; par les inscriptions du moyen âge et surtout par les monogrammes, au nombre de plus de dix, qu'on y trouve encore, elle mérite un examen détaillé. On y voit des restes romains qui prouvent sur ce point l'existence d'un château fortifié dès le temps des Antonins, et même des restes cyclopéens. Une rapide inspection du terrain permet de rectifier deux erreurs de Spruner, qui place Didymo-Teichos sur la rive gauche du fleuve et fait tomber sur cette même rive un affluent qui n'a jamais existé; car le Kizildéli coule de l'ouest à l'est; enfin les souvenirs de Charles XII donnent à cette ville un dernier genre d'intérêt.

Malgré tous ces sujets d'étude, une inscription du commencement de ce siècle nous a paru digne d'être recueillie. Ce souvenir laissé au fond de ces contrées reculées par vingt de nos compatriotes trouvera place à côté des beaux monuments épigraphiques laissés en Thrace par les chefs magyars forcés de quitter leur pays après la paix de Carlovitz, à côté de quelques textes intéressants consacrés à des Occidentaux morts dans cette partie de la Turquie d'Europe.

A. DUMONT.

BIBLIOGRAPHIE

Essai sur la peinture de genre dans l'antiquité, par M. Émile GEBHART, ancien membre de l'École française d'Athènes. Paris, Thorin, in-8.

Nous sommes heureux de voir M. Gebhart continuer à Nancy les études qui l'avaient séduit et qu'il avait commencées à Athènes, sur l'histoire des arts dans l'antiquité. A vrai dire, nous éprouvons toujours quelque regret quand nous voyons d'anciens membres de l'École, aussitôt de retour en France, renoncer tout d'abord à l'ordre de recherches et de travaux qui les avait occupés pendant leur séjour en Italie et en Grèce. Sans doute le séjour de Rome et d'Athènes ouvre l'esprit et forme le caractère; on ne peut donc dire que ceux-là aient perdu leur temps qui, conduits ensuite par les circonstances ou par le penchant de leur esprit à étudier les littératures de l'Europe moderne ou les chefs-d'œuvre de notre génie, ont débuté par l'École d'Athènes. Pourtant les uns auraient peut-être eu tout avantage à passer un an ou deux à Londres ou à Berlin plutôt qu'en Grèce, et ils y auraient gagné une connaissance plus intime et plus familière encore de l'anglais et de l'allemand; les autres auraient pu, non sans profit, consacrer le même temps à faire un peu connaissance avec le vieux français : faute d'avoir même abordé cette étude, que de bévues ont commis des hommes d'esprit, pour qui, suivant la vieille tradition universitaire, la langue et la littérature française commençaient brusquement avec Malherbe et Descartes ! Pour ceux qui se sont ainsi adonnés à des recherches de littérature comparée ou de littérature française, l'École a surtout été une élégante et noble distraction : sa vraie raison d'être, si nous ne nous trompons, serait de former des hellénistes, des archéologues, des historiens de l'antiquité. C'est une chose malaisée aujourd'hui d'entretenir de l'antiquité des générations de plus en plus pressées, affairées et distraites; pour y réussir, n'est-il pas nécessaire de leur en présenter une image plus vivante et plus éclairée, de diminuer l'éloignement en donnant à ces hommes et à ces choses d'autrefois une physionomie moins vague, moins effacée, plus réelle, plus accentuée ? C'est à quoi peut merveilleusement servir un séjour dans cette Italie et cet Orient où le présent est si fort engagé dans le passé, où les traits du visage et de l'âme, la langue, les mœurs, les superstitions populaires ressuscitent à chaque instant pour l'observateur intelligent ce qu'on lui avait jusqu'alors décrit comme éteint et mort. Les sites, avec leurs caractères éternels, les monuments, avec cette beauté plus touchante que leur a donnée la dévastation et la ruine,

achèvent cette impression et aident celui qui a quelque imagination à se procurer l'hallucination du passé, à rendre la couleur et la vie à ces figures qui avaient jusqu'alors flotté devant ses yeux comme des fantômes indécis et mornes.

M. Gebhart, en écrivant un nouveau chapitre d'une Histoire des arts du dessin en Grèce, est donc resté fidèle à la vocation, telle que nous la comprenons, du pensionnaire d'Athènes. Il avait fait ses débuts, comme historien de la plastique, dès le temps de son séjour à l'École, par son essai sur Praxitèle; mais, si nous ne nous trompons, il y a ici un progrès sensible. Les faits sont étudiés, dans cet essai sur la peinture de genre, avec plus de soin et d'esprit critique, ils sont exposés avec plus de clarté et de précision, l'auteur s'abandonne moins à son imagination, à son goût pour le style brillant et à un certain penchant déréglé pour l'adjectif. Les textes anciens et les monuments de la plastique ont été étudiés avec une égale attention; ils s'expliquent et se complètent les uns les autres de la manière la plus heureuse. Pour donner une idée des avantages de cette méthode, il nous suffira d'indiquer, dans la deuxième partie, le chapitre intitulé : *Les Personnages humains*, où des textes de Xénophon et de Platon, habilement choisis, offrent le meilleur commentaire de peintures prises parmi les plus belles que nous ait laissées la céramique des anciens.

Tous ceux qui s'intéressent à ces nobles études ne peuvent, maintenant surtout, qu'engager M. Gebhart à persévérer dans cette voie où son pas s'affermirait et s'assure d'année en année : ce ne serait pas un médiocre honneur pour l'École française d'Athènes que d'avoir produit un érudit et un écrivain qui, dans un tableau d'ensemble dont certaines parties sont déjà heureusement ébauchées, nous offrirait l'histoire de ces arts de la Grèce qui sont restés la première et la plus impérissable de ses gloires.

G. P.

Histoire de saint Louis, par Jean sire de Joinville, suivie du Credo et de la lettre à Louis X; texte ramené à l'orthographe des chartes du sire de Joinville et publié pour la Société de l'histoire de France, par M. NATALLA DE WAILLY, membre de l'Institut. Paris, Recouard, 1868, in-8° de xliii et 319 pages.

M. de Wailly avait publié en 1867 (Paris, Le Clere) une excellente édition de l'Histoire de saint Louis par Joinville, texte et traduction en regard. Aujourd'hui il donne le texte avec les variantes des manuscrits, suivi d'éclaircissements, d'un vocabulaire où les mots sont rassemblés et expliqués, et d'une table des matières.

Les précédents éditeurs, Capperonnier (1761) et Daunou (1840), avaient suivi uniquement le texte du manuscrit dit de Bruxelles (Bibl. imp., 13508, dans M. de Wailly, A), qui est bien du ^{xiv}^e siècle, mais qui n'est pas de 1309, comme M. Paulin Paris l'avait fait remarquer dès 1839. M. de Wailly a reconnu le premier que le manuscrit dit de Lucques (Bibl. imp., 10148, dans M. de Wailly, L), quoique écrit au ^{xvi}^e siècle et offrant un texte rajeuni, fournit, en une foule de passages, des leçons préférables à celles de A et non moins authentiques; et il a vu que le manuscrit

appartenant à feu Brissart-Binet (dans M. de Wailly, B), qui est du même temps que L, provenait de la même source et pouvait servir à combler les lacunes de L. Il a ainsi établi la critique du texte de Joinville sur ses véritables bases.

Un premier signe qui lui a fait reconnaître que L. dérivait d'un manuscrit plus ancien que A, c'est que le copiste du xvi^e siècle a plus d'une fois pris pour des pluriels les sujets singuliers qui se terminaient par une s, et pour des singuliers les sujets pluriels qui étaient dépourvus de cette finale, tandis que le copiste du xiv^e siècle a traduit souvent les mêmes formes sans se tromper sur un usage encore voisin de lui. Cette observation a conduit M. de Wailly à entreprendre la restauration complète de l'orthographe du texte de Joinville, au moins dans les terminaisons des mots, comme on le fait aujourd'hui pour les écrivains attiques, mais dans une étendue et avec une certitude que nous ne pouvons plus atteindre en grec. En effet, M. de Wailly a recueilli et publié les chartes écrites du temps de Joinville à sa chancellerie, qui nous ont été conservées et dont l'étendue équivaut environ au cinquième de l'Histoire de saint Louis (Bibl. de l'École des chartes, 1867, p. 557); et il a relevé complètement toutes les particularités de langage et d'orthographe qu'elles offrent dans un mémoire sur la langue de Joinville (Bibl. de l'Éc., etc., 1868, p. 329), qui est le complément nécessaire de cette édition nouvelle, puisque le texte en a été conformé aux habitudes orthographiques, très-régulières, constatées dans des documents authentiques du temps et du lieu où vivait Joinville.

Un autre signe qui a fait reconnaître à M. de Wailly l'antiquité du texte rajeuni dans L et B, c'est que les deux manuscrits comblent un grand nombre d'omissions, ou (pour parler avec les imprimeurs) de *bourdons* du manuscrit A. Il est en particulier cinq passages (174 c, 202 a, 350 e, 426 c, 470 e f) où la répétition d'un mot à un certain intervalle a fait sauter au copiste de A tout l'intermédiaire. On rencontre toutefois dans A comparé à L et à B, bon nombre d'omissions qui ne nuisent en rien au sens et qui sont plus délicates à apprécier. On le copiste a trouvé dans son original les mots qu'il a passés et les a omis de propos délibéré, ou il y a du délayage dans L et B. M. de Wailly n'a pas introduit dans le texte ce que présentent B et L dans 6 a, 12 a, 30 e, 134 a, 148 a, 170 d, 172 b, 208 c, 222 c, 276 d, 358 e, 374 e, 384 e, 448 b. J'aurais rejeté en note « de son enfance » dans 48 c; car la phrase suivante semble indiquer qu'il s'agit seulement de la confiance en Dieu que saint Louis témoignait à l'article de la mort. J'aurais pris le même parti dans 50 d e, 62 b, 96 f, 162 b, 320 c, 412 d, 420 f, 440 e.

M. de Wailly conjecture que A, B et L. dérivent (immédiatement?), le premier de l'exemplaire offert à Louis le Hutin, le second de l'exemplaire même de Joinville, conservé à son château, et parvenu avec sa succession à Antoinette de Bourbon, dont les armes sont sur le manuscrit de Lucques. Ce qui me semble résulter de la comparaison des manuscrits considérés en eux-mêmes, c'est d'abord que le copiste de A a eu sous les yeux une

leçon différente de celle qu'avaient les copistes de L. et B dans 8 d, 23 d, 96 d, 178 d, 184 d, 190 d e, 220 b, 390 c, 392 f, 396 c, 460 f, 468 h, 494 b, (Je laisse de côté les variantes de chiffres, 8 a, 22 c, 70 b, 212 d, 344 c, 364 f, 412 e, 482 a b, 500 b, qui peuvent provenir de l'inadvertance des copistes); ensuite dans les trois manuscrits le texte est altéré au même endroit en un certain nombre de passages très-heureusement restitués par M. de Wailly, 74 b, 102 g, 128 d, 164 c, 174 g, 178 c, 192 c, 204 c, 234 d, 268 b, 324 f, 374 e, 396 c, 492 c. En outre les manuscrits A, B et L ont « à Nausone » dans 82 f, où il faut évidemment lire avec MM. P. Meyer (Revue critique, 1867, I, 91) et de Wailly « an Ausone. » M. de Wailly a reconnu aussi avec Corrad (Revue archéologique, 1867, p. 236 et suiv.) une altération du texte, qui est également commune aux trois manuscrits dans 136 e, 362 f, 446 d, 456 a. J'irais un peu plus loin. Je trouve avec Corrad qu'on ne peut guère tirer un sens satisfaisant de « recouvrer à reconquerre (6 c), » « sa gent (158 c), » « il ne vous croit (284 d), » « je sui demouré (288 f), » « cinquante-quatre chevaliers (336 c), » « encoste la bible... changée de seigneurie... (442 d), » « précieuse chose est (498 f). » En outre, je conjecture que la leçon fautive « les plus forconteurs (256 d) » a dû être aussi sous les yeux du copiste de B, qui a corrigé d'après le sens « les plus sages conteurs, » tandis qu'il aurait dû mettre « li plus fort conteour, » en coupant le mot, comme il faut lire « l'aval, » ce qui est écrit (386 b) dans A « la val. » Je doute fort que « véot l'amiral, » soit la vraie leçon dans 206 a, et il me semble qu'il faut lire « estant uns » dans 420 c. La leçon fautive que A présente dans 500 f-502 a, et sur laquelle Corrad avait déjà appelé l'attention (Rev. arch., 1867, p. 189), me semble inexplicable, si le copiste a eu sous les yeux la leçon de B et L, laquelle au contraire s'explique très-bien comme correction de la leçon de A. Enfin, il me semble probable que la leçon fautive « haydier (122 b), » que M. de Wailly a si heureusement corrigée en « hardier, » était commune aux manuscrits d'où dérivent A, L et même B; car si ce dernier a substitué « troubler, » c'est sans doute d'après le sens général; il aurait substitué « harceler, » s'il avait lu et compris « hardier. »

En résumé, M. de Wailly a le mérite d'avoir constitué et presque complètement restauré le texte de l'un des monuments les plus précieux de notre histoire. Son travail est exécuté avec un soin et une sagacité qui font le plus grand honneur à l'érudition et à la philologie françaises.

Charles TROUOT.

BRONZE D'ASIE MINEURE

La figure qui est représentée, grandeur de l'original, dans notre planche XI, fait partie du cabinet de M. de Saulcy, qui l'a mise obligeamment à notre disposition et nous a invité à la publier dans la *Revue*. Nous aurions fort désiré, avant d'accepter cette tâche, savoir exactement la provenance de cette statuette; malheureusement le père Timothée Tingghir, mékhitariste, qui l'a cédée à M. de Saulcy, n'a pu nous donner d'autre renseignement, sinon qu'elle lui avait été adressée de Constantinople par un de ses correspondants, et que celui-ci croyait qu'elle provenait de l'intérieur de l'Anatolie, des environs d'Ancyre.

Toute vague qu'elle soit, cette indication suffit déjà pour nous avertir de ne pas céder à la tentation, que l'on éprouve au premier abord, de rapprocher cette figurine des idoles trouvées en Sardaigne. Ces petits bronzes, sur lesquels le général Albert Della Marmora a appelé l'attention des érudits (1), se trouvent aujourd'hui représentés par un nombre plus ou moins grand d'échantillons dans toutes les collections publiques de l'Europe, et notamment dans le Cabinet des médailles de Paris; Gerhard, dans un mémoire qui a été récemment réimprimé dans le recueil de ses opuscules, en a démontré l'origine phénicienne (2). Or, si l'on examine avec attention les figures de provenance sarde que Gerhard a reproduites dans les planches qui

(1) *Voyage de la Sardaigne*, pl. 34. D'après M. A. Boullier (*l'Île de Sardaigne*, Paris, Dentu, in-8, 1863, p. 55), le musée de Cagliari possédait, il y a quatre ans, environ 200 de ces figurines dont les plus hautes n'atteignent pas un pied.

(2) *Gesammelte Akademische Abhandlungen und kleine Schriften*, XI. *Ueber die Kunst der Phœnicier* (t. II, p. 1-21).

accompagnent son mémoire (1), ou que l'on manie celles que possède le Cabinet de Paris et dont plusieurs sont d'une bizarrerie qui défie toute description, on reconnaît qu'il n'y a guère d'autre ressemblance que la barbarie et la brutalité de l'exécution. Il serait déplacé d'employer le mot de style à propos de si grossières ébauches; mais il y a des différences frappantes entre le faire des idoles sardes et celui de notre figure; celle-ci, quoique d'une gaucherie toute primitive, n'a pas la difformité menaçante et grotesque des bronzes sardes; elle ne reproduit aucune des variétés de coiffure et de costume que ceux-ci présentent, elle n'a aucun de ces attributs, le trident ou le bident, les cornes figurant les rayons solaires, le phallus, les disques lunaires, les serpents, etc., dans lesquels Gerhard retrouve la trace des conceptions religieuses propres aux Phéniciens et la preuve de l'origine phénicienne (2). Au contraire, nous avons ici un motif, l'homme debout sur un lion, qui ne se retrouve dans aucune des figures découvertes jusqu'ici en Sardaigne, mais qui se rencontre fréquemment ailleurs; nous avons des détails de costume qui, tout indiqués qu'ils soient ici d'une manière purement conventionnelle, ne laissent pas méconnaître leur ressemblance avec des particularités analogues signalées dans des figures plus importantes. Où faut-il chercher ces analogies? Il n'est pas permis, quand on a vu se dérouler aux flancs des rochers de la Pterie ces Panathénées barbares dont la véritable interprétation est encore une énigme, d'hésiter un instant.

Ce type du roi ou du dieu debout sur un animal, qui est tantôt un lion ou une lionne, tantôt une panthère, une licorne ou un bouc, semble en effet avoir été familier aux populations qui, avant l'époque où la langue de la Grèce et le culte de ses dieux se répandirent dans toute l'Asie, occupaient l'Asie Mineure à l'est de l'Halys et au sud du Taurus. On le retrouve dans toute cette contrée, où semble avoir dominé l'élément sémitique et l'influence des civilisations qui avaient leur centre sur les rives du Tigre et de l'Euphrate. C'est à Tarse, en Cilicie, cette statue dite de Sardanapale que représentent si souvent les monnaies de bronze de cette ville (3); l'animal sur lequel

(1) *Abbildungen*, Tafel XLIV und XLV.

(2) Voir particulièrement, dans le mémoire cité plus haut, la page 12.

(3) On en trouvera un échantillon dans une des planches, la 43^e, figure 3, qui accompagnent le mémoire de Gerhard déjà cité. Plusieurs autres de ces monnaies, sur lesquelles revient ce même type avec de légères différences, ont été reproduites dans l'ouvrage de F. Lajard, *Recherches sur le culte, les symboles, les attributs et*



BRONZE.
THE DU CABINET DE M. DE SAULCY.

le dieu se tient debout à l'air tantôt d'une espèce de bouc ou d'antilope, tantôt d'un lion; parfois le corps semble d'un lion et le front est armé de cornes. Quant au Sardanapale, on aperçoit le carquois sur l'épaule, l'arc dans une main, la bipenne dans l'autre: sur quelques pièces on distingue le glaive pendu au côté (1).

A *Boghaz-Kœui*, qui est probablement, comme l'a cru M. Texier, Ptérium, place forte cappadocienne détruite par Crésus, nous retrouvons des représentations que l'on a déjà rapprochées du Sardanapale de Tarse; dans l'endroit connu sous le nom de *Isili-kaïa*, « la pierre écrite », le groupe principal de cette grande scène sculptée sur le roc qui semble représenter une entrevue entre deux rois ou deux souverains, les personnages principaux, ceux dont tous les autres forment le cortège, sont debout, portés les uns sur des montagnes, ou sur des hommes dont le col et la tête se courbent sous les pieds du maître, les autres sur des lions et des aigles à deux têtes (2).

A *Euiuk*, sur la face intérieure du chambranle de la porte, nous avons signalé les premiers une figure à longue robe que soutient, de la même manière, un aigle à deux têtes (3).

D'où vient, dans la sculpture, l'emploi de ce symbole dont nous n'avons pas ici à discuter et à approfondir le sens, d'ailleurs facile à saisir tant que l'on ne prétend point entrer dans le détail et attacher une valeur particulière à chacune des variétés de ce motif qui se prête à des combinaisons très-différentes? Il faut y voir, selon nous, une trace de cette influence assyrienne dont on retrouve la marque, comme nous avons déjà essayé de le montrer (4), dans tous les monu-

les monuments figurés du culte de Vénus en Orient et en Occident (in-fo, 1849, Gide), pl. IV, fig. 8 et 9, pl. XIV, II, fig. 7.

(1) M. Victor Langlois, qui vient d'être si prématurément enlevé aux études archéologiques et orientales, a donné, dans l'ancienne *Revue archéologique*, t. X, p. 527-537, une description, accompagnée de dessins faits par lui-même sur les lieux, des restes du grand monument, connu aujourd'hui à Tarsus sous le nom de *Dunub-fach*, qui portait sans doute, à son sommet, la statue colossale de style assyrien si souvent figurée sur les monnaies de Tarse.

(2) Perrot et Guillaume, *Exploration archéologique de la Galatie*, pl. 43, 45, 47. On trouvera toutes ces figures du groupe central, avec leurs différents supports réunies dans la pl. 3 du volume que M. Ch. Texier a donné en 1862, sous le titre *Asie Mineure*, à la collection de l'*Univers pittoresque* (in-8°, Didot).

(3) *Exploration archéologique de la Galatie*, pl. 67 et 68.

(4) *Revue archéologique* (nouvelle série), t. XII : *Ghiouss-kulé-si, ses murailles cyclopéennes et ses bas-reliefs taillés dans le roc*; t. XIII : *Le bas-relief de Nymphé d'après de nouveaux renseignements*. Voir encore *Exploration archéologique de la Galatie*, p. 156-163.

ments de l'Asie Mineure antérieurs à la réaction victorieuse du génie grec.

Mais, pourrait-on dire, dans ces colosses enlevés aux portes des palais assyriens pour orner les musées de Londres et de Paris, dans ces bas-reliefs arrachés aux ruines des palais de Sargin, de Sennachérib et d'Assourbanipal, nulle part on ne trouve ces figures de roi ou de divinité montées sur des lions ou sur d'autres animaux. Cela est vrai; les artistes dont le ciseau a sculpté les blocs d'albâtre qui ornaient les façades et les chambres royales de *Khorsabad* ou de *Kouïoundjik* et de *Nimroud*, ceux dont le pinceau a tracé sur les carreaux vernissés de *Khorsabad* ces figures aux vives couleurs qui formaient autour des portes un si riche encadrement, ne paraissent pas avoir employé ce symbole et reproduit ce motif; mais il se retrouve pourtant en Assyrie, dans la vallée du Tigre, sinon au seuil et dans les salles des palais, au moins sculpté, comme en Cappadoce, au flanc des rochers. Il nous suffira de renvoyer aux bas-reliefs voisins de *Malthaïa*, village situé à un peu plus d'une journée de marche vers le nord-nord-ouest de Mossoul, et à ceux de *Bavian*, autre village qui se trouve à peu près à la même distance de cette ville vers le nord-nord-est (1). M. Rouet, gérant du consulat de France à Mossoul, signalait aussi, dans une lettre datée du 19 octobre 1845, la découverte qu'il avait faite, à treize lieues de cette ville et sur la cime d'une haute montagne nommée *Chandouc*, de trois bas-reliefs analogues taillés dans le roc (2).

De tous ces bas-reliefs, qui représentent des personnages royaux, héroïques ou divins montés sur des animaux, les plus importants que nous ayons sous les yeux sont ceux de *Malthaïa*, figurés avec grand soin dans une des planches du bel ouvrage de M. Place (3). On y voit dix-neuf figures portées sur des animaux. Parmi ces animaux, on distingue le lion, le taureau, un lion ailé, une espèce de griffon à tête

(1) M. Layard n'avait pas vu lui-même, dans son premier voyage, les figures de *Bavian*. Il en reproduit seulement (*Nineveh and its remains*, t. II, p. 112) une description que lui a communiquée un de ses compagnons, M. Ross, et où sont mentionnées plusieurs « figures de prêtres ou de dieux » debout sur des lions ou des griffons. Mais il les a visitées dans un second voyage, et dans son grand ouvrage in-f° de 1853 (*The monuments of Nineveh*) il les représente, pl. 51. Les figures ont, d'après lui, environ vingt-cinq pieds de haut. Il a été lui-même à *Malthaïa*, et donne une description complète de ces sculptures (t. I, p. 230). Ailleurs il fournit le dessin d'une des figures de ces bas-reliefs, où il voit *Mylitta*, et qui est à peu près identique à une des figures de *Islikkala*, en *Périe* (t. II, p. 212).

(2) *Journal asiatique*, t. VII, p. 280.

(3) *Ninive et l'Assyrie*, gr. in-f., pl. 45.

d'aigle, mais sans ailes, etc. Certains des personnages ainsi supportés rappellent, d'une manière frappante, par leur attitude et leur costume, plusieurs des figures de Boghaz-Keni.

Pourquoi ce symbole, que l'on rencontre déjà en Égypte (1), absent des palais de Ninive, se retrouve-t-il, en plusieurs endroits et tant de fois répété, dans les bas-reliefs sculptés sur les rocs des montagnes assyriennes, non loin des rives du Tigre et de l'ancienne capitale de l'Assyrie? C'est là une question à laquelle nous ne nous chargeons pas de répondre. Dira-t-on que les sculpteurs des résidences princières, plus habiles et plus raffinés que les auteurs de ces rudes bas-reliefs perdus dans la montagne, ont écarté ce motif comme offrant aux yeux une image invraisemblable et bizarre? Mais ce sont les Grecs seuls qui ont eu de ces délicatesses; leurs mythes établissaient aussi une relation entre le lion et certaines de leurs divinités, Cybèle et Bacchus par exemple; mais au lieu de figurer Cybèle et Bacchus ainsi juchés, dans un équilibre instable, comme des acrobates, sur le dos d'un lion, les artistes grecs ont trouvé plus satisfaisant pour l'œil et pour l'esprit, plus conforme aux vraisemblances et d'un arrangement plus heureux de mettre la divinité dans un char et de faire traîner le char par des lions. Ce qui tendrait à prouver que les artistes des palais de Ninive n'ont pas eu ce scrupule, c'est la confusion des formes naturelles et les étranges combinaisons qui se retrouvent partout dans leur œuvre; ici ce sont des animaux qui ont une tête humaine, là des taureaux ou des lions ailés, ailleurs des hommes à tête de lion. Il vaut donc mieux penser que si les bas-reliefs des monuments voisins de Mossoul ne nous offrent pas le motif que nous étudions, cela tient à quelque autre raison. Peut-être la conception religieuse que traduit ce symbole était-elle quelque peu différente de celle qui dominait au moment où s'élevèrent les palais qu'ont exhumés Botta, Layard et Place; peut-être ces figures taillées dans le roc n'appartiennent-elles point à la même période de la civilisation assyrienne et au même empire que la décoration des résidences royales jusqu'ici étudiées par nos érudits. Quoi qu'il en soit, les cylindres et les amulettes, qui nous offrent souvent des figures de dieux debout sur des lions, griffons ou autres animaux, suffisent à nous prouver que c'était là un symbole qui, pendant plusieurs siècles, fut familier aux imaginations dans toute la région sur laquelle s'étendit l'influence

(1) Voir une figure de la déesse égyptienne Kér, debout sur une lionne, que M. Lajard (*Recherches sur le culte de Vénus*, pl. XIV), et après lui M. Layard (*Ninive and its remains*, t. II, p. 212), ont empruntée à une stèle du Musée britannique;

assyrienne (1). Il est souvent difficile de savoir au juste d'où proviennent ces petits objets, qui ont passé de main en main avant d'arriver dans un cabinet d'antiquaire; mais il n'est pas de collection de quelque importance, formée en Orient, qui ne contienne, parmi les pièces classées comme provenant de la Syrie et de la Mésopotamie, un certain nombre de ces représentations, parfois accompagnées de caractères cunéiformes (2).

Le motif que reproduit notre bronze est donc représenté en Assyrie par plusieurs bas-reliefs importants qui existent encore, taillés à même le roc, dans les montagnes de la rive gauche du Tigre, au nord de Ninive; on le retrouve aussi sur les amulettes et les cylindres provenant de la même contrée. Enfin il frappe nos yeux en Cappadoce, sur les rochers de Iasili-Kaia et sur un des blocs de granit qui forment la porte du palais d'Euiuk; il se rencontre en Cilicie, sur les monnaies de Tarse, qui nous représentent en raccourci le monument célèbre dont M. Langlois a étudié les débris. L'histoire nous prouve que ces froids plateaux de la Cappadoce n'ont jamais possédé un centre de civilisation; tant que les idées et les formes qui les traduisent ne sont pas venues de l'Occident, de l'Asie grecque, aux peuples habitant cette région, elles leur sont arrivées de l'Orient, de Ninive ou de Babylone, puis d'Ecbatane et de Suse. Avant d'être une province de l'empire d'Alexandre et de Séleucus, la Cappadoce a été, pendant de longs siècles, une satrapie des rois d'Assyrie, de Médie et de Perse. La Cilicie, de même, a été soumise à l'influence sémitique avant de l'être à la grecque. Il paraît donc contraire à toutes les vraisemblances que le symbole sculpté sur les rochers de la Ptiérie et reproduit par notre bronze ait passé soit des rivages ciliciens, soit du bassin de l'Halys dans celui de l'Euphrate et du Tigre; c'est le contraire qui est probable, pour ne pas dire certain, et c'est à l'Assyrie qu'il faut en rapporter l'invention et l'origine.

Nous avons commencé par étudier le motif même du groupe; nous en avons suivi la trace depuis le monument de Tarse et les rochers de la Ptiérie jusque dans le voisinage de la grande capitale assyrienne. Il nous reste à signaler certains détails par lesquels notre bronze se

(1) On trouvera un certain nombre de ces cylindres et de ces amulettes, portant le type que nous étudions, dans les *Recherches sur le culte de Vénus*, pl. XVII, fig. 8, 9, 10, 11; pl. XXII, fig. 7. On en rencontrera aussi dans l'ouvrage de M. Layard, *The monuments of Nineveh*, in-f°, pl. 69, ff. 6, 60, 44.

(2) Layard cite (pl. XVII, fig. 11) une tablette trouvée à Babylone, qui porte, avec une inscription cunéiforme, le groupe qui nous occupe.

rapproche particulièrement des figures qui se voient encore, sculptées sur le roc, en différents points de l'Asie Mineure.

Prenons d'abord la coiffure. Elle rappelle tout à fait celle que portent ces deux figures colossales que j'ai le premier découvertes à neuf heures au sud-ouest d'Ancyre, dans le district appelé Halmaneh, près du petit village d'*Holadja*, à l'entrée d'une forteresse construite en grand appareil polygonal (1). Il y a plus : dans cette double saillie qui, des deux côtés de la figure, forme le prolongement de la joue, il me semble reconnaître, grossièrement figurée, la pièce d'étoffe ou de cuir qui, chez les guerriers de Ghiaour-Kalé, accompagne le bonnet conique et tombe sur la nuque pour protéger le col et les oreilles. Cette saillie, j'y avais vu au premier moment une exagération de l'oreille; mais la déformation serait énorme et bien plus marquée que celle à laquelle ont été soumis les autres traits du visage. Il me paraît donc plus naturel de croire que cette saillie représente, dans l'intention du sauvage artiste par qui a été modelée cette figure, la chevelure nattée ou une pièce de cuir tombant sur la nuque et sur l'oreille. La place de l'oreille, au bas de cette saillie, est indiquée par un large trou où s'insérerait certainement un anneau, comme celui que l'on voit dans une des figures sculptées sur le roc à Boghaz-Keni (2) et dans plusieurs bas-reliefs d'Euiuk (3).

Nous ne pouvons tirer aucune induction ethnographique des traits du visage, vu la grossièreté de l'exécution : ainsi l'œil est formé seulement par un cercle d'un léger relief, percé d'un petit trou au milieu.

Une autre particularité que nous retrouvons à Ghiaour-Kalé (4), à Boghaz-Keni (5), à Euiuk (6), c'est la ceinture formant un bourrelet très-accusé au-dessus des hanches et serrant ainsi à la taille une courte jaquette, qui s'arrête au-dessus du genou et laisse les jambes nues.

Un trait particulier à notre bronze, ce sont les *armillæ* dont sont ornés les bras, et que nous ne retrouvons point dans les autres figures d'Asie Mineure auxquelles nous nous sommes sans cesse reportés dans cette description. Quant à la chaussure, qui présente dans presque

(1) *Exploration archéologique de la Galatie*, p. 156-163, pl. IX et X. *Revue archéologique* (nouv. sér.), t. XII, p. 1-14.

(2) *Exploration archéologique de la Galatie*, pl. 49.

(3) *Ibid.*, pl. 56, 62, 67.

(4) *Exploration archéologique*, pl. 10.

(5) *Ibid.*, pl. 39, 40, 44, 45, 48, 50, 52.

(6) *Ibid.*, pl. 50, 61, 62, 63.

toute la série de ces figures une forme caractéristique, ici, par suite de la négligence de l'exécution, elle n'est même pas indiquée.

Cette exécution est tellement lâchée, tellement conventionnelle, qu'il est difficile de voir dans ce bronze une œuvre d'art, l'œuvre même d'un art naïf et barbare. Il n'y a point ici d'effort pour lutter contre la nature : les formes du corps, les détails de l'habillement ne sont qu'indiqués d'une manière abstraite, si l'on peut ainsi parler, et sans aucune intention d'imiter, même de loin, la réalité. C'est là un caractère qui se retrouve, de tout temps, dans les amulettes, les idoles domestiques et autres objets analogues ; tout ce que demande la piété, c'est qu'on lui rappelle, d'une manière suffisamment claire, un certain type divin, certains attributs qui parlent à son imagination, qui provoquent sa respectueuse adoration, qui éveillent ses craintes ou ses espérances. Notre bronze est tout à fait traité dans ce système ; le sculpteur n'a pas essayé de modeler le buste ; il ne lui a pas donné beaucoup plus d'épaisseur qu'au col même de la figure. Les mains et les pieds ne sont pas plus soignés. Le lion, ou plutôt la lionne, car il n'y a aucune trace de crinière, est indiquée plus grossièrement peut-être encore.

Chose curieuse, cette figure, si mauvaise d'exécution, est très-satisfaisante de pose et d'aplomb. Les pieds du personnage sont placés, sur la croupe de l'animal, de manière à donner à l'homme, pendant que la lionne marche, le plus de solidité possible : l'homme est en parfait équilibre sur la bête qui le porte. C'est ce qui semblerait prouver que ce bronze n'appartient pas à une époque aussi barbare qu'on serait tenté de le croire au premier abord, mais qu'il faut y voir une réduction hâtive et populaire de quelque type que la religion avait déjà consacré, et que de grandes figures, semblables à celles qui sont sculptées sur les rochers de l'Asie Mineure ou de la vallée du Tigre, avaient rendu familier aux yeux et à l'imagination des peuples.

A quel trait du modèle correspondait un détail que nous devons signaler, la saillie formée, au milieu du col, par une espèce de bouton ou de petite bosse que l'on distingue fort bien sur le dessin ? Est-ce la pierre principale, le fermoir d'un collier ? Mais on ne voit pas trace d'un cercle se continuant autour du cou, comme le font les *armilla* qui entourent les bras. Ce bouton n'est-il pas autre chose que le *cartilage thyroïde*, ou, comme on dit vulgairement, la pomme d'Adam, traitée avec beaucoup d'exagération ? Quand les autres saillies des formes, comme le genou et le mollet, ne sont même pas indiquées, il serait étrange que ce détail fût aussi vigoureusement accentué.

Les mains, comme les oreilles, portaient certainement autrefois des pièces ajoutées après coup. Quels étaient ces attributs? Il est impossible de le dire aujourd'hui. On se représenterait assez volontiers la bipenne dans une main, l'arc ou la lance dans l'autre. Sur le dessus de la tête de l'animal, à peu près au milieu du front, on remarque aussi un petit trou qui a peut-être reçu jadis un ornement ajouté.

Arrivé au terme de cette étude, il me reste à résumer les observations qu'elle m'a suggérées, les hypothèses auxquelles elle m'a conduit.

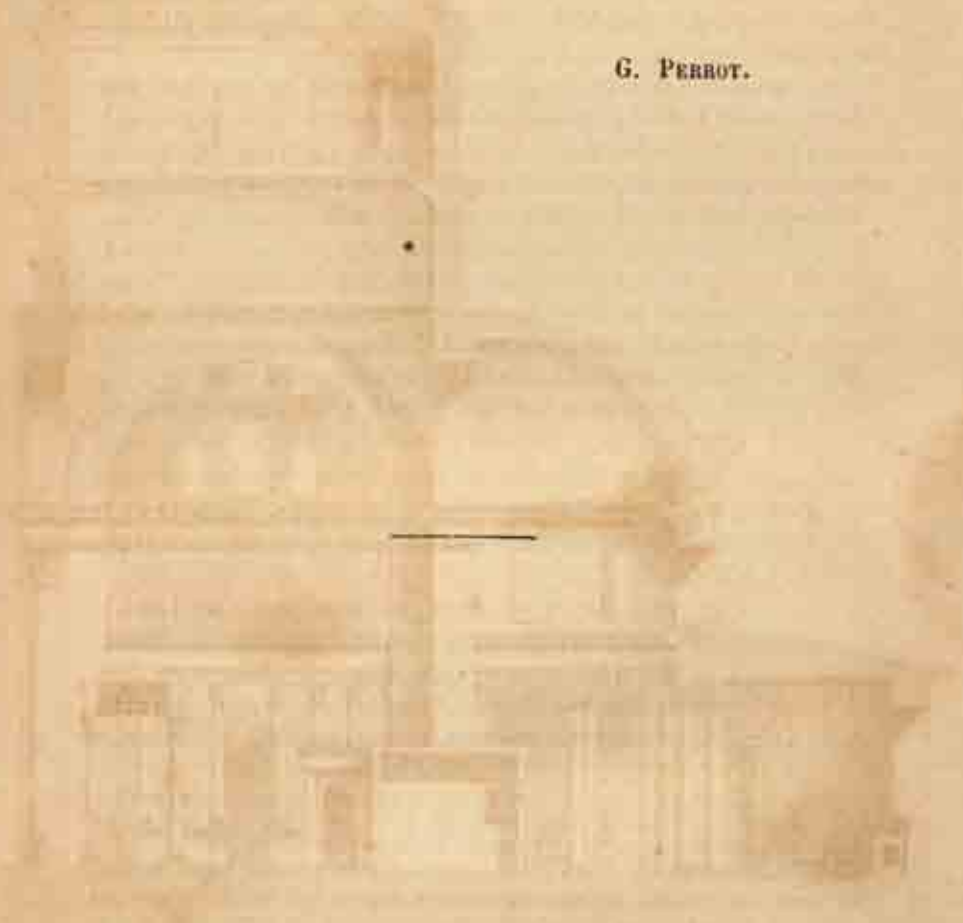
Par sa donnée principale, par cette disposition qui donne un lion pour support à une figure humaine debout sur la croupe de l'animal, notre bronze reproduit donc un type qui, de l'Assyrie, paraît avoir été porté chez les populations sémitiques ou soumises à l'influence sémitique de la Cilicie et de la Cappadoce : différents détails d'ajustement, le bonnet conique, la ceinture, la jaquette tombant jusqu'au-dessus du genou, le rapprochent tout particulièrement des figures que nous trouvons sculptées sur les rochers de l'Asie Mineure, et où nous avons reconnu les monuments d'un art local, rameau secondaire de l'art assyrien, qui a dû servir d'intermédiaire entre l'Assyrie et la Grèce (1). Dans cette figurine, il faut, selon toute apparence, voir une réduction, toute conventionnelle, d'un type connu, une idole dont l'intérêt principal est de nous montrer quel rôle le type ici grossièrement reproduit jouait dans les idées religieuses et le culte du peuple qui a sculpté les monuments auxquels nous avons comparé ce bronze.

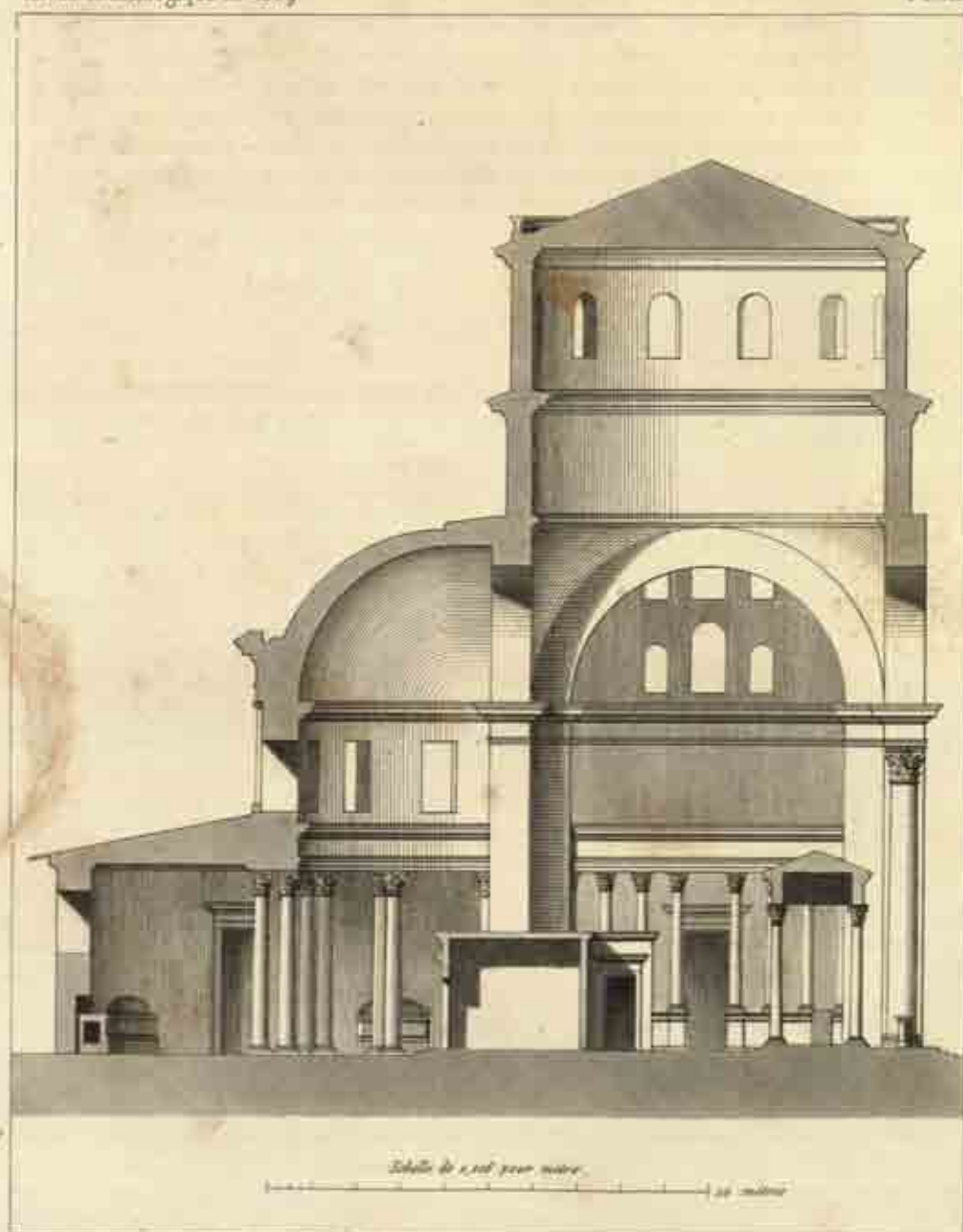
On le voit, l'étude directe de cette figure nous aurait conduit à la croire originaire des provinces orientales de l'Asie Mineure. Ce résultat s'accorde tout à fait avec les indications qui nous ont été données sur la provenance de ce bronze. Nous regrettons de ne pas avoir à cet égard de renseignements plus précis; on nous a promis de

(1) Comme M. de Longpérier, Gerhard croit aussi que l'Assyrie a exercé bien plus d'influence sur l'art grec que l'Égypte et que la Phénicie; il pense que c'est surtout par l'intermédiaire des peuples de l'Asie Mineure que s'est établie la communication et que se sont transmis les exemples. Il le dit de la manière la plus formelle dans le mémoire sur *l'art des Phéniciens* que nous avons déjà eu l'occasion de citer. Après avoir indiqué différents motifs que l'art grec primitif aurait empruntés à l'Assyrie, à sa décoration architecturale et aux dessins de ses étoffes, il ajoute: « Ces types artistiques paraissent avoir été portés en Grèce bien moins par les Phéniciens que par les peuples de l'Asie Mineure, maîtres de routes commerciales qui passaient par Comana et Tarse pour atteindre Ninive et Babylone (p. 16). »

tâcher d'en recueillir, en remontant, s'il y avait moyen, jusqu'au premier possesseur de cette figurine. En attendant que l'on tienne cette promesse, nous avons voulu signaler tout d'abord aux lecteurs de la *Revue* ce petit monument : c'est la première statuette de bronze, si nous ne nous trompons, qui reproduise ce type du héros ou du dieu debout sur la croupe d'un lion, type qui ne s'était rencontré jusqu'ici que sur des monuments d'une autre matière et d'un autre caractère.

G. PERROT.





Moret-Sapin del.

Ing. en chef des Ponts, Paris.

Long. m.

BASILIQUE DE S^T MARTIN DE TOURS
Coupe longitudinale du Sanctuaire restitué



RESTITUTION

DE LA

BASILIQUE DE SAINT-MARTIN DE TOURS

(Suite) (1)

II

LE SANGTUAIRE

Si nous n'avions pour nous guider que la description contenue dans le second livre de l'Histoire des Francs, nous rétablirions le sanctuaire sur le modèle de certaines basiliques de l'Italie où cette partie présente des dimensions exceptionnelles, Saint-Paul hors les murs, par exemple. Nous supposerions un transept mesurant 45 pieds du couchant au levant, plus une abside de 15 pieds de rayon, située au fond, dans l'axe de la grande nef, et nous arriverions ainsi à la longueur de 60 pieds énoncée par Grégoire de Tours. Mais nous avons d'autres textes auxquels nous sommes également obligés de nous conformer, et de là va naître l'imprévu.

Je reviens au recueil des inscriptions de la basilique.

Au commencement, tout de suite après le titre *Incipiunt versus basilicae*, vient dans les manuscrits la rubrique *Item primus in turre a parte orientis*. Elle annonce la pièce que voici :

INGREDIENS TEMPLVM REFER AD SVBLIMIA VVLTVM
EXCELSOS ADITVS SVSPICIT ALTA FIDES

(1) Voir le numéro de mai.

ESTO HUMILIS SENSU SED SPE SECTARE VOCANTEM
 MARTINVS RESERAT QVAS VENERARE FORES
 HARC TVTA EST TVRRIS TREPIDIS OBJECTA SVPERBIS
 ELATA EXCLVDENS MITIA CORDA TEGENS
 GELSIOR ILLA TAMEN QVAE COELI VEXIT AD ARCEM
 MARTINVM ASTRIGERIS AMBITIOSA VIIS
 VNDE VOCAT POPVLOS QVI PRAEVIVS AD BONA XPI
 SIDEREVM INGRESSVS SANGTIFICAVIT ITER.

Ces vers sont suivis de neuf autres qui, bien qu'ils n'aient qu'une seule rubrique consistant dans les mots *Item alius*, formaient cependant deux inscriptions séparées. C'est une remarque qui a été faite par l'excellent éditeur de Sulpice Sévère, Jérôme da Prato, et dont M. Le Blant, dans son recueil des Inscriptions chrétiennes de la Gaule, a reconnu la justesse (1).

Voici ces vers, partagés comme il convient :

INTRATVBI AVLAM VENERANTES LIMINA XPI
 PELLITE MYNDANAS TOTO DE PECTORE CVRAS
 ET DESIDERIIS ANIMVM VACVATE PROFANIS
 VOTORVM COMPOS REMEAT QVI IVSTA PRECATVR.

 QVISQVIS TEMPLA DEI PETITVRVS MENTE SERENA
 INGREDERIS VENIAM CVLPIS DEPOSCERE SERIS
 NON ANIMO DEBES NON TITYBARE FIDE
 QVAE PETIS IMPETRAS SI PVRO PECTORE POSCAS
 FIDES VT IPSE AIT SIC TVA SALVS ERIT.

Ainsi, trois inscriptions disant à peu près la même chose, car elles expriment toutes les trois les sentiments qu'il convient d'apporter dans une église, étaient tracées sur une tour du côté de l'orient.

L'idée la plus simple qui se présente quant à l'emplacement de cette tour, c'est qu'elle était tout au fond de la basilique et qu'elle servait d'entrée.

Mais quoi ! Serait-on entré par l'abside ? Les règles de l'ancienne liturgie s'y opposent, ainsi qu'un texte formel que je citerai tout à l'heure, d'où il résulte que le fond de l'abside de Saint-Martin était dégagé à l'extérieur (2).

(1) Tome I, p. 233.

(2) Voy. ci-après, p. 411 et 412.

La tour se serait-elle trouvée à droite ou à gauche de l'abside, dans l'axe de l'un des bas-côtés de la nef?

Outre que ce serait supposer encore une grande entrée du dehors dans le sanctuaire, il faudrait être sûr qu'au v^e siècle on ait déjà connu ces grosses tours qui furent l'accompagnement ordinaire des églises au moyen âge. Or, ni le témoignage des auteurs ni les monuments n'établissent un pareil fait. Loin de là, les grosses tours, qui sont nées du besoin de loger de grosses cloches, ne sont mentionnées nulle part avant la seconde moitié du viii^e siècle. C'est aussi du même temps que datent les plus anciennes constructions de ce genre. On en voit à Vérone, à Ravenne, à Rome. Il s'en faut qu'elles aient les dimensions des clochers bâtis au xi^e et au xii^e siècle. Aucune n'est percée à sa base pour servir d'entrée; leur peu de largeur se fût opposé à cette destination. Enfin, elles accompagnent soit la façade, soit l'un des côtés de la nef, et non pas le sanctuaire.

Voilà mes objections contre l'hypothèse d'une tour d'entrée au sanctuaire de Saint-Martin. Je ne prétends pas nier par là l'existence d'une cloche dans cette église, même du temps de Perpétue. Grégoire de Tours parle à plusieurs reprises d'un instrument appelé par lui *signum*, qui annonçait la célébration des offices (1); mais c'était certainement une petite cloche, pour la suspension de laquelle il n'y avait pas eu à construire un clocher.

L'existence d'un clocher n'étant pas admissible, il faut chercher dans un autre ordre d'idées ce que pouvait être la tour mentionnée à propos des inscriptions.

Je trouve dans plusieurs auteurs de l'époque mérovingienne la mention d'une tour qui tenait à la basilique, qui en constituait une partie essentielle, et qui cependant n'était pas clocher. Si la restitution que j'ai en vue ne me faisait point un devoir d'être bref, je m'étendrais sur ce fait, qui est neuf. Qu'il me suffise de citer le texte le plus ancien par lequel il est mis en évidence. C'est dans les vers que Fortunat composa pour la nouvelle cathédrale de Nantes que l'évêque Félix venait de reconstruire, vers 570 (2). Cette église était sur le plan basilical, car le poète commence par dire :

Vertice sublimi patet aulae forma triformis.

« Sous un comble élevé le corps de l'édifice s'étend en trois galeries. » Et aussitôt après il ajoute :

(1) *Miracula sancti Martini*, I, 33; II, 11.

(2) *Carmina*, l. III, n. 3.

In medium turritus apex super ardua tendit,
 Quadratumque levans crista rotundat opoa.
 Alius, ut stupeas, arce accedente per arcus,
 Instar montis agens, adis acumen habet.

Ce langage prétentieux ne saurait être rendu en français, à moins d'être paraphrasé :

« Sur le milieu, une éminence en forme de tour se dresse au-dessus de la toiture. L'ouvrage, d'abord carré, se rétrécit pour recevoir un couronnement rond. C'est comme une forteresse qui, par une succession d'étages en arcades, s'élance dans les airs pour l'étonnement du spectateur. Elle donne à l'édifice l'apparence d'une montagne qui se termine en pointe. »

Cette description ne laisse point de place au doute. Il s'agit d'une tour-lanterne posée au milieu du transept et surmontée d'un campanile. Carrée à sa naissance, elle avait pour base ces quatre grands arcs que nous trouvons encore aujourd'hui en avant du chœur de presque toutes nos églises. Eh bien, c'est d'une tour de ce genre que je suis amené à supposer l'existence dans la basilique de Saint-Martin, concluant d'une pratique si bien constatée pour le VI^e siècle, qu'elle pouvait avoir déjà cours cent ans auparavant.

J'ai même quelque chose de plus que la simple probabilité. Une anecdote sur Alaric II, roi des Wisigoths, qui est rapportée dans le livre *De gloria martyrum* (cap. 92), prouve qu'avant l'an 500 il y avait une partie en élévation au-dessus de la basilique Saint-Félix de Narbonne. Le roi s'étant plaint un jour que cet édifice gênait les vues de son palais sur la campagne, un de ses ministres s'empressa de faire déposer un étage du *campanile*. Campanile est la traduction que je propose pour un mot dont personne n'a pu encore préciser le sens. Il y a dans le latin : *deponatur ex hoc edificio una structura machina*. Le sens propre de *machina* est un échafaudage, un étagelement de pièces de bois. Or, un dessin antique qui nous a été conservé de l'église de Saint-Riquier, construite en 799, nous représente cet édifice avec deux transepts, au-dessus de chacun desquels se dégage une tour ronde surmontée d'un campanile à trois étages en retraite (1), et la façon de ce campanile est telle, qu'il n'est pas possible d'y voir autre chose qu'un ouvrage en bois de charpente. J'af-

(1) Voir la gravure donnée en premier lieu par le P. Petau, *De Nithardo illiusque progenia* (Paris, 1612); reproduite par Mabillon, *Vita sanctorum ordinis S. Benedicti*, smc. IV, part. I, p. 111; et par M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. I, p. 72 (Collection des documents inédits).

firmerais, sans crainte d'être taxé de témérité, que l'*arx ascendens per arcus* de Saint-Pierre de Nantes était dans le même cas. Voilà autant de constructions auxquelles s'appliquerait parfaitement l'expression *machina*, et mon interprétation en ce qui concerne l'existence d'un campanile à Saint-Félix de Narbonne, étant prouvée par ces exemples, entraîne également l'existence d'une tour sur laquelle le campanile avait son assiette. Donc la basilique de Perpétue n'est pas la seule de son époque dont le sanctuaire se serait annoncé extérieurement par une construction élevée au-dessus du comble.

Cela étant admis, toutes les données auxquelles nous avons à répondre reçoivent leur parfaite application. Outre que la tour-lanterne recevra une partie des fenêtres dont le nombre a si fort embarrassé M. Lenormant, nos inscriptions occupent la place la plus apparente de l'édifice et la mieux appropriée à ce qu'elles expriment. Elles sont sur la tour du côté de l'orient, c'est-à-dire sur la partie pleine au-dessus du grand arc ouvert au fond de la nef, lequel appartient à la structure de la tour. Nous appelons cela, en archéologie, l'arc triomphal de la basilique. La face qu'il présentait à la nef regardait l'occident par rapport au sanctuaire ; mais par rapport à la nef c'était l'orient, et il est visible que les inscriptions ont été copiées dans l'ordre où elles se présentaient aux visiteurs entrant dans la basilique par la nef. Comme les yeux se portaient d'abord vers le sanctuaire, c'est là, au-dessus de l'entrée, qu'avaient été mises les sentences d'introduction, et c'est par là aussi que la transcription a commencé. Puis l'auteur du livret a regardé à sa gauche, qui était le côté noble de l'église, le côté de l'évangile, et il a pris les inscriptions de la porte septentrionale. Il a pris ensuite à sa droite celles de la porte méridionale ; enfin il s'est retourné et a copié ce qui était écrit au-dessus de la grande entrée de la façade.

Finissons avec les trois pièces de vers qui nous arrêtent depuis si longtemps. Entremêlées de quelques motifs d'ornement, elles suffisaient pour la décoration de tout le plein du mur, la plus longue occupant le dessus de l'arc triomphal, tandis que les deux petites remplissaient les tympans aux naissances du cintre.

Nous pouvons à présent nous avancer dans le sanctuaire.

Le dessous de la tour était l'emplacement de l'autel. Je ferai de cette partie un carré de 28 pieds dans œuvre. Les murs devront être plus épais que ceux de la nef, en raison de la construction élevée au-dessus. A droite, à gauche et au fond, ils seront percés d'arcades de même cintre que l'arc triomphal. Celle du fond sera l'ouverture de l'abside sur le sanctuaire.

L'abside doit différer de celles que l'on voit dans les basiliques italiennes, attendu qu'elle n'avait pas la même destination. L'abside des basiliques italiennes était le *presbyterium*, la place réservée à l'évêque et aux prêtres ordonnés; l'abside de la basilique de Tours était le lieu où Perpétue avait voulu que fût érigé le tombeau de saint Martin. Grégoire de Tours le dit en termes formels : *Hic (Perpetuus), submota basilica quam prius Briceus episcopus edificaverat super sanctum Martinum, edificavit aliam ampliorem miro opere, in cujus absida beatum corpus venerabilis sancti transtulit* (1).

Nous savons en outre que, pour faciliter la circulation du peuple autour du tombeau, une galerie contournait l'abside. Cette circonstance se déduit encore du témoignage de Grégoire, qui a mentionné deux fois un *atrium*, c'est-à-dire un espace environné de portiques, dont l'emplacement était du côté des pieds de saint Martin (2). Or comme saint Martin, couché dans son cercueil selon le rite chrétien, avait les pieds tournés du côté de l'orient, c'est à l'orient du tombeau, c'est-à-dire dans l'abside même, que régnait l'*atrium*, et le portique nécessaire pour constituer un *atrium* devait résulter, dans la direction dont il s'agit, de ce que le mur en hémicycle de l'abside, monté sur une colonnade, était en même temps enveloppé d'une galerie.

Disposons les choses d'après ce programme.

L'épaisseur de mur de l'hémicycle, qui portait une voûte en cul de four, et le peu d'élévation dont je dispose en vue des fenêtres qu'il y aura à percer au-dessus de la colonnade, m'obligent à composer celle-ci de colonnes accouplées l'une devant l'autre, ainsi que j'ai fait pour le deuxième ordre de la nef, ainsi que cela se voit au baptistère de Sainte-Constance, à Rome. Seulement je superposerai ici l'architrave aux colonnes. J'emploierai des colonnes corinthiennes de 13 pieds de haut, par conséquent de 15 à 16 pouces d'épaisseur. Au-dessus de leur entablement s'élèvera un étage en attique, puis la voûte au sommet. Voilà pour l'étagement. Un mur rond, porté à une douzaine de pieds derrière la colonnade, procurera à la fois la galerie de pourtour et la clôture de l'édifice à l'orient. La longueur voulue de 60 pieds à partir de l'entrée du sanctuaire sera atteinte dans l'axe de celui-ci.

(1) *Historia Francorum*, l. X, cap. 31.

(2) « In atrio quod ante beati sepulchrum habetur. » *Miracula sancti Martini*, l. II, cap. 42; « Infra ipsam atrium quod ad pedes beati exstat. » *Historia Francorum*, l. VII, c. 22.

Il reste à faire la distribution des colonnes, des fenêtres et des portes énumérées dans le texte.

Pour les colonnes, nous en avons quarante à placer, ce qui fait bien des colonnes. Mais il n'est pas nécessaire qu'elles entrent toutes dans le corps de l'édifice. Le sanctuaire des basiliques contenait beaucoup de colonnes, architravées ou reliées par des arcades, qui servaient uniquement à former des séparations ou à supporter des pièces de garniture.

Il y en a d'abord six que l'on peut regarder comme nécessaires, parce qu'elles étaient d'un usage traditionnel. Deux étaient appliquées comme ornement devant les piédroits de l'arc triomphal; quatre soutenaient le *ciborium* ou baldaquin dressé au-dessus de l'autel.

Pour la colonnade du fond, j'en emploierai douze, c'est-à-dire six couples.

Deux files de six colonnes prendront place dans chacune des arcades latérales du carré. Leur office sera celui de clôtures, car la multitude étant admise à circuler derrière l'abside, il était nécessaire que la région de l'autel fût fermée sur les côtés.

Tout cela fait trente colonnes. Je me servirai des dix qui restent pour former deux colonnades courbes qui iront des naissances de l'hémicycle à l'extrémité du tombeau placé sous l'ouverture de l'abside. Ce sera, du côté de l'autel, la clôture de l'*atrium* mentionné par Grégoire de Tours; car un *atrium* est nécessairement clos de tous les côtés.

On va trouver singulière la disposition courbe que je propose. Elle m'est suggérée par une phrase d'Odon de Cluny, dans un sermon que prononça cet illustre personnage, lorsque la basilique fut rendue au culte après un incendie qui l'avait fortement endommagée, vers 940 (1) :

(1) On a rapporté jusqu'ici le sermon dont il s'agit au rétablissement de l'église après l'incendie de 903. Je partageais à cet égard l'opinion commune; mais M. Émile Mabille, si instruit des antiquités de la Touraine, m'a fait remarquer qu'Odon de Cluny parle dans son sermon de l'abbé Etienne de Saint-Martial de Limoges, dont l'administration se place entre les années 917-924, et qu'il mentionne aussi une destruction complète de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, rapportée à l'an 940 par les auteurs du *Gallia christiana* (t. XII, col. 793). D'ailleurs l'incendie de 903 fut allumé lors du siège de Tours par les Normands, tandis que celui auquel fait allusion Odon de Cluny eut lieu en temps de paix, sous les yeux d'un peuple immense qui était venu assister à la fête du saint. C'est un désastre de plus à ajouter à ceux qu'ont enregistrés les chroniqueurs.

In arcuatis porticibus, dit Odon, voluerunt eam prisce constructores architectari, quoniam domus illa, quamvis latissima sit, turbis tamen sese imprimentibus tantum solet esse angusta, ut antipodia chori et angiposticulas, quamvis nolentes, subruant (1).

La traduction de ce passage n'est pas sans difficulté.

D'abord, *arcuatus* a plusieurs sens entre lesquels il faut choisir. Il signifie « voûté, » ou « relié par des arcades, » ou « disposé sur un plan courbe, » et les deux premières acceptions sont presque les seules qu'on lui trouve dans le latin de la décadence. Mais l'orateur ayant voulu exprimer une disposition introduite dès l'origine comme plus favorable au stationnement de la foule, et ni des voûtes sur une galerie ni des arcades entre les colonnes d'une clôture ne répondant à ce but, il convient de s'arrêter au sens de *arcuatus*, courbe. On conçoit qu'entre la colonnade courbe du fond et une autre colonnade en contre-courbe qui faisait empiéter la région du tombeau sur le sanctuaire, il tenait plus de monde que si une clôture droite eût été établie à l'ouverture de l'abside.

Je serais bien tenté d'alléguer en faveur de ma thèse une locution dont le même Grégoire s'est servi jusqu'à trois reprises, en en variant chaque fois les termes: *absida tumuli*, *absida corporis*, ou *absida sepulcri* (2). Frappé de cette persistance du vieil historien à déterminer ainsi, dans de certains cas, la signification du mot *absida*, le P. de Prato a conclu qu'il devait y avoir eu deux absides, celle de l'église et une autre plus petite dans laquelle était le tombeau (3). Mes deux colonnades courbes opposées l'une à l'autre, et dont l'une se développait autour du mausolée, rendraient mieux raison de la distinction établie par le critique italien, si les textes devaient être entendus comme il le prétend; mais l'un des exemples résiste à son interprétation. Il s'agit, en effet, d'un prêtre de campagne qui vint de nuit faire une invocation à saint Martin, et qui, n'ayant pas pu se faire ouvrir la basilique, se mit en prière les yeux tournés vers l'*absida du sépulcre*. Puisque ce personnage était dehors, on ne peut pas entendre par l'abside du sépulcre autre chose que l'abside de l'église, qui était l'emplacement du sépulcre.

Revenons à Odon de Cluny.

Le reste de sa phrase abonde dans le sens d'une colonnade en contre-courbe. J'y trouve deux mots composés qui ne sont dans aucun

(1) *Bibliotheca Cluniensis*, p. 136.

(2) *Miracula sancti Martini*, t. II, c. 47; t. III, c. 57; t. IV, c. 25.

(3) *Sulpicii Severi opera*, t. I, p. 400.

dictionnaire : *antipodia* et *angiposterula*. Pour en saisir la signification, interrogeons leurs radicaux, dont la valeur est connue.

Podium est un parapet, une balustrade à hauteur d'appui, et *anti* à le sens d'opposition. Ici l'opposition existe relativement au chœur, puisqu'il y a *antipodia chori*; et *chorus*, pour un homme du x^e siècle, c'était la région de l'autel. Il s'agit donc de grilles, ou de tout autre ouvrage à hauteur d'appui, qui étaient posées dans les entrecolonnements pour compléter la clôture entre la région du tombeau et celle de l'autel.

Dans *angiposterula*, il y a l'idée de passages et de passages étroits ménagés par derrière. Ici ce mot est pris visiblement pour désigner de petites portes qui étaient pratiquées derrière le tombeau pour passer d'une région dans l'autre.

En dernière analyse, voici ce qu'Odon de Cluny a voulu dire :

« Malgré la précaution qu'eurent primitivement les architectes de disposer les colonnades sur un plan courbe, afin de ménager plus d'espace, l'affluence est telle autour du tombeau que souvent les balustrades du côté du chœur sont renversées ainsi que les petites portes qui y donnent accès, derrière le tombeau. »

Le dessin sur coupe du sanctuaire montre comment je conçois la disposition des petites portes. On verra par le plan de la basilique celle de la colonnade en contre-courbe.

Nos quarante colonnes ayant leur place assignée, nous trouverons facilement où mettre les trente-deux fenêtres.

Il y en aura douze à la lanterne, à laquelle je donnerai la forme d'un tambour monté sur des pendentifs. Je n'ai aucun renseignement direct sur ce point; mais la forme ronde m'a semblé indiquée et par les vers de Fortunat et par le dessin de Saint-Riquier, que j'ai précédemment allégués. Toutefois une tour carrée, je me hâte de le reconnaître, conviendrait également. Aussi en laisserai-je le choix à ceux qui trouveraient que c'est trop oser que de supposer l'emploi de pendentifs antérieurement à la construction de Sainte-Sophie de Constantinople.

Je disposerai six autres fenêtres dans chacune des pièces latérales de la région de l'autel, pièces qui constituaient les bras d'un transept renfermé dans l'alignement des murs des bas-côtés de la nef.

Cela fait déjà vingt-quatre fenêtres; il en reste encore huit. Sept seront percées dans l'attique de l'hémicycle, et la dernière tout au fond de l'édifice, dans la galerie qui contournait l'abside. Grégoire de Tours a désigné celle-ci de la façon la plus claire dans son Histoire, à propos d'un vol commis dans la basilique en 581. Les voleurs

s'introduisirent par la fenêtre de l'abside, en posant contre le mur, en guise d'échelle, l'entourage d'une sépulture (1) : ce qui nous donne l'idée d'une fenêtre qui n'était pas à plus de 6 ou 8 pieds au-dessus du sol.

Quant aux portes, on n'en comptait que trois dans le sanctuaire de la basilique. Nous en mettrons deux dans la galerie derrière l'hémicycle, pour servir d'entrée à deux pièces qui en ce temps-là avaient leur place marquée au chevet de toutes les églises : l'une, appelée *secretarium* dans la Vie d'Alcuin, où il est dit qu'était le dépôt de la cire, des vêtements sacerdotaux et de tout ce qui servait à la célébration des cérémonies (2) ; l'autre, mentionnée deux fois par Grégoire de Tours sous le nom de *thesaurus* (3).

Il est permis de donner à ces dépendances la forme et la dimension qu'on voudra, car elles ne sont pas comprises dans les mesures assignées à la basilique. Je les placerai derrière le bas-côté de l'abside, en ajoutant à chacune un appendice qui donnera au plan de l'édifice la forme d'un tau. Cette disposition est justifiée par ce que nous savons du *secretarium*. Il contenait un matériel si considérable, qu'il fallait qu'il eût une certaine étendue; et d'ailleurs la mention qui en est faite dans la vie d'Alcuin vient à propos d'un incendie dont il fut la proie, et qu'il communiqua à d'autres bâtiments, preuve qu'il faisait retour sur le côté méridional.

La troisième porte est certainement celle dont parle Grégoire lorsqu'il raconte le séjour que fit à Tours Ebrulfe, ministre disgracié de Gontran (4).

Ce personnage étant venu se mettre sous la protection de saint Martin, on lui abandonna pour se loger le *salutatorium* de la basilique. On appelait ainsi une salle d'attente préparée pour l'évêque, lorsqu'il venait officier. Or, une porte donnait du *salutatorium* dans l'église, porte qui ne se fermait pas comme les autres : ce qui fut cause que les femmes au service d'Ebrulfe entraient à toute heure pour aller voir soit les tableaux qui décoraient l'édifice, soit le tombeau du saint; et quand elles étaient là, elles touchaient à tout. Le

(1) « Qui, ponentes ad fenestram absidæ cancellum, qui super tumulum quorundam defuncti erat, ascendentes per eum, effracta vitrea, sunt ingressi. » L. VI, c. 10.

(2) « Custos sepulcri sancti Martini, providebat qui ceram et vestimenta omnia quæ ad ipsam basilicam pertinebant, intrans eam candela accensa secretarium, quæ ista servabantur, etc. » *Acta SS. ord. S. Benedicti*, sæc. IV, part. I, p. 157.

(3) *Historia Francorum*, l. X, c. 10 et 31.

(4) *Historia Francorum*, l. VII, c. 22.

prêtre portier, pour mettre un terme à ces visites, fit poser une serrure à la porte.

Bien que le récit n'explique pas où se trouvait cette porte, sa place se déduit tout naturellement de la destination du *salutatorium* qui devait adhérer au sanctuaire (1), par conséquent se trouver dans un bâtiment appliqué contre l'un des bouts du transept. Je désigne sans hésiter le côté du midi, parce que nous savons qu'à Saint-Martin les bâtiments pour l'habitation du clergé furent situés de tout temps au midi.

Nous n'avons plus qu'à placer les inscriptions qui se trouvaient dans le sanctuaire.

Il y en avait une *super arcum absidæ in altari*, que je corrige in *altario*. Ces mots indiquent le dessus du cintre qui formait l'ouverture de l'abside. L'inscription consistait en une paraphrase du verset 17, ch. xxviii de la Genèse, écrite probablement sur deux lignes, car les manuscrits reproduisent cette division :

QVAM METVENDVS EST LOCVS ISTE
VERE TEMPLVM DEI EST ET PORTA COELI.

Sidoine Apollinaire, à la demande de Perpétue, composa pour la basilique une pièce en vers hexamètres et pentamètres qui fait partie de ses œuvres (2). Elle accompagne une lettre à son ami Lucontius, à qui il l'avait soumise pour la corriger s'il le jugeait à propos. Nous la retrouvons sans nom d'auteur dans notre recueil, sous la rubrique *in absida*. Elle est ainsi conçue :

MARTINI CORPVS TOTIS VENERABILE TERRIS
IN QVO POST VITAE TEMPORA VIVIT HONOR
TEXERAT HIC PRIMVM PLEBEIO MACHINA CVLTV
QVAE CONFESSORI NON ERAT AEQVA SVO
NEC DESISTEBAT CIVIS ONESSARE PVDORE
GLORIA MAGNA VIRI GRATIA PARVA LOCI
ANTISTES SED QVI NYMERATV8 SEXTVS AB IPSO
LONGAM PERPETVVS SVSTVLIT INVIDIAM
INTERNVM REMOVENS MODICI PENETRALE SACELLI
AMPLAQVE TECTA LEVANS INTERIORE DOMO

(1) La conclusion est si naturelle qu'elle a été faite par le P. da Prato (*Sulpicii Severi opera*, p. 400) et par M. Lenormant.

(2) *Epistola*, l. IV, n. 18.

CREVERVNTQVE SIMVL VALIDO TRIBVENTE PATRONO
 IN SPATIIS AEDES CONDITOR IN MERITIS
 QVAE SALOMONIACO POTIS EST CONFLIGERE TEMPLO
 SEPTIMA QVAE MYNDO FABRICA MIRA EVIT
 NAM GEMMIS AVRO ARGENTO SI SPLENDVIT ILLVD
 ISTVD TRANSGREDITVH CYNCTA METALLA FIDE
 LIVOR ABI MORDAX ABSOLVANTVRQVE PRIORES
 NIL NOVEY AVT ADDAT GARRVLA POSTERITAS
 DVMQVE VENIT XPVS, POPVLOS QVI SYSGITET OMNES
 PERPETVO DVRENT CVLMINA PERPETVI.

Dans quel endroit de l'abside avait-on mis ces vers ? Ou bien ils étaient divisés en deux dizains inscrits sur l'attique, des deux côtés de la fenêtre du milieu, ou bien ils occupaient sur deux lignes la frise de l'entablement supérieur. Je ne vois pas jour à une troisième hypothèse. Leur place me semble avoir été nécessairement au deuxième ordre d'architecture, parce que nous avons pour l'abside une autre inscription, qui est le titre mortuaire de saint Martin, et celle-là ne pouvait pas être ailleurs que dans la frise du premier entablement :

DEPOSITIO SCI MARTINI

III. ID. NOV. PAUSAVIT IN PACE DNI NOCTE MEDIA.

J. QUICHERAT.

(La suite prochainement.)

NOTE

A PROPOS DE QUELQUES CONTREMARQUES

EMPREINTES SUR DES MONNAIES DE NÉRON

Les contremarques des monnaies antiques sont intéressantes à étudier; elles sont dignes de l'attention des numismatistes. C'est ce que nous allons essayer de démontrer par un exemple.

Les monnaies vulgaires de l'empereur Néron présentent parfois certaines contremarques dont l'explication ne peut causer la moindre hésitation, mais dont l'histoire détaillée offre quelque intérêt. Je vais donc examiner le plus brièvement possible l'origine de ces contremarques.

Commençons par les monnaies frappées à Rome même par l'autorité du sénat, c'est-à-dire les espèces de cuivre portant la signature officielle S. C., « senatus-consulto. » De toutes les monnaies de cuivre à l'effigie de Néron, la plus vulgaire est le moyen bronze offrant au revers les lettres S. C., placées aux côtés d'une Victoire volant vers la gauche et tenant un bouclier sur lequel on lit : S. P. Q. R. (senatus populusque romanus). (Cohen, n^{os} 246 à 254, variétés du même type.)

Est-ce bien un bouclier sur lequel la Victoire pose la main? J'en doute. Il suffit de regarder la pièce en question pour partager mon incertitude; car si c'est un bouclier, il est bien petit et bien singulièrement dessiné. Ne serait-ce pas plutôt le globe terrestre sur lequel la Victoire met sa puissante main, tandis que toute l'étendue de ce globe porte la marque souveraine du sénat et du peuple romain? Comme certains deniers d'Auguste (Cohen, pl. XXI, n^{os} 40 et 41) nous offrent la Victoire tenant une couronne et une palme, de-

bout sur un globe, et que là il n'est pas possible de voir un bouclier. Il faut bien admettre que le monde terrestre, *orbis terrarum*, dès l'époque d'Auguste, était représenté par un globe, et qu'il est plus naturel de retrouver un type parfaitement analogue, mais plus explicite encore, sur nos monnaies de Néron, que de supposer la constitution d'un type banal et ne signifiant pour ainsi dire rien. A quel moment et pour quelle raison cette contremarque a-t-elle été appliquée sur les monnaies les plus répandues de Néron? Telle est la question qui se présente tout d'abord et qui se résout pour ainsi dire d'elle-même (1).

Feu le duc de Blacas a publié dans la *Revue numismatique* de 1862 un travail extrêmement intéressant, dans lequel il décrit une riche série de monnaies romaines autonomes, frappées en dehors de l'autorité impériale, aussitôt après la mort de Néron. Il n'y a donc rien que de très-naturel à supposer que, pour constater les droits qu'il venait de recouvrer, le sénat fit tout d'abord appliquer la contremarque S. P. Q. R. sur l'effigie de Néron et sur la monnaie la plus vulgaire de cet empereur. Peut-être aussi fut-ce Galba qui fit tout d'abord contremarquer ces monnaies, pendant qu'il était encore en Espagne.

Si nous passons maintenant à certaines monnaies provinciales du même empereur, nous verrons se reproduire non pas le même fait, mais un fait du même ordre et qui nécessairement a eu la même cause. C'est au monnayage de Tripoli de Syrie que nous allons nous reporter. Tous les numismatistes connaissent de jolis MB. offrant au droit la tête très-reconnaissable de Néron, mais sans légende, et au revers les têtes accolées des Dioscures, accompagnées de la légende ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ. Cette monnaie est très-commune et se retrouve dans toutes les collections; mais rien n'est plus rare que de la rencontrer sans contremarque. Cela est si vrai que le cabinet impérial des médailles, qui en contient une dizaine d'exemplaires, n'en offre pas un seul qui ne soit muni d'une contremarque appliquée sur le cou de l'effigie de Néron. Ces contremarques sont tellement claires par elles-mêmes que leur sens saute aux yeux; et Mionnet, qui les avait comprises sans le moindre effort, les a toutes expliquées dans son vaste recueil.

Trois contremarques distinctes ont été appliquées sur les monnaies de Néron frappées à Tripoli, à mesure qu'elles entraient à l'atelier

(1) Parmi les 959 monnaies de Néron, tirées en 1864 du gât de Saint-Léonard, près Mayenne, se trouvaient 16 MB., portant la contremarque S. P. Q. R.

monétaire de cette ville pour y subir une modification imposée, sans aucun doute, par un décret formel de l'autorité compétente.

Voici quelles sont ces contremarques :

1. MP GA .
2. MPOTO et MPOTHO .
3. MPVES et MPVEZ .

Elles se lisent sans difficulté.

1. IMP(erator) GAL(ba).
2. IMP(erator) OTHO.
3. IMP(erator) VES(pasianus).

Sur un très-grand nombre de monnaies de ce genre qui m'ont passé par les mains, je n'en ai jamais rencontré une seule présentant un monogramme applicable à Vitellius. Nous devons donc essayer, l'histoire à la main, de nous rendre compte et de la présence des trois monogrammes recueillis jusqu'ici, et de l'absence du monogramme de Vitellius.

Dans la dernière année du règne de Néron, Vespasien guerroyait contre les Juifs révoltés, et son fils Titus qui l'accompagnait, prenait une part très-active aux opérations de la guerre. Était-il dévoué de cœur au souverain que la populace adorait comme un dieu et que toutes les hautes classes de la société romaine exébraient comme un monstre? Nous ne saurions guère le deviner; mais ce que nous pouvons affirmer en toute connaissance de cause, c'est que l'illustre général, s'il avait au cœur l'ambition de revêtir quelque jour la pourpre des césars, savait à merveille attendre et dissimuler cette ambition.

Vespasien était rentré à Césarée après une laborieuse et brillante campagne, lorsqu'il y apprit la mort de Néron, qui n'avait trouvé que dans le suicide un refuge assuré contre la haine des Romains. Il s'était poignardé après un règne de treize ans et huit jours, nous dit Flavius Josèphe, le célèbre historien des Juifs. C'est au mois de juin de l'année 68 de l'ère chrétienne que ce tragique événement s'accomplit. Néron était monté sur le trône en 54, à la mort de Claude, son beau-père par alliance (1). Comme il était né à Antium

(1) Claude avait épousé en 49 Agrippine, sœur de Caligula, laquelle était déjà veuve de Domitius Ahenobarbus, père de Néron, et en deuxième noces du consu-

en 37 de J.-C., Néron avait dix-sept ans lorsqu'il devint empereur. Il avait donc régné un peu plus de treize ans, ainsi que le dit Josèphe, et il mourut âgé d'un peu plus de trente ans.

La cause de sa mort fut la défection de toute son armée et celle de la garde prétorienne elle-même, à la nouvelle de la révolte de Vindex et du soulèvement des légions d'Espagne, qui avaient salué empereur Sulpicius Galba. Celui-ci, qui était né en l'an 3 av. J.-C., était donc âgé de soixante-onze ans, lorsqu'il reçut le titre d'empereur. En apprenant la mort de Néron, il prit le titre de César et arriva bientôt à Rome, où il fut acclamé par le sénat et par les prétoriens. Cette faveur populaire fut de courte durée, car, nous dit encore Josèphe, après sept mois et sept jours de règne, il fut massacré au milieu du Forum par les soldats de la garde prétorienne. Marcus Salvius Othon, qui avait pris part à la révolte de Galba, comme préfet de la Lusitanie, amena les troupes contre le nouvel empereur qui venait d'adopter Pison Frugi, et qui avait eu la maladresse de présenter à l'armée son fils adoptif, sans parler de gratification. Quelques jours après, Othon était maître de l'armée et Galba périssait victime de son avarice. Aussitôt ce meurtre accompli, les prétoriens saluèrent empereur Othon, qui avait été l'âme du complot.

Que se passait-il en Syrie pendant que ces événements s'accomplissaient à Rome ?

Vespasien, nous l'avons déjà dit, était rentré à Césarée lorsqu'il apprit la mort de Néron; mais il est certain qu'il ne fut pas informé du même coup de l'accession de Galba au trône, puisque nous apprenons par Josèphe que, ne sachant qui allait succéder à l'empereur mort, il se décida à rester dans l'inaction et à attendre les ordres du nouveau souverain. Peu après il sut que Galba avait été mis à la tête de l'empire, et il se décida à lui envoyer son fils Titus pour le féliciter et lui demander ses instructions.

On était en hiver, dit Josèphe, lorsque Titus partit de Césarée avec Agrippa II, roi des Juifs; ils avaient pris terre en Asie après une très-pénible traversée, et pendant qu'ils s'y reposaient, avant de reprendre la mer, arriva la nouvelle de la mort de Galba et de la proclamation d'Othon.

Grande fut la perplexité de Titus, qui était porteur de félicitations pour Galba et non pour Othon. Il prit rapidement son parti et re-

laisse Passienus Crispus. Agrippin réunit à faire adopter son fils Néron par Claude en 50, au détriment de Britannicus son véritable fils, né de Messaline en 52. Chacun sait que Néron empoisonna celui-ci en 55.

tourna en hâte auprès de son père, pendant que le roi Agrippa continuait sa route vers Rome. Une fois de retour à Césarée, Titus se concerta avec son père, et tous les deux comprirent que ce qu'ils avaient de mieux à faire en pareille occurrence, c'était de temporiser encore et d'attendre les événements.

Il paraît que l'ordre d'agir, expédié par l'empereur Othon, parvint enfin à Vespasien, puisque au dire de Josèphe, à la date du 3 du mois macédonien de Daisios (29 avril 69 de J.-C.), il quitta Césarée à la tête de son armée pour envahir la Judée et en achever la soumission. La Gophnitique et l'Acrabatène (districts de Djifneh et d'Akrabeh) furent envahies tout d'abord et occupées militairement, avec les villes de Bôthel (Beitin) et d'Ephraïm (Thalebeh). Vespasien parut même devant Jérusalem, mais sans en commencer le siège. De là Cerealis, un des généraux qui marchaient sous ses ordres, se dirigea sur l'Idumée et alla brûler Hébron. Après cette brillante campagne, il ne restait plus aux Juifs que les places de Jérusalem, d'Hérodiûm (Djebel-Foureïdis), de Massada (Sebbeh) et de Machérou (M'kour). Vespasien, après avoir rempli son programme de guerre, rentra de nouveau à Césarée, son quartier général.

Nous avons vu que Vespasien n'entra en campagne que le 29 avril, et, pour qui connaît le climat de la Syrie, c'est bien tard. Mais le général romain, nous l'avons dit plus haut, avait, de concert avec son fils, attendu des ordres de Rome avant de prendre une décision. Si dès cette époque, ainsi que le retour précipité de Titus à Césarée le rend très-vraisemblable, Vespasien et Titus rêvaient pour eux l'autorité suprême, ils s'entendaient à merveille à cacher leurs vœux secrets. Il n'était que trop évident que l'empire romain, depuis la mort de Néron, était en pleine révolution; quelques mois avaient suffi pour amener la chute de Galba, vieillard simplement coupable d'une maladresse à l'égard des avides prétoriens, et à l'égard de celui qui, jusqu'à l'adoption de Pison, s'était montré un lieutenant fidèle. Othon, qui était né en 32 de J.-C., n'avait que trente-sept ans lors de son accession au trône; il eût donc été dangereux peut-être de s'attaquer à un homme dans toute la force de l'âge. Aussi Vespasien jugea-t-il prudent d'obéir et d'attendre. Il ne devait pas attendre longtemps, comme on va le voir.

Le règne d'Othon fut très-doux. On a prétendu que le sénat ne voulut pas le reconnaître; mais c'est là un fait plus que douteux. Il était à peine assis sur le trône qu'une terrible nouvelle parvint à Rome: les légions de Germanie s'étaient insurgées et avaient proclamé empereur Aulus Vitellius, nommé par Galba légat de la Ger-

manie inférieure. Ce Vitellius, né en l'an 45 de J.-C., avait donc cinquante-quatre ans en 69. Il avait été l'un des compagnons de débauche de Tibère à Caprée, puis tour à tour l'ami de Caligula, de Claude et de Néron, dont il avait capté la bienveillance, soit par son habileté à conduire les chevaux, soit par son talent de beau joueur. Les légions de la Germanie inférieure avaient pris en haine le gouvernement de Galba; elles proclamèrent Vitellius empereur. Les autres légions de la Germanie supérieure, de la Belgique, de la Lyonnaise et de la Bretagne adhèrent à ce choix, et Vitellius, après avoir grossi son armée d'une foule d'aventuriers empruntés à toutes les nationalités de la Germanie, se dirigea sur Rome, où les prétoriens venaient de donner le souverain pouvoir à Othon. Celui-ci n'hésita pas et courut au-devant de son compétiteur.

Le choc des deux armées eut lieu à Bedriac, dans les Gaules (à ce que dit Josèphe, qui oublie d'ajouter le mot *cisalpines*). Les troupes de Vitellius, commandées par Valens et Cecina, furent battues le premier jour; mais le lendemain, le combat ayant recommencé, elles remportèrent la victoire. Othon, qui était à Brexellum (Vercell), en apprenant sa défaite, renonça à la lutte et se donna la mort de sa propre main. Il avait régné trois mois et deux jours, à ce que nous dit Josèphe.

Les généraux d'Othon passèrent immédiatement sous les drapeaux de Vitellius, et celui-ci fit son entrée à Rome, où ses honteuses prodigalités lui eurent bientôt aliéné tous les esprits. Il est bon d'ajouter, du reste, que les mercenaires étrangers que Vitellius traînait derrière lui, ne trouvèrent rien de mieux à faire, à leur entrée à Rome, que de livrer la ville au meurtre et au pillage, et que cela ne contribua pas peu à préparer la prompte ruine du nouvel empereur.

Vespasien venait de rentrer à Césarée après sa campagne de l'an 69, lorsqu'il apprit la mort d'Othon, le pillage de Rome et la proclamation de Vitellius. Il en fut indigné, et dès ce moment son parti fut pris; mais la prudence ne gâte jamais rien, pas même les projets des ambitieux; et Vespasien, qui le savait à merveille, eut le talent de se faire forcer la main par ses soldats qui l'adoraient. Assez longtemps il se donna le mérite de refuser la couronne que ses légions lui offraient, et il poussa l'habileté jusqu'au point de se faire menacer de mort par ses partisans, s'il ne consentait à prendre résolument le titre d'empereur.

L'hiver était revenu pendant que cela se passait en Syrie, et il y avait loin de Césarée à Rome. Par mer, la voie en cette saison était aussi dangereuse que longue. Quel parti prendre?

Vespasien, une fois décidé à se révolter contre Vitellius, comprit qu'il fallait avant tout se rendre maître de l'Égypte, véritable grenier du peuple romain et asile certain en cas de non-succès. D'ailleurs, affamer Rome, c'était porter le coup le plus fatal à Vitellius, si le sort des armes était favorable à celui-ci. La Syrie entière acclama sans hésitation Vespasien, qui se rendit à Bérée, où il reçut les députations de toutes les grandes villes qui lui envoyaient à l'envi des félicitations et des couronnes d'or.

La souveraineté de Vitellius ne fut donc pas acceptée un seul instant en Syrie, et pour ce pays ce fut Vespasien qui succéda immédiatement à Othon. Dès lors, il est tout simple que les espèces de Neron frappées à Tripoli, et qui ne furent maintenues en cours qu'à l'aide d'une contremarque, ne nous présentent que les noms de Galba, d'Othon et de Vespasien. Il n'y a aucune chance de retrouver jamais sur ces monnaies la contremarque de Vitellius.

Mais revenons aux événements.

Vespasien avait en Égypte un ami dont il était sûr : c'était le Juif Tibérius Alexander, qui administrait cette province. Il lui écrivit à Alexandrie pour lui faire connaître son acceptation de l'empire et lui demander ses bons offices. Déjà le pays avait reconnu le gouvernement de Vitellius, puisqu'il existe des monnaies de cet empereur frappées à Alexandrie. Tibérius Alexander se hâta de convoquer le peuple, de lui lire les dépêches de Vespasien et de lui montrer que la Syrie entière l'avait acclamé. On ne connaissait pas Vitellius, tout le monde connaissait Vespasien comme un général et un administrateur du plus grand mérite; la révolution fut donc terminée sur l'heure, et le parti de Vitellius fut bientôt abandonné par l'Égypte entière.

Nous avons dit, il n'y a qu'un instant, que l'hiver était venu pendant que cet événement s'accomplissait en Syrie et en Égypte; il n'y avait donc pas à songer à faire passer par mer une armée en Italie.

Mucianus fut placé à la tête de cette armée, qui dut prendre sur-le-champ la voie de terre, et se diriger vers l'Europe par la Cappadoce et la Phrygie.

La 3^e légion, alors cantonnée en Moésie, avait pour légat Antonius Primus; elle acclama Vespasien, et se souleva en proclamant la déchéance de Vitellius, qui envoya immédiatement contre elle Cecina Alienus, le vainqueur d'Othon. Les deux corps d'armée se trouvèrent en présence sous les murs de Crémone; Cecina n'hésita pas à trahir la cause de Vitellius et à passer sous les drapeaux de Vespasien.

La nuit suivante, les soldats de Cécina eurent honte de leur défection et voulurent mettre à mort leur général; mais les tribuns parvinrent à les empêcher d'exécuter ce projet, et les décidèrent à se contenter d'envoyer à Vitellius Cécina chargé de chaînes.

Nous avons dit que les armées de Vespasien et de Vitellius étaient en présence. Antonius Primus, informé de ce qui se passait dans le camp des Vitelliens, fit prendre les armes à ses troupes et les attaqua sur l'heure. Ils essayèrent de se réfugier dans Crémone; mais la route leur fut coupée, et il s'en fit un effroyable massacre. Crémone elle-même fut livrée au pillage. Dans cette terrible affaire, l'armée de Vitellius, composée de 30,200 hommes, fut anéantie. De son côté, Primus perdit 4,500 hommes, et le traître Cécina fut chargé de porter cette bonne nouvelle à Vespasien, qui le combla d'honneurs. A juger par ce fait seul, je crois avoir le droit de penser que Vespasien avait longtemps médité le projet d'usurper la couronne impériale.

Le massacre de Crémone fut le premier acte du drame qui devait se terminer par la mort de Vitellius.

Flavius Sabinus, frère de Vespasien, était préfet de Rome. A l'approche d'Antonius Primus, il réussit pendant la nuit à s'emparer du Capitole. Au petit jour, il y était rejoint par Domitien, son neveu, que suivait toute la jeune noblesse de la capitale. Vitellius, alors plus pressé de se venger de Sabinus que de s'opposer à la marche de Primus, lança ses bandes mercenaires sur le Capitole, qui fut enlevé et incendié. Le temple de Jupiter fut lui-même pillé et brûlé. Domitien parvint à s'échapper; mais son oncle, pris les armes à la main, fut amené devant Vitellius, qui le fit mettre incontinent à mort.

Le lendemain même, Antonius Primus pénétrait dans Rome et combattait victorieusement sur trois points les défenseurs de Vitellius, qui furent mis en pièces. Vitellius enfin fut traîné hors du palais impérial par la populace exaspérée; il était ivre à ne pouvoir se tenir debout, et il fut massacré après un règne de huit mois et cinq jours. Cela eut lieu, dit Josèphe, le 3 du mois d'apellæus (27 octobre 79 de J.-C.); mais cette date est fautive. Cinquante mille cadavres jonchèrent à ce moment les carrefours et les rues de Rome.

Le lendemain Mucianus entra à Rome, faisait cesser le massacre et attribuer la régence à Domitien jusqu'à l'arrivée de son père.

Vespasien, qui était arrivé vers la fin de l'hiver à Alexandrie, y apprit les événements que nous venons de raconter et se décida à passer immédiatement en Italie, après avoir chargé son fils, Titus, d'aller entreprendre le siège de Jérusalem.

Maintenant, récapitulons les dates qui nous sont nécessaires pour fixer l'époque à laquelle chacune des trois espèces de contremarque appliquées aux monnaies de cuivre de Néron frappées à Tripoli de Syrie ont pu être employées ; mais n'oublions pas de tenir compte des difficultés de toute nature et, par conséquent, des lenteurs forcées qui ont dû retarder la venue des nouvelles et l'adoption des mesures monétaires dont il s'agit. Nous croyons être dans le vrai en admettant que six semaines, à tout le moins, se sont écoulées entre la date des événements accomplis à Rome et celle à laquelle ces événements purent être connus à Tripoli. Cela bien entendu, dressons le tableau qui peut nous guider dans nos recherches.

Il va sans dire que les dates que nous inscrivons à ce tableau sont celles que nous empruntons à *l'Art de vérifier les dates*, et qui sont beaucoup plus dignes de confiance que toutes celles fournies par Josèphe ; car nous savons de reste ce que valent en général les chiffres énoncés par cet écrivain.

Néron se tue le 9 juin 68. Comme il était monté sur le trône le 13 octobre 54, il a régné en réalité treize ans sept mois et vingt-sept jours.

Galba est proclamé par le sénat le 9 juin 68 et assassiné le 16 janvier 69, avec Pison Frugi, qu'il avait adopté et créé César cinq jours auparavant. Galba a donc régné en réalité neuf mois et quatorze jours.

Othon est proclamé par le sénat et par le peuple le 16 janvier 69.

Il perd la bataille de Bedriac, entre Vérone et Crémone, près de l'Oglio, le 14 avril 69.

Le lendemain 15, il se tue en disant : « Il vaut mieux qu'un périsse pour tous, que tous pour un. »

Othon a donc régné trois mois ou quatre-vingt-dix jours.

Vitellius est proclamé le 2 janvier 69 à Cologne.

Le 25 mai, il traverse le champ de bataille de Bedriac, jonché de cadavres en putréfaction, et il y prononce ces abominables paroles : « Un ennemi mort sent toujours bon. »

Il est massacré le 20 décembre 69.

Enfin Vespasien est proclamé à Alexandrie le 1^{er} juillet 69, et le 3 du même mois dans toute la Judée. Il l'est à Rome le jour même de la mort de Vitellius.

Vespasien meurt le 24 juin 70.

Cela posé, qu'a-t-il dû se passer en Syrie, en prenant six semaines pour la durée du temps nécessaire à l'arrivée des nouvelles de Rome ?

On n'a pu savoir la mort de Néron à Tripoli que vers le 24 juillet

68. Les dispositions adoptées pour amener la démonétisation des monnaies de Néron, par une contremarque au nom de Galba, n'ont pu être mises en vigueur au plus tôt que vers le commencement d'août 68. La nouvelle de la mort de Galba n'a pu arriver à Tripoli que vers le 1^{er} mars 69. Par conséquent, c'est vers le 10 mars 69 qu'a commencé l'emploi de la contremarque d'Othon.

La nouvelle de la mort de celui-ci n'a pu parvenir à Tripoli que vers le 1^{er} juin 69; c'est donc alors que l'emploi de la contremarque d'Othon a cessé.

Du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 69 ont été frappées, à Alexandrie, des monnaies au nom de Vitellius. Le 1^{er} juillet 69 leur fabrication a dû cesser.

Comme Vespasien tenait la Syrie entière dans ses mains, et comme il n'a pas voulu reconnaître Vitellius, il n'a pu être fait usage à Tripoli d'une contremarque au nom de Vitellius. Si par hasard il en avait été appliqué une de cette nature, elle n'aurait pu être employée que pendant quinze ou vingt jours tout au plus; mais, je le répète avec une entière conviction, cela n'a pas eu lieu.

En résumé, la contremarque de Galba n'a pu être appliquée sur les monnaies tripolitaines de Néron qu'entre le 1^{er} août 68 et le 1^{er} mars 69, c'est-à-dire pendant huit mois au plus.

Celle d'Othon n'a pu être employée qu'entre le 10 mars et le 1^{er} juin 69, c'est-à-dire pendant un peu plus de deux mois.

Enfin, celle de Vespasien n'a pu être en usage qu'à partir du 10 juillet 69 et pendant un temps qu'il n'est pas possible de déterminer, puisqu'on ne connaît pas, que je sache, de monnaies tripolitaines de Vespasien, autres que les pièces de Néron contremarquées.

F. DE SAULCY.

Paris, le 16 avril 1869.

CAMÉE

DU GRAND MOGOL CHAH-DJIHAN

La Bibliothèque impériale vient d'acquérir un camée que les lecteurs de la *Revue archéologique* ne regretteront pas de connaître, bien qu'il ne remonte pas plus haut que le commencement du xvii^e siècle, attendu qu'il se rattache à nos études en nous apportant un exemple de plus de la persistance des anciennes traditions dans l'Asie. Le *Combat du roi avec le lion*, qui figure si souvent dans les anciens monuments de la Perse, fait aussi le sujet de notre camée; mais ici, ce n'est pas le roi de Perse, c'est le sultan de l'Hindoustan ou, comme on disait jadis, le *Grand Mogol*, qui combat un lion, et le sujet est modifié par l'introduction d'un personnage que le roi délivre des griffes de l'animal.

Une inscription en persan, gravée en caractères microscopiques dans le champ, à côté du principal personnage, nous apprend ses noms et titres, tandis qu'une autre inscription, plus brève, nous donne le nom de l'artiste auquel on doit ce précieux joyau.

Ces inscriptions sont ainsi conçues :

1^o *Portrait du second Sahib-Kiran, Châh Djihan, empereur victorieux.*

2^o *Fait par Kan-Atem.*

On a donc ici le portrait en pied, gravé en relief, du fondateur de la nouvelle Dehli, d'un des plus grands princes de la dynastie des Timourides. Tous les historiens s'accordent en effet à dire que Châh-Djihan ou Schah-Jahan (1) (le Roi du monde), petit-fils d'Akbar et père d'Aureng-Zeb, ne fut pas seulement l'un des plus riches et des plus fastueux parmi ces souverains dont la réputation de magnificence est demeurée proverbiale, mais que ce prince se distingua aussi par de grands talents de guerrier et d'administrateur, surtout dans la première moitié de sa vie.

(1) Voyez Garcin de Tassy, *Les auteurs Hindoustani, etc.* 2^e édit. 1866.

C'est du reste à cette période que je crois pouvoir fixer la date de l'exécution de notre camée, attendu que le roi n'y porte que des moustaches, tandis que plus tard il laissa croître sa barbe, si l'on peut s'en rapporter à une jolie miniature persane qui sert d'illustration à l'histoire manuscrite des souverains de l'Inde due au colonel Gentil (1).

Gravé sur une belle sardonx à trois couches dont l'artiste a fort habilement profité pour l'effet de sa composition, ce camée réunit à l'intérêt historique et iconographique le mérite d'être une œuvre remarquable par sa perfection au point de vue de l'art, pourvu qu'on ne veuille pas demander à un Persan qui travaillait vers l'an 1628 de J.-C. le style et l'élévation des œuvres des beaux temps de la Grèce. J'ajouterai que c'est aussi un morceau de la plus grande rareté, et que c'est peut-être le seul spécimen connu en Europe des productions de la glyptique dans ces contrées aux temps modernes. Ce que je puis dire à ce sujet, c'est que je n'avais jamais rien vu de semblable, lorsqu'il arriva de l'Inde dans le cabinet de feu M. Louis Fould, où je le vis il y a près de quinze années, et que depuis cette époque, je n'ai jamais ouï parler d'un camée de cet ordre.

Sans être d'un module extraordinaire, le camée dû à Kan-Atem, dont il est temps de donner la description, est assez grand pour qu'on puisse y distinguer les traits du monarque ainsi que ceux de la victime du lion (2).

Châh Djihan est représenté dans l'action de couper littéralement en deux un lion qui va dévorer un homme terrassé qu'il déchire de ses griffes.

Il n'est pas impossible qu'il s'agisse ici d'un événement véritable, car la chasse au lion jouait un grand rôle dans la vie des souverains de l'Hindoustan. Bernier en parle souvent et rapporte même que c'était un bon augure lorsque le roi tuait un lion. On ne manquait pas, dit-il, de constater ces événements avec toutes leurs circonstances dans un document authentique, toutes les fois que le cas se présentait (3); j'incline cependant à croire que Kan-Atem a voulu symboliser la force, le courage et la générosité divine du Roi de l'Inde, en s'inspirant des antiques représentations qui devaient lui

(1) Voyez au folio 240 de l'*Abrégé historique des souverains de l'Hindoustan ou Empire mogol*, 1772, par le colonel Gentil. Manuscrit français. Biblioth. impér., n° 24219.

(2) Le bois qui accompagne cette note est de la grandeur de l'original (diam., 5 cent.).

(3) Voyages de F. Bernier, t. II, p. 228, édition de 1830.

être familières, s'il était Persan, comme tout porte à le croire. Autrement, à moins de supposer à cet artiste trop de naïveté ou trop de maladresse, on ne s'expliquerait pas comment il aurait représenté, avec la tranquillité qui frappera tous ceux qui examineront cette œuvre d'art, un mortel, fût-ce le Roi du monde, dans l'action de pourfendre un animal aussi redoutable que le lion. Visiblement,



Châh Djihan ne fait pas un effort pour imprimer à son sabre l'impulsion nécessaire; il ne s'agit pas plus que s'il s'agissait de partager un fruit par la moitié. Quoi qu'il en soit, ce camée doit dater du commencement du règne de Châh Djihan, car les traits du monarque conviennent parfaitement à un homme de trente-six ans, âge auquel il était parvenu en 1627, lorsqu'il succéda à Djihanghir son père, étant né en 1591 (1).

Le *Grand Mogol* est revêtu d'un costume que l'on distinguerait difficilement de celui des Persans de son temps, ce qui n'a pas lieu d'étonner, puisque l'on sait que les Timourides, séduits par les arts de la Perse, ne tardèrent pas à *persiser*. Malgré la simplicité obligée d'un vêtement de chasse ou de promenade, l'élégante coiffure de ce prince, dont le goût pour la splendeur est célèbre, et qui se *connaissait merveilleusement en pierreries*, au rapport de Bernier (2), est enrichie de pierreries et ornée d'une magnifique aigrette qui retombe sur ses épaules; à son avant-bras paraît un bracelet de pierres précieuses, et à son cou, un double collier de perles avec un de ces énormes diamants qui firent l'admiration d'un autre voyageur, de

(1) Voyez Elphinstone, *The history of India*, t. II, p. 479. Selon cet écrivain, Châh-Djihan mourut à l'âge de 74 ans, en 1660. Bernier, qui était dans l'Inde pendant les dernières années de la vie de Châh-Djihan, s'accorde avec M. Elphinstone sur la date de la mort de ce prince.

(2) Voyages, t. I, p. 48.

Tavernier. Indépendamment du sabre qui lui sert à sauver ou à venger l'un de ses sujets, il porte un poignard persan, *cathar*, passé dans sa ceinture, dont les bouts flottants ne sont pas sans une curieuse analogie avec ces bandelettes symboliques nommées *bouts du kosti* que l'on voit à la couronne, à la ceinture, aux épaules et même aux pieds des rois sassanides sur les bas-reliefs, sur les camées, les intailles, et aussi sur deux magnifiques coupes royales du Cabinet de France (1).

J'ai dit que les traits de Châh Djihan, sur notre camée, annonçaient la jeunesse; j'ajouterai que, s'ils n'ont rien de la régularité grecque, ils ne sont pas dépourvus de beauté, expriment la virilité, le courage, et ne sont pas sans noblesse. Je crois même pouvoir dire qu'ils s'éloignent du type mongol; les Timourides étaient devenus rapidement de vrais Persans; leur sang s'était modifié tant par les alliances que par les habitudes; mais si c'est un descendant des compagnons de Babour que le roi sauve des griffes du lion, leurs sujets mongois n'avaient pas subi pareille métamorphose. Ce personnage à la face large et ramassée, aux pommettes saillantes, ne serait-il pas plutôt un Mongol qu'un indigène de l'Hindoustan?

Ce camée a déjà été publié, mais seulement dans un ouvrage qui n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires (2); aussi ai-je cru qu'il ne serait pas inutile de le reproduire de nouveau, afin de faire connaître l'entrée dans le Cabinet de France d'un monument important qui tiendra si bien sa place dans la vitrine où sont réunis les chefs-d'œuvre de la glyptique au moyen âge, à la renaissance et dans les temps plus modernes. Le camée de Kan-Atem y sera sans doute longtemps l'unique spécimen d'une branche de l'art dont les productions sont pour ainsi dire inconnues en Europe et dont la rareté, chez nous, s'explique d'ailleurs très-naturellement par l'amour passionné des Orientaux pour les pierres précieuses travaillées ou simplement taillées. Il existe peut-être de nombreux camées analogues à celui que la Bibliothèque impériale vient d'acquérir, mais ils se cachent à tous les yeux dans les trésors des nababs de l'Inde ou des princes de la Perse.

CHABOUILLET.

(1) V. nos 2538 et 2581 du *Catalogue général des camées et autres monuments du Cabinet des médailles et antiques*, par A. Chabouillet. Le second de ces précieux monuments a fait l'objet d'un travail spécial de M. de Longpérier, qu'on peut lire dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, t. XV, p. 98.

(2) *Description des antiquités et objets d'art composant le cabinet de M. Louis Fould*, par M. Chabouillet. Paris, in-4° max. Voyez p. 181, n° 2483.

D'UNE PUBLICATION NOUVELLE

513

LE VASE DE SANG

DES CATACOMBES ROMAINES

Il y a déjà plus de dix ans, j'ai brièvement traité, dans un mémoire spécial, la question la plus délicate qu'ait soulevée l'exploration des catacombes de Rome; je veux parler du signe auquel on s'arrête pour rechercher et pour reconnaître le corps de ceux des premiers fidèles qui doivent être regardés comme saints et présentés comme tels à la vénération de tous (1). Respectueusement, mais sans équivoque, j'avais dit ma pensée à ce sujet et j'espérais n'avoir pas à y revenir. Dans une dissertation étendue qui vient d'être publiée à Francfort, un savant docteur me fait l'honneur d'examiner en détail les éléments de ma thèse et d'y consacrer de longues réponses. L'œuvre nouvelle tend à établir que les arguments produits contre le système romain reposent sur des faits mal observés et mal compris, sur des statistiques erronées, et que, d'ailleurs, les découvertes faites dans ces derniers temps sont venues mettre à néant toute objection en rendant le doute impossible pour quiconque veut ouvrir les yeux. Telles sont les conclusions de M. Kraus, le savant auteur du mémoire qui m'occupe (2).

Ce n'est point, à coup sûr, sans regret que je me vois ainsi ramené à une question que je souhaitais de n'avoir plus à reprendre; mais

(1) *La Question du vase de sang*. Paris, Baur et Dettaille, Durand; 1858, in-8.

(2) *Die Blutampullen der römischen Katakomben*, von Franz Xaver Kraus, Doctor der Philosophie und der Theologie. Grand in-8°. Frankfurt, Hamacher, 1868.

puisque la nécessité m'y pousse, je dois répondre en quelques mots à la dissertation de M. Kraus.

Avant de pénétrer dans l'examen de ce travail, il me faut donner au lecteur quelques explications sur le fait même qui forme l'objet du débat.

Entaillées dans les parois des catacombes, les baies oblongues où se plaçait le mort étaient fermées, comme on le sait, par des plaques de marbre, de pierre ou de tuile cimentées avec de la chaux. Dans cette chaux même, et quelquefois aussi hors du cadre de la sépulture, les anciens ont souvent scellé un vase qui a appelé le regard. Une matière colorée se trouve parfois dans ce vase, et si Bosio, le premier et le plus éclairé des anciens explorateurs des catacombes, ne s'y est point arrêté, ses successeurs n'ont point hésité à y reconnaître du sang humain. Une expérience sommaire de Leibnitz est venue confirmer cette pensée et dès lors il a été admis que le vase des hypogées romaines contenait du sang; puis, par un enchaînement d'idées, que c'était là du sang de martyr et que son apposition près d'une tombe indiquait, dans le fidèle enseveli, un saint mort pour la foi du Christ.

Aucun texte direct, aucune tradition même, comme le montre d'ailleurs M. Kraus (1), n'autorisait, il faut bien le dire, une telle conclusion. Aussi ne fut-ce pas sans émotion, sans protestation secrète que les catholiques, et je parle des plus éclairés, des plus fervents, virent se formuler le système suivi à Rome pour la détermination des tombes saintes et auquel un décret rendu par la Congrégation des rites, le 10 avril 1668, avait donné une autorité particulière.

Les correspondances intimes, les notes manuscrites laissées par de pieux érudits nous révèlent pleinement leur pensée. « Je pourrais, » écrit Mabillon dans une lettre dont l'original existe à la Bibliothèque impériale (2), « je pourrais dire beaucoup de choses sur les palmes et sur les vaisseaux de verre que l'on prétend être la marque la plus certaine; mais le respect que j'ai pour le Saint Siège et pour la Congrégation des Rites, m'oblige à supprimer ce que j'aurais à dire là-dessus, qui ne seroit peut-être pas inutile. »

Muratori, dont les écrits laissent souvent deviner l'incrédulité en ce qui touche le vase de sang, disait de même à Ansaldi, dans une

(1) Page 69.

(2) Fonds français, manuscrit n° 19639, f° 198, 199. Cette lettre est datée du 12 février 1703 et adressée à Guillaume de la Parre, procureur général de la Congrégation de Saint-Maur, à Rome. Elle a été publiée dans les *Ouvrages posthumes de Mabillon*, t. I, p. 344, 345.

lettre particulière: « Je vous parlerai d'une chose que je n'ai encore
« dite à personne. Lorsque, dans les *Antiquitates Italicae*, j'ai
« traité des corps saints qui se tirent des catacombes, j'ai eu déplaisir
« à voir que dans un si grand nombre d'inscriptions de chrétiens
« ensevelis en ces lieux, on ne dit jamais un seul mot de leur mort
« violente *pro Christo*, alors qu'on y rencontre tant d'ampoules
« teintes de sang. Mais je n'ai pas voulu publier ma réflexion, pour
« ne pas faire suspecter aussi le signe du vase (1). »

Ce fut également dans une note manuscrite qu'un religieux, l'abbé di Costanzo, consigna, en 1793, l'expression de ses doutes. Communiqué par lui à G. Marini, son mémoire fut suivi d'une réponse demeurée inédite. Cette lettre, dont nous ne possédons qu'une courte analyse (2), serait intéressante à lire, car, il faut bien le reconnaître, son auteur n'était point édifié sur la valeur du vase de sang. Les manuscrits de Marini l'ont démontré sans équivoque. Avec une annotation explicite qu'Angelo Mai joint, d'après lui, à une épitaphe accompagnée de l'*ampulla cruenta* (3), nous devons encore remarquer et le titre, gros de réserves, que Marini donne au chapitre publié après sa mort, dans lequel sont rangées les inscriptions à vases de sang (4), et sa double déclaration sur le mot *Depositio* excluant, selon lui, la mort violente, sur le monogramme χ dont il ne connaît pas, dit-il, d'exemple certain avant 334 (5), alors que les marbres attribués, par le système romain, à des martyrs, présentent à chaque instant et le mot *Depositio* et le chrisme.

C'est encore, pour ainsi dire, parmi les manuscrits qu'il faut ranger une œuvre anonyme, uniquement mise sous presse, dit son auteur, parce qu'à petit nombre, l'impression, en Belgique, coûte moins que la copie (6). Composée sur l'ordre du Père provincial des Jésuites, par l'un des plus savants Bollandistes, pour provoquer à Rome un nouvel examen du signe du vase, ce livre ne devait point voir le jour. Une attaque récente à laquelle M. Kraus vient de s'associer dans

(1) Anselmi, *De martyribus sine sanguine*, § LXVI.

(2) M. Marini, *Aneddoti di G. Marini*, p. 81, 82.

(3) *Collectio Vaticana*, t. V, p. 427, note 8. « Porro, inquit Marinius, quis credat christianum virum se appellasse infelicem patrem filiae martyris? »

(4) « Eptaphia martyrum, item illorum qui, ex calice sanguinolento, martyrum in numero habiti sunt. » (*Collectio Vaticana*, t. V, p. 361.)

(5) M. Marini, *Aneddoti di G. Marini*, p. 83. Voir, pour le mot *Depositio*, mon mémoire sur la Question du vase de sang, p. 10, note 2.

(6) *De phialis rubricatis, quibus martyrum romanorum sepulcra dignosci dicuntur, observationes*, V. D. B. Bruxellis, typis Alphonsi Greuze, 1855, in-8.

une certaine mesure, a fait sortir de sa réserve le savant père Victor De Buck, qui s'est déclaré l'auteur de l'œuvre, en faisant appel à l'équité de l'examen et de la critique (1). C'est ainsi que les correspondances, les papiers des anciens érudits, les entraînements de la polémique, nous révèlent le secret sentiment des hommes spéciaux sur une question tranchée, à Rome, avant d'être étudiée sous toutes ses faces et alors qu'elle réclamait encore un long et sérieux examen.

Les notes privées, les lettres intimes ne sont point les seuls documents où se montre l'opinion des savants catholiques. Tillemont (2), Angelo Mai (3), et, de nos jours, l'abbé Cochet (4), le regrettable Charles Lenormant (5), se sont publiquement prononcés, dans des mesures différentes, contre le sens et le rôle attribués au célèbre vase des catacombes. Les parti-ans de la thèse contraire se sont émus. A Rome, M. l'abbé Sconamiglio (6), en Allemagne, M. Kraus, se sont constitués les défenseurs du système officiel dont un nouveau décret signé, le 10 décembre 1863, par la Congrégation des rites, proclame l'excellence.

On me permettra de me borner ici à l'examen du mémoire de M. Kraus, le seul de ces deux érudits qui prononce mon nom et me contraigne ainsi à rompre le silence.

Le savant allemand me fait l'honneur de reprendre, les uns après les autres, les arguments de ma thèse et de les discuter; je dois le suivre dans sa marche.

A trouver, dans l'œuvre posthume où Marini a rassemblé les inscriptions à vases de sang, les *Epitaphia virorum* séparés des *Epitaphia feminarum*, une réflexion se présente tout d'abord. Les chrétiennes, quel qu'ait été leur courage, ont fourni à la liste des martyrs moins de noms que ne l'ont fait les chrétiens. C'est en effet une loi de notre nature que, dans toute persécution, les hommes, plus ardents, plus exposés, plus en vue que les femmes, soient aussi plus souvent frappés. Il en a été ainsi dans les poursuites dirigées, à Rome, contre l'Eglise naissante, et le Martyrologe romain lui-même en fait foi. Pour trois cents onze noms de chrétiens, je n'y trouve que soixante-treize noms de chrétiennes. Si donc l'apposition du vase

(1) Kraus, *Die Blutampullen*, p. 67, 68.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. V, p. 536.

(3) *Collectio Vaticana*, t. V, p. 447, n. 1. Cf. *La Question du vase de sang*, n. 12.

(4) *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 420, 421.

(5) *Les Catacombes en 1858*, p. 28. Article extrait du *Correspondant* de 1859.

(6) *De phiala cruenta, indicio facti pro Christo martyrii, disquisitio*. Parisiis, Vives, 1867, in-4.

indique réellement des martyrs, nous devons rencontrer, dans les monuments qu'accompagne cette marque, une différence notable entre le nombre des hommes et celui des femmes. Or, l'épreuve donne un résultat contraire à celui qu'il nous faudrait trouver; les inscriptions à vases de sang se partagent presque par moitié, entre les tombeaux des chrétiens et ceux des chrétiennes. Tel a été mon exposé (1). M. Kraus me répond ici, que dans les persécutions, il était plus difficile d'obtenir et de reconnaître le corps d'un homme que celui d'une femme; que le nombre des cadavres des femmes reconnues et ensevelies devait, dès lors, être plus grand, et enfin qu'un époux consacrait plutôt une épitaphe à sa femme martyrisée, qu'une épouse ne le faisait pour son mari, quand celui-ci mourait sous les coups des persécuteurs (2). Les moyens me manquent, je l'avoue, pour vérifier l'exactitude de cette série d'assertions produites sans être appuyées d'aucune preuve, et que je ne sais comment concilier avec les résultats fournis par le Martyrologe romain. Si toutefois, comme je le suppose sans bien me l'expliquer, M. Kraus juge devoir négliger les listes officielles pour porter entièrement la question sur le terrain monumental, s'il désire s'arrêter non plus aux relevés de l'ancienne Église, mais à ceux que donnent les sépultures mêmes, il est facile de prendre ici un autre terme de comparaison. Je le trouve dans les vieux itinéraires faits pour guider les pèlerins venus, dans la ville éternelle, visiter les *loca sanctorum*, et qui énumèrent les tombeaux devant lesquels on devra s'arrêter aux catacombes et dans les sanctuaires où les reliques de ces cimetières ont été transportées. De même que le Martyrologe romain, ces écrits accusent une énorme différence entre le nombre des saints et celui des saintes (3); je ne saurais donc m'expliquer comment les sépultures à vases de sang pourraient, si elles renferment réellement des martyrs, donner un résultat contraire à celui que nous apportent en même temps et les listes des tombeaux saints de Rome, et le Martyrologe officiel.

Un relevé d'une autre sorte que nous devons à la sagacité du

(1) *La Question du vase de sang*, p. 18.

(2) *Die Blutampullen*, p. 26, 27.

(3) L'un de ces textes, publié par dom Froben, dans son édition d'Alcuin (t. II, pars II, p. 597 à 600), donne 85 hommes contre 26 femmes; un autre, édité par Blanchini dans les *Prolegomena* d'Anastase le bibliothécaire (t. II, p. cxi, cxii), 131 hommes pour 40 femmes; un troisième et un quatrième, insérés par M. De Rossi dans sa *Roma sotterranea cristiana* (t. I, p. 176 et suiv.), présentent, l'un 91 hommes contre 26 femmes, l'autre 125 contre 45.

R. P. De Buck, donne également lieu aux observations de M. Kraus. S'il faut, dit le savant jésuite, voir dans le vase de sang un indice de martyre, le cinquième des chrétiens qui, selon cette marque, auraient péri pour la foi du Christ, se composerait, d'après le relevé de Marini, d'enfants qui n'auraient point dépassé l'âge de sept ans. Le rév. père s'étonne à bon droit d'un pareil résultat, difficile à concilier avec ce que nous savons de l'histoire des persécutions et qui, d'après les lois ordinaires de la mortalité, semble, dit-il, montrer que les tombes signalées ont reçu des chrétiens enlevés par la mort naturelle (1). Il y a sur ce point une erreur matérielle, répond le docteur allemand, qui, à son tour, propose ses calculs (2).

Je ne veux point fatiguer les lecteurs en amoncelant ici les centaines de chiffres que j'ai dû relever pour savoir de quel côté était l'illusion. Il me suffira d'en offrir ici communication à M. Kraus et de noter que le R. P. De Buck dit vrai quand il énonce que, dans la collection où Marini a rassemblé les inscriptions à vases de sang, ceux de ces monuments où figure l'âge des défunts appartiennent pour un cinquième à des enfants au-dessous de sept ans.

Quant aux calculs de notre savant adversaire, un seul trait suffira pour montrer combien ils sont demeurés incomplets. L'œuvre posthume de Marini ne contient, dit-il, que seize épitaphes d'enfants au-dessous de sept ans qui soient accompagnées de l'*ampulla cruenta* (3). Elle en donne en réalité trente-huit dont voici le relevé :

Pages et numéros
du tome V de la
Collectio Vaticana.

Ouvrages mentionnant,
pour les épitaphes indiquées,
l'apposition du vase de sang.

361, 6	<i>Collectio Vaticana</i> , loc. cit.
363, 5	Boldetti, <i>Osservazioni</i> , p. 363.
363, 6	<i>Coll. Vat.</i> , loc. cit.
365, 8	<i>Coll. Vat.</i> , loc. cit.
366, 2	<i>Coll. Vat.</i> , loc. cit.
367, 2	<i>Coll. Vat.</i> , loc. cit.
367, 5	Boldetti, p. 402.
369, 8	<i>Coll. Vat.</i> , loc. cit.
371, 5	<i>Coll. Vat.</i> , loc. cit.
372, 4	<i>Coll. Vat.</i> , loc. cit.
374, 1	Boldetti, p. 345.
375, 1	Boldetti, p. 344 et 372

(1) *De phialis rubricatis*, p. 59 et suiv.

(2) P. 37, 38.

(3) P. 38.

375, 2	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
377, 7	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
382, 6	Aringhi, <i>Roma subterranea</i> , édition de Paris, t. I, p. 336.
386, 5	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
387, 3	Marangoni, <i>Acta S. Victorini</i> , p. 85.
389, 6	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
392, 9	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
395, 5	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
401, 7	Marangoni, <i>Acta S. Victorini</i> , p. 109.
402, 4	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
410, 8	Marangoni, <i>Acta S. Victorini</i> , p. 83.
410, 9	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
417, 6	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
423, 2	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
423, 7	Boldetti, p. 366.
425, 1	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
426, 3	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
427, 8	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
433, 1	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
434, 1	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
439, 9	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
450, 4	Aringhi, t. I, p. 35.
450, 6	Boldetti, p. 363.
452, 4	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
453, 4	<i>Coll. Vat., loc. cit.</i>
456, 8	Boldetti, p. 365.

Tel est le résultat qu'auraient pu mettre sous les yeux du savant docteur un dépouillement plus attentif de l'œuvre de Marini et l'étude des publications anciennes. Il serait, en effet, périlleux de prendre ici pour base unique la collection imparfaite trouvée dans les papiers de l'antiquaire romain et publiée, après sa mort, par un érudit étranger à la pratique de l'épigraphie. C'est ce qu'a fait M. Kraus, tout averti qu'il fût à ce sujet par une note qu'il veut bien emprunter à mon texte (1), et sa brochure montre à chaque instant le vice de ce défaut de recherches. Si les relevés sommaires de Marini contiennent quelque erreur, M. Kraus la fait sienne et s'étonne de ne point la trouver chez celui qu'il critique; c'est ainsi qu'une inscription, mal copiée par l'auteur des *Arvales* dans un traité de Vettori, est reproduite de même par le savant allemand, qui néglige de con-

(1) *La Question du vase de sang*, p. 11.

salter le texte du premier éditeur et attribue la faute à qui n'a point fait comme lui (1).

Cette façon sommaire de procéder et l'inexactitude des relevés deviennent surtout regrettables alors qu'il s'agit d'établir des statistiques pour contrôler et contredire les chiffres produits dans une œuvre critiquée. On vient de le voir pour les affirmations opposées par le savant docteur à l'exposé du R. P. De Buck. Nous en trouvons une autre preuve dans la suite du mémoire de M. Kraus.

Lorsque j'ai publié ma brochure, aucun monument ne permettait de faire remonter plus haut que l'année 331 le monogramme χ qui se rencontre couramment, à Rome, entre cette date et l'année 451. Me fondant sur ce résultat, j'ai fait observer que 92 inscriptions à vase de sang où se trouve notre monogramme, accusent dès lors, selon toute apparence, une époque postérieure à l'âge des persécutions. M. Kraus les compte après moi et n'en trouve que 40 (2), nombre qui suffirait, à coup sûr, pour appuyer mon sentiment. Mais, puisqu'il s'agit ici d'une question de chiffres, je dois, comme je l'ai fait pour le relevé des tombes consacrées aux enfants, mettre sous les yeux du savant docteur les véritables éléments du calcul.

Aux quarante monuments signalés par M. Kraus, dans le tome V de la *Collectio Vaticana*, il convient tout d'abord d'ajouter ceux qu'il a omis d'y relever, bien qu'ils portent également le monogramme du Christ. On les trouvera aux pages 364, n° 6; 368, n° 7; 383, n° 10; 385, n° 9; 386, n° 4 et 5; 395, n° 2 et 9; 405, n° 5; 407, n° 6; 408, n° 7; 409, n° 4; 411, n° 4; 430, n° 1; 434, note 5; 452, n° 3 et 7; 455, n° 4; 460, n° 5; soit 19 numéros négligés par M. Kraus et qui, joints à ceux qu'il enregistre, donnent un total de 59. Si, de plus, le savant allemand veut bien, comme j'en ai prié le lecteur dans une note de mon mémoire (3), demander aux ouvrages antérieurs à l'œuvre posthume de Marini les indications qui font défaut chez ce dernier, il y trouvera encore la mention du vase de sang pour 29 épitaphes du même recueil (4). Quatre autres viennent compléter le

(1) P. 44. — (2) P. 47. — (3) P. 17.

(4) Pour les inscriptions données par la *Collectio Vaticana*, sans indication du vase, p. 362, n° 4 et 7; 363, n° 5; 365, n° 7; 366, n° 8; 374, n° 1; 377, n° 1; 383, n° 2; 411, n° 7; 417, n° 8; 419, n° 1; 433, n° 7; 436, n° 10; 440, n° 2; 451, n° 3; 457, n° 1, voir Boldetti, p. 343, 363, 345, 356, 345, 424, 403, 342, 383, 342, 366, 339, 345, 346, 402; pour les inscriptions p. 369, n° 2; 382, n° 6; 412, n° 4, voir Aringhi, *Roma subterranea*, éd. de Paris, t. I, p. 334, 336; pour les inscriptions p. 377, n° 1; 415, n° 12; 432, n° 3; 450, n° 3, voir Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 94, 74, 94, 54; pour les inscriptions p. 397, n° 3, et 483, n° 2, Marangoni, *Amfiteatro Flaviano*,

chiffre de 92; déconvertes en 1740, 1742, 1743, 1758 (1), elles devaient en effet, sans doute, être accompagnées de l'*ampulla sanguinea*, puisqu'au temps de Benoît XIV, on ne s'arrêtait plus qu'à cette marque, dans la recherche des corps saints (2).

Que les inscriptions où se voient en même temps la fiole de sang et le monogramme χ soient plus ou moins nombreuses, peu importe toutefois à M. Kraus. Le chrisme, dit-il, se trouve sur les verres dorés à figures qui appartiennent au III^e siècle; la science a d'ailleurs, ajoute-t-il, fait un grand pas depuis que M. Le Blant a publié son mémoire; on ne connaissait point alors de marbre antérieur à 331 qui présentât le monogramme χ , et voici que deux épitaphes montrent maintenant ce signe en 312 et même en 298 (3).

Ici se placent plusieurs réserves.

Deux érudits de premier ordre ont étudié spécialement et à des points de vue divers les verres à figures dont parle M. Kraus: le R. P. Garrucci, auteur d'un beau livre sur cette matière, et le C. De Rossi. Tous deux s'accordent à classer parmi les monuments du IV^e siècle la plus grande partie de ces objets (4). La présence du monogramme sur les verres peints des catacombes n'a donc rien qui autorise l'attribution de ce chiffre à une époque antérieure.

A l'égard des inscriptions datées, la plus récente de celles dont parle M. Kraus ne remonte pas, comme il l'annonce, à 312, mais seulement à 323 (5). Elle n'est donc ici d'aucune valeur, puisqu'elle appartient à un temps très-postérieur aux persécutions. Quant à l'autre, dont la date est incomplète, ce n'est, quoi qu'en dise le savant docteur, ni un monument indiscutable, ni même une conquête nouvelle. M. le C. De Rossi, qui a copié ce marbre dès 1844, l'a signalé depuis longtemps dans son beau travail sur les inscriptions chrétiennes de Carthage (6), et s'il incline à le croire daté de 298, l'antiquaire romain hésite à l'affirmer (7). M. le chanoine Martigny, qui parle

p. 77, *Cose gentilesche*, p. 453; pour l'inscription p. 430, n° 9, Cardinali, *Iscrizioni Velitane*, p. 194; pour les inscriptions p. 424, n° 5; 449 n° 5; 454, n° 3, voir Gori, *Inscript. Etr.*, t. III, p. 335, 338, et 334.

(1) *Collectio Vaticana*, p. 367, 3; 369, 4; 460, 3 et 6.

(2) *De servorum Dei beatificatione*, l. IV, pars II, c. 27, § 28 (*Opera*, ed. Prati, t. IV, p. 670). — (3) P. 48.

(4) Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 1^{re} édit., préface, p. viii et ix; De Rossi, *Bullettino archeologico cristiano*, 1861, p. 82.

(5) De Rossi, *Bullettino archeologico cristiano*, 1863, p. 22. — (6) P. 33, note 1.

(7) *Inscriptiones Christianae urbis Romae*, t. I, n° 26; cf. *Roma sotterr. crist.*, p. 321, 322.

après lui de ce monument, montre la même réserve. « Il existe, » dit-il, un fragment d'inscription qui paraît appartenir à l'an 208; « mais la date est mutilée et reste par conséquent douteuse (1). » A ses yeux, comme à ceux de M. le C. De Rossi, la question demeure pendante et les conclusions de ce dernier sur l'âge indiquant le monogramme χ restent précises. Il y a, dit-il, une marque importante d'antiquité dans l'absence de ce chiffre (2) dont la fréquence caractérise les sépultures postérieures au triomphe de l'Église (3).

Pour qui donc même voudra admettre qu'un exemple incertain et isolé puisse faire remonter le χ à l'an 298, c'est donc être entièrement d'accord avec les faits constatés que d'attribuer aux temps des empereurs chrétiens la masse des épitaphes à vase de sang marquées de ce chrisme.

D'autres signes, dont l'âge est rendu appréciable par le grand nombre des marbres datés où ils figurent, appellent de même notre attention. Je veux parler de l'AGW et du monogramme cruciforme Γ . Ici encore, je ne ferai que suivre les enseignements fournis par les épitaphes romaines. L'AGW s'y montre, pour la première fois, en 353; plus sûrement en 360 (1); le Γ en 353 (4). Tous deux seraient donc mal à leur place sur des monuments que l'on présente comme antérieurs à la paix de l'Église. Or le chrisme Γ que M. Kraus, jugeant d'après la *Collectio Vaticana*, et, cette fois encore, sans recourir aux sources originales, n'a point trouvé, annonce-t-il, dans les inscriptions à vase de sang (5), ce signe s'y rencontre par trois fois (6); et trois autres marbres de l'espèce présentent l'AGW (7).

(1) *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, article *Monogramme*, p. 416.

(2) *De christ. monum.* IXOIN exhib., p. 8, 27, 28.

(3) *Tit. christ. carth.*, p. 35, 36; *Roma sotterranea crist.*, t. II, p. 320, 321.

(4) *Inscr. christ. rom.*, n° 127 et 143; cf. *Tit. christ. carth.*, p. 33.

(5) P. 49.

(6) 1° Épitaphe de Fortissima, donnée par De Rossi, *Inscriptiones*, t. I, n° 378, et en copie figurée, par Parrut, *Catacombes*, t. V, pl. LXXVI, n° 3; 2° Épitaphe de Marcia (Boldetti, *Osservazioni*, p. 343); 3° Épitaphe de Cyriace (Boldetti, p. 402). Ces trois légendes sont transcrites, mais inexactement, dans la *Collectio Vaticana*, t. V, p. 433, n° 7; 440, n° 2; 457, n° 1.

(7) Épitaphes de Fortissima et de Marcia, citées dans la note qui précède. Épitaphe de Gaudentia (*Coll. Vatic.*, t. V, p. 435, n° 4).

Avec le $\frac{P}{T}$, le $\frac{P}{X}$ et l'ACW qui la désignent tout d'abord comme un monument postérieur aux persécutions païennes, l'une de ces épitaphes offre d'ailleurs la date positive de 389 (1). Ce n'est pas le seul marbre à vase de sang qu'une marque chronologique rejette ainsi, sans équivoque possible, à une basse époque. Parmi les quatorze inscriptions de cette espèce où se lisent des noms de consuls, trois seulement appartiennent au III^e siècle (2); les autres se classent entre les années 350 et 400 (3).

Il ne saurait, me paraît-il, être une preuve plus positive de l'erreur de ceux qui acceptent le vase de sang comme un signe de martyre. M. Kraus en juge autrement et aucune de ces dates ne l'arrête. Les tombes d'un âge postérieur aux persécutions renferment, dit-il, des chrétiens immolés par la réaction païenne ou par la fureur des hérétiques; s'il n'en est point ainsi, il faut penser que des remaniements opérés aux catacombes ont placé accidentellement des sépultures auprès de vases de sang qui, dans l'origine, ne les accompagnaient point; ou bien qu'il y a eu erreur sur le contenu de ces vases, qui renfermaient non point du sang, mais seulement un oxyde de fer dont la couleur rouge a pu tromper (4).

Telles sont les explications données par mon savant contradicteur.

En ce qui touche les remaniements, les déplacements de sépultures opérés dans les catacombes, il me serait difficile de suivre le docteur allemand, qui n'allègue aucun fait à l'appui de cette partie de ses hypothèses. Pour la question relative au contenu des vases, je ne puis que renvoyer M. Kraus aux mentions positives du *vasculum cruentum* jointes, dans les documents romains, à des inscriptions datées de 350, 358, 362, 363, 364, 374, 376, 389, 390 et 400 (5), et dont plusieurs ont été concédées à diverses églises comme des monuments de martyrs.

(1) De Rossi, *Inscriptiones*, t. I, n° 378.

(2) *Id.*, t. I, n° 11, 15, 23.

(3) Voir ci-dessous, p. 440.

(4) P. 46.

(5) De Rossi, *Inscript.*, t. I, n° 134, 153, 160, 166, 176, 254, 378, 383, 487. J'indique seulement pour mémoire l'épithaphe datée de 374 que Marius (*Coll. Vatic.*, t. V, p. 438, n° 9) dit avoir été trouvée avec un vase de sang, tandis que le premier éditeur, Lupi (*Epit. Sev. mart.*, p. 97), parle, sans préciser autrement, de *signu martyrii*. Je rappellerai, au même titre, trois marbres datés de 358, 392 et 400, qui ont pu être aussi accompagnés de l'*ampulla cruenta*, car ils ont été tenus pour des inscriptions de martyrs (*Coll. Vatic.*, t. V, p. 445, n° 4; Cancellieri, *Simplicia et Orse*, p. 68).

On remarquera d'ailleurs à quel degré le doute émis par le savant docteur doit nous surprendre, venu, comme nous le voyons, d'un défenseur du système officiel. En affirmant de nouveau la valeur du vase de sang, le dernier décret émané de la Congrégation des rites n'établit aucune catégorie entre les corps tirés des catacombes, comme accompagnés de ce signe. M. Kraus distingue au contraire, et dans plusieurs passages de son travail dit, au sujet des monuments de l'espèce qui lui causent quelque embarras, que l'on a pu être trompé par l'apparence et prendre de l'oxyde de fer pour un résidu de sang humain (1). Tel a dû être, d'après lui, le résultat des procédés incertains et sommaires employés, jusqu'à ce jour, dans l'examen de l'ampoule des catacombes (2). Conclure ainsi, c'est appeler sur des restes concédés en si grand nombre et, pour beaucoup, depuis tant d'années, à des églises, à des fidèles, une révision à coup sûr difficile et que ne prévoit ni n'autorise la décision que le savant docteur s'est proposé d'appuyer et de défendre.

Reste l'attribution de nos marbres à des chrétiens égorgés non plus au temps des grandes persécutions, mais, après le triomphe de la foi, par les païens et par les hérétiques. J'ai expliqué, dans ma brochure (3), comment et pour quelles raisons j'hésitais à accepter cette opinion déjà ancienne. Ma pensée est demeurée la même. Parler ici comme le fait M. Kraus, c'est, en effet, admettre arbitrairement, et sans autre élément de preuve que la présence d'un signe muet scellé au chevet de quelques sépultures, des séries de meurtres accomplis sur les chrétiens de Rome entre 350 et 400, alors que les écrivains ecclésiastiques, si attentifs à mentionner les derniers martyrs de la foi, n'ont rien signalé de semblable (4).

M. Kraus énumère ensuite des inscriptions appartenant toutes, d'après lui, à de saintes victimes et que les antiquaires des derniers siècles nous disent trouvées avec des vases de sang. Je ne m'attendais pas, je le confesse, à rencontrer sous sa plume un argument semblable. Nous venons de le voir, en effet, les anciennes indications relatives à l'*ampulla cruenta* le laissent entièrement incrédule ; on a pu, dit-il, être trompé par une fausse apparence dans l'examen du vase, et les appréciations de nos prédécesseurs lui paraissent absolument incertaines et insuffisantes (5). Mais puisqu'il juge équitable d'admettre, quand il y voit un appui pour sa thèse, les informations

(1) P. 45, 46, 52, 53. — (2) P. 52. — (3) P. 15-18.

(4) Voir De Buck, *De phialis rubricatis*, p. 129.

(5) P. 52.

qu'il repousse alors qu'elles contrarient sa façon de penser, j'examinerai, sans chercher s'il est, contre toute attente, un signe qui lui permette de les distinguer des autres, les inscriptions à vase pour lesquelles il admet la présence du sang.

La première qu'il cite est celle de Flavius Clemens, trouvée en 1725 et à laquelle était jointe, dit-il, une fiole de cette espèce (1). Je dois rappeler ici tout d'abord que la relation de la découverte donnée, en 1727, par Édouard de Vitry, n'annonce rien de semblable et qu'elle se borne à mentionner un *vas vitreum effractum* dont le contenu n'est point indiqué (2). J'ajoute qu'au jugement du savant chanoine Martigny, les objets trouvés avec les restes du saint accusent une époque postérieure de plusieurs siècles, non-seulement à l'âge de Flavius Clemens, mais encore au triomphe de l'Église (3). Il serait donc difficile de tirer du fait signalé une conclusion quelconque dans la question qui nous occupe.

M. Kraus cite à l'appui de son sentiment les deux épitaphes suivantes, trouvées, dit-il, avec des *ampullæ sanguineæ* (4) :

RYFFINVS ET CHRISTI MARTYRES
CL. MARTYRES CHRISTI

MARCELLA ET CHRISTI MARTYRES
CCCCCL

On sait que, sous le pape Grégoire XV, un certain abbé Crescenzo, chargé de rechercher des reliques aux catacombes, a produit une suite d'inscriptions extraordinaires et telles que lui seul a eu le privilège d'en apporter de semblables (5). Aussi les meilleurs juges sont-ils d'accord pour rejeter ces monuments, dont la fausseté est évidente. C'est là un point sur lequel M. Kraus appuie avec raison. « Crescenzo, dit-il, fut tout au moins une dupe, s'il n'a été un imposteur (6). »

Cela rappelé, si le savant docteur veut bien jeter les yeux sur le texte de Boldetti qu'il cite lui-même dans ses notes, il y verra que

(1) P. 41.

(2) *Titi Flavii Clementis, viri consularis et martyris, tumulus illustratus*, p. 4.

(3) *Essai archéologique sur l'Agneau et le Bon Pasteur*, p. 91; *Dictionnaire des antiq. chrétiennes*, p. 25, article *Agnus Dei*.

(4) P. 41.

(5) V. D. B. *De phialis rubricatis*, p. 189.

(6) P. 40; cf. p. 59.

les épitaphes de *Ruffinus* et de *Marcella*, déjà suspectes, d'ailleurs, aux anciens érudits (1), appartiennent précisément à la série de monuments produits par l'homme qu'il a jugé lui-même, l'abbé Crescenzo (2).

Je passe rapidement, pour abréger, sur l'inscription où un nom propre bien connu, celui de *SERVVSDEI* (3), devient pour M. Kraus, non plus un nom, mais une attestation de martyr; sur cette autre :

AELIO M(ensium) XI (4)

où le sigle *M* lui paraît pouvoir être une abréviation du mot *martyr*; sur l'épitaphe de *MARCVLVVS*, bien digne d'être placée auprès des monuments de Crescenzo, et que Mamachi signale, avec raison, comme fort suspecte (5); sur une légende lapidaire que je m'étonne de rencontrer ici, d'abord parce que, selon toute apparence, elle n'est point funéraire, ensuite parce qu'aucun des nombreux éditeurs de ce marbre, publié dès 1600 (6) et au sujet duquel les premiers renseignements font défaut (7), ne mentionne l'*ampulla sanguinis* qui, d'après l'œuvre imparfaite de Marini, l'aurait accompagnée.

Le long mémoire que M. Kraus a bien voulu consacrer à l'examen de mon travail m'amène à une question plus délicate et que j'aurais souhaité ne point aborder. On a trouvé, en 1864, dans la basilique de Saint-Ambroise, à Milan, un tombeau enfoncé sous l'autel et qui, d'après la place qu'il occupe, a été considéré comme la sépulture primitive de saint Gervais et de saint Protas. Je laisse ici de côté l'examen de quelques difficultés soulevées par cette découverte et je m'arrête seulement au point le plus intéressant pour notre ques-

(1) Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, t. VI, p. 536; Cognolato, *Saggio di memoria di Monselice*, p. 73.

(2) Boldetti, *Osservazioni*, p. 233, 234.

(3) Ajouter aux exemples que Boldetti (p. 437) donne ici, d'après le Martyrologe romain et Victor de Vite, ceux que fournissent Pithou, *Codez canonum*, p. 250, 258, le *Cartulaire de Saint-Victor*, t. II, p. 653, et Muratori, *Thesaurus inscriptionum*, 1941, 1.

(4) Comparer Boldetti, p. 410 : *MARTIVS ANNORVM III ET MESORVM VII*; p. 482 : *SABBATIO ANNORVM VII*, etc.

(5) *De episcopatus Hortani antiquitate*, p. 32.

(6) Bosio, *Historia passionis S. Cavellae*, p. 144; Severano, *Memoria sacre delle VII chiese di Roma*, p. 431; Boldetti, *Osservazioni*, p. 234; Mamachi, *Origini*, t. II, p. 230; Vettori, *Dissertatio philologica*, p. 38; Cognolato, *Saggio di memorie di Monselice*, p. 75; Mazocchi, *Kalend. napolit.*, p. 297; L. Benier, dans Perret, *Catacombes*, t. VI, p. 188; D. Guéranger, *Histoire de sainte Cécile*, p. 110.

(7) Bosio et Severano, *loc. cit.*

tion, c'est-à-dire aux objets rencontrés avec les ossements. Une lettre de M. l'abbé Biraghi parle de l'analyse, faite par un habile chimiste, des résidus que contenait la tombe. « Les résultats obtenus sont, » dit-il, d'un grand intérêt; encens et autres aromates, débris de « cire dure et noircie, de bois aromatiques, teinture de pourpre « venant d'étoffes détruites par le temps, fils d'or, paillettes d'or, « poudre d'or, oxyde d'or, substance osseuse et animale..... L'ana- « lyse à laquelle fut soumis un fragment d'ampoule trouvé avec ces « restes a donné un très-beau résultat et constaté la présence de véri- « table sang (1). »

Par quelle méthode est-on venu à cette dernière conclusion, si différente de celle du savant qu'a consulté le R. P. De Buck (2), de celle des expérimentateurs dont M. Kraus donne le procès-verbal (3) et qui ont pris le soin d'opérer sur soixante vases? Nous l'ignorons; mais puisque M. l'abbé Biraghi a donné le résultat de la recherche, nous devons nous étonner qu'un chimiste déclare avoir trouvé, dans une sépulture du 1^{er} siècle, de l'oxyde d'or, c'est-à-dire un produit inconnu aux anciens, qui ne s'obtient qu'artificiellement et dont l'existence est absolument éphémère. C'est là ce que veulent bien m'apprendre deux membres éminents de notre Académie des sciences, M. Henri Sainte-Claire Deville, M. Frémy, dont je m'empresse de citer les noms, en exprimant le vœu que les recherches sur une pareille matière ne s'opèrent point dans le secret des laboratoires, mais bien à la lumière du grand jour et de la publicité.

Avant d'aborder la conclusion du travail de M. Kraus, je dois dire un mot pour dégager ma responsabilité sur un point où l'on pourrait croire que le savant docteur se borne à citer ma brochure.

J'ai rappelé que d'après une note d'Angelo Mai, Marini s'est étonné de trouver, dans l'inscription suivante que le vase de sang fait attribuer à une martyre, l'expression du désespoir d'un survivant (4) :

DIOGENIAE FILIAE
BONAE QVAE VIXIT
ANNOS SEXS M X
DIOGENES PATER INFELIX

M. Kraus (5), en mentionnant cette remarque que j'ai combattue

(1) De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1864, p. 21.

(2) *De phialis rubricatis*, p. 201-206.

(3) P. 25 et 71.

(4) *La Question du vase de sang*, p. 10; cf. ci-dessus, p. 431 — (5) P. 44.

pour ma part, cite après moi l'épithaphe qui l'a fait naître, puis il y joint, comme présentant de même des signes de tristesse, ces mots d'une autre légende lapidaire :

BIXIT IN PACE AIVS TRISTA XXX (1)

A moins qu'il ne voie dans TRISTA une variante nouvelle de *tristis*, je n'aperçois pas ce que le savant docteur a pu reconnaître de mélancolique dans cette formule facile à lire pour qui se rappelle que, sur les marbres comme sur les monnaies, le G affecte souvent la forme de l'S (2) :

(V)IXIT IN PACE A(N)S TRIGINTA XXX

formule où le mot *triginta*, indiquant le nombre des années, est à la fois exprimé en lettres et en chiffres, ainsi que dans une autre épithaphe chrétienne (3).

J'arrive aux dernières pages du mémoire de M. Kraus.

Dans la recherche qui nous occupe, deux points de vue distincts réclament l'étude et le contrôle. L'opinion émise par la Congrégation des rites, en 1668, c'est-à-dire dans un temps où l'archéologie chrétienne était encore à naître, demeure-t-elle ou non admissible, en présence des faits acquis depuis lors? Dans quel but les fidèles ont-ils joint aux sépultures des catacombes romaines les vases qu'on y rencontre en si grand nombre?

Si les relevés de la statistique et l'examen des textes lapidaires sont venus largement éclairer le premier point, l'étude de la seconde question n'a pas progressé au même degré, et la multiplicité même des opinions demeurées en présence montre la difficulté d'une solution pour laquelle les anciens ne nous ont point légué d'éclaircissement précis. Ansaldo, qui reconnaît dans l'ampoule des catacombes un véritable signe de martyre, pense que les saints dont elle marque les tombes sont des chrétiens qui, sans périr sous les coups des idolâtres, ont souffert des supplices et répandu leur sang pour le nom de Jésus-Christ (4). Raoul Rochette, qui plus tard est revenu sur son

(1) Boldetti, p. 433.

(2) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, n° 616 B; Ch. Robert, *Revue numismatique*, 1863, pl. XVII, nos 5 et 8, etc. C'est en confondant une autre fois, sans doute, cette forme du G avec l'S, que M. Kraus (p. 45) donne à l'empereur Gratien le nom de Stratian, dans une inscription qu'il reproduit d'après une copie figurée.

(3) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, n° 679.

(4) *De martyribus sine sanguine*, § LXVI.

premier sentiment (1), avait d'abord émis la pensée que l'ampoule des hypogées romaines était un vase de parfums (2). M. l'abbé Cochet incline à croire qu'elle contenait une matière inorganique (3). Le R. P. De Buck estime que la couleur rouge qu'on y remarque est produite par le sédiment du vin de la communion (4). J'ai pour ma part écrit que le sang dont l'existence serait nettement constatée dans le vase des catacombes pouvait être tenu pour du sang de martyr, recueilli sur le lieu du supplice, ainsi que nous l'apprennent les anciens, et placé près des morts, comme une sainte relique destinée à les protéger dans le tombeau. Telle a été ma conclusion, que je puis appuyer d'observations nouvelles (5), et au sujet de laquelle le regrettable abbé Cavedoni a bien voulu m'écrire, le 24 décembre 1858 : « Mi pare che Ella abbia trovato un mezzo plausibile per render ragione della presenza del vaso di sangue, e che in qualche modo resti così giustificata la disciplina della Chiesa Romana; giacchè que' corpi esposti alla venerazione de' fedeli ponno dirsi *Reliquie santificate* dall' apposto sangue de' martiri, nella intercessione de' quali confidavano quegli antichi Cristiani. »

L'opinion à laquelle se rallie M. Kraus, et dont j'ai déjà parlé dans ma brochure (6), nous place encore à un autre point de vue. Ceux dont le vase accompagne la tombe ne sont pas pour lui des martyrs, dans l'acception absolue de ce mot; il y voit des victimes d'un autre ordre, tombées dans la persécution, mais sans que l'Eglise ait reconnu, ait accepté leur sacrifice. La mort subie en confessant le Seigneur ne suffisait pas, ainsi que je l'ai rappelé (7), pour acquérir le grand titre de martyr; à qui périssait, frappé par les païens, sans que l'on pût produire à ce sujet d'indispensables témoignages, à qui mourait pour s'être livré lui-même, pour avoir défié les gentils, renversé les idoles, à celui qui, brisé par les tortures, n'avait pas, jusqu'à l'heure

(1) *Annali delle scienze religiose*, t. XIII, p. 109-115.

(2) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 706.

(3) *Sépultures gauloises*, p. 429-433.

(4) *De phialis rubricatis*, p. 207.

(5) J'ai rappelé, dans ma brochure, que les chrétiens avaient souvent été ensevelis avec des reliques (p. 31). Aux faits déjà cités, je puis encore ajouter les trois suivants. A Saint-Laurent-hors-les-murs, comme autrefois au cimetière du Vatican (Bossio, *Roma sotterr.*, p. 105), un reliquaire a été récemment trouvé dans une tombe antique (De Bossi, *Bull. arch. crist.*, 1863, p. 31); saint Udalric, mort en 973, a été enterré avec des saints restes (Bolland., t. II, jul., p. 131, *Inventio et translatio corporis S. Udalrici*, c. 1, § 3). Il en avait été de même, au siècle précédent, pour le pape Pascal I^{er} (Zaccaria, *Storia letteraria d'Italia*, t. II, p. 533).

(6) P. 13 et 14. — (7) *Ibid.*

dernière, montré un courage inébranlable, l'Eglise n'accordait point l'honneur d'être inscrit dans ses fastes et honoré par les fidèles.

Ce fut surtout dans le cours de la dernière persécution, dit le savant docteur, que se multiplia le nombre des saintes victimes égor-gées dans des tumultes et dont l'Eglise, privée de ses chefs, ne put constater le martyre (1). C'est donc, ajoute-t-il, à ces fidèles qu'appartiennent les tombes à vase de sang, car la plus grande part des sépultures marquées de ce signe doit être attribuée au règne de Dioclétien (2).

Une proposition si nettement formulée et qui ne tend à rien moins qu'à fixer avec précision l'âge d'une nombreuse série de monuments sans date, devrait, à coup sûr, être appuyée de preuves solides et importantes; il n'en est rien, car l'affirmation de M. Kraus repose tout entière sur une vague énonciation de Lupi (3), l'un de ces anciens explorateurs dont il repousse ailleurs, à ce même point de vue, les appréciations et le jugement (4). Quel que soit le dédain qu'il professe pour les déductions appuyées, au contraire, sur les enseignements fournis par les marbres chronologiques, mon savant adversaire me permettra de le lui rappeler: parmi les épitaphes datées qu'accompagne l'*ampulla cruenta*, aucune n'appartient aux années comprises entre 303 et 312, c'est-à-dire au temps de la persécution qu'il signale comme ayant fait naître le plus grand nombre des monuments de l'espèce; j'ajoute que, d'après les mêmes documents, l'époque à laquelle ces épitaphes se sont multipliées se place, non point comme il l'avance, au début du iv^e siècle, mais seulement entre les années 350 et 400 (5). Telles sont les données qu'oppose tout d'abord au système du savant docteur le rapprochement des marbres à date certaine, et que pourrait seule infirmer une démonstration appuyée de faits précis et concluants.

Il y aurait véritable injustice à ne pas louer, en terminant ces pages, le zèle avec lequel M. Kraus a abordé, pour l'élucidation d'une question délicate, l'examen d'une large série de monuments de l'épigraphie chrétienne. Nos confrères d'outre-Rhin se sont, jusqu'à présent, peu occupés de cette branche de l'archéologie; je serais heureux, pour ma part, de voir l'un d'entre eux persister dans des recherches vers lesquelles ses études et son penchant l'entraînent, et dont il sait la fécondité et l'intérêt.

EDMOND LE BLANT.

(1) P. 67; cf. p. 65. — (2) P. 67; cf. p. 37.

(3) *Epitaphium Severi martyris*, p. 4; cf. Kraus, p. 55 et 67.

(4) Voir ci-dessus, p. 439. — (5) Voir ci-dessus, p. 439 et 440.

NOTICES

ET

EXTRAITS DES MANUSCRITS GRECS ET LATINS CONSERVÉS AU BRITISH MUSEUM

1. — *Les Stratagèmes de Frontin.*

Parmi les manuscrits conservés au *British Museum*, et que l'administration de ce magnifique établissement a récemment acquis, on remarque un volume in-8° sur parchemin, d'une belle écriture du xv^e siècle; ce *codex*, de 107 feuillets numérotés au verso, et coté Egerton n° 1867, renferme : 1° les stratagèmes de Frontin; 2° une traduction latine du discours d'Isocrate à Nicoclès. Il paraît avoir appartenu à don Lope de Urrea, vice-roi de Sicile; car on trouve au feuillet 98 l'inscription suivante :

Don Lope de Urrea a su muy preciado amigo don Lope.

Le texte des *Stratagèmes* de Frontin m'occupera d'abord; je l'ai collationné sur les éditions d'Oudendorp et de Dederich (Teubner), et j'y ai relevé de nombreuses variantes. Quelques-unes, fort mauvaises, sont évidemment des fautes de copiste; les autres, au contraire, méritent d'être signalées. J'ai cru que les lecteurs de la *Revue archéologique* aimeraient à juger de l'importance de ce nouveau manuscrit, et je leur offre ici une liste exacte des leçons qu'il nous donne, comparées à celles du texte d'Oudendorp (Lugd. Batav., 1731).

Sur le premier feuillet se trouve d'abord ce titre : *Sexti Julii Frontini Stratagematon liber primus feliciter incipit.*

Oudend., p. 2, lig. 4, notre ms. donne *instituto... operi* — O. 4. 5. *comprobat* (cette leçon est nouvelle) — ib. 12. *oportet* — ib. 13. *prosequi* — 5. 2. *confunderent* — ib. 4. *exigit* — ib. 5. *gravibus* (leçon nouvelle, au lieu de *generibus*) — ib. 6. *opportuna velut exemplorum* (leçon nouv.) — 6. 2. *deduximus* — ib. 10. *reperit* — ib. 13. *transire mihi tempore permisi* (leçon nouv.) — 7. 1. *sub quaque specie* — ib. 7. *per quam possumus naturam discernere* — ib. 8. *cum omnia*. — ib. 9. *constanter fuerit* — 8. 3. *sit hostis*.

CAPITULA PRIMI LIBRI.

VI. De insidiis itineri factis. — VII. ... quibus deficiamus... utusus eorum. — VIII. de distinguendis... — XII. quo milites ex adversis conciderint hominibus.

Oud., 10. 6. de occultandis consiliis primo — ib. 8. a se — 14. 3. eodem die universis civitatibus — ib. 7. Amilcar dux — 12. 6. Lælius ad... — ib. 10. quum quidam (leçon que Scriverius avait proposée, voy. la note d'Oudendorp) — 13. 3. *superbi pater... Sabi norum* — 14. 6. Cæsar — 13. 7. *Cirithensem* (leçon nouv.) — 10. 1. *agerentur* — ib. 5. *solebat* (leçon nouv., au lieu de *simulabat*) — ib. 6. *transirent ante* — 17. 4. *emisso alveo* — ib. 7. *omnia ante...* si se infra patentes — 18. 5. *eisdem triduo* — 19. 2. *applicas* — ib. 3. *populatus* (leçon nouv.) — ib. 6. *Deinde secundâ vigiliâ* — ib. 11. *neque ignoraret* (leçon nouv.).... *maiore in bellum* (leçon nouv.)... *venturos* (leçon nouv.) — ib. 13. *sensu* — 20. 1. *sub quibusdam* (leçon nouv.) — ib. 2. *concussa* — 21. 6. *elegit* — ib. 8. *eadem facies* — 11. *Umbra* — 22. 2. *adventus Pœno daret* — 24. 2. *pretendit, falsum* — ib. 6. *qui venirent* (leçon nouv.) — ib. 7. *confiterentur* — 25. 1. *quam si ipse* — ib. 2. *præstitere* — ib. 6. *flectens se* (leçon nouv.) — 26. 3. *si eloqui posset comburerem inquit*.

CAPUT II.

28. 2. *prospicere* — ib. 5. *persecuti* — 29. 6. *Etrusco habitu* — 29. 9. *egit* (leçon nouv. pour *fecit*) — *transgressus Umbros* — ib. 11. *Romano nomini* — 26. 11. *compulit* — 30. 6. *qua potitus, consilia* — 32. 4. *eas die postera ante præstitutam* — ib. 6. *genus explorandi* — ib. 7. *providentur* — 33. 1. *demissuro exercitum* — 34. 1. *crebriore* — ib. 6. *agmini in itinere* — ib. 9. *Tramenus* — 35. 9. *Tunc Livii et Neronis* — ib. 10. *hæc illi* (leçon nouv.).

CAPUT III. — Dans notre manuscrit, le paragraphe 3 d'Oudendorp est le paragr. 2, et réciproquement.

37. 5. *tueri Italiam tantummodo* — ib. 8. *omni prælii discrimine invitantem* — 38. 1. *sub Punico bello in Hispania* — ib. 5. *distin-*

gueretur in hibernas nostros reducerent — 39. 5. eminandi — 40. 2. adversus — 41. 2. comminuissent (leçon nouv.) — ib. 3. quam Poloponnesum infestaret — ib. 5. Qui Decelia erant revocarentur — 42. 4. militibus.

CAPUT IV. — hostibus infesta.

Lucanis — 44. 2. captivis latera prætexuit — 45. 3. applicuit... partitur (leçon nouv.) — ib. 6. angustiis — 46. 1. tuenda — ib. 2. nullo ei subsistente (nouv. leçon) — ib. 7. omnia illa ad prohibendum occurrente — ib. 8. ex piratarum — ib. 11. aditus (leçon nouv.) — 47. 1. Autogrædates (nouv. leçon) — 48. 2. credidissent illuc accesserant ille nocte — ib. 8. Legati accolos venissent — ib. 14. Ancepium — 49. 1. Circa abindo — ib. 2. stationibus tenebantur, alterum autem locum — ib. 5. abluerat — ib. 7. quoscunque — 50. 1. horum — ib. 5. dum flumen (leçon nouv.) — ib. 7. assidue producere in castra — 51. 2. teneret — 52. 3. præcurrere (leçon nouv.) — ib. 5. quia Poro — 53. 1. superiore parte — 54. 2. ab anteriore... ad superius. Unde quoque — ib. 4. jussaque — ib. 5. resistere (leçon nouv.)... qua cum Armenii — ib. 7. transgrederentur — 55. 1. Claudius primo bello Punico — ib. 4. quasi bellum invisum propter inceptum — ib. 9. Syracusas navigassent (leçon nouv.) — 58. 4. futuros — ib. 6. tractataque — ib. 7. quum industria — ib. 10. subito — 59. 6. vocalis.

CAPUT V.

61. 6. cervole — ib. 7. submoverentur — 62. 7. vero agi — ib. 8. elegerunt locum — ib. 13. Alvei vasa — 63. 9. easdem — 64. 6. Duillius — ib. 9. in resupina... magna navigantium — 65. 1. transgressi cursu milites processerunt — ib. 6. obrutis — ib. 8. egredi jussit in litus — ib. 9. Menoltiam — 66. 1. Hirculeius — 67. 1. Caesar — ib. 3. copiam non haberet (leçon nouv.) — 68. 3. abruptis tractus — ib. 6. ab altera militem — ib. 8. ipsi fecerant — 69. 2. suos unde non resistabantur — ib. 5. aditum collem — ib. 6. imprudentia ducum suorum — ib. 7. intervallum — ib. 8. sublimibus — 70. 1. confudit et intercepto — ib. 3. facto in superiora — 71. 1. in Hispaniam — ib. 3. ad Hasdrubalem et — 72. 4. Curius exercitu — ib. 7. cruciatu majore — ib. 8. converso agmine — 73. 3. occupatum collem — ib. 8. illas quicquid angustias — 74. 1. frustratus — ib. 4. Tiberium — ib. 5. Seditum — 75. 1. fama vocitatum — ib. 3. depoposcit et accessit quos adhortatus — ib. 6. et ad opprimendos undique descendit hostes — ib. 7. et aspero prælio petendo occasionem — 76. 3. adversaretur — ib. 7. ne lacerarentur (nouv. leçon) — 78.

2. inierunt — ib. 3. advocari ad sua — ib. 5. apud Desermam — id
 7. exercitum hostium cui Duillius — 79. 12. interposito tempore in-
 duciarum — 80. 2. non posset evadere — ib. 4. dimissum Hispania
 — ib. 5. dies aliquos — ib. 8. ipse tamen deinde reliquis — 81. 1.
 supragressus — 81. 2. Idem cum in Besbio — 82. 2. quibus non
 solum evasit — ib. 3. gladio ita terruit — 83. 2. cesserunt — ib. 3.
 L. Varino — ib. 5. erepta cadavera — 84. 4. extranearet — ib. 5.
 qua rarissimi — ib. 9. ex quo minus — ib. 10. defensus — 85. 3.
 latera prædicta — ib. 7 et 9. Daltheus. Dattheum (Oudendorp donne
Darius, Darium; quelques mss. écrivent *Dareus, Dareum*) — 86. 1.
 Bubalos — ib. 2. deducti — 87. 8. effugit — 88. 2. non ita magna.

CAPUT VI. — De insidiis hostis...

92. 6. suffugere — 93. 2. Creta prædam — ib. 6. Latina — 94. 2.
 sustentata — ib. 3. implerentur — ib. 3. extremas ipsoque silvam
 hoste ingresso ultiores impulerunt (voir la note d'Oudendorp) —
 95. 4. impropagata pariter ruina magna.

CAPUT VII. — ...deficimus.

96. 1. contravitque ea — 97. 4. continentur — 98. 1. Tranato
 flumina — ib. 2. ad prosequendum doloris sui actorem (nouv. leçon)
 — ib. 6. quia funes de jumarris deficiebant — 99. 6. utilior exempla
 temperantiæ si communicare.

CAPUT VIII.

101. 3. distingueret — ib. 7. suspecta cujuslibet civibus (nouv.
 leçon) — 102. 1. Gallorum et Cimbrorum et Juscorum Samnitium —
 ib. 3. trans Apenninum ante castra communiebant — 103. 1. et
 Etrusci — ib. 2. deverterentur — 104. 6. recesserunt unde contin-
 git — 105. 1. in adventu — ib. 2. trahere — ib. comparasset — ib.
 5. pauci qui fugerunt — ib. 7. non deducerent vires — ib. 12. de-
 fecta desciverant — 106. 7. iste regi — 107. 2. populus tamen (nouv.
 leçon) — ib. 5. spoliatisque consiliis — ib. 7. per exceptum quem-
 dam equitorem quum comperisset — 108. 3. nuntio statim noctis
 conclamare — 109. 1. continuare quos — 110. 2. Hannibalem ven-
 tivum terminum — ib. 8. eadem venienti... — dimissisque — 111.
 2. tenerent — ib. 3. reductos — ib. 4. quum contraxisset — ib. 10.
 et vocato — 112. 1. illic qui agebant.

CAPUT IX.

112. 10. Mallius — quod conjurassent — ib. 11. vigilantis hospiti-
 bus ipsi res invaderent — 113. 1. consilio Campaniam — ib. 5. dif-
 fusa seditione (nouv. leçon) — 114. 2. qui integra erant conscientia

(nouv. leçon) — ib. 7. contra surecturæ (nouv. leçon) — ib. 9. et exaucteratos.

CAPUT X.

115. 13. pugnam poscentes deterreret — 116. 6. validissimus cujus equi cauda — ib. 7. nam inquit Sertorius — 117. 1. per hoc verbi exemplum — ib. 7. nisi concederetur — ib. 10. flagitatae pugnae (nouv. leçon) — ib. 14. sub ripa (nouv. leçon) — ib. 15. manum intelligeret — ib. 16. detractandi (nouv. leçon) — 118. 7. arbitrarer — 119. 1. in civi concordia (nouv. leçon).

CAPUT XI.

Mallius — 120. 1. ultro simulavit — ib. 3. jurassentque (nouv. leçon) — ib. 13. possent — 121. 4. unde et præclara (nouv. leçon) — 122. 4. ejus non libertalis quæ contumelia non exasperantur (nouv. leçon) — 123. 1. insolentiae poenas — ib. 6. monumenta — ib. 8. dimicarent milites qui scirent — 124. 1. diruerunt — ib. 3. Lacedaemones — ib. 4. Lucidas — ib. 5. classem vicerant — 125. 4. Julius Postumius — 127. 3. altissimis contrariis — ib. 7. Periclem appellans — ib. 8. Deos Atheniensium (nouv. leçon) — ib. 12. ad id futura — 128. 1. Marius magam — ib. 4. barbarico tironis — ib. 7. se quæ agenda — 129. 1. non tantum ex parte — ib. 3. apud quos utimur seil — ib. 5. ab iis — 131. 5. quot veste tegitur — ib. 10. de auxiliaribus — ib. 11. in speciem suorum — 132. 4. utrum magis gauderent.

CAPUT XII. —quo milites adversis.....

133. 14. et audite — 135. 2. paventes (nouv. leçon, au lieu de *Piscentes*) — 137. 2. victoriam portento interpretatus est (nouv. leçon) — ib. 14. lumine inquit hoc numen ostendit (nouv. leçon) — 137. 1. pro tristi reciperetur signo non confusi milites interpretarentur — 138. 5. similis ejusdem sideris diminutionem — 139. 10. classe dimicaturus adversus Cretireos — 140. 1. suo proficiscenti — ib. 4. tot militibus (nouv. leçon)... proflixisse — id. 5. Chabis. — ib. 6. Ante navem ipsius excusso.

GUSTAVE MASSON.

(La suite prochainement.)

RÉPONSE

A L'APPEL DE M. BOISSÉE

Dans le dernier numéro de *la Revue*, M. Boissée a fait un appel aux philologues, à propos de quelques fragments de Dion Cassius présumés inédits. Comme je suis en mesure de satisfaire le savant continuateur de Gros, je m'empresse de lui fournir les renseignements qu'il désire.

Les fragments de Dion Cassius forment trois petites séries :

La première contient deux pensées différentes, ou plutôt trois, les deux dernières ayant été réunies en une seule dans le manuscrit dont Gros s'est servi. On les trouve dans le Recueil moral de S. Maxime le Confesseur, dans le chapitre intitulé : *Περὶ εἰς ἀνωμαλίας*. Ces trois fragments y sont donnés de suite et dans le même ordre. Le premier, *Τὸ περὶ κτλ.*, vient à la suite de plusieurs autres portant en tête le nom de S. Jean Chrysostôme et devrait lui être par conséquent attribué, si l'on s'en rapportait à l'édition ou au manuscrit dont Lequien s'est servi. Les deux suivants, dans l'extrait de Gros, portent le nom de S. Nil. Dion Cassius n'a donc rien à voir ici, mais on peut expliquer comment cette fausse attribution a eu lieu. Dans S. Maxime ces fragments sont suivis d'un autre qui est réellement de l'historien grec; une négligence de copiste a très-bien pu faire déplacer la mention de l'auteur de l'extrait, auquel on aura dès lors attribué quelques-uns de ceux qui précèdent.

La seconde pensée, qui commence par les mots *Μὴ ἑκαπατάτω κτλ.*, est citée aussi par S. Jean Damascène dans ses *Parallèles sacrés*, chapitre X de l'alpha, intitulé *Περὶ τῆς ἀστάτου κτλ.*, sur l'incertitude des choses humaines. Elle y porte également le nom de S. Nil. Michel Lequien met à la marge de son édition, qu'un manuscrit de *Rupescaldinus* (de la Rochefoucauld) attribue cette pensée à Hésychius. C'est là une erreur; car, dans un ancien manuscrit des *Parallèles sacrés* que j'ai consulté, j'ai trouvé non-seulement le nom de S. Nil, mais même l'indication du numéro du chapitre d'où elle est tirée, le numéro 4767. A quel ouvrage un nombre aussi considérable de cha-

pitres peut-il s'appliquer? C'est ce que j'ignore. Ceux qui se sont occupés de S. Nil, et entre autres Fabricius, se taisent complètement sur ce point d'histoire littéraire.

La seconde série comprend deux fragments d'une certaine étendue. Ils sont en effet de Dion Cassius; on les trouvera dans le livre LII de cet historien, tome VII, p. 205 de la traduction française, où ils n'en forment qu'un. M. Boissée avait dit en note. « Le ms. porte en marge: *Δίονος τοῦ Ῥωμαίου*. Tous ces passages font partie du chapitre: «*Ὅτι δὲ τιμᾶν τὴν ἀρετὴν καὶ κολάζειν τὴν κακίαν*. Les pensées, ajoute-t-il, ont beaucoup de rapport avec les conseils de Livie à Auguste (LV, 16), à propos de la conjuration de Cinna. »

Le recueil de S. Maxime a précisément un chapitre (le LXIV*, 58) qui porte le même titre *Ὅτι δὲ καλ.*, mais on n'y trouve point le fragment de Dion Cassius. Quant aux pensées elles-mêmes, l'historien ne les met pas dans la bouche de Livie, mais dans celle de Mécène.

On sait en effet que dans le LII* livre de son Histoire Dion raconte comment Auguste eut la pensée de se démettre du pouvoir monarchique, et comment il commença à être appelé empereur. Il avait le projet de déposer les armes et de remettre l'administration des affaires au sénat et au peuple, projet sur lequel il délibéra avec Agrippa et Mécène. Dion Cassius nous donne les discours des deux conseillers; mais, par suite d'une lacune (p. 200-201), nous sommes privés de la fin du discours d'Agrippa et du commencement de celui de Mécène.

La troisième série ne contient qu'un seul fragment, qui doit en former deux, indépendants l'un de l'autre.

En voici le titre: « *Περὶ Γέλωτος, Δίονος*. — Sur le Rire. De Dion. » Il n'est pas dit là que ce soit Dion Cassius. En effet, le Dion cité ici est Dion Chrysostome, et les deux pensées, la première très-courte, la seconde assez longue, sont tirées de son ouvrage intitulé *Οἰκονομικός*. Elles se trouvent dans Stobée, où elles portent les n° 59 et 60 du chapitre intitulé *Γαμικὰ παραγγέλματα*. E. MILLER.

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons cette seconde note en réponse à l'Appel de M. Boissée.

Le second alinéa du premier fragment publié par M. Boissée dans la *Revue archéologique* de mai 1869 forme deux sentences distinctes (n° 247 et 251; cf. 248 et 270) dans les *Nilā sententiae* (pages 350 et suivantes du tome I des *Opuscula Graecorum veterum sententiosa*, éd. Orelli).

Le troisième fragment se trouve au chapitre 74, alinéas 59 et 60, du *Florilegium* de Stobée, éd. Meineke, et au tome II, page 313, de Dion Chrysostome (éd. L. Dindorf, chez Teubner, 1837). Ed. TOURNIER.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI

M. Miller lit en communication un travail intitulé *Description d'une chasse à la perdrix et au lièvre*, par Constantin Pantechnis, métropolitain de Philippopolis.

M. de Witte communique le dessin d'un miroir trouvé à Préneste, orné de trois figures accompagnées d'inscriptions latines. Une note sur cette communication a été promise par M. de Witte pour les comptes rendus officiels.

M. de Saulcy communique à l'Académie un fragment de caisse funéraire hébraïque trouvé à Jérusalem, dans le monument connu sous le nom de Tombeau des Juges. Ce fragment, rapporté de Syrie par M. Dumont, membre de l'Ecole française d'Athènes, est offert par lui au musée du Louvre. Un graffito reproduisant le nom hébraïque vulgaire Isahak (Isaac) donne à ce fragment un intérêt particulier. (Voir aux Nouvelles pour plus de détails.)

M. Guesard donne lecture de la Préface qui doit ouvrir la prochaine publication du poème d'Alescan, et où est discutée tout d'abord la question des diverses formes et du sens de ce nom géographique ou local.

M. Miller reprend pour M. Lejean, entraîné dans une exploration nouvelle de la Roumélie, la lecture plus d'une fois interrompue de son mémoire sur *l'Éthiopie au temps des Ptolémées*.

M. Léon Renier fait une communication verbale sur une découverte faite par M. Rosa dans les fouilles du Palatin, dont la relation lui est transmise en italien en même temps qu'elle lui est notifiée par M. Henzen, correspondant de l'Académie. Il s'agit de peintures qualifiées des plus belles de l'antiquité, non-seulement par M. Rosa et M. Henzen, mais par M. De Rossi, qui en a écrit de son côté à M. Beulé. Cette communication excite dans l'Académie un haut intérêt, et M. Renier est prié de faire traduire pour les Comptes rendus la lettre en italien de M. Rosa.

M. Delisle commence la lecture d'un mémoire sur *les Ouvrages de Guillaume de Naugis*.

L'élection en remplacement de M. de Laborde a eu lieu. M. Defremery a été nommé à une assez grande majorité.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, Avril 1869. Séances des 12, 19, 26 février et 5 mars. Fouilles d'Arezzo. Inscription osque. A. Conze, *Beitrag zur Geschichte der Griechischen Plastik* (article bibliographique).

— Le recueil fondé par M. G. de Mortillet, sous le titre de *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme* (Reinwald, rue des Saints-Pères, 15), commence, avec le premier numéro de la cinquième année, celui de janvier 1869, une nouvelle série : il passe sous la direction de MM. Trutat et Cartailhac, l'un conservateur, l'autre attaché au Musée d'Histoire naturelle de Toulouse. Nous ne doutons pas que, dans les mains de ces savants, le recueil ne conserve l'intérêt que lui avait donné M. de Mortillet. Nos lecteurs ont pu juger de la valeur des renseignements contenus dans l'ancien bulletin par les fréquents extraits que nous leur en avons donnés; nous espérons n'avoir pas moins à prendre dans le recueil dont nous avons sous les yeux le premier fascicule. Voici le sommaire des principaux articles de ce premier numéro : Trutat et Cartailhac, A nos lecteurs. L. Lartet, Congrès international d'archéologie préhistorique à Norwich. Cazalis de Fondouze, Congrès scientifique de France, Montpellier. Résumé du bulletin des Sociétés d'anthropologie de Paris et de Londres et de la Société géologique de France. Une visite au Musée de Narbonne. E. Chautre, Anciens glaciers dans le bas Bugey et le Dauphiné. Ph. Lalande, Découverte de silex taillés en Périgord. L. Bunel, Une grotte sépulcrale dans le Gard. L'abbé Cochet, Une hache en bronze dans un milieu gaulois. L'abbé Richiard, Sur la découverte de silex taillés dans le sud de l'Algérie. G. de Mortillet, Sur ces silex taillés de l'Algérie. Chievici, Tombes de l'âge de la pierre en Italie. Tinelli, Palafitte de Mombello, etc. Bibliographie, 2 planches.

— *Deux formules d'épithaphes chrétiennes de la Syrie*. — Damas, 1868. Djami-el-Amwi. Grande mosquée des Omniades, porte principale; sous le

portique, pierre encastree dans le dallage, couleur gris sombre. Haut., 0,35; larg., 0,50.

///YMOITHP/// ///

/// /// PHNEIA///

////////IMON////////

////////NC////////

Κημοιτήριον

Ελργειδ...

Les deux dernières lignes sont, je crois, désespérées. Le Corpus I. G. ne contient aucune épitaphe chrétienne trouvée à Damas, une des villes où le christianisme a eu dès l'origine le plus d'adeptes. C'est une première raison d'être attentif à ce texte si court. En second lieu il nous montre l'usage en Syrie d'une formule funéraire dont nous n'avons pas d'exemple pour cette partie du monde ancien.

On sait avec quel soin M. Edmond Le Blant a fait le catalogue des formules funéraires usitées dans les premiers siècles du christianisme, et avec quelle exactitude il les a classées géographiquement, en montrant que chaque pays avait les siennes : fait archéologique important dont il a mis tout l'intérêt en pleine lumière (*Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 80).

La formule funéraire usitée en Syrie, telle qu'on la lit sur nombre de tombeaux, est la suivante :

Αὕτη ἡ πύλη τοῦ Κυρίου,
δίκατος εἰς λαόνονταίν αὐτῇ.

On la trouve à Homs (C. I. G. 8934), à Shmerrin (8933), et dans toute cette région.

L'expression κοιμητήριον est propre à la Grèce. M. Le Blant en cite de nombreux exemples, empruntées au Corpus. M. Miller a commenté, en 1867, devant l'Académie des inscriptions, une précieuse épitaphe de Mégare qui débute également par ce mot κοιμητήριον. En 1865, M. Lenormant avait rapporté de la même ville plusieurs textes où se retrouve la même expression. Cette formule est de beaucoup la plus fréquente dans la collection des épitaphes chrétiennes inédites, au nombre de cinquante environ, que j'ai recueillies en Attique. Parmi ces documents se trouve même la stèle d'un Juif hellénisant, dont le nom est gravé à la suite du mot κοιμητήριον accompagné du chandallier à sept branches.

Κοιμητήριον est écrit ici avec un upsilon. Cette variété d'orthographe avait déjà été remarquée à Mégare par M. Lenormant; toutefois, les conséquences qu'il en a tirées sur le dialecte de cette ville ne sont peut-être pas certaines, parce que la même particularité est fréquente en Attique,

et que du reste on lit Κόμησις sur une tombe de Galatie (C. I. G. 9250). Il ne faut voir ici qu'une de ces libertés ou de ces erreurs dont les lapicides chrétiens étaient coutumiers et auxquelles M. Le Blant a consacré une si savante étude.

II

Beyroul. Collection de M. Péretié.

+ΤΟΠΟΣ+	+Τόπος+
ΜΑΞΙΜΙΝΟΥ	Μαξιμίνου
ΚΕΠΑΛΑΤΙ	Κι (sic) Παλατί-
+ΝΟΥ	+νου
ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΕΥΣ	καὶ Βασιλέως
ΠΑΡΘΕΝΟΥ+	Παρθένου+

Il est à peine nécessaire d'insister sur l'orthographe de ce texte, il est gravé avec beaucoup de soin. Mais on sait que les bijoux et les objets précieux de cette partie du monde grec, destinés à la haute société, présentent les particularités d'orthographe les plus variées. En s'écartant des règles admises par les Attiques, les graveurs ne faisaient souvent que se conformer aux habitudes suivies par les gens les plus distingués du pays. Sur une bague d'une grande valeur et d'un beau travail, de la collection de M. Péretié, on voit *byleux* écrit *byla*; sur un onix, *ζωή* pour *ζωή*. Les exemples de ce genre sont très-nombreux; ils sont précieux pour l'histoire de la langue grecque en dehors d'Athènes.

L'inscription de Beyroul est postérieure à celle de Damas. La croix dans les inscriptions funéraires ne paraît pas à Rome avant 375, en Gaule avant 448. A Rome, elle figure à la première ligne des épitaphes vers 450; en Gaule, après 503. Les lettres de notre texte sont d'un bon style et n'accusent pas l'extrême décadence. Ce marbre doit appartenir à la fin du ^v^e siècle. Le Corpus I. G. ne contient pas d'épithaphe chrétienne trouvée à Beyroul.

M. Le Blant n'indique pas la formule *τόπος* comme propre à la Syrie; mais on la trouve fréquemment dans toute l'Asie Mineure, où les épitaphes commencent aussi très-souvent par les mots *θείος*, *θήκη* et *μνήμα*.

A. DEMONT.

— *Les Français de Démostika*. — A propos de la note insérée dans le numéro de mai sur vingt-trois sous-officiers prisonniers à Démostika, M. Brunet de Presle, si familier avec l'histoire de l'Orient chrétien, veut bien me dire qu'il a réuni depuis longtemps de nombreux renseignements sur la sixième demi-brigade.

La division française du Levant, formée en prairial an V, pour occuper

les trois départements de Coreyre, d'Ithaque et de la mer Egée, prit immédiatement possession des Iles ioniennes, sous le commandement du général Gentili. Elle comprenait alors la troisième demi-brigade, une partie de la soixante-dix-neuvième demi-brigade, une escouade du quatrième régiment d'artillerie et quelques compagnies d'armes spéciales. Au commencement de l'an VI, le général Chabot vint remplacer le général Gentili et amena, pour renforcer la division, la sixième demi-brigade de ligne.

La sixième demi-brigade prit part à toutes les opérations de l'armée du Levant. Elle occupa Preveza, Saint-Maure, Céphalonie, résista aux Turco-Albanais d'Ali-Pacha de Janina, soutint un véritable siège dans le gymnase de Nicopolis, et ne quitta les Iles ioniennes qu'au moment de leur évacuation définitive, en l'an VII de la République.

On trouvera un récit intéressant des faits d'armes accomplis par la sixième demi-brigade, dans un ouvrage publié en l'an XIII, sous ce titre : *Précis des opérations générales de la division française du Levant, pendant les années V, VI et VII de la République*, par Bellaire, capitaine d'infanterie. Paris, an XIII, Magimel, libraire pour l'art militaire.

Voyez en particulier : Ch. xvi, reddition de Corfou. Ch. xviii, combats de Nicopolis et de Prévéza. Chap. xix, siège du fort de Capsali. Ch. xx, reddition de Zante. Ch. xxi, prise de la garnison d'Argostoli. Ch. xxii, tentative d'Ali-Pacha contre la garnison de Saint-Maure. Un grand nombre des officiers et soldats de la sixième demi-brigade furent faits prisonniers par les Turcs.

A la fin du dernier chapitre de l'ouvrage de Bellaire, on lit le passage suivant : « Les garnisons de Zante, de Céphalonie et de Saint-Maure, pendant leur route dans la Turquie européenne, ont éprouvé autant d'atrocités et de vexations que les Français faits prisonniers à Nicopolis et à Prévéza, auxquels elles furent réunies à leur arrivée à Constantinople. Au bout de quelques mois de séjour au bagne, les officiers et sous-officiers, au nombre d'environ 400, furent envoyés dans quatorze forteresses de Natolie, de Romanie et de Bulgarie, pour y être détenus. Quant aux soldats, ils restèrent au bagne, enchaînés deux à deux et employés aux travaux publics jusqu'au commencement de l'an X, époque de la paix entre la France et la Porte ottomane. »

L'ouvrage du capitaine Bellaire ne laisse aucun doute sur le sens de l'inscription de Démotika. Il cite de plus un certain nombre d'officiers et sous-officiers de la sixième demi-brigade, dont les noms se retrouvent peut-être sur les murs de la prison de Charles XII, couverts de graffiti de toutes sortes.

Ainsi ces sous-officiers n'appartenaient pas à l'armée d'Égypte, comme je l'avais cru. Je fais d'autant plus volontiers cette rectification, que la notice publiée par la Revue a été reproduite dans plusieurs journaux, qui n'ont pas relevé l'erreur où j'étais tombé.

La sixième demi-brigade est devenue par la suite le sixième régiment de ligne.

A. D.

— Nous recevons les lettres suivantes :

Monsieur,

Je viens vous demander place pour une petite rectification. J'ai péché par ignorance en donnant pour inédite la stèle d'Abydos que j'ai publiée et traduite dans le numéro de la *Revue* d'avril dernier. Elle fait partie (sous le n° 135) de l'album de la mission de M. le vicomte E. de Rougé, recueil, qui m'était inconnu, de magnifiques photographies de monuments, de vues et d'inscriptions exécutées en Egypte par M. de Banville, sous la direction de l'éminent égyptologue. C'est M. de Rougé lui-même qui m'a signalé mon erreur et qui a eu l'obligeance de me communiquer cet ouvrage en m'invitant à collationner le texte.

Quelque fidèle que soit l'épreuve photographique et quelque attention que j'aie apportée à ce travail de révision, je n'ai pu en tirer aucune lumière nouvelle quant aux lacunes si regrettables qui coupent cette inscription; mais voici les observations que j'ai recueillies.

Dans le cintre de la stèle, Ramsès IV est représenté faisant les offrandes habituelles à Osiris, Isis et Horus. Osiris lui dit : « Je te donne toute force et toute puissance comme le soleil. » Horus lui dit : « Je te donne tous les pays réunis sous tes pieds. » Les hiéroglyphes du texte courent de droite à gauche, contrairement à la disposition de la copie que j'ai eue entre les mains et que j'ai reproduite.

Quelques rectifications de détail :

1° Je regarde comme douteuse la lecture *unnu* pour le dernier groupe de la ligne 6.

2° Au milieu de la ligne 20, au lieu de *au ben au*, lire : *au ben su*.

3° Ligne 26. — Au lieu de *pehti-am-f*, lire : *pehti-am-k*.

4° A la fin de la même ligne, après : *au-f-er oxéper*, au lieu du rouleau de papyrus tracé verticalement, lire *a* (la feuille), ce qui régularise l'orthographe du mot *amma*.

Je termine en exprimant le regret que la belle collection des monuments reproduits par M. de Banville soit, par l'élévation de son prix, exclue du cabinet d'étude de la plupart des égyptologues.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

PAUL PIERRET.

Mon cher Bertrand,

Je m'empresse de vous faire part d'une nouvelle acquisition pour l'épigraphie hébraïque.

M. Dumont, membre distingué de l'École d'Athènes, dans son récent voyage à Jérusalem, a trouvé dans le four à cercueil du milieu, au premier étage du tombeau des Juges, un fragment précieux d'une de ces petites caisses funéraires, ou osuaires, dont le cabinet de M. Auguste Parent confie de si magnifiques spécimens.

Notre fragment, qui faisait évidemment partie d'un couvercle à coulisse, est en calcaire un peu plus compacte et plus dur. Il porte des traces manifestes d'un enduit d'un blanc rosé, sur lequel a été assez négligem-

ment, mais profondément égratigné, le nom יִצְחָק Isaac, en hébreu carré. Tout le monde sait que c'est un des noms le plus fréquemment employés parmi le peuple juif.

A quelle époque faut-il faire remonter ce *graffito*? Évidemment à une époque antérieure au siège de Titus, et très-probablement, à quelques années près, en plus ou en moins, au commencement de l'ère chrétienne. Les formes des lettres y sont manifestement beaucoup plus récentes que celles qui sont employées dans l'épitaque des Beni-Hezir, c'est-à-dire dans l'inscription du tombeau de saint Jacques.

Quant au nom Isaac, c'était certainement celui du personnage dont les ossements, pieusement recueillis dans un kouk destiné à recevoir un nouveau cadavre, auront été renfermés dans la caisse dont nous possédons ce précieux fragment.



L'enduit employé pour couvrir la surface extérieure de l'ossuaire ne vous rappelle-t-il pas le verset 29 du chapitre xxiii de saint Mathieu ?

Οὐαὶ ὑμῖν γραμματεῖς καὶ φαραῖσοι ὑποκριταί, ὅτι οἰκοδομεῖτε τοὺς τάφους τῶν προφητῶν, καὶ κοσμεῖτε τὰ μνημεῖα τῶν δικαίων.

Je terminerai cette petite note en vous disant que j'ai retrouvé des restes d'un bel enduit rouge dans les aisselles des colonnes du tombeau connu à Jérusalem sous le nom de Tombeau d'Absalom.

Le fragment dont je viens de vous entretenir va aller, grâce à la générosité de M. Dumont, enrichir le musée juif du Louvre.

Mille amitiés.

F. DE SABLÉY.

Paris, le 7 mai 1869.

— Nous devons à l'obligeance de M. Renier de pouvoir traduire, au moins partiellement, pour nos lecteurs, la lettre où M. Rosa lui annonce la belle découverte qui se trouve indiquée dans notre *Bulletin* des séances de l'Académie, découverte qui paraît être un des plus brillants résultats des fouilles qui se font depuis plusieurs années sur le Palatin aux frais de l'Empereur.

«... Vous savez, Monsieur, que je n'ai pas l'habitude d'exagérer la valeur de mes découvertes; aussi pourrez-vous annoncer qu'au moment où j'écris, j'achève la découverte de deux chambres assez grandes, toutes deux splendidement peintes, mais l'une mieux conservée que l'autre. Ce genre de monuments de l'art décoratif des anciens manquait encore complètement à Rome; aujourd'hui je puis vous assurer qu'il y est représenté, grâce à

ces fouilles du Palatin; et, par un heureux hasard, nous en avons là un exemple du type le plus classique, de sorte que tout ce qui a été trouvé jusqu'ici à Herculaneum et Pompéii, dans le même genre de peintures, est jugé très-inférieur par les personnes compétentes : le style grandiose et sévère qui caractérise ces peintures permet de les attribuer à des maîtres dont les artistes qui ont décoré les maisons de ces dernières villes n'étaient que des élèves et des imitateurs. L'édifice où elles se trouvent fait partie de la décoration, appartient évidemment à une des principales demeures privées bâties sur le Palatin à la fin du quatrième siècle de Rome ou au commencement du cinquième. Il se trouve situé, ainsi que je vous le disais dans ma dernière lettre, tout proche du Temple de Jupiter vainqueur, et il touche à la *Domus Tiberiana*. L'époque est indiquée par le style de construction des murs; ils sont bâtis en appareil réticulé simple, avec un tuf emprunté au Palatin lui-même. Il en est de même pour les voûtes. Quant à la date de ces constructions, on peut sans aucun doute les rapporter à l'époque comprise entre César et Tibère, et, en tout cas, elles ne descendraient pas au-delà de Néron. Ceci se reconnaît à la sévérité du style, qui tient à la fois du style étrusque dans la partie ornementale et de l'élégance grecque, surtout dans les chapiteaux corinthiens composés d'une manière si magistrale.

« Tenant à vous décrire, avec autant de détails que possible, nos nouvelles découvertes, je commencerai par vous parler de la chambre qui est la plus simplement décorée, mais où la peinture est la plus détériorée. J'espère cependant qu'on pourra la restaurer complètement... » Suivent des détails sur la décoration de cette salle, où des panneaux, séparés par des colonnes figurées sur le mur, sont ornés d'arabesques et de festons d'un style élégant et simple, qui, d'après M. Rosa, rappelle celui des plus belles terres cuites antiques et, dans la décoration des édifices, ne se rencontre guère au-delà du temps de Néron.

La seconde chambre est bien plus richement ornée et dans un état de bien meilleure conservation. La décoration en rappelle le système employé à Pompéii et à Herculaneum; mais les règles et les proportions de l'architecture sont ici bien mieux observées qu'à Pompéii. Ce ne sont plus ces colonnes d'une finesse exagérée, ces chapiteaux effilés où l'on ne peut reconnaître que la fantaisie du décorateur. Le pinceau a figuré ici de riches colonnes cannelées, avec de beaux chapiteaux supportant une corniche qui, dans l'entrecolonnement, laisse voir le soffite sur lequel semblait porter l'imposte de la voûte aujourd'hui détruite.

« Dans le milieu des deux murailles conservées, sont représentées, avec un ordre de colonnes de moindre hauteur, ces édicules bien connus que surmontent une élégante architrave, une frise et une corniche richement décorées des ornements les plus fins, le tout ensemble servant d'encadrement à deux tableaux grandioses qui ont 2^m 45 de hauteur sur 1^m 65 de largeur. Le premier de ces tableaux représente Galatée, Acis et Polyphème, le second Io, Argus et Mercure. Un plus petit tableau, placé de

chaque côté de ceux-ci, représente des sujets relatifs aux sacrifices; de plus, sur la muraille principale, où se trouvait d'un côté une porte de communication donnant dans la chambre précédente, le peintre a figuré de l'autre côté une fenêtre dans laquelle il a peint la vue d'une rue intérieure de la ville, ce qui constitue un sujet unique, par le caractère de vérité avec lequel sont représentées les personnes et les maisons.

« Dans le premier des deux grands tableaux ci-dessus mentionnés, Galatée est au milieu, assise sur le dos d'un cheval marin, au cou duquel elle se tient embrassée, et, tout en s'éloignant du géant Polyphème, elle fixe ses regards sur lui. Polyphème placé sur une roche se prépare à en lancer un quartier sur le misérable berger Acis qui se trouve là sans défense. Un petit amour placé presque sur les épaules de Polyphème semble être venu l'exciter à la vengeance, tandis que d'autres amours paraissent être placés entre Acis et Galatée; mais on ne peut encore déterminer au juste le caractère de ces figures.

« A côté de ce groupe, dans un des plus petits sujets, se trouve représentée une jeune fille assise entre deux suivantes qui paraissent l'aider à faire sa toilette; mais dans quelque temps je pourrai vous donner des détails plus précis.

« Le tableau principal de la seconde muraille représente Io sous sa forme première, assise sur un rocher avec Mercure debout tout près d'elle à droite, tandis qu'à gauche on voit un beau jeune homme nu, appuyé contre une grande pierre, avec le *perizonium* ou la petite épée. Sa main gauche tient une lance, tandis que la droite est levée; ses regards, qui expriment la surprise, sont fixés sur les figures d'Io et de Mercure. Tout l'ensemble du tableau et l'introduction du Mercure que l'on reconnaît non-seulement à ses attributs caractéristiques, mais encore à l'inscription EPMHC, qui est non pas gravée négligemment comme les *graffiti*, mais écrite avec soin au pinceau, indique sans aucun doute l'enlèvement d'Io par Mercure; quoiqu'on ne puisse pas encore distinguer sur la tête d'Io les deux petites cornes qui ont été souvent indiquées dans d'autres cas, cependant l'expression de grande surprise et d'admiration, jointe à l'air de noblesse donné par le peintre au jeune Argus, se rapporte parfaitement aux données de ce sujet. Et en fait cette composition se trouve plusieurs fois répétée, avec de très-légers changements, à Herculanium et à Pompéii. J'en citerai surtout une qui certainement ressemble plus que toute autre à celle-ci. Elle se trouve dans l'ouvrage où sont recueillis les monuments du Musée Bourbon de Naples (volume ix, planche 50); seulement, comme les attributs pastoraux manquaient, la figure du jeune homme fut considérée à tort comme celle d'Epaphus, fils d'Io. Mais aujourd'hui la présence de Mercure dans le nouveau tableau du Palatin explique la composition pompéienne.

« Si la conservation de ce tableau est étonnante, il n'y a pas moins lieu d'y admirer la pureté du dessin et le charme du coloris, particulièrement dans les parties ombrées. La figure d'Io, par la manière dont elle est

traitée dans le nu, fait songer aux plus belles œuvres de Guido Reni.

« A gauche de ce tableau si important s'en trouve un autre plus petit, admirablement conservé. Sa hauteur est de 0^m,39; sa largeur, de 0^m,57. Il représente les cérémonies qui précèdent un sacrifice; la figure principale est celle d'une femme richement parée et assise sur une sorte de trône. Devant elle, des servantes versent dans un grand vase de cristal l'eau d'une amphore. Par derrière, on voit s'avancer un enfant qui porte un agneau à cheval sur son cou. Vient après la fausse fenêtre dont nous avons parlé plus haut. Les dimensions en sont de 2^m,35 de hauteur sur 1^m,02 de largeur. Dans toute la hauteur et la largeur, le peintre a représenté la vue d'une rue dans l'intérieur d'une ville. On y trouve donc, indiquées à une assez grande échelle, les dispositions des façades des maisons, avec le détail de l'ordre des fenêtres et les différentes espèces de balcons ornés de petites colonnes; on y voit aussi les différentes entrées des maisons.

« Avec le temps, on pourra étudier plus complètement le sujet que le peintre a voulu représenter sur ce tableau; mais, pour le moment, on voit clairement une jeune fille élégamment vêtue, la tête couronnée de fleurs. Elle semble sortir de la porte d'une des maisons; une enfant la suit, tenant dans ses bras une corbeille de fleurs et de fruits. Sur le balcon de la fenêtre principale de la maison en face se trouvent deux femmes en costume de couleur sombre, la tête couverte d'une sorte de mantille; elles semblent très-occupées à regarder le groupe qui forment la jeune fille et l'enfant. Sur un autre des balcons de la même maison, on voit un homme nu qui observe, lui aussi, avec grande attention, la même cérémonie, tandis qu'en arrière, sous le même balcon, une autre femme s'empresse pour arriver à temps. Ce tableau, fait sur une si grande échelle, où l'on trouve tous les détails désirables pour ce genre de scènes d'intérieur, inspire aux connaisseurs la plus grande admiration, tant par la perfection de l'art du peintre que par la nouveauté du sujet. »

M. Rosa informe ensuite M. Renier qu'un peintre bien connu par son talent et par son goût pour les sujets antiques, M. Leroux, est en train de faire de ces peintures des copies à l'aquarelle aussi fidèles que possible, copies qui seront envoyées à Paris dès qu'elles seront terminées; il annonce aussi qu'il prend toutes les dispositions nécessaires pour nettoyer ces peintures et pour les conserver; il a été faire à cette occasion une visite au savant conservateur du Musée de Naples, M. Fiorelli, qui l'a mis au courant de tous les procédés jusqu'ici employés à cet effet. Dans une lettre écrite la semaine suivante, à son retour de Naples, en date du 29 mai, M. Rosa annonce que les découvertes continuent, et qu'on vient de pénétrer « dans une quatrième chambre, qui se trouve, elle aussi, ornée de splendides peintures. »

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces découvertes, et nous tâcherons d'éclaircir cette description en leur mettant sous les yeux, dès que les documents nécessaires nous seront parvenus, des copies réduites de ces curieuses peintures.

BIBLIOGRAPHIE

Catalogue du Musée archéologique du Mans, comprenant la description de tous les objets existant dans ce musée à la date du 1^{er} janvier 1869, par E. Hucher, directeur du Musée, etc., 102 p. in-8. Le Mans, Monnoyer; Paris, A. Morel et E. Didron, 1869.

Le Musée archéologique du Mans est de création assez récente ; mais, grâce à de nombreux dons et à l'activité de quelques savants du pays, il a pris assez d'importance pour motiver la publication d'un Catalogue. Voici les principales classes d'objets qu'il renferme : Antiquités égyptiennes. — Les égyptologues apprendront peut-être avec plaisir qu'il s'y trouve entre autres choses une « statuette égyptienne portant le fond et le sceptre en grès émaillé vert (Osiris?) avec de nombreux hiéroglyphes au dos, » et une « petite plaque de terre blanche chargée d'un cartouche hiéroglyphique gravé en creux » (n^{os} 3 et 12). — Antiquités des âges préhistoriques, instruments de pierre et de bronze. Antiquités grecques et étrusques provenant pour la plupart de la collection Campana. Antiquités gauloises; antiquités gallo-romaines. — Nous y remarquons « un plan en relief des ruines gallo-romaines d'Allonnes, près Le Mans » (n^o 153). — Monnaies. Antiquités mérovingiennes. Le moyen âge et les temps modernes sont représentés par des statues, pierres tombales, médaillons, sceaux, instruments de toute sorte, émaux, vitraux peints, etc. De très-nombreuses gravures reproduisent les objets les plus intéressants du Musée et font de ce livre un véritable ouvrage d'étude. La savante exactitude et la précision de ce catalogue sont telles qu'on pouvait les attendre d'un érudit aussi distingué que M. Hucher.

H. G.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DIX-NEUVIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JANVIER.

I. — Le dieu Mén, à Bayeux, par M. Léon HEURY.....	1
II. — Sur les tombes de l'ancien empire que l'on trouve à Saqqarah, par M. Aug. MARIETTE.....	7
III. — Archéologie chrétienne, par M. Edmond LE BLANT.....	23
IV. — Le Mystère des bardes de l'île de Bretagne (<i>suite et fin</i>), par M. Henri MARTIN.....	27
V. — Recherches historiques sur le principe d'Archimède (<i>suite</i>), par M. Ch. THUROT.....	52
VI. — Fragments inédits de Polybe relatifs au siège de Syracuse, recueillis et publiés par C. WESCHER.....	50
VII. — A propos du fragment d'Aristodème, par M. E. MILLER.....	61
VIII. — État de la médecine entre Homère et Hippocrate (962-460), d'après les poètes et les historiens grecs (<i>suite</i>), par M. Ch. DANEMONGE.....	63
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	73
Bibliographie.....	75
PLANCHES I. Chapiteau de pilastre à Bayeux.	
II. Tombes de l'ancien empire (Égypte).	

LIVRAISON DE FÉVRIER.

I. — Sur les tombes de l'ancien empire que l'on trouve à Saqqarah (<i>suite et fin</i>), par M. Aug. MARIETTE.....	81
II. — Étude sur l'Aquitaine des Romains, par M. le général CASULX.....	90
III. — Fragment inédit d'Appien, par M. E. MILLER.....	101
IV. — Recherches historiques sur le principe d'Archimède (<i>suite</i>), par M. Ch. THUROT.....	111
V. — Fragments inédits de Polybe relatifs au siège de Syracuse (<i>suite et fin</i>), recueillis et publiés par C. WESCHER.....	124
VI. — Recherches sur les réceptacles monétaires (<i>suite</i>), par M. Adrien DE LONGPÉRIER.....	131
VII. — Chronique celtique, par M. Henri GAIDOUX.....	149
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de décembre 1898 et janvier 1899).....	151

Nouvelles archéologiques et correspondance.....	152
Bibliographie.....	153
PLANCHES III, IV. Tombes de l'ancien empire.	

LIVRAISON DE MARS.

I. — Recherches sur les récipiends monétaires (<i>suite et fin</i>), par M. Adrien DE LONGPÉRIER.....	161
II. — L'Aguilanneuf, par M. R.-F. LE MEN.....	172
III. — Autel votif trouvé en Thrace, par M. Albert DEMONT.....	178
IV. — Rapport sur les opérations archéologiques accomplies dans la Seine-Inférieure, du 1 ^{er} juillet 1867 au 30 juin 1868, par M. l'abbé COCHET.....	186
V. — De l'état de la médecine entre Homère et Hippocrate (962-460), d'après les poètes et les historiens grecs (<i>suite</i>), par M. Ch. DAREMBERG.....	199
VI. — Sur un vase de Phalère, par M. Albert DEMONT.....	213
VII. — Chronique celtique, par M. H. GARNIER.....	220
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (fin de janvier et mois de février).....	223
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	223
Bibliographie.....	228

LIVRAISON D'AVRIL.

I. — De l'élément africain dans l'onomaistique latine, par M. Robert MOWAT.....	233
II. — Fouilles faites dans l'île de Chypre en 1867, par M. T. Colonna CECALDI, consul de France à Larnaca.....	257
III. — De l'état de la médecine entre Homère et Hippocrate (962-460), d'après les poètes et les historiens grecs (<i>suite et fin</i>), par M. Ch. DAREMBERG.....	259
IV. — Le Temple de Vénus Arsinoë au cap Zéphyrium (environs d'Alexandrie d'Égypte), par M. G.-C. CECALDI.....	268
V. — Prière de Ramsès IV à Osiris (stèle inédite d'Abydos), par M. PERRIER.....	273
VI. — Recherches historiques sur le principe d'Archimède (<i>suite</i>), par M. Ch. THIÉRY.....	284
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de mars).....	300
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	303
Bibliographie.....	310

PLANCHES V, VI. Figures trouvées dans l'île de Chypre.

VII. Temple de Vénus Arsinoë.

VIII. Stèle d'Abydos.

LIVRAISON DE MAI.

I. — Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours, par M. J. QUECHERAT.....	313
II. — Le Climatère de Monheim (<i>Note de la direction</i>).....	325
III. — Le Trésor de la cathédrale d'Auxerre en 1567 et documents sur le trésor de l'Abbaye du Saint-Germain de Tours au XVI ^e siècle, par M. Louis COGNATON.....	328

IV. — Statuette chypriote du Musée d'Athènes, par M. VIDAL-LABLACHE.....	341
V. — Recherches historiques sur le principe d'Archimède (<i>suite</i>), par M. CH. THÉROT.....	355
VI. — Études sur les pagi. — Le pagus <i>Otmenensis</i> et le pagus <i>Bogensonensis</i> , par M. Auguste LONGNON.....	361
VII. — Quelques fragments de Dion Cassius présumés inédits. — Appel aux philologues, par M. V. BERNÉJ.....	373
VIII. — Chronique celtique, par M. H. GAIDOX.....	378
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'avril).....	383
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	384
Bibliographie.....	389
PLANCHES IX. Basilique de Saint-Martin de Tours.	
X. Le cimetière de Monsheim.	

LIVRAISON DE JUIN.

I. — Un bronze d'Asie Mineure, par M. G. PERRON.....	395
II. — Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours (<i>suite</i>), par M. J. QUICHERAT.....	403
III. — Note à propos de quelques contremarques empreintes sur les monnaies de Néron, par M. F. DE SAELEY.....	415
IV. — Camée du grand-mogol Chah-Djihan, par M. CHARGEUILLET.....	429
V. — D'une publication nouvelle sur le vase de sang des catacombes romaines, par M. Edmond LE BLANT.....	429
VI. — Notices et extraits des manuscrits grecs et latins conservés au <i>British Museum</i> . — I. Les <i>Stratagèmes</i> de Frontin, par M. Gustave MASSON.....	446
VII. — Réponse à l'appel de M. Boissac, par M. E. MILLER.....	452
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de mai).....	454
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	459
Bibliographie.....	464
PLANCHES XI. Un bronze d'Asie Mineure.	
XII. Basilique de Saint-Martin de Tours.	

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

- LA DIRECTION.** — Le cimetière du Monheim, p. 325-327, pl. X (mai).
- A. B.** — Les habitants primitifs de la Scandinavie, essai d'ethnographie comparée, par Sven Nilsson, p. 157 et 158 (Bibl.). — Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions : mois de mai, p. 300 (avril). — Id., mois d'avril, p. 383 (mai). — Id., mois de mai, p. 454 (juin).
- AURIS.** — Grotte de Durfort, Gard, p. 384 (Nouv. et Corr.).
- BERTRAND (ALEXANDRE).** — Quelques inscriptions du sud-est de la Gaule, p. 301-309 (Nouv. et corr.).
- BEULÉ.** — Histoire de l'art grec avant Périclès, p. 228 et 229 (Bibl. par M. G. P.).
- BOUSSÉ (V.).** — Quelques fragments de Dion Cassius présumés inédits, appel aux philologues, p. 375-377 (mai).
- BOUTET (DOM MARTIN).** — Recueil des historiens des Gaules et de la France, tome premier, p. 229-232 (Bibl. par XXX).
- CECCALDI (G. COLONNA).** — Sépulture des environs de Beyrouth, p. 225 (Nouv. et Corr.). — Le temple de Vénus Arainon au cap Zéphyrion (environs d'Alexandrie d'Egypte), p. 268-272. 3 fig. et pl. VII (avril).
- CECCALDI (T. COLONNA).** — Feuilles faites dans l'île de Chypre en 1867, p. 257 et 258, pl. V et VI (avril).
- CHABOUILLET.** — Camée du grand-mogol Chah-Djihan, p. 425-428, 1 fig. (juin).
- CHARNOCK (R. S.).** — Ludus patronymicus or etymology of curious surnames, et Verba nominalia or words derived from proper names, p. 158-160 (Bibl. par M. H. Gaidoz).
- CHERBULITZ (ANDRÉ).** — Études critiques et exégétiques sur les Perses d'Eschyle, par Charles Prince, p. 75-80 (Bibl.).
- COCHET (abbé).** — Rapport sur les opérations archéologiques accomplies dans la Seine-Inférieure du 1^{er} juillet 1867 au 30 juin 1868, p. 186-198, 4 fig. (mars).
- CORNET (E.-F.).** — Énigmes de C. Symposius revues sur plusieurs manuscrits et traduites en vers français, p. 310-312 (Bibl. par M. G. P.).
- CORRAJOD (LOUIS).** — Le trésor de la cathédrale d'Auxerre en 1857 et documents sur le trésor de l'abbaye de Saint-Germain au XVI^e siècle, p. 328-349 (mai).
- CRAULY (général).** — Étude sur l'Aquitaine des Romains, p. 90-100 (février).
- DAREMBERG (CH.).** — De l'état de la médecine entre Homère et Hippocrate, 962-460, d'après les poètes et les historiens grecs (*suite*), p. 63-72 (janvier); — (*suite*), p. 199-212 (mars); — (*suite et fin*), p. 259-267 (avril).
- DEMONT (ALBERT).** — Autel votif trouvé en Thrace, p. 179-185 (mars). — Sur un vase de Phalère, p. 213-219, 2 fig. (mars). — Tablette judiciaire récemment découverte en Attique, et ostrakon égyptien, p. 223 et 226, 1 fig. (Nouv. et Corr.). — Vingt sous-officiers français prisonniers en Thrace, p. 687 et 688 (Nouv. et Corr.). — Deux formules d'épithames chrétiennes de la Syrie, p. 455-457 (Nouv. et Corr.). — Les Français de Démotika, p. 457 et 458 (Nouv. et Corr.).
- Gaidoz (A.).** — Chronique celtique, p.

- 149 et 150 (février). — *Ludus patronymicus* or etymology of curious surnames, et Verba nominalia words or derived from proper names, par R. S. Charnock, p. 158-160 (Bibl.). — Chronique celtique, p. 220-222 (mars). — Scotland under her early Kings, par E. William Robertson, p. 232 (Bibl.). — Chronique celtique p. 378-382 (mai).
- GERHARDT (EMILE). — Essai sur la peinture de genre dans l'antiquité, p. 388 et 389 (Bibl. par M. G. P.).
- G. P. — Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions : mois de décembre 1868 et janvier 1869, p. 151 (février); fin de janvier et mois de février, p. 223 (mars). — La municipalité romaine et les Curatores rei publicæ, par Edmond Labatut, p. 156 et 157 (Bibl.). — Histoire de l'art grec avant Périclès, par Bouët, p. 228 et 229 (Bibl.). — Éloges de C. Symposius revues sur plusieurs manuscrits et traduites en vers français par E.-F. Corpet, p. 310-312 (Bibl.). — Essai sur la peinture de genre dans l'antiquité par M. Émile Gebhard, p. 388 et 389 (Bibl.).
- HEURY (LÉON). — Le dieu Mân à Bayeux, p. 1-6, pl. 1 (janvier).
- H. G. — Catalogue du Musée archéologique du Mans, par E. Hocher, p. 464 (Bibl.).
- HUCHER (E.). — Catalogue du Musée archéologique du Mans, p. 464 (Bibl. par M. H. G.).
- LABATUT (EDMOND). — La municipalité romaine et les Curatores rei publicæ, p. 156 et 157 (Bibl. par M. G. P.).
- LE BEAUT (EDMOND). — Archéologie chrétienne, p. 23-26 (janvier). — D'une publication nouvelle sur le vase de sang des catacombes romaines, p. 429-436 (juin).
- LE MAU (R.-F.). — L'Agoilaneuf, p. 172-178 (mars).
- LONGNON (ALBERT). — Études sur les Pagi. Le pagus Otmenensis et le pagus Baginonensis, p. 361-374 (mai).
- LONGUEVAUX (HENRI DE). — Recherches sur les recipients monétaires (suite), p. 131-133, 5 fig. (février); — (suite et fin), p. 161-171 (mars).
- MARIETTE (ALG.). — Sur les tombes de l'ancien empire que l'on trouve à Saqqarah, p. 7-32, pl. II (janvier); — (suite et fin), p. 81-89, pl. III et IV (février).
- MARTIN (HENRI). — Le mystère des Bardes de l'île de Bretagne (suite et fin), p. 27-31 (janvier).
- MAISON (GUSTAVE). — Notices et extraits des manuscrits grecs et latins conservés au British Museum : I. Les stratagèmes de Frontin, p. 447-451 (juin).
- MAURY (ALFRED). — Ethnographie gauloise ou mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimbres, des Cimmériens, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes, par M. Roget, baron de Belloguet, p. 154-156 (Bibl.).
- MILLER (E.). — A propos du fragment d'Aristodème, p. 61 et 62 (janvier). — Fragments inédits d'Appien, p. 101-110 (février). — Réponse à l'appel de M. Boissée, p. 452 et 453 (juin).
- MOWAT (ROBERT). — De l'élément africain dans l'onomastique latine, p. 233-256 (avril).
- NILSSON (SVEN). — Les habitants primitifs de la Scandinavie, essai d'ethnographie comparée, p. 157 et 158 (Bibl. par M. A. B.).
- PERROT (G.). — Inscription latine de la Slavonie, p. 133 (Nouv. et Corr.). — Un bronze d'Asie Mineure, p. 393-392, pl. XI (juin).
- PIERRET (PAUL). — Prière de Ramsès IV à Osiris, stèle inédite d'Abydos, p. 278-283, pl. VIII (avril). — Sur la stèle d'Abydos, p. 459 (Nouv. et Corr.).
- PRINCE (CHARLES). — Études critiques et exégétiques sur les Perses d'Eschyle, p. 75-80 (Bibl. par M. André Cherbouliex).
- QUICHERAT (J.). — Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours, p. 318-324, pl. IX (mai); — (suite), p. 403-414, pl. XII (juin).
- ROBERTSON (E. WILLIAM). — Scotland under her early Kings, p. 232 (Bibl. par M. H. Gaidoz).
- ROGET, baron de BELLOGUET. — Ethnographie gauloise ou mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes, p. 154-156 (Bibl. par M. Alfred Maury).
- ROSA. — Peintures découvertes au Palatin, p. 466-463 (Nouv. et Corr.).
- SACREY (F. DE). — Note à propos de quelques contre-marches empreintes sur des monnaies de Néron, p. 415-424, 1 fig. (juin). — Inscription hébraïque de Jérusalem, p. 359 et 369, 1 fig. (Nouv. et Corr.).
- THÉROT (CH.). — Recherches historiques sur le principe d'Archimède (suite), p. 42-49 (janvier); — (suite), p. 111-123.

- (février); — *(suite)*, p. 283-299, 9 fig.
 (avril); — *(suite)*, p. 345-350, 1 fig. —
 Histoire de saint Louis, par Jean sire de
 Joinville, suivis du Credo et de la lettre
 à Louis X, par M. Natalia de Wailly,
 p. 390-392 (Bibl.).
- TOURNIER (Ed.). — Réponse à l'appel
 de M. Boissac, note, p. 453 (juin).
- VIDAL-LABLACHE. — Statuette chypriote
 du Musée d'Athènes, p. 341-344, 1 fig.
 (mai).
- WAILLY (NATALIS DE). — Histoire de
 saint Louis, par Jean sire de Joinville,
 suivi du Credo et de la lettre à Louis X,
 p. 390-392 (Bibl. par M. Charles Thurot).
- WESCHER (CARL). — Fragments inédits de
 Polybe relatifs au siège de Syracuse,
 p. 50-60 (janvier); — *(suite et fin)*,
 p. 124-130 (février).

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS. — II. ÉGYPTÉ. — III. ORIENT ET GRÈCE. — IV. ITALIE.

V. GAULE AVANT LA CONQUÊTE.

VI. GAULE DEPUIS LES ROMAINS. — VII. PAYS DIVERS.

VIII. LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE.

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

Nouvelles archéologiques et correspondance; janvier, p. 73 et 74. — Février, p. 152 et 153. — Mars, p. 224-227, 1 fig. — Avril, p. 301-309. — Mai, p. 384-386. — Juin, p. 455-463, 1 fig.

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, par MM. G. P. et A. B. Mois de décembre 1868 et janvier 1869, p. 151 (février). — Fin de janvier et mois de février, p. 223 (mars). — Mois de mars, p. 300 (avril). — Mois d'avril, p. 383 (mai). — Mois de mai, p. 454 (juin).

Musée de Saint-Germain, dons, p. 73 (Nouv. et Corr.).

Catalogue du Musée archéologique du Mans, par E. Hucher, p. 463 (Bibl. par M. H. G.).

Revue des journaux archéologiques, p. 226 et 227 (Nouv. et Corr.). — Id., p. 383-387 (Nouv. et Corr.). — Id., p. 455 (Nouv. et Corr.).

Cours et leçons se rapportant à l'archéologie, p. 153 (Nouv. et Corr.).

II. ÉGYPTÉ ET ORIENT.

Sur les tombes de l'ancien empire que l'on trouve à Saqqarah, par M. Aug. Mariette, p. 7-22, pl. II (janvier); — (suite et fin), p. 81-89, pl. III et IV (février).

Prière de Ramsès IV à O'iris (stèle inédite d'Abydos), par M. Pierret, p. 273-283, pl. VIII (avril).

Sur la stèle d'Abydos, par M. Paul Pierret, p. 459 (Nouv. et Corr.).

Ostrakon égyptien, par M. Alb. Dumont, p. 223 et 226, 1 fig. (Nouv. et Corr.).

Le temple de Vénus Arsinoé au cap Zéphyrium (environs d'Alexandrie d'É-

gypte), par M. G.-C. Ceccaldi, p. 268-272, 3 fig. et pl. VII (avril).

Cours sur l'histoire de la civilisation égyptienne par M. Robiou, p. 309 (Nouv. et Corr.).

Inscription hébraïque de Jérusalem, par M. F. de Saulcy, p. 459 et 460, 1 fig. (Nouv. et Corr.).

Sépultures des environs de Beyrouth, par M. G. Colonna Ceccaldi, p. 223 (Nouv. et Corr.).

Deux formules d'épigraphes chrétiennes de la Syrie, par M. A. Dumont, p. 455-457 (Nouv. et Corr.).

Un bronze d'Asie Mineure, par M. G. Perrot, p. 393-402, pl. XI (juin).

III. GRÈCE.

Histoire de l'art grec avant Périclès, par Beulé, p. 228 et 229 (Bibl. par M. G. P.).

De l'état de la médecine entre Homère et Hippocrate, 962-400, d'après les poètes et les historiens grecs (suite), par M. Ch. Daremberg, p. 63-72 (janvier); — (suite) p. 199-212 (mars); — (suite et fin), p. 259-267 (avril).

Sur un vase de Phalère, par M. Albert Dumont, p. 213-219, 2 fig. (mars).

Autel votif trouvé en Thrace, par M. Albert Dumont, p. 179-185 (mars).

Tablette judiciaire récemment découverte en Attique, par M. Dumont, p. 223 (Nouv. et Corr.).

Fouilles faites dans l'île de Chypre en 1867, par M. T. Colonna Ceccaldi, p. 257 et 258, pl. V et IV (avril).

Statuette chypriote du Musée d'Athènes, par M. Vidal-Labache, p. 341-344, 1 fig. (mai).

Études critiques et exégétiques sur les

Perses d'Eschyle, par Charles Prince, p. 75-80 (Bibl. par M. André Chériblier).

Fragments inédits d'Appien, par M. E. Miller, p. 101-110 (février).

A propos du fragment d'Aristodème, par M. E. Miller, p. 61 et 62 (janvier).

Quelques fragments de Dion Cassius présumés inédits, appel aux philologues, par M. V. Boissac, p. 373-377 (mai).

Réponse à l'appel de M. Boissac, par M. E. Miller, p. 452 et 453 (juin). — Id., note par M. Ed. Tournier, p. 453 (juin).

Fragments inédits de Polybe relatifs au siège de Syracuse, recueillis et publiés par G. Wescher, p. 50-60 (janvier); — (suite et fin), p. 124-130 (février).

Recherches historiques sur le principe d'Archimède (suite), par M. Ch. Thurot, p. 42-49 (janvier); — (suite), p. 111-123 (février); — (suite), p. 284-299, 9 fig. (avril); — (suite), p. 345-360, 1 fig. (mai).

IV. ITALIE.

Corpus inscriptionum latinarum, p. 192 (Nouv. et Corr.).

Recherches sur les réceptifs monétaires (suite), par M. Henri de Longpérier, p. 131-148, 5 fig. (février); — (suite et fin), p. 161-171 (mars).

Notéa propos de quelques contremarques empreintes sur des monnaies de Néron, par M. F. de Saulcy, p. 415-424, 1 fig. (juin).

La municipalité romaine et les curatores rei publicae, par Edmond Labatut, p. 156 et 157 (Bibl. par M. G. P.).

Peintures découvertes au Palatin, par M. Rosa, p. 460-463 (Nouv. et Corr.).

Temple consacré par M. Fulvius Nobilior aux Muses et à Hercule, p. 386 (Nouv. et Corr.).

Giornale di Pompei, p. 152 (Nouv. et Corr.).

Reprise des fouilles d'Herculanum, p. 385 (Nouv. et Corr.).

D'une publication nouvelle sur le vase de sang des catacombes romaines, par M. Edmond Le Blant, p. 429-446 (juin).

Archéologie chrétienne, par M. Edmond Le Blant, p. 23-26 (janvier).

V. GAULE ET FRANCE.

Grotte de Duford, Gard, par M. Aurès, p. 384 (Nouv. et Corr.).

Recueil des historiens des Gaules et de la France, tome premier, par Dom Martin Bouquet, p. 229-232 (Bibl. par XXX).

Ethnogenie gauloise ou mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes, par M. Roget, baron de Belloguet, p. 153-156 (Bibl. par M. Alfred Maury).

Chronique celtique, par M. H. Gaidox, p. 149 et 150 (février). — Second article, p. 220-222 (mars). — Troisième article, p. 378-382 (mai).

Revue celtique, p. 385 (Nouv. et Corr.).

L'Aguilanneuf, par M. R.-F. Le Men, p. 172-178 (mars).

Le dieu Mén à Bayeux, par M. Léon Heuzey, p. 1-6, pl. I (janvier).

Quelques inscriptions du sud-est de la Gaule, par M. Alexandre Bertrand, p. 301-309 (Nouv. et Corr.).

Études sur les Pagi. Le pagus Otmenais et le Pagus Bagennensis, par M. Auguste Loignon, p. 361-374 (mai).

Étude sur l'Aquitaine des Romains, par M. le général Creuly, p. 90-100 (février).

La Villula d'Ancone, p. 384 (Nouv. et Corr.).

Rapport sur les opérations archéologiques accomplies dans la Seine-Inférieure du 1^{er} juillet 1867 au 30 juin 1868, par M. l'abbé Cochet, p. 186-198, 4 fig. (mars).

Histoire de saint Louis, par Jean sire de Joinville, suivi du Credo et de la lettre à Louis X, par M. Natalis de Wailly, p. 390-392 (Bibl. par M. Charles Thurot).

Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours, par M. J. Quicherat, p. 315-324, pl. IX (mai); — (suite) p. 403-414, pl. XII (juin).

Le trésor de la cathédrale d'Auterre en 1567 et documents sur le trésor de l'abbaye de Saint-Germain au xiv^e siècle, par M. Louis Courajod, p. 328-340 (mai).

Vingt sous-officiers français prisonniers en Thrace, par M. A. Dumont, p. 687 et 688 (Nouv. et Corr.).

Les Français de Démotika, par M. A. D., p. 457 et 458 (Nouv. et Corr.).

VI. PAYS DIVERS.

- Inscription latine de la Slavonie, par M. G. Perrot, p. 153 (Nouv. et Corr.).
- Vase d'Onyx de Saint-Maurice en Valais, p. 383 (Nouv. et Corr.).
- Le cimetière de Moushelm, note de la Direction, p. 325-327, pl. X. (mai).
- Les habitants primitifs de la Scandinavie, essai d'ethnographie comparée, par Sven Nilsson, p. 157 et 158 (Bibl. par M. A. B.).
- Le Mystère des Bardes de l'île de Bretagne (*suite et fin*), par M. Henri Martin, p. 27-41 (janvier).
- Scotland under her early Kings, par E. William Robertson, p. 232 (Bibl. par M. H. Gaidoz).
- Camée du grand-mogol Chah-Djihan, par M. Chabouillet, p. 425-428, 1 fig. (juin).

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Bibliographie: Janvier, p. 75-80. — Février, p. 154-160. — Mars, p. 228-232.

- Avril, p. 310-312. — Mai, p. 389-392. — Juin, p. 464.
- Livres et journaux, p. 74 (Nouv. et Corr.).
- Notices et extraits des manuscrits grecs et latins conservés au British Museum: I. Les Stratagèmes de Frontin, par M. Gustave Masson, p. 447-451 (juin).
- Enigmes de C. Symposius revues sur plusieurs manuscrits et traduites en vers français par E.-F. Corpet, p. 310-312 (Bibl. par M. G. P.).
- Traduction de Gargantua de M. Gaidoz, p. 152 (Nouv. et Corr.).
- Nécrologie: A. J. H. Vincent, p. 73 (Nouv. et Corr.).
- Locus patronymicus or etymologie of curious surnames, et Verba nominalia or words derived from proper names, par R. S. Charnock, p. 158-160 (Bibl. par M. H. Gaidoz).
- De l'élément africain dans l'onomaistique latine, par M. Robert Nowat, p. 233-256 (avril).
- Essai sur la peinture de genre dans l'antiquité, par M. Émile Gebhard, p. 388 et 389 (Bibl. par M. G. P.).

FIN DE LA TABLE.

Ne Gas

"A book that is shut is but a block"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY

GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book
clean and moving.

S. E., 149, N. DELHI.